



HAL
open science

Analogies et disparités du fait urbain au Maghreb

Vanessa Rousseaux

► **To cite this version:**

Vanessa Rousseaux. Analogies et disparités du fait urbain au Maghreb. Géographie. Université d'Aix-Marseille I, 2000. Français. NNT: . tel-00503127

HAL Id: tel-00503127

<https://theses.hal.science/tel-00503127>

Submitted on 16 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I - Université de Provence
U.F.R. *des Sciences géographiques et de l'Aménagement*

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I

Formation doctorale : « Espaces méditerranéens et relations Nord-Sud »

présentée et soutenue publiquement
par

Vanessa ROUSSEAUX

le 27 Janvier 2000

Titre :

ANALOGIES ET DISPARITES DU FAIT URBAIN AU MAGHREB

Directeur de thèse :

Marc COTE, Professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille I

Jury

Mr. Marc COTE, Professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille I
Mr. Roland COURTOI, Professeur de l'Université d'Aix-Marseille I.
Mr. Robert ESCALLIER, Professeur de l'Université de Nice.
Mr. Jean-Paul FERRIER, Professeur de l'Université d'Aix-Marseille I.
Mr. Kacem JOUMADI, Professeur de l'Université de Mohammédia (Maroc).

Centre de Ressources Électroniques sur les Villes

CRÉ
villes.ORG

Cette thèse a été numérisée et mise en ligne dans le cadre du
programme de numérisation de thèses de Crévilles
<http://crevilles.org>

Remerciements

Au terme de cette étude, c'est aussi avec beaucoup de plaisir que je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenues et aidées au cours de ces trois années, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de ce travail.

Je remercie vivement Monsieur Marc COTE (Professeur émérite à l'U.F.R. des Sciences géographiques et de l'Aménagement de l'Université de Provence), qui a accepté de diriger cette thèse, pour son soutien sans relâche, ses critiques constructives et pour avoir toujours fait preuve d'une grande disponibilité.

Je tiens à exprimer ma plus profonde reconnaissance à messieurs Kacem JOURMADI (Professeur à l'Université de Mohammédia), Amor BELHEDI (Professeur à l'Université de Tunis), Jacques FONTAINE (Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté), pour leur aide et leurs conseils avisés tout au long de ce travail de longue haleine.

Je remercie également les membres du jury d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui leur a été faite. Messieurs les professeurs Kacem JOURMADI et Robert ESCALLIER (Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis) d'avoir accepté d'être les rapporteurs de ce travail. Messieurs les professeurs Roland COURTOT (Professeur à l'Université d'Aix en Provence) et Jean-Paul FERRIER (Professeur à l'Université d'Aix en Provence) d'avoir accepté de juger mon travail et de participer à cette soutenance.

Cette thèse a été réalisée dans le cadre d'une allocation de recherche M.R.T, couplée à un monitorat dans l'équipe de l'Institut de recherche et d'études sur le monde Arabe et Musulman que je remercie pour son accueil et pour le financement de plusieurs séjours d'études.

J'exprime toute ma reconnaissance à Mesdames Françoise LORCERIE (Chargée de recherches) Simone NASSE (Ingénieur d'études) pour m'avoir permis de participer à

l'élaboration de l'Annuaire de l'Afrique du Nord (publication de l'I.R.E.M.A.M.) et par conséquent d'avoir été informée des dernières publications sur le Maghreb.

Je remercie fortement les Instituts de recherche sur le Maghreb contemporain de Rabat et de Tunis pour m'avoir toujours réservé un accueil favorable lors de mes séjours.

Je tiens à remercier également Mireille PROVANSAL (Directrice de l'U.F.R des Sciences géographiques et de l'aménagement de l'Université de Provence), Monsieur Gabriel ISHKINAZI (Responsable du D.E.U.G), Monsieur Jacques DALIGAUX (Responsable de la Licence) pour m'avoir aménagé un emploi du temps de mes services me permettant de terminer mes recherches dans des conditions favorables.

Par ailleurs, cette thèse n'aurait pas pu aboutir sans la collaboration de nombreuses personnes qui m'ont apportées une aide indispensable, et à qui j'exprime toute ma reconnaissance. Tout particulièrement Messieurs les Directeurs des organismes statistiques, Taoufiq CHERKAOUI (Direction de la statistique de Rabat), Mohammed BOUMATI (Office national des statistiques d'Alger), Khalifa BEN FEKIH (Institut nationale de la statistique de Tunis) pour leur gentillesse et leurs éclaircissements apportés à mes nombreuses questions. Puis également Monsieur Azzi HROU (Enseignant-chercheur à l'Université d'Oujda) pour sa collaboration via internet.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Mesdames Magali GINOUX et Carole SEVIN (Responsables successivement de la bibliothèque de section) pour leur indulgence concernant les dates de retour des ouvrages empruntés.

Enfin un grand merci à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à la réalisation de ce travail.

Notamment, Paul MINVIELLE pour ses brillants conseils et ses nombreuses relectures, Cécile MIRAMONT pour ses recommandations cartographiques...

Une pensée toute particulière pour Nicolas MANTSOS dont l'aide et l'affection au cours de ces années m'ont été si chères.

Enfin j'exprime ma plus grande affection pour ma famille, mes parents en particulier, auprès de qui j'ai trouvé un soutien sans limite.

Sommaire

| | |
|--|--------------|
| Remerciements | p 2 |
| Sommaire | p 4 |
| Problématique. | p 5 |
| | |
| Première partie : La méthodologie. | p 14 |
| Chapitre 1 - Le cadre de la recherche. | p 16 |
| Chapitre 2 - Les définitions officielles de l'urbain propres à chaque pays. | p 23 |
| Chapitre 3 - L'élaboration de la liste des agglomérations urbaines retenues. | p 31 |
| Chapitre 4 - Les agrégations. | p 44 |
| Chapitre 5 - La classification par strate. | p 54 |
| Chapitre 6 - La réalisation de fonds cartographiques. | p 64 |
| Chapitre 7 - La préparation informatique des données statistiques. | p 85 |
| | |
| Deuxième partie : La répartition spatiale du fait urbain. | p 90 |
| Chapitre 8 - Le semis urbain. | p 92 |
| Chapitre 9 - Un peuplement inégal. | p 99 |
| Chapitre 10 - Les taux d'urbanisation. | p 108 |
| Chapitre 11 - La recherche de corrélations. | p 121 |
| Chapitre 12 - La mise en place du processus d'urbanisation. | p 138 |
| Chapitre 13 - Les moteurs de cette poussée urbaine actuelle. | p 155 |
| | |
| Troisième partie : La hiérarchie urbaine. | p 173 |
| Chapitre 14 - La ventilation par strate urbaine. | p 175 |
| Chapitre 15 - La distribution hiérarchique. | p 211 |
| | |
| Quatrième partie : les réseaux urbains. | p 245 |
| Chapitre 16 - Les villes et leur poids. | p 247 |
| Chapitre 17 - Le partage urbain de l'espace. | p 264 |
| Chapitre 18 - L'armature urbaine du Maghreb. | p 294 |
| | |
| Conclusion Générale. | p 313 |
| | |
| Bibliographie. | p 320 |
| Annexes. | p 332 |
| Liste des cartes. | p 379 |
| Liste des graphiques. | p 381 |
| Liste des tableaux. | p 382 |
| Liste des photographies. | p 384 |
| Liste des schémas | p 384 |
| Table des matières. | p 385 |

Problématique

Constat.

Les pays du Maghreb ont une tradition citadine ancienne, mais, jusqu'à leur Indépendance, nulle période n'avait connu de bouleversements aussi spectaculaires, aussi rapides et aussi visibles, que ceux apportés par l'urbanisation au cours des dernières décennies.

Nos lectures sur la documentation existante concernant l'urbanisation maghrébine des années 80 montrent que les différents auteurs s'accordent sur le fait que les pays du Maghreb sont marqués par l'extraordinaire essor des villes et les nombreux changements induits par l'urbanisation.

La progression des effectifs urbains est impressionnante car ils se sont multipliés par deux en l'espace de deux décennies. D'autre part, la disparité spatiale de l'urbanisation dans le territoire de chaque pays est marquée par une littoralisation de plus en plus conséquente alors que les politiques étatiques pour l'atténuer ne semblent pas apporter les résultats escomptés.

Le semis urbain aussi disparate qu'il soit se densifie, mais les espaces intérieurs apparaissent encore peu atteints par le fait urbain.

Quant aux systèmes urbains des trois pays, ils sont macrocéphales et s'organisent et fonctionnent à partir des capitales métropolitaines que sont Casablanca, Alger et Tunis. Par conséquent, les armatures urbaines apparaissent déséquilibrées en raison du caractère squelettique que présentent les réseaux urbains.

Les Etats semblent chercher « le » chemin qui les amènera à une construction cohérente de leur pays. Les hésitations de départ semblent s'amenuiser, mais des disparités concernant les politiques urbaines engendrent des directions multiples d'aménagement urbain.

Jamais le fait urbain n'avait été aussi important qu'en cette fin de siècle car la poussée urbaine, même brutale que connaît l'ensemble maghrébin est un phénomène récent. Elle se traduit par l'étalement des couronnes périphériques, la densification du semis urbains.... Elle entraîne des problèmes de gestion, de fonctionnement et d'équipements que les Etats tentent de gérer par la mise en place de mesures. Ces problèmes urbains s'imposent comme une priorité aux aménageurs et aux planificateurs chargés de fixer les trames du Maghreb de l'an 2000.

Tel pourrait se résumer le bilan de l'urbanisation des pays du Maghreb (dans les années 80). Ces jeunes Etats semblent être à une période décisive, la poussée urbaine est à son niveau le plus intense et les erreurs passées commencent à apparaître.

Objectifs de la recherche.

Un travail de maîtrise portant sur « L'urbanisation de l'Algérie d'après les R.G.P.H. de 1977 et 1987 », nous a permis de découvrir ce pays et ce phénomène planétaire qu'est l'urbanisation. Un processus qui s'est développé depuis plus d'un siècle dans les pays industrialisés et plus récemment en Algérie. Il connaît un décalage dans le temps et une accélération plus rapide dans les pays du Sud que dans ceux du Nord.

Puis nous avons approfondi nos recherches en D.E.A par la « Classification spatiale de l'urbanisation algérienne ». Ce travail nous a permis d'élaborer une méthodologie personnelle basée sur la création de fonds cartographiques spécifiques liés à des traitements et regroupements statistiques.

L'élaboration d'une thèse nous donne l'opportunité de prolonger nos recherches en effectuant une étude comparative de l'urbanisation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, en utilisant cette méthodologie et en l'améliorant.

L'originalité de notre travail repose sur le fait qu'aucune étude comparative chiffrée et développée n'a été réalisée systématiquement, jusqu'à présent, sur

le phénomène urbain au Maghreb, en ayant une base de données relativement homogènes et des fonds cartographiques autres que les découpages administratifs permettant ainsi une approche spatiale et statistique approfondie. Certes des approches rapides ont été présentées par Jean-François Troin et Robert Escallier. Notre étude a pour finalité d'éclairer dans le détail le fait urbain en employant des approches plurielles et complémentaires : répartition spatiale de l'urbain, hiérarchie urbaine et réseaux urbains.

Notre recherche repose sur un travail statistique et non de terrain, nous avons mis en place pour l'ensemble du Maghreb une base de données construite sur le principe d'harmonisation et d'homogénéisation du concept d'agglomération urbaine tout comme François Moriconi-Ebrard l'a fait à l'échelle du Monde en élaborant la base de données Géopolis.

L'objectif de ce travail est de dégager les différentes formes d'urbanisation, l'organisation spatiale et hiérarchique, ainsi que la mise en place de l'armature urbaine dans les trois pays du Maghreb

Nous souhaitons mettre en évidence le rapport des villes à l'espace en analysant leur répartition, les distances, l'organisation hiérarchique, les réseaux urbains et l'armature urbaine ; ainsi que de cerner le rôle et le degré d'implication des Etats à travers les diverses politiques sur la répartition du fait urbain et la structuration de la hiérarchie urbaine.

En examinant les faits géographiques dans le temps nous souhaitons faire apparaître les mécanismes qui les suggèrent et expliquer leur genèse ainsi que leurs mutations.

Des configurations géographiques si similaires (relief, population, côtes méditerranéennes, culture ou encore les faits historiques) auraient dû aboutir à des formes d'urbanisation similaires, or cela ne semble pas être le cas. Par ces approches plurielles (répartition spatiale du fait urbain, hiérarchie urbaine, réseaux urbains) nous essayerons de comprendre le fait urbain de chaque pays en dégagant, vérifiant et expliquant leurs points communs et leurs particularités.

Terrain d'étude.

Le Maghreb, ensemble de hautes terres qui frangent au nord le continent africain face à l'Europe, constitue notre terrain d'étude. Nous nous limitons ici au Maghreb *stricto sensu*. C'est-à-dire celui qui est né à la fois de l'histoire et de la géographie, partagé en trois pays parallèles : Maroc, Algérie et Tunisie ; et non celui issu de la création de l'Union du Maghreb Arabe (1989) qui rattache la Mauritanie et la Libye aux trois pays du Maghreb proprement dit. Ce « Maghreb » élargi, d'où son appellation de « Grand Maghreb », est une création trop récente et trop peu enracinée dans les territoires pour que nous le prenions comme base d'analyse.

Nous avons choisi de porter nos recherches sur l'ensemble des trois territoires. Certes leur superficie est disparate mais leur configuration géographique est similaire. L'échelle nationale peut paraître vaste, d'autant plus lorsque l'étude concerne trois pays, mais pour ce thème qu'est le fait urbain elle s'avère pertinente. Elle permet d'effectuer une comparaison cohérente, de bien cerner toutes les informations et de ne pas privilégier un milieu spécifique.

Méthodes utilisées.

Pour mener à bien notre recherche, nous avons employé deux outils complémentaires : la cartographie et les statistiques.

Les fonds administratifs ont des limites conventionnelles. Ils correspondent à un certain type d'organisation politique et sociale, adapté aux diverses finalités des Etats.

Nous avons élaboré des fonds cartographiques s'appuyant sur des limites naturelles, humaines, économiques et non administratives afin d'apporter des réponses plus proches de la réalité géographique.

Les faits géographiques changent de nature ou de signification suivant l'échelle de référence.

Nous avons mené notre étude sur l'ensemble des trois territoires du Maghreb car plus l'espace est vaste, plus le nombre, la nature et le type de

relations évoluent. Cependant, nous avons analysé ces territoires en trois niveaux spatiaux afin de saisir le fait urbain par différentes approches. Le changement de niveau spatial transforme la représentation des phénomènes et modifie les analyses des relations décryptées dans le territoire.

L'utilisation de ces fonds cartographiques nous permet de dégager les tendances et les détails les plus affinés qu'il soit possible de percevoir.

Ces fonds sont de précieux outils d'analyse, mais au cours de notre étude, nous verrons s'ils sont pertinents et si l'utilisation systématique des trois niveaux spatiaux retenus est fructueuse.

Pour notre recherche nous nous sommes appuyés sur les données statistiques des derniers recensements en date, de 1994, afin d'observer le fait urbain à une date commune pour les trois pays. Mais nous nous sommes heurtés à un premier obstacle, le recensement le plus récent pour l'Algérie datait de 1987 et nous avons dû extrapoler ses données de sept années pour effectuer des analyses cohérentes.

Il était également intéressant de voir comment ce phénomène urbain avait évolué dans le temps pour aboutir à la situation actuelle. Pour effectuer cette recherche nous nous sommes procurés les recensements sur une période de deux décennies.

Autre difficulté rencontrée, celle concernant les définitions de l'urbain. Elles sont différentes dans le monde, mais nous aurions pu supposer une certaine similarité entre les trois pays du Maghreb aux nombreux points communs, cependant les critères pour définir l'urbain n'en font pas partie.

Un travail rigoureux a été effectué sur ces statistiques afin d'aboutir à une base de données homogènes. Cette étape était indispensable pour réaliser, par la suite, des comparaisons cohérentes.

Ces données statistiques et ces fonds cartographiques sont liées par un codage emboîté qui permet de les identifier et de mener à bien nos analyses.

Organisation du travail.

Notre travail sur les analogies et les disparités du fait urbain au Maghreb s'organise en quatre parties.

La première partie est consacrée à la méthodologie qui représente un travail indispensable sur lequel repose la suite de notre recherche. Nous insistons sur le travail d'analyse et de clarification des définitions officielles de l'urbain que nous avons été amenées à faire avant d'effectuer la saisie et l'homogénéisation des données

Puis nous détaillons les démarches successives employées pour la conception de nos fonds cartographiques en expliquant les différentes étapes utilisées pour les réaliser ; ainsi que celles appliquées au traitement des données statistiques pour aboutir à leur classement et à leur codage permettant de les relier aux fonds cartographiques.

La seconde partie porte sur la répartition spatiale du fait urbain. Les fonds cartographiques réalisés nous servent pour mettre en évidence certains phénomènes.

Nous nous intéressons d'abord à l'urbanisation du territoire en analysant le semis urbain. Cette étude permet de localiser les zones favorisées par l'implantation urbaine, de voir si des formes particulières se dégagent de cette répartition spatiale et si une similarité peut être établie entre les trois pays.

La répartition des densités de population globale et urbaine amène à nous demander si les espaces fortement peuplés sont obligatoirement des espaces aux densités urbaines élevées et s'ils obéissent à un gradient. Nous tentons de mettre à jour les éléments pouvant intervenir dans leur répartition spatiale et si des disparités apparaissent, quelles en sont les causes.

L'urbanisation de la population est analysée en étudiant la répartition de ses taux, par des approches à différents niveaux. Ce qui permet de voir si l'urbanisation se répartit de manière homogène sur l'ensemble du territoire et de façon identique pour les trois pays.

En émettant l'hypothèse que la répartition et la densité de l'urbain ne sont pas aléatoires, nous sommes amenés à nous demander quels sont les facteurs qui les influencent et si certains se dégagent par leur intensité plus

conséquence ou s'ils ont des répercussions plus prononcées sur certains espaces.

Les étapes du processus d'urbanisation ont suivi au Maghreb une organisation et un rythme bien précis. Nous analysons la localisation des villes des trois pays à la veille de leur colonisation, puis à la fin de la période coloniale ; ensuite, nous nous intéressons à l'explosion urbaine qu'ils subissent depuis leur Indépendance. Ce qui amène à porter notre réflexion sur le phénomène de diffusion du fait urbain opéré sur les trois territoires en observant les taux d'accroissement urbain par entités spatiales.

Puis nous analysons la localisation des nouvelles agglomérations urbaines (celles qui ont franchi le seuil qui les change de strate). Correspondent-elles aux espaces qui ont des taux d'urbains les plus faibles ? Et comment se répartissent-elles par rapport au territoire ?

Depuis leur Indépendance, les pays du Maghreb connaissent une poussée urbaine fulgurante. C'est pourquoi, nous portons notre réflexion sur les moteurs actuels qui engendrent une telle accélération du fait urbain. L'étude des facteurs démographiques permet de cerner leur importance dans ce processus. L'Algérie a eu longtemps un régime politique socialiste, alors que le Maroc et la Tunisie ont un régime politique libéral et centré sur le capitalisme. Quel est le rôle des politiques de développement de ces Etats ? Ont-ils des politiques et des préoccupations identiques ? Quelle est leur réaction face à cette poussée urbaine qui touche leur pays et a-t-elle la même intensité ?

Nous ne pouvons pas réaliser une étude complète de l'urbanisation sans effectuer une analyse de sa distribution hiérarchique. C'est l'objectif de la troisième partie.

Les villes ont des tailles hétérogènes et elles constituent des strates urbaines pour lesquelles la limitation des seuils n'est pas établie sur des critères universels. A partir des strates retenues, nous essayons de comprendre l'organisation et la répartition de la population urbaine de ces trois pays, puis comment elle a évolué en une vingtaine d'années et quels sont les facteurs

impliqués ? En analysant le poids d'urbains par strate, nous tentons de dégager des espaces appropriés à certaines catégories. Si le fait urbain est relativement récent par son intensité, n'aboutit-il pas à une répartition spatiale de certaines catégories d'agglomérations urbaines ?

Avant de comparer et d'analyser les distributions hiérarchiques des trois pays du Maghreb en 1994, nous nous interrogeons sur le choix du seuil minimum d'un échantillon de villes étudié et des répercussions qu'il peut avoir sur l'interprétation d'une analyse.

L'évolution hiérarchique de chaque pays depuis deux décennies permet ensuite de savoir quels sont les niveaux de la hiérarchie urbaine qui ont été favorisés par la croissance urbaine ? et de dégager les facteurs en cause.

Nous nous intéressons également aux gains et aux pertes de rangs des agglomérations urbaines en prenant comme échantillon les vingt cinq premières villes. Cette évolution est-elle liée à certains espaces, à des politiques économiques ?

Ces analyses de la répartition spatiale du fait urbain et de la hiérarchie urbaine nous conduisent à l'organisation spatiale de la hiérarchie urbaine, entendons par ces propos les réseaux urbains, objet de la quatrième partie.

L'analyse de la répartition spatiale des villes et de leur poids en 1994 permet de comprendre le rôle de ce phénomène et ses limites sur le territoire. Or cette inscription spatiale du système urbain est une des marques non négligeable de la croissance urbaine. Pendant que la population des villes croît, le semis se densifie et se modifie par l'arrivée de nouvelles agglomérations urbaines lors de nouveaux recensements, point que nous avons développé dans la seconde partie, ici nous nous interrogeons sur l'accroissement des unités urbaines de même niveau dans la hiérarchie et sur la localisation des nouveaux centres urbains. L'attention sera portée sur les relations dégagées entre les taux d'accroissement, leur taille et leur localisation.

La méthode de Reilly permet d'appréhender la puissance d'attraction des différentes agglomérations urbaines, afin d'analyser le partage urbain de l'espace, et l'émergence de réseaux urbains.

Il est également intéressant de mettre en rapport les attractions urbaines de chaque pays avec le découpage administratif, de voir comment ils ont réagi aux différentes politiques d'aménagement et quelles sont les limites du pouvoir étatique face à la "dynamique" urbaine, ainsi que le rôle des frontières.

A travers les évolutions des aires urbaines, nous pouvons saisir le rôle du pouvoir étatique face à la dynamique urbaine. La volonté de décentralisation émise par les trois pays est-elle appliquée. Par le biais des attractions exercées par les métropoles régionales, nous établirons leur limites d'iso-influence et nous verrons si elles ont évolué en deux décennies.

D'autre part, l'organisation spatiale du réseau urbain de chaque pays laisse-t-elle apparaître des sous-réseaux urbains et si tel est le cas, tendent-ils vers un équilibre territorial ?

Première partie : La méthodologie

Cette première partie sera destinée à la présentation de la méthodologie que nous avons employée pour notre recherche.

Tout d'abord, nous présentons notre cadre de recherche indiquant les sources que nous avons utilisées ainsi que les différents organismes de recherche avec lesquels nous avons eu des contacts.

Puis nous analysons et clarifions les définitions officielles de l'urbain pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ; ces dernières sont non seulement disparates mais également subtiles à saisir.

Le troisième sous-chapitre est consacré à l'élaboration de la liste des agglomérations urbaines retenues ; nous détaillons les étapes successives employées pour aboutir à des données homogènes.

Puis, nous précisons les modifications apportées aux données statistiques des différents recensements concernés par le biais des agrégations.

Globalement notre démarche se situe à mi-distance entre l'approche de François Moriconi-Ebrard¹ qui redéfinit entièrement le fait urbain selon ses propres critères et l'approche plus classique² qui accepte les définitions nationales sans les harmoniser.

Les agglomérations urbaines étant nombreuses et ayant des effectifs variés, nous avons choisi de fixer un seuil minimum et de les distinguer par strates, afin de saisir le fait urbain à différents degrés. Nous nous expliquons

¹ MORICONI-EBRARD François (1993)

² Centre d'étude et de la recherche démographique (1993)
Institut national de la statistique (1997)

sur le choix des seuils et sur les caractéristiques des strates dégagées. D'une part, utiliser telles quelles les définitions nationales nous interdit de réelles comparaisons de l'urbanisation au Maghreb, d'autre part il aurait été trop ambitieux d'effectuer systématiquement une vérification sur place des agglomérations urbaines, cependant pour les cas litigieux des documents complémentaires ont pu être utilisés conjointement à une observation de terrain³.

Nous détaillons également, les démarches successives employées pour la conception de nos fonds cartographiques spécifiques et leurs intérêts ; ainsi que la préparation informatique des données statistiques qui sont étroitement liées à la cartographie par un codage emboîté.

³ Cf. Photographies n°1 et 2.

Chapitre 1 - Le cadre de la recherche.

Nous présentons successivement les sources sur lesquelles nous nous sommes appuyées pour construire notre recherche, et les différents organismes de recherche avec lesquels nous sommes en contact.

1.1 - La présentation des sources utilisées.

Les sources qu'utilisent les chercheurs sont très variées et certaines peuvent prendre davantage d'importance selon le type de la recherche. C'est pourquoi, nous présentons celles sur lesquelles nous nous sommes appuyées pour notre étude en précisant leur rôle.

- *Bibliographie.*

Le travail de documentation bibliographique présente un grand intérêt pour le chercheur. Il permet d'atteindre trois objectifs :

- avoir des renseignements variés sur le sujet de recherche notamment sur le plan historique, économique, politique et statistique.
- un intérêt d'ordre méthodologique, dans la mesure où il permet d'enrichir et d'affiner les méthodes d'approche utilisées.
- avoir des éléments de comparaisons utiles pour enrichir le sujet de recherche.

Notre recherche bibliographique s'est orientée vers des ouvrages méthodologiques puis vers des ouvrages généraux concernant l'aménagement, l'organisation et le fonctionnement de l'espace, l'urbanisation et les villes des trois pays étudiés.

Cependant, aucune étude actuelle (appuyée sur les derniers recensements : 1994 pour le Maroc et la Tunisie, 1998 pour l'Algérie) ou plus ancienne n'aborde notre thème de recherche en ayant une base de données homogènes pour les trois pays concernés, ce qui rend ce travail complexe et pertinent. Les ouvrages que nous avons utilisés nous ont permis d'avoir une

connaissance des pays du Maghreb grâce à des chercheurs⁴ ayant une forte expérience sur ces pays (politiques économiques, milieux naturels...) ; et d'apporter des éléments explicatifs à nos résultats. D'autre part, nous avons pu confronter certaines de nos conclusions avec celles de chercheurs⁵ ayant effectué une analyse proche sur un des pays lors des recensements précédents.

- Terrain.

Nous avons effectué plusieurs séjours au Maroc et en Tunisie. Ces déplacements nous ont permis d'établir des contacts précieux avec des organismes officiels et des enseignants-chercheurs des universités⁶, et des chercheurs des instituts locaux, en mettant à notre service leurs compétences, en nous apportant leurs suggestions et en veillant à la cohérence de ce travail.

L'Institut National des Statistiques de Tunis et la Direction Statistique de Rabat nous ont informé de l'évolution du traitement des R.G.P.H. de 1994, puis de la parution des nouvelles publications et de la disponibilité des fichiers de données consultables dans leurs locaux.

Les déplacements en Algérie n'ont pas été possibles étant donné les événements actuels, mais la compétence du personnel de l'Office National des Statistiques d'Alger et le déplacement de collègues algériens nous ont permis d'avoir une base de données satisfaisante.

L'acquisition de cartes concernant les découpages administratifs à l'échelon communal est une opération « périlleuse », car il ne suffit pas d'envoyer une commande ou de se présenter au service cartographique du pays concerné pour obtenir cette catégorie de carte.

Pour le Maroc et l'Algérie, la démarche doit être « officielle », nous entendons par ces propos qu'il faut effectuer une demande écrite à la commission militaire par le biais de l'organisme cartographique expliquant précisément les raisons de cette requête, ou bien posséder de bons contacts !

⁴ DESPOIS Jean, COTE Marc, NACIRI Mohamed...

⁵ ESCALLIER Robert (1986), SEMMOUD Bouziane (1997)...

⁶ BELHEDI Amor, JOUMADI Kacem...

Quant à la Tunisie, cette catégorie de carte n'existe pas à l'échelle nationale⁷.

Grâce à ces séjours au Maroc et en Tunisie, nous avons pu effectuer des vérifications en nous rendant dans des lieux qui nous posaient des difficultés, notamment pour la vérification de la continuité du bâti entre certaines agglomérations urbaines, et pour contrôler quelques unes de nos hypothèses notamment pour l'attribution de certains "statuts" à des agglomérations officiellement non reconnues urbaines. En nous déplaçant sur le terrain nous avons pu observer les différents milieux naturels et physiques, ce qui nous a permis de mieux comprendre et maîtriser l'articulation du phénomène urbain avec l'espace. Quant à l'Algérie, nous avons dû nous contenter de voyages livresques.

- Recensements.

En dépit de quelques insuffisances, les recensements demeurent des instruments de travail incomparables pour le chercheur. D'une manière générale, ces pays ont connu de nombreux recensements, mais les plus importants et les plus rigoureux sont postérieurs à l'Indépendance.

Les recensements des trois pays du Maghreb sont présentés sous des formes différentes ce qui laisse présager que les définitions officielles de l'urbain le sont également.

Le recensement marocain est relativement complet, puisqu'il présente ses statistiques sous les différents niveaux de la hiérarchie administrative. Pour nos recherches, nous nous sommes essentiellement référés au Tableau n°5 du R.G.P.H. de 1994, qui nous indique par index alphabétique le nom de chaque commune rurale, municipalité et autre centre, ainsi que leur province/préfecture et cercle de rattachement. Nous avons choisi le même type de support pour les recensements de 1971 et 1982.

Pour l'Algérie, nous nous sommes principalement appuyé sur les ouvrages de l'O.N.S. collection n°38 "Evolution des agglomérations de 1966, 1977 et 1987" et collection n°4 "Armature urbaine de 1987", qui nous informent sur les données démographiques concernant les agglomérations rurales et urbaines,

⁷ Cf. Commentaire carte n°4.

ainsi que leur statut hiérarchique, la commune et la wilaya dont elles sont extraites. L'Office National des Statistiques fournit des renseignements très précis sur chaque agglomération, il les distingue non seulement en deux catégories : urbaines et rurales, mais également en sous-catégories : urbaines, semi-urbaines, semi-urbaines potentielles, sub-urbaines, non classées ailleurs, semi-rurales, rurales ; ce qui nous a permis une grande malléabilité, pour la suite de notre travail, au niveau de l'attribution de nos critères.

Quant au recensement de la Tunisie, il est le plus complexe. Le document de 1994 est en langue arabe, mais il nous offre de nombreuses informations et il correspond à nos exigences. Il présente les données statistiques par secteur, division administrative la plus fine, rattachée à un gouvernorat. Une première partie est consacrée aux différents secteurs. Elle nous révèle les secteurs urbains composés de communes et parfois d'arrondissements (pour les communes importantes), ainsi que les secteurs ruraux comprenant les agglomérations principales, secondaires et isolés. Le nombre d'unités constituant les agglomérations primaires et secondaires est indiqué, ce qui nous informe dans certain cas sur la taille moyenne de chaque agglomération concernée. Une seconde partie nous renseigne uniquement sur les agglomérations principales constituant les secteurs ruraux en nous indiquant le nom de ces dernières, leur secteur de rattachement ainsi que leur effectif de population. La liste des agglomérations de plus de 2000 habitants et celle des communes, issues des recensements de 1975 et 1984, nous ont également servi de référence pour notre étude.

Les différents organismes statistiques ont fait preuve d'une grande disponibilité en répondant rapidement aux diverses questions que nous leur posions sur des points qui soulevaient des ambiguïtés lors de nos recherches. D'autre part, leur site web (en cours pour le Maroc) facilite l'accès aux données nationales ou infra-étatiques concernant l'économie, la démographie... et leur mise à jour régulière permet d'être informée rapidement des évolutions. Le seul regret que nous pouvons exprimer à leur sujet est que les informations ne sont pas données à l'échelon communal, mais leur création récente en est peut être la cause ?

1.2 - Les organismes de recherche.

Les organismes de recherche ont un rôle important puisque ce sont des spécialistes de l'aire d'étude analysée. Ceux concernant le Maghreb, entre autres, nous ont donné l'opportunité d'effectuer des recherches dans des conditions favorables en nous permettant l'accès à des documents spécifiques, d'établir des contacts avec leurs chercheurs ou des personnels issus d'organismes officiels.

- *Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman.*

L'I.R.E.M.A.M. (Aix en Provence), avec près de soixante chercheurs et universitaires, est aujourd'hui le plus important centre français de recherche sur le monde arabe et musulman. Cet Institut, issu en 1986 du regroupement de plusieurs laboratoires ou équipes spécialisées, constitue une unité mixte de recherche associant le C.N.R.S. et les trois universités d'Aix-Marseille, il entend couvrir le monde arabe ainsi que ses marges et minorités. Avec des chercheurs relevant de disciplines différentes, il tend à assurer une étroite articulation entre deux dimensions fondamentales de la connaissance du monde arabe et musulman, le substrat culturel et historique d'une part, et les mutations et enjeux des sociétés contemporaines d'autre part.

L'I.R.E.M.A.M. a mis à notre disposition sa bibliothèque, d'une grande richesse, spécialisée dans le domaine des sciences sociales et humaines sur le monde arabe et musulman contemporain. Il mène une politique éditoriale avec ses propres moyens et en relation avec divers éditeurs, en particulier, C.N.R.S-Editions, et nous a permis de collaborer à la conception de son encyclopédie annuelle du Maghreb contemporain "Annuaire de l'Afrique du Nord" qui présente l'actualité scientifique, bibliographique et socio-politique du Maghreb.

Puis il nous a intégré, depuis février 1998, à un de ses programmes portant sur "les manifestations de l'urbain dans le monde arabe et musulman" dans lequel nos recherches s'insèrent.

- Institut de recherche sur le Maghreb contemporain.

L'I.R.M.C. est un centre français implanté à Tunis et Rabat et travaille en étroite collaboration avec l'I.R.E.M.A.M. Les Instituts ont mis à notre disposition leur fond documentaire et nous ont facilité l'établissement de contacts et l'accès aux différents services locaux.

Cet établissement du Ministère des Affaires Etrangères, doté de l'autonomie financière, relève de la Sous-direction des Sciences Sociales et Humaines et de l'Archéologie de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques. Il est placé sous la tutelle scientifique d'un conseil scientifique consultatif et sous l'autorité de l'ambassadeur de France en Tunisie et au Maroc. Par ailleurs, l'I.R.M.C. a pour partenaires scientifiques privilégiés les représentants en Tunisie du C.N.R.S. et de l'I.R.D.

Son équipe de recherche, réunissant en son sein des chercheurs français et maghrébins, concourt à la connaissance du Maghreb par l'observation et l'analyse des sociétés considérées.

- U.R.B.A.M.A.

U.R.B.A.M.A. est un centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe situé à Tours. De nombreux spécialistes du Maghreb y travaillent comme Pierre Signoles, Jean-François Troin pour ne citer qu'eux.

Lors de notre déplacement, nous y avons trouvé une base d'ouvrages et de thèses traitant de l'urbanisation sur différents thèmes concernant les trois pays étudiés. Ils possèdent quelques cartes des découpages administratifs, notamment celle par communes du Maroc qui nous a servi de point de départ pour notre recherche, en attendant de posséder des exemplaires personnels.

Ce séjour nous a permis de voir non seulement les études effectuées sur l'urbanisation, mais également de mieux cadrer nos objectifs par le biais des ouvrages consultés et les discussions avec les enseignants-chercheurs.

La collecte de sources bibliographiques, cartographiques et statistiques a été un travail méticuleux en raison de nos exigences. Le choix d'acquérir des données statistiques et des cartes du découpage territorial de chaque pays au niveau le plus fin, afin d'avoir une plus grande malléabilité pour nos divers traitements, n'a pas été sans obstacle. En effet, l'accès à des informations aussi précises soulève des questions émanant des autorités compétentes concernant leur finalité. Grâce à la compréhension du personnel des organismes statistiques et cartographiques, et du soutien de chercheurs locaux, certains de ces obstacles ont été surmontés.

Les rencontres avec les chercheurs des organismes officiels et de recherche ont été fructueuses. Par leur expérience et leurs suggestions, ils nous ont permis, non seulement d'enrichir nos connaissances, mais également d'appréhender le fait urbain par des approches variées.

Chapitre 2 - Définitions officielles de l'urbain propres à chaque pays.

La définition de l'urbain pose des problèmes car elle recouvre des réalités différentes selon les pays, ce qui rend les comparaisons souvent imprécises au niveau international. Les critères les plus fréquemment utilisés sont :

- le volume de population.
- le statut administratif.
- le profil des activités.

A titre d'exemple, certains pays confondent la population urbaine et la population agglomérée en prenant uniquement le seuil minimum d'habitants, variant en général entre 2000 et 5000 habitants.

Nous consacrerons cette partie à la clarification des définitions officielles de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie qui nous ont servi d'appui pour l'élaboration de notre liste des agglomérations urbaines. Nous verrons que ces trois pays du Maghreb, *a priori* si proches, ont des définitions de l'urbain différentes voire parfois surprenantes.

Si nous utilisions les données concernant l'urbain sans tenter de les rendre homogènes, une comparaison cohérente serait impossible. Notre travail n'a pas été simple, il était parfois complexe de saisir les idées et les intentions sous-jacentes des définitions élaborées par les organismes officiels. Mais l'aide apportée par certains chercheurs⁸ et personnes des services statistiques nous ont permis d'éclairer plus rapidement certains points et d'avancer dans nos recherches.

⁸ BELHEDI Amor, JOUMADI Kacem, REFFAS Mohamed...

2.1 - La définition de la Direction de la Statistique marocaine.

- L'organisation administrative.

L'organisation administrative du Maroc est assez subtile. En 1994, elle est composée de trois statuts qui sont les suivants :

- municipalités ;
- autres centres ;
- communes rurales.

En 1994, les communes urbaines sont exclusivement constituées des municipalités, alors qu'elles étaient composées des municipalités et des centres autonomes aux R.G.P.H. de 1971 et 1982. Mais des modifications ont été réalisées au niveau des définitions et le terme de centres autonomes⁹ a disparu depuis le recensement de 1982. Les communes urbaines ayant le statut juridique de centres autonomes ainsi qu'un bon nombre des autres centres définis par la statistique, ont été érigés en municipalités en 1994.

Les autres centres sont des centres urbains mais ils ne sont pas reconnus officiellement, ils répondent toutefois aux critères d'urbanisation définis par la statistique et ils correspondent à des agglomérations inférieures à 20 000 habitants. Les premiers recensements marocains effectués au début du siècle n'avaient pas de critère de sélection pour définir l'urbain. Au long des années, les centres urbains ont obtenu des paramètres de plus en plus précis.

Les critères de définitions établis par la Direction de la Statistique lors du recensement général de la population de 1982 étaient : une agglomération est dite urbaine si elle compte 1500 habitants au minimum, et si elle remplit 4 conditions sur les 7 établies par les statisticiens :

- l'existence d'un réseau d'électricité ;
- l'existence d'un réseau d'eau potable ;
- l'existence d'un réseau d'assainissement ;
- l'existence d'un hôpital ou dispensaire ;
- l'existence d'un lycée ;
- l'existence d'un tribunal ;
- une proportion de la population active non agricole dépassant 50 %.

⁹ Cf. Annexe 1.

Le critère quantitatif, cité précédemment est valable pour le R.G.P.H. de 1994. Quant aux critères qualitatifs, les paramètres n'ont pu que se renforcer.

D'autre part, la population urbaine serait composée, au sens administratif, des Municipalités. Mais d'après l'approche "statistique", elle comprendrait également les autres centres, non reconnus officiellement, car ils répondraient aux caractères de l'urbain. C'est sur cette deuxième approche que nous nous sommes référés car elle nous semble plus perspicace et rigoureuse, et elle répond davantage à notre objectif qui est de cerner l'urbain à son stade le plus précoce voir embryonnaire.

- Litiges administratifs et statistiques.

Après avoir effectué la saisie des municipalités, des autres centres et des communes rurales du Maroc, nous avons vérifié les calculs. Nous avons remarqué que la population des communes qualifiées d'autres centres était comptabilisée deux fois :

- en tant qu'entité désignée comme autre centre ;
- et avec celle de la commune rurale ayant le même nom ou de la commune rurale limitrophe.

Ceci s'explique par le fait qu'elles ne sont pas reconnues officiellement comme entité administrative à part entière. Mais cette double comptabilisation n'est pas indiquée dans le recensement marocain de 1994 et peut entraîner des erreurs pour ceux qui ne sont pas avertis.

Il était nécessaire de recalculer la population de ces entités statistiques correctement en ne faisant apparaître qu'une seule fois la population concernée.

Les communes intitulées autres centres sont considérées comme des communes urbaines d'après les statisticiens. Nous avons soustrait, lorsque le problème se présentait, la population de la commune "autre centre" à celle de la commune rurale. Généralement, les communes litigieuses portaient le même nom, cela facilitait les redistributions, mais ce ne fut pas le cas pour toutes. Lorsque nous rencontrions une commune considérée comme autre

centre et qu'il n'y avait pas de commune rurale du même nom, nous avons soustrait (Cf. Annexe 2) la population de la dite commune "autre centre" à une commune rurale appartenant au même cercle et dans son proche périmètre (appartenant également à la même entité spatiale de niveau 3 afin d'éviter par la suite toute erreur de calcul - Cf. Chapitre 6).

Par ailleurs, nous avons constaté que la population de Sid Zouine (commune rurale et autre centre) appartenant, dans le tableau 5 du R.G.P.H. de 1994, à la province de Marrakech-Médina était rattachée à celle de Marrakech-Menara dans le calcul des populations dans le tableau 1 du même recensement.

2.2 - La définition de l'Office National des Statistiques algérien.

- Données de base.

Nous avons utilisé les recensements généraux de la population et de l'habitat de 1977 et 1987 et effectué une projection pour 1994 à partir du précédent recensement (Cf. Sous-chapitre 3.3).

L'Office National des Statistiques a fait preuve de rigueur, qui permet aux différents recensements que nous avons utilisés d'être clairs et précis. Chaque terme est bien défini et ne laisse aucune ambiguïté dans sa compréhension. Dans l'objectif de supprimer toutes imprécisions, plusieurs critères d'ordre quantitatif (seuil minimum d'habitants) et qualitatif (rang administratif, activités économiques, caractéristiques urbaines...) ont donc été établis pour définir les agglomérations urbaines, par le personnel des services compétents.

Depuis le R.G.P.H. de 1977, l'O.N.S. ne parle plus de communes urbaines mais d'unités géographiques urbaines, ces unités étant définies comme étant des agglomérations. Cela pour plusieurs raisons :

- la grande étendue de certaines communes ;
- le besoin qui s'est fait sentir pour l'analyse socio-économique ou les études d'aménagement du territoire de dépasser le cadre rigide des limites administratives.

- *Clarification des termes algériens.*

Pour une bonne compréhension et pour supprimer toute équivoque, nous rappelons que l'Algérie a établi une définition explicite et officielle de l'agglomération, et que cette dernière est différente de celle concernant l'agglomération tunisienne.

Dans le R.G.P.H. de 1987, comme pour le R.G.P.H. de 1977, l'unité urbaine est définie par l'agglomération¹⁰. Sa population urbaine est celle vivant dans la zone géographique délimitée par son contour et ne tient par conséquent pas compte de la population éparsée ni des limites administratives¹¹ (entendons par contour : extension spatiale).

Plusieurs raisons ont milité pour ce choix : certaines communes présentent entre elles une certaine continuité dans les constructions et dans l'utilisation des équipements collectifs, il n'était pas judicieux de prévoir un aménagement urbain d'une agglomération en s'arrêtant à une limite communale qui pouvait être une rue. C'est le cas de l'agglomération d'Alger, entre autres, composée de nombreuses communes. Le terme d'unité urbaine recouvre aussi bien les notions d'agglomération inter-communale que de ville isolée. Le contour des agglomérations urbaines a été défini conformément au critère des 200 mètres établi pour la préparation cartographique du R.G.P.H. (périmètre de l'agglomération) en faisant abstraction des limites administratives. Notons qu'une même unité urbaine peut également se composer de plusieurs agglomérations appartenant à des communes différentes¹².

L'Office National des Statistiques différencie deux grands types d'agglomérations : les agglomérations rurales et les agglomérations urbaines.

¹⁰ Cf. Annexe 1.

¹¹ O.N.S. (Office National de la Statistique), *Armature urbaine, d'après le R.G.P.H de 1987*, Alger, 1988, 120 p. (Collections Statistiques n°4)

¹² Cf. Annexe 1.

2.3 - La définition de l'Institut National des Statistiques tunisien.

- Pouvoir étatique marqué.

Nous utilisons également trois recensements pour la Tunisie, ceux de 1975 et 1984 et celui de 1994 pour les mêmes raisons évoquées précédemment.

Il est de tradition en Tunisie de définir et de confondre le milieu urbain à l'ensemble des agglomérations érigées en communes. Ce qui provoque quelques aberrations comme dans le recensement de 1984, la grande agglomération de la cité Ettadhamen-Douar Hicher (près de Tunis), malgré l'importance de sa population (72 754 habitants) est considérée comme rurale parce qu'elle n'a pas encore obtenu le statut de commune.

L'approche de l'urbain est délicat en Tunisie car les termes utilisés lui sont spécifiques. En effet, le terme de milieu communal ou commune désigne l'urbain et celui de milieu non-communal le rural. Alors que si nous prenons l'exemple français ou algérien, les zones urbaines et rurales sont toutes qualifiées de communes.

L'attribution du statut urbain n'est qu'un acte administratif en Tunisie car d'après les textes officiels seules les communes, c'est-à-dire "les agglomérations érigées en tant que telles, par décret, et par conséquent soumises à la Loi Municipale"¹³ sont reconnues comme étant des villes.

La reconnaissance du fait urbain résulte d'un acte administratif et cela est valable depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. *A priori*, ce ne serait pas incohérent s'il existait des critères bien définis sur lesquels s'appuieraient les responsables pour l'attribution du statut communal. Mais leur choix n'est fondé sur aucun point de repère puisqu'il n'y a aucun texte légal qui fixe un seuil de taille, de densité, de niveau d'équipement, de composition de la population active sur lesquels se référer pour élever au rang de commune une unité d'habitat aggloméré.

Nous pouvons donc affirmer sans grand risque d'erreur que le fait urbain tunisien découle uniquement d'un acte politique, puisqu'en ayant accès à un statut administratif, les modifications et les améliorations qui suivent sont

¹³ Institut national de la statistique (1994)

considérables. La promotion au statut de chef-lieu de gouvernorat induit une création d'environ 1000-2000 emplois publics, celui à la délégation de 120-250 emplois¹⁴. Ces nouvelles activités, même si elles sont parfois réduites, entraînent une dynamique urbaine importante en l'absence d'autres activités, comme c'est souvent le cas à l'intérieur du pays. Sans oublier les retombées positives sur le secteur privé, sur le commerce, sur la consommation...

- *Pratique ancienne de la logique communale.*

Par ailleurs, un bref rappel historique n'est pas inutile pour confirmer ces propos. Deux grandes vagues de créations communales marquent la Tunisie. Mise à part Tunis qui dispose d'une municipalité dès 1858, la majorité des autres agglomérations ont obtenu le statut de communes lors de deux tournants marquant l'histoire tunisienne.

Tout d'abord, à la suite de l'instauration du protectorat français et ceci jusqu'en 1920, l'essentiel des nouvelles communes est situé dans la partie septentrionale de la Tunisie (près du littoral...). Il y en a très peu dans le reste du pays et lorsqu'elles sont présentes, leur isolement est significatif. Cette localisation des nouvelles créations coloniales est le reflet non seulement d'un choix stratégique mais également d'un choix "sélectif". D'un point de vue géographique, elles indiquent à quelques exceptions près la présence européenne, car pour la puissance colonisatrice, seules les agglomérations où résidait une population européenne étaient dignes d'être qualifiées de communes, donc d'urbaines. Or, au nord du Cap Bon un vide urbain apparaît durant cette période, pourtant certaines agglomérations auraient mérité d'être dotées d'une municipalité mais ce ne fut pas le cas étant donné que le nombre d'Européens y demeurant n'était pas suffisant. Par contre, Tataouine, située dans la région du Dahar, est une commune de vieille date grâce à sa fonction militaire. Pourtant l'effectif de sa population, à la fin du 19^{ème} siècle, n'était pas très important, ce qui montre bien l'absence dès le départ de critères de référence.

¹⁴ BELHEDI Amor, « L'organisation de l'espace en Tunisie, production et reproduction de l'espace », Tunis, faculté des sciences humaines et sociales-Tunis I, 1992, p 23. (Série : Géographie, volume XXVIII).

La deuxième période de fortes créations communales a eu lieu après l'Indépendance. Les intérêts et les objectifs politiques sont tout aussi clairs que durant la période précédente, mais avec des intentions opposées. Le nouvel Etat indépendant a souhaité concilier la réalité administrative avec la réalité géographique et sociale en créant des communes partout où le fait urbain semblait être présent. Mais derrière cet afflux de créations se dissimule, avant tout, une volonté d'encadrement des populations rurales. Il n'est pas inconséquent de prétendre que cette volonté est toujours d'actualité, lorsque nous regardons la localisation des nouvelles communes en 1994 (Cf. Carte n°27).

La présentation des différents critères employés pour définir l'urbain (lorsqu'ils existent, cf. Tunisie) sont non seulement très différents entre les pays mais également entre les recensements ; ce qui n'a pas simplifié notre tâche.

Cette diversité ne permettait pas d'effectuer une étude comparative cohérente. C'est pourquoi nous avons été amené à constituer notre propre liste d'agglomérations que nous considérons urbaines, en nous appuyant sur celles établies par les organismes officiels mais en y apportant des modifications.

Nous tenons à attirer l'attention sur l'emploi de termes identiques mais qui n'ont pas la même signification suivant les pays. A titre d'exemple, il ne faut pas confondre la commune algérienne et la commune tunisienne, elles n'ont pas la même fonction, ni la même correspondance au niveau hiérarchique¹⁵.

¹⁵ Cf. Graphique n°17 et annexe1.

Chapitre 3 - L'élaboration de la liste des agglomérations urbaines retenues.

Avant d'effectuer notre sélection, nous avons choisi de fixer le seuil minimum à 2000 habitants¹⁶ (seuil commun au trois pays), afin de répondre à nos attentes en percevant le phénomène urbain à son niveau le plus faible, où les premières caractéristiques urbaines semblent apparaître. Dans notre étude, nous cherchons à saisir le phénomène urbain dans son sens le plus large, y compris la strate infra-urbaine, de façon à bien saisir la continuité des agglomérations d'un espace donné. C'est la raison pour laquelle nous descendons jusqu'au niveau de l'ordre de 2000 habitants.

D'autre part, nous avons décidé de retenir toutes les agglomérations supérieures à ce seuil (sauf exception). Ce choix était indispensable, car nous avons constaté que les différents organismes avaient, pour critère quantitatif, un seuil minimum d'habitants différent pour attribuer le statut urbain à une agglomération (excepté la Tunisie qui n'en a aucun).

La liste des agglomérations urbaines retenues s'est constituée en deux étapes successives. Tout d'abord, nous avons dégagé de la liste des agglomérations urbaines officielles, celles qui répondaient à notre critère quantitatif. Ensuite, nous avons étudié la liste des agglomérations rurales établie par les organismes statistiques, et nous avons extrait celles qui correspondaient à nos attentes. Nous entendons par « agglomération », toute localité dont l'effectif est supérieur à 2000 habitants (sauf exception) et où la continuité du bâti est établie ou supposée. Une agglomération peut être constituée d'une seule localité (municipalité, commune...) ou de plusieurs issues d'une entité administrative (délégations, provinces...) ou de diverses.

A présent, nous allons détailler les démarches que nous avons employées pour chaque pays afin d'obtenir une liste d'agglomérations urbaines la plus homogène et harmonieuse qu'il soit possible. Ces étapes successives ont été appliquées aux trois recensements de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, avec cependant quelques nuances pour le cas que constituent les données algériennes de 1994.

¹⁶ Cf. Sous-chapitre 5.1.

3.1 - Première sélection des agglomérations urbaines à partir des définitions officielles.

- allégeance à la sélection officielle marocaine.

Pour les agglomérations urbaines marocaines, nous avons retenu comme agglomérations urbaines toutes les unités que les autorités marocaines ont qualifié de municipalités ou d'autres centres, supérieures à 2000 habitants. Car nous considérons que c'est un seuil qui implique que l'agglomération possède les services et les critères qui répondent au statut urbain.

Nous avons éliminé 2 municipalités et 28 autres centres qui ne répondaient pas à notre seuil minimum soit trente unités de la liste réalisée par les statisticiens. Ce nombre peut sembler élevé mais la majorité des agglomérations éliminées avaient moins de 1500 habitants. La municipalité de Lagouira illustre nos propos, elle a été éliminée car son effectif (509 habitants) est faible et ne permet pas de penser qu'elle possède, malgré son statut urbain reconnu officiellement, les caractéristiques nécessaires.

Les autres centres que nous avons exclus ont des effectifs bien inférieurs à 1500 habitants :

- Sidi Bouzid (El Jadida) : 483 habitants ;
- El Argoub (Oued Eddahab) : 808 habitants ;
- Moulay Bousselham (Kénitra) : 855 habitants...

Tableau n°1 : nombre de municipalités et autres centres officiels et sélectionnés en 1994 (Maroc)

| | Municipalités | Autres centre | Total |
|--------------|---------------|---------------|-------|
| officiels | 248 | 122 | 370 |
| sélectionnés | 246 | 94 | 340 |

Vanessa ROUSSEAU 1999

Nous avons appliqué le même seuil pour les recensements de 1971 et 1982, en considérant urbains tous les autres centres, municipalités et centres autonomes supérieurs à 2000 habitants.

- *Sélection rigoureuse de l'O.N.S. servant d'appui.*

Pour l'Algérie, nous nous sommes appuyés sur la sélection effectuée par l'O.N.S. pour établir ces agglomérations urbaines de 1987. La liste exhaustive des agglomérations de l'Algérie a servi de base aux personnels statistiques pour effectuer une première sélection en ne gardant que celles ayant au minimum 5000 habitants et qui sont au nombre de 479. Selon l'O.N.S. ce seuil de 5000 habitants correspond à la possibilité d'existence au sein d'une agglomération d'au moins 1000 actifs, ceci en prenant comme référence le taux d'activité national qui se situe autour de 23 % en 1987.

Puis en appliquant par la suite des critères d'ordre qualitatif (activité agricole, caractéristiques urbaines non évidente...), les statisticiens ont retenu 393 agglomérations sur les 479 qui répondaient au critère de seuil minimum de 5000 d'habitants. Cependant 49 autres agglomérations, ayant une population comprise entre 2000 et 5000 habitants, mais considérées comme potentiellement urbaines, ont obtenu le statut urbain comme les chefs-lieux de wilaya (Illizi, Naama, El-Tarf) ou de daïra.

L'application de ces démarches successives a permis à l'O.N.S. d'aboutir à une liste définitive de 442 agglomérations urbaines en 1987.

Les cinq critères qu'ils ont retenus pour définir une unité urbaine sont :

- un seuil minimum de 5000 habitants (sauf exception) ;
- des activités secondaires et tertiaires en majorité ;
- des caractéristiques spécifiques considérées comme éléments essentiels constituant une ville (cinémas, hôpitaux...) ;
- le rang administratif (concernant davantage les nouvelles agglomérations élevées au rang de chef-lieu de wilaya) ;
- le taux d'accroissement, qui fait partie également des critères de sélection.

Rappelons qu'en 1987, seize agglomérations « secondaires » appartiennent à la strate urbaine car elles ont une population significative, telles que :

- El-Gantra : 8500 habitants ;
- Bir-Kasdali : 6829 habitants...

Cette première sélection des agglomérations urbaines algériennes nous satisfaisait pour établir notre liste pour 1987 mais pas pour celle de 1994. Entre les deux dates, certaines agglomérations ont développé des caractères urbains et nous devons compléter notre liste en 1994 avec ces nouvelles agglomérations qui nous semblent avoir un potentiel urbain.

Pour la liste des agglomérations urbaines de 1977, nous avons pris également la liste des agglomérations officiellement reconnues urbaines à cette date en y apportant quelques modifications au niveau des agrégations, mais les critères employés par l'organisme algérien nous semblent suffisamment rigoureux pour les accepter.

- Complexité de la sélection tunisienne.

Le travail sur le recensement général de la population et de l'habitat de la Tunisie en 1994 a été le plus complexe, en raison des termes utilisés par les personnels de l'Institut National des Statistiques qu'il fallait clarifier et par l'importance des détails qu'il fallait bien cerner. Après avoir surmonté ces difficultés, le travail suivant a été d'effectuer les agrégations et de sélectionner les communes que nous allions retenir car l'ensemble des communes de l'I.N.S. ne convenait pas.

Il est difficile d'assimiler le fait urbain au statut communal, surtout lorsque la création de commune s'adresse à des agglomérations ayant un faible effectif de population, car à notre avis, les communes de moins de 2000 habitants ne possèdent pas de réels critères urbains et la liste des communes établie par l'I.N.S en comportait quelques unes. Sur les 257 communes tunisiennes en 1994, nous en avons éliminé 3 qui avaient un seuil bien inférieur à 2000 habitants (signalons que Tameghza, Fernana, Sbalat Ouled Askar et Oued Melliz ont été retenues, même si leur effectif est légèrement inférieur au seuil établi, car elles présentent des caractéristiques et des activités urbaines reconnues).

Prenons l'exemple de Béni M'thir (ouest de Tunis), 861 habitants, qui a le statut de commune mais qui n'est en réalité qu'une localité de barrage. Cette remarque concerne également certaines agglomérations dépassant le seuil, mais pour lesquelles l'attribution de statut communal se justifie soit par le fait

qu'elles sont proches d'agglomérations urbaines conséquentes, soit par leur évolution en banlieue dortoir ou parce qu'elles s'intègrent dans le schéma d'aménagement. Ces choix s'appuient sur des critères logiques mais discutables, car pourquoi Naasane n'a pas le statut communal alors qu'elle est située à proximité de l'agglomération de Tunis et de Fouchana ?

Il aurait été intéressant de posséder des statistiques concernant la structure de la population active ou les emplois des différentes agglomérations, car nous aurions pu différencier à l'aide de ce critère qualitatif les agglomérations qui méritaient réellement le statut urbain. Malheureusement ces données ne sont pas disponibles, du moins à l'échelle des communes et des groupements primaires. L'utilisation de ce critère qualitatif, si nous l'avions obtenu, nous aurait permis de limiter les erreurs d'attribution et de mieux cerner la réalité du statut urbain, mais il n'aurait garanti en aucun cas une certitude.

Un travail similaire a été réalisé avec les recensements de 1975 et 1984 pour effectuer la liste des agglomérations urbaines.

3.2 - Sélection approfondie : intégration d'agglomérations potentiellement urbaines.

- Contraintes marocaines par manque de précision.

Notre première sélection des agglomérations urbaines pour le Maroc, nous semble sous-estimée, car nous pensons que certaines communes rurales pourraient renfermer des agglomérations susceptibles de posséder des critères urbains. Dans le R.G.P.H. de 1994 et les deux précédents, les informations concernant les communes rurales portent sur leur effectif, mais aucune indication ne nous renseigne sur le fait qu'elles sont composées d'une ou de plusieurs agglomérations. Nous pensons que certaines de ces agglomérations appartenant aux communes rurales ont peut être 2 ou 3 critères sur les 7 établis par la Direction Statistique, et vu qu'elles n'ont pas atteint le seuil sélectif de 4, elles n'ont pas été signalées, mais nous n'avons aucun moyen de vérifier ces propos. Nous devons nous contenter d'adhérer à la démarche des statisticiens en considérant urbain non seulement les municipalités mais également les entités administratives qualifiées d'autres centres.

Nous ne sommes pas en mesure d'apporter une solution, malgré notre tentative de dégager des agglomérations potentiellement urbaines non reconnues officiellement et qui est la suivante : nous avons sélectionné, parmi les communes rurales, certaines agglomérations qui semblaient répondre au statut urbain afin de pallier cette sous estimation qui concerne, d'après notre constat, essentiellement les agglomérations de moins de 10 000 habitants. Nous avons travaillé sur les communes rurales de moins de 7000 habitants car au-delà le risque que la commune renferme plusieurs agglomérations était plus élevé. D'autre part, le fait qu'il existe des agglomérations urbaines supérieures à 7000 habitants dans les communes rurales est faible.

Nous avons émis l'hypothèse que dans ces communes rurales la probabilité qu'elles aient les critères répondant à l'urbain était présente. Nous sommes partis du principe suivant :

- seules, les communes rurales ayant entre 2000 et 7000 habitants seraient considérées comme urbaines ;
- celles qui auraient la taille des ménages inférieures à la taille moyenne des ménages urbains (5,6) ;
- et n'étant pas situées dans les provinces/préfectures du nord/ouest et du centre (forte ruralité).

Le critère de la taille des ménages pour dégager les agglomérations urbaines dans les communes rurales est discutable car il est moins fiable que le pourcentage d'actifs non agricoles utilisé pour l'Algérie, mais c'est le seul indice que nous possédons.

Nous avons choisi de ne pas intégrer ces agglomérations à notre liste, bien que nous ayons conscience qu'elle est sous-estimée, car le risque d'erreur est trop élevé. Ce travail nous aurait permis de rajouter 62 agglomérations à la strate des 2000-6000, or ce critère est trop léger et la localisation de ces "agglomérations" est spécifique aux zones montagnardes.

- Algérie : rattachement d'agglomérations aux fortes caractéristiques urbaines.

L'Etat algérien distingue une catégorie entre le rural profond et l'urbain. Des localités intermédiaires dont la population ne vit pas en majorité de l'agriculture, travaille en partie dans une unité urbaine voisine et occupe des logements qui se distinguent de ceux des agriculteurs. Il peut même arriver que ces groupements intermédiaires ne soient pas situés au voisinage des grandes villes. Cette catégorie d'agglomérations appelées semi-rurales par l'O.N.S., présente des caractéristiques proches de l'urbanisation :

- proximité des grandes villes ;
- activités non agricoles relativement importantes ;
- population travaillant, en partie, dans une unité urbaine voisine ;
- existence d'équipements socio-éducatifs...

D'après ces indications ne pouvons-nous pas considérer le semi-rural comme une forme particulière de péri-urbain¹⁷ ?

En 1987, la population appartenant au semi-rural représente 14 % du total de la population rurale soit 1 624 923 habitants et cette catégorie comprend 412 agglomérations répondant aux critères de :

- seuil minimum d'habitants fixé à 2000 ;
- nombre d'occupés égal à 500 au minimum dont au moins 50 % d'entre eux exercent des activités non agricoles.

Nous avons choisi d'intégrer, dans notre liste des agglomérations urbaines de 1994, ces agglomérations reconnues comme semi-rurales en 1987 pour les raisons suivantes :

- elles présentaient les critères suffisants pour être qualifiées d'unités urbaines "potentielles" ;
- en considérant qu'entre 1987 et 1994 ces agglomérations ont continué leur ascension, elles n'ont pu que renforcer leurs attributs urbains.

¹⁷ périurbain : tout ce qui est autour de la ville, et en réalité fait partie de la ville par les activités et les modes de vie des habitants. Cf. BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé (1993).

En raison de ces faits, il n'est pas aberrant, en prenant en considération la projection que nous effectuons, de rattacher ces agglomérations en 1994 aux autres agglomérations urbaines reconnues par l'O.N.S. en 1987, et par conséquent toujours urbaines.

Par contre, nous avons choisi de ne pas intégrer ces agglomérations semi-rurales à notre liste de 1987, car nous estimons que celle établie par l'O.N.S. s'appuie sur des critères rigoureux et fiables.

- Lacunes tunisiennes comblées.

Pour la Tunisie, après avoir éliminé les communes qui n'atteignaient pas le seuil de population de 2000 habitants, le risque d'oublier des agglomérations qui pouvaient avoir des affinités citadines, mais qui auraient été classées dans le milieu rural par l'Etat tunisien, demeure. Une étude sur les agglomérations principales¹⁸ a été réalisée et a permis de dégager 54 agglomérations rurales dépassant 2000 habitants.

Nous pouvons sans commettre de faute les qualifier d'urbaines potentielles car elles sont le noyau d'une agglomération naissante. Sans oublier, que si nous possédions des justificatifs permettant de les qualifier de non-urbaines, nous l'aurions signalé. Il est important de préciser que ces agglomérations que nous avons décidé de qualifier d'urbaines sont situées à proximité d'unités urbaines reconnues ou dans des espaces qui nous laissent supposer des activités tertiaires significatives, comme : Zaafrane...

D'autres part, nous tenons à indiquer que ces agglomérations, anciennement qualifiées d'agglomérations principales par l'Etat, n'ont fait l'objet d'aucune agrégation. Nous avons fait ce choix, sans doute arbitraire, car nous pensons que si elles n'ont pas obtenu le statut urbain, cela vient du fait qu'elles n'étaient pas situées dans la continuité d'une agglomération urbaine.

¹⁸ Cf. Annexe 1.

Tableau n°2 : Répartition des agglomérations issues des groupements principaux par niveau 1 entre 2000 et 5645 habitants en 1994 (Tunisie).

| | entre 2000 et 3000 hab. | de 3001 à 5645 hab. | Total |
|------------------------|----------------------------|------------------------|-------|
| Tunisie septentrionale | 14 | 9 | 23 |
| Tunisie centrale | 10 | 1 | 11 |
| Tunisie méridionale | 11 | 9 | 20 |
| Total | 35 | 19 | 54 |

Vanessa ROUSSEAU 1999

Nous ne pouvons pas garantir entièrement que les agglomérations de notre étude, essentiellement celles de moins de 6000 habitants, présentent des caractéristiques urbaines. Cependant, nous nous appuyerons sur les principes suivants :

- les communes reconnues par l'Etat sont des agglomérations urbaines mise à part celles de moins de 2000 habitants ;
- les agglomérations primaires comprises entre 2000 et 5646 habitants sont qualifiés d'agglomérations urbaines ;
- notre seuil quantitatif (2000 habitants) semble correspondre à une réalité objective : présence d'équipements, de commerces permanents...

La combinaison du seuil quantitatif et des critères administratifs nous permet de délimiter les unités urbaines même si ces points de références sont discutables.

Pour les recensements de 1975 et 1984, nous avons qualifié d'agglomérations potentiellement urbaines les agglomérations reconnues en tant que telles par l'Etat, supérieures à 2000 habitants. Pour ces deux recensements, nous possédions en plus de la liste des communes, une liste des agglomérations non qualifiées d'urbaines sur laquelle nous nous sommes appuyé pour compléter notre liste en nous référant à nos critères.

3.3 - La projection algérienne de 1994 : raisons et fiabilité.

- Raisons de ces données extrapolées.

Notre recherche porte sur l'étude comparative de l'urbanisation de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Les statistiques les plus récentes sur lesquelles nous travaillons pour le Maroc et la Tunisie sont les R.G.P.H. de 1994. Pour que ce travail soit comparatif, il fallait que les données aient une date commune, pour une meilleure cohérence. La difficulté pour l'Algérie, ne réside pas dans ses définitions et ses critères de l'urbain, qui sont relativement bien définis et clairs, mais dans la date de son recensement.

En effet, les statistiques que nous possédons sont celles du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1987, et pour que les comparaisons entre les trois pays puissent s'effectuer, nous devons travailler sur la même année.

Nous possédons les R.G.P.H. de 1971, 1982 et 1994 pour le Maroc et 1975, 1984 et 1994 pour la Tunisie et ceux de 1977 et 1987 pour l'Algérie. Deux choix s'offraient à nous :

- pour limiter les incertitudes entraînées par la projection nous aurions pu l'effectuer sur les agglomérations marocaines et tunisiennes en les projetant de cinq et trois années pour les amener à 1987. Nous aurions réalisé les comparaisons sur des données où les scories provoquées par les années auraient été limitées.

- notre choix s'est porté sur la deuxième solution qui s'offrait à nous. Nous avons effectué la projection de 7 années sur les agglomérations algériennes de 1987. Les critères qui nous ont amené à cette décision sont les suivants : deux pays possèdent des recensements récents, donc plus précis que des projections. D'autre part entre 1982 et 1994, des changements ont été apportés, essentiellement pour le Maroc, augmentant la précision et la finesse des statistiques et du découpage territorial. De plus, les définitions algériennes de l'urbain sont, entre les trois pays, les plus explicites. En partant sur une sélection efficace et rigoureuse pour 1987, les bases que nous obtenons sont valables et, malgré les effets de projection, elles nous procurent un résultat final acceptable.

Il est important de signaler, qu'en novembre 1998, nous avons obtenu les résultats préliminaires du R.G.P.H. de 1998 qui nous indiquaient que le taux d'accroissement moyen de la population pour la période de 1987/98 était de 2,15 % ; or nous l'avons estimé pour la période 1987/94 en baisse de 20 % ce qui l'amenait à 2,4 %, taux qui est tout à fait plausible puisque nous étions au 3/4 de la période citée précédemment. Chaque taux d'accroissement moyen annuel, propre à chaque agglomération, pour la période 1977/87 a été diminué de 20 % pour tenir compte du ralentissement de la croissance démographique observée à travers tout le pays (en supposant également que les mouvements migratoires demeurent stables) et obtenir une projection 1994 recevable.

- *Méthode employée.*

Nous avons pris les agglomérations urbaines de 1987 et 1977 et avons calculé leur taux d'accroissement urbain entre 1977 et 1987. Pour les unités urbaines de 1987 qui n'avaient pas le statut urbain en 1977, nous avons considéré qu'elles n'existaient pas en tant qu'urbaines mais en tant que localités. Nous entendons par ces propos qu'elles possédaient une population et même si elles n'avaient pas l'attribution d'urbaines, il était plus convenable de leur attribuer le taux moyen d'accroissement urbain qui est de 5,46 entre 1977 et 1987. Car si nous considérons qu'elles possèdent 0 habitant urbain (1 pour pouvoir effectuer le calcul) en 1977, les taux d'accroissement urbain entre 1977/87, que nous obtenons, sont incohérents et non représentatifs de la réalité.

Exemple : Chechar (wilaya de Khenchela), 3090 habitants en 1987, aurait un taux d'accroissement urbain de 121,5 % et une population de 358 505 hab. en 1994. En appliquant notre méthode, son nombre d'habitants pour 1994 est de 4168.

Les effectifs de population auxquels nous arrivons pour ces agglomérations en leur attribuant le taux moyen d'accroissement urbain, même s'il est discutable, approchent d'une probabilité acceptable.

Certains taux d'accroissement urbain entre 1977 et 1987 sont élevés, comme celui de Taibet (wilaya d'Ouargla) : 11,8 %.

Nous ne les avons pas remis en cause pour la projection car nous partons du principe que la majorité de ces agglomérations urbaines sont des créations récentes (statut urbain obtenu en 1977 ou 1987) et qu'il est normal qu'elles aient des taux importants durant les deux, voire trois, prochaines décennies (malgré la rectification apportée).

Calcul du taux d'accroissement urbain moyen annuel.

Taux d'accroissement urbain moyen annuel 77/87 : $((p_{87}/p_{77})^{(1/a)} - 1) * 100$

p87 : population 1987

p77 : population 1977

a : nombre d'années inter-censitaire.

Calcul de la projection de 1994.

projection94 : $p_{87} * (1+t)^n$

p87 : population de 1987.

t : $(Tx \text{ acc urb } 77/87 * 0,8) / 100$

n : nombre d'années à extrapoler.

Pour récapituler, nous avons élaboré la liste des agglomérations que nous qualifions d'urbaines en 1994 en utilisant tout d'abord les agglomérations qui avaient le statut urbain en 1987 d'après l'O.N.S. Ensuite, nous avons intégré à notre liste, les agglomérations considérées comme semi-rurales par ces services en 1987 car elles avaient les critères de l'urbain (voir définitions) et que ces derniers n'avaient pu que se renforcer au cours des années.

Puis nous avons effectué, sur ces agglomérations sélectionnées, la projection pour 1994. Nous avons gardé les unités qui avaient plus de 2000 habitants sauf exception (agglomérations fusionnées avec Alger). Nous estimons que ces agglomérations inférieures à 2000 habitants ont des caractéristiques urbaines, vu la proximité et l'influence de la capitale, et par conséquent peuvent être agrégées à Alger car elles possèdent les critères nécessaires.

La méthode de projection que nous avons employé pour obtenir les unités urbaines de la même année que les deux autres pays est discutable, mais elle nous semble cohérente car nous l'avons appliquée avec prudence et rigueur.

L'élaboration d'une base de données, la plus homogène et harmonieuse qu'il soit possible d'obtenir, a été une étape importante pour la suite de notre recherche. C'est pourquoi nous avons procédé par démarches progressives, en ne remettant pas en cause la totalité des sélections officielles mais en retenant uniquement celles répondant à notre critère quantitatif ; et en extrayant de la liste des agglomérations classées dans le milieu rural, celles qui présentaient des caractéristiques urbaines. Elle nous a demandé d'effectuer des choix parfois discutables, mais que nous avons établi en nous assurant de leur crédibilité. La liste des agglomérations urbaines (et infra-urbaines) que nous obtenons, nous a permis d'analyser le fait urbain sous des approches diverses que nous développerons dans les parties suivantes.

Chapitre 4 - Les agrégations.

Nous avons été amené à réaliser des fusions pour répondre à la réalité géographique car dans les différents recensements, les informations concernent les entités administratives et ne prennent pas en considération la continuité du bâti qui peut exister entre elles. Prenons l'exemple de Casablanca pour 1994, Casablanca en tant que telle n'existe pas dans le document statistique. Elle est le fruit de la coalescence de la majorité des populations des municipalités et des autres centres de sept préfectures limitrophes (Cf. Annexe 4). Etant donné que nos recherches portent sur les agglomérations cela implique d'apporter des modifications aux données fournies par les différents organismes statistiques.

4.1 - caractéristiques.

Les agrégations ont été effectuées pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour les trois recensements utilisés (Cf. Annexe 3 et annexe 4). Nous avons tenu compte de l'évolution urbaine, ce qui explique que les entités formant les agglomérations soient parfois différentes selon les dates. D'autres part, pendant la période intercensitaire, certaines entités administratives ont changé de nom ou ont disparu soit parce qu'elles ont été annexées par des entités limitrophes ou simplement par volonté des dirigeants. Ce fut le cas de la commune de Ebba Ksour (Tunisie) qui est devenue Dahmani au R.G.P.H. de 1994.

Ces actes n'ont pas simplifié notre tâche, car ces modifications n'étaient pas précisées et nous avons dû faire preuve de perspicacité pour les résoudre, sans oublier l'aide des services compétents.

Pour les agglomérations algériennes, nous avons réalisé les fusions en deux temps. Tout d'abord, nous avons agrégé les agglomérations urbaines qui avaient une continuité spatiale certaine entre elles en 1977 et 1987, et nous avons effectué la projection à la suite de cette fusion.

Après avoir accompli cette première étape, nous avons jugé que la projection de 1994 avait entraîné une expansion spatiale des agglomérations mères suivantes : Alger, Oran, Annaba et Ouargla (qui avaient déjà subi des agrégations pour 1977 et 1987). Il était nécessaire de les fusionner à nouveau avec d'autres agglomérations voisines, car la continuité naissante ou affirmée du bâti est présente. Nous avons décidé de fusionner ces agglomérations urbaines après avoir fait la projection pour ne pas fausser les effectifs obtenus, car les agglomérations agrégées aux agglomérations mères ont des taux d'accroissement urbains plus élevés que ces dernières. Si nous les avons fusionnées au départ, la projection aurait été sous-estimée, puisqu'elle se serait référée à un taux d'accroissement moyen atténué par l'agrégation des agglomérations.

Pour réaliser les agrégations marocaines de 1971 et 1982, nous nous sommes référés à la liste établie par Jean-François Troin¹⁹ et à celle du C.E.R.E.D.²⁰. Nous avons tenu compte du taux d'évolution moyen entre 1982 et 1994 (3,6 %) pour vérifier si les agrégations que nous avons réalisées pour 1994 étaient plausibles.

Les agrégations marocaines de 1994 ont été effectuées avec l'aide de la carte touristique du Maroc Michelin n°959 et avec la carte communale du Maroc de 1996, puis avec l'avis de chercheurs²¹.

Des agrégations se sont avérées également nécessaires pour la Tunisie, car sur le terrain certaines des communes, considérées comme entités administratives à part dans le recensement, constituent des agglomérations urbaines. Les limites administratives ne sont que fictives et une continuité existe entre le bâti des différents milieux communaux. Nous avons agrégé les communes reconnues par l'I.N.S. lorsqu'il nous semblait y avoir une continuité entre elles et lorsque la proximité ne laissait pas de doute.

Pour effectuer ces fusions, nous nous sommes appuyés sur la carte

¹⁹ TROIN Jean-François (1986).

²⁰ Centre d'étude et de la recherche démographique (1993).

²¹ JOURADI Kacem, personnels de la Direction de la Statistique de Rabat...

Michelin n°958 et la carte par secteur ; sans oublier, dans certains cas litigieux, la confirmation du personnel statistique et de chercheurs²².

4.2 - Les grandes agglomérations correspondant aux unités de niveau 3 (1994).

Nous avons tenu à préciser la composition de la "grande" agglomération en signalant que les ensembles que nous allons définir correspondent à des entités spatiales de niveau 3. (Cf. Commentaire de la carte n°1).

- *Trois cas marocains.*

Grand Casablanca : 2 940 623 hab. (Cf. Carte n°1),

Agglomération de Casablanca + Nouaceur, Aïn Harrouda, Tit Mellil et Médiouna et Mohammédia.

Axe S.R.A : 1 290 665 hab.,

Agglomération de Rabat-Salé + Skhirate, Témara et Harhoura.

Grand Agadir : 507 797 hab.,

Agglomération d'Agadir et de Lgliaa.

- *Les métropoles algériennes.*

Grand Alger : 2 277 533 hab. (Cf. Carte n° 2),

Agglomération d'Alger + Ain-Benian, Staoueli, Zeralda, Soudana, Rahmania, Bab-Hassen, Douera, Mahelma de la wilaya de Tipaza ; de Sidi-Moussa, Mefta de la wilaya de Blida ; ainsi que les agglomérations des communes de Reghaia, Hammadi, Ouled-Hedadj, Ain-Taya, Marsa, Bordj-el-Bahri, Haraoua et Rouiba de la wilaya de Boumerdes.

²² BELHEDI Amor, COTE Marc...

Grand Oran : 811 046 hab.,

Agglomération d'Oran et les agglomérations des communes de Aïn-el-Turk et Sidi-Chami.

Grand Constantine : 644 354 hab.,

Agglomération de Constantine + les agglomérations des communes de Hammam-Bouziane, Didouche Mourad, Aïn-Smara et El-Khroub.

Grand Annaba : 486 476 hab.,

Agglomération d'Annaba et les agglomérations des communes de Beni-Amar et Seraidi.

- *L'exemple tunisien.*

Nous avons employé l'appellation Grand Sfax pour l'entité de niveau 3. Cette désignation peut porter à confusion car en réalité les agglomérations urbaines le composant correspondent à l'agglomération de Sfax. Le Grand Sfax et l'agglomération de Sfax ne font qu'un, nous l'avons nommé ainsi car ce terme est utilisé par les Tunisiens pour désigner l'agglomération sfaxienne. L'environnement géographique de l'agglomération de Sfax étant particulier (vide urbain de sa première voire deuxième couronne), il nous était impossible de créer un "Grand" Sfax comme nous l'avons défini pour les autres cas.

Grand Tunis : 1 583 838 hab. (Cf. Carte n°3),

Agglomération de Tunis + Carthage, Sidi Bou Saïd, La Goulette, La Marsa (gouvernorat de Tunis), Hammam Lif, Mohammedia, Ez-Zahra et Fouchana, Nassen et Chebba (gouvernorat de Ben Arous).

Nous avons réalisé trois cartes (Cf. Cartes n°1, 2 et 3) montrant les limites et les aires que nous définissons comme « agglomération » et « Grande » agglomération pour une meilleure compréhension et visualisation de ces termes. Tunis, Alger et Casablanca nous ont servi d'exemples pour illustrer ces propos et définir géographiquement les espaces qu'elles recouvrent.

Carte n°1 : Limites des différents ensembles spatiaux.

Un exemple marocain.

Nous avons tenu à préciser les limites spatiales de certaines entités. Tunis, Alger et Casablanca nous serviront de support pour définir géographiquement les termes d'agglomération et de grande agglomération. L'agglomération ou l'unité urbaine se définissent comme un ensemble de communes/ autres centres/ municipalités où la continuité du bâti est établie ou estimée entre eux. Signalons qu'une commune en Algérie peut être composée de plusieurs agglomérations. Quant à la composition de la "Grande" agglomération, elle s'identifie à l'agglomération plus sa couronne urbaine ; c'est-à-dire qu'elle recouvre la notion d'aire métropolitaine. Les ensembles que nous allons définir correspondent à des entités spatiales de niveau 3. Les cartes routières et touristiques Michelin n° 958 et 959 nous ont servi de fond pour figurer les deux types de limites, que nous avons représentés de manière différente.

Composition de l'agglomération de Casablanca et du Grand Casablanca :

Agglomération de Casablanca : 2 715 365 hab.

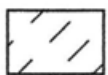
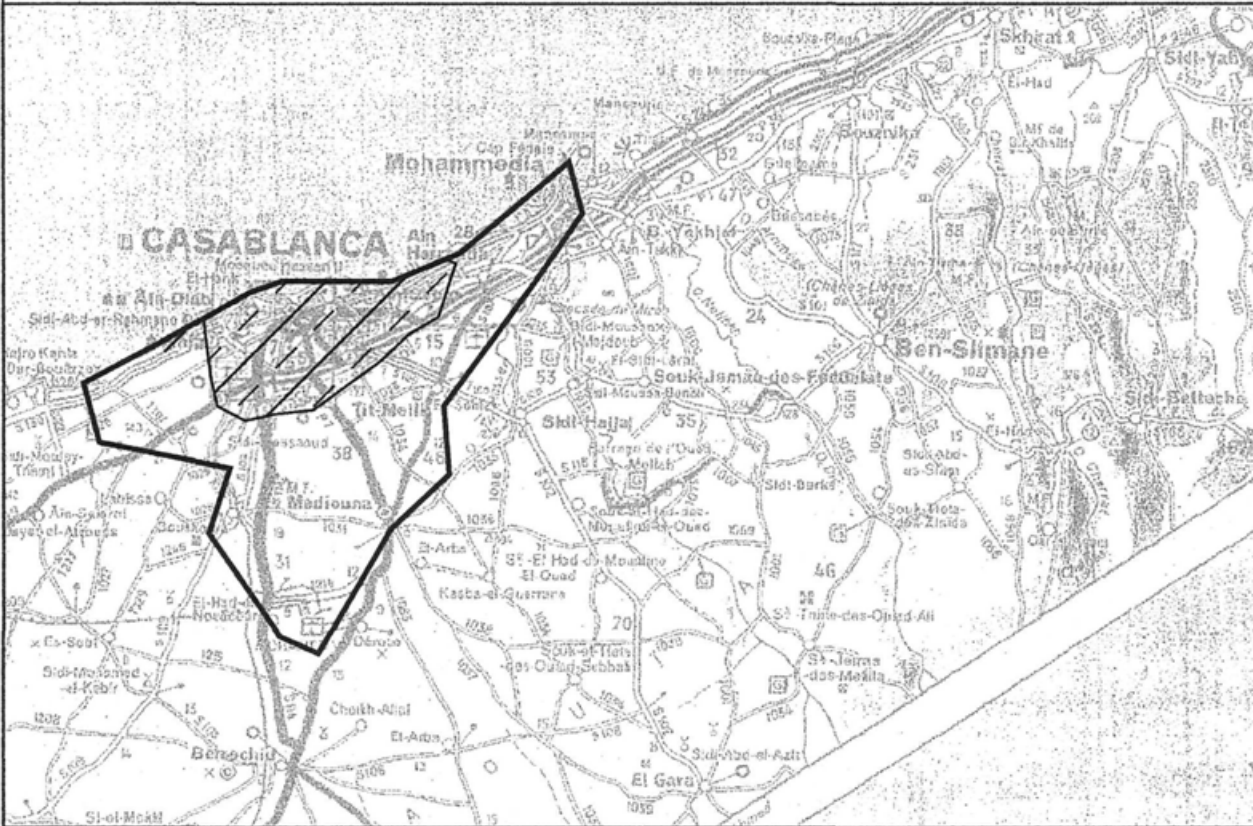
Agrégation des populations des MUN et AC des préfectures de Casablanca-Anfa, Al Fida-Derb Sultan, Aïn Sebaa-Hay Mohammadi, Aïn Chok-Hay Hassani (sauf Nouaceur), Sidi Bernoussi-Zenata (sauf Ain Harrouda, Tit Mellil), Ben MSik-Sidi Othmane (sauf Mediouna) et Machouar Casablanca.

Grand Casablanca : 2 940 623 hab.

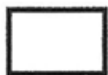
Agglomération de Casablanca + Nouaceur, Aïn Harrouda, Tit Mellil, Médiouna et Mohammédia.

Carte n°1 : Limites des différents ensembles spatiaux

Un exemple marocain



Agglomération de Casablanca en 1994



Grand Casablanca

échelle : 1/600 000

Source : carte routière et touristique
Michelin n°959, 1995.

Vanessa ROUSSEAU 1999

Carte n°2 : Limites des différents ensembles spatiaux. Un exemple algérien.

Les objectifs sont identiques à ceux de la carte n°1.

Composition de l'agglomération d'Alger et du Grand Alger :

Agglomération d'Alger : 1 911 682 hab. en 1994.

Pour 1994, nous avons élargi le périmètre considéré comme l'agglomération d'Alger car nous avons estimé que la continuité du bâti s'était intensifiée.

Toutes les agglomérations des communes de la wilaya d'Alger (Grand Alger, Birkhadem, Dar-el-Beida, Bab-Ezzouar, Bord-el-Kiffan et Beni-Messous) et de celles des communes de Cheraga, Ouled-fayet, El-Achour, Draria, Saoula de la wilaya de Tipaza sont agrégées à Alger.

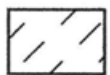
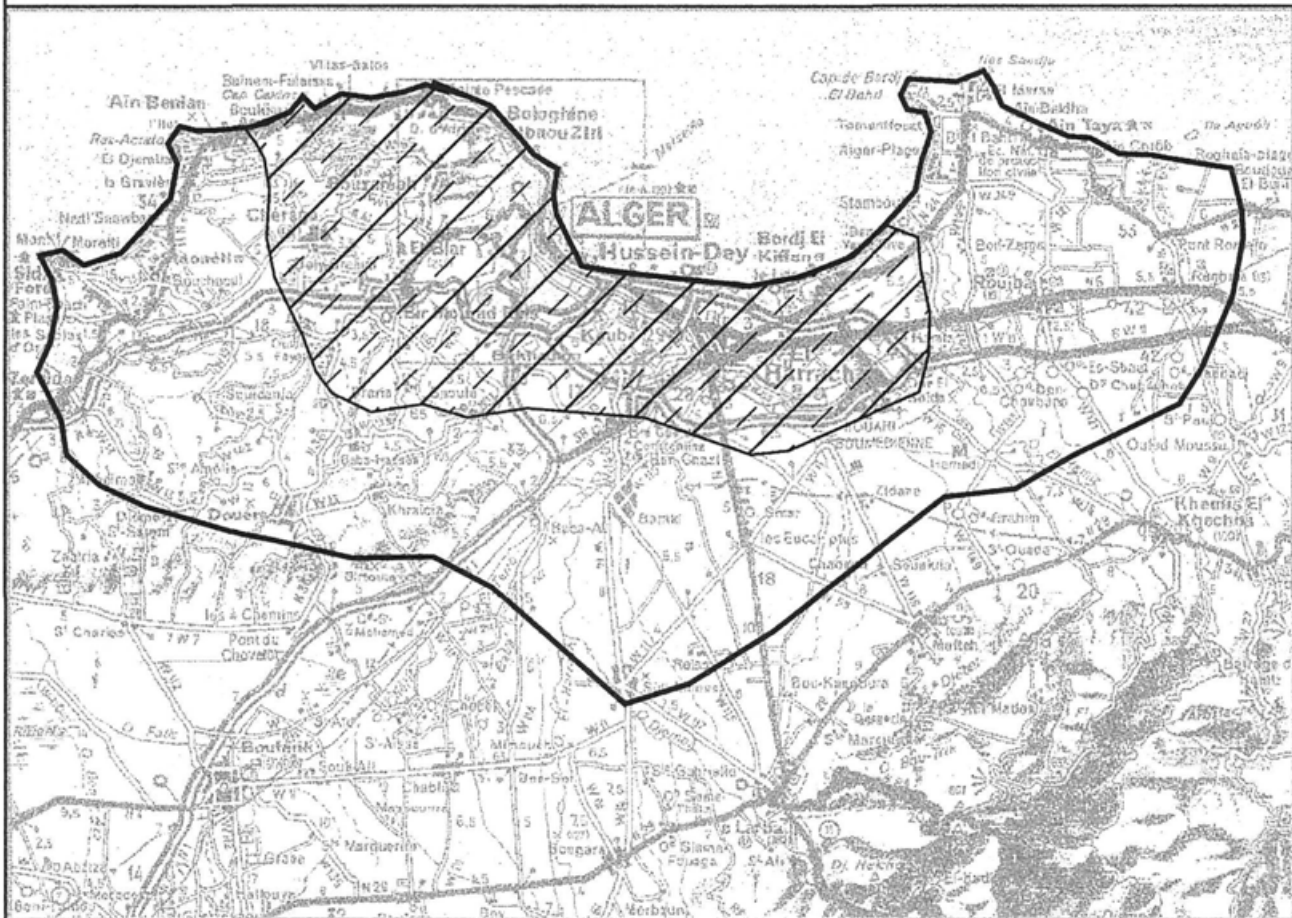
Grand Alger : 2 277 533 hab. en 1994.

Agglomération d'Alger + Ain-Benian, Staoueli, Zeralda, Soudania, Rahmania, Bab Hassen, Douera, Mahelma de la wilaya de Tipaza, de Sidi-Moussa, Mefta de la wilaya de Blida ; et celles des communes de Reghaia, Hammadi, Ouled-Hedadj, Ain-Taya, Marsa, Bordj-el-Bahri, Haraoua et Rouiba de la wilaya de Boumerdes.

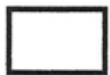
Le Grand Alger ainsi défini est nettement plus vaste que le « Grand Alger » administratif.

Carte n°2 : Limites des différents ensembles spatiaux.

Un exemple algérien



Agglomération d'Alger en 1994



Grand Alger

échelle : 1/300 000

Source : carte routière et touristique
Michelin n°958, 1995.

Vanessa ROUSSEAU 1999

**Carte n°3 : Limites des différents ensembles spatiaux.
Un exemple tunisien.**

Les objectifs sont identiques à ceux de la carte n°1.

Composition de l'agglomération de Tunis et du Grand Tunis :

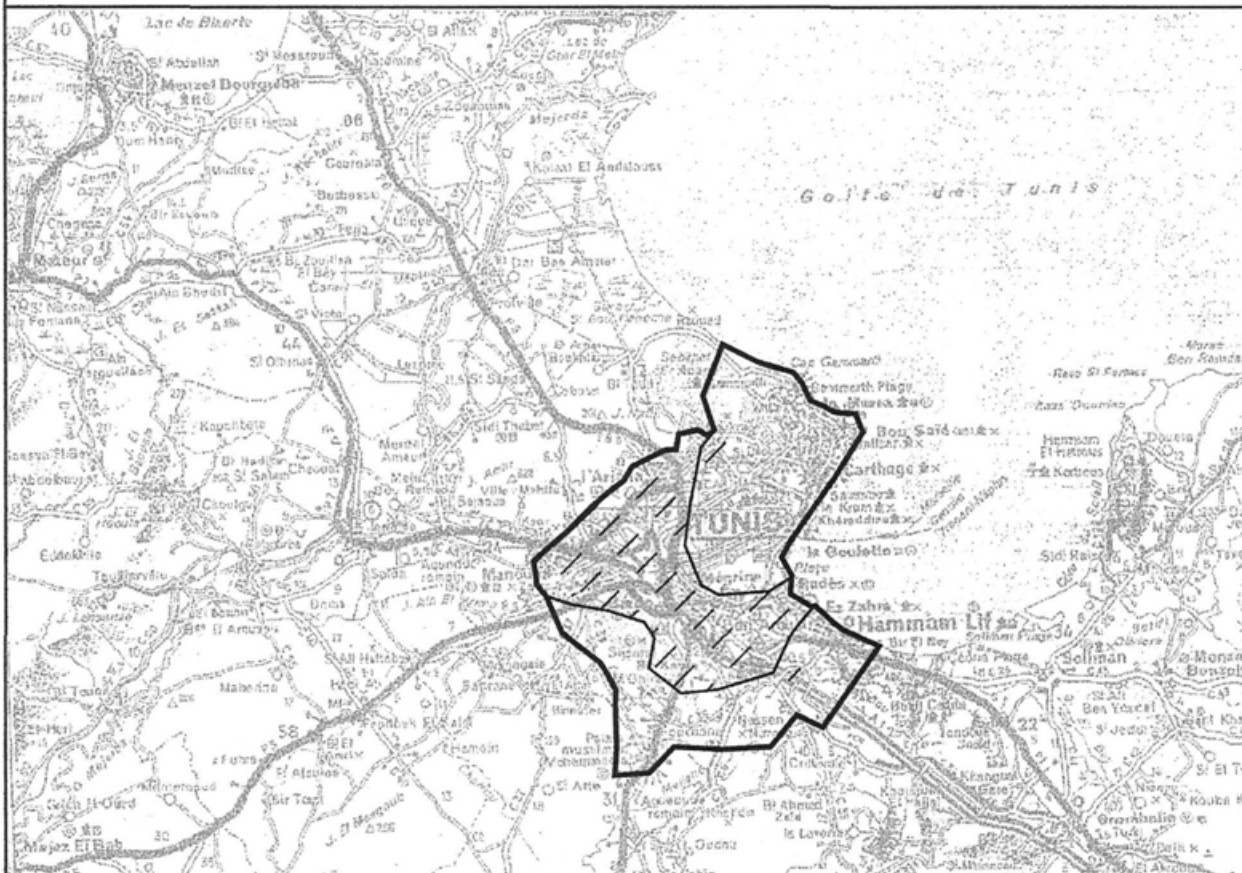
Agglomération de Tunis : 1 319 818 hab. en 1994.

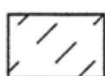
Agrégation des communes de Tunis ville, le Bardo (appartenant au gouvernorat de Tunis), Ben Arous, Rades, Megrine, Ez-Zahia, Bou Mhel Bassatine, Mourouj et Hammam Chott (appartenant au gouvernorat de Ben Arous), Manouba, Den Den, Ettadhamen-Douar Hicher, Oued Ellil et Ariana (appartenant au gouvernorat de Ariana).

Grand Tunis : 1 583 838 hab. en 1994.

Agglomération de Tunis + Carthage, Sidi Bou Saïd, La Goulette, La Marsa (gouvernorat de Tunis), Hammam Lif, Mohammedia, Ez-Zahra et Fouchana, Nassen et Chebba (gouvernorat de Ben Arous).

Carte n°3 : Limites des différents ensembles spatiaux Un exemple tunisien



 Agglomération de Tunis en 1994

 Grand Tunis

échelle : 1/500 000

Source : carte routière et touristique

Michelin n° 958, 1995.

Vanessa ROUSSEUX 1999

Chapitre 5 - La classification par strate.

Après réflexions, et ne possédant pas nos propres critères qualitatifs pour qualifier avec plus de certitude qu'actuellement toutes les agglomérations « d'urbaines », nous avons jugé plus prudent et cohérent d'apporter certaines modifications et nuances aux termes que nous emploierons au long de notre étude et aussi de distinguer les agglomérations par strate. Ce classement a été élaboré en nous appuyant sur les classements établis par d'autres chercheurs²³, et sur nos propres observations.

5.1 - Choix du seuil minimum.

Le choix de notre seuil minimum commun aux trois pays a été placé à 2000 habitants. Nous aurions pu fixer le seuil à 5000 habitants, cela nous aurait apporté davantage de certitude concernant le statut urbain des agglomérations supérieures à ce seuil, mais cela nous aurait fait perdre beaucoup d'informations. Nous avons gardé le seuil de 2000 habitants, mais en faisant des aménagements que nous préciserons lorsque nous développerons les définitions des différentes strates que nous utiliserons pour notre recherche.

Dans notre recherche, nous cherchons à saisir le *continuum* des centres, ce qui nous fait descendre plus bas que l'urbain classique en fixant le seuil minimum à 2000 habitants. D'autre part, plusieurs chercheurs²⁴ s'accordent pour dire que c'est à partir de 2000 habitants qu'apparaissent les signes de l'urbain. Nous tenons à préciser que ce seuil est valable non seulement pour les trois pays mais également pour les trois périodes étudiées. Nous pouvons nous demander si les signes de l'urbanisation n'apparaissaient pas plus tôt dans les années 1970 selon l'avancée du pays dans ce domaine ? Nous aurions pu faire varier ce seuil, mais dans le souci d'éviter toute confusion et de

²³ BELHEDI Amor, TROIN Jean-François, BELKHATIR Aziz...

²⁴ BELHEDI Amor (1992), ESCALLIER Robert (1986) pour ne citer qu'eux.

maintenir une harmonie entre les trois pays du Maghreb, nous avons maintenu ce seuil de 2000 habitants pour les trois décennies prises en compte.

Il est difficile de clarifier d'une manière précise des critères concernant un espace aussi complexe que celui de l'urbain. Il n'est pas simple de trouver des critères appropriés pour les petites villes, ceux des grandes villes ne sont pas moins difficiles à définir surtout lors des dernières décennies où les limites administratives coïncident rarement avec les limites réelles de la ville. Il en est de même pour les villes moyennes, strate la plus ambiguë pour la définition des seuils. C'est pourquoi, nous ferons abstraction des limites administratives et nous prendrons en considération le *continuum* du bâti confirmé ou supposé entre deux communes/centres urbains.

Le critère de l'urbain commun aux trois pays, qui nous a permis d'obtenir la liste des agglomérations urbaines des trois dernières décennies, est un critère quantitatif. Nous avons retenu les unités urbaines supérieures au seuil de 2000 habitants (sauf exception).

La majorité de nos unités urbaines correspondent aux agglomérations qualifiées d'urbaines par les différents organismes statistiques de chaque pays et établies par des critères quantitatifs et qualitatifs. Cependant, une partie de nos agglomérations appartenant principalement à la strate infra-urbaine (et semi-urbaine pour l'Algérie) ont été établies sur la base d'un critère uniquement quantitatif. Elles correspondent, pour la plupart, à des agglomérations ayant le statut rural dans les recensements officiels.

Après avoir clarifié les définitions et effectué les agrégations nécessaires, nous obtenons une liste d'agglomérations urbaines relativement homogènes qui nous permettra de réaliser les comparaisons nécessaires.

5.2 - Caractéristiques des strates dégagées.

Nous avons pensé qu'il était important de distinguer les agglomérations en strates établies sur une base statistique. Nous présentons les différentes strates dégagées ainsi que leurs caractéristiques.

La strate infra-urbaine (stade embryonnaire).

- de 2000 à 6000 habitants.

Certaines de ces agglomérations ont acquis récemment le statut urbain, pour d'autres elles ne l'ont pas officiellement. Nous émettons l'hypothèse qu'elles possèdent un volume humain, et qu'elles répondent aux critères retenus leur permettant d'être qualifiées d'infra-urbaines. Cette strate renferme la majorité des agglomérations potentiellement urbaines issues du milieu rural. Nous avons établi le seuil à 6000 habitants car les agglomérations algériennes qualifiées de semi-rurales en 1987 et rattachées à notre liste par la projection de 1994 ainsi que les agglomérations principales tunisiennes de 1994 ont des effectifs de population inférieurs à 6000. Nous estimons que certaines de leurs attributions soit en matière administrative, sanitaire, d'enseignement ou/et juridique suffisent à concentrer une masse de population aux revenus suffisants pour induire un type de consommation matérielle et culturelle de type urbain ; puis leur permettant d'exercer un certain pouvoir structurant vis à vis du milieu local.

La strate semi-urbaine (stade transitoire).

- de 6000 à 10 000 habitants.

La probabilité que ces agglomérations répondent aux paramètres urbains est nettement plus grande que celles de la strate précédente. D'autre part, elles ont obtenu le statut urbain administrativement, ce qui implique qu'elles possèdent des critères urbains reconnus par les divers services officiels (du moins pour le Maroc et l'Algérie).

La strate urbaine.

- *petites agglomérations :*

- 10 000 à 50 000 habitants.

Elles ont pour la plupart obtenu le statut urbain au R.G.P.H. de 1994 ou depuis une décennie et elles représentent une base importante du réseau urbain, ces deux critères impliquent de les regrouper dans une strate spécifique. Le seuil minimum est de 10 000 habitants car au dessus de celui-ci les caractéristiques urbaines de ces agglomérations sont confirmées.

- *moyennes agglomérations :*

- 50 000 à 200 000 habitants.

Elles sont relativement homogènes par leur taille comprise entre 50 000 et 200 000 hab.. La définition de cette catégorie est aussi complexe que celle qui sépare l'urbain du rural. Le classement des agglomérations urbaines, surtout celles appartenant à la strate des agglomérations urbaines moyennes, varie d'un pays à l'autre. L'aire culturelle, l'histoire urbaine, la taille des villes ainsi que la réalité sociologique et politique du pays sont des facteurs qui peuvent conditionner le seuil démographique inférieur et supérieur de la ville moyenne: ce qui est qualifié de ville moyenne dans un pays peu urbanisé peut être considéré comme petite ville dans un pays fortement urbanisé.

Pour un souci d'homogénéité et d'harmonie entre les trois pays, nous avons défini la strate des villes moyennes sur une base démographique, soit une fourchette comprise entre 50 000 et 200 000 habitants ; les deux seuils sont tout aussi contestables. Mais nous estimons que ces agglomérations appartenant à cette strate exercent un pouvoir de commandement et un rayonnement les distinguant des autres.

- *grandes agglomérations :*

- 200 000 à 1 000 000 habitants.

Vu leur taille, leur localisation et leur rôle dans le réseau urbain, il était nécessaire de leur consacrer une strate. Ces agglomérations sont susceptibles,

par les caractéristiques qui les définissent, de diviser leur territoire en sous-systèmes distincts, dirigés chacun par une grande ville (Marrakech, Oujda pour le Maroc, Oran, Constantine pour l'Algérie).

- les agglomérations primatiales.

Casablanca, Alger et Tunis constituent une strate à part car leur fonctionnement, leur poids et leur influence les distinguent.

Tableau n°3 : Répartition des agglomérations par strate pour les pays du Maghreb.

| strates | Maroc | | | Algérie | | | Tunisie | | |
|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 1971 | 1982 | 1994 | 1977 | 1987 | 1994 | 1975 | 1984 | 1994 |
| agglomérations infra-urbaines | 54 | 86 | 88 | 33 | 144 | 304 | 74 | 95 | 149 |
| agglomérations semi-urbaines | 17 | 31 | 50 | 38 | 89 | 243 | 40 | 30 | 41 |
| petites agglomérations | 42 | 66 | 100 | 104 | 169 | 245 | 48 | 73 | 89 |
| moyennes agglomérations | 13 | 20 | 35 | 21 | 36 | 48 | 3 | 8 | 14 |
| grandes agglomérations | 5 | 7 | 9 | 3 | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 |
| agglomérations primatiales | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| total des agglomérations | 132 | 211 | 283 | 200 | 442 | 845 | 167 | 208 | 295 |

Sources : R.G.P.H 1971, 1982, 1994 marocains
R.G.P.H 1975, 1984, 1994 tunisiens
R.G.P.H 1977, 1987 algériens, projection 1994 réalisée par mes soins.

Vanessa ROUSSEAU 1998

5.3 - Les facteurs endogènes et exogènes.

Dans notre recherche, nous voulons cerner le fait urbain non seulement à son niveau le plus précoce, mais également dans son intégralité. Nous entendons par ces propos que plusieurs facteurs interviennent dans son processus de croissance :

- facteur endogène : accroissement naturel ;
- facteurs exogènes : apport migratoire, annexion de localités, agglomérations nouvellement urbaines.

Nous avons choisi d'en exclure aucun de notre analyse, en sachant que les facteurs exogènes contribuent plus ou moins selon les périodes et les pays au

processus de croissance du fait urbain, et qu'ils peuvent influencer fortement l'accroissement réel du phénomène.

Nous présentons le poids que peuvent représenter ces facteurs en prenant l'exemple des périphéries intégrées (Tableau n°4) et celui des agglomérations nouvellement urbaines (Tableau n°5).

**Tableau n°4 : Le phénomène des périphéries intégrées.
Le cas des agglomérations de plus de 100 000 habitants (en 1994) et leur évolution depuis les années 1970.**

La ville croît de manière endogène (accroissement naturel) et exogène (solde migratoire, intégration de périphéries). Ce tableau réalisé à partir des agglomérations de plus de 100 000 habitants en 1994 nous permet d'observer leur évolution en valeur absolue et leur rythme de croissance par le biais du taux d'accroissement urbain moyen annuel. D'autre part, il nous renseigne sur la part de la population des périphéries intégrées à l'agglomération et qui contribue de manière exogène à accroître cette dernière. Cette population des périphéries est issue majoritairement d'agglomération ayant le statut urbain. Le poids de la population des périphéries intégrées est calculée par rapport aux urbains totaux de l'agglomération concernée. Notons les difficultés rencontrées pour le Maroc : pour certaines agglomérations nous n'avons pas pu calculer la part de population des périphéries intégrées car les superficies des communes, préfectures/provinces ont changé entre les recensements.

Pour l'Algérie, le poids de population issues d'agglomérations périphériques intégrées aux agglomérations mères est plus marqué et en concerne davantage en 1977 et 1987 qu'en 1994.

Le cas est différent pour la Tunisie dont les agglomérations subissent ce fait plus en 1994 qu'aux recensements précédents. Quant au Maroc, il est peu impliqué par ce phénomène.

Les taux d'accroissement urbains moyen annuel sont plus élevés durant la période inter-censitaire 1970/80 pour les agglomérations des trois pays. Notons les exemples de : Gabès +9,55 % (Tunisie), Nador +6,06 % (Maroc).

Nous remarquons que les villes primatiales sont concernées par la baisse des taux d'accroissement urbains entre les années 1980/94 (Casablanca : 1971/82 : +3,27 % ; 1982/94 : +1,95 %). Cependant certaines agglomérations comme Rabat-Salé, Agadir (Maroc), Annaba (Algérie) et Sousse (Tunisie) ont vu leur taux fortement progresser.

En 1994, nous pouvons noter la part très marquée de la population des périphéries intégrées par rapport à l'effectif urbain total de l'agglomération d'Agadir (69 %) et Rabat-Salé (45 %). Les parts sont plus faibles pour l'Algérie et la Tunisie et ont tendance à régresser entre les recensements.

Signalons le fait que la part concernant les agglomérations primatiales est souvent faible (7% pour Tunis, 4% pour Alger en 1994).

Tableau n°4 : Le phénomène des périphéries intégrées.

Le cas des agglomérations de plus de 100 000 habitants (1994) et leur évolution depuis les années 1970.

| Agglomérations urbaines | Années 1970 | | Années 1980 | | 1994 | | Taux d'accroissement urbain moyen annuel | | % de la population des périphéries intégrées | | | |
|-------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------|----------------|--------------------------------------|--|------------|--|-----------------|---------|----|
| | Urbains totaux | population des périphéries intégrées | Urbains totaux | population des périphéries intégrées | Urbains totaux | population des périphéries intégrées | des années | des années | des années 1970 | des années 1980 | en 1994 | |
| | | | | | | | 1970/80 | 1980/94 | | | | |
| Maroc | Casablanca | 1 510 263 | 3 890 | 2 145 441 | - | 2 715 365 | 536 217 | 3,24 | 1,98 | 0 | - | 20 |
| | Rabat-Salé | 374 809 | 7 189 | 526 124 | - | 1 128 377 | 504 920 | 3,13 | 6,56 | 2 | - | 45 |
| | Fès | 325 327 | - | 466 534 | 17 711 | 772 028 | - | 3,33 | 4,29 | - | 4 | - |
| | Marrakech | 332 741 | - | 444 960 | 5 232 | 680 232 | - | 2,68 | 3,60 | - | 1 | - |
| | Agadir | 61 192 | - | 110 479 | - | 499 458 | 344 214 | 5,52 | 13,40 | - | - | 69 |
| | Tanger | 187 894 | - | 293 446 | 27 100 | 497 147 | - | 4,14 | 4,49 | - | 9 | - |
| | Meknès | 254 426 | 6 057 | 336 247 | 8 150 | 448 380 | - | 2,57 | 2,43 | 2 | 2 | - |
| | Oujda | 175 532 | - | 263 249 | - | 365 582 | 11 993 | 3,75 | 2,77 | - | - | 3 |
| | Kénitra | 139 206 | - | 188 194 | - | 292 627 | - | 2,78 | 3,75 | - | - | - |
| | Tétouan | 139 105 | - | 199 615 | - | 277 516 | - | 3,34 | 2,78 | - | - | - |
| | Safi | 129 113 | - | 197 309 | - | 262 276 | - | 3,93 | 2,40 | - | - | - |
| | Mohammédia | 70 392 | - | 105 120 | - | 170 063 | - | 3,71 | 4,09 | - | - | - |
| | Khourigba | 73 667 | - | 127 181 | - | 152 090 | - | 5,09 | 1,50 | - | - | - |
| | Beni-Mellal | 53 286 | - | 95 003 | - | 140 212 | - | 5,40 | 3,30 | - | - | - |
| | Lâayoune | - | - | 93 875 | - | 136 950 | - | - | 3,20 | - | - | - |
| | Temara | - | - | 50 827 | - | 126 303 | - | - | 7,88 | - | - | - |
| | Taza | 55 157 | - | 77 216 | - | 120 971 | - | 3,11 | 3,81 | - | - | - |
| El-Jadida | 55 501 | - | 81 455 | - | 119 083 | - | 3,55 | 3,22 | - | - | - | |
| Nador | 32 490 | - | 62 040 | - | 112 450 | - | 6,06 | 5,08 | - | - | - | |
| Ksar-el-Keber | 48 262 | - | 73 541 | - | 107 065 | - | 3,90 | 3,18 | - | - | - | |
| Algérie | Alger | 1 436 141 | - | 1 678 615 | - | 1 830 462 | 81 220 | 1,57 | 1,24 | - | - | 4 |
| | Oran | 495 462 | 3 965 | 628 558 | 18 735 | 769 997 | 52 613 | 2,41 | 2,94 | 1 | 3 | 7 |
| | Annaba | 249 453 | 26 746 | 305 526 | 83 008 | 468 574 | 126 555 | 2,05 | 6,30 | 11 | 27 | 27 |
| | Blida | 145 756 | 9 723 | 170 182 | 44 611 | 185 466 | - | 1,56 | 1,24 | 7 | 26 | - |
| | Chlef | 78 047 | 2 183 | 129 976 | 42 295 | 172 681 | - | 5,23 | 4,14 | 3 | 33 | - |
| | Skikda | 94 719 | 3 324 | 128 747 | - | 152 700 | - | 3,12 | 2,47 | 4 | - | - |
| | Medea | 57 828 | 1 990 | 81 655 | - | 105 690 | - | 3,51 | 3,75 | 3 | - | - |
| | Ghardaïa | 66 162 | 9 009 | 89 395 | 27 144 | 105 674 | - | 3,06 | 2,42 | 14 | 30 | - |
| | Souk-Ahras | 57 173 | - | 83 015 | 5 067 | 102 153 | - | 3,80 | 3,01 | - | 6 | - |
| Touggourt | 47 762 | 5 243 | 77 645 | 44 122 | 100 655 | - | 4,98 | 3,78 | 11 | 57 | - | |
| Tunisie | Tunis | 724 057 | 173 653 | 987 897 | 139 323 | 1 319 818 | 97 315 | 3,51 | 2,94 | 24 | 14 | 7 |
| | Sfax | 256 906 | 58 034 | 309 584 | 4 862 | 395 277 | 18 835 | 2,09 | 2,47 | 23 | 2 | 5 |
| | Sousse | 69 530 | - | 83 509 | - | 148 556 | 13 721 | 2,06 | 5,93 | - | - | 9 |
| | Gabès | 40 585 | - | 92 258 | - | 130 095 | 31 160 | 9,55 | 3,50 | - | - | 24 |

Source : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994,
R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994,
R.G.P.H. algériens 1977, 1987 et projection 1994 réalisée par nos soins.

**Tableau n°5 : Taux d'accroissement urbain annuel
et part de la population nouvellement urbaine
depuis les années 1970 pour les pays du Maghreb.**

Pour réaliser ce tableau nous avons calculé le nombre d'urbains et d'infra-urbains de chaque pays pour les différents recensements et la projection de 1994 pour l'Algérie réalisée par nos soins. Puis pour les deux derniers R.G.P.H de chaque pays, nous avons cherché le nombre de population obtenant le statut d'urbain et contribuant ainsi à augmenter, par un apport exogène, le nombre d'urbains. La part de la population nouvellement urbaine nous renseigne sur l'importance du passage de population changeant de statut et devenant urbaine (d'après les critères employés pour élaborer notre liste).

Le taux d'accroissement urbain moyen annuel nous indique le rythme d'augmentation de la population urbaine de chaque pays.

Nous remarquons que le nombre d'urbain a augmenté pour les trois pays et l'Algérie est celui où ils sont le plus nombreux en valeur absolue.

L'effectif de population changeant de statut entre deux recensements augmente pour la Tunisie et l'Algérie mais baisse pour le Maroc.

Nous pouvons signaler que la part de population nouvellement urbaine est importante pour l'Algérie en 1994 (13,4 %) alors que le Maroc a une part peu significative (3,7 %) et celle de la Tunisie se situe en position intermédiaire (8,1 %).

La part de la population nouvellement urbaine a tendance à régresser depuis les années 1980 pour l'Algérie et le Maroc mais elle progresse pour la Tunisie (1984 : 4,4 %, 1994 : 8,1 %).

Quant aux taux d'accroissement urbain moyen annuel inter-censitaires, ils diminuent pour la Tunisie alors qu'ils augmentent modérément pour le Maroc et l'Algérie.

**Tableau n°5 : Taux d'accroissement urbain moyen annuel
et part de la population nouvellement urbaine
depuis les années 1970 pour les pays du Maghreb**

| | | Urbains | Population ayant obtenue le statut urbain à ce R.G.P.H. | Taux d'accroissement urbains moyen annuel | Part de la population nouvellement urbaine |
|----------------|-------------|------------|--|--|---|
| Maroc | 1994 | 13 374 363 | 497 458 | 4,42 | 3,72 % |
| | 1982 | 8 678 702 | 547 597 | | |
| | 1971 | 5 414 276 | NC. | 4,38 | 6,31 % |
| Algérie | 1994 | 17 039 214 | 2 289 191 | 5,84 | 13,43 % |
| | 1987 | 11 455 665 | 1 833 134 | | |
| | 1977 | 6 717 812 | NC. | 5,48 | 16 % |
| Tunisie | 1994 | 5 504 961 | 446 707 | 3,50 | 8,11 % |
| | 1984 | 3 904 139 | 174 474 | | |
| | 1975 | 2 732 493 | NC. | 4,04 | 4,47 % |

Sources : R.G..P.H. marocains de 1971, 1982, 1994

R.G.P.H. tunisiens 1975, 1984, 1994

R.G.P.H. algériens 1977, 1987 et estimation réalisée par nos soins pour 1994

Vanessa ROUSSEAU. 1999

Chapitre 6 - La réalisation de fonds cartographiques.

Une partie de cette recherche repose sur la création de supports cartographiques spécifiques. Nous pouvons même affirmer que d'une certaine mesure, notre travail peut s'apparenter à un embryon d'atlas sur le fait urbain au Maghreb. Nous mettons ainsi à la disposition des chercheurs qui souhaiteraient approfondir l'étude du fait urbain un nombre conséquent de cartes. Nous souhaitons que l'on puisse consulter notre doctorat dans cette optique, notamment grâce aux pages de commentaires qui sont systématiquement en regard²⁵ de l'iconographie.

Nous détaillerons les divers critères qui ont servi de référence pour réaliser ces ensembles spatiaux et cartographiques.

6.1 - Les spécificités de nos fonds cartographiques.

Lorsque nous parlons de géographie, la notion qui vient instantanément à l'esprit, est la carte. Réaction tout à fait naturelle puisque la transcription de variables géographiques est généralement faite sur fond cartographique. Mais l'image que nous avons habituellement de la carte est celle d'un outil servant uniquement à repérer des lieux, à localiser des noms ou des nombres sur un fond. A travers les supports réalisés nous allons voir qu'elle a d'autres finalités. Dans le sillage de chercheurs de renom²⁶, nous considérons que la carte joue un rôle clef dans la construction du savoir en sciences sociales et n'est en aucun cas une simple image artistique d'un espace, car sa conception est complexe et réfléchie. La finalité d'une carte est la transmission d'une information et plus nous souhaitons que cette dernière soit riche plus sa conception sera méditée²⁷. La carte doit être considérée comme un message spécial employant un langage capable d'opérer une transposition de sens. La carte thématique met en scène des structures qui ne sont pas directement perceptibles dans le paysage, mais uniquement visualisables. Elle est un

²⁵ Méthode employée par COTE Marc (1988).

²⁶ BERTIN Jacques, pour ne citer que lui.

²⁷ BEGUIN Michèle et PUMAIN Denise (1994).

modèle plus abstrait et plus difficilement contrôlable qu'une carte topographique.

Pour effectuer une analyse spatiale, trois types de partitions sont possibles pour réaliser une carte :

- type A : espaces administratifs ;
- type B : espaces homogènes (physiques et humains) ;
- type C : espaces fonctionnels.

Trois fonds cartographiques ont été créés, pour chacun des trois pays étudiés, afin d'effectuer les observations, les comparaisons nécessaires. Ici, le choix s'est porté sur une combinaison du type B et C, parce qu'ils étaient plus adéquats à l'étude :

- niveau 1: fondé sur les espaces fonctionnels.
- niveau 2 : fondé sur les espaces fonctionnels et homogènes.
- niveau 3 : fondé sur les espaces homogènes.

Les trois supports élaborés (Cf. cartes n°4, 5 et 6) ont des critères non pas administratifs, mais géographiques, légèrement différents suivant les niveaux :

- niveau 3 (Cf. Carte n° 4) : l'objectif de ce travail est un découpage micro-régional construit sur la notion d'espaces homogènes, vus comme tel par le chercheur, mais aussi par la population (espace vécu). Les entités spatiales obtenues sont homogènes par leur :

- topographie (montagne, bassin) : plaines de Tunis, massif de l'Ouarsenis...

- système de cultures (steppe, système intensif) : plaines de la Chaouia, hautes steppes oranaises...

- appartenance à une forte collectivité : pays Zemmour, pays Jbala...

- emprise directe et exclusive d'une grande agglomération : Grand Sfax, Grand Annaba...

Ces espaces homogènes, qui au départ permettent de dégager des entités aux caractéristiques propres, donnent au final un découpage par niveau 3

composé d'entités spécifiques qui peuvent être très contrastées. L'entité de « l'anti-Atlas » et celle du « Cap Bon » illustrent parfaitement ces propos. La première est une entité montagnaise au relief élevé et accidenté, avec une pluviométrie inférieure à 400 millimètres par an ; alors que la seconde « le jardin » de la Tunisie, tel est qualifié le Cap Bon, est un espace très favorable aux cultures de par la qualité de ses terres et ses conditions climatiques.

Cependant, nous tenons à préciser que nous n'avons pas réalisé ces entités de niveau 3 dans un esprit déterministe. Le principe du déterminisme, rappelons-le, consistant à admettre que tout phénomène dépend d'un ensemble de conditions antérieures ou simultanées ("les mêmes causes produisent les mêmes effets"), la connaissance de ces conditions permettant de prévoir rigoureusement le phénomène et même de le reproduire nécessairement. La réalisation de ce découpage micro-régional, dans ces conditions, n'aurait eu aucun intérêt pour notre recherche. Nos précédents travaux (mémoires de maîtrise et de D.E.A) nous amenaient à sous-entendre des réactions différentes du phénomène urbain, dans ces entités spatiales homogènes, engendrées majoritairement par des facteurs exogènes.

- niveau 2 (Cf. Carte n°5) : ce découpage est à un niveau méso-régional, il représente des regroupements des entités précédentes, avec un principe mixte. Il correspond aux ensembles naturels structurés formant une entité spatiale qui regroupe des milieux liés entre eux par diverses relations (axe de transport, commerces...). Il est constitué d'éléments différents mais complémentaires qui permettent une structure et une viabilité de chaque unité spatiale.

Il est proche par sa composition de nos micro-régions françaises. Cette dernière est voisine d'un géosystème, car il est inscrit dans un espace et ses milieux sont considérés comme des ensembles fonctionnels. Ils sont homogènes de par les espaces qui les composent : le facteur dominant pour l'entité « montagnes du sud/ouest » est topographique (Anti-Atlas, Haut Atlas occidental). D'autre part, des relations croisées, plus ou moins importantes, ont lieu dans chacun de ces ensembles et ils peuvent avoir des relations entre eux. Ce découpage est une combinaison des espaces

fonctionnels et homogènes. Dans chaque entité de niveau 2, il existe une domination des facteurs homogènes ou fonctionnels qui la caractérisent, mais dans chaque cas, ils sont en interaction.

- niveau 1 (Cf. Carte n°6) : ce découpage macro-régional est un regroupement des entités précédentes, avec un principe fonctionnel. Il repose sur des grandes régions géographiques, c'est-à-dire qu'il s'appuie sur la notion d'espaces fonctionnels. Il a été effectué en prenant comme support les attractions économiques et les zones d'influence (soins médicaux, résidences des grossistes...) des grandes agglomérations et principalement des métropoles, ainsi que les milieux physiques et humains. Ces éléments nous ont permis de tracer les limites de ces grands ensembles.

Les trois niveaux sont liés entre eux, une entité de niveau 3 appartient à une seule entité de niveau 2 qui est issue également d'une seule entité de niveau 1, ce qui permet de garder une logique dans les interprétations (Cf. Carte n°7).

Les espaces administratifs (par wilayate, gouvernorats, provinces...) n'ont pas été utilisés pour cette étude. Les cartes n°8, 9 et 10 opposant les territoires administratifs et les territoires géographiques, nous permettent de justifier notre choix en précisant les objectifs du maillage territorial des trois pays.

Les trois Etats du Maghreb mettent principalement l'accent, pour l'organisation de leur découpage administratif, sur le "contrôle" des populations, viennent ensuite les objectifs économiques... Leurs préoccupations sont différentes des nôtres et, étant donnés nos objectifs, l'utilisation de ces découpages n'aurait pas été d'un grand intérêt géographique.

Les découpages retenus s'appuient donc sur des limites naturelles, humaines et économiques, et ils apporteront des réponses plus proches de la réalité géographique.

Carte n°4 : Découpage par niveau 3 des pays du Maghreb.

Nous avons réalisé les entités spatiales du niveau 3 en utilisant comme support les cartes des milieux physiques et humains existantes, et les découpages effectués par certains chercheurs. Par ailleurs, nous avons pris en considération les limites les plus fines du découpage administratif de chaque pays.

Il aurait été incohérent d'utiliser les limites naturelles brutes, car les données statistiques sont issues d'un découpage administratif. Nous avons été amenés à aménager et à harmoniser les limites des entités spatiales en nous référant à celles des deux types de cartes servant de repère et qui sont les suivantes :

Cartes topographiques.

Algérie : carte routière et touristique Michelin, 1995, n°958 "Algérie-Tunisie" au 1/1 000 000 et la carte du Laboratoire de cartographie des hautes études, Paris 1960 "Distribution de la population musulmane et non-musulmane d'après le R.G.P.H. de 1954" au 1/1 000 000.

Maroc : carte routière et touristique Michelin, 1995, n°959 "Maroc" au 1/1 000 000.

Tunisie : carte routière et touristique Michelin, 1995, n°958 "Algérie-Tunisie" au 1/1 000 000 et la carte touristique et routière de Tunisie, 1992, au 1/500 000 de l'Office de la topographie et de la cartographie de Tunis.

Cartes administratives.

Algérie : découpage administratif par communes, 1998, Institut national cartographique d'Alger, 1/ 2 300 000.

Maroc : découpage administratif par communes, 1996, Division de la cartographie de Rabat, 1/ 1 000 000.

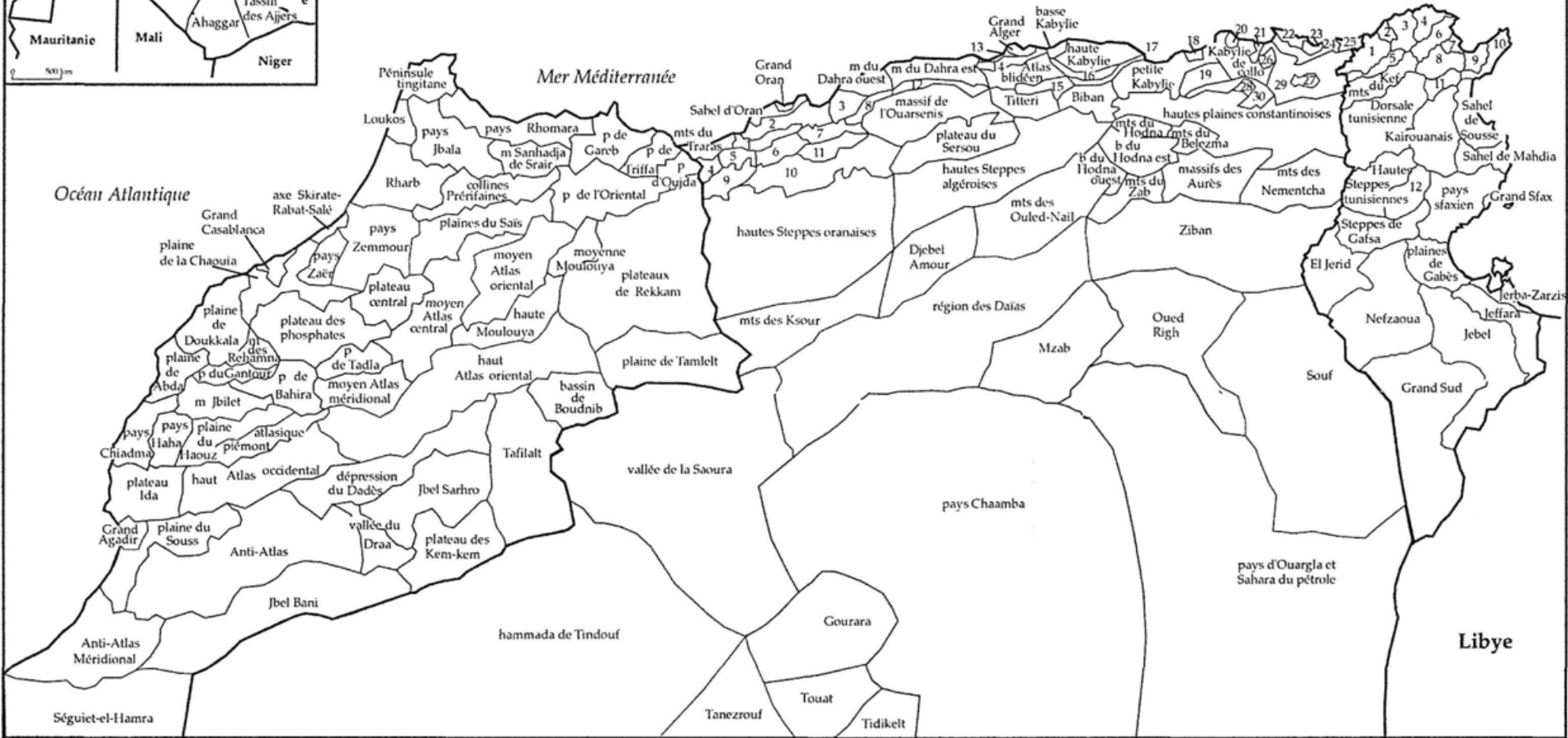
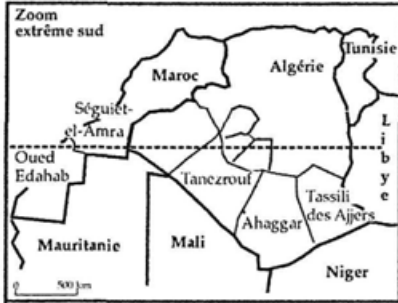
Tunisie : à l'échelle nationale, la seule carte représentant des découpages administratifs est celle des délégations, mais elle n'est pas assez précise pour notre étude. La carte administrative par commune n'existe pas car ce terme est utilisé uniquement pour qualifier des espaces urbains. Cependant, pour chaque gouvernorat existe une carte à un niveau de découpage plus fin que celui des délégations : elle représente le découpage par secteur pour 1994. L'échelle utilisée pour chaque gouvernorat est différente. Notre premier travail a été de décalquer chaque gouvernorat, puis de choisir une échelle commune et d'effectuer les agrandissements et les réductions nécessaires. Une fois les ensembles administratifs à la même échelle, nous les avons assemblés et ainsi nous avons obtenu une carte à l'échelle nationale par secteur. Ceci est moins précis que si nous avions une carte administrative représentant les communes (entités spatiales urbaines) et les centres ruraux (entités spatiales rurales), mais vu les particularités politico-administratives et les définitions tunisiennes, nous utiliserons cette carte réalisée comme support. Elle nous est utile pour repérer les communes et les centres ruraux pour effectuer, par la suite, la répartition spatiale.

Les noms attribués aux entités des trois niveaux spatiaux sont issus des appellations employées par les autochtones de chaque pays concerné. Nous avons fait appel à des chercheurs locaux (BELHEDI Amor, JOURADI Kacem...) qui nous ont aidé à utiliser et choisir les noms adéquats, qu'ils utilisent ainsi que leurs compatriotes, pour désigner une zone géographique spécifique pour qu'il n'y ait pas d'erreur de localisation et que cet espace soit localisé sans hésitation par tous.

Le nombre d'entités spatiales par niveau 3 que nous obtenons pour chacun des pays est le suivant :

- Maroc : 52 ;
- Algérie : 73 ;
- Tunisie : 28.

Carte n°4 : Découpage par niveau 3 des pays du Maghreb



Algérie

- | | | | | |
|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------------|
| 1 : Tessala | 7 : monts des Beni-Chougran | 13 : Sahel d'Alger | 19 : bassin de Mila | 25 : région d'El-Kala |
| 2 : plaines oranaises | 8 : bas Cheliff | 14 : Mitidja | 20 : bassin de Collo | 26 : bassin d'Azzaba |
| 3 : plateau de Mostaganem | 9 : monts de Tlemcen | 15 : bassin de Béni-Slimane | 21 : vallée du Saf-Saf | 27 : bassin de Cuelma |
| 4 : bassin de Maghnia | 10 : monts de Daïas et Saïda | 16 : Djurdjura | 22 : massif de l'Edough | 28 : Grand Constantine |
| 5 : bassin de Tlemcen | 11 : bassin de Mascara | 17 : vallée de la Soumman | 23 : aggl d'Annaba | 29 : Tell annabi |
| 6 : bassin de Sidi-bel-Abbès | 12 : haut-Cheliff | 18 : bassin de Jijel | 24 : plaine d'Annaba | 30 : Sraouet |

Tunisie

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| 1 : Kroumirie | 7 : Grand Tunis |
| 2 : plaines des nefza | 8 : plaines de Tunis |
| 3 : Mogods | 9 : bassin de Grombalia |
| 4 : pays de Bizerte | 10 : Cap Bon |
| 5 : vallée de la moyenne Mejerda | 11 : monts de Zaghouan |
| 6 : bassin de la Mejerda | 12 : pays de Sidi Bouzid |

p : plaines mts : monts
m : massifs b : bassin

— frontières

N

0 100 km

Carte n°5 : Découpage par niveau 2 des pays du Maghreb.

Chaque espace de niveau 2 regroupe plusieurs espaces de niveau 3.

La méthodologie est la même que celle employée pour réaliser la carte n°4., mais les objectifs diffèrent. Les informations issues de cette carte du découpage par niveau 2 sont moins précises que celles de la carte par niveau 3. Elles nous indiquent des nuances à l'intérieur de ces espaces mais l'information est exhaustive. Ce niveau spatial nous indiquera les oppositions existantes au niveau méso-régional et nous permettra de voir comment apparaît le fait urbain dans des entités où sont combinés des espaces fonctionnels et homogènes.

Certains espaces algériens de niveau 2 et 3, situés dans la frange pré-saharienne, ont la même appellation. Nous avons appliqué les noms utilisés pour le niveau 3 au niveau 2 pour éviter toute confusion (exemple : les hautes Steppes oranaises). Ceci s'explique par le fait que ces ensembles recouvrent des superficies assez vastes et qu'ils correspondent, à la fois, à des micro-régions et méso-régions. Il nous a semblé plus correct de ne pas les subdiviser afin de ne pas rompre leur spécificité.

Nous aboutissons pour chacun des pays au nombre d'entités spatiales de niveau 2 suivant :

-Maroc : 16 ;

-Algérie : 20 ;

-Tunisie : 8.

Carte n°5 : Découpage par niveau 2 des pays du Maghreb



Carte n°6 : Découpage par niveau 1 des pays du Maghreb.

Chaque espace de niveau 1 regroupe plusieurs espaces de niveau 2.

La méthodologie est la même que celle employée pour réaliser la carte n°4, mais les objectifs sont propres à ce découpage. Ce dernier a un intérêt indicatif car il permet de donner les tendances des grands ensembles spatiaux algériens, marocains et tunisiens.

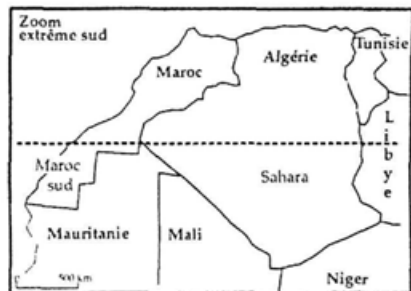
Ces données ont été reprises des travaux effectués par différents chercheurs (ou repris d'enquêtes réalisées par les autorités compétentes) ou organismes :

- Maroc : Hubert BEGUIN (1974), Georges MUTIN (1996) ;
- Algérie : Ministère de l'aménagement du territoire algérien (1995), Marc COTE (1983) ;
- Tunisie : Dirasset-Groupe huit-Igip (1996), Amor BELHEDI (1992).

Au final, les trois pays du Maghreb se découpent de la façon suivante :

- 4 entités spatiales de niveau 1 pour le Maroc ;
- 4 également pour l'Algérie ;
- et 3 pour la Tunisie.

Carte n°6 : Découpage par niveau 1 des pays du Maghreb



73



Carte n°7 : Emboîtement des trois découpages des pays du Maghreb.

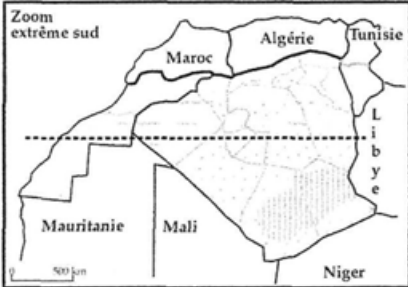
Nous avons réalisé cette carte en superposant les découpages des trois niveaux spatiaux à la carte du relief.

La carte au départ est un instrument d'information, mais elle devient également un instrument de découverte, de compléments d'informations qui sont les objectifs des différents niveaux spatiaux.

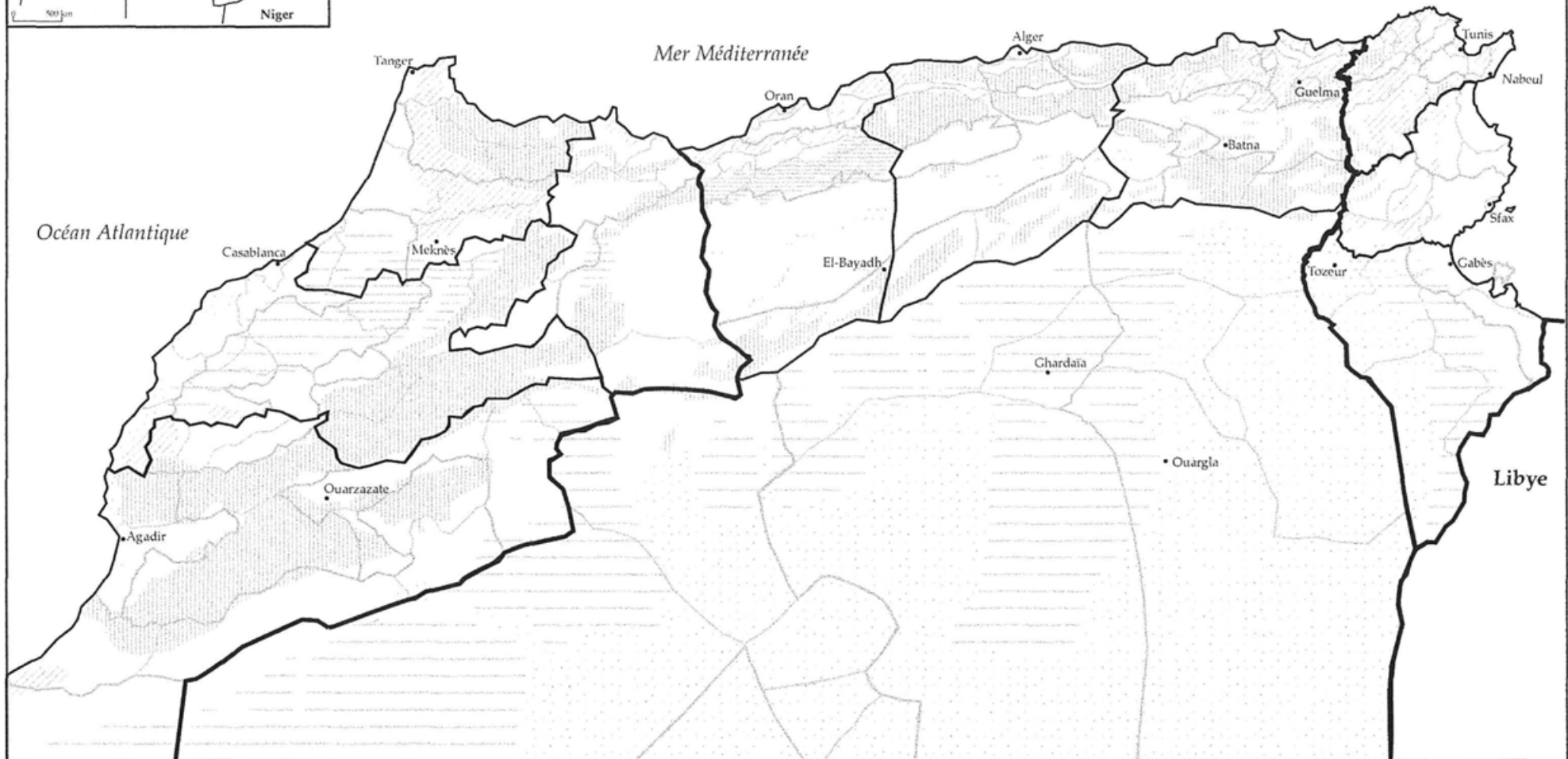
Cette carte nous permet de comprendre l'organisation et l'articulation de ces trois niveaux emboîtés.

Les trois niveaux sont liés entre eux, une entité de niveau 3 appartient à une seule entité de niveau 2 qui est issue également d'une seule entité de niveau 1, ce qui permet de garder une logique dans les interprétations.

Prenons pour illustrer ce fait un exemple marocain : l'entité spatiale de niveau 3 "Anti-Atlas" relève de l'entité de niveau 2 "montagnes du sud/ouest" qui elle-même fait partie de l'entité de niveau 1 "Maroc sud".



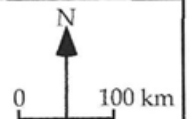
Carte n°7 : Emboîtement des trois découpages des pays du Maghreb



- | | | | | | |
|--|-----------------------------------|--|--------------------------------|--|-------------------|
| | plaines littorales ou intérieures | | plateaux et reliefs tabulaires | | chott |
| | hautes plaines | | basses montagnes et collines | | systèmes dunaires |
| | bas plateaux | | montagnes élevées | | |

- Niveau micro-régional
- Niveau méso-régional

- Niveau macro-régional
- Frontière



Il est important de préciser que nous avons été amenés à utiliser un carton représentant une vue d'ensemble des pays du Maghreb (ou d'un seul) pour toutes les cartes que nous avons réalisées. La partie extrême des espaces sahariens marocains et algériens ne figurent pas sur la carte principale afin de permettre une meilleure lecture des entités spatiales dans le nord de ces pays. En outre, le rappel des informations de la carte principale dans le carton nous aurait permis de garder une vision d'ensemble des différents phénomènes, mais nous ne l'avons pas fait pour les raisons suivantes :

- illisibilité des informations ;
- pour certains phénomènes, les informations à représenter dans la carte principale sont nombreuses et nous avons été confrontés à une saturation de mémoire de nos logiciels.

Les choix, pour lesquels nous avons optés, permettent une bonne visualisation cartographique pour l'ensemble des phénomènes.

6.2 - *Les difficultés rencontrées.*

Pour l'Algérie les limites des communes de l'Algérois étaient difficilement lisibles. Les travaux de Jean-Claude Brûlé, Abed Benjelid et Jacques Fontaine (1990) nous ont servi de référence. Grâce à la parution d'une nouvelle édition de la carte administrative (échelle communale) en 1998 par l'Institut national cartographique d'Alger, nous avons pu vérifier nos limites.

Pour le Maroc, le problème a été l'évolution du découpage administratif qui s'est modifié entre 1992 et le R.G.P.H. de 1994 mais nous avons pu repérer les nouvelles limites et adapter notre découpage. La parution en 1996 d'une carte administrative adoptant le découpage du recensement de 1994, nous a permis de conforter nos résultats.

Quant à la Tunisie, l'absence d'une carte administrative à une échelle aussi fine vu les raisons évoquées précédemment n'a pas été un réel handicap. Pour l'essentiel, les limites des délégations correspondaient aux découpages des

Carte n°8 :

Relief, découpage administratif, et découpage par unités spatiales.

Le cas du Maroc

Les espaces administratifs (par wilayate, gouvernorats, provinces...) n'ont pas été utilisés pour cette étude car nous considérons que leurs limites (soumises à une décision politique) ne sont que conventionnelles, et qu'elles sont soumises à des changements brusques (cf. les redécoupages successifs). L'urbanisation peut être arrêtée par des obstacles physiques mais rarement par des limites administratives, et elles ont davantage une finalité de gestion que d'analyse. Par ailleurs, le fait que les limites administratives fragmentent les ensembles physiques n'aurait pas permis d'étudier l'influence de ces milieux sur l'urbanisation.

Le découpage retenu, en l'occurrence le niveau 3, s'appuie donc sur des limites naturelles et humaines, il apportera des réponses plus proches de la réalité géographique que celles obtenues dans le cadre administratif.

Au Maroc, la refonte de la carte administrative élaborée par l'administration territoriale a cherché à atteindre différents objectifs :

- rapprocher l'administration des administrés.
- réduire les coûts de transports.
- ériger des centres commerciaux et industriels appelés à se développer.
- regrouper des fractions de tribus.

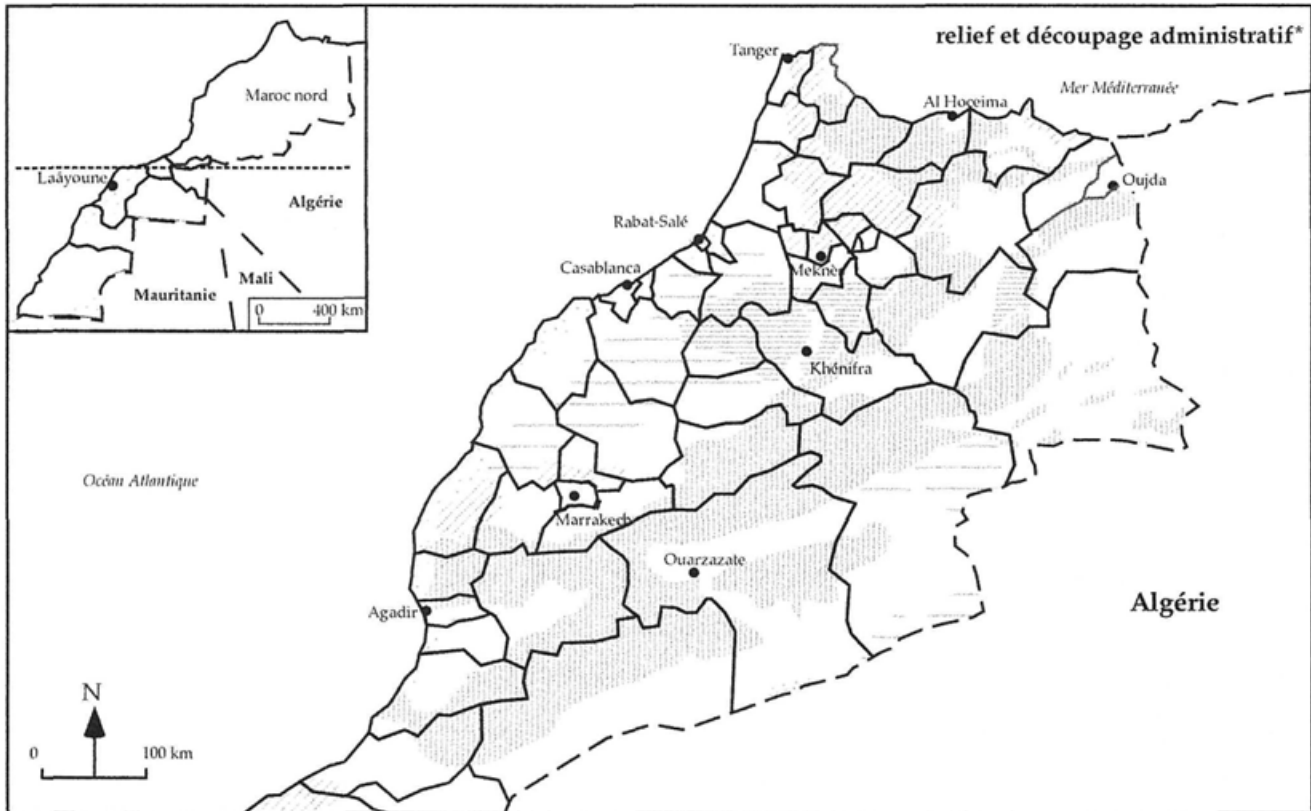
Cette opération a été amorcée sur deux niveaux d'administration :



- niveau déconcentré basé sur la province, la préfecture et la région.
- niveau décentralisé reposant sur les communes urbaines et rurales.

Le nombre d'entités administratives est de 66 provinces/préfectures et celui des unités spatiales proposées est de 52.

Notre objectif est de montrer quels types d'impact peuvent avoir les facteurs physiques et humains sur l'organisation, l'articulation ou la diffusion du fait urbain.

Carte n°8 : Relief, découpage administratif, et découpage par niveau 3 Le cas du Maroc



- | | | | |
|---|-----------------------------------|---|------------------------------|
|  | plaines littorales ou intérieures |  | basses montagnes et collines |
|  | hautes plaines |  | montagnes élevées |
|  | bas plateaux |  | chott |
|  | plateaux et reliefs tabulaires |  | systèmes dunaires |

découpage administratif par provinces ou préfectures (sauf pour Casablanca, où ce sont les limites de la wilaya pour des raisons de lisibilité)

Cartes n°9 :

Relief, découpage administratif, et découpage par unités spatiales.

Le cas de l'Algérie

Les principes sont identiques à ceux de la carte n°8.

Les préoccupations des différents découpages administratifs algériens ont été le souci d'équilibre des potentialités économiques, des effectifs de populations, et de maîtrise de leur croissance dans chaque wilaya ; ainsi que de promouvoir certaines régions en difficulté et de faire émerger les petites villes. Ceci dans l'objectif d'obtenir une harmonisation et une homogénéisation du territoire.

Le découpage de 1984 qui demeure en 1998 (modification spatiale de la wilaya d'Alger), associé aux nouvelles prérogatives des A.P. et A.P.W., devait permettre la mise en place d'une véritable décentralisation.

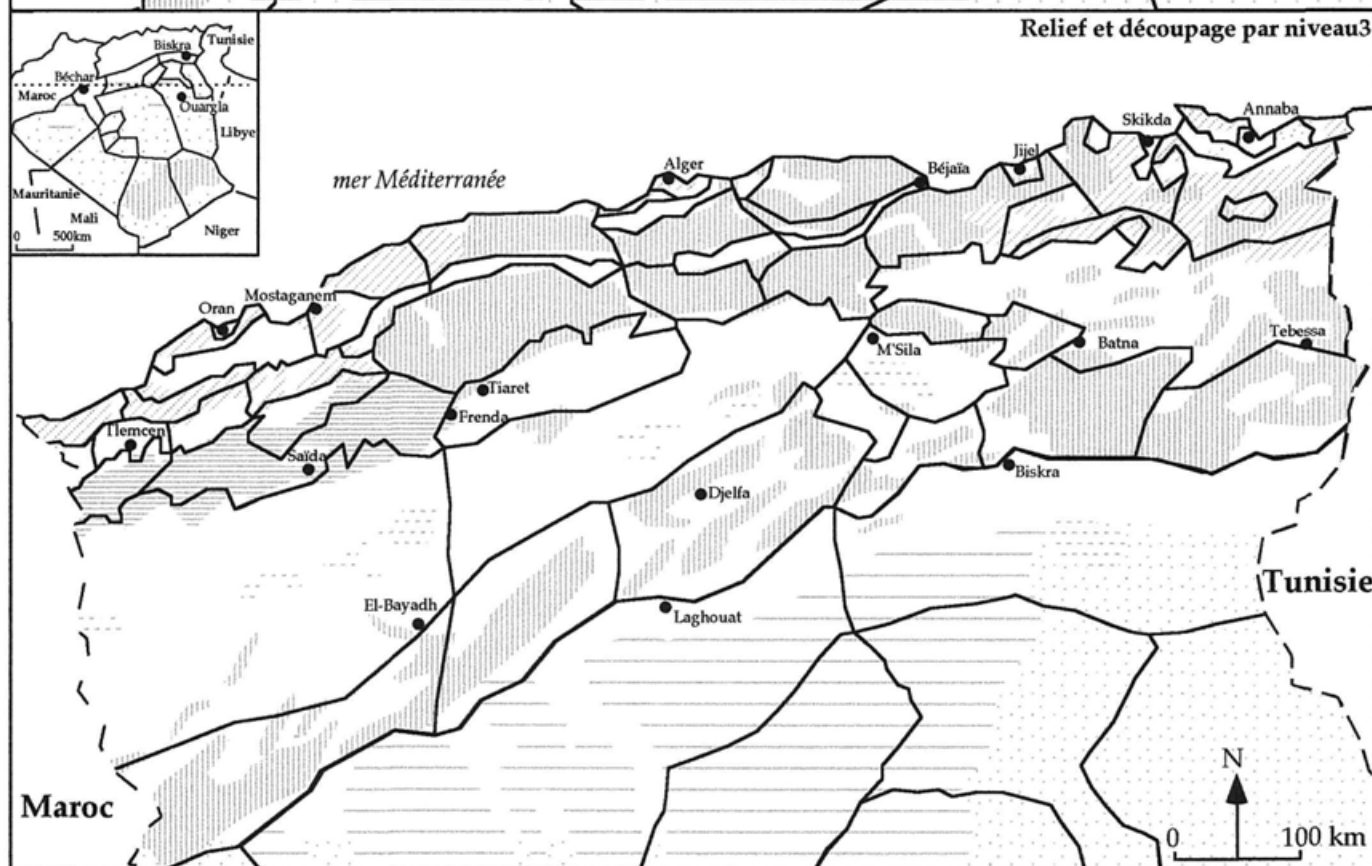
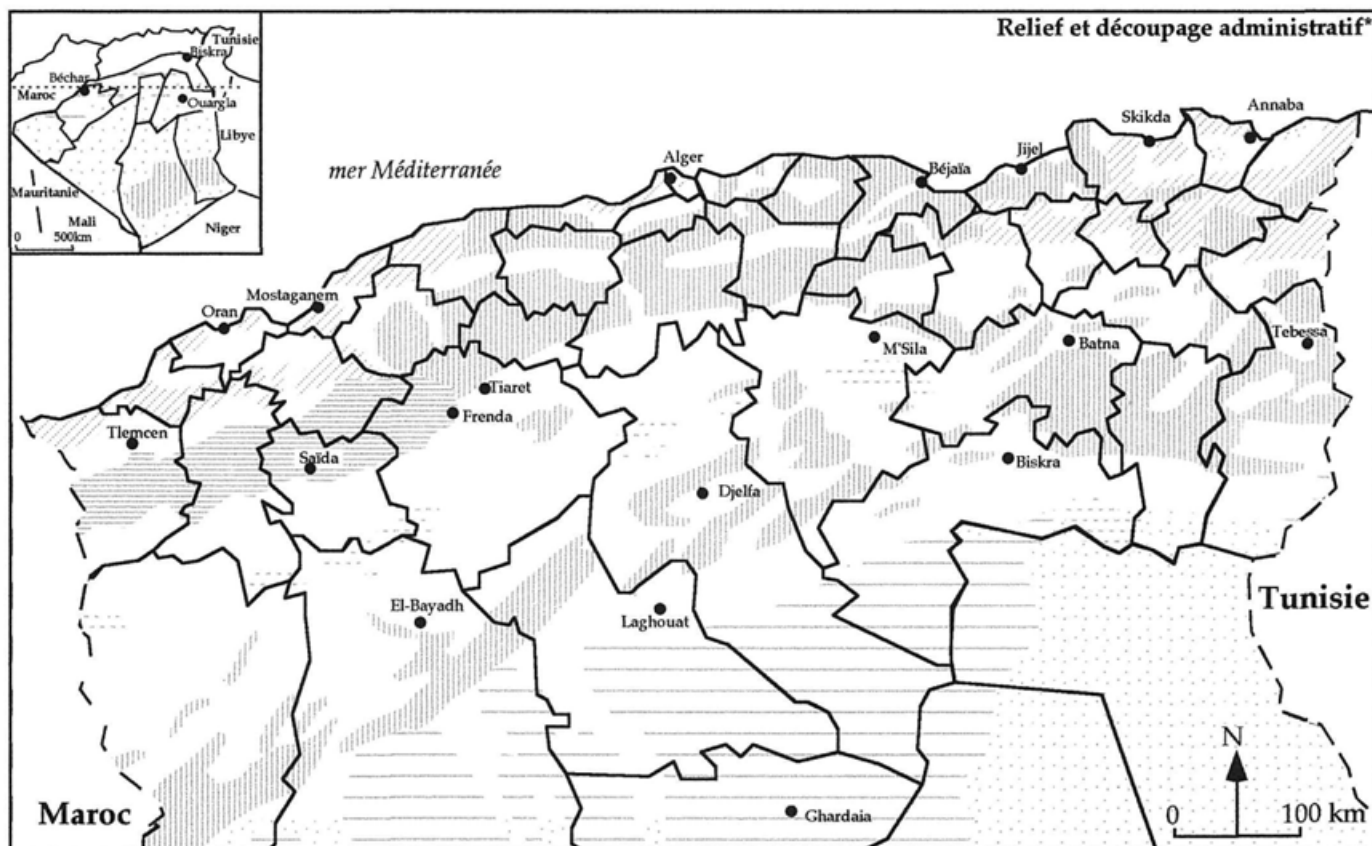
Par ailleurs, cette organisation répond aux problèmes du pays : les populations seront mieux intégrées au processus de développement et les initiatives administratives et économiques seront mieux propagées.

Le nombre d'entités spatiales proposées est supérieur à celui des wilayate : 73 contre 49.

Dans un premier temps, nous nous appuyerons donc sur le découpage par niveau 3 pour nos analyses.

Carte n°9 : Relief, découpage administratif, et découpage par niveau 3

Le cas de l'Algérie



- | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires élevés | chott |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | systèmes dunaires |
| bas plateaux | montagnes élevées | |

* découpage administratif par wilayat

Carte n°10 : Relief, découpage administratif, et découpage par unités spatiales.

Le cas de la Tunisie

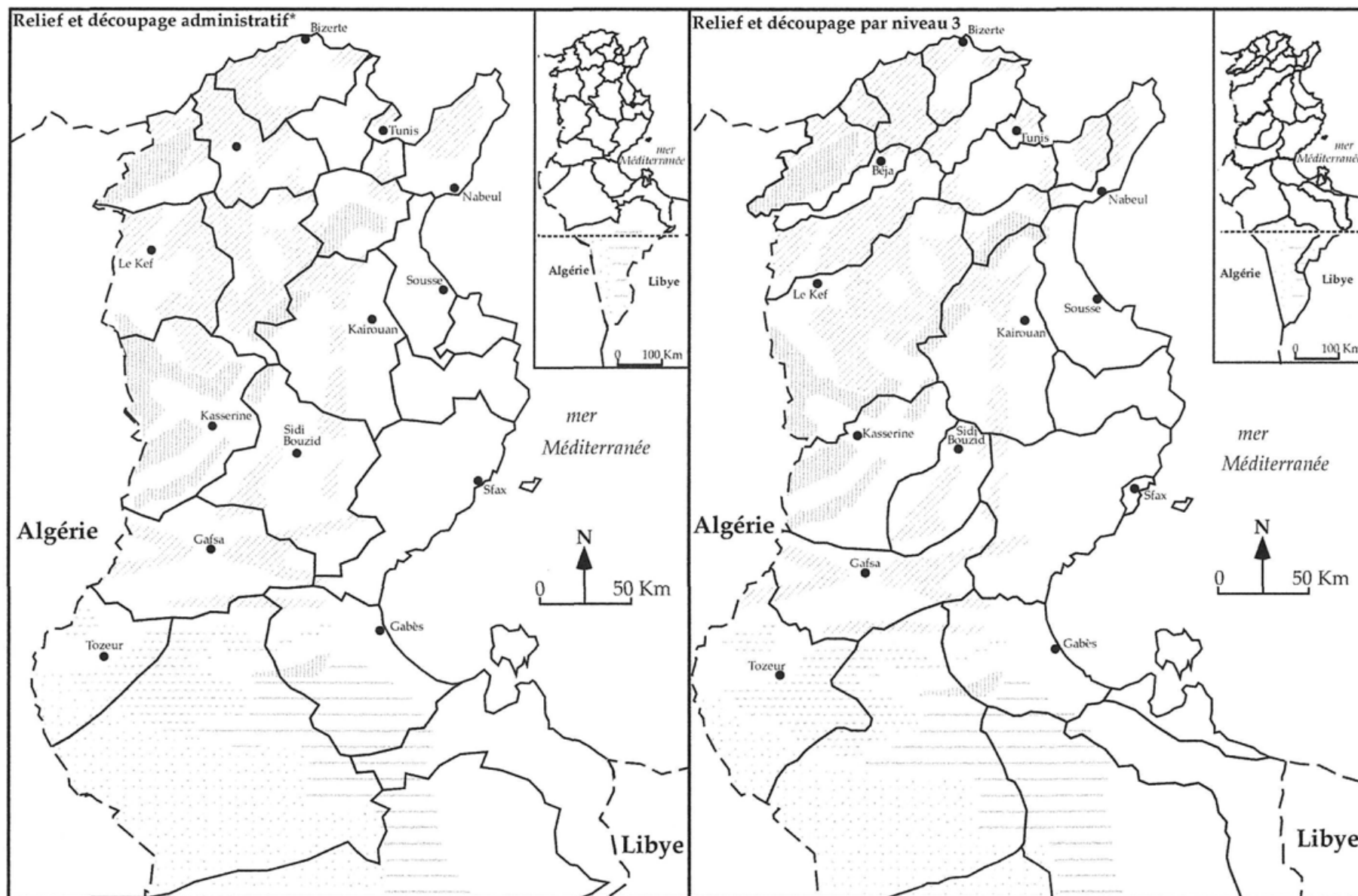
Les principes sont identiques à ceux de la carte n°8.

Lorsque nous regardons la carte n°10 comparant le découpage administratif par gouvernorat et le découpage par micro-région de la Tunisie sur fond de relief ; nous constatons que le découpage tunisien correspond à un certain type d'organisation politique et sociale et est adapté aux diverses finalités que s'est donné l'Etat.

Ces dernières sont les suivantes : contrôle policier, politique et administratif plus étroit sur la population et l'espace, ce qui explique les nouveaux découpages effectués depuis l'Indépendance qui augmentent le nombre de gouvernorats (mais aussi de délégations et niveaux inférieurs) en réduisant par la même les superficies dans l'objectif d'avoir un contrôle de plus en plus étroit.

Le nombre d'entités de niveau 3 et de gouvernorats sont proches : 28 et 23 respectivement. D'autre part, ces ensembles ont sensiblement la même taille, mais malgré ces similarités, les finalités sont différentes.

Carte n°10 : Relief, découpage administratif et découpage par niveau 3 Le cas de la Tunisie



- | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------|
| plaines littorales ou intérieures | bas plateaux | basses montagnes et collines | chott |
| hautes plaines | plateaux et reliefs tabulaires | montagnes élevées | systèmes dunaires |

* découpage administratif par gouvernorats

entités spatiales que nous réalisons pour le niveau 1 et 2. Celles du niveau 3 ont posé quelques difficultés mais nous avons effectué des aménagements en tenant compte du milieu physique et du découpage par secteur.

6.3 - Les intérêts des fonds cartographiques créés.

Tableau n°6 : Répartition des entités spatiales selon les niveaux.

| <i>nombre d'entités/pays</i> | Algérie | Maroc | Tunisie |
|------------------------------|---------|-------|---------|
| niveau 3 | 73 | 52 | 28 |
| niveau 2 | 20 | 16 | 8 |
| niveau 1 | 4 | 4 | 3 |

Vanessa ROUSSEAU 1998

Pour le nombre d'entités de niveau 2 et 3, il est important de signaler qu'un certain équilibre a été maintenu entre les trois pays, dans la mesure du possible, en fonction de leur différence de superficie.

Ces trois supports sont importants car ils permettent d'effectuer des approches différentes de l'espace, d'observer d'éventuelles oppositions ou regroupements et d'apporter des explications tendancielle et affinées. Le changement de niveau spatial modifie les représentations des phénomènes. Il change les analyses des relations décryptées dans le territoire. Plus l'espace considéré est vaste, plus le nombre, la nature et le type des relations évoluent. A chaque niveau, correspondent des interactions et des hiérarchies entre les phénomènes de nature fondamentalement différente. D'autre part, en changeant de niveau spatial, de nouveaux concepts apparaissent et le raisonnement gagne dès lors en complexité et pertinence. La carte au départ est un instrument d'information, mais elle devient également un instrument de découverte, de compléments d'informations.

Le choix du niveau spatial dépend de l'information détaillée ou tendancielle que nous choisissons de représenter. La carte transmet un message, et à sa réalisation, l'information que nous faisons apparaître est déjà perçue et

définie au préalable. Il est important de clarifier les critères utilisés pour réaliser les fonds à différents niveaux spatiaux, car les informations en dépendent.

Les trois pays du Maghreb sont urbanisés et les trois niveaux spatiaux successifs apportent un éclairage nouveau sur ce phénomène, puisqu'ils font apparaître une information nouvelle à chaque étape différente. La carte au départ est un instrument d'information, mais elle devient également un instrument de découverte, de compléments d'informations.

Chapitre 7 - La préparation informatique des données statistiques.

La complexité des découpages par niveaux spatiaux et le nombre élevé d'agglomérations urbaines (et infra-urbaines) impliquent une préparation informatique précise et rigoureuse.

7.1 - Etapes successives pour le codage liant cartographie et statistiques.

Le travail est relativement sommaire au départ, c'est pourquoi nous allons entrer dans quelques explications techniques.

Après avoir reproduit les découpages des différents niveaux choisis sur du papier calque, le logiciel « Apple scan 1.0.2. » est utilisé.

Le scannage consiste à informatiser le modèle cartographique réalisé manuellement, il sera appliqué trois fois étant donné que plusieurs niveaux spatiaux sont nécessaires, ainsi que les étapes suivantes. Le logiciel « apple scan » travaille sur un format qui n'est pas lisible directement sous « Carto 2D 1.2.2. », pour pouvoir utiliser le support sur le logiciel de cartographie automatique, il faut effectuer un enregistrement sous le format « mac paint ».

Le logiciel « Carto 2D 1.2.2. » est ensuite activé et la numérisation de chaque support est alors possible. Elle consiste à créer un fond de carte en repassant sur chaque entité spatiale déterminée au préalable, de lui donner un code qui servira à l'identifier et de lui attribuer les calculs des regroupements statistiques auxquels elle correspond.

Le fond de carte élaboré par la numérisation est prêt à être utilisé pour la représentation cartographique.

Les calculs réalisés sous « Excel 5 » sont importés sous « Carto 2D 1.2.2. » et sont lisibles par le cartographeur (menu carto du module tableur). Selon l'étude désirée, le tableau lui correspondant est ouvert. Les traitements s'appliquent aux données sélectionnées de la feuille de calcul du tableur, en relation avec le fond de carte approprié.

Chaque agglomération urbaine reconnue par nos critères et issue des différents recensements a été associée à une entité de niveau 3. Pour les unités

urbaines situées en zone de contact plaine/montagne, comme Batna, elles ont été attribuées à la plaine car c'est vers elle qu'elles se développeront. Nous avons attribué un code à chaque agglomération qui servira à l'identifier et à lui attribuer l'entité spatiale à laquelle elle appartient.

Les regroupements des données par espaces sont importants pour la représentation cartographique, mais également pour la réalisation de tableaux statistiques comparatifs.

Le logiciel « Excel 5 » permet le traitement et la saisie des données statistiques. Grâce à son langage macro, il nous permet l'automatisation de tâches répétitives, la manipulation de grandes séries de données, la réalisation de triage, des agrégations et tous les calculs nécessaires. « Excel 5 » est un logiciel qui permet, en utilisant les valeurs soit absolues soit relatives, la création de tableaux et de graphiques (nuages de points, histogrammes...), qui sont ensuite retravaillés sous les logiciels de dessin « Canvas version 3.5.3. » et « Illustrator version 8.0. ».

Pour chaque pays un code spécifique est attribué à chaque agglomération en référence au découpage cartographique.

Le codage appliqué est un codage "emboîté", cela signifie que chaque agglomération est codée pour le découpage niveau 3 et son code est composé de trois chiffres permettant de l'attribuer également aux deux autres niveaux (la lettre placée à droite des chiffres est l'initiale du pays).

Exemple : 114T - Béja (Tunisie).

Ce code indique qu'elle appartient à l'entité spatiale représentant le bassin de la Mejerda mais il permet également de l'attribuer à l'espace de niveau 2 qu'est le Tell septentrional en se référant aux deux premiers chiffres et aussi à la Tunisie septentrionale de niveau 1 grâce au premier. Ce codage est particulièrement efficace et précis car deux agglomérations proches n'appartiennent pas obligatoirement à la même entité spatiale. C'est-à-dire qu'une agglomération est toujours rattachée à une entité spatiale de niveau 3 unique :

114T - Béja : bassin de la Mejerda

111T - Bou Salem : vallée de la basse Mejerda.

7.2 - Choix du traitement statistique.

Quand les agglomérations sont toutes codées, la création de sous-fichiers peut être effectuée. Ils permettent d'avoir des tableaux statistiques propres à une étude et une vision plus claire des résultats.

En utilisant à la fois la statistique, la cartographie et l'informatique, la distribution statistique et la distribution géographique sont simultanément représentées. Dans cette méthode nous constatons toujours un gain d'informations pour les lignes et une perte pour les colonnes, puisque la représentation contraint à une simplification de la distribution pour faciliter les comparaisons et mettre en évidence des ensembles spatiaux. De tous les graphiques, la carte est celui qui offre le plus de lisibilité à l'information puisque, dans le tableau statistique correspondant, l'espace n'est que tacite. Une fois qu'une variable existe, le traitement statistique nécessaire pour obtenir une carte consiste le plus souvent à discrétiser cette variable pour simplifier la distribution : nous agissons avec les notions les plus élémentaires de la statistique univariée, en suivant quelques principes pour fixer le nombre de classes et les intervalles de classe. Les concepts de densité de fréquence, de variances intra-classe et inter-classe, de répartition d'effectifs en fonction du déplacement des bornes entrent en jeu. Il n'y a cependant ni modèle ni règle stricte à suivre : c'est l'expérience et la culture en statistique qui oriente le réalisateur de la carte.

Il y a deux manières de cartographier :

- la première, la plus habituelle, est inductive. La carte est un moyen d'exploration très efficace des données. Nous utilisons dans ce cas des procédures standards (classes de même effectif, méthode de Jenks...) parmi lesquelles nous choisissons, en fonction de l'allure de la distribution statistique. Le respect de principe de choix parmi ces procédures garantit une certaine fiabilité ou objectivité de l'image de l'espace ;

- mais nous pouvons procéder de manière plus déductive, faire de la carte le moyen d'illustrer une idée que nous croyons juste : en décalant certaines limites de classes ou en changeant le nombre de ces classes pour construire ou

casser des groupes d'unités spatiales contiguës appartenant à la même classe. Le respect des principes n'est plus alors qu'une preuve d'honnêteté, et la statistique vient justifier le résultat.

Pour nos recherches, nous nous sommes essentiellement appuyés sur la première démarche, en appliquant les mêmes espaces entre les classes, en ayant toutefois des raisons spécifiques pour les utiliser, et pour garder une logique comparative pour les trois pays à étudier.

Pour les cartes ici réalisées, nous avons opéré avec un découpage en 6 classes pour saisir un maximum de précision, tout en évitant la confusion introduite par un découpage en 8 classes qui offre un éventail plus important que notre choix. Mais nous avons constaté qu'au-delà de 6 classes, les trames les représentant sont difficilement lisibles et contrairement à ce que nous pourrions croire l'information est plus dense mais moins accessible.

Conclusion de la première partie.

Ces trois pays du Maghreb, *a priori* si proches, ont des définitions de l'urbain différentes voire parfois surprenantes. L'utilisation de ces statistiques sans y apporter de modifications et sans tenter de les rendre homogènes, n'aurait pas permis une comparaison cohérente. Notre travail n'a pas été simple, parfois il était complexe de saisir les idées et les intentions sous-jacentes des définitions élaborées par les organismes officiels. Mais l'aide apportée par certains chercheurs et personnes des services statistiques nous a permis d'éclaircir plus rapidement certains points et d'avancer dans nos recherches. Il nous a fallu consacrer un temps important à la collecte des données et à leur harmonisation entre les trois pays du Maghreb, mais nous avons réussi à aboutir après des sélections successives, des modifications à une liste d'agglomérations urbaines (et infra-urbaines) acceptable pour les différents recensements.

La réalisation de bases de travail cartographiques et statistiques spécifiques ont demandé une conception rigoureuse. Les parties suivantes nous permettront de vérifier leur pertinence.

Deuxième partie : La répartition spatiale du fait urbain.

Cette partie sera consacrée à la répartition spatiale du fait urbain dans les pays du Maghreb. *A priori*, ce thème laisse envisager de nombreuses similarités, mais lorsque nous affinons notre recherche, des disparités apparaissent. Pour comprendre cette répartition spatiale, nous organisons cette étude en six chapitres.

Tout d'abord, nous analysons le semis urbain afin d'analyser l'urbanisation du territoire. L'objectif étant d'aboutir à une typologie spatiale des différentes formes d'organisation du semis. Ce qui induit l'analyse par distance.

Puis nous étudions les densités urbaines que nous confrontons aux densités globales, identifiant chemin faisant, les cas de disparités qui ont retenu notre attention. Ce qui nous a permis de poser la question : les faibles densités urbaines engendrent-elles obligatoirement de faibles densités globales ?

Nous observons ensuite les taux d'urbains. Nous employons ce terme au pluriel car ils se présentent sous des formes différentes, avec des caractéristiques propres à chaque espace. Ainsi une approche plurielle (différents niveaux spatiaux) aboutit à une différenciation spatiale forte de l'espace maghrébin.

Dans le quatrième chapitre, notre réflexion porte sur les éléments impliqués dans la répartition actuelle du fait urbain, afin de dégager les corrélations existantes.

Des facteurs favorisent et maintiennent cette localisation de l'urbanisation, mais cette dernière est le résultat d'un mécanisme commencé il y a plusieurs décennies. Nous développons les différents facteurs, endogènes ou exogènes, qui ont déclenché cette poussée urbaine responsable des mutations sociales, économiques, spatiales subies par les pays d'Afrique du Nord ; ainsi que les moteurs actuels.

Chapitre 8 - Le semis urbain.

L'Algérie se démarque du reste avec 845 villes (et noyaux urbains), alors que le Maroc et la Tunisie en ont respectivement 283 et 295.

En nous appuyant sur la carte n°11, nous observerons la répartition des agglomérations urbaines (et infra-urbaines) dans le territoire national et par rapport aux milieux, afin d'établir une typologie. Nous ferons intervenir la notion de distance pour dégager les liens, les relations des villes avec l'espace à diverses échelles.

8.1 - Localisation.

L'étude du semis urbain nous permet d'observer la répartition spatiale des agglomérations urbaines (et infra-urbaines) et de nous informer sur l'état d'urbanisation du territoire. En faisant abstraction de la taille des agglomérations, elle nous permet d'avoir une approche plus neutre du fait urbain sur l'espace et ses milieux.

La carte n°11 fait apparaître une certaine homogénéité du fait urbain au Maroc alors que la concentration urbaine sur le littoral algérien et tunisien est prononcée, contrastant avec un intérieur clairsemé d'agglomérations urbaines et infra-urbaines (Cf. Commentaire n°11).

En analysant le semis et sa répartition spatiale, nous pouvons aboutir à la typologie suivante :

- ensemble littoral et sub-littoral : un semis concentré.
- ensemble montagnes et steppes : un semis clairsemé.
- ensemble saharien : un semis ponctuel.

La densité du semis des agglomérations urbaines traduit l'intensité de l'urbanisation d'un territoire. Lorsqu'un semis est dense, les relations entre les agglomérations sont plus étroites et engendrent ainsi un réseau plus complexe, l'inverse se produit quant le semis est plus lâche.

Carte n °11 : Semis urbain et infra-urbain du Maghreb en 1994

Cette carte représente le semis des agglomérations de plus de 2000 habitants ayant le statut d'urbaines ou infra-urbaines (les agglomérations qualifiées de semi-urbaines sont rattachées à l'appellation d'urbaines). Elle permet de les localiser par rapport aux différents milieux physiques et aux entités de niveaux 3.

Pour l'Algérie et la Tunisie, nous remarquons une localisation massive des agglomérations urbaines et infra-urbaines sur la zone littorale. La concentration est très marquée autour d'Alger, Tizi-Ouzou, Sousse où elle forme des agrégats.

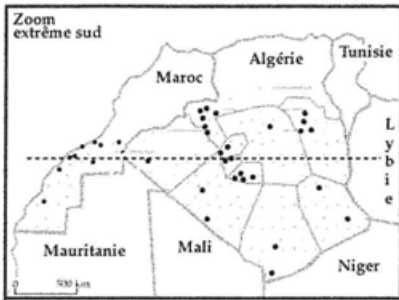
Au nord d'une ligne allant de Tozeur à Gabès, le semis est effectué de manière homogène sur le territoire tunisien contrairement au sud, où les agglomérations apparaissent sous forme d'amas (Tozeur, Kébili...).

Un constat similaire peut être établi pour l'Algérie pour l'espace saharien où le semis des agglomérations s'organise sous forme de grappe (El-Oued, Adrar...).

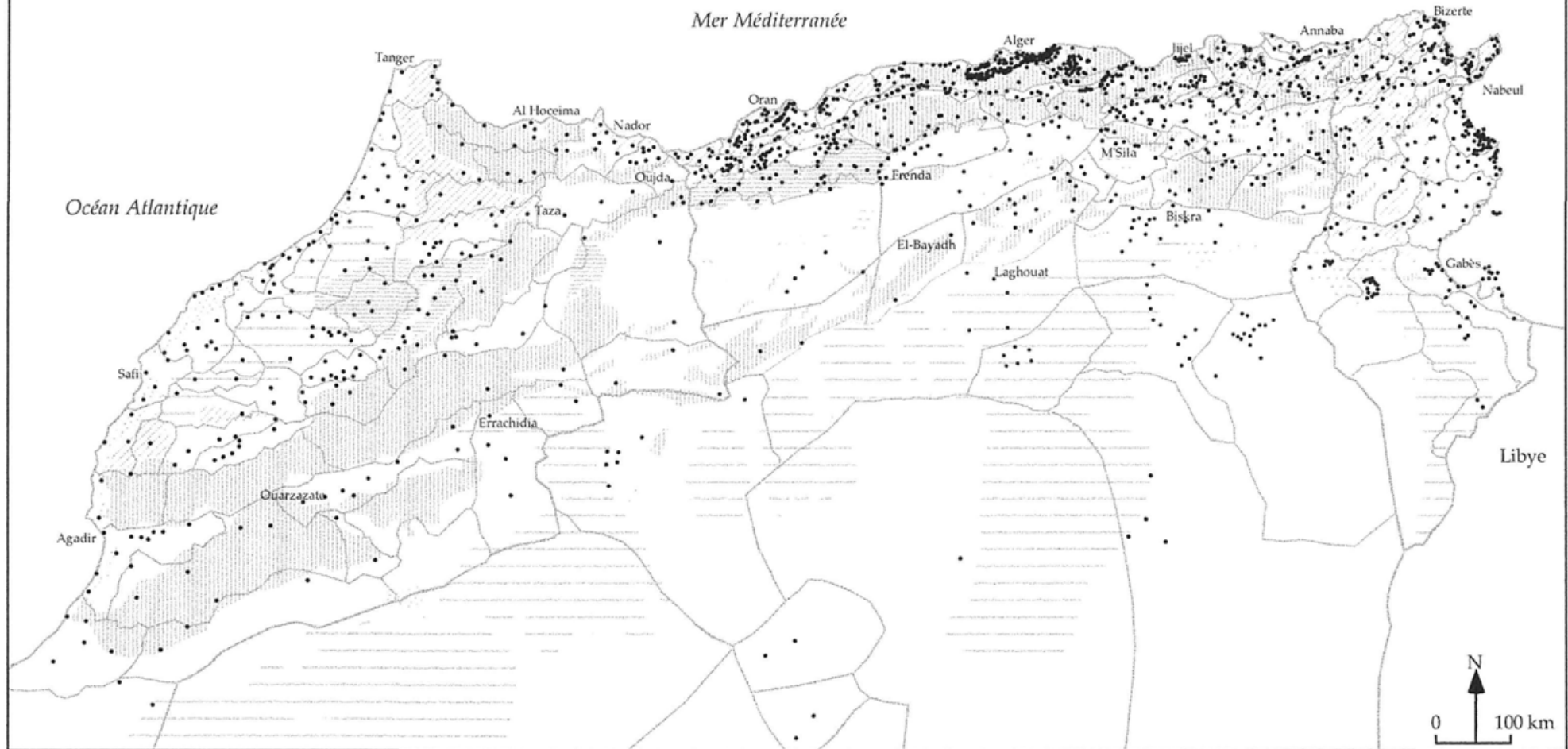
Autre point à signaler pour l'Algérie : l'opposition entre l'importance du semis urbain et infra-urbain dans les hautes plaines de l'est et le quasi-vide des hautes plaines de l'ouest ; ainsi que l'opposition entre l'étalement du semis dans l'est algérien, et la concentration oranaise.

Le semis du Maroc se distingue des autres pays du Maghreb par son homogénéité relative sur l'ensemble du territoire, cependant une légère disparité est à noter au sud de la chaîne atlasique (semis plus espacé).

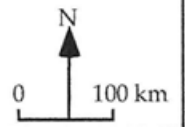
Les milieux montagneux marocains sont peu marqués par le semis urbain et infra-urbain contrairement à ceux de l'Algérie et de la Tunisie.



Carte n°11 : Semis urbain et infra-urbain du Maghreb en 1994



94



- | | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|--|---------------------------------------|--|-------------------|--|--|
| | plaines littorales ou intérieures | | plateaux et reliefs tabulaires élevés | | chott | | • Agglomération urbaine et infra-urbaine |
| | hautes plaines | | basses montagnes et collines | | systèmes dunaires | | ----- Frontière |
| | bas plateaux | | montagnes élevées | | | | ----- Niveau 3 |

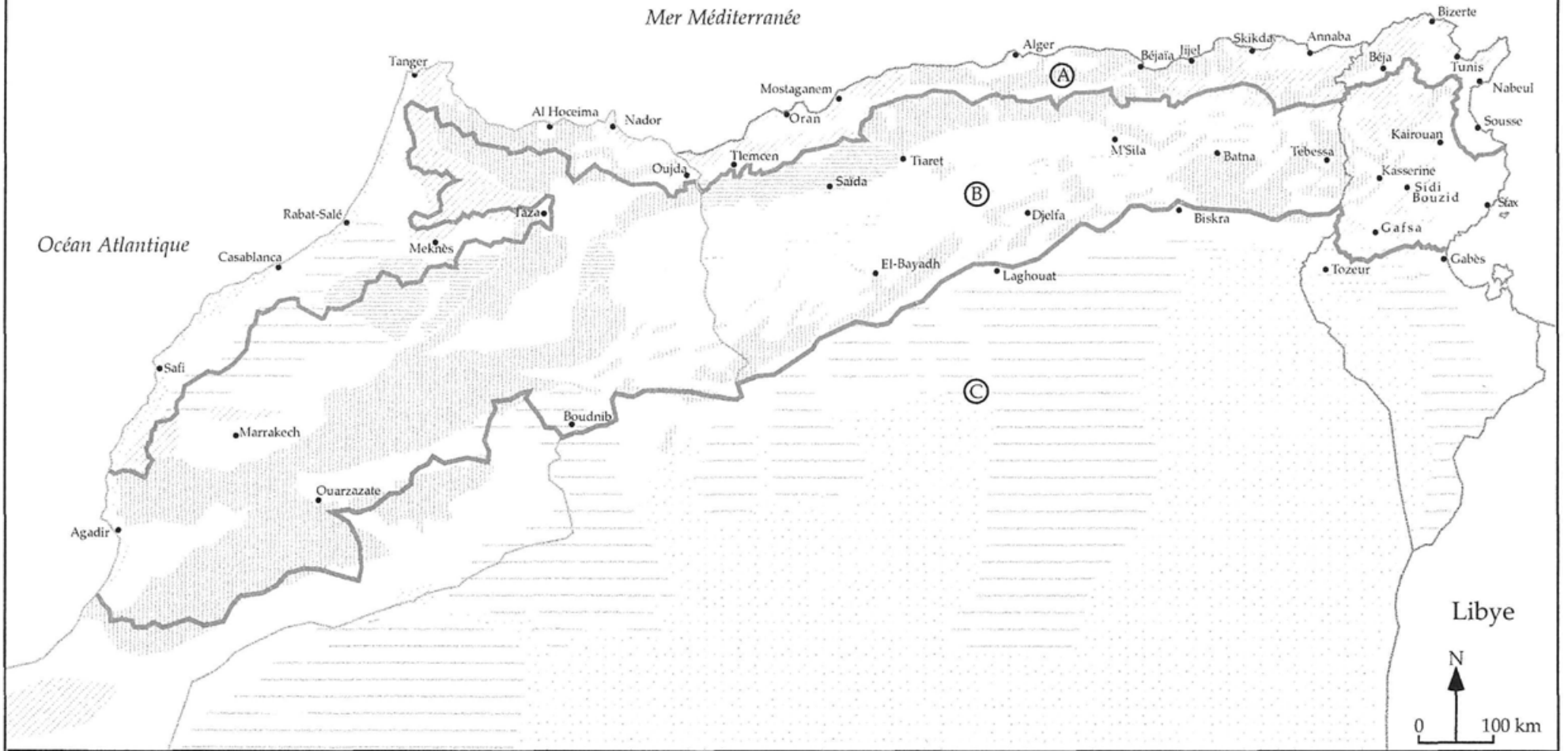
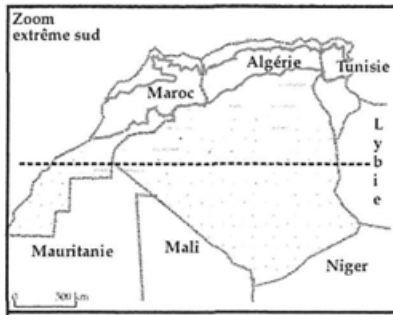
Pour quantifier l'analyse du semis urbain, nous avons utilisé la méthode des distances moyennes. La distance moyenne est tributaire de la configuration et de la taille des entités spatiales car certaines ont de grandes étendues presque vides et d'autres sont surchargées de villes. Pour pallier cette distorsion, nous nous sommes référés à la typologie, détaillée ci-dessus, pour organiser le territoire en grands ensembles géographiques afin d'avoir une approche cohérente de ce fait.

Pour réaliser cette délimitation de grands ensembles géographiques (Cf. Carte n°12), nous nous sommes appuyés sur la carte n°7 et la carte du semis urbain. Nous obtenons trois ensembles, en tenant compte de la configuration des entités spatiales de niveau 3, qui sont les suivants :

- ensemble littoral et sub-littoral.
- ensemble montagnes et steppes.
- ensemble saharien.

La réalisation de ce découpage nous a amené à calculer la superficie de ces ensembles géographiques afin de pouvoir élaborer le tableau n°7. Pour connaître la superficie de chaque grand ensemble géographique des pays du Maghreb, nous avons tout d'abord calculé celle de chaque entité spatiale de niveau 3. Nous avons additionné les superficies des communes composant chaque entité de niveau 3 de l'Algérie. Pour le Maroc et la Tunisie nous n'avons pas connaissance des superficies des unités administratives à une échelle aussi fine. C'est pourquoi nous avons utilisé la méthode des produits en croix car nous avons les trois données nécessaires au calcul : avec le logiciel Canvas nous connaissons la superficie des entités de niveau 3 en « sqm » de la Tunisie, du Maroc, et de l'Algérie ; ainsi que la superficie en km² de chaque entité algérienne de niveau 3. Nous avons pris une entité spatiale de niveau 3 comme référence (vérification avec d'autres pour valider les résultats) et ainsi nous avons pu obtenir la superficie de chaque entité de niveau 3 puis de chaque ensemble géographique par addition.

Carte n°12 : Délimitation de grands ensembles géographiques pour le calcul des distances moyennes



96

- | | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------------|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires élevés | chott | Limite des ensembles | Ensemble littoral et sub-littoral |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | systèmes dunaires | Agglomération | Ensemble montagnes et steppes |
| bas plateaux | montagnes élevées | Frontière | | Ensemble saharien |

8.2 - Analyse par les distances moyennes.

Ces grands ensembles géographiques dégagent une catégorie particulière de semis pour chacun d'entre eux. Ils vont nous permettre d'effectuer le calcul des distances moyennes entre les agglomérations urbaines de 1994.

Nous pourrons ainsi observer la densité du semis et son évolution sous des angles différents : par une approche nationale et par grands ensembles géographiques.

Tableau n°7 : Distances moyennes et nombre d'agglomérations par grands ensembles géographiques du Maghreb en 1994.

| | Ensemble littoral et sub-littoral | | | Ensemble montagnes et steppes | | | Ensemble saharien | | | Ensemble du territoire | | |
|---------|-----------------------------------|-----|----|-------------------------------|-----|----|-------------------|----|----|------------------------|-----|----|
| | A | B | C | A | B | C | A | B | C | A | B | C |
| Maroc | 73 182 | 115 | 13 | 259 509 | 144 | 21 | 378 158 | 25 | 61 | 162 156 | 284 | 25 |
| Algérie | 65 229 | 519 | 6 | 231 867 | 244 | 15 | 2 038 565 | 82 | 79 | 2 335 661 | 845 | 26 |
| Tunisie | 21 223 | 112 | 7 | 54 025 | 127 | 10 | 86 908 | 56 | 20 | 710 849 | 295 | 12 |

Source : R.G.P.H. marocain et tunisien de 1994

Vanessa ROUSSEAUX 1999

et projection algérienne pour 1994 d'après le R.G.P.H. 1987 réalisée par nos soins.

A : superficie en km².

B : nombre d'agglomérations urbaines (et infra-urbaines).

C : distance moyenne en km entre les agglomérations urbaines.

Les distances moyennes entre les villes tunisiennes et algériennes de l'ensemble littoral et sub-littoral sont similaires. Elles confirment l'importance du nombre d'agglomérations regroupées sur cet espace pour ces deux pays. Pour le Maroc, la distance est plus grande. En effet pour une superficie similaire, des ensembles littoraux du Maroc et de l'Algérie, la distance moyenne entre les agglomérations algériennes est de 6 km et de 13 km pour celles du Maroc. Or ces deux pays ont une population urbaine équivalente :

- 9 274 140 urbains marocains.

- 9 966 529 urbains algériens.

Ce fait s'explique par l'effet de « concentration numérique » du littoral marocain qui biaise le calcul des distances puisque l'agglomération urbaine est considérée comme un point et non comme une surface. 100 000 citadins peuvent aussi bien être regroupés dans une seule agglomération que répartis dans 10 agglomérations distinctes de 10 000 habitants chacune. Cela implique que le phénomène urbain se présente sous des formes différentes (cf partie réseau), et nous permet d'expliquer l'apparence moins concentrée que nous donne le semis marocain sur le littoral et sub-littoral.

La Tunisie est le pays où les distances sont les plus faibles. Deux facteurs en interaction sont à l'origine de ce résultat :

- sa superficie modeste qui est 4 fois moins importante que celle du Maroc et pas moins de 14 fois celle de l'Algérie.

- son nombre conséquent d'agglomérations urbaines et infra-urbaines qui est équivalent à celui du Maroc.

A l'échelle nationale, le Maroc présente une homogénéité dans la répartition spatiale du semis, mais qui n'apparaît guère dans le calcul des distances au niveau des ensembles géographiques. De plus, si nous comparons l'Algérie au Maroc, cette dernière a un nombre d'agglomérations au *pro rata* de sa superficie, puisqu'à l'échelle du territoire, ils ont une distance moyenne similaire.

Chapitre 9 - Un peuplement inégal.

Ce chapitre est consacré à l'analyse des densités urbaines. En utilisant le terme au pluriel, nous sous-entendons qu'elles sont différentes. Elles le sont, davantage à l'intérieur des territoires qu'entre les trois pays. Puis, nous comparons les densités urbaines aux densités globales afin d'établir des liens ou/et des disparités.

9.1 - Les densités urbaines.

Le tableau n°8 donne un aperçu de la densité à l'échelle nationale de la population urbaine/infra-urbaine et de la population globale.

Tableau n°8 : Densités urbaines et globales par pays en 1994.

| | Superficie km ² | urbains 1994 | Population globale 1994 | Densité urbaine | Densité globale |
|---------|-------------------------------|-----------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Maroc | 710 849 | 13 374 363 | 26 082 437 | 19 urb./km ² | 37 hab./km ² |
| Algérie | 2 335 661 | 17 039 213 | 27 783 762 | 7 urb./km ² | 12 hab./km ² |
| Tunisie | 162 156 | 5 504 961 | 8 784 744 | 34 urb./km ² | 54 hab./km ² |

Sources : R.G.P.H marocain et tunisien de 1994,
projection 1994 pour l'Algérie effectuée par mes soins
d'après le R.G.P.H de 1987

Vanessa ROUSSEAU 1999

La Tunisie apparaît comme un pays de forte densité urbaine, le Maroc moins, l'Algérie encore moins.

Les trois pays ont des superficies très différentes et la densité à cette échelle n'a pas de signification réelle puisqu'une partie de leur espace appartient au domaine saharien. C'est pourquoi, nous avons choisi de traiter le peuplement de ces pays du Maghreb en réalisant des cartes par niveau 3 pour dégager les diversités sous-entendues.

Les valeurs des densités urbaines sont explicites (Cf. Carte n°13), leur intensité diminue en suivant le gradient littoral/intérieur du territoire. Cependant l'orientation du gradient diffère pour chaque pays. D'autre part, l'intensité des densités urbaines algériennes décroît plus rapidement à l'ouest

Carte n°13 : Densités d'urbains (et d'infra-urbains) en 1994 par niveau 3.

Pour connaître la superficie de chaque entité spatiale des pays du Maghreb, nous avons tout d'abord calculé celle des entités de l'Algérie. Nous avons additionné les superficies des communes composant chaque entité de niveau 3 de l'Algérie. Pour le Maroc et la Tunisie nous n'avons pas connaissance des superficies des unités administratives à une échelle aussi fine. C'est pourquoi nous avons utilisé la méthode des produits en croix car nous avons les trois données nécessaires au calcul : les superficies calculées automatiquement par Canvas à partir de l'échelle de la carte pour la Tunisie, le Maroc, et l'Algérie ; ainsi que la superficie en km² de chaque entité algérienne de niveau 3. Nous avons pris une entité spatiale de niveau 3 comme référence (vérification avec d'autres pour valider les résultats) et ainsi nous avons pu obtenir la superficie de chaque entité spatiale.

Puis, nous avons additionné toutes les agglomérations urbaines et infra-urbaines composant chaque entité de niveau 3 afin d'obtenir un effectif d'urbains total. Ensuite nous avons appliqué la formule suivante pour obtenir la densité d'urbains en 1994 par niveau 3 :

$$\text{Effectif U-I.U N3} / \text{Superficie N3} = \text{hab.U-I.U} / \text{km}^2$$

Effectif U-I.U N3 = effectif d'urbains et d'infra-urbains par niveau 3.

Superficie N3 = superficie en km² de l'entité de niveau 3.

hab. U-I.U/km² = nombre d'urbains et d'infra-urbains par km².

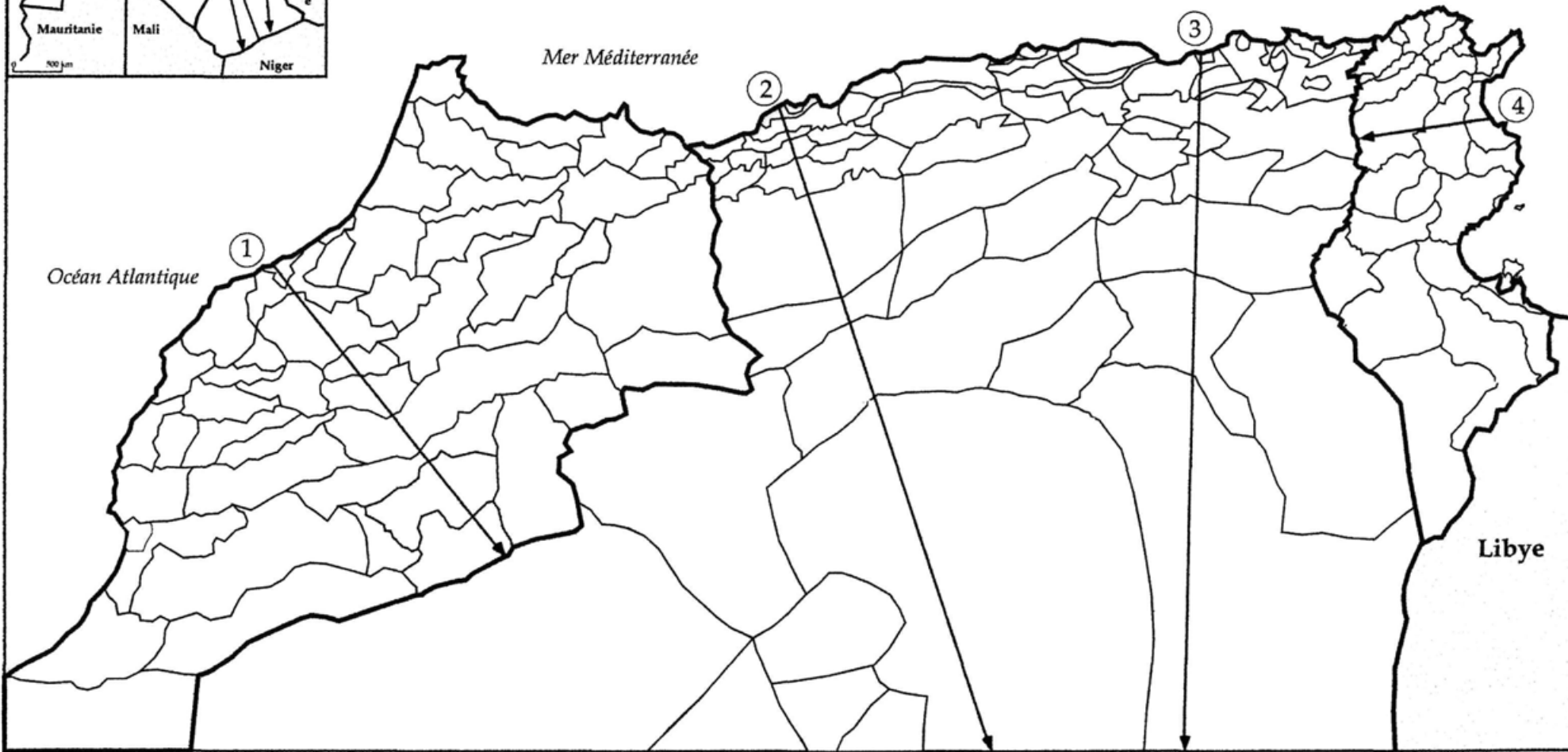
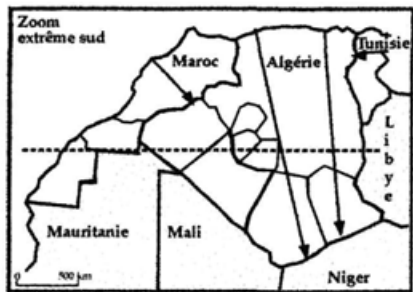
Les zones qui ont les densités d'urbains et d'infra-urbains les plus faibles, moins de 15 hab./km², sont situées à l'intérieur des terres et de l'espace saharien : région des Daïas, Nefzaoua, Anti-Atlas...

Le Maroc est le seul pays du Maghreb à comporter plusieurs entités de niveau 3 sans densité d'urbains et infra-urbains, elles sont placées au sud/ouest de la chaîne atlasique : haut Atlas, Jbel Sarho, plateau des Kem-Kem. Seul le grand Sud est concerné par ce fait en Tunisie.

Les fortes densités supérieures à 60 hab./km² sont localisés pour les trois pays sur la frange littorale et sub-littorale, où sont situées les métropoles régionales ou à proximité : Grand Casablanca, basse Kabylie, Cap Bon...

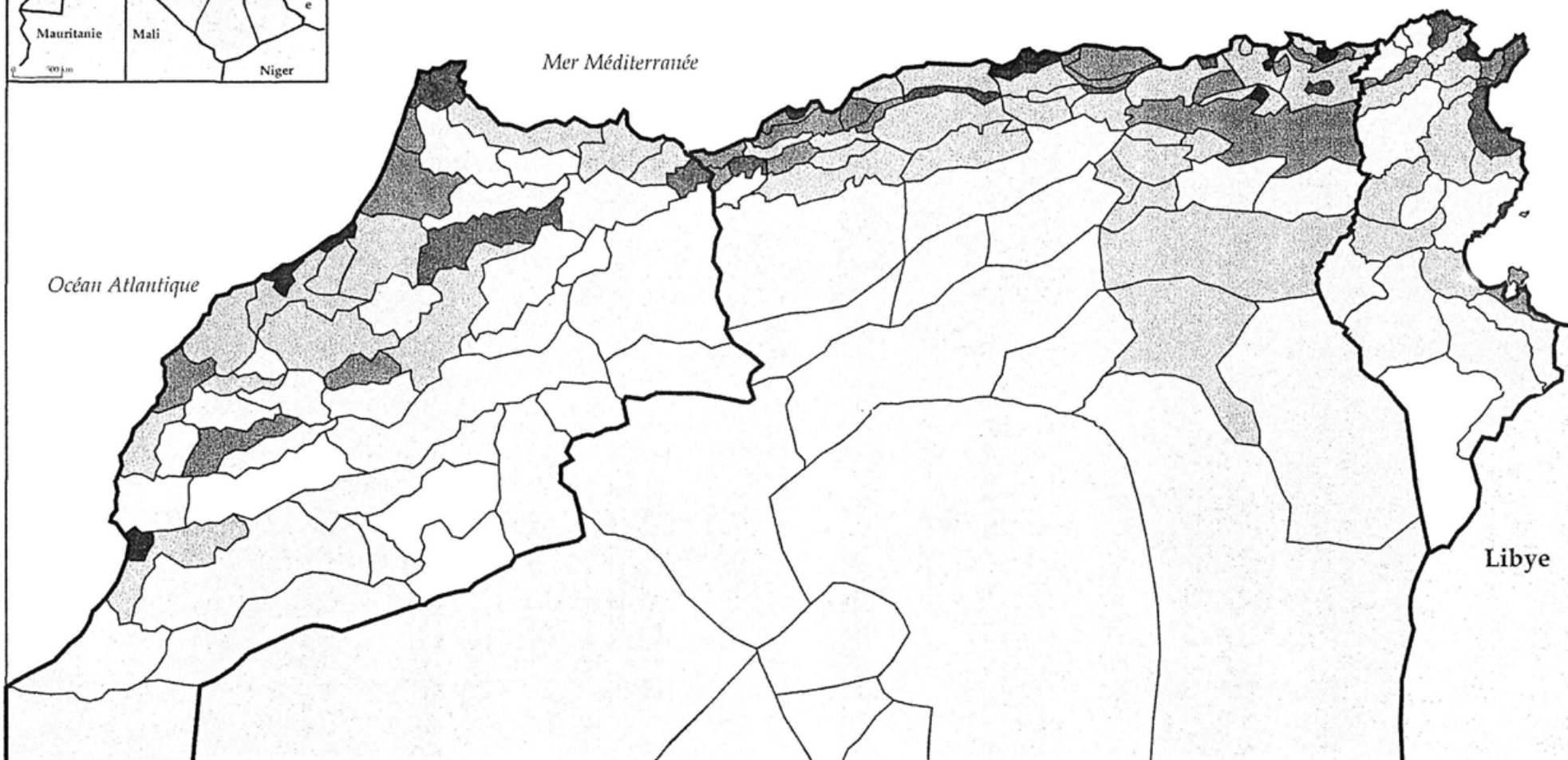
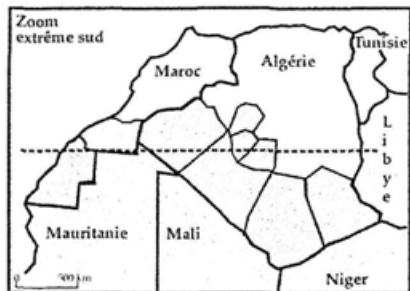
Il est important de noter que quelques entités situées loin à l'intérieur des terres ont des densités comprises entre 60 et 150 hab./km² comme les steppes de Gafsa, Ziban, Oued Righ, plaine de Tadla...

Carte n°14 : Tracé des transects

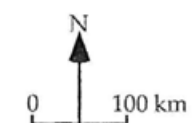
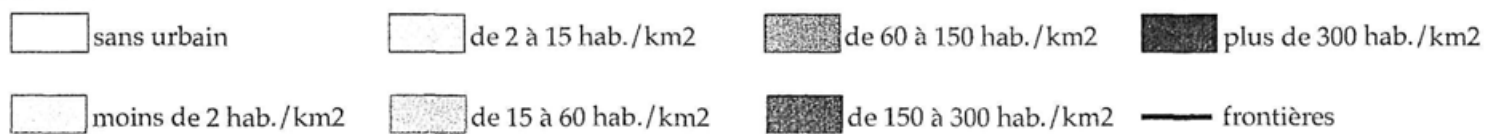


101

Carte n°13 : Densités d'urbains (et infra-urbains) du Maghreb
en 1994 par niveau 3.



102

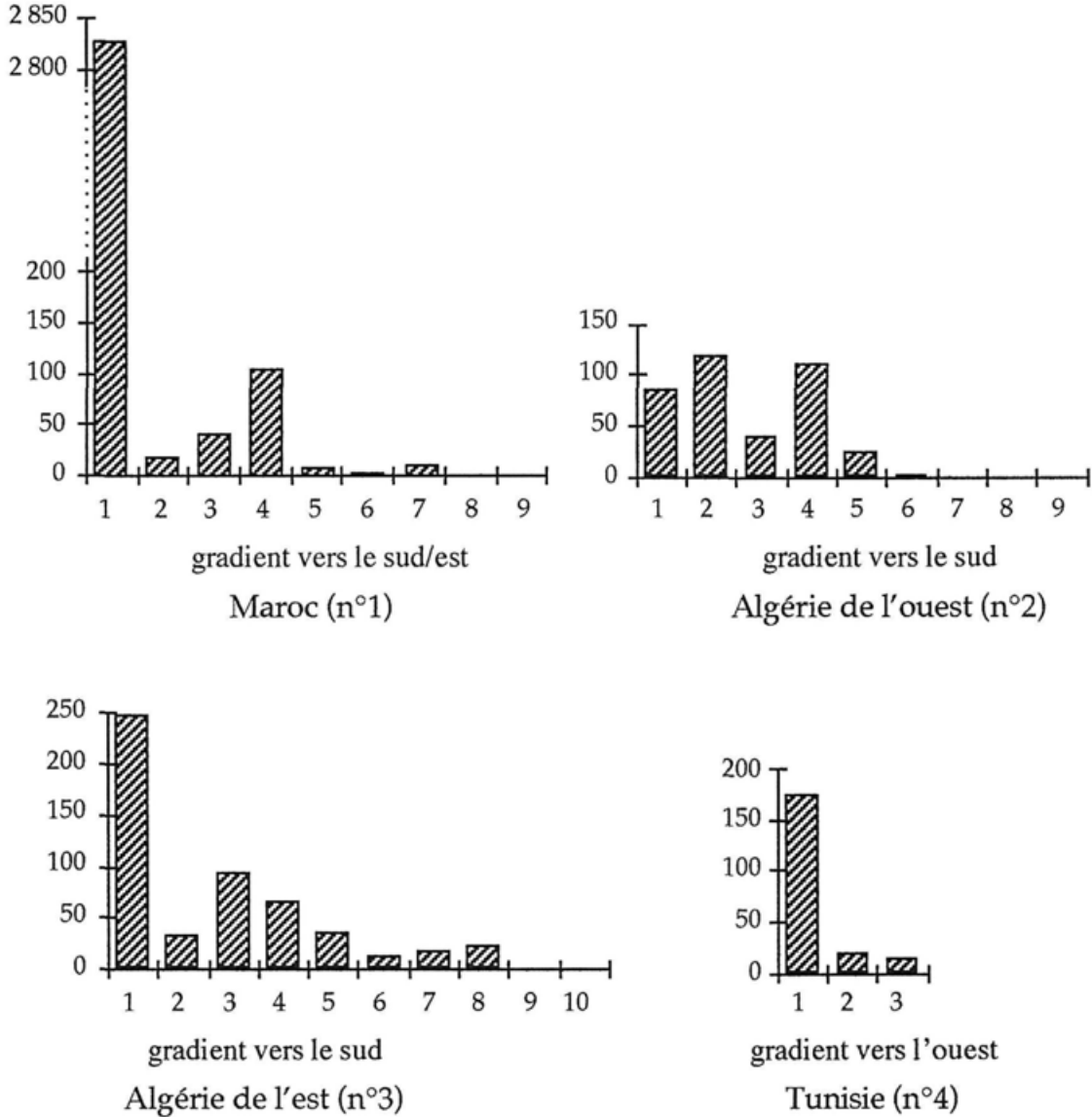


Sources : R.G.P.H 94 tunisien
R.G.P.H 94 marocain
projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU, 1998

qu'à l'est. Pour préciser ces faits, nous avons élaboré 4 transects, implantés sur quatre espaces du Maghreb (Cf. Carte n°14), et qui se traduisent par les graphes suivants.

Graphique n° 1 : Transects concernant les densités urbaines.



Ordonnée : densités d'urbains par km^2
 Abscisse : entités spatiales

En affinant notre analyse, nous constatons de nombreuses irrégularités à l'intérieur de cette tendance générale.

Les entités spatiales comprenant les grandes métropoles régionales (Fès, Constantine, Sfax...) se démarquent des autres car elles concentrent la majorité de la population vivant dans ces espaces et laissent présager des taux d'urbanisation élevés. Ces villes sont très attrayantes car elles offrent de nombreux services, des emplois, de meilleures conditions de vie. Leur localisation dispersée donne un aspect de mosaïque à cette zone littorale, au sens large où les contrastes sont visibles.

A l'intérieur du territoire, nous notons que certaines zones sont restées entièrement rurales comme le grand sud tunisien, le Jbel Sarho... Ces espaces sahariens et montagneux n'ont pas encore été atteints par le fait urbain.

9.2 - Comparaison avec les densités globales.

En comparant la carte des densités de population globale (Cf. Carte n°15) et celle des densités d'urbains (Cf. Carte n°13) nous remarquons qu'il y a de fortes corrélations dans la répartition des densités, mais celle de la population globale est plus régulière puisqu'elle obéit à des gradients plus marqués. En Tunisie, la densité diminue du nord au sud mais également d'est en ouest. Le peuplement algérien a tendance à s'atténuer du nord au sud, moins rapidement à l'est qu'à l'ouest des hautes steppes. Cette régularité est moins marquée pour le Maroc bien qu'un gradient soit présent du littoral (atlantique et méditerranéen) vers l'intérieur du pays.

Contrairement à ce que nous pourrions penser, les entités les plus fortement peuplées ne sont pas obligatoirement celles qui possèdent les densités d'urbains les plus élevées. Ceci est notamment le cas pour les entités situées au nord/ouest du Maroc (pays Jbala, massif Sanhadja de Sraïr...) fortement peuplées, mais qui ont des densités d'urbains faibles. Les densités globales élevées de certains espaces ne se justifient ni par des conditions naturelles, ni des circonstances sociales ou économiques. Certaines populations comme celles du Rif ont une origine ancienne (15^{ème} siècle). La grande Kabylie est l'exemple type de la montagne refuge. Elle fait partie des

Carte n°15 : Densités de population globale en 1994 par niveau 3.

La méthodologie et la formule sont identiques à celles utilisées pour la carte n°13, mis à part le fait que l'effectif d'urbains et d'infra-urbain est remplacé par l'effectif de la population globale composant chaque entité de niveau 3.

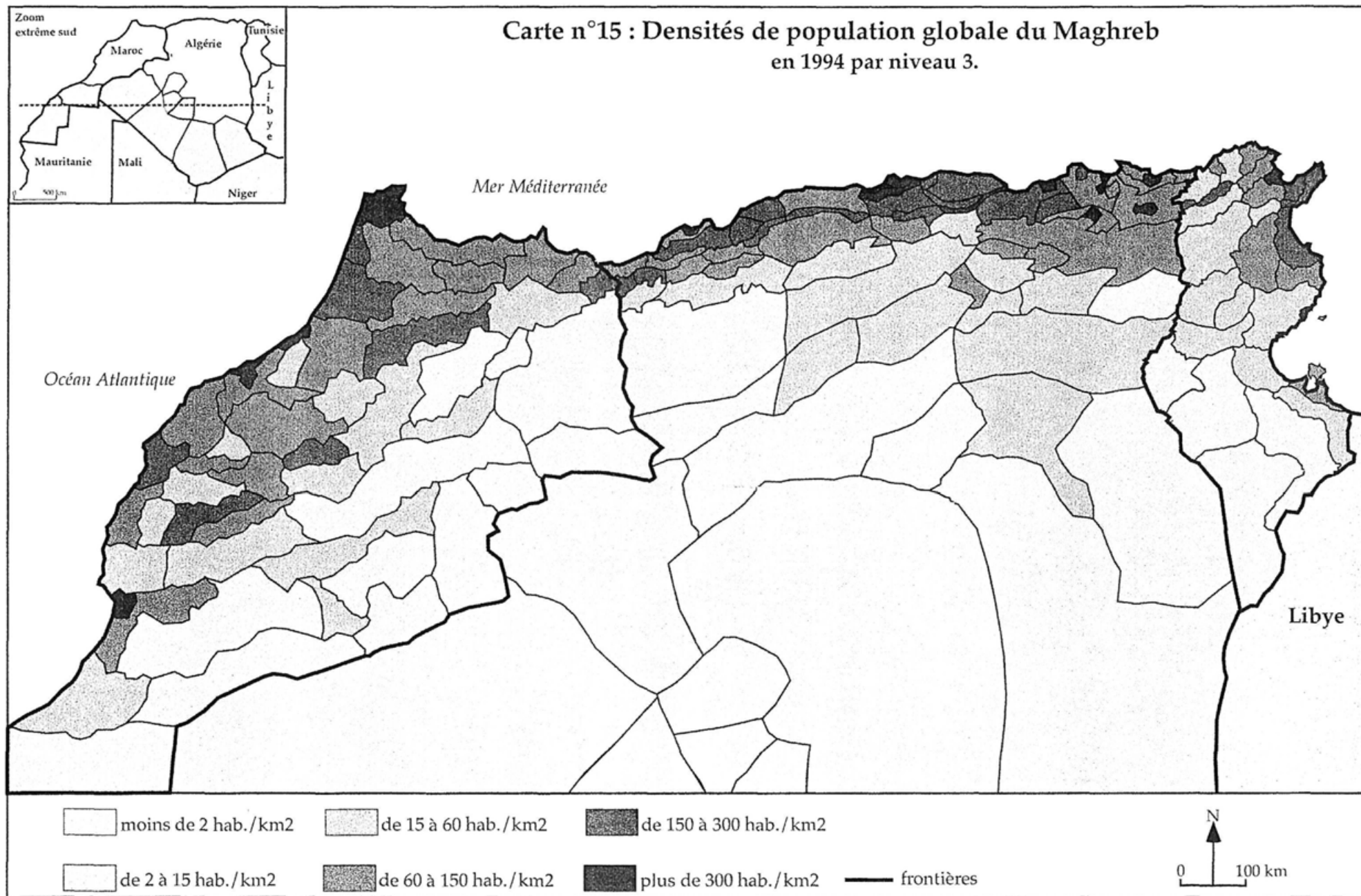
Cette carte des densités de population globale permet de voir, en la comparant avec la carte n°13, s'il y a une correspondance entre de faibles densités d'urbains et de faibles densités de peuplement.

Les deux cartes apparaissent corrélées, cependant quelques particularités se dégagent :

- la carte des densités de population globale renforce la notion de concentration excessive de la zone littorale et sub-littorale : axe atlantique marocain, nord du Maroc et de l'Algérie, zone allant de Tunis à Sousse où les densités sont supérieures à 150 hab./km².

- le cas particulier des entités suivantes est à noter : pays Jbala, collines pré-rifaines, et massif Sanhadja de Sraïr qui ont de faibles densités d'urbains et d'infra-urbains (moins de 15 hab./km²) alors que leurs densités de population globale sont fortes (entre 60 et 150 hab./km²).

- signalons également la faiblesse des densités des entités montagneuses et sahariennes, peu peuplées par rapport à leur superficie, mais qui ont des particularités bien marquées.



Sources : R.G.P.H 94 tunisien
R.G.P.H 94 marocain
projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU, 1998

peuples berbères de montagnes réfugiés contre les invasions arabes. Ce sont des paysans pratiquant une agriculture souvent minutieuse mais pauvre et peu diversifiée, suscitant des travaux de compléments car elle rapporte peu. Leurs densités élevées s'expliquent également par le fait qu'elles ont été épargnées par les grandes épidémies dont était victime le milieu urbain. Sans oublier leur cohésion sociale et leur éthique rigoureuse qui ont favorisé leur maintien. Mais il nous faudra expliquer pourquoi elles se sont peu urbanisées.

Cette répartition de la population globale est liée en partie aux conditions naturelles. En effet, la plaine de la Mitidja, bien arrosée et fertile, est plus propice aux cultures que les Hautes plaines steppiques de l'Oranie. La région tellienne et les plaines atlantiques possèdent des conditions bio-climatiques favorables et concentrent l'essentiel de l'appareil de production. Mais les facteurs historiques économiques sont primordiaux pour expliquer la localisation notamment de la population urbaine et infra-urbaine. La population se fixe là où elle peut disposer de facteurs lui permettant de répondre à ses attentes : un logement, un emploi, des services (école, hôpital...) et c'est généralement à proximité des voies maritimes qu'elles sont concentrées. Un héritage qui perdurent encore aujourd'hui et qui est difficile à modifier.

Chapitre 10 - Les taux d'urbanisation.

Après avoir analysé l'urbanisation du territoire, nous abordons l'urbanisation de la population, en étudiant le rapport des citadins à la population globale. Nous analysons les caractéristiques générales des taux d'urbanisation puis nous affinerons notre échelle d'étude, et dégagerons les similarités, qui sont nombreuses, mais également les disparités. Pour cela, seront utilisées les cartes des taux d'urbanisation aux trois niveaux successifs, du plus synthétique au plus fin.

10.1 - *Le paradoxe de la forte urbanisation aride.* (Cf. Carte n° 16)

Contrairement aux idées reçues le nord du Maghreb n'apparaît pas la zone la plus urbanisée malgré ses taux d'urbains supérieurs à 50 % et les facteurs favorisants, tels la présence des grandes métropoles et de la majorité des villes. Nous découvrons, d'après le niveau 1, un Sahara algérien fortement urbain (65,4 %), écrasant les autres entités spatiales. Cependant le Sahara marocain a un taux d'urbains plus faible (39,7 %) ; le fait est surprenant car ils sont tous les deux dans le même espace géographique et comportent un milieu tout aussi hostile. Serait-ce la présence des montagnes qui semblent moins maîtrisées pour l'espace marocain ?

L'activité agricole étant limitée dans le sud des trois pays, les activités de ces villes sont de types secondaires et tertiaires. L'exploitation du gaz et du pétrole pour l'Algérie, le tourisme et les cultures commerciales pour la Tunisie, le développement volontariste de villes engendrant des activités tertiaires dans les entités de Seguiet-el-Amra et de Oued-Edahab sont les vecteurs de cette présence urbaine en zone aride.

La volonté de l'Etat d'urbaniser ces espaces est très forte et les objectifs pour occuper ces zones sont les suivants : s'approprier l'espace saharien pour le Maroc, exercer un contrôle et déconcentrer les activités pour la Tunisie et l'Algérie. Ces forts taux d'urbains sont liés aux politiques étatiques : elles ont développé ces espaces en promouvant certaines agglomérations au statut urbain dans les trois pays.

**Carte n °16 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994.
Par niveau 1, urbains et semi-urbains.**

Les critères pour réaliser les entités spatiales de niveau 1 sont développés par le commentaire de la carte n° 6. Cette carte a été élaborée en prenant en considération les taux de population résidant dans des agglomérations de plus de 6000 habitants par rapport à la population globale de chaque entité spatiale de niveau 1. Soit la formule suivante :

$$(popU.SU/popGI)*100$$

popU.SU : population urbaine et semi-urbaine

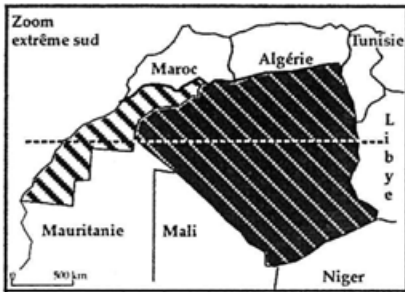
popGI : population globale.

Une homogénéité des valeurs apparaît puisque 9 des 11 ensembles appartiennent à la même classe de valeurs.

Le nord du Maghreb a des taux d'urbanisation compris entre 50 et 65 % et apparaît comme un ensemble homogène. Mais contrairement aux idées reçues, il n'est pas la zone la plus urbanisée.

Le Sahara algérien apparaît fortement urbain (65,3 %), l'emportant sur les autres entités spatiales ; alors que le Sahara marocain a un taux urbain faible (39,7 %). Cette opposition est surprenante car ils sont tous les deux contigus et comportent un milieu tout aussi contraignant.

Pour le Maroc et l'Algérie les entités sahariennes de niveau 1 s'opposent par les contrastes de leur taux aux autres entités spatiales de leur territoire alors que la Tunisie se présente comme un espace aux taux uniformes.



Carte n°16 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994
Par niveau 1, urbains et semi-urbains.



Les taux d'urbanisation élevés dans ces régions sahariennes sont le résultat d'un petit nombre de villes. Cette urbanisation peut être qualifiée de ponctuelle, un nombre restreint de villes concentrant une majorité de population qui est peu nombreuse dans ces zones, et engendrant également la sédentarisation des nomades. Ceci s'explique par le fait que ces villes offrent un meilleur confort, des activités économiques, des services à la population locale. En comparant cette carte avec celles des densités, nous constatons que les entités concernées par ce phénomène ponctuel ont des densités de population globale et urbaine faibles, ce qui conforte nos propos. Les vecteurs endogènes engendrant ce regroupement de population dans un désert sont : l'eau souterraine qui permet le développement d'activités (les oasis...), l'exploitation des ressources minières et en hydrocarbures. Or depuis quelques décennies des vecteurs endogènes interviennent de plus en plus.

La carte n°16 montre une Tunisie aux taux urbains relativement équilibrés : deux des trois entités ont des taux d'urbains respectivement de 66,1 et 67,1 %. Elle révèle un nord et un sud aux taux similaires, ce qui à priori, ne semble pas correspondre à l'image de l'urbanisation tunisienne. La Tunisie centrale avec 56,9 % d'urbains surprend moins.

La Tunisie septentrionale est une zone certes fortement urbanisée puisqu'elle comprend la capitale Tunis et des villes comme Bizerte, Nabeul, Hammamet à fort pouvoir touristique. Par ailleurs, c'est un pôle de grandes activités, regroupant un nombre conséquent de villes, alors que la Tunisie méridionale, avec un taux d'urbains similaire, en compte un nombre plus restreint. Le sud, avec Tozeur, Kébili, Jerba, est un espace beaucoup plus vaste et qui connaît une urbanisation différente. Il en est de même pour l'Oranie ou le Maroc central qui concentrent leur population et comprennent également des agglomérations importantes telles Oran, Casablanca...

Cette carte par niveau 1 présente les grands traits de l'urbanisation. Elle donne un aperçu de la répartition de l'urbanisation à travers les grands

ensembles du Maghreb. Elle peut être affinée à l'aide de niveaux spatiaux plus précis.

10.2 - Le défi montagnard.

La carte n°17, établie par niveau 2, permet de dégager certaines zones où l'urbanisation est faible. Nous constatons que l'ensemble du Tell algérien et le Tell du nord/ouest tunisien sont concernés par ces faibles taux mais les massifs montagneux (montagnes pastorales marocaines) et la frange pré-saharienne marocaine le sont davantage, car ces espaces n'ont pas d'agglomérations urbaines conséquentes ou dynamisantes.

Dans l'ensemble, les entités les moins urbanisées apparaissent être des espaces montagnards.

L'urbanisation de la zone montagneuse du Tell algérien est faible car la population urbaine est concentrée sur des espaces plus accessibles comme les plaines ou les bassins, cela est valable pour le nord, nord/ouest de la Tunisie. Cependant le pays Nememcha (68,7 %), les monts du Zab (95,6 %) ainsi que les Ouled Nails (71,7 %) ont des taux très élevés pour des espaces montagneux et vont à l'encontre de cette généralité et logique sous-entendue.

Le vide urbain du Grand Sud tunisien est dû à l'absence d'intérêt économique, l'accès est difficile malgré quelques aménagements comme les routes goudronnées aux portes du désert ou l'impact publicitaire du Rallye 2000.

La majorité de zones possédant moins de 20 % d'urbains au Maroc sont essentiellement des zones de montagnes. Les politiques sont-elles différentes de celles de l'Algérie qui possède des zones montagneuses plus urbanisées ? ou les reliefs sont-ils plus difficiles d'accès ? les situations ont-elles évolué depuis les années 70, et quels sont les espaces qui ont bénéficié de ces changements ? Autant d'interrogations auxquelles nous tenterons de répondre au fur et à mesure des résultats que nous obtiendrons.

**Carte n°17 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994.
Par niveau 2, urbains et semi-urbains.**

Les critères pour réaliser les entités spatiales de niveau 2 sont développés pour le commentaire de la carte n°5.

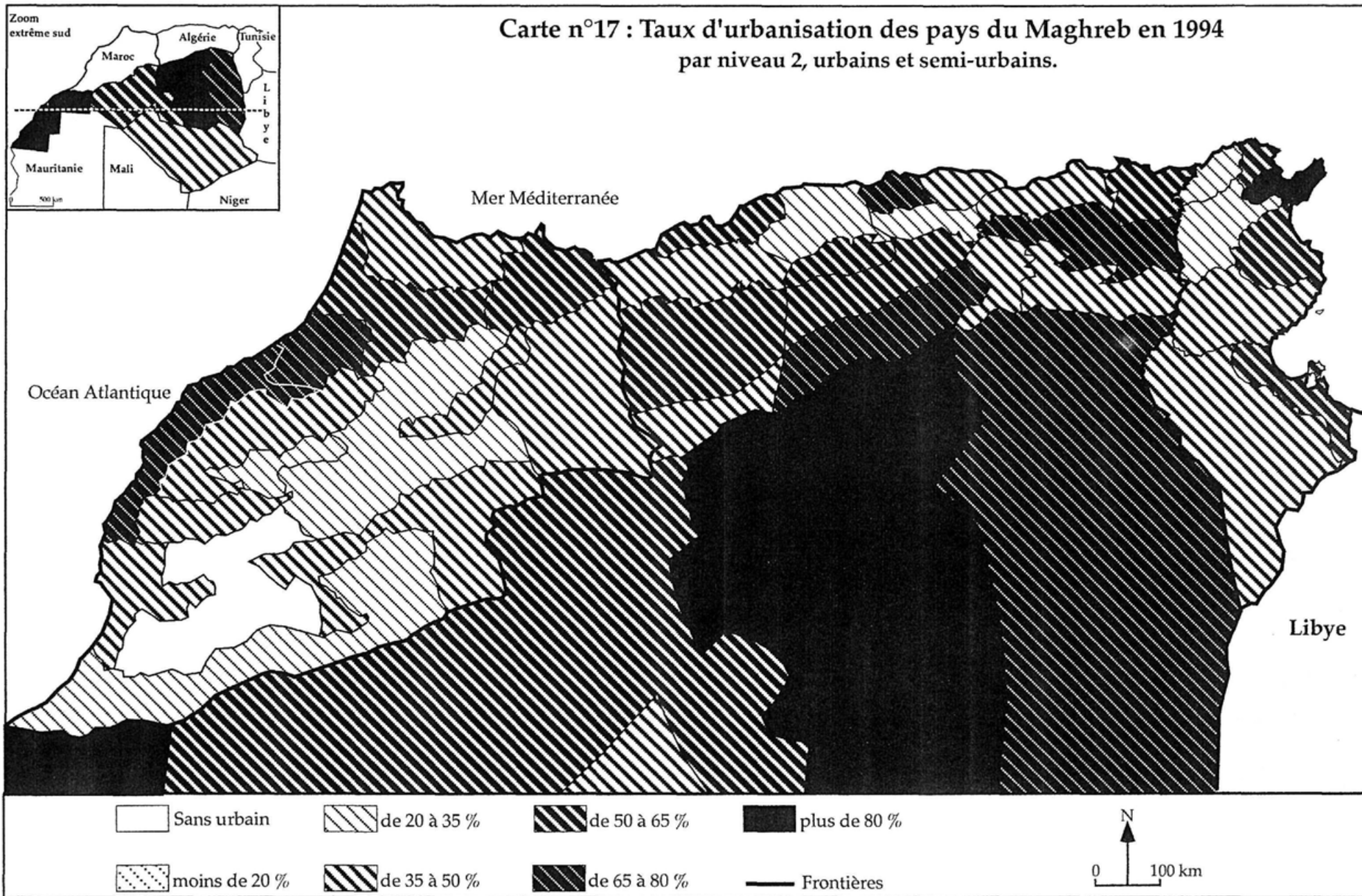
La présente carte a été élaborée en utilisant la même méthode que la carte n°16, mais en se référant aux ensembles spatiaux de niveau 2. Ce découpage par niveau 2 permet d'effectuer une approche différente de l'espace de celle des deux autres niveaux, par sa situation intermédiaire. Le changement de niveau spatial modifie les représentations des phénomènes.

Pour les trois pays, les entités spatiales situées sur le littoral ont des taux d'urbains et semi-urbains supérieurs à 65 % (pays de Tunis et du Cap Bon, pays algérois, pays de l'Atlantique, Meseta du nord-Ouest). Mais les taux les plus élevés (plus de 80 %) sont localisés dans des entités spatiales appartenant au domaine saharien, comme le Sahara marocain et le Sahara nord-central algérien.

Les trois pays présentent une urbanisation contrastée dans l'espace, décroissante selon un gradient : nord/sud pour l'Algérie, est/ouest pour la Tunisie ; le Maroc présente un cas particulier puisque le centre et les montagnes de l'intérieur forment une zone tampon entourée au nord et au sud (taux d'urbanisation inférieurs à 50 %) par des taux d'urbanisation plus élevés. Nous pouvons noter l'absence d'urbanisation dans les montagnes du sud/ouest marocain.

En Tunisie, les taux les plus faibles sont situés au nord-nord/ouest du pays. Il en est de même pour l'Algérie où les taux d'urbanisation inférieurs à 35 % sont localisés à proximité de la capitale, dans les entités spatiales du Cheliff et du Titteri-Biban (toutes deux montagneuses).

Carte n°17 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994
par niveau 2, urbains et semi-urbains.



Sources : R.G.P.H 94 tunisien
R.G.P.H 94 marocain
projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU.1999

10.3 - Une urbanisation littorale prononcée.

La carte n°18, par niveau 3, permet de bien cerner l'articulation de l'urbain dans l'espace en dégagant fortement la zone littorale.

Les entités littorales ont des taux d'urbains élevés comme le cas du grand Alger (93,7 %), du Sahel de Sousse (80,8 %), où il est difficile d'échapper à l'urbanisation vu le foisonnement d'agglomérations et leur proximité. Ces résultats impliquent qu'ils laissent place à des conurbations difficilement contrôlables et entraînent une polarisation de l'espace environnant.

La Tunisie s'organise autour de trois axes où les taux sont supérieurs à 35 % :

- axe ouest/est allant des monts du Kef, Bizerte jusqu'à Tunis.
- axe littoral est, du Cap Bon au Sahel de Sousse.
- axe méridional : de Tozeur à Gabès.

Ils ceignent entre eux une zone faiblement urbanisée, constituée du Kairouanais et du pays de Sfax.

L'inégale répartition des agglomérations dans l'espace et la prépondérance de la Tunisie du nord expliquent le gradient d'urbanisation orienté du nord au sud. La concentration sur le littoral des principales villes de la Tunisie est un fait antérieur à la colonisation. Plus proche de nous, il ne faut pas négliger le rôle de l'Etat qui est le premier facteur d'urbanisation. D'autre part, cette localisation de l'urbain ne fait que répondre à des attentes économiques précises. Le tourisme tunisien est géographiquement très concentré et il s'avère capable d'impulser à lui seul la croissance de certaines agglomérations littorales. Les foyers d'urbanisation sont localisés précisément et ils nous permettent de mieux comprendre leur articulation par rapport à l'espace. La littoralisation du phénomène apparaît nettement avec le Grand Tunis, le Sahel de Sousse, le grand Sfax et Jerba-Zarzis. Elle permet également de confirmer que l'urbanisation de la Tunisie méridionale est ponctuelle en observant l'aspect des entités telles El Jerid, Jerba-Zarzis, le Nefzaoua et les plaines de Gabès.

**Carte n °18 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994.
Par niveau 3, urbains et semi-urbains.**

Les critères pour réaliser les entités spatiales de niveau 3 sont développés pour le commentaire de la carte n°4.

La présente carte a été élaborée en utilisant la même méthode que la carte n°16, mais en se référant aux ensembles spatiaux de niveau 3. Ce niveau 3 nous permet non seulement d'observer d'éventuelles oppositions ou regroupements mais également d'apporter des explications affinées.

La répartition des différents taux d'urbanisation donne un aspect de mosaïque au Maroc du nord.

Le nord de l'Algérie à des taux très hétérogènes. A partir des hautes plaines un gradient apparaît : plus les entités sont situées au sud plus les taux augmentent (sauf cas particulier : Touat, Tanezrouf...)

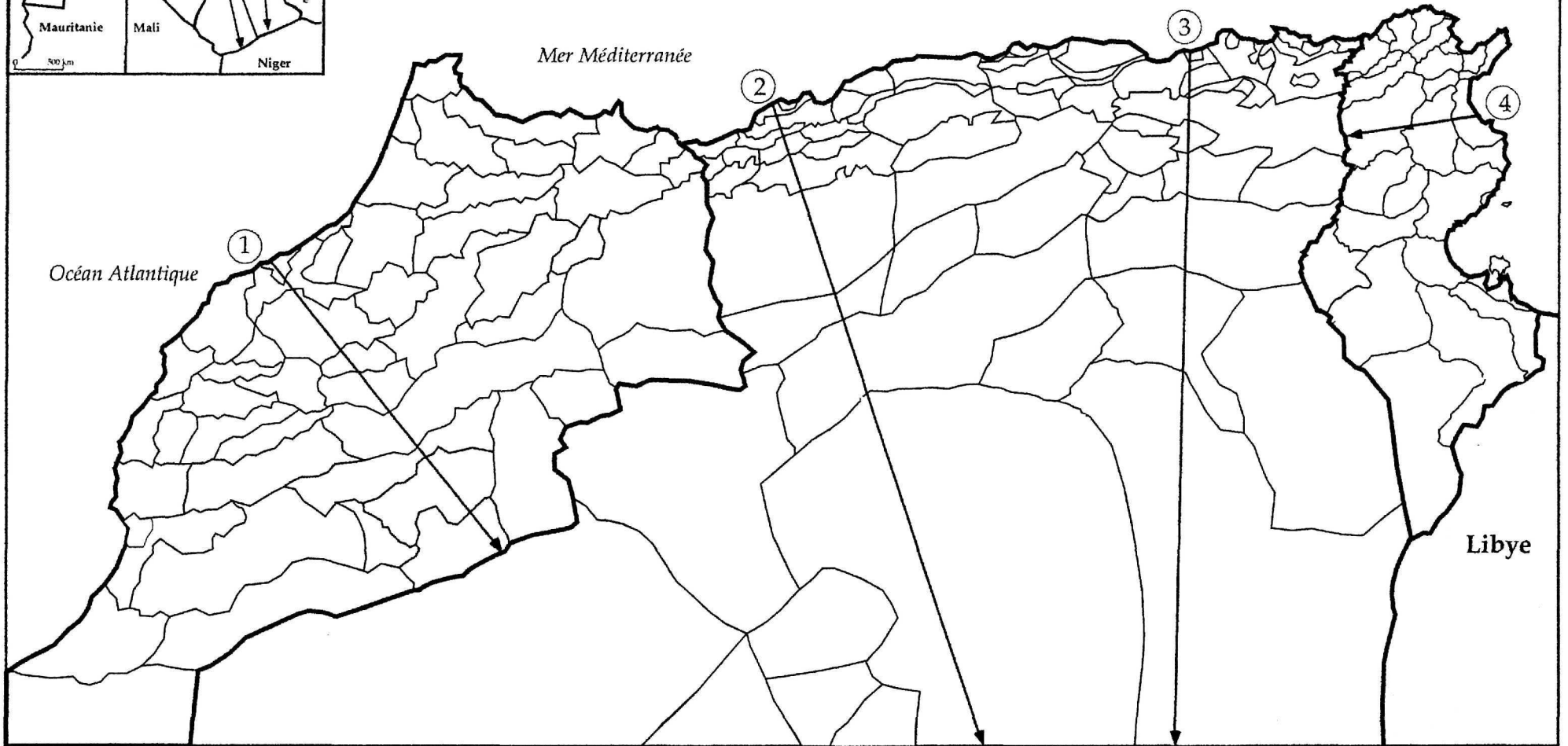
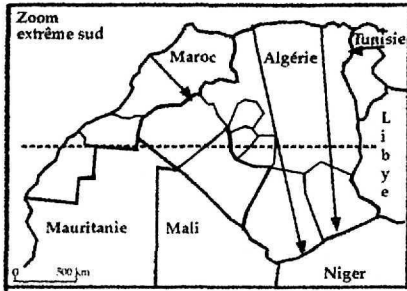
Les zones littorales de la Tunisie ont des taux d'urbains élevés, ainsi que les entités situées aux portes du désert.

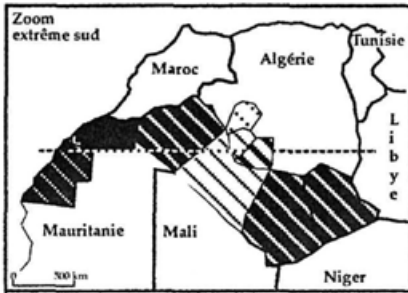
Nous constatons que l'urbanisation de la zone montagneuse du Tell algérien (massif de l'Ouarsenis, petite Kabylie...) est faible alors que les entités limitrophes ont des taux plus significatifs (Haut-Cheliff...), cela est aussi valable pour le nord/nord-ouest de la Tunisie (Kroumirie/vallée de la moyenne Mejerda). La majorité de zones inférieures à 20 % d'urbains au Maroc sont essentiellement des zones de montagnes.

Certaines zones au Maroc et en Tunisie ne sont pas urbanisées tel l'Anti-Atlas, la moyenne Moulouya, les Mogods, le grand Sud tunisien...), elles sont situées aussi bien au nord que dans le sud du territoire. Seul le massif de l'Edough en Algérie présente ce cas.

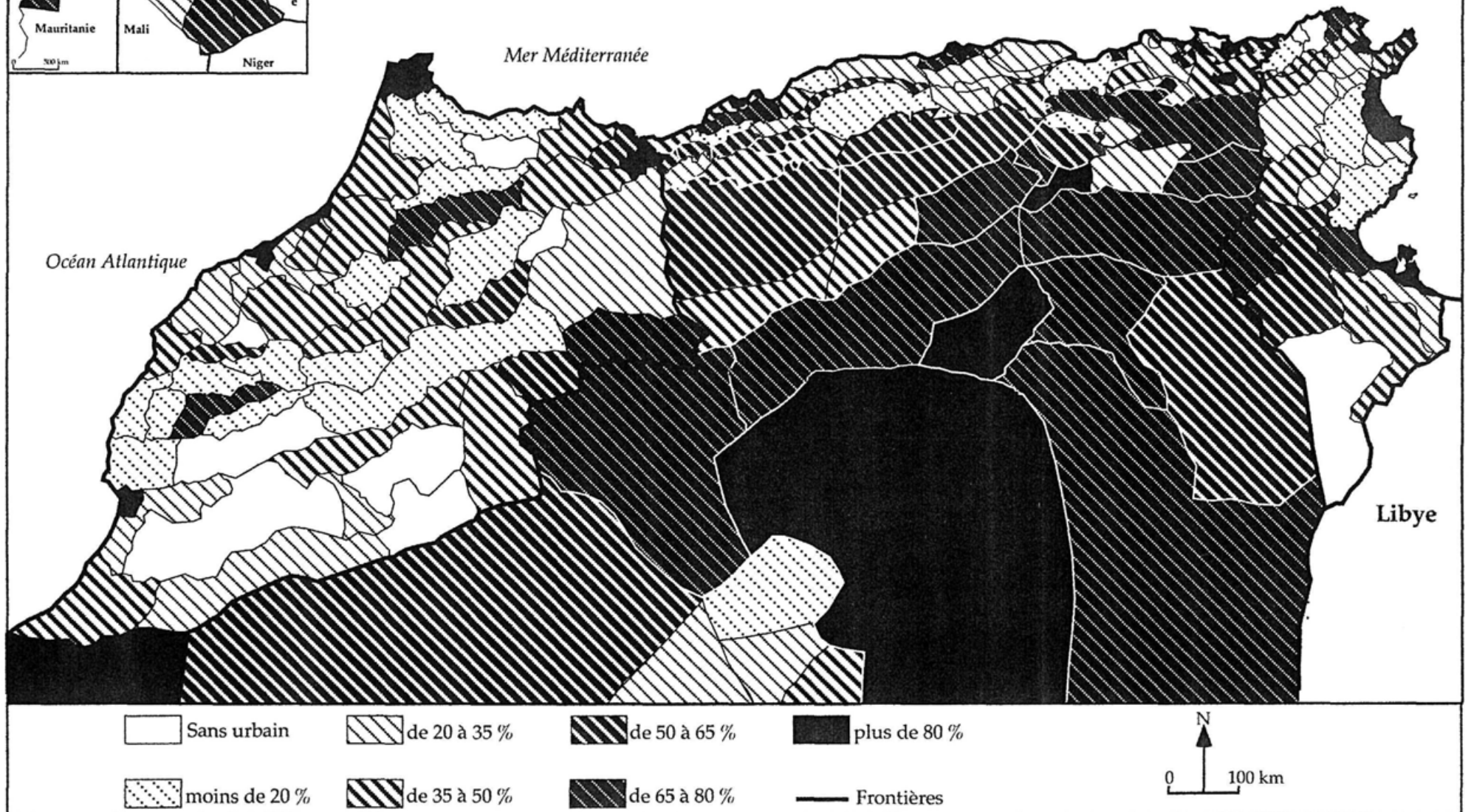
La majorité des entités spatiales de niveau 3 situées dans la zone saharienne ont des taux supérieurs à 65 % : Seguiet-el-Hamra, oued Eddahab, pays Chaamba, Mzab..., mis à part pour la Tunisie où les taux élevés se situent aux portes du désert.

Carte n°19 : Tracé des transects





Carte n°18 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994
par niveau 3, urbains et semi-urbains.



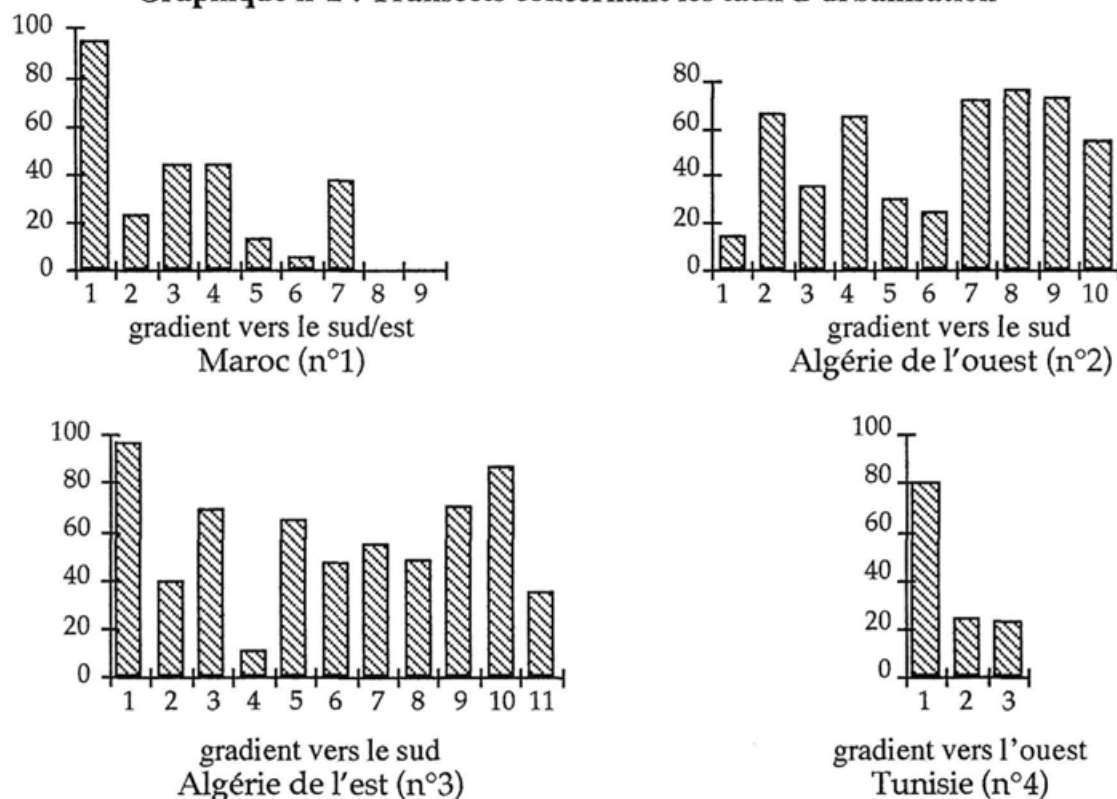
Sources : R.G.P.H 94 tunisien
R.G.P.H 94 marocain
projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU.1998

L'organisation de l'Algérie et du Maroc est différente de celle de la Tunisie. Les entités comprenant les métropoles sont fortement urbanisées et entourées de zones d'urbanisation auréolaires décroissantes. Elles apparaissent sous forme d'entités « ilotiques » séparées par des espaces faiblement urbanisés (taux inférieurs à 35 %, sauf au nord de Rabat). Ce sont généralement des entités montagneuses, mis à part l'espace au nord de l'axe Skhirate-Rabat-Salé où les taux faibles ne sont pas provoqués par les contraintes du relief puisque ce sont des plaines. Prenons, pour illustrer ce fait, l'entité « axe Skhirate-Rabat-Salé » qui a un taux d'urbains de 95,4 % et ses entités limitrophes telles le pays Zaër, le pays Zemmour, qui ont respectivement des taux de 39,4 et 41,3 %.

Le graphique n°2 représentant les transects concernant les taux d'urbanisation (Cf. Carte n°19 pour le tracé) sont éloquentes. Pour le Maroc et la Tunisie, les taux d'urbains diminuent vers l'intérieur du territoire alors que pour l'Algérie ils progressent fortement.

Graphique n°2 : Transects concernant les taux d'urbanisation



Ordonnée : taux d'urbanisation
 Abscisse : entités spatiales

La colonisation est un vecteur de cette urbanisation littorale, puisqu'elle est à l'origine des villes côtières construites pour servir de relais commerciaux avec la métropole. Contrairement à la Tunisie où l'enjeu économique qui repose essentiellement sur l'activité touristique est difficilement modifiable, le Maroc et l'Algérie ont une marge plus grande pour contrôler cette littoralisation de l'urbain.

Chapitre 11 - Recherche de corrélations.

La répartition et la densité de l'urbain ne sont pas aléatoires, elles sont le fruit de différents facteurs ; c'est pourquoi nous tenterons d'établir des corrélations entre ces derniers et le fait urbain.

Il s'agit de savoir si l'organisation et la densité urbaine dépendent du milieu naturel. Egalement si une correspondance peut être établie entre les différentes catégories de semis urbain et les types d'agriculture influencés plus ou moins par le milieu naturel.

Ensuite, l'on peut tenter de voir si l'appartenance culturelle a une emprise sur le fait urbain, d'analyser le rôle de l'économie sur la localisation urbaine et quel en sont les vecteurs.

Enfin, nous examinons les éléments qui engendrent le phénomène de localisation ponctuelle de l'urbain au Sahara, originalité de cet espace longtemps marginalisé.

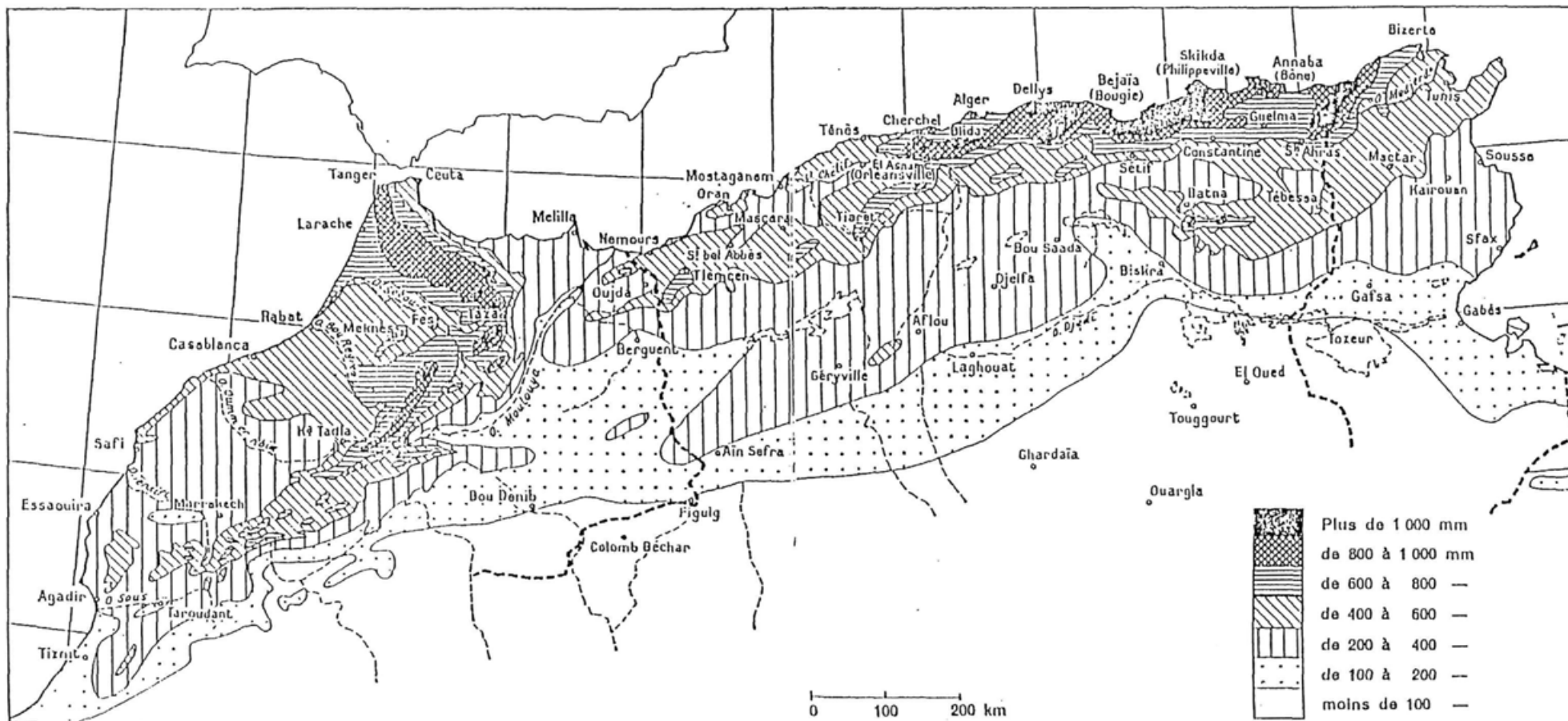
Nous concluons cette recherche de corrélation avec l'implication de l'Etat. Quelle technique a-t-il employée pour diffuser le fait urbain et aboutir à la situation actuelle et implanter des « villes » dans des espaces reculés ?

11.1 - L'impact du milieu naturel et des types d'agricultures.

Un étroit rapport entre la pluviométrie et les systèmes agricoles (Cf. Cartes n°20 et n°21) est à noter, et c'est à travers ces derniers que la pluviométrie influe sur les densités urbaines. En effet, une similitude apparaît relativement nette entre la répartition du semis urbain (et infra-urbain) et l'utilisation des espaces par les différents types de cultures (Cf. Cartes n°11 et n°21). La densité du semis urbain régresse avec l'accentuation de l'hostilité du milieu naturel.

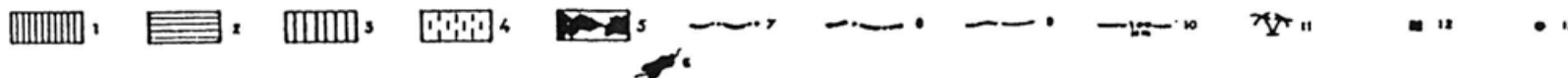
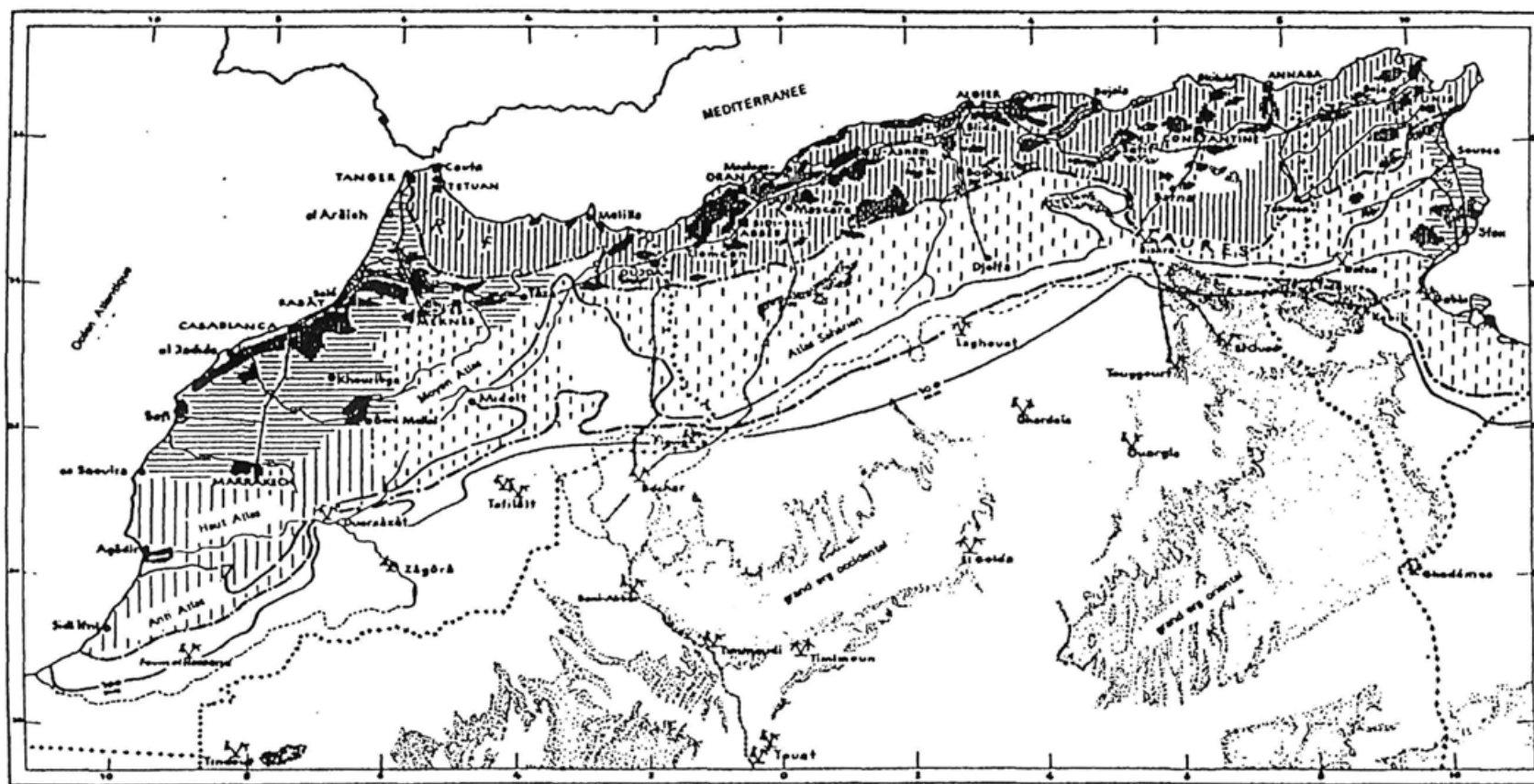
Les agglomérations urbaines sont très nombreuses dans les plaines littorales et intérieures (plaines oranaises, bassin de Grombalia...) où les conditions physiques favorisent la vie humaine. Le climat méditerranéen qui couvre ces espaces favorise une agriculture qui est liée avec la ville. Les zones

Carte n°20 : Répartition annuelle des précipitations
(en millimètres) au Maghreb.



Source : DESPOIS Jean (1967)

Carte n° 21: Les différents types d'agriculture au Maghreb.



- 1) Partie montagneuse de la côte méditerranéenne, prédominance de l'utilisation du sol traditionnel (céréales et élevage).
- 2) Maroc atlantique, Meseta et Sahel tunisien, prédominance de l'agriculture traditionnelle.
- 3) Utilisation de l'agriculture traditionnelle, en partie extensive, élevage dans l'Atlas et dans la vallée de Sous.
- 4) Agriculture extensive et élevage semi nomadique de l'Atlas et de la Steppe.
- 5) Prédominance de l'agriculture moderne.
- 6) Zone majeure d'irrigation.

- 7) Frontière sud de la zone côtière méditerranéenne.
- 8) Frontières Nord du Sahara.
- 9) Isohygromene — 1 mois humide (d'après Martonne-Lauer).
- 10) Isohyete 100 mm.
- 11) Groupement important d'oasis.
- 12) Villes de + de 100 000 h.
- 13) Villes importantes de — de 100 000 h.

Source: C.R.E.S.M. Introduction à l'Afrique du nord contemporaine.

de fortes concentrations urbaines correspondent aux espaces de prédominance de l'agriculture moderne.

C'est une agriculture très productive située dans des régions très équipées et modernes. La Mitidja illustre parfaitement ces propos où l'arboriculture, les maraîchages se côtoient avec les cultures d'agrumes, ou bien le cas de la Chaouia près de Casablanca, dont l'altitude est peu élevée (inférieure à 500 mètres) et où l'humidité de l'air a engendré des sols lourds et profonds, où les cultures céréalières sans jachère tel le blé ou l'orge sont très abondantes et sous-tendent une agriculture prospère.

Ce lien entre agriculture riche et ville peut révéler le revers de la médaille, car ces agglomérations urbaines et infra-urbaines sont implantées sur les meilleures terres de leur pays et vont engendrer leur contraction. En effet, toute agglomération est amenée à se développer et elle le fait souvent au détriment de terres agricoles : directement, en construisant sur ces dernières ou indirectement, en « déviant » l'eau destinée à l'irrigation pour les usages de la ville. Le cas de Mohammédia (Maroc) illustre ces propos. A la périphérie immédiate de la ville, l'utilisation agricole des terres est souvent en concurrence avec les besoins grandissants des urbains (habitations, industries, loisirs, équipements d'infrastructure....). La ville de Mohammédia est réputée pour la valeur de ses sols et par l'importance de sa production maraîchère. Or « le plan d'aménagement de la ville de Mohammédia mis en application depuis 1989 n'a pas cherché à épargner ces terrains agricoles en les protégeant par un zonage approprié »²⁸. A ce jour, les lotissements réalisés ou à venir, s'effectuent sur ces terrains agricoles qui étaient les principaux fournisseurs en produits maraîchers de cette ville et en partie de Casablanca.

Les restrictions d'eau du secteur agricole au profit des complexes touristiques s'observent bien en Tunisie. Le plus grand complexe touristique est situé dans le secteur d'Hammamet-Nabeul, avec plus de 26 000 lits (36 000 si l'aménagement à Hammamet sud, qui prévoyait 10 000 lits supplémentaires, est achevé), 7 millions de nuitées par an en font la première station touristique du monde arabe, de l'Afrique et du sud de la

²⁸ OUIJAROU Lahcen (1997).

Méditerranée²⁹. Ce complexe installé dans « le jardin » de la Tunisie, tel est qualifié le Cap Bon, avait déjà des soucis pour son alimentation en eau avant le développement de ce projet (années 70), car la nappe locale de « Grombalia-Soliman » est un réservoir qui ne cesse de se vider. Les transferts d'eau depuis les oueds du nord destinés à l'irrigation des cultures ont été effectués mais ils l'ont été au profit du tourisme. Ce qui explique que les cultures irriguées aient quasiment disparu au Cap Bon. Cette lutte pour l'eau entre le secteur touristique et le secteur agricole ne cesse de croître car les complexes s'étendent sur la frange littorale allant de Nabeul à Monastir.

Le semis urbain devient plus diffus dans les hautes plaines et les basses montagnes et collines. Ces régions où le semis est plus clairsemé coïncident avec l'utilisation du sol traditionnelle (céréales, élevage) en ce qui concerne les côtes méditerranéennes et l'occupation des sols par l'agriculture traditionnelle pour les espaces du Maroc atlantique, Meseta et Sahel tunisien. Cet espace que l'on qualifie de Steppe est un milieu climatique austère et contraignant, cependant il est loin d'être homogène. Les espaces cultivés sont peu abondants, les villes et les installations industrielles pourraient s'y développer sans réelles contraintes naturelles. Notons que la vie pastorale est la vocation naturelle de la Steppe, tradition ancienne, du Maroc oriental, de l'Oranie et de la Tunisie méridionale.

Les montagnes élevées marocaines ont un semis urbain moins dense que celles d'Algérie et de Tunisie. Ce fait peut s'expliquer par une altitude plus élevée et un relief plus accidenté du Haut Atlas marocain. C'est une chaîne considérable, austère, orientée sud-ouest/nord-est sur 700 km depuis l'Atlantique jusqu'à la frontière orientale du Maroc. Elle représente un énorme bourrelet soulevé entre de grandes cassures dont celle du sud, l'accident sud-atlasique, qui va d'Agadir jusqu'à Figuig. Le Haut Atlas marocain constitue une véritable barrière naturelle et il est plus favorable à une économie de

²⁹ Dossiers des images économiques du Monde (1995).

une économie de montagne agricole (Atlas ouest) ou pastorale (Atlas est) qu'à l'implantation urbaine. Notons cependant que les régions montagneuses tunisiennes du nord-ouest ont un relief plus modeste que celles de l'Algérie car elles dépassent rarement les 1000 mètres, et pourtant elles ont moins d'implantations urbaines et semblent plus propices à l'élevage et aux cultures céréalières.

Les zones où le semis urbain est ponctuel concordent avec l'agriculture extensive et l'élevage semi-nomade de l'Atlas et de la Steppe ou avec des volontés économiques et politiques précises. La localisation des agglomérations des espaces sahariens est due essentiellement à des facteurs exogènes au milieu naturel (Cf. Sous-chapitre 10.1), bien que ce dernier explique la présence de certaines villes. Les autochtones ont su tirer un certain profit du Sahara malgré qu'il soit un désert chaud où les fortes températures sont présentes toute l'année. L'ensoleillement et les fortes températures de l'hiver sont cependant des atouts mis en valeur dans les oasis méridionales par une agriculture spécialisée telle : les tomates du Touat et du Tikidelt (Algérie), les fameuses dattes Deglet Nour du Nefzaoua, et du El-Jerid (Tunisie)...

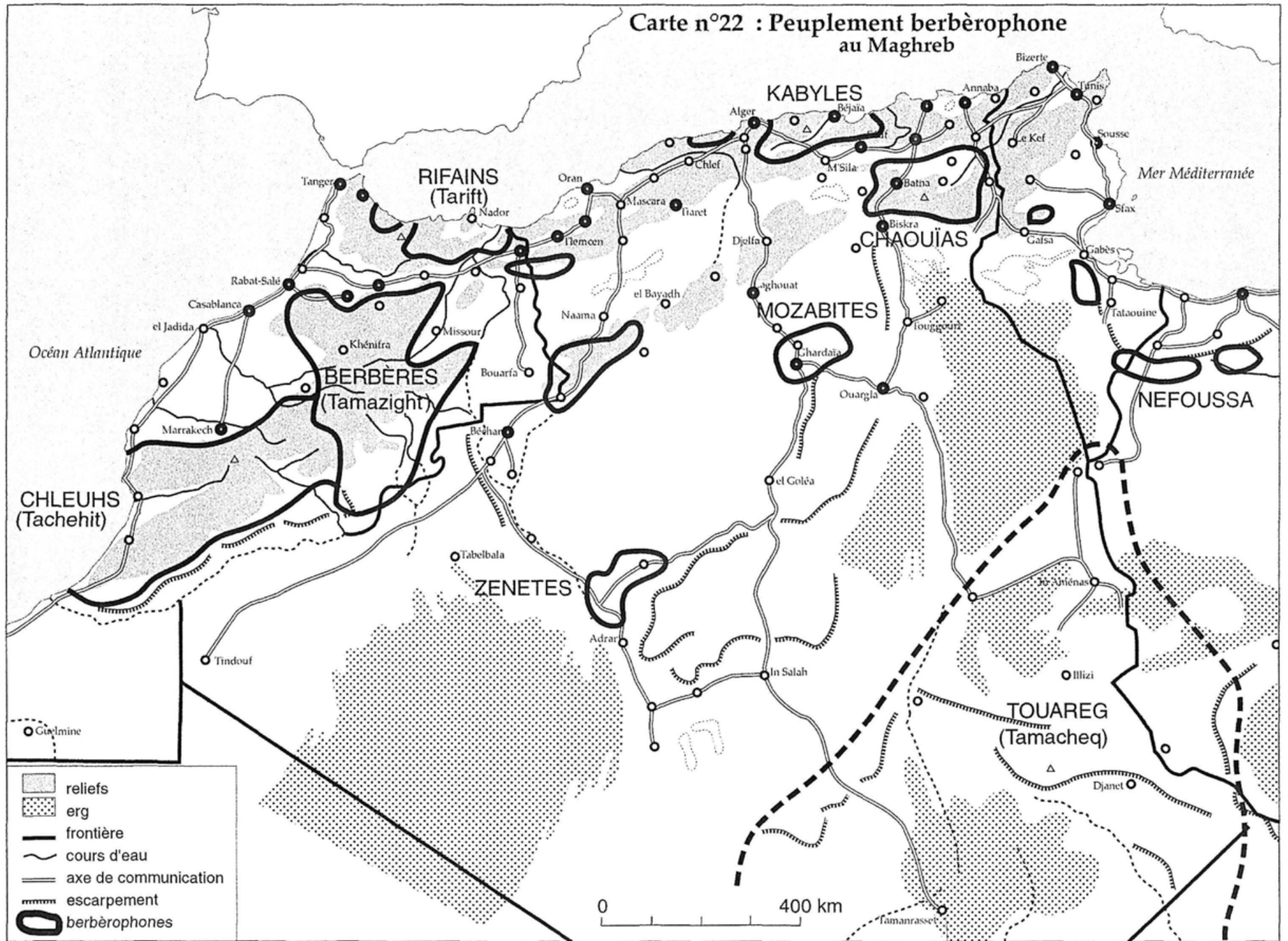
11.2 - L'appartenance culturelle.

Les berbères sont la plus ancienne population de l'Afrique du nord (celle que découvrirent les navigateurs phéniciens environ 1200 ans avant J.C.). Peuple de paysans et de terriens ils doivent leur nom à des confédérations, des tribus, ou des ensembles régionaux, ce qui les distingue en plusieurs groupes : Kabyles, Chaouïa...

Ils subirent l'invasion arabe vers le 8^{ème} siècle et la culture arabo-musulmane marqua fortement la civilisation et l'histoire écrite des pays. Les Arabes ont contribué à un apport démographique minoritaire, mais fondamental d'un point de vue culturel par le biais de la religion et de la langue.

Aujourd'hui, l'on peut distinguer deux grands types d'individus que l'on différencie en fonction de leur parler : les berbérophones et les arabophones.

Carte n°22 : Peuplement berbèrophone au Maghreb



Source : DESPOIS Jean (1964), de PLANHOL Xavier (1993)

Marc COTE, Patrick PENTSCH. 1999

Des liens semblent être établis entre les entités spatiales où les taux d'urbanisation sont inférieurs à 35 %, voire nuls, et la présence de berbérophones. Nous le constatons en comparant les cartes n°18 et n°22, il n'existe aucune agglomération urbaine (ou très peu) dans : l'Anti-Atlas où vivent les Chleuhs, le massif des Aurès peuplé de Chaouiās. C'est également le cas pour les entités suivantes : pays de Sidi Bouzid (Tunisie), monts du Hodna, monts de Tlemcen, Haute Kabylie, Djurdjura (Algérie), plaine du Souss, massif Sanhadja de Sraïr (Maroc)...

Ces espaces peu urbanisés sont loin d'être dépeuplés (Cf. Carte n°15). La plupart des Berbères ont vécu loin des guerres et des désordres qui dévastaient périodiquement les plaines. Nous pouvons qualifier leur montagne d'espace conservatoire (localisés essentiellement dans des zones montagneuses, excepté les Mozabites et les Zenètes), car les populations ont conservé leurs parlers anciens, leurs coutumes traditionnelles, leurs vieux cultes... Elles ont été des refuges aux périodes de troubles, ce sont à présent des réservoirs de population.

Notons cependant le cas exceptionnel des Mozabites au nord du Sahara algérien, qui présentent un espace fortement urbain. Il s'agit d'un cas particulier, de berbérophones à vieille tradition citadine.

L'arabisation n'a pas été complète, puisque les berbérophones représentent approximativement 5 % de la population en Tunisie, 20 % en Algérie et 50 % au Maroc. Il nous a paru intéressant de rechercher les relations entre la distribution spatiale des berbérophones/arabophones et les taux d'urbanisation. Il s'avère que les faibles taux correspondent pour l'essentiel aux territoires où les berbères sont les plus nombreux. Ce qui correspond très bien au Maroc qui a le taux d'urbains le plus bas des trois pays et la Tunisie le plus élevé. Quant à l'Algérie, elle se situe en position intermédiaire.

La Tunisie, pays citadin et ouvert aux nomades et envahisseurs, a été presque entièrement arabisée. Ceci peut expliquer le fait qu'elle ait un taux d'urbains élevé et qu'elle se démarque du Maroc et de l'Algérie depuis longtemps. Nous entendons par ces propos que les peuples arabes sont des

commerçants et qu'ils sont liés à la ville, lieu d'échanges. Alors que le Maroc, dont le taux d'urbanisation est le plus bas, est marqué par la présence de la société berbère, faite de sédentaires et de nomades. Elle est avant tout rurale (élevage et agriculture) et maintient des coutumes et des habitudes sociales marquées. Nous pouvons parler des Berbères comme d'une communauté politique, économique, sociale aux liens très forts.

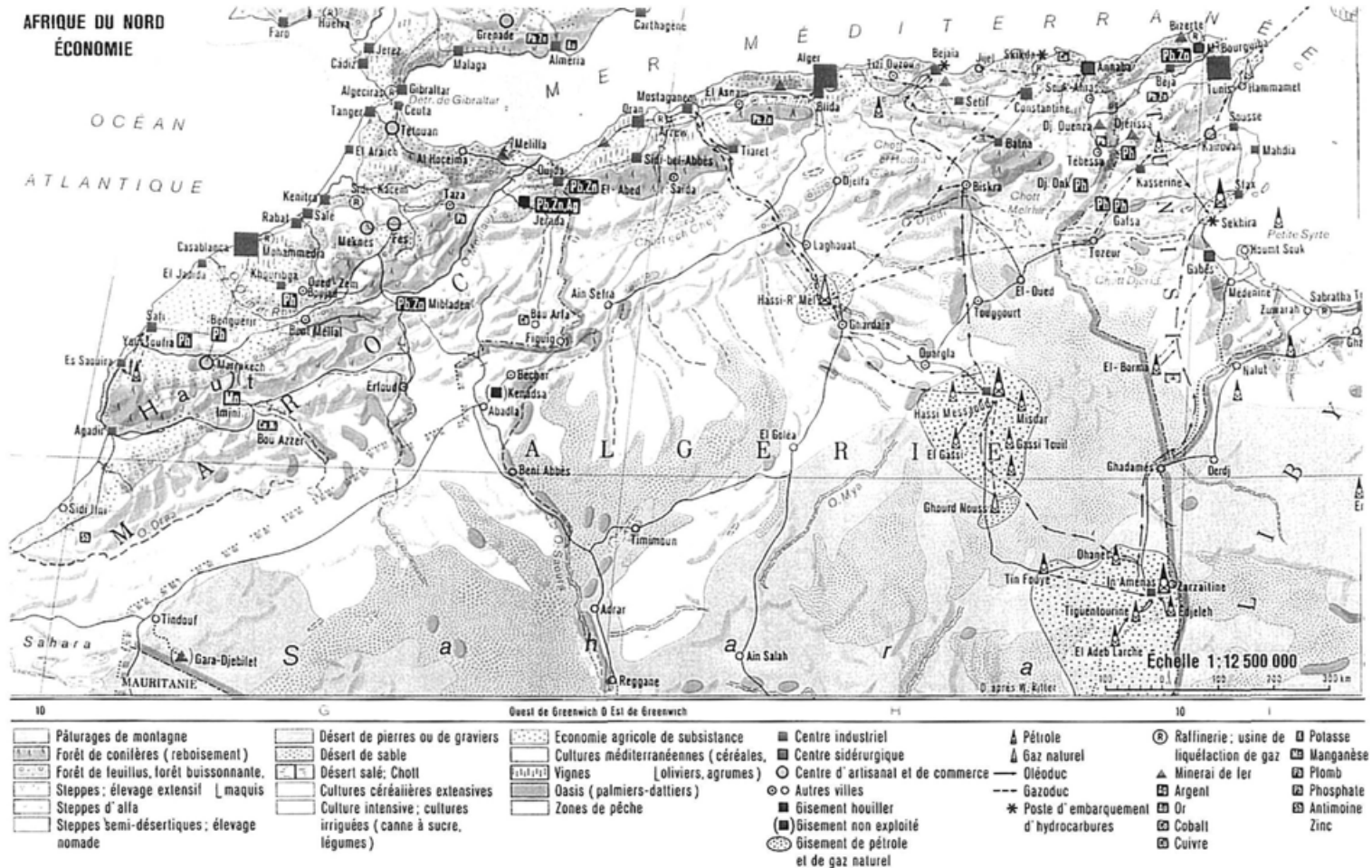
11.3 - Le rôle de l'économie.

L'importance du semis urbain et infra-urbain sur la frange littorale se justifie, non seulement par un milieu naturel favorable mais par l'emplacement de pôles de développement spécialisés en hydrocarbure comme Arzew et Skikda, en sidérurgie : Annaba, Bizerte ; ou phosphatiers tels Gabès, Safi (Cf. Carte n°23). La localisation de ces activités dans des ports s'explique, non seulement par les origines coloniales, mais également par la facilité des transports par mer, moins onéreux que le chemin de fer ou le transport routier.

Les autres concentrations urbaines littorales ou intérieures sont dues à la présence d'industries diverses : transformation, alimentaires, textiles, matériaux de construction... comme Sétif (industries chimiques, plastique, visserie...) Sidi-bel-Abbès (électronique, matériel agricole), Kasserine (usine de cellulose qui traite l'alfa local).

La facilité des transports est un facteur explicatif important dans le choix d'implantation de l'urbain et de ses activités, la présence de l'eau en est un second. Le progrès des effectifs d'urbains, l'amélioration du niveau de vie, le fait qu'ils soient de plus en plus nombreux à être branchés sur le réseau dont les installations techniques laissent parfois à désirer (30 à 40 % de perte), engendre une demande en eau de plus en plus élevée. La demande urbaine s'accroît également car les besoins en eau liés à l'industrie, activité consommatrice, sont de plus en plus importants et inévitables pour son bon fonctionnement. C'est pourquoi les grands complexes industriels sont localisés dans un espace hydraulique, de plus en plus vaste, où ils peuvent puiser l'eau

Carte n°23 : Economie du Maghreb.



nécessaire à leurs activités. L'industrialisation des plaines sub-littorales algériennes est un exemple probant. Les conditions sont favorables car c'est un cadre constitué par une chaîne de montagnes bien arrosée où la pluviométrie est supérieure à 650 mm par an (Cf. Carte n°20) : l'Atlas blidéen, le synclinal mitidjien et son importante nappe aquifère, l'anticlinal du Sahel qui limite l'ensemble vers le nord en bordure de la Méditerranée en font une région hydraulique parfaite, répondant aux attentes urbaines.

Les villes intérieures ont été poussées par l'Etat à se tourner vers l'industrie lourde (Cf. Sous-chapitre 13.3). Leur existence est aussi souvent liée à la présence de ressources minérales comme les gisements de phosphate à Gafsa (Tunisie), Youssoufia (Maroc), les gisements de minerai de fer tels ceux de Jerissa (Tunisie), Ouenza (Algérie).

Le tourisme est un autre facteur explicatif de cette concentration littorale du semis urbain tunisien. Le tourisme local est présent depuis la deuxième moitié du 19^{ème} siècle dans la banlieue nord de Tunis (Sidi-bou-Saïd, la Marsa, Carthage...) où le « Bit el-Bahr » (cabanon) marque le paysage sur la côte méditerranéenne afin de répondre aux demandes des Tunisois. Les sociétés internationales de voyage et celles des différents gouvernements privilégient depuis longtemps le tourisme littoral. Les investissements sont concentrés sur un espace très limité : sur la corniche bizertine, entre Nabeul et Monastir, à Zarzis et l'île de Jerba. Depuis quelques années la tendance semble changer, le trinome « soleil - sable - mer » perd de sa vigueur avec la mise en valeur du tourisme saharien (Tozeur, Nefta où de nombreux complexes destinés aux touristes ont été construits), culturel ou de montagne (Tabarka).

Le Maroc est moins marqué par cette littoralisation du tourisme malgré la présence de la grande station balnéaire qu'est Agadir. Son organisation touristique est différente car elle touche l'ensemble du territoire puisqu'elle est centrée sur les circuits des villes impériales (Marrakech, Fès...) lieux privilégiés des touristes. Le Maroc aurait pu connaître une structure identique à la Tunisie si les projets d'envergure touristique envisagés dans les années 1960 avaient abouti, notamment l'aménagement de la côte méditerranéenne marocaine ou la baie de Tanger.

Les créations d'emplois liées ou induites par le tourisme contribuent à l'urbanisation. La richesse du semis autour de Sousse s'explique par l'impulsion indirecte donnée par le tourisme à certains centres qui ont augmenté leur population et qui sont devenus des agglomérations urbaines ou infra-urbaines. Akouda, Kalaa-Kebira ont sont de bons exemples, ces villes sont le lieu de résidence d'employés travaillant dans les complexes hôteliers de Sousse.

L'ouverture économique de ces pays depuis quelques décennies (1961 : Maroc, 1969 : Tunisie, 1980 : Algérie) pousse à la prépondérance du littoral.

11.4 - La particularité des implantations urbaines au Sahara.

Comme nous l'avons dit précédemment l'implantation urbaine dans les espaces sahariens est ponctuelle. Ces agglomérations urbaines et infra-urbaines des trois pays ont des fonctions similaires. Leur présence est due en partie à des raisons politiques évidentes³⁰.

La présence d'hydrocarbures au Sahara, révélée en 1956, à Hassi-Messaoud (Algérie) a extrêmement valorisé cet espace jusqu'alors considéré comme une contrainte pour le pays. Certains cadres se sont fixés dans ces villes pour la commodité de la vie quotidienne et la scolarisation des enfants. Les villes proches d'Hassi-Messaoud et d'Hassi-r'Mel (la proximité est toute relative dans l'espace saharien) comme Ouargla, Laghouat, offrent des emplois divers aux populations. Ce sont de véritables bassins d'emplois où l'activité est concentrée car malgré l'attrait de ce milieu, il reste hostile par ses immensités désertiques.

La corrélation entre la localisation de la ville et la présence d'hydrocarbures, de ressources minières ou des emplois induits indirectement est incontestable.

La présence du minerai de fer à haute teneur à Gara Djebilet, mais non exploité pour des raisons politiques entre le Maroc et l'Algérie, explique la

³⁰ Cf. Sous-chapitre 11.5

localisation des deux villes chefs-lieux de niveau infra-Etat que sont Tindouf (Algérie) et Zag (Maroc). Les dépôts de phosphates de Bou Craa dans les « provinces récupérées » (Sahara marocain) sont également des facteurs explicatifs de ce semis. Il en est de même pour l'exploitation des phosphates en Tunisie dans la région de Gafsa.

L'eau est également un facteur de la localisation ponctuelle de ces agglomérations urbaines et infra-urbaines, car sans irrigation, aucune agriculture ni aucune vie ne peuvent se développer au Sahara. Là où il y a présence de nappes superficielles ou profondes se localisent des villes vivant en partie des produits des oasis comme dans le Gourara (Algérie), le Nefzaoua, El-Jerid (Tunisie)...où Tozeur, Nefta sont des exemples probants.

Ces produits sont des sources de richesse pour ces espaces sahariens en offrant des emplois, mais également en permettant l'intégration de ce milieu à part entière au territoire par la présence d'agglomérations urbaines et infra-urbaines.

11.5 - La tertiairisation.

Le resserrement de l'encadrement administratif, en augmentant le nombre d'entités infra-étatiques et de niveaux inférieurs, a favorisé le développement d'emplois tertiaires liés en partie avec la nomination de nouveaux chefs-lieux.

L'Etat est à l'origine d'une véritable explosion urbaine. Prenons l'exemple de la ville de Siliana en Tunisie, elle n'était en 1956 qu'un centre colonial entré en crise, mais sa promotion en 1974, fait qu'aujourd'hui l'administration constitue près de 2/3 de ses emplois. La promotion au statut de chef-lieu entraîne une création d'activités conséquente : 1000 à 2000 emplois pour un gouvernorat, 120 à 150 pour un chef-lieu de délégation³¹.

Le cas de Sidi Bouzid est également probant. En 1956, elle compte environ 1800 habitants, son accession au statut de chef-lieu de gouvernorat en 1974

³¹ BELHEDI Amor (1992, volume XXVIII).

(nouveau découpage) engendre des mutations importantes : les établissements du secondaire sont transformés en lycées, l'hôpital de circonscription devient régional, de nouveaux équipements sont installés comme la recette des PTT, un lycée technique. Le village agricole et gros souk est devenu une véritable ville de 34 000 habitants en 20 ans.

En Algérie, la multiplication des communes, des daïrate et des wilayate et par la même des divers chefs-lieux a été suivie par la mise en place de services suivant une sorte de grille systématique, héritée des années 70, qui épouse la hiérarchie administrative³². Cette trame hiérarchisée des services impose à chaque commune l'aménagement d'un lotissement de 200 lots, d'école(s) et de collèges(s) ; au chef-lieu communal : une maternité ou polyclinique, une poste. Au niveau des daïrate, le chef-lieu doit être doté d'au moins un lycée, d'un hôpital, et celui de la wilayat doit en plus de ces services de base avoir des entreprises diversifiées. Cette stratégie étatique a pour objectif d'entraîner la multiplication des emplois tertiaires car en créant un lycée, il faut des enseignants ! Malgré le suivi parfois aléatoire de cette grille, les résultats sont significatifs, puisqu'en 1993, l'Algérie compte 43 %³³ de ces actifs dans les services.

Le principe est identique au Maroc où le resserrement du maillage territorial ne cesse de s'affiner. Depuis les années 60, le nombre de préfectures et de provinces augmente, ainsi que celui des municipalités.

Le cas de Hazoua et Zaafrane (Cf. Photographies n°1 et 2), deux agglomérations du sud tunisien qui ont un effectif de population similaire (près de 3000 habitants), est probant. Zaafrane est une agglomération rurale, alors que Hazoua a obtenu le statut de « commune » au recensement de 1994, elle est donc reconnue officiellement urbaine. Depuis cette date, les effets de cette promotion sont visibles, puisque Hazoua a subi des mutations urbaines flagrantes comme l'aménagement de trottoirs (avec l'emplacement destiné aux inévitables palmiers) qui lui ont donné plus l'apparence d'une « ville » et ont renforcé ces caractères urbains même si la différence qu'il y a entre elle et

³² COTE Marc (1988)

³³ Quid, « Etat (Algérie), économie », Paris, Robert Laffont, 1996, pp1051.

Photographies n°1 :
Hazoua, agglomération tunisienne
ayant le statut urbain depuis 1994.



Source : Olivier PLIEZ. 1998

Photographies n°2 :
Zaafrane, agglomération tunisienne
n'ayant pas le statut urbain.



Source: Olivier PLIEZ. 1998

Zaafrane s'arrête là. En effet, les routes sont goudronnées, les services de nécessité sont présents : alimentation, centres téléphoniques... dans ces deux agglomérations.

En améliorant leur découpage territorial, les trois pays du Maghreb ont multiplié les emplois tertiaires issus majoritairement du milieu urbain. Ils ont engendré, volontairement ou non, une prolifération du fait urbain.

Les corrélations entre la répartition et les densités du fait urbain ont été établies avec les facteurs naturels, économiques ou politiques en interaction. Ils correspondent (correspondaient) à des attentes et objectifs précis déterminés par les différents dirigeants. Ils expliquent en partie, pourquoi le littoral est la zone privilégiée de ce phénomène, les raisons de l'intégration urbaine de l'espace saharien, le rôle de l'Etat comme moteur de diffusion. Tous ces éléments nous informent sur l'état actuel du fait urbain, mais ces pays n'ont pas été toujours « aussi urbanisés ». C'est un phénomène récent dont le processus s'est déclenché il y a moins d'un siècle. C'est sur les facteurs de ce mécanisme que porte le sous-chapitre suivant.

Chapitre 12 - La mise en place du processus d'urbanisation.

Les étapes du processus d'urbanisation ont suivi au Maghreb une organisation et un rythme bien précis. Tout d'abord, nous analysons la localisation des villes des trois pays à la veille de leur colonisation, puis à la fin de la période coloniale. Nous nous intéresserons ensuite à l'explosion urbaine qu'ils subissent depuis leur Indépendance. Ce qui nous amènera à porter notre réflexion sur le phénomène de diffusion du fait urbain opéré sur les trois territoires.

Nous tenons à signaler que nous nous sommes référés aux documents cités en source pour réaliser les cartes n°24 et n°25. Cependant, seules les agglomérations urbaines supérieures à 2000 habitants ont été représentées pour rester fidèles aux critères précédemment établis. Puis nous avons recalculé la taille des cercles (en raison de la diversité des sources, chaque pays avait des valeurs différentes), avec les mêmes valeurs de base, représentant les effectifs urbains de chaque agglomération pour qu'ils soient comparables.

12.1 - Une urbanisation ancienne.

Les capitales politiques du Maghreb ont longtemps été situées à l'intérieur du pays, car l'espace maghrébin était composé de sociétés terriennes et paysannes qui étaient tournées vers l'intérieur du pays plus que vers le littoral. Bien que les comptoirs et les ports étaient présents, ils avaient peu d'impacts sur la vie du pays. Les relations extérieures s'effectuaient autant avec le sud (caravanes transsahariennes) que vers le nord (voies maritimes). Ce n'est qu'à la fin du Moyen-Age, avec l'ouverture vers l'Europe, la cessation des échanges transsahariens, le développement du commerce transatlantique et l'allégeance vis-à-vis d'Istanbul que la localisation des capitales change. Tunis devient la capitale de la Tunisie au détriment de Kairouan au 13^{ème} siècle, Alger celle de l'Algérie au 15^{ème} siècle.

A des situations similaires, c'est-à-dire avant la colonisation ou au début de celle-ci (Cf. Carte n°24), la répartition spatiale des agglomérations urbaines est semblable pour les trois pays et se présente sous les formes suivantes.

Au Maroc, l'armature urbaine est lâche au début du siècle. Les villes sont peu nombreuses et situées majoritairement sur le littoral. Le fait urbain est marginal et peu marqué dans le Maroc aride et les montagnes ; contrairement au Maroc occidental qui est subdivisé en deux axes :

- axe littoral de création et d'animation récente.
- axe intérieur de Taroudannt à Fès, via Marrakech.

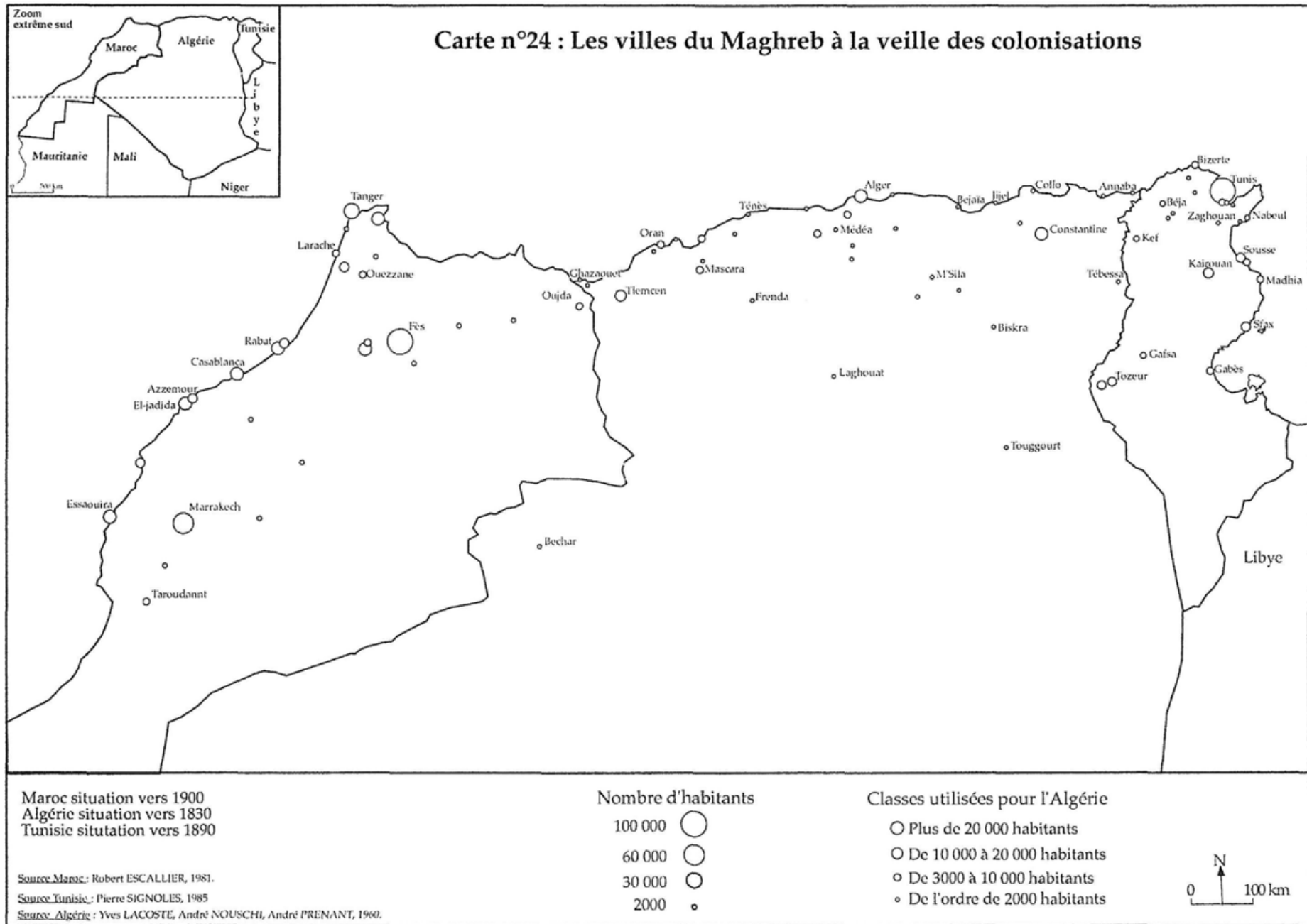
Il en est de même pour la répartition des villes tunisiennes qui est très disparate. Elles sont essentiellement localisées en Tunisie septentrionale qui comptait de nombreux ports. Une douzaine d'agglomérations urbaines se répartissaient sur le reste du territoire localisées sur le littoral comme Sfax, Gabès... ou près des frontières algériennes (Gafsa) ou libyennes (Ben Guerdanne). Cette localisation laisse sous-entendre les grandes caractéristiques de l'armature urbaine tunisienne : la macrocéphalie naissante de Tunis et la littoralisation du fait urbain.

Quant à l'Algérie, la répartition de ses villes paraît plus nuancée. Ces dernières occupent de manière plus homogène le nord du pays cependant leur effectif est assez faible (seules Alger et Constantine ont plus de 20 000 habitants). Nous devons prendre en considération le décalage de plusieurs décennies de la situation algérienne par rapport à ses deux voisins car le facteur temporel a un rôle même si la situation, pour effectuer une comparaison, est similaire.

Le domaine saharien des trois pays n'est pas pénétré par l'urbanisation, ni les terres intérieures où le vide est visible : à l'est d'un axe allant de Taroudannt à Oujda (Maroc), en Tunisie centrale et dans les hautes steppes oranaises.

Le taux d'urbains en Algérie était peu élevé en 1830 puisqu'il ne dépassait pas 5 %³⁴ et il n'avait guère varié au début du 20^{ème} siècle. Il en est de même pour le Maroc qui ne dépassait pas 8 % de citadins au début du siècle ; ainsi

³⁴ BISSON Jean, 1996, "Le Sahara, entre exploration et indépendances", extrait du numéro thématique " Sociétés sahariennes entre mythe et développement ", les cahiers d'U.R.B.A.M.A n°12, Tours, pp 46-62.



que la Tunisie qui vers les années 1880 ne comptait pas plus de 200 000 habitants³⁵ résidant en ville (Tunis et la Goulette comprises) soit entre 10 et 15 % de la population totale. Ce taux suffit alors pour faire de la Tunisie un pays plus urbanisé que l'Algérie ou le Maroc.

La disposition du système urbain de chaque pays du Maghreb ne peut être un témoin très fiable pour estimer la situation pré-coloniale, car à cette période, ils ont déjà subi de profondes mutations. En effet, tout au long du 19^{ème} siècle, l'économie citadine algérienne et tunisienne pâtit de l'ouverture de leur pays aux échanges internationaux, et du nouvel ordre instauré en Méditerranée par les puissances occidentales.

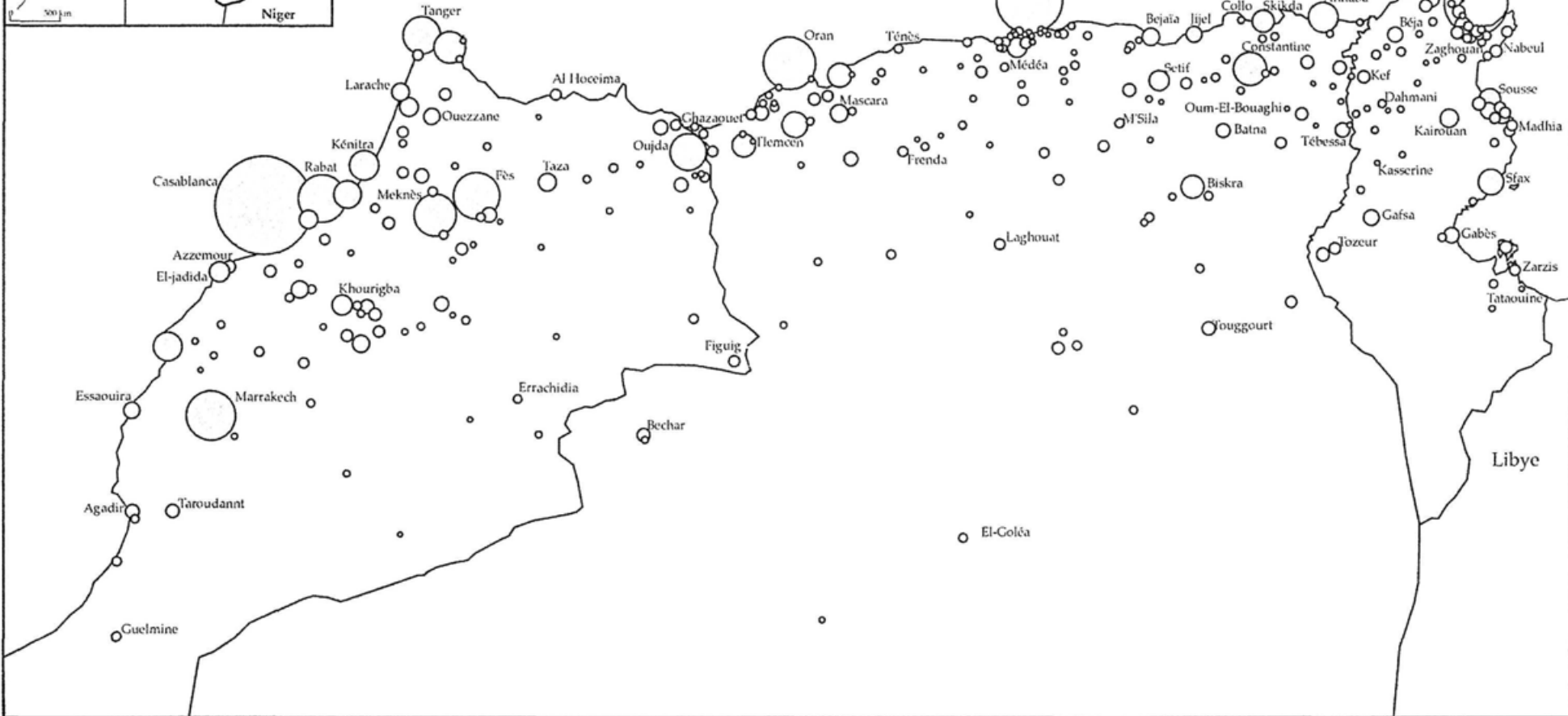
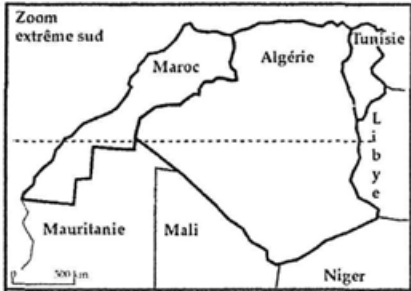
12.2 - Littoralisation et concentration des agglomérations urbaines durant la période coloniale

La colonisation, lorsque nous regardons la situation des trois pays à leur Indépendance ou à la veille, a contribué à répartir le fait urbain à l'intérieur du territoire mais également a favorisé la concentration littorale. Elle a fondé l'organisation des territoires colonisés en ayant pour objectif la mise en valeur des secteurs riches des espaces en relation directe avec la métropole ; un triptyque simple mais efficace y a répondu : ressources (minières, agricoles...) - voie ferrée - port. D'où le schéma qui en découle, lorsque nous regardons la carte n°25 : un réseau de drainage typiquement colonial, structuré d'axes intérieurs, tous reliés au littoral.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie suivent le même mécanisme d'implantation des villes. Les causes sont les suivantes : la colonisation des grandes terres agricoles et des gisements intérieurs engendre des attentes de la part des colons, exploitants agricoles qui ont besoin de centres tertiaires pour assurer des services indispensables au type d'économie pratiqué, mécanisée et dépendante des banques et organismes de crédits.

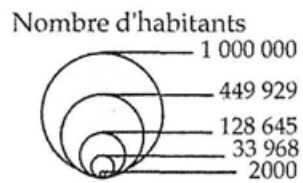
³⁵ SIGNOLES Pierre (1985).

Carte n°25 : Les villes du Maghreb à la période de l'Indépendance

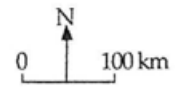


142

Maroc situation en 1960
Algérie situation en 1954
Tunisie situation en 1956



Source: R.C.P.H marocain 1960,
R.C.P.H algérien 1954,
R.C.P.H tunisien 1956



Au Maroc, le système d'organisation coloniale entraîne une sélectivité spatiale et une hiérarchisation. En concentrant l'essentiel des pouvoirs d'organisation, de décision et de direction en quelques centres stratégiques (Rabat, Kénitra et Casablanca), il a entraîné la décadence des agglomérations mal ou non-intégrées par lui : el-Jadida, Azzemour, Essaouira qui ont perdu de leur intérêt et qui n'en avaient pas pour le colonisateur.

Le développement des villes nouvelles est contemporain d'une nouvelle organisation de l'espace qui crée ses propres centres (Kénitra, Nador, Mohammédia...) ou intègre dans son propre réseau des agglomérations appartenant à l'armature préexistante. Les villes nouvelles créées sont situées dans les riches plaines et plateaux de la région de la Chaouia-Tadla, Sebou, et au nord-est du Maroc. Leur localisation est issue d'une volonté coloniale qui implantait ces nouvelles villes afin de répondre à des objectifs précis (présence d'intérêts économiques) et qui a façonné une part considérable de l'espace marocain. D'où la création de Khourigba liée aux phosphates, Kénitra pour ses activités de port fluvial, Sidi-Kacem afin de rompre avec le vide urbain du Rharb.

Les villes comme Midelt, Errachidia, Goulmina ont obtenu le statut urbain pour résoudre le phénomène de désenclavement et de crise socio-économique que connaît le sud, résolu par le biais d'une conquête du territoire par l'armée et la création de postes militaires et administratifs. Oujda, aux confins algériens devient le centre principal d'un ensemble régional en voie de formation et d'articulation.

A partir de 1936, les grande lignes de l'armature urbaine marocaine sont tracées, elles correspondent à la trame basique de l'organisation spatiale coloniale. La période de 1912 à 1956 est une phase d'urbanisation très rapide et coïncide avec la mise en place du type de production capitaliste et des nouvelles structures socio-spatiales.

L'armature de l'Algérie s'est structurée à partir des trois axes dirigés par Oran, Alger et Constantine. Les nécessités de dominer militairement le territoire et de propager la colonisation plus à l'intérieur, incitèrent à renforcer

le réseau préexistant. Le réseau colonial ne correspond pas à celui de la période pré-coloniale. Cela se constate car les villes anciennes perdent leur rôle et leurs habitants au profit des nouvelles créations plus attrayantes. Les nouvelles villes créées sont issues de camps militaires : Sétif, Batna, Sidi-bel-Abbès.

Le développement de l'urbain en Tunisie suit le même procédé que ses voisins, issu de l'économie coloniale et s'appuyant sur le trinôme classique cité précédemment. Les villes importantes : Tunis, Sfax, Bizerte et Sousse sont celles qui concentrent l'essentiel de la population européenne. Les villes de l'intérieur sont issues de noyaux de colonisation (Ghardimaou, Souk-el-Arba...), de cités minières (Metlaoui, Sakiet-Sidi-Youssef...), de postes administratifs ou militaires (Tabarka, Tataouine, Ben Guerdane...).

Le Sahara s'est vu peu à peu impliqué par ce phénomène d'urbanisation durant la colonisation. « Dans ce processus de maîtrise du désert la France a joué le principal rôle, du seul fait qu'elle est solidement installée en Algérie d'abord, puis en Tunisie, enfin au Maroc : la poussée en direction du Sahara et de l'Afrique sahélienne s'inscrit donc naturellement dans la logique impériale »³⁶. Ce sont les militaires qui se chargent de réduire les dernières résistances, notamment en direction du bastion touareg, car In-Salah reste un obstacle à maîtriser. La conquête du Sahara septentrional est rapide, Laghouat, Ouargla... sont prises dans les années 1860. Le reste plus hostile se fera par l'aménagement des voies ferrées et des pistes qui faciliteront l'accès à des terres lointaines comme Djanet au cours du 20^{ème} siècle. L'occupation de ce territoire est issue d'une volonté de contrôle et de maîtrise de ce dernier plus que par intérêt économique. Les préoccupations coloniales n'étaient pas d'aménager l'ensemble du territoire, ni d'aider le pays à développer ses potentialités ou de lui montrer les voies de la modernisation.

³⁶ BISSON Jean, « Le Sahara, entre exploration et indépendances », *Les cahiers d'U.R.B.A.M.A.*, 1996, n° 12, pp 46-62.

Durant la période coloniale, le processus d'urbanisation à l'intérieur des trois pays du Maghreb a été conséquent mais il a eu des limites, car il a concerné les espaces dotés de ressources minières ou ayant une valeur stratégique. Il a engendré des agglomérations de petites tailles et les capacités productives de ces dernières ont rarement suivi. Même si la répartition du fait urbain semble plus homogène au lendemain de la colonisation, elle reste cependant inégale et déséquilibrée. Certes l'intérieur des pays a subi des implantations urbaines mais le réseau littoral a été renforcé considérablement par la création de villes, également par la croissance urbaine générée par l'économie coloniale.

12.3 - Une poussée urbaine sans précédent depuis les Indépendances.

Les trois pays du Maghreb ont aujourd'hui un taux d'urbanisation supérieur à 50 %. La Tunisie, plus précoce que ses voisins, avoisinait déjà ce seuil depuis 1975. Depuis les années 1970 (Cf. Graphique n°3), l'évolution du taux d'urbanisation des trois pays du Maghreb est différent et n'a pas le même rythme.

La Tunisie est depuis toujours le pays le plus urbanisé et le Maroc celui où la population rurale domine. En 1994, la hiérarchie est maintenue mais la progression rapide du taux d'urbanisation algérien laisse présager un bouleversement de cette dernière si celui-ci maintient son rythme et que le taux d'accroissement de la Tunisie continue à se ralentir. Cette hausse des taux d'urbains correspond à la mise en place des différentes politiques de développement au lendemain de leur Indépendance : politiques économiques et administratives (resserrement du maillage).

La diversité du rythme d'évolution est peut-être liée à un décalage dans le temps du phénomène urbain : nous entendons par là que la Tunisie a un passé urbain ancien et présente une progression continue de son urbanisation, alors que le Maroc et l'Algérie ont connu une poussée urbaine relativement récente et rapide, plus précoce pour l'Algérie que pour le Maroc. Nous pouvons faire intervenir une implication divergente des politiques au niveau de

Graphique n°3 : Evolution du taux d'urbanisation des trois pays du Maghreb au cours des trois dernières décennies.

Pour calculer les taux d'urbanisation des trois pays pour chaque année, nous nous sommes appuyés sur les recensements suivants :

- R.G.P.H. marocains de 1971, 1982 et 1994.
- R.G.P.H. tunisiens de 1975, 1984 et 1994.
- R.G.P.H. algériens de 1977, 1987, projection 1994 réalisée par mes soins à partir du R.G.P.H de 1987.

Pour ce calcul du taux d'urbanisation, nous avons pris en compte les strates urbaines et semi-urbaines. Mais nous n'avons pas pris en considération la population infra-urbaine, car cette strate n'est considérée que comme potentiellement urbaine, et également afin de ne pas surestimer la population urbaine.

Pour réaliser ce graphique d'évolution des taux d'urbanisation, nous avons calculé le taux d'accroissement moyen annuel de la population totale et de la population urbaine de chaque pays entre le premier et le deuxième recensement et entre le deuxième et le troisième. Puis nous avons effectué une projection annuelle pour obtenir l'effectif de population totale et urbaine, afin de calculer le taux d'urbanisation pour chaque année. Puis nous avons appliqué la formule suivante :

$$(popU/popGl)*100$$

popU : population urbaine.

popGl : population globale.

Ce graphique nous permet d'observer l'évolution des taux d'urbanisation des années 70 à 1994 pour les pays du Maghreb, et de constater qu'elle n'a pas partout la même vigueur .

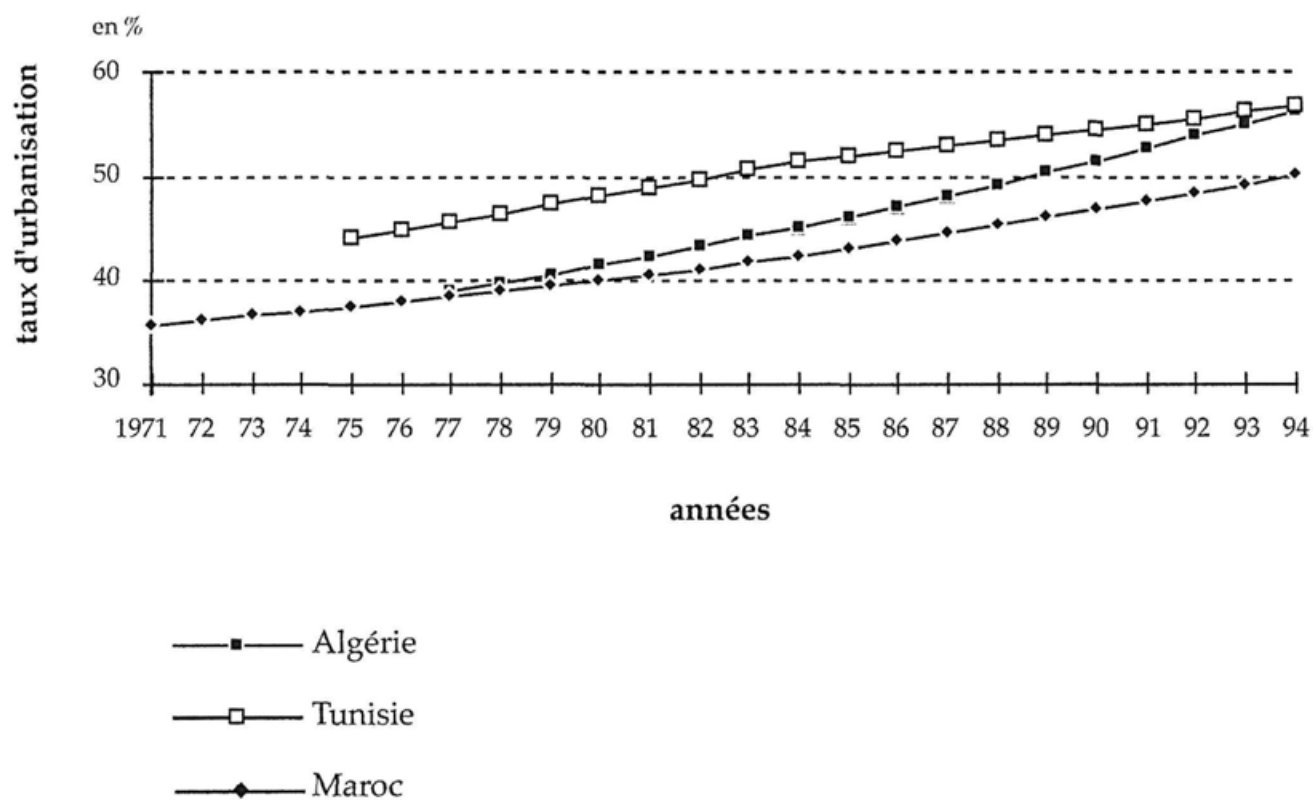
Les trois pays atteignent le seuil des 50 % d'urbains à des dates nettement différentes : la Tunisie est la plus précoce en le dépassant en 1983, suivie en 1989 par l'Algérie. Le Maroc franchit ce seuil en 1994, soit une décennie après la Tunisie.

La Tunisie dont les taux d'urbains augmentaient rapidement jusqu'en 1983, connaît depuis cette date, un rythme plus lent.

Les taux d'urbanisation algériens ont eu une croissance marquée depuis 1977. En 1994 plus de 56 % de la population algérienne vit dans une agglomération de plus de 6000 habitants, soit un habitant sur deux.

Les taux d'urbains marocains connaissent une progression continue et régulière, les années 1982 et 1983 marquant une légère rupture du rythme.

Graphique n°3 : Evolution du taux d'urbanisation des pays du Maghreb
 au cours des trois dernières décennies



Sources : R.G.P.H marocains de 1971, 1982, 1994
 R.G.P.H tunisiens 1975, 1984, 1994
 R.G.P.H algériens 1977, 1987 et estimation réalisée par nos soins pour 1994

Vanessa ROUSSEAU. 1999

l'aménagement et de l'implication urbaine sur le territoire. Le refus d'une politique industrialiste du Maroc au lendemain de l'Indépendance, qui était considéré comme un corollaire de la limitation du poids des villes dans les déséquilibres sociaux et politiques du pays³⁷, est un facteur explicatif de cette différence au niveau du rythme d'urbanisation et de son intensité. L'Etat marocain avait pour objectif d'endiguer la croissance urbaine, position opposée à celle de l'Algérie.

La colonisation a posé les jalons de l'urbanisation et a favorisé un type d'organisation. La croissance rapide de la population urbaine au Maghreb résulte de l'interaction de facteurs endogènes (accroissement naturel, solde migratoire) et exogènes (politiques économiques, administratives...). Nous les détaillerons et nous mettrons en valeur les impacts et l'importance qu'ils ont pour chaque pays.

12.4 - Vers une homogénéisation du fait urbain.

La carte n°26 qui représente les taux d'augmentation d'urbains (y compris infra-urbains) du Maghreb, nous permet de voir le volume en pourcentage qu'ont gagné chaque entité spatiale de niveau 3 au cours des deux dernières décennies.

Nous remarquons que les entités aux forts taux, dûs à la faiblesse de l'urbanisation en 1977, sont répartis de manière plus homogène au Maroc qu'en Algérie où elles sont majoritairement situées au nord du pays. Nous pouvons déduire que ces zones se sont urbanisées, ou plutôt devrions-nous dire infra-urbanisées pour le massif de Rehamna et le massif Sanhadja de Sraïr, depuis moins de 20 années.

Il est intéressant également de signaler que ce sont essentiellement des zones montagneuses qui sont concernées (Biban, moyen Atlas méridional...) ainsi que le Tanezrouf et el-oued-Eddahab.

³⁷ NACIRI Mohamed (1985).

Carte n° 26 : Taux d'augmentation d'urbains au Maghreb entre 1977 et 1994 par niveau 3.

Nous avons comme date commune le R.G.P.H de 1994, mais les autres dates de R.G.P.H des années 70 varient selon les pays*. Nous avons choisi d'effectuer une projection pour les amener à une date commune (1977). Nous avons décidé de représenter le taux d'accroissement urbain inter-censitaire pour la raison suivante : ce qui nous intéressait, c'était de connaître le volume en % d'urbains et d'infra-urbains qu'avait gagné chaque entité spatiale en deux décennies (d'où l'intérêt d'effectuer une projection pour obtenir des dates communes intercensitaires) et non le rythme d'accroissement annuel. Pour calculer les taux d'accroissement urbain entre 1977 et 1994, nous avons employé la formule suivante : $((Pu-I.U\ 94-N3 / Pu-I.U\ 77-N3) * 100)$

Pu-I.U 94-N3 = population urbaine et infra-urbaine en 1994 par entité de niveau 3.

Pu-I.U 77-N3 = population urbaine et infra-urbaine en 1977 par entité de niveau 3.

*R.G.P.H. marocain 1971, R.G.P.H. tunisien 1975 et R.G.P.H. algérien 1977.

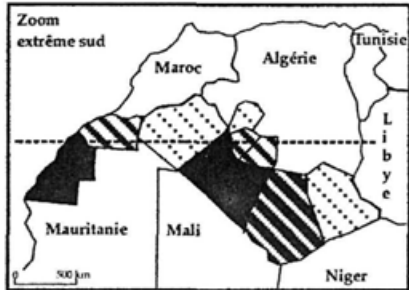
Les taux d'accroissement urbains et infra-urbains n'ont pas la même répartition pour les pays du Maghreb.

L'Algérie se démarque de ces deux voisins par les nombreuses entités spatiales qui ont bénéficié de plus de 600 % d'urbains et infra-urbains par rapport à 1977. Elles sont localisées sur l'ensemble du territoire : entités situées à proximité des métropoles régionales (plaines oranaises, Sraouet...), entités montagneuses (massif de l'Ouarsenis, monts de Nememcha...), entités sahariennes (Ahaggar, Touat, région des Daïas...). Notons également que le gain d'urbains et d'infra-urbains des hautes plaines de l'ouest se distingue de celui des hautes plaines situées à l'est par des valeurs supérieures.

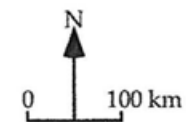
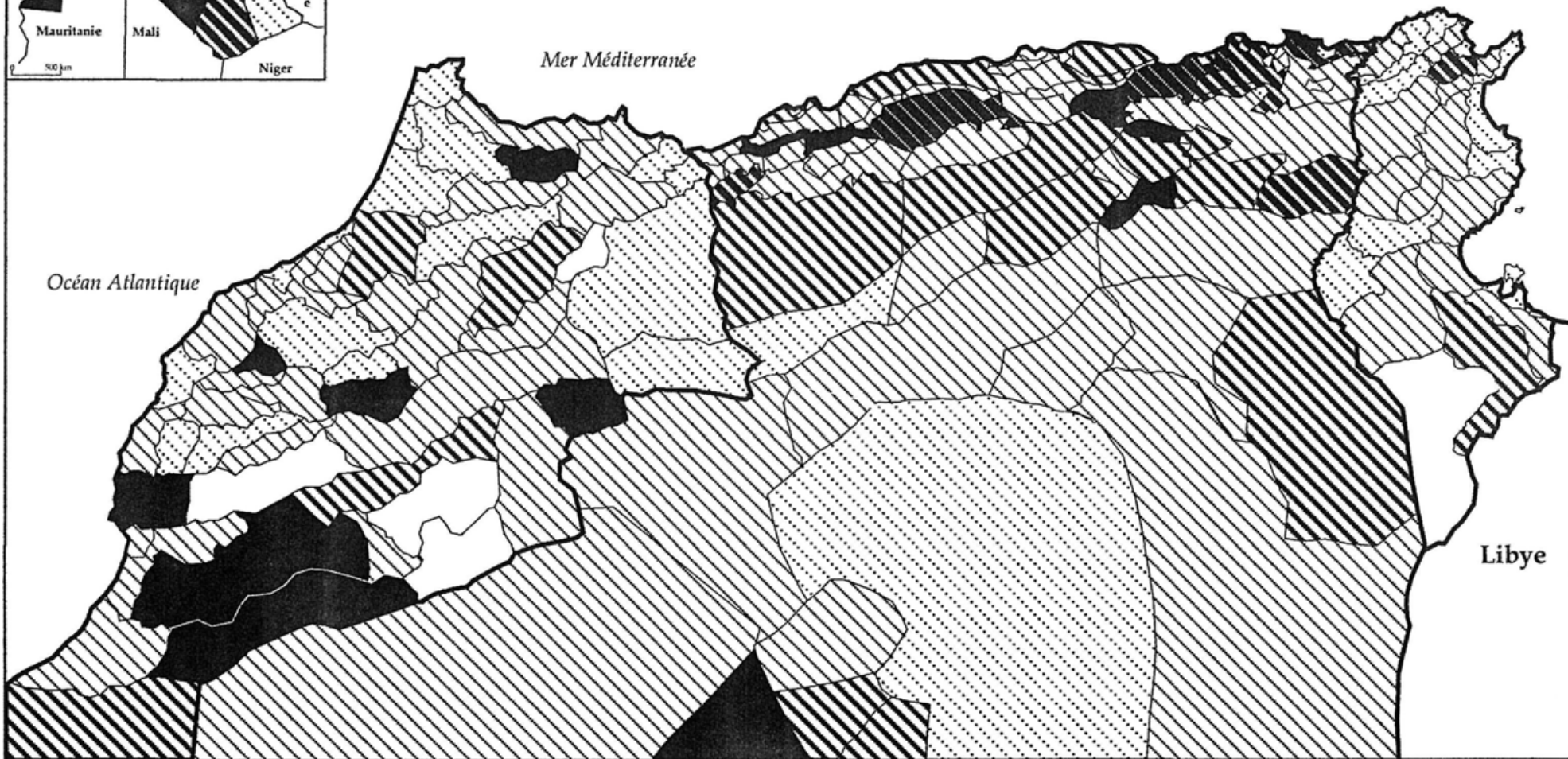
De nombreuses entités ont moins de 200 % d'accroissement de leur population urbaine au Maroc et en Tunisie (l'Algérie est peu marquée par ce fait : pays Chaamba, monts des Ksour...). Elles sont pour la majorité d'entre elles situées dans la partie nord du pays (Rharb, plateau de Abda, Cap Bon...) ou dans des zones intérieures éloignées (plateau de Rekkam, el-Jerid...). Signalons que les entités spatiales contenant les métropoles régionales sont concernées par ces faibles taux.

Il est important également de noter les quelques entités du Maroc et de l'Algérie dont les taux sont supérieurs à 1000 %, ceci est dû au fait qu'elles ne bénéficiaient pas d'agglomération dotée du statut d'urbain ou d'infra-urbain au R.G.P.H des années 1970 (Jbel Bani, bassin de Boudnib, monts du Zab...).

Nous constatons que les espaces sahariens et montagneux (sud marocain, nord algérien) des pays du Maghreb ont profité de taux d'accroissement significatifs, puisqu'ils ont multiplié leur population urbaine au minimum par 4.



Carte n°26 : Taux d'augmentation d'urbains au Maghreb
entre 1977 et 1994 par niveau 3.



Sources : R.G.P.H 94 tunisien
R.G.P.H 94 marocain
projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU.1998

Pour le Maroc, nous pouvons supposer une stratégie politique de ces entités qui sont pour trois d'entre elles (Jbel Bani, bassin de Boudnib, el-Oued-Eddahab) situées près de la frontière algérienne.

Le côtoiement de ces entités avec d'autres où le fait urbain n'est pas présent est à noter. Nous pouvons envisager qu'elles le seront au prochain recensement ou si elles ne le sont pas, peut-être ne présentent-elles pas de réels intérêts économiques, sociales ou politiques; ou bien sont-elles difficiles à aménager ?

Nous remarquons un ralentissement du volume d'augmentation des urbains pour les entités comportant les grandes agglomérations urbaines et métropolitaines, contrairement aux entités limitrophes qui voient leur population urbaine multipliée par 2, 3 ou 4 depuis 1977. Elles accueillent les urbains que ne peuvent plus recevoir les métropoles faute en partie de logements. Les entités limitrophes dont certaines agglomérations ont obtenu le statut urbain offrent non seulement un parc de logement moins saturé, mais également des emplois. Des emplois tertiaires issus de l'obtention du statut urbain.

L'émergence de nouvelles agglomérations urbaines et infra-urbaines (Cf. Tableau n°9) a fortement contribué à diminuer les distances dans des espaces où elles étaient fortement contraignantes, et par la même à rapprocher les services. Leur localisation a un intérêt stratégique car elles sont le relais du pouvoir. Notamment pour l'ensemble saharien algérien et marocain dont la distance moyenne entre les agglomérations a diminué de moitié en deux décennies. Une véritable explosion urbaine a été notée au Sahara.

La distance moyenne de :

- l'ensemble saharien marocain est passée de 109 km à 61 km entre 1971 et 1994.

- l'ensemble saharien algérien est passée de 152 km à 79 km entre 1977 et 1994.

Tableau n°9 : Evolution des distances entre les agglomérations urbaines et infra-urbaines par grands ensembles géographiques pour les trois derniers R.G.P.H du Maghreb.

La densité du semis conduit inévitablement à la notion de distance entre les agglomérations, et engendre par la même l'idée d'une probabilité de relations plus ou moins intenses selon l'importance de cette distance. Ce qui nous renseignera plus tard sur le réseau car "l'étude de la distance moyenne entre les agglomérations est un indicateur qui approche davantage l'idée de réseau urbain" (Moriconi-Ebrard, 1993).

Pour calculer la moyenne théorique de la distance, nous avons utilisé la formule suivante : $d_{km} = 0,5 / \text{racine}(n/s)$.

d = la distance en kilomètre.

n = le nombre d'agglomérations urbaines et infra-urbaines.

s = la superficie d'un espace en kilomètres carrés.

L'Algérie a divisé sa distance moyenne pour l'ensemble du territoire par deux entre 1994 et 1977. Les deux autres pays l'ont également diminué mais plus faiblement, notamment la Tunisie.

Entre les années 70 et 1994, ce sont les ensembles sahariens qui ont le plus réduit la distance moyenne entre leurs agglomérations. La distance moyenne des autres ensembles a été également raccourcie, plus faiblement pour l'ensemble littoral et sub-littoral. Notons que la Tunisie est le pays où les distances moyennes ont le moins été réduites mais sont les plus faibles.

Tableau n°9 :

Evolution des distances entre les agglomérations urbaines et infra-urbaines par grands ensembles géographiques pour les trois derniers R.G.P.H du Maghreb.

| | Années | Ensemble littoral et sub-littoral | | | Ensemble steppes et montagnes | | | Ensemble saharien | | | Ensemble du territoire | | |
|---------|--------|-----------------------------------|------------------|---------------------------------|-------------------------------|------------------|---------------------------------|--------------------|------------------|---------------------------------|------------------------|------------------|---------------------------------|
| | | Superficies en km2 | Nombre de villes | Distance en km entre les villes | Superficies en km2 | Nombre de villes | Distance en km entre les villes | Superficies en km2 | Nombre de villes | Distance en km entre les villes | Superficies en km2 | Nombre de villes | Distance en km entre les villes |
| MAROC | 1971 | 73182 | 57 | 18 | 259509 | 67 | 31 | 378158 | 10 | 109 | 162156 | 154 | 37 |
| | 1982 | | 84 | 15 | | 112 | 24 | | 15 | 79 | | 220 | 29 |
| | 1994 | | 115 | 13 | | 144 | 21 | | 25 | 61 | | 284 | 25 |
| ALGERIE | 1977 | 65229 | 126 | 11 | 231867 | 52 | 33 | 2038565 | 22 | 152 | 2335661 | 200 | 54 |
| | 1987 | | 261 | 8 | | 132 | 21 | | 49 | 102 | | 442 | 36 |
| | 1994 | | 519 | 6 | | 244 | 15 | | 82 | 79 | | 845 | 26 |
| TUNISIE | 1975 | 21223 | 83 | 8 | 54025 | 53 | 16 | 86908 | 30 | 27 | 710849 | 166 | 16 |
| | 1984 | | 91 | 8 | | 75 | 13 | | 42 | 23 | | 208 | 14 |
| | 1994 | | 112 | 7 | | 127 | 10 | | 56 | 20 | | 295 | 12 |

Sources : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994.
 R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994.
 R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection 1994 réalisée par mes soins.

Les sociétés sahariennes ont toujours mêlé deux modes de vie, le nomadisme des pasteurs et la sédentarité des oasiens. Les petites villes oasiennes ont longtemps attiré les ruraux des oasis mais aussi les nomades qui se sédentarisent de plus en plus, or depuis quelques décennies, la population drainée est exogène à ce milieu. Cette urbanisation se fait par extension des villes existantes souvent au détriment des palmeraies, mais également par l'accession au rang urbain de bourgs ruraux, la création de villes liées aux hydrocarbures, aux ressources minières, et/ou à la volonté de l'Etat de contrôler le territoire.

L'accroissement de la population urbaine des villes sahariennes est plus rapide que celui de l'ensemble de la population, montrant ainsi une urbanisation de plus en plus importante qui peut atteindre des taux élevés : c'est le cas des entités où sont situées des villes comme Adrar, Hassi-r'Mel, Hassi-Messaoud qui ont connu une promotion économique ou qui ont accueilli des réfugiés comme Tamanrasset, In-Guezzam (Algérie).

La colonisation a effectué un retournement de l'espace maghrébin en moins d'un siècle par leur implantation sur le littoral, le développement portuaire, la mise en place d'axes de drainage. Le littoral a été privilégié sur l'intérieur, et l'impact le plus conséquent a été pour le Maroc, où la colonisation en 1912 a renoncé aux capitales historiques pour créer leur capitale économique à Casablanca et leur capitale administrative à Rabat.

Le fait urbain s'est considérablement propagé depuis les années 70, il est apparu dans les milieux les plus reculés. Il a contribué à diminuer les distances et à rendre l'espace plus accessible pour les populations et plus maîtrisable pour les autorités.

Mais ce phénomène est-il durable ? Est-ce que son intensité sera toujours aussi forte et son rythme aussi rapide ? La création et la diffusion d'agglomérations urbaines doivent s'accompagner d'un renforcement du nombre d'emplois car les quotas établis précédemment ne répondent plus aux demandes.

Chapitre 13 - Les moteurs de cette poussée urbaine actuelle.

L'interaction de facteurs endogènes et exogènes ont engendré une poussée urbaine fulgurante au Maghreb. Nous tenterons de démêler le poids de ces différents facteurs : accroissement naturel élevé, exode rural sans précédent, implication des politiques de développement des trois Etats.

13.1 - Le rôle de l'accroissement naturel.

La comparaison des données, avant les années 70, est délicate en raison des disparités affectant les conditions de la collecte pour les pays d'Afrique du nord.

D'après Agnès Chevallier et Véronique Kessler, il semblerait que la mise en place de l'économie coloniale (ou tout simplement la présence coloniale) ait déclenché une recrudescence de la démographie et qu'elle aurait incité l'urbanisation en raison des grands centres littoraux existants/ou implantés et de la création de nombreux centres de colonisation. A partir de données, nous tenterons d'établir un lien entre la démographie et l'urbanisation des trois pays du Maghreb.

La baisse de la mortalité générée par les progrès sanitaires apportés par la colonisation a fait entrer les pays du Maghreb dans la transition démographique aux lendemains de la première guerre mondiale, les données sont peu fiables pour le Maroc et la Tunisie. Mais pour l'Algérie, elle aurait débuté au cours de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, relativement à sa colonisation plus précoce que ses voisins. Nous pourrions définir la transition démographique comme « le passage, à l'occasion d'un processus de « modernisation » globale d'un régime traditionnel d'équilibre démographique à mortalité et fécondité fortes, à un régime moderne d'équilibre à mortalité et fécondités basses »³⁸, si nous entendons par « modernisation » les mutations apportées durant la colonisation.

³⁸ CHEVALLIER Agnès et KESSLER Véronique (1989).

Ainsi, entre le début du siècle et les années 30, le taux d'accroissement naturel aurait fortement augmenté. Il serait passé de 0,5 % par an à 1,8 % en Algérie et de 0,6 % à 1,4 % au Maroc (absence de données pour la Tunisie)³⁹.

A partir des années 50, la mortalité baisse, grâce à la densification des structures médico-sociales, à l'amélioration de l'hygiène publique et à la diffusion des techniques de lutte contre les épidémies (typhus...) ; alors que la fécondité reste élevée et augmente même jusqu'au milieu des années 60.

Tableau n°10 : Taux de mortalité des pays du Maghreb.

| | 1950-55 | 1960-65 | 1970-75 | 1980-85 | 1994* |
|---------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Maroc | 25,7 | 19,6 | 15,7 | 11,3 | 7,2 |
| Algérie | 23,9 | 19,4 | 15,4 | 10,7 | 6,5 |
| Tunisie | 22,6 | 17,9 | 13,0 | 10,0 | 5,7 |

Source : O.N.U.

*1982/94 pour le Maroc, annuaire statistique du Maroc 1997.

Leur taux de fécondité sont très proches jusqu'au milieu des années 60, après cette date le Maroc et la Tunisie ont vu leur taux baisser, isolant l'Algérie qui maintient un taux élevé.

Tableau n°11 : Taux de fécondité des pays du Maghreb.

| | 1950-55 | 1955-60 | 1960-65 | 1965-70 | 1970-75 | 1975-80 | 1980-85 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Maroc | 7,2 | 7,2 | 7,2 | 7,1 | 6,9 | 5,9 | 5,1 |
| Algérie | 7,3 | 7,3 | 7,4 | 7,5 | 7,4 | 7,2 | 6,7 |
| Tunisie | 6,9 | 7,0 | 7,2 | 6,8 | 6,2 | 5,6 | 4,8 |

Source : O.N.U.

³⁹ CHEVALLIER Agnès et KESSLER Véronique (1989).

D'une manière générale, les programmes de limitation des naissances mis en place dans les trois pays d'Afrique du nord ont contribué à la baisse de la fécondité, le rôle essentiel revient à l'émancipation féminine. La différence de taux entre l'Algérie et la Tunisie viendrait du degré d'implication de l'Etat⁴⁰. Nous entendons dans ces propos que c'est l'Etat qui favorise la scolarisation, la légalisation de la contraception, encourage l'activité économique des femmes. Toutes ces dispositions légales ou économiques conditionnent le statut de la femme, et c'est par elle que les Etats peuvent « contrôler » et intervenir sur les comportements familiaux. L'émergence d'un « complexe moderniste » dans les années 60 en Tunisie, c'est-à-dire un ensemble d'éléments favorables à l'amélioration du statut de la femme expliquerait son faible taux de fécondité.

La part dans la croissance urbaine de l'accroissement naturel et des mouvements migratoires (exode rural interne et migration internationales) est difficilement différenciable, car la distinction entre les taux du milieu rural et du milieu urbain ne sont pas systématiques.

Mais d'après quelques données, le processus est similaire pour les trois pays : le nombre d'enfants a régressé plus vite chez les urbains car ils sont dans un milieu plus ouverts aux idées et adoptent plus rapidement le comportement des pays industrialisés. Sans oublier les facteurs économiques qui influencent également leur attitude puisque le coût de vie est plus élevé en milieu urbain. Comme nous le constatons, la natalité est moindre en ville qu'en campagne.

Tableau n°12 : Taux de natalité en milieu rural et urbain.

| | Maroc 1981 | Algérie 1969/70 | Tunisie 1968 |
|---------------|------------|-----------------|--------------|
| Milieu urbain | 33,3 | 47,2 | 32,5 |
| Milieu rural | 42,6 | 51,2 | 40,7 |

Source : J-F TROIN, 1985.

La mortalité générale est plus faible en milieu urbain que dans les campagnes car l'équipement sanitaire et hospitalier est de meilleure qualité en

⁴⁰ CHEVALLIER Agnès et KESSLER Véronique (1989)

milieu urbain. Prenons comme exemple les taux de mortalité du Maroc en 1980 en milieu urbain : 7 ‰ et 13 ‰ en milieu rural.

La mortalité infantile y est d'ailleurs plus basse et c'est un meilleur indicateur des conditions sanitaires car il élimine l'effet parasite de la structure par âge (Maroc 1972 taux de mortalité infantile en milieu urbain : 105-110 ‰, en milieu rural : 160-165 ‰). D'autre part, la population citadine en raison de l'apport migratoire est plus jeune et de par conséquent elle est moins sujette à la mortalité.

En comparant les taux d'accroissement globaux et urbains des trois pays, nous constatons l'intensité des derniers. Ce qui explique l'explosion urbaine des dernières décennies et les différents rythmes.

Tableau n°13 : Taux d'accroissement global annuel des trois pays du Maghreb.

| | 1950-55 | 1955-60 | 1960-65 | 1965-70 | 1970-75 | 1975-80 | 1980*-94 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Maroc | 2,5 | 2,8 | 2,7 | 2,8 | 2,5 | 2,3 | 2,0 |
| Algérie | 2,1 | 2,1 | 2,0 | 2,9 | 3,1 | 3,1 | 2,7 |
| Tunisie | 1,8 | 1,8 | 1,9 | 2,0 | 1,8 | 2,6 | 2,3 |

Source : O.N.U, excepté 1980-94 calcul issu des R.G.P.H de chaque pays.

*Maroc : 1982, Tunisie : 1984, Algérie : 1987.

Taux d'accroissement urbain moyen annuel des trois pays du Maghreb.

| | | |
|---------|----------------|----------------|
| Maroc | 1971/82 : 3,93 | 1982/94 : 3,68 |
| Algérie | 1977/87 : 5,48 | 1987/94 : 5,84 |
| Tunisie | 1975/84 : 4,04 | 1984/94 : 3,50 |

Source : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994,

R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994,

R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection 1994 réalisée par messoins.

Pour synthétiser la situation des pays du Maghreb, nous pouvons dire que les villes ont une mortalité et une natalité moins forte que les campagnes mais étant donné que la mortalité différentielle est plus grande que la natalité

différentielle, nous pouvons en déduire que la croissance naturelle urbaine de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie est probablement aussi élevée que dans les campagnes si ce n'est plus. Ce dynamisme urbain inéluctable explique en partie l'évolution des taux d'urbanisation.

13.2 - L'exode rural.

Il est difficile de mesurer la contribution quantitative et relative de l'exode rural à la croissance urbaine vu les sources incomplètes. Cependant d'après le tableau suivant, le déclenchement de l'exode rural est plus précoce en Algérie et au Maroc qu'en Tunisie.

Durant les années 30, l'exode rural est important et sa part dans la croissance urbaine est au plus haut. Les facteurs qui l'ont déclenché sont la poussée démographique et la crise économique qui frappent les pays du Maghreb durant cette période, ces faits ont contribué à l'accélération de l'urbanisation.

Tableau n°14 : Solde migratoire annuel (exode rural apparent) et part de la migration dans la croissance urbaine 1900-1982)

| Maroc | | | Algérie | | | Tunisie | | |
|-----------|--------------------|------------------------|-----------|--------------------|------------------------|-----------|--------------------|------------------------|
| Période | Volume exode rural | croissance urbaine (%) | Période | Volume exode rural | croissance urbaine (%) | Période | Volume exode rural | croissance urbaine (%) |
| 1900-1912 | 7 800 | 67 | | | | | | |
| 1912-1926 | 11 400 | 62 | | | | | | |
| 1926-1936 | 17 300 | 55,5 | 1926-1936 | 11 400 | 53 | 1926-1936 | 900 | 10 |
| 1936-1952 | 29 000 | 50 | 1936-1954 | 24 000 | 64 | 1936-1956 | 14 200 | 55 |
| 1952-1960 | 45 000 | 40 | 1954-1966 | — | — | 1956-1966 | 16 850 | 30 |
| 1960-1971 | 86 500 | 41 | 1966-1977 | 127 000 | 44,5 | 1966-1975 | 35 900 | 46 |
| 1971-1982 | 123 100 | 39 | | | | 1975-1980 | 40 000 | 29 |

Source : J-F TROIN, 1985.

Les années 30 sont un tremplin pour l'urbanisation qui augmente alors brusquement. En effet, cette période troublée par la seconde guerre mondiale voit de nombreux musulmans s'installer en milieu urbain. Dans l'Algérie d'avant l'Indépendance comme les autres pays du Maghreb, l'exode rural a été l'agent majeur des premières phases incontrôlées de croissance urbaine. Le volume et la part de l'exode rural marocain sont élevés jusque dans le milieu des années 50 en raison des crises profondes que connaissent les campagnes et de la perte d'influence sur le contrôle de l'exode par l'organisation sociale traditionnelle. L'intervention de l'Etat dans le domaine agricole (modernisation, réforme agraire) ne fait qu'aggraver ce phénomène en renforçant les inégalités sociales.

Après la seconde guerre mondiale, les crises politiques et socio-alimentaires vont favoriser le mécanisme d'expulsion des ruraux.

L'Algérie a subi une explosion urbaine durant la décennie de la guerre (Libération) qui a accéléré le processus. Durant cette période de nombreux ruraux, estimés à près de 3 000 000, ont été expulsés de leurs terres par les forces de répression coloniale dans le cadre de la politique des zones interdites, des mesures de recasement et de regroupement des populations. Un tiers sont retournés à leur état d'origine, un autre tiers est resté pendant un temps dans les villages ou les camps de regroupement et le reste est venu grossir l'effectif des villes. Le taux d'urbanisation de 36 % d'urbain aurait dû être atteint seulement en 1986 si le pays avait maintenu son rythme d'accroissement antérieur, alors qu'il l'a été en 1966.

Dans un délai très bref de nombreux Européens et Israélites quittent les villes tunisiennes et les logements laissés vacants sont rapidement occupés par des nationaux. Cette période est décisive, en ce qui concerne la tunisification et l'algérianisation des villes, car elle engendre un appel massif des ruraux et facilite la redistribution spatiale de nombreux citoyens.

Actuellement, l'exode rural n'est plus le moteur de la croissance urbaine puisque sa part est en régression. La part la plus importante correspond, pour les trois pays, à la période de leur Indépendance. Notons la réactivation

ponctuelle de l'exode rural qui contribue à nouveau à la croissance urbaine, provoquée par exemple par l'émigration internationale d'origine citadine vers les années 56 en Tunisie.

L'apport de population rurale dans les villes a connu un recul depuis l'Indépendance. En Algérie, il n'a été que de 700 000 entre 1966 et 1977 vers les villes existantes en début de période, soit 43 % de leur croît naturel. De 1977 à 1987 environ 900 000 vers celles de 1977, soit 34 % de leur croît naturel. Il en est de même pour le Maroc et la Tunisie, ce fait est confirmé lorsque nous observons les dernières données tunisiennes :

Tableau n°15 : Part de l'exode rural dans l'accroissement urbain en Tunisie.

| | 1984-89 | 1989-94 |
|----------------------------------|---------|---------|
| Exode rural | 101 100 | 67 286 |
| Part dans l'accroissement urbain | 10,1% | 5,2% |

Source : Ministère du développement économique tunisien (1997)

Nous devons cependant émettre une réserve sur les chiffres importants de la croissance urbaine, et par la même des taux d'urbanisation, des trois pays du Maghreb. Certes cette dernière est élevée, mais il est important de signaler que les populations annexées entre deux recensements (population rurale ou urbaine à proximité d'une grande agglomération urbaine) sont comptabilisées dans les taux d'accroissement urbain⁴¹. L'exemple concernant la période intercensitaire 1982/94 du Maroc justifie nos propos.

Tableau n°16 : Part des différents facteurs dans l'accroissement urbain marocain.

| | Solde migratoire | Accroissement naturel | population annexée |
|---------|------------------|-----------------------|--------------------|
| 1982-94 | 39,6% | 47,4% | 13% |

Source : CHAHOUA Saïd, (1998)

⁴¹ CHAHOUA Saïd (1998).

13.3 - Les politiques industrielles.

Au lendemain de l'Indépendance, l'Algérie connaît une phase de ralentissement de son évolution urbaine mais le développement économique engagé ravive le processus. Elle s'engage dans une voie de développement de type socialiste ; mais c'est essentiellement après le coup d'état de Boumédiène, ou pour reprendre l'expression officielle « le redressement révolutionnaire du 19 Juin 1965 », qu'elle a mis en place une politique de développement tous azimut, dont l'industrialisation est la base. Elle est dans une phase d'urbanisation accélérée depuis l'Indépendance, cependant elle n'a pas mis en place de réelles politiques urbaines.

L'Etat algérien a utilisé non seulement l'industrialisation comme moteur pour son développement et son indépendance économique, mais également pour limiter la concentration urbaine du littoral, lutter contre les disparités régionales et développer les productions agricoles et moderniser le monde rural.

Il a fallu établir plus d'un plan pour aboutir à ce résultat car la première phase d'industrialisation, au début de l'Indépendance, accentue les déséquilibres puisqu'elle se fait vers les grandes villes. L'Etat équipe les pôles littoraux de croissance comme Arzew qui voit sa capacité d'exportation du pétrole augmentée considérablement, il en est de même pour Skikda et Béjaïa. En même temps, le pays termine la mise en place des industries de substitution : Draa-ben-kedda, Oued-Tletat, el-Kerma, Batna et Constantine en bénéficient. Enfin; l'industrialisation de l'Algérois se renforce avec le développement des zones industrielles de Rouiba, Sidi-Moussa... Tous ces aménagements ont créé de nombreux emplois et ont suscité une nouvelle main d'oeuvre qui est venue pour la plupart des campagnes et a ainsi accentué l'urbanisation littorale. Ce fait explique l'arrivée massive, pendant la période 1966/77, de fellahs attirés par les villes. Ces derniers pensaient y trouver un meilleur salaire, de nombreux avantages pour leur famille (écoles, centres de soins ...). Ce mouvement de population en direction de régions déjà surchargées va en totale contradiction avec les projets du gouvernement algérien. Celui-ci avait proclamé des objectifs d'équilibre régional et il tente

par une politique de développement général du pays de renverser ces courants migratoires en développant des services en milieu rural, en attribuant de nouvelles fonctions administratives à des bourgades et en les industrialisant. L'échec de la politique agraire établie par l'Etat est constatée. La révolution agraire débutée en 1971 avait pour objectifs la création de nouveaux rapports entre la ville et la campagne. Elle n'a réussi ni à améliorer les structures de production favorisant ainsi l'intensification, ni à créer de nouveaux emplois agricoles. De plus, la construction des nombreux villages socialistes qui avaient pour finalité de retenir les ruraux dans les campagnes n'a pas abouti malgré les programmes bien établis.

La deuxième phase (1974) est donc orientée vers les grandes villes de l'intérieur (malgré un renforcement encore marqué des pôles littoraux) ainsi que des villes du piémont saharien nord et les Hautes Plaines. Les principales implantations industrielles ont lieu à l'intérieur du pays : Sidi-bel-Abbès (Sonelec en 1979 et une usine de machines agricoles en 1978), Tiaret (complexe lainier en 1976...), Béchar... L'Etat met en place cette politique d'industrialisation pour rééquilibrer la répartition de la population sur le territoire mais également pour résoudre le nombre de demandes d'emplois croissant que l'agriculture ne peut plus résorber.

Le gouvernement essaye d'organiser un réseau de petites villes pour qu'elles servent de filtres afin de retenir les populations. Les grandes agglomérations ont un pouvoir très attractif mais des solutions doivent être trouvées car elles ne sont pas extensibles indéfiniment. Le Sahara n'est pas oublié, car il a une main d'oeuvre insuffisante depuis la découverte du pétrole et il peut aider à résoudre une partie du problème. La politique d'équilibre national issue de la Charte nationale adoptée le 22 juin 1976 vise « à la mise en place d'une armature urbaine harmonieusement répartie sur toute la surface du pays en utilisant le potentiel de l'homme »⁴². L'Etat par le biais de l'industrialisation a favorisé la croissance urbaine et la diffusion du fait urbain. Elle a été un outil ponctuel qui semble avoir passé le relais aux promotions administratives chargées, à présent, de propager le fait urbain.

⁴² BRULE Jean-Claude, FONTAINE Jacques Jacques (1987).

Les politiques économiques marocaines et tunisiennes sont différentes de celles de l'Algérie car elles sont orientées vers le libéralisme.

Depuis l'Indépendance, des efforts ont été faits pour diffuser le fait urbain à l'intérieur du territoire des deux pays, même si l'inégalité persiste par le biais d'un renforcement des mailles du réseau urbain maghrébin.

Le renforcement de la trame marocaine comme dans la région du Rharb (Kénitra, Sidi-Kacem, Souk-el-Arbaa), les plaines de la Chaouia-Tadla, Doukkala (Sidi-Bennour), est visible sur la carte n°27.

La corrélation entre l'essor des périmètres irrigués et l'impulsion urbaine est constatée. Peu d'éléments structuraux nouveaux apparaissent par rapport à la période coloniale. Les villes naissent et se développent dans des espaces où l'agriculture moderne est présente, ou à la découverte de nouveaux gisements tel Youssoufia (phosphate du Gantour). Une légère modification des tendances semblent cependant s'amorcer par l'émergence de villes hors de la trame traditionnelle comme Mdiq, Fnidq (près de Tétouan), Targuist (Rif oriental), plus récemment Taznakht (Anti-Atlas).

A l'Indépendance, une des priorités des politiques est de contrôler l'exode rural qui alimente les villes en optant pour une politique d'aménagement de l'espace et d'équipements ruraux ce qui marque leur refus du choix industrialiste. Malgré cette attitude volontariste, les décisions prises par l'Etat ont contribué involontairement à augmenter la population urbaine et à accentuer le rôle des villes.

L'industrialisation du Maroc n'a pas l'ampleur ni la continuité de l'Algérie, ni même de la Tunisie. Le plan triennal de 1956-64 prévoit la mise en place d'industries de base, d'où la création d'un complexe sidérurgique à Nador et d'un complexe phosphatier à Safi. Le renforcement du secteur industriel de substitution aux importations est effectué par le biais de l'implantation des industries pétrochimiques à Mohammédia, un site de montage d'automobiles à Casablanca. Comme nous le remarquons, ces industries sont majoritairement situées sur le littoral.

L'orientation volontariste marocaine se concrétise par l'amorce d'une politique (premier plan quinquennal 1960/1964) basée sur le développement

des campagnes au détriment de grands projets industrialistes. Elle s'est traduite par une double orientation : continuer de prévenir les conséquences néfastes de l'insuffisance de l'habitat en milieu urbain et engager une véritable structuration de l'habitat en milieu rural. « L'aménagement rural devait assurer dans une première phase la constitution de nouvelles unités de groupement en milieu rural par l'équipement des centres ruraux », « pôles à partir desquels pourra être diffusé le progrès »⁴³. Elles devaient freiner l'exode rural, mais le peu de moyens mis à disposition a limité ces aménagements.

De 1964 à 72, l'Etat marocain opte pour le libéralisme, il n'y a pas d'options industrielles très affinées et cohérentes. La croissance industrielle concerne seulement les secteurs de substitution : textile, alimentaire qui sont encore localisés sur le littoral. A cette période, l'exode rural est toujours une préoccupation de l'Etat marocain, qui dans les orientations du plan suivant 1968/72 « cherche à fixer les populations sur leur lieu de travail dans les campagnes ».

En 1972, la priorité est donnée au tourisme et à l'agriculture. Le développement des industries de valorisation des exportations (phosphates) est mis en place, et le Maroc tente de suivre les traces de la Tunisie dans le développement d'industries agro-alimentaires.

Le recensement de 1971 montre au gouvernement marocain l'échec inéluctable des divers mesures établies pour enrayer l'urbanisation. Dans le programme du plan 1973/77, l'Etat décide d'adopter des mesures nécessaires pour contrôler l'explosion urbaine. Le changement d'attitude des responsables de la planification vis à vis des villes est visible et va à l'encontre des idées prises précédemment. La préférence absolue pour le milieu urbain au détriment du milieu rural se remarque à travers le programme des 220 000 logements prévus pour les campagnes qui est déclaré « hors portée de l'Etat »⁴⁴.

La politique originale du Maroc en vue de maintenir un équilibre entre ruraux et urbains au lendemain de l'Indépendance n'a pas porté tous ses fruits.

⁴³ BRULE Jean-Claude, FONTAINE Jacques Jacques (1987).

⁴⁴ BRULE Jean-Claude, FONTAINE Jacques Jacques (op cit).

La Tunisie adopte une politique libérale mais elle est moins marquée que celle du Maroc.

La période 1956/61 correspond au décollage de l'industrie. L'économie tunisienne doit faire face aux problèmes rencontrés par les pays nouvellement indépendants : l'appareil industriel mis en place est de faible capacité, et le départ des cadres et des techniciens étrangers le pénalise dans son fonctionnement. L'Etat fait peu d'effort si ce n'est quelques actes isolés pour le secteur de l'industrie de substitution.

En 1962, une stratégie de développement est planifiée (plan triennal 1962-64 et plan quadriennal 1965-68) dans lequel l'industrie doit avoir un rôle important. L'Etat contribue à l'élaboration de nombreux projets industriels pour répondre aux besoins nationaux, valoriser la production nationale, créer des éléments de base et obtenir une certaine indépendance économique. Une amorce d'industrialisation s'établit à partir du traitement des matières premières ou des produits semi-finis. Les dirigeants souhaitent aller vers un équilibre national, d'où l'implantation de raffineries à Bizerte, l'installation d'un complexe papetier à Kasserine, ou encore la création de raffinerie de sucre à Béja. Au recensement de 1966, nous assistons à la création de nouvelles communes qui sont érigées dans des zones délaissées jusqu'alors par le fait urbain et qui sont alors presque entièrement rurales comme la Dorsale tunisienne, les périphéries lointaines de Tunis, l'aire méridienne médiane, ou dans des banlieues qui avaient gardé leur statut rural (non communal) comme Rejiche près de Mahdia ou encore Sakiet-Eddair près de Sfax... Depuis, l'impulsion donnée en faveur des industries de base a régressé. Elle coïncide avec l'expérience « Ben Salah », le plan de consolidation et d'accélération de la croissance (1969-1972) couvre une époque marquée par le changement d'orientation et l'appel à l'investissement privé national et étranger afin de profiter rapidement d'un effort public estimé jusqu'à présent peu fructueux, et de résoudre le plus vite les demandes d'emploi qui ne cessent d'augmenter.

En 1973, les autorités visent à accélérer la croissance en intégrant leur pays dans les échanges internationaux. L'industrie crée des emplois et favorise l'exportation. Les usines fortes demandeuses de main d'oeuvre créées par les industriels européens ou américains sont localisées sur le littoral, ce qui

explique cette concentration urbaine, accentuée par le développement du secteur touristique. L'engagement de la Tunisie est confirmé dans le 4^{ème} plan (1982-86), elle a fait du tourisme son activité prioritaire depuis deux décennies.

Les politiques économiques (industrielles, touristiques) du Maroc et de la Tunisie n'ont pas contribué ou peu à diffuser le phénomène urbain ; bien au contraire, elles ont accentué sa littoralisation, même si la Tunisie a fait davantage d'effort en localisant quelques industries à l'intérieur du territoire.

En 1994, les agglomérations tunisiennes obtenant le statut urbain sont localisées à l'intérieur des terres, mais nous notons également le renforcement du réseau littoral. La diffusion du fait urbain est dû essentiellement aux promotions administratives qui créent des emplois tertiaires parfois accompagnés d'emplois du secondaire.

Contrairement au Maroc et à la Tunisie, l'industrialisation algérienne a eu un rôle considérable dans la diffusion et l'augmentation de l'urbanisation jusqu'au début des années 80.

13.4 - Les politiques de promotion administrative.

Les politiques industrielles différencient les trois pays, alors que les politiques de promotion administrative y sont très similaires, et poussent dans le sens de l'homogénéité.

Les promotions administratives, passage d'une agglomération rurale au statut d'urbain, expliquent en partie la situation actuelle du fait urbain. Ce procédé n'est pas dénué d'intérêt, car c'est avant tout une stratégie de l'Etat pour contrôler le territoire. Par le biais de ces promotions administratives, il permet la diffusion de services sociaux (santé, éducation...), administratifs, mais également la création d'emplois liés au tertiaire (Cf. Sous-chapitre 11.4) ou au secondaire (Cf. Sous-chapitre 13.3) et de nombreux aménagements.

Depuis les années 1980, un renforcement des tendances fondamentales est apparu. Les axes majeurs du réseau colonial (l'axe Rharb-Sais, collines pré-rifaines, Taza et l'axe Chaouia-plateau des phosphates-Tadla) sont

complétés par des nouveaux centres urbains. D'autre part la trame urbaine du Souss est renforcée par des pôles urbains imposants tels Inezgane et Ait-Melloul.

La carte n°27 nous indique que la multiplication des agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines est révélatrice de l'évolution de la construction socio-spatiale. Elles sont des outils idéaux pour urbaniser les campagnes. Leur localisation a un intérêt stratégique car elles sont le relais du pouvoir étatique. Elles sont issues de promotion administrative, parfois d'implantation industrielle, d'impulsion routière.

Les tendances antérieures du processus d'urbanisation sont encore présentes et les axes majeurs du Rharb-Saïs et de la Chaouia-Tadla connectés au pôle centre de l'axe urbain atlantique sont renforcés par la création de divers centres de services, villes satellites ou périphériques (Robert Escallier, 1990).

Lorsque nous comparons l'armature urbaine marocaine d'avant l'Indépendance à celle de 1994, nous remarquons que le Maroc s'est enrichi de nouveaux réseaux intérieurs :

- un réseau dans la plaine de Tadla dirigé par Béni Mellal.
- un axe Figuig vers Dakhla, un réseau enrichi grâce à son rôle administratif et stratégique, aux investissements étatiques et aux installations militaires qui ont contribué à son développement.

Une densification des mailles du réseau marocain et un élargissement géographique du fait urbain est constaté, malgré le maintien d'une suprématie de l'axe urbain atlantique.

La politique industrialiste de l'Algérie a permis de faire glisser l'urbanisation à l'intérieur et dans le sud du pays, car les agglomérations bénéficiant d'une implantation industrielle obtenaient le statut urbain et de nombreux avantages (emplois...) qui attiraient la population. La carte représentant la genèse des agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines depuis les années 70 à 1994 (car ce sont essentiellement les agglomérations inférieures à 6000

Carte n°27 : Genèse des agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines du Maghreb par niveau 3 .

Nous avons choisi de représenter la genèse de agglomérations inférieures à 10 000 habitants car ce sont généralement celles qui bénéficient du passage du statut rural au statut urbain entre deux recensements. Cependant des agglomérations supérieures à ce seuil ont bénéficié de cette promotion (voir liste en annexe), mais elles ne figurent pas sur cette carte.

La méthode par classes a été utilisée pour figurer les agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines (inférieures à 10 000 habitants). Nous avons appliqué les valeurs de 0,05 cm et de 0,08 cm pour représenter respectivement les agglomérations infra-urbaines (entre 2000 et 6000 habitants) et les agglomérations semi-urbaines (entre 6000 et 10 000 habitants). Vu leur grand nombre et le faible écart de population entre les extrêmes des agglomérations, il n'était pas probant d'appliquer la méthode par progression linéaire pour représenter ces deux catégories d'agglomérations, car l'évolution de la taille de leur cercle n'aurait pas été perceptible à ce niveau. D'autre part la méthode par classes permet de mieux différencier les agglomérations selon leur groupe d'appartenance.

Pour représenter la date d'appartenance au statut urbain des agglomérations nous avons utilisé trois trames différentes.

Nous avons superposé ces agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines au découpage de niveau 3 (il a servi de repérage pour l'emplacement des agglomération) et au relief.

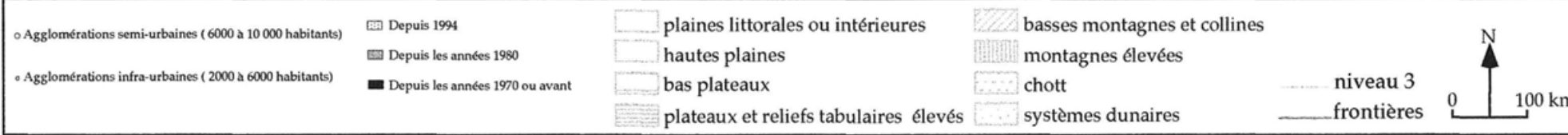
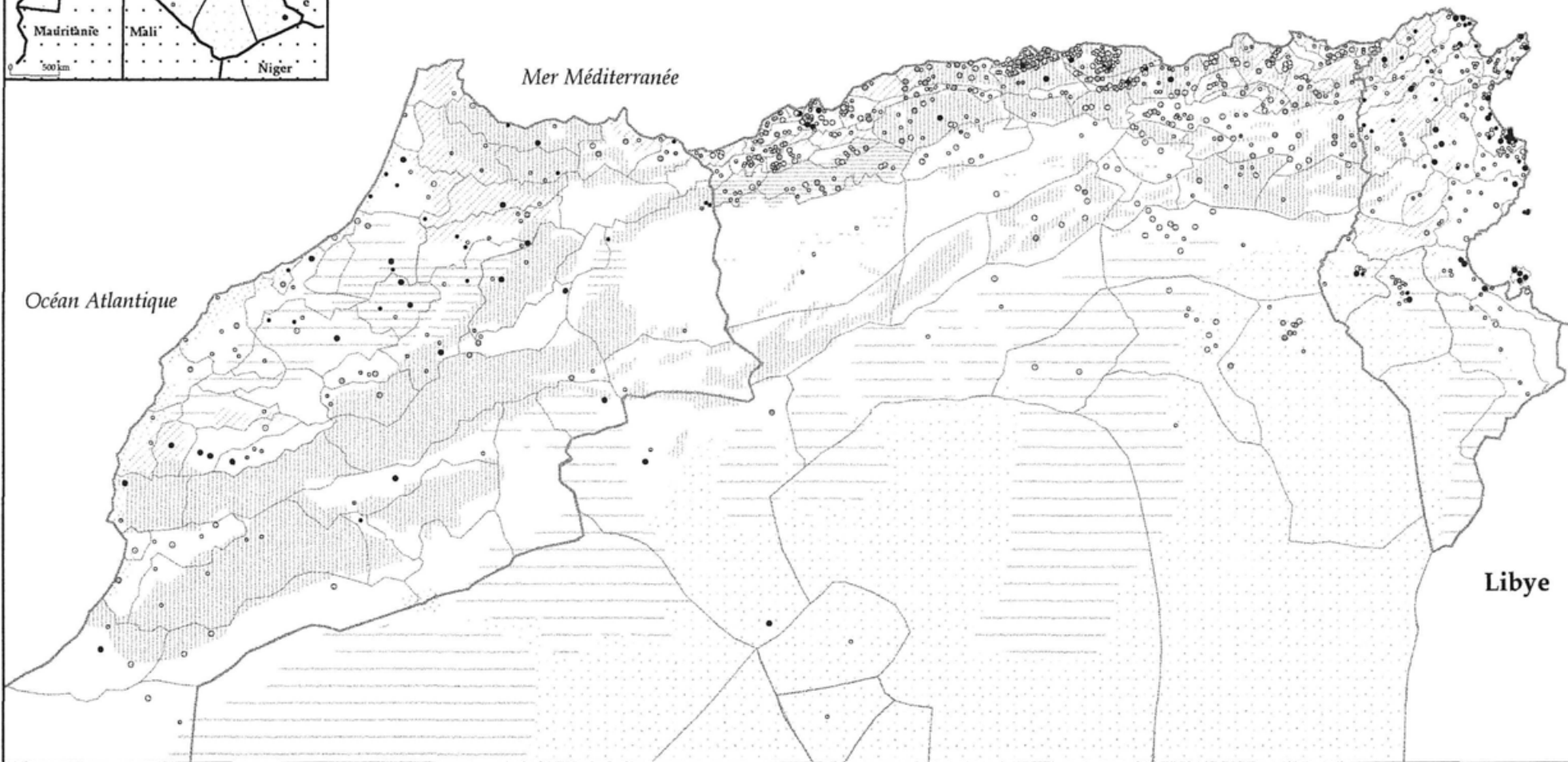
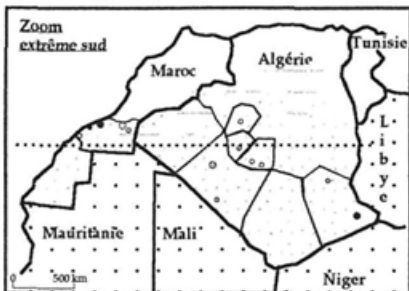
La diffusion spatiale de l'urbanisation est visible pour les pays du Maghreb et les constats suivants se dégagent :

- la diffusion du fait urbain à l'intérieur des terres se remarque très nettement ;
- la pénétration du Sahara par les nouvelles agglomérations urbaines est à noter ;
- les tendances antérieures du processus d'urbanisation sont encore présentes et les axes majeurs des pays du Maghreb sont renforcés par la création de divers centres de services, villes satellites ou périphériques comme : l'axe Atlantique marocain, le Sahel de Sousse, les plaines oranaises....

Nous pouvons signaler la forte diffusion du fait urbain dans l'est algérien par rapport à l'ouest.

Nous remarquons une densification des mailles du réseau maghrebin et un élargissement géographique du fait urbain, malgré le maintien d'une suprématie des zones plus anciennement urbanisées.

Carte n° 27 : Genèse des agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines par niveau 3 pour les pays du Maghreb



Sources : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994
 R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994
 R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection 1994 pour l'Algérie effectuée par mes soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU.1999

habitants qui bénéficie de promotion administrative en passant du statut rural au statut urbain) nous montre parfaitement ce phénomène.

En Tunisie, dès 1956, la création de communes a été conséquente surtout dans le Sahel de Sousse, le Cap Bon, le Sahel de Bizerte et le sud-ouest du pays. L'Etat à travers ces créations voulait avant tout ajouter la réalité administrative au fait urbain préexistant, car les autorités coloniales avaient volontairement délaissé ces espaces pour lesquels elles n'avaient aucun intérêt. Ces promotions administratives n'ont pas seulement répondu à une réalité mais également elles ont contribué à la croissance ultérieure de toutes ces localités.

La diffusion du fait urbain à travers les différents territoires par le biais des promotions administratives (passage du statut rural au statut urbain) n'affecte-t-il pas les mouvements d'exode rural ? Puisqu'en apportant les équipements publics, les services divers, les emplois à la population rural, ils évitent à cette dernière de se déplacer. Nous remarquons que les régions répulsives comme le nord-ouest, centre ouest et le sud-ouest de la Tunisie ont connu de nombreuses promotions administratives, paradoxalement les espaces à forte concentration urbaine également.

Tableau n°17 : Solde migratoire de trois régions tunisiennes en 1994

| | Solde migratoire en 1994 |
|--------------|-----------------------------|
| Nord/Ouest | -5,4 |
| Centre/Ouest | -3,2 |
| Sud/Ouest | -1,3 |

Source : Ministère du développement économique tunisien (1997)

Les promotions administratives issues de la volonté d'organiser un meilleur encadrement territorial par le biais du resserrement du maillage ont contribué depuis les Indépendances à propager de manière plus régulière le fait urbain sur les territoires. A présent, ce sont essentiellement les politiques administratives qui diffusent et « contrôlent » le fait urbain, car les politiques économiques des trois pays n'ont pas subi de modifications conséquentes.

Conclusion de la deuxième partie.

Depuis l'Indépendance, le processus d'urbanisation a connu une ampleur inégalée et a acquis ses propres caractéristiques. L'émergence de nouveaux centres a complété et renforcé les armatures urbaines régionales. Certes la diffusion du fait urbain sur le territoire est très contrastée, mais avec les années, elle tend vers une homogénéisation progressive.

D'autre part, le processus cumulatif de croissance de la zone littorale présenté par les trois pays du Maghreb est révélateur de politiques qui n'ont pu inverser, ou partiellement seulement, les tendances fondamentales du mode d'organisation de l'espace, commandées par des impulsions externes.

Entre les pays du Maghreb, nous avons pu dégager de nombreuses similitudes telles :

- l'inégale répartition de la population.
- la littoralisation du fait urbain.
- l'organisation urbaine en triptyque issue de la période coloniale : ressources (minières, agricoles...) - voie ferrée - port.
- la volonté de diffuser le phénomène urbain.
- l'explosion urbaine depuis l'Indépendance.

Mais des différences apparaissent également :

- le Maroc se différencie par l'implication tardive de l'Etat pour diffuser le fait urbain.

- l'Algérie se distingue par l'abondance des promotions administratives et son rythme vigoureux d'urbanisation. Le Sahara algérien se démarque par ses taux d'urbains élevés.

- la Tunisie affirme son originalité par une plus grande maîtrise de sa démographie.

Troisième partie : La hiérarchie urbaine.

« Classement des villes d'après leur ordre d'importance »⁴⁵ ou ordonnancement « selon des niveaux distincts et respectivement subordonnés »⁴⁶, la hiérarchie urbaine demeure une approche clef pour appréhender le fait urbain. Nous n'ignorons pourtant pas que l'intérêt de ce genre d'étude est aujourd'hui souvent discuté. Pour Pierre George cela constituerait une première approche assez peu significative, alors que Roger Brunet n'hésite pas à affirmer qu'on a « beaucoup exagéré la place de la hiérarchie dans les études de villes et de territoires »

Or, justement nous allons essayer de démontrer qu'une analyse minutieuse et modélisée de la hiérarchie urbaine, peut se révéler extrêmement pertinente avec notamment des outils comme la loi de ZIPF. Nous pensons ainsi qu'il est possible de parvenir à une compréhension fine du fait urbain au Maghreb en utilisant seulement l'effectif de la population comme indicateur en première approche, tout en sachant qu'une étude des fonctions pourrait éventuellement être fructueuse par la suite.

Par ailleurs, nous n'ignorons pas non plus que le choix de seuils pour délimiter les différentes classes (Cf. Chapitre 5) est une opération délicate en raison des différences de perceptions de la taille d'une agglomération. Une agglomération d'environ 120 000 habitants correspond à une grande ville pour un Franc-comtois alors qu'un habitant de Mohammédia (170 063

⁴⁵ GEORGE Pierre, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, P.U.F, 498 p.

⁴⁶ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THÉRY Hervé, *Les mots de la géographie*, troisième édition, Paris, Reclus - La documentation française, 1993, 518 p. (Collection Dynamiques du territoire)

habitants), en raison de la proximité de Casablanca, nous affirmait résider dans une « petite ville » agréable.

Tout d'abord, dans cette partie consacrée à la hiérarchie urbaine, nous étudierons la ventilation par strate urbaine, à travers la situation des trois pays du Maghreb à la date commune de 1994. Puis comment a évolué la répartition de la population par strate depuis deux décennies et quels sont les facteurs impliqués. Ce qui nous amènera à nous intéresser à la localisation spatiale de la masse citadine selon leur catégorie d'appartenance.

Dans la seconde partie, nous porterons notre réflexion sur le choix du seuil minimum (taille minimum d'une agglomération urbaine/infra-urbaine prise en considération dans un échantillon), qui est sensible et déterminant dans l'analyse d'un système urbain, en nous appuyant sur une étude comparée pour chacun des pays. Nous observerons ensuite les formes de distribution hiérarchique urbaine en 1994 et comment elles ont évolué en deux décennies en cherchant à dégager les facteurs et leur degré d'implication. Puis nous conclurons en analysant les effets des politiques de développement sur le classement hiérarchique en prenant un échantillon des 25 premières villes de la hiérarchie urbaine des trois pays.

Chapitre 14 - La ventilation par strate urbaine.

La ventilation par strate (5 classes ont été retenues) nous renseigne sur la répartition de la population urbaine et nous permet de dégager les tendances de la distribution hiérarchique. Nous analyserons la situation en 1994 et son évolution depuis les années 70 en cherchant les facteurs intervenant dans leur stabilisation ou leur modification. Puis nous chercherons à voir s'il existe une « hiérarchie spatiale » en tentant d'établir une corrélation entre les catégories de strate et l'espace.

14.1 - La situation en 1994.

Le graphique n°4 montre la répartition par strate de la population urbaine du Maghreb en 1994. En l'observant, nous remarquons que chaque pays possède ses caractéristiques.

Tableau n°18 : Nombre d'agglomérations urbaines (et infra-urbaines) en 1994 au Maghreb

| | Maroc | Algérie | Tunisie |
|--|------------|------------|------------|
| Agglomération primatale | 1 | 1 | 1 |
| Grandes agglomérations urbaines (+ de 200 000 hab.) | 9 | 4 | 1 |
| Moyennes agglomérations urbaines (50 000 à 200 000 hab.) | 35 | 48 | 14 |
| Petites agglomérations urbaines (10 000 à 50 000 hab.) | 50 | 245 | 89 |
| Agglomérations semi et infra-urbaines (6000 à 10 000 hab.) et (2000 à 6000 hab.) | 188 | 547 | 190 |
| Total | 283 | 845 | 295 |

Sources : R.G.P.H 1994 marocain et tunisien, projection 1994 pour l'Algérie réalisée par mes soins.
NB : la ville primatale n'est pas incluse dans les grandes villes.

Vanessa ROUSSEAU 1998

Graphique n°4 : répartition par strate de la population urbaine des pays du Maghreb en 1994.

Pour réaliser ce graphique nous avons additionné les urbains correspondant aux agglomérations de chaque strate pour les trois pays. Puis nous avons calculé la part de chaque strate par rapport au total des urbains. Soit la formule suivante : $(U_x/UT)*100$

U_x : urbain total de la strate concernée.

UT : urbains totaux (toutes strates confondues y compris infra-urbaine)

Nous constatons immédiatement, sur ce graphique, que la répartition urbaine de chaque strate pour les trois pays est largement différente.

Le Maroc est un pays où les grandes agglomérations urbaines et l'agglomération primatale, Casablanca, tiennent une place importante, puisqu'elles regroupent 55,6 % de la population urbaine en 1994.

En Algérie, l'agglomération primatale, Alger, a une part faible dans la répartition de la population urbaine par rapport à Casablanca et Tunis dont le poids urbain est supérieur à 20 % en 1994.

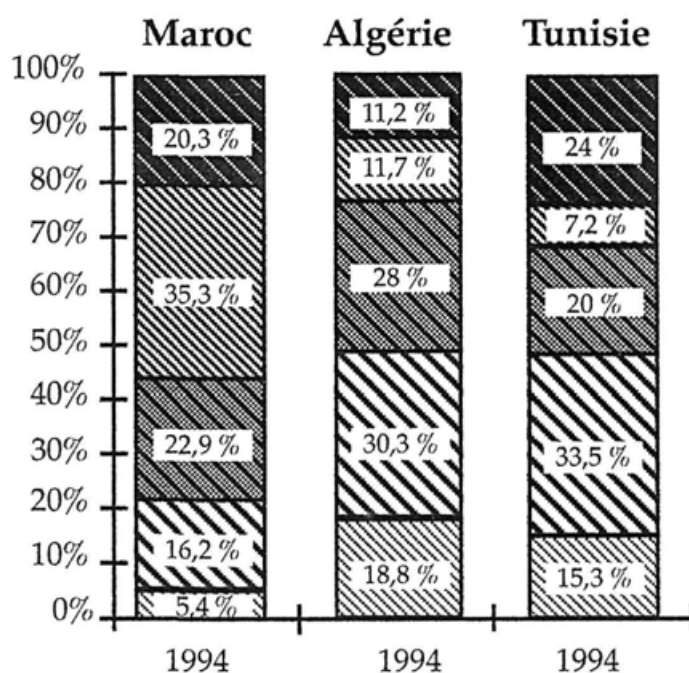
La part des villes moyennes algériennes représentent 28 % de la population urbaine, près d'un citoyen algérien sur trois réside dans une ville comprise entre 50 000 et 200 000 habitants. Cependant les petites agglomérations urbaines ont une place importante puisqu'elles regroupent près de 30 % de la population urbaine.

La Tunisie est avant tout un pays de petites villes et d'agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines (53,5 % à elles deux).


Quant à la ville primatale tunisienne, elle regroupe 24 % de la population urbaine, ce qui est considérable puisqu'un citoyen sur quatre réside dans la capitale.


Le Maroc apparaît comme un pays de grandes villes, l'Algérie de villes moyennes et petites, la Tunisie de petites villes.


**Graphique n°4 : Répartition de la population urbaine de chaque strate
des pays du Maghreb en 1994**




Poids de la population des :


 Ville primatale

 Villes moyennes
(de 50 000 à 200 000 hbts)

 Grandes villes*
(plus de 200 000 hbts)

 Petites villes
(de 10 000 à 50 000 hbts)

* la ville primatale n'est pas incluse

 Agglomérations semi-urbaines (de 6000 à 10 000 hbts)
et agglomérations infra-urbaines (de 2000 à 6000 hbts)

Sources

R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994.
R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection pour 1994 réalisée par nos soins.
R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994.

Vanessa ROUSSEAU, 1998

Plus de 50 % d'urbains marocains, soit 1 sur 2, résident dans une agglomération urbaine de plus de 200 000 habitants (Cf. Graphique n°4). Casablanca étant la plus grande ville du Maroc et du Maghreb, son rapport élevé n'a *a priori* rien d'exceptionnel et nombre de capitales de pays en voie de développement regroupent un pourcentage de population urbaine bien supérieur comme : Tunis (24 %), le Caire (38 %), Beyrouth (69 %)... La part de citoyens rassemblés dans les autres grandes villes est plus caractéristique de l'armature marocaine.

Le processus d'urbanisation qui a commencé dans les années 60, s'est accompagné d'un mouvement de concentration de la population, dans les grandes villes, notamment Casablanca. Le poids conséquent d'urbains dans cette strate est le résultat de la politique de l'Etat au lendemain de l'Indépendance qui était d'endiguer la croissance urbaine en limitant la montée des villes et qui perdure actuellement. Cela justifie également la faiblesse du poids des petites agglomérations urbaines et celui quasi insignifiant de la strate des agglomérations semi et infra-urbaines (5,4 %).

Le nombre de grandes villes est significatif du fort pourcentage de concentration urbaine dans cette strate. Le Maroc compte 9 villes de plus de 200 000 habitants (10 avec Casablanca), ce qui est considérable pour un pays aussi peuplé que l'Algérie qui n'en possède que 4 (5 avec Alger).

Bien que les effectifs urbains marocains et algériens soient assez proches (Cf. Tableau n°20), même si l'Algérie a un taux d'urbanisation plus élevé, nous constatons que leur composition urbaine est radicalement opposée. Contrairement au Maroc, les grandes villes et l'agglomération primatale algérienne ont une place peu marquée (1/5 des urbains) ; alors que la part des citoyens résidant dans des petites et moyennes agglomérations urbaines est prononcée. Serait-ce l'impact des politiques de développement (industrielles et administratives) engagées par l'Etat dans les années 70 qui auraient porté leurs fruits ? D'après la répartition de la population urbaine par strate, l'Algérie semble posséder un système urbain équilibré.

Quant à la Tunisie, le poids des strates extrêmes (ville primatale et inférieures à 50 000 habitants) se démarque du graphique, ce qui fait l'originalité de sa répartition qui la diffère de ses voisins. Tunis en regroupant 24 % des citoyens reflète l'image des pays en voie de développement avec une capitale dévoreuse. Capitale millénaire renforcée par l'ordre colonial puis par la construction nationale, Tunis est le siège d'une capitalisation urbaine. Malgré le rééquilibrage opéré et la diffusion du fait industriel, elle garde un poids écrasant. Elle attire plus de la moitié de l'emploi total, le tiers des créations d'emplois⁴⁷ depuis 1973 et présente le tissu industriel le plus diversifié du pays tout en dominant le marché de nombreux secteurs. Cependant les petites villes (également semi et infra-urbaines) ont une part importante d'urbains, puisqu'un tiers des citoyens tunisiens résident dans une agglomération comprise entre 10 000 et 50 000 habitants.

Pour un poids d'urbains algériens et tunisiens similaire appartenant à la strate des petites villes, leur nombre est fort différent : 545 agglomérations algériennes de cette strate contre 89 en Tunisie. Ce qui reflète la volonté des Etats de diffuser le fait urbain sur l'ensemble de leur pays en intégrant chaque espace au territoire par le biais de ces unités urbaines.

En analysant le graphique n°4, nous remarquons qu'un gradient spatial ouest/est se dégage en fonction de la strate dominante. En effet, la part d'urbains la plus élevée appartient à la strate des grandes villes pour le Maroc, des petites et moyennes villes pour l'Algérie et des petites villes pour la Tunisie.

L'Algérie possède le système urbain le mieux équilibré, avec une trame de petites et moyennes villes relativement dense. Le poids écrasant du niveau supérieur de la hiérarchie urbaine et le laminage des niveaux inférieurs sont les deux caractéristiques majeures du système marocain. Quant à la Tunisie, la

⁴⁷ BELHEDI Amor (1999).

primauté de Tunis et le grand nombre de petites villes sont bien reconnues comme spécificités de son système.

Cette situation par strate a-t-elle évolué en deux décennies, et avec quelle intensité ? quels sont les facteurs impliqués, sont-ils identiques pour les trois pays ?

14.2 - Des mutations conséquentes depuis les années 70.

La multiplication du nombre de villes (et de noyaux urbains) est un indice de la croissance urbaine. Cependant, cette augmentation n'a pas toujours entraîné avec elle une nouvelle distribution de la population citadine ou, si elle l'a fait, ce sont des modifications ciblées.

Tableau n°19 : Les multiplicateurs des agglomérations urbaines et les taux d'accroissement urbain annuel (1970*/94) des trois pays du Maghreb.

| | Multiplicateur des agglomérations urbaines des années 70 à 1994 | Taux d'accroissement urbain annuel (1970*/1994) |
|---------|---|---|
| Maroc | 2,1 | 4 % |
| Algérie | 4,2 | 5,6 % |
| Tunisie | 1,7 | 3,7 % |

*Maroc : 1982, Algérie : 1977, Tunisie : 1975.

Source : R.G.P.H marocains 1971 et 1994,
R.G.P.H tunisiens 1975 et 1994,
algériens 1977 et projection pour 1994 réalisée par mes soins.

Vanessa ROUSSEAU 1999

Le graphique n°5 nous montre que la répartition de la population urbaine par strate du Maroc a peu varié en deux décennies, malgré une augmentation spectaculaire de l'effectif urbain : 5 672 000 urbains en 1971 contre 13 374 000 en 1994. L'augmentation du nombre et du poids des grandes villes est due aux faits migratoires, à la croissance naturelle, et aux phénomènes d'annexion des localités limitrophes des villes importantes, qui sont des facteurs significatifs de cette poussée urbaine. Elles regroupent depuis deux décennies plus de 50 %

de la population urbaine, ce qui est énorme pour un pays dont la moitié de la population est rurale. Auparavant, elles étaient essentiellement composées des métropoles régionales issues de l'histoire marocaine (Fès, Rabat...), à présent, celles d'un passé plus récent (Tanger, Kénitra...) les rejoignent.

Contrairement au Maroc, la ville primatale algérienne et les grandes villes ont perdu de leur poids relatif. Ce phénomène s'explique par le fait qu'Alger et les grandes agglomérations urbaines ne sont plus aussi attractives que durant la période post-Indépendance. Elles demeurent certes un lieu de forte concentration, mais la politique de desserrement de l'Etat a fonctionné, et la croissance démographique s'est reportée d'une part sur la périphérie immédiate de ces villes, composée essentiellement d'agglomérations urbaines de moins de 10 000 habitants, et d'autre part sur les localités à l'intérieur du territoire.

Le poids relatif élevé des grandes agglomérations urbaines du Maghreb dans les années 70, y compris la ville primatale, (plus de 35 % des urbains y résidaient) se justifie par le fait qu'elles ont été longtemps les « centres d'accueil » de l'exode rural durant la colonisation et qu'au lendemain des Indépendances, les politiques économiques adoptées dans les trois pays ont favorisé la concentration dans ces villes. Prenons l'exemple du Plan triennal 1967/69 et du Plan quadriennal (1970/73) algériens. Ils furent axés sur le développement de l'industrie lourde dans les grandes villes côtières.

Le changement stratégique de l'Algérie dans les années 70, avec la Charte nationale de mai 1976 dont l'une des directives prône que l'industrialisation doit avoir une action sur l'organisation du territoire, associée aux politiques administratives, se traduit sur la répartition par strate de sa population urbaine qui est bouleversée.

Malgré les changements d'orientation du Maroc et de la Tunisie qui diffusent sur l'ensemble de leur territoire des « pôles industriels » à des degrés d'implications différents ; les résultats qui sont surtout visibles pour la Tunisie (strate moyenne) sont obtenus essentiellement par les politiques de resserrement du maillage. Les orientations des politiques industrielles de l'Etat

Graphique n°5 : Répartition par strate de la population urbaine des pays du Maghreb pour les trois derniers recensements.

Nous avons employé la même méthode que pour le graphique n°4, mais nous l'avons appliqué sur les trois derniers recensements de chaque pays* afin d'effectuer des comparaisons dans le temps.

*R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994.

R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994.

R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection 1994 réalisée par mes soins.

Les grandes agglomérations urbaines et l'agglomération primatale, Casablanca, ont un rôle important au Maroc. Ce phénomène était également présent en 1971 et 1982, mais nous constatons une légère augmentation de la part des grandes agglomérations urbaines au détriment de Casablanca qui voit son poids relatif diminuer entre les différents recensements.

La part des autres strates du Maroc n'a pas varié de façon significative depuis 1971 ; si ce n'est une légère régression de la strate des petites agglomérations urbaines et des agglomérations infra-urbaines au profit des moyennes et grandes villes.

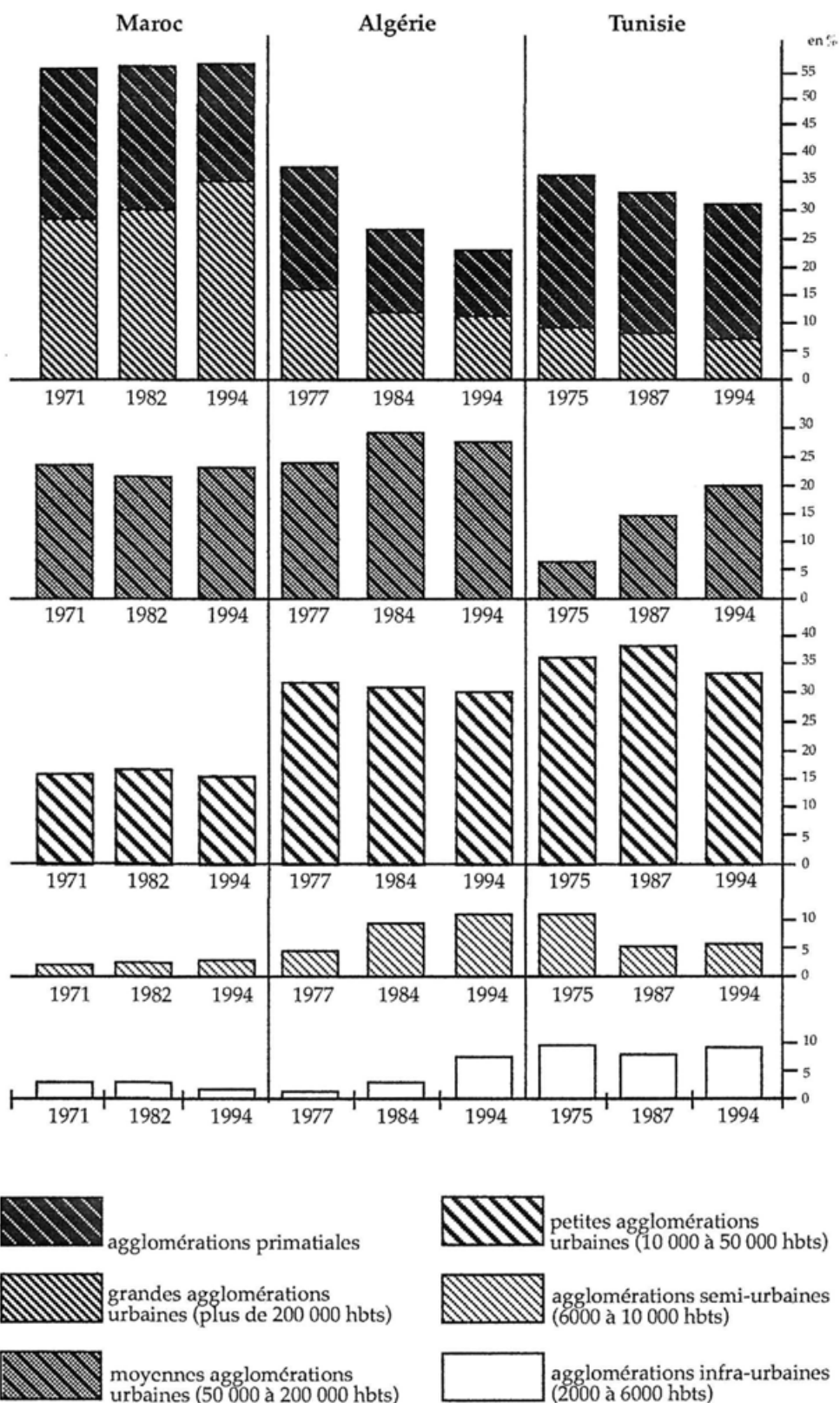
Le poids d'Alger et des grandes agglomérations urbaines a régressé au cours des vingt dernières années, passant respectivement de 21,3 à 11,2 % et de 16,2 à 11,6 %.

Les villes moyennes font la spécificité de l'Algérie et nous relevons une stabilité de cette strate depuis 1977 ; ainsi que pour les petites agglomérations urbaines qui ont une place importante puisqu'elles regroupent près de 30 % de la population urbaine depuis deux décennies.

Les agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines algériennes prennent une place considérable dans la structure hiérarchique puisque leur poids a nettement augmenté depuis 1977.

L'agglomération primatale et les grandes agglomérations urbaines tunisiennes ont maintenu leur poids entre les différents recensements, contrairement à celui des agglomérations urbaines moyennes. Un changement apparaît pour cette dernière strate puisqu'elle progresse entre 1975 et 1994 de 6,8 à 20 %.

Graphique n°5 : Répartition de la population urbaine de chaque strate des pays du Maghreb d'après les trois derniers recensements



Sources : R.G.P.H marocains de 1971, 1982, 1994
 R.G.P.H tunisiens de 1975, 1984, 1994
 R.G.P.H algériens de 1977, 1987 et
 estimation réalisée par nos soins pour 1994

Vanessa ROUSSEAU 1999

marocain sont instables, d'ailleurs « le Maroc n'a pas de véritable politique industrielle. Le pays s'est contenté de mettre en oeuvre une politique d'import-substitution »⁴⁸. A partir de 1983, le Maroc procède à une véritable mutation de sa politique industrielle et se lance résolument dans un modèle exportateur fondé sur l'expansion des branches agro-industries, cuirs, textiles, chimies et para-chimies. Ce sont des villes comme Tanger, Tétouan, appartenant aux strates des grandes agglomérations urbaines, qui en bénéficient. En 1993, Tanger est le deuxième centre industriel du pays par ses entreprises et compte 29 000 emplois répartis dans le textile et la confection. Ces dispositions prises par l'Etat justifient que les grandes villes demeurent attractives et mettent l'accent sur les démarches contradictoires des politiques. Ces dernières visent d'une part, à diffuser l'urbain et d'autre part, tendent à stabiliser le poids des grandes villes.

Le retard d'équipements des campagnes dû à la sous représentation des villes de niveau inférieur, relais de la desserte de la population, a longtemps été reproché au Maroc et à l'Algérie. Or depuis deux décennies, le nombre d'agglomérations inférieures à 50 000 habitants a considérablement augmenté, davantage pour l'Algérie (Cf. Tableau n°20) que pour le Maroc en passant (strate des petites, semi et infra-urbaines cumulées) :

- de 113 à 258 agglomérations pour le Maroc (entre 1971 et 1994).
- de 175 à 792 agglomérations pour l'Algérie (entre 1977 et 1994).

D'ailleurs pour l'Algérie, cette multiplication d'agglomérations a eu une répercussion sur la répartition de sa population urbaine puisque le poids des strates semi et infra-urbaines a progressé au dépens des grandes villes. La répartition de la croissance algéroise sur la couronne périphérique ne peut à elle seule expliquer l'ampleur de ce recul.

La baisse de l'indice conjoncturel de fécondité, le desserrement effectué sur les communes péri-urbaines, l'éradication/ refoulement des bidonvilles, les contraintes du logement ont collaboré à cette régression, mais moins que les effets de la politique économique rigoureuse. Cette dernière a donné une base

⁴⁸ MUTIN Georges (1996).

**Tableau n°20 : Nombre de villes et effectifs urbains
des pays du Maghreb d'après les trois derniers recensements.**

Ce tableau reprend les données des graphiques 4 et 5, mais en valeur absolue. Nous avons calculé pour chaque pays et pour chaque recensement le nombre d'agglomérations urbaines et l'effectif d'urbains de chaque strate (y compris infra-urbain). Ce tableau nous permet une meilleure compréhension du fait urbain et essentiellement de l'évolution de la répartition de la population urbaine par strate.

La concentration de la population marocaine dans la ville primatale et les grandes villes est exprimée par une augmentation régulière entre 1971 et 1994 du nombre des villes de plus de 200 000 habitants et de leurs effectifs ; elles étaient au nombre de 5 et regroupaient 1 573 000 habitants en 1971, et elles sont au nombre de 9 et rassemblent 4 724 000 habitants en 1994. Quant à Casablanca sa place est toujours considérable bien qu'elle ait subi une baisse de son poids (1971 : 26,7 %, 1994 : 20,3 %) dans la répartition des citadins par strate, elle a multiplié son effectif par 1,8 en 23 ans restant ainsi la plus grande ville du Maghreb.

En Algérie, nous constatons que les agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines ont pris une place considérable dans la structure hiérarchique puisque leur poids a augmenté depuis 1977 et que leur nombre est passé de 71 à 545 agglomérations en 1994, engendrant ainsi une multiplication de leur population par 7,3. Quant au nombre de petites agglomérations urbaines, elles augmentent régulièrement depuis une vingtaine d'années.

En Tunisie, le nombre de villes moyennes a fortement augmenté, car en 1994, elle en compte 14, alors qu'elles n'en possédait que 3 en 1975. D'autre part, Sfax est toujours, mis à part Tunis, la seule agglomération de plus de 200 000 habitants.

**Tableau 20 : Nombre de villes et effectifs urbains
des pays du Maghreb d'après les trois derniers recensements**

| Années | Nombre des agglomérations infra- et semi urbaines | | | Effectif des agglomérations infra et semi-urbaines | | | Nombre de petites villes | Effectif des petites villes | Nombre de villes moyennes | Effectif des villes moyennes | Nombre de grandes villes | Effectif des grandes villes | Ville primatale | Effectif de la ville primatale | Nombre total des agglomé- rations urbaines* | Effectif total des agglomérations urbaines, semi et infra-urbaines | Taux** | |
|---------|--|---------------|-------|---|---------------|-----------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------------------------|---|---|------------|-------|
| | infra-urbaines | semi-urbaines | total | infra-urbaines | semi-urbaines | total | | | | | | | | | | | | |
| Maroc | 1971 | 54 | 17 | 71 | 194 202 | 127 812 | 322 014 | 42 | 909 807 | 13 | 1 356 282 | 5 | 1 573 910 | 1 | 1 510 263 | 132 | 5 672 276 | 35,81 |
| | 1982 | 86 | 31 | 117 | 310 063 | 239 760 | 549 823 | 66 | 1 463 935 | 20 | 1 875 400 | 7 | 2 636 915 | 1 | 2 152 629 | 211 | 8 678 702 | 41,03 |
| | 1994 | 88 | 50 | 138 | 325 160 | 394 896 | 720 056 | 100 | 2 159 089 | 35 | 3 055 688 | 9 | 4 724 165 | 1 | 2 715 365 | 283 | 13 374 363 | 50,26 |
| Algérie | 1977 | 33 | 38 | 71 | 133 778 | 302 373 | 436 151 | 104 | 2 138 701 | 21 | 1 616 438 | 3 | 1 090 381 | 1 | 1 436 141 | 200 | 6 717 812 | 38,85 |
| | 1987 | 144 | 89 | 233 | 368 871 | 1 140 038 | 1 508 909 | 169 | 3 518 947 | 36 | 3 374 268 | 3 | 1 374 826 | 1 | 1 678 615 | 442 | 11 455 565 | 48,13 |
| | 1994 | 304 | 243 | 547 | 1 353 659 | 1 842 938 | 3 196 597 | 245 | 5 164 008 | 48 | 4 774 225 | 4 | 1 992 704 | 1 | 1 911 682 | 845 | 17 039 216 | 56,36 |
| Tunisie | 1975 | 74 | 40 | 114 | 267 938 | 309 187 | 577 125 | 48 | 1 000 752 | 3 | 186 932 | 1 | 249 906 | 1 | 717 778 | 167 | 2 732 493 | 44,09 |
| | 1984 | 95 | 30 | 125 | 316 828 | 231 445 | 548 273 | 73 | 1 485 376 | 8 | 573 009 | 1 | 309 584 | 1 | 987 897 | 208 | 3 904 139 | 51,45 |
| | 1994 | 149 | 41 | 190 | 529 871 | 314 793 | 844 664 | 89 | 1 842 402 | 14 | 1 102 794 | 1 | 395 277 | 1 | 1 319 818 | 295 | 5 504 955 | 56,78 |

* les agglomérations infra et semi-urbaines sont incluses
** la population infra-urbaine n'est pas incluse

Sources :

R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994.
R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection pour 1994 réalisée par nos soins.
R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994.

Vanessa ROUSSEAU, 1999

économique à bon nombre de villes appartenant aux strates moyennes ou inférieures existantes, et a favorisé l'émergence de petites villes dont les assises économiques leur permettent de jouer un rôle d'animation local voir régional. Dans un contexte de forte expansion urbaine, le tableau n°21 révèle une dynamique généralisée de l'ensemble de l'armature urbaine algérienne. Cette croissance est élevée dans les strates inférieures et elle s'atténue au fur et à mesure que nous nous élevons dans les strates urbaines.

Bien qu'au Maroc, le nombre des petites agglomérations urbaines et celles appartenant aux strates semi et infra-urbaines ait augmenté, ce n'est pas visible sur le graphique. Ce fait se justifie pour les raisons suivantes :

- l'intérêt tardif de l'Etat pour la diffusion du fait urbain (plan 1973/77)⁴⁹, puisqu'il a voulu freiner l'urbanisation jusqu'au milieu des années 1970. Ce qui s'est révélé être une mauvaise stratégie, puisque les populations quittant les campagnes se sont installées dans les grandes villes, à défaut de structures et d'infrastructures adéquates dans les agglomérations urbaines de strates inférieures.

- lorsque les autorités administratives souhaitent corriger le poids conséquent et ancien des grandes villes, elles se heurtent à de nombreuses inerties (rôle économique et politique...).

En outre, le rôle puissant et traditionnel des souks peut justifier cette atrophie des strates inférieures ! Ils ont un rôle fondamental dans les campagnes marocaines, car ce sont des lieux d'échanges et de convivialité. Ils sont à l'origine de nombreuses agglomérations commerciales appartenant aux strates infra ou semi-urbaines. Leur évolution récente est significative du choix politique adopté par l'Etat. Nombre d'entre elles ont obtenu le statut urbain car elles traduisent l'intégration de l'espace rural à un projet d'aménagement de l'espace plus que l'expression spontanée d'un mouvement général animé par les forces du marché.

Le changement majeur pour la Tunisie apparaît pour la strate des agglomérations urbaines moyennes puisqu'elle progresse considérablement

⁴⁹ Cf. Sous-chapitre 13.3.

Tableau n°21 : Effectifs urbains par strates et leurs taux d'accroissement urbain moyen annuel depuis les années 1970 pour les pays du Maghreb.

Ce tableau représente les effectifs urbains ainsi que le taux d'accroissement urbain moyen annuel de chaque strate et global pour chaque pays. Il nous permet de voir l'évolution des effectifs urbains de chaque strate et leur rythme de croissance.

Pour les trois pays du Maghreb, les effectifs urbains de chaque strate augmentent, mis à part ceux des agglomérations semi-urbaines tunisiennes qui ont vu leur effectif régresser entre 1975 et 1994.

Les taux d'accroissement urbain moyen annuel nous montrent que le rythme de croissance varie selon les strates.

Les taux d'accroissement de Casablanca et Tunis sont en diminution marquée contrairement à celui d'Alger qui augmente légèrement.

Les rythmes de croissance des autres strates est différent selon les pays. Prenons l'exemple des petites agglomérations urbaines : pour la Tunisie le taux d'accroissement diminue entre les deux périodes inter-censitaires (1975/84 : 4,4, 1984/94 : 2,2) alors qu'il progresse pour l'Algérie (1977/87 : 5,1, 1987/94 : 5,6).

Le taux d'accroissement tunisien 1975/84 est très élevé pour la strate des moyennes agglomérations urbaines : 13,2 ; ainsi que pour la strate infra-urbaine algérienne pour la période 1987/94 : 20,4.

**Tableau n°21 : Effectifs urbains par strates et leurs taux d'accroissement urbain moyen annuel
depuis les années 1970 pour les pays du Maghreb.**

| | | Années | Agglomération primatale | Grandes agglomérations urbaines | Moyennes agglomérations urbaines | Petites agglomérations urbaines | Agglomérations semi-urbaines | Agglomérations infra-urbaines | Urbains totaux |
|----------------|---|--------|----------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Maroc | Effectifs urbains | 1971 | 1 510 263 | 1 573 910 | 1 356 282 | 909 807 | 127 812 | 194 202 | 5 672 276 |
| | | 1982 | 2 152 629 | 2 636 915 | 1 875 400 | 1 463 935 | 239 760 | 310 063 | 8 671 514 |
| | | 1994 | 2 715 365 | 4 724 165 | 3 055 688 | 2 159 089 | 394 896 | 325 160 | 13 374 363 |
| | Taux d'accroissement urbain moyen annuel | 71/82 | 3,27 | 4,80 | 2,99 | 4,42 | 5,89 | 4,35 | 3,93 |
| | | 82/94 | 1,98 | 4,98 | 4,15 | 3,29 | 4,25 | 0,40 | 3,68 |
| Algérie | Effectifs urbains | 1977 | 1 436 141 | 1 090 381 | 1 616 438 | 2 138 701 | 302 373 | 133 778 | 6 717 812 |
| | | 1987 | 1 678 615 | 1 374 826 | 3 374 268 | 3 518 947 | 1 140 038 | 368 871 | 11 455 565 |
| | | 1994 | 1 911 682 | 1 992 704 | 4 774 225 | 5 164 008 | 1 842 938 | 1 353 659 | 17 039 216 |
| | Taux d'accroissement urbain moyen annuel | 77/87 | 1,57 | 2,35 | 7,64 | 5,11 | 14,19 | 10,67 | 5,48 |
| | | 87/94 | 1,87 | 5,45 | 5,08 | 5,63 | 7,10 | 20,41 | 5,84 |
| Tunisie | Effectifs urbains | 1975 | 717 778 | 249 906 | 186 932 | 1 000 752 | 309 187 | 267 938 | 2 732 493 |
| | | 1984 | 987 897 | 309 584 | 573 009 | 1 485 376 | 231 445 | 316 828 | 3 904 139 |
| | | 1994 | 1 319 818 | 395 277 | 1 102 794 | 1 853 019 | 314 793 | 519 254 | 5 504 955 |
| | Taux d'accroissement urbain moyen annuel | 75/84 | 3,61 | 2,41 | 13,25 | 4,49 | -3,17 | 1,88 | 4,04 |
| | | 84/94 | 2,94 | 2,47 | 6,77 | 2,24 | 3,12 | 5,06 | 3,50 |

Source : R.G.P.H. marocain 1971, 1982 et 1994
R.G.P.H tunisien 1975, 1984 et 1994
R.G.P.H algérien 1977, 1987 et projection pour 1994 d'après le R.G.P.H. 1987 réalisée par nos soins.

Vanessa ROUSSEAU 1999

entre 1975 et 1994. Ce phénomène s'explique, entre autres, par un attrait des villes moyennes car la petite ville est souvent déficiente en équipements et la grande ville est souvent trop coûteuse, mais également par un changement de strate de certaines agglomérations urbaines. Une faiblesse des villes moyennes était constatée il y a vingt ans dans la structure hiérarchique de la Tunisie puisqu'elles étaient au nombre de 3 en 1975. Leur croît est moindre durant la deuxième décennie (1975/84 :13,25 contre 1984/94 : 6,77), mais il demeure supérieur à la moyenne nationale (1984/94 : 3,5). L'Etat a tenté de remédier au déséquilibre de la hiérarchie, son rôle n'est pas négligeable dans leur augmentation puisqu'il a agi soit directement à travers le maillage et l'encadrement administratif, soit indirectement à travers l'appareil productif touristique et industriel. L'accès à un statut administratif quelconque est synonyme d'une poussée de croissance. Prenons l'exemple de Kasserine, en 1956 elle comptait 2705 habitants et en 1994 elle appartient à la catégorie des agglomérations urbaines moyennes avec 68 258 habitants. La politique de l'Etat au lendemain de l'Indépendance, qui était d'assurer l'encadrement territorial par l'intermédiaire de villes moyennes, a porté ses fruits au cours des années.

Le poids de la ville primatale a baissé, car Tunis est un pôle émetteur de fonctionnaires promus en grand nombre qui vont encadrer la population dans les nouveaux chefs-lieux, et cette émigration inter-urbaine ayant la même motivation (ascension sociale) contribue à un certain équilibre.

Cette propagation urbaine appuyée sur le tertiaire administratif, mais également sur l'implantation industrielle ou touristique, a pour effet de modifier les divisions spatiales et régionales et de renforcer « l'arbre urbain »⁵⁰ tunisien qui se développe à partir d'un solide tronc tunisois.

Longtemps la multiplicité des petites villes et des strates inférieures en Tunisie a soulevé la question de savoir si elles étaient favorables à un meilleur encadrement de la société⁵¹, propices aux modernisations économiques et aux changements sociaux. D'après les résultats escomptés, nous pouvons dire qu'elles y ont fortement contribué. Prenons l'exemple des politiques

⁵⁰ SIGNOLES Pierre (1985),

⁵¹ TROIN Jean-François (1986)

démographiques, elles ont eu un contrôle sur la démographie par le biais de l'encadrement des populations en développant les plannings familiaux, entre autres, dans des petites unités urbaines.

De plus, celles-ci résultent d'une politique volontariste d'aménagement du territoire, ce qui se vérifie sur la carte de genèse des agglomérations n°27. Celle-ci montre l'intégration de l'espace par ces promotions attribuées aux agglomérations semi et infra-urbaines et que cette multiplicité n'est pas le fruit d'un mouvement spontané dénué d'intérêt. Quant à la strate des petites villes, certes elle a peu progressé par son poids relatif, mais elle a une assise marquée.

Cette maîtrise de la croissance des grandes villes, et notamment des villes primatiales, afin de mieux les gérer et de préserver les terres agricoles d'une urbanisation trop importante se constate en regardant les taux d'accroissement urbain moyen annuel :

- Casablanca : +3,2 % (1971/82) +1,9 % (1982/94)
- Alger : +1,5 % (1977/87) +1,8 % (1987/94)
- Tunis : +3,6 % (197/84) +2,9 % (1984/94)

Au delà d'un seuil, la croissance des villes entraîne des surcoûts de gestion difficiles à supporter (transport, assainissement, équipements, gestions foncières....) sans parler que cette extension se fait au détriment des terres agricoles.

Le développement des petites agglomérations urbaines, des agglomérations semi et infra-urbaines a un double objectif : décongestionner les plus grandes et permettre aux petites de jouer le rôle d'animation et de relais au niveau régional et local.

La situation est préoccupante pour les villes primatiales, car si leur poids relatif baisse, leur poids absolu augmente. Prenons l'exemple d'Alger, sa croissance est peu élevée, mais elle s'est reportée sur sa première couronne (Cf. Carte n°26) et cela ne résout pas le problème des terres agricoles. Son taux a légèrement progressé entre les deux périodes en raison essentiellement des annexions des agglomérations limitrophes (Cf. Tableau n°4).

Le taux d'accroissement urbain des grandes agglomérations urbaines algériennes double entre les deux périodes, en passant de +2,3 % à +5,4 % en raison du changement de strate de Batna qui passe de la strate des moyennes agglomérations urbaines à celles des grandes avec ses 249 431 habitants en 1994 (181 601 habitants en 1987). Cependant, ce fait n'influence pas le poids relatif de cette strate qui est stable, car les taux d'accroissement urbain sont plus importants dans les strates inférieures comme celui de la strate des agglomérations infra-urbaines (1987/94) : +20,4 %.

L'Algérie est le pays où la répartition de la population urbaine par strate a été le plus bouleversée en deux décennies. La Tunisie a subi des modifications remarquées en renforçant sa strate moyenne. Quant au Maroc, ces changements d'orientation politiques et l'implication tardive de l'Etat dans le fait urbain expliquent la stabilité de la composition urbaine de ses strates, en raison notamment de la forte présence de ses grandes villes (numériquement parlant).

14.3 - Répartition spatiale de la masse urbaine selon la strate d'appartenance.

Après avoir étudié la répartition de la population urbaine par strate à l'échelle nationale, nous allons affiner notre étude en analysant la répartition spatiale de l'urbanisation des citoyens selon les strates en 1994. Nous avons pour cela réalisé des cartes pour chaque strate, en calculant le pourcentage d'urbains résidant pour chaque catégorie d'agglomérations urbaines dans chaque entité spatiale. Auparavant, nous allons, à partir du tableau n°22, voir si certaines catégories de strate ont eu un rôle sur la diffusion du fait urbain et sur quel milieu.

Le tableau n°22, nous renseigne sur les distances moyennes des agglomérations selon leurs strates d'appartenance et leur ensemble géographique, ainsi que leur évolution depuis les années 70.

Tableau n°22 : Distance moyenne et évolution entre les agglomérations urbaines et infra-urbaines des pays du Maghreb par strates et pour les trois derniers R.G.P.H.

Les découpages par grands ensembles et la méthode utilisée sont les mêmes que ceux utilisés pour la carte n°x. Pour ce tableau nous avons choisi d'affiner les informations en répartissant les agglomérations par strates afin de dégager celles dont la distance moyenne avait le plus varié, en émettant l'hypothèse qu'elles soient réparties de façon homogène. Le seuil des différentes strates est détaillé page x.

Pour l'ensemble du territoire nous remarquons que la distance moyenne a nettement régressé pour la strate semi-urbaine du Maroc et de l'Algérie depuis les années 70.

Les trois pays sont concernés par la diminution de la distance entre les agglomérations urbaines moyennes.

Notons la stabilité de la distance moyenne entre les grandes agglomération urbaines tunisiennes alors que pour le Maroc et l'Algérie cette dernière s'est réduite.

En 1994, la distance moyenne la plus faible (pour les trois pays) apparaît pour les agglomérations appartenant aux strates des agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines et aux petites agglomérations urbaines pour l'ensemble géographique littoral et sub-littoral, et l'ensemble montagnes et steppes.

Ce sont ces mêmes strates qui ont vu leur distance diminuer le plus entre les années 70 et 1994 car leur nombre d'agglomérations a fortement augmenté (exemple le cas de l'ensemble littoral et sub-littoral du Maroc : 5 agglomérations semi-urbaines en 1971, 17 en 1994, distance moyenne en 1971 pour cette strate 60 km en 1971 et 33 km en 1994).

Tableau n°22 : Distance moyenne et évolution entre les agglomérations urbaines et infra-urbaines
des pays du Maghreb par strates et pour les trois derniers R.G.P.H.

| | | | Agglomérations infra-urbaines | | Agglomérations semi-urbaines | | Petites agglomérations urbaines | | Moyennes agglomérations urbaines | | Grandes agglomérations urbaines | | Total des agglomérations urbaines | | |
|---------|------|-----------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|-----|
| | | | Nombre | Distance moyenne | Nombre | Distance moyenne | Nombre | Distance moyenne | Nombre | Distance moyenne | Nombre | Distance moyenne | Nombre | Distance moyenne | |
| MAROC | 1971 | Ensemble Littoral et Sub-littoral | 21 | 30 | 5 | 60 | 15 | 35 | 11 | 41 | 5 | 60 | 57 | 18 | |
| | 1982 | | 29 | 25 | 11 | 41 | 22 | 29 | 15 | 35 | 7 | 51 | 84 | 15 | |
| | 1994 | | 32 | 24 | 17 | 33 | 39 | 22 | 17 | 33 | 10 | 43 | 115 | 13 | |
| ALGERIE | 1977 | | 26 | 25 | 24 | 26 | 60 | 16 | 13 | 35 | 3 | 74 | 126 | 11 | |
| | 1987 | | 57 | 17 | 96 | 13 | 85 | 14 | 20 | 29 | 3 | 74 | 261 | 8 | |
| | 1994 | | 215 | 9 | 150 | 10 | 124 | 11 | 27 | 25 | 3 | 74 | 519 | 6 | |
| TUNISIE | 1975 | | 34 | 12 | 19 | 17 | 25 | 15 | 4 | 36 | 1 | 73 | 83 | 8 | |
| | 1984 | | 32 | 13 | 13 | 20 | 38 | 12 | 7 | 28 | 1 | 73 | 91 | 8 | |
| | 1994 | | 54 | 10 | 14 | 19 | 36 | 12 | 9 | 24 | 1 | 73 | 114 | 7 | |
| MAROC | 1971 | | Ensemble Montagnes et Steppes | 29 | 47 | 12 | 74 | 19 | 58 | 6 | 104 | 1 | 255 | 67 | 31 |
| | 1982 | | | 51 | 36 | 19 | 58 | 33 | 44 | 8 | 90 | 1 | 255 | 112 | 24 |
| | 1994 | | | 51 | 36 | 26 | 50 | 44 | 38 | 22 | 54 | 1 | 255 | 144 | 21 |
| ALGERIE | 1977 | 4 | | 120 | 8 | 85 | 28 | 45 | 11 | 73 | 1 | 241 | 52 | 33 | |
| | 1987 | 15 | | 62 | 42 | 37 | 58 | 32 | 16 | 60 | 1 | 241 | 132 | 21 | |
| | 1994 | 68 | | 29 | 67 | 29 | 78 | 27 | 29 | 45 | 2 | 170 | 244 | 15 | |
| TUNISIE | 1975 | 25 | | 23 | 16 | 29 | 10 | 37 | 1 | 116 | 1 | 116 | 53 | 16 | |
| | 1984 | 43 | | 18 | 7 | 44 | 21 | 25 | 3 | 67 | 1 | 116 | 75 | 13 | |
| | 1994 | 69 | | 14 | 15 | 30 | 36 | 19 | 6 | 47 | 1 | 116 | 127 | 10 | |
| MAROC | 1971 | Ensemble saharien | | 4 | 154 | 0 | - | 4 | 154 | 0 | - | 0 | - | 8 | 109 |
| | 1982 | | | 6 | 126 | 1 | 307 | 5 | 138 | 3 | 178 | 0 | - | 15 | 79 |
| | 1994 | | | 5 | 138 | 7 | 116 | 9 | 102 | 4 | 154 | 0 | - | 25 | 61 |
| ALGERIE | 1977 | | 3 | 412 | 6 | 291 | 6 | 291 | 7 | 270 | 0 | - | 22 | 152 | |
| | 1987 | | 12 | 206 | 11 | 215 | 19 | 164 | 8 | 252 | 0 | - | 50 | 101 | |
| | 1994 | | 21 | 156 | 26 | 140 | 25 | 143 | 10 | 226 | 0 | - | 82 | 79 | |
| TUNISIE | 1975 | | 15 | 38 | 5 | 66 | 10 | 47 | 0 | - | 0 | - | 30 | 27 | |
| | 1984 | | 20 | 33 | 10 | 47 | 10 | 47 | 2 | 104 | 0 | - | 42 | 23 | |
| | 1994 | | 28 | 28 | 12 | 43 | 12 | 43 | 4 | 74 | 0 | - | 56 | 20 | |
| MAROC | 1971 | | Ensemble du territoire | 54 | 57 | 17 | 102 | 38 | 68 | 17 | 102 | 6 | 172 | 132 | 37 |
| | 1982 | | | 86 | 45 | 31 | 76 | 60 | 54 | 26 | 83 | 8 | 149 | 211 | 29 |
| | 1994 | | | 88 | 45 | 50 | 60 | 92 | 44 | 43 | 64 | 11 | 127 | 284 | 25 |
| ALGERIE | 1977 | 33 | | 133 | 38 | 124 | 94 | 79 | 31 | 137 | 4 | 382 | 200 | 54 | |
| | 1987 | 84 | | 83 | 149 | 63 | 162 | 60 | 44 | 115 | 4 | 382 | 443 | 36 | |
| | 1994 | 304 | | 44 | 243 | 49 | 227 | 51 | 66 | 94 | 5 | 342 | 845 | 26 | |
| TUNISIE | 1975 | 74 | | 23 | 40 | 32 | 45 | 30 | 5 | 90 | 2 | 142 | 166 | 16 | |
| | 1984 | 95 | | 21 | 30 | 37 | 69 | 24 | 12 | 58 | 2 | 142 | 208 | 14 | |
| | 1994 | 151 | | 16 | 41 | 31 | 84 | 22 | 19 | 46 | 2 | 142 | 297 | 12 | |

Sources : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994.
R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994.
R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection 1994 réalisée par nos soins.

Les agglomérations de la strate infra-urbaine et semi-urbaine ont permis de diffuser le fait urbain à travers le territoire car la progression de leur nombre a contribué à l'aspect du semis et des taux d'urbanisation actuel. L'Etat a un rôle décisif dans la répartition spatiale du phénomène urbain, car le fait d'attribuer le statut urbain à une agglomération rurale est un véritable déclencheur de croissance (comme ce fut le cas pour Khémisset, Maroc) ; d'autant plus si cette dernière a des fonctions administratives infra-étatiques ou de niveau inférieur. Cette agglomération a obtenu les fonctions de municipalité en 1971 et, en deux décennies, elle est passée de 2700 à 88 839 habitants. Elle est devenue attrayante par ses équipements et ses emplois découlant de ces fonctions. Ce qui montre bien que l'Etat influence la localisation de l'urbain, mais ce pouvoir est-il sans limite ? Les ensembles sahariens du Maroc et de l'Algérie sont ceux dont les distances diminuent le plus, et nous remarquons que ce sont les agglomérations inférieures à 50 000 habitants qui y ont le plus contribué.

Notons que la strate des agglomérations urbaines moyennes a vu augmenter le nombre de ses agglomérations surtout en Tunisie et au Maroc. Ceci est dû :

- soit au passage brusque du statut rural au statut urbain comme Laâyoune ;
- soit à des raisons économiques associées à des fonctions administratives qui rendent brusquement attractives des villes comme Kasserine.

La combinaison de ces deux fonctions explique aisément la puissante attraction exercée par cette ville tunisienne sur la population des steppes. La diffusion du fait urbain à travers le territoire permet aux populations rurales de se sentir moins isolées et accorde une transition plus douce pour le passage du milieu rural au milieu urbain, s'il s'effectue par la transition d'une agglomération semi-urbaine ou infra-urbaine.

La diminution de la distance moyenne traduit une diffusion concrète du fait urbain que nous avons constatée dans les cartes n°26 et 27. Les cartes n°28, 29, 30, 31 et 32 couplées à ce tableau vont nous permettre de voir s'il est possible de dégager une corrélation entre le type de résidents par strate et leur localisation spatiale avec les facteurs politiques.

Carte n°28 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations infra-urbaines en 1994 par niveau 3.

Pour réaliser cette carte nous avons pris comme support le découpage par niveau 3 et nous avons calculé l'effectif de la population urbaine totale et celui de la population infra-urbaine soit la population résidant dans des agglomérations comprises entre 2000 et 6000 habitants pour chaque entité spatiale de ce même niveau. Puis nous avons appliqué la formule suivante : $(\text{PopurbT}/\text{PopI.U})/100$.

PopurbT : population urbaine totale (y compris la population infra-urbaine)

PopI.U : population résidant dans des agglomération comprises entre 2000 et 6000 habitants.

Le calcul du poids d'urbains résidant dans chaque strate par niveau nous permet d'avoir des informations sur la diffusion du fait urbain, de voir si certains milieux sont plus appropriés à certaines strates...

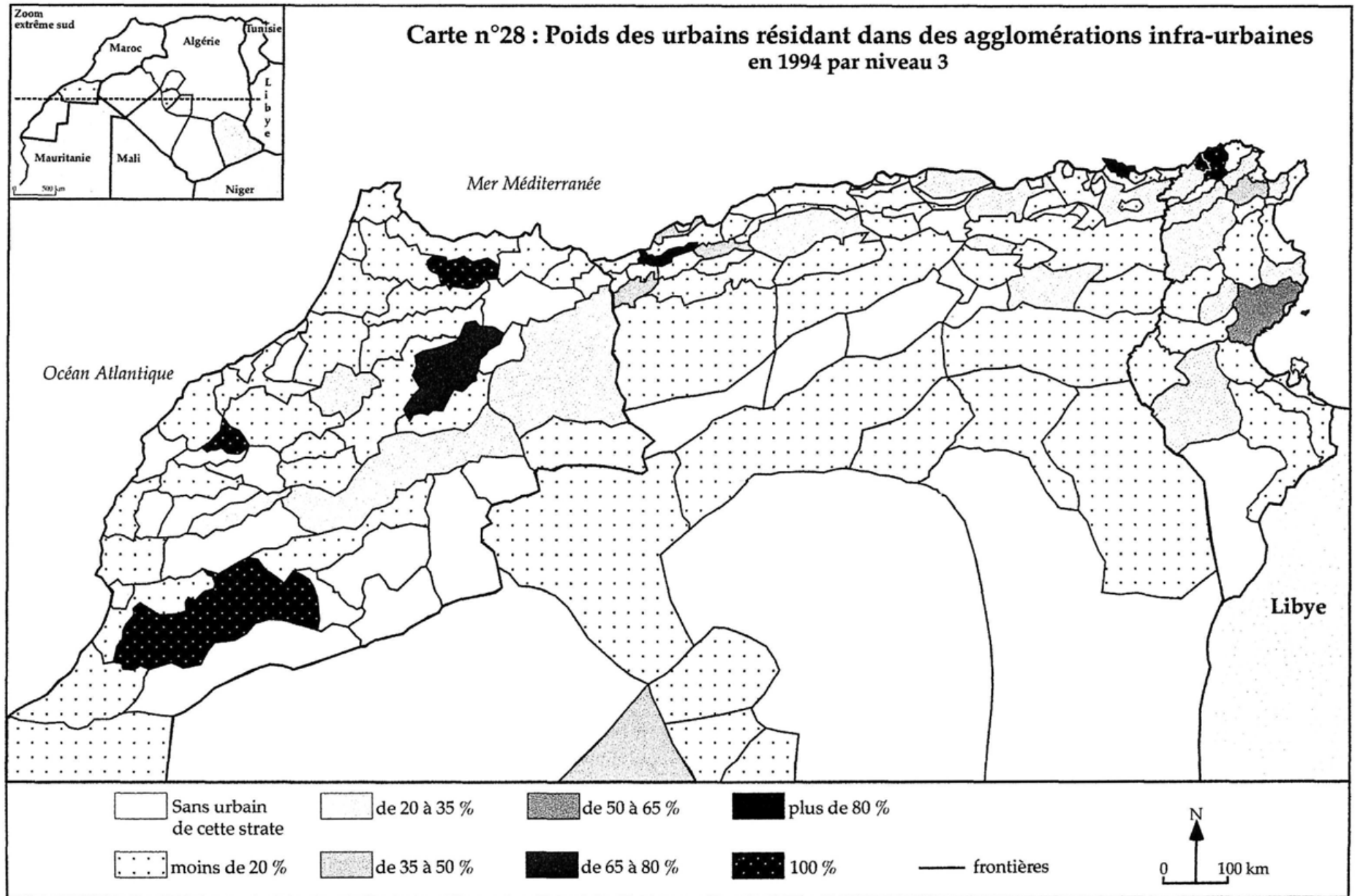
Les taux inférieurs à 35 % sont répartis de manière relativement homogène pour les trois pays du Maghreb.

Les taux supérieurs à 50 %, soit 1 habitant sur 2 résidant dans une agglomération infra-urbaine, correspondent tous à des massifs montagneux (Tessala, moyen Atlas oriental...) ; hormis le cas intéressant du pays sfaxien, territoire de plaine dans lequel la métropole régionale domine un ensemble de tout petits centres.

Notons la particularité d'entités spatiales montagneuses dont la population urbaine réside uniquement dans cette catégorie d'agglomération : massif de Sanhadja de Sraïr, Mogods, Anti-Atlas, massif de Rehamna... Ce cas n'est pas présent en Algérie.

Nous pouvons signaler l'absence d'urbain appartenant à cette strate dans les zones situées au sud des trois pays, ainsi qu'au nord/ouest et au sud de la chaîne atlasique marocaine, et au sud des hautes plaines algériennes.

Carte n°28 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations infra-urbaines en 1994 par niveau 3



Sources : R.G.P.H 94 tunisien
 R.G.P.H 94 marocain
 projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU, 1999

**Carte n°29 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations semi-urbaines
en 1994 par niveau 3.**

Même méthode que celle employée pour la carte n°29, mais en remplaçant l'effectif de la population résidant dans des agglomérations comprises entre 2000 et 6000 habitants par celui de la population résidant dans des agglomérations comprises entre 6000 et 10 000 habitants.

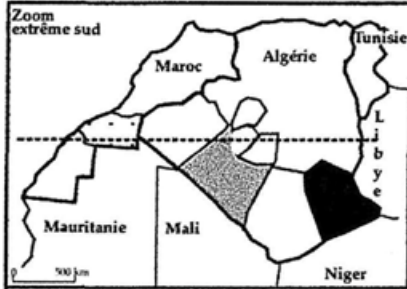
Toutes les entités spatiales n'ont pas de population urbaine résidant dans des agglomérations semi-urbaines. La répartition des taux supérieurs à 35 % sur l'ensemble du territoire de chaque pays est inégale.

Aucun taux supérieur à 35 % n'est présent en Tunisie.

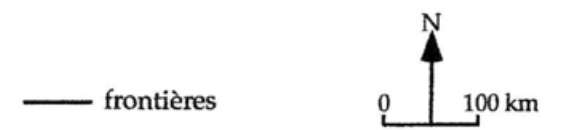
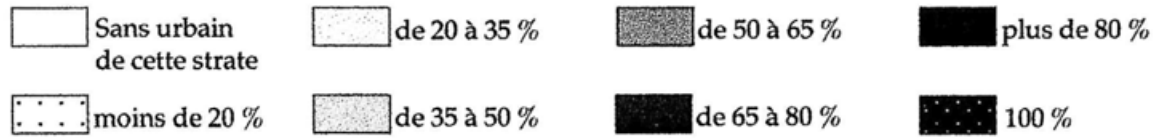
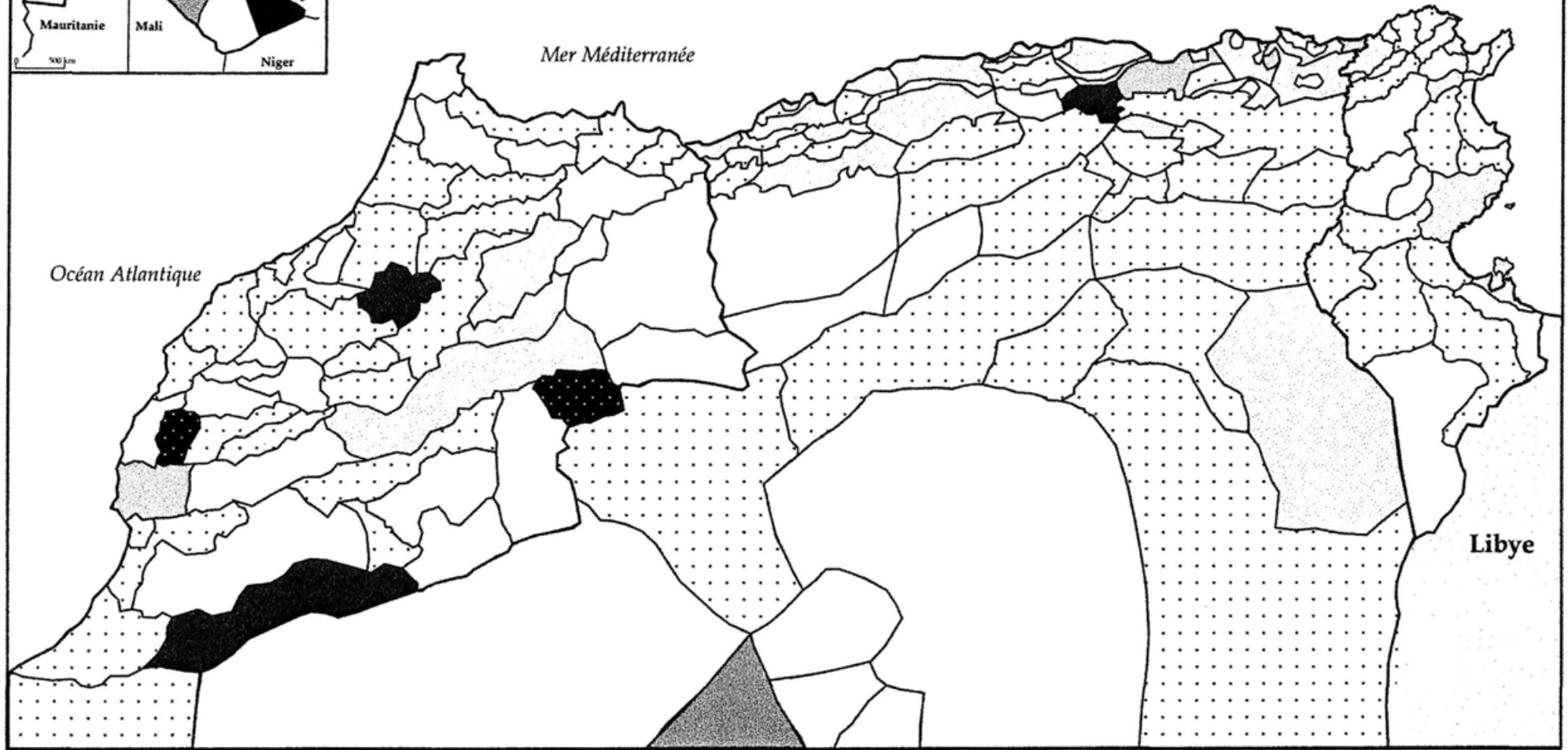
Pour le Maroc, les entités spatiales dont le poids d'urbains résidant dans des agglomérations comprises entre 6000 et 10 000 habitants est supérieur à 35 % sont réparties de manière homogène et sont au nombre de 4 (plateau central, Jbel Bani, bassin de Boudib, pays Haha).

Pour l'Algérie, nous constatons que les taux supérieurs à 50 % sont localisés dans des zones montagneuses ou des bassins du Nord/est (petite Kabylie, Biban, bassin d'Azzaba...) ; ainsi que dans le sud Saharien (Tassili des Ajers, Tanezrouf...).

Aucune entité spatiale algérienne n'a 100 % de sa population urbaine habitant dans cette strate.



Carte n°29 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations semi-urbaines en 1994 par niveau 3



Sources : R.G.P.H 94 tunisien
 R.G.P.H 94 marocain
 projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU.1999

**Carte n°30 : Poids des urbains résidant dans de petites agglomérations urbaines
en 1994 par niveau 3.**

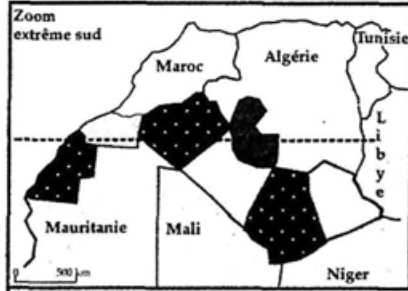
Même méthode que celle employée pour la carte n°28, mais en remplaçant l'effectif de la population résidant dans des agglomérations comprises entre 2000 et 6000 habitants par celui de la population résidant dans des agglomérations comprises entre 10 000 et 50 000 habitants.

Le contraste entre les différents taux donne l'aspect d'une mosaïque aux pays du Maghreb. Non seulement les entités où le poids d'urbains résidant dans des petites agglomérations est supérieur à 50 % sont nombreuses, mais elles sont réparties de manière homogène sur l'ensemble des territoires. Notons néanmoins, l'organisation en 4 zones de ces taux supérieurs à 50 % pour la Tunisie :

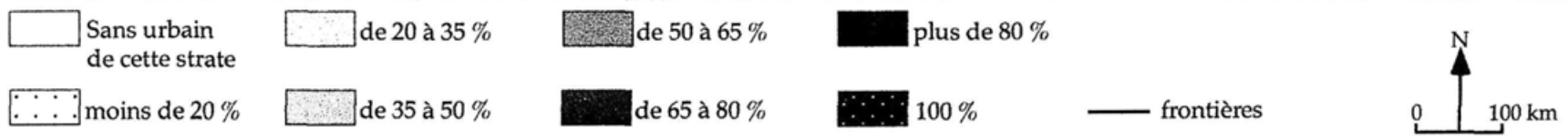
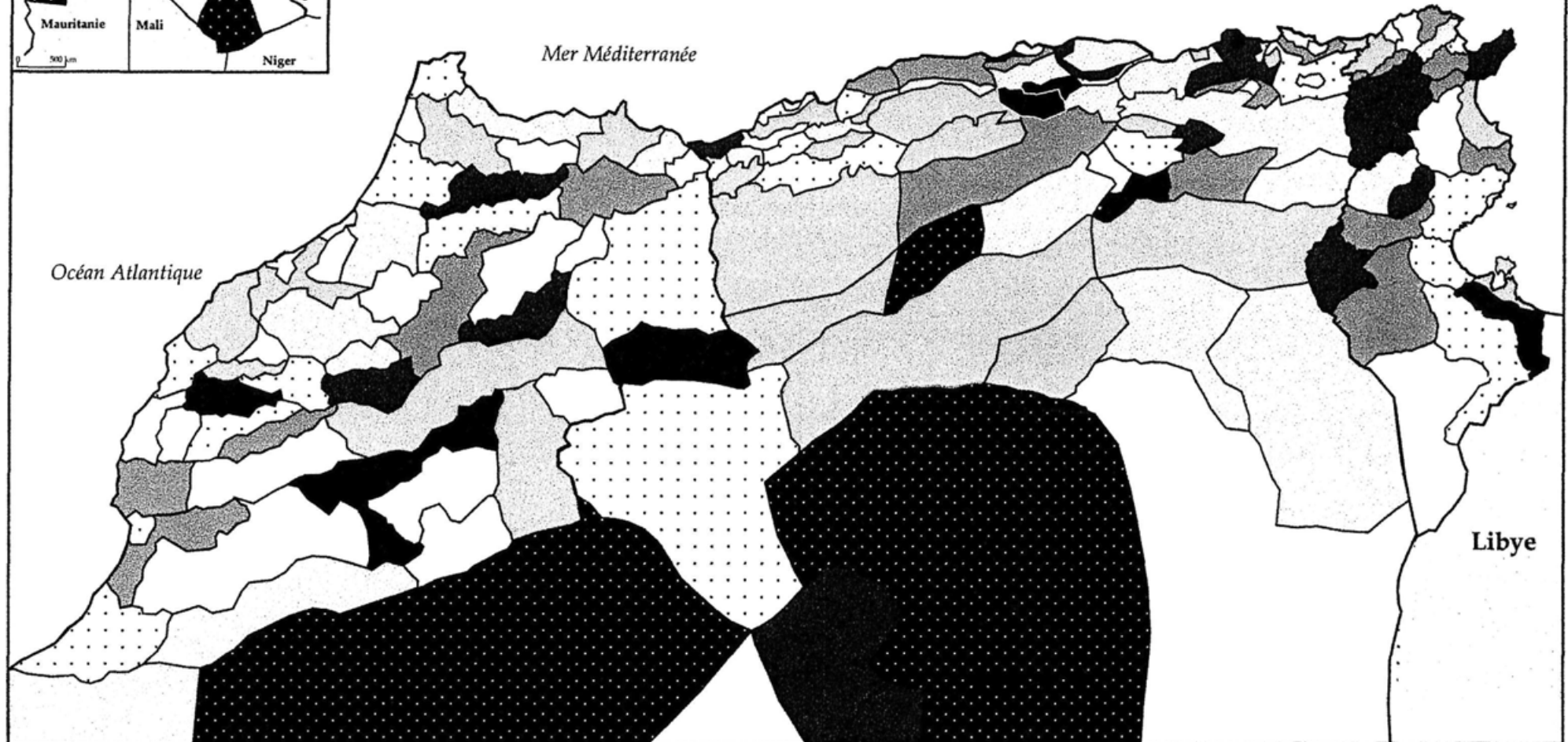
- axe nord/ouest, nord/est (de Kef à Al-Haouria).
- axe nord-est/est, sud-est/est (d'Al-Haouria à Madhia).
- axe orienté nord/ouest, sud/ouest (de Sidi-Bouزيد à Kébili).
- axe orienté nord/est, sud/est (de Zarzis à Tataouine).

Signalons la particularité de la localisation de taux de 100 % de résidents dans cette strate, situés dans la zone saharienne pour le Maroc et l'Algérie (pays Chaamba, Oued Eddahab, Hammada de Tindouf...).

Les entités spatiales comprenant les métropoles régionales ont des taux d'urbains résidant dans de petites agglomérations urbaines inférieurs à 20 % (grand Casablanca, grand Tunis...), voir nuls comme le cas du Grand Sfax.



Carte n°30 : Poids des urbains résidant dans des petites agglomérations urbaines en 1994 par niveau 3



201

Sources : R.G.P.H 94 tunisien
R.G.P.H 94 marocain
projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

**Carte n°31 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations urbaines moyennes
en 1994 par niveau 3.**

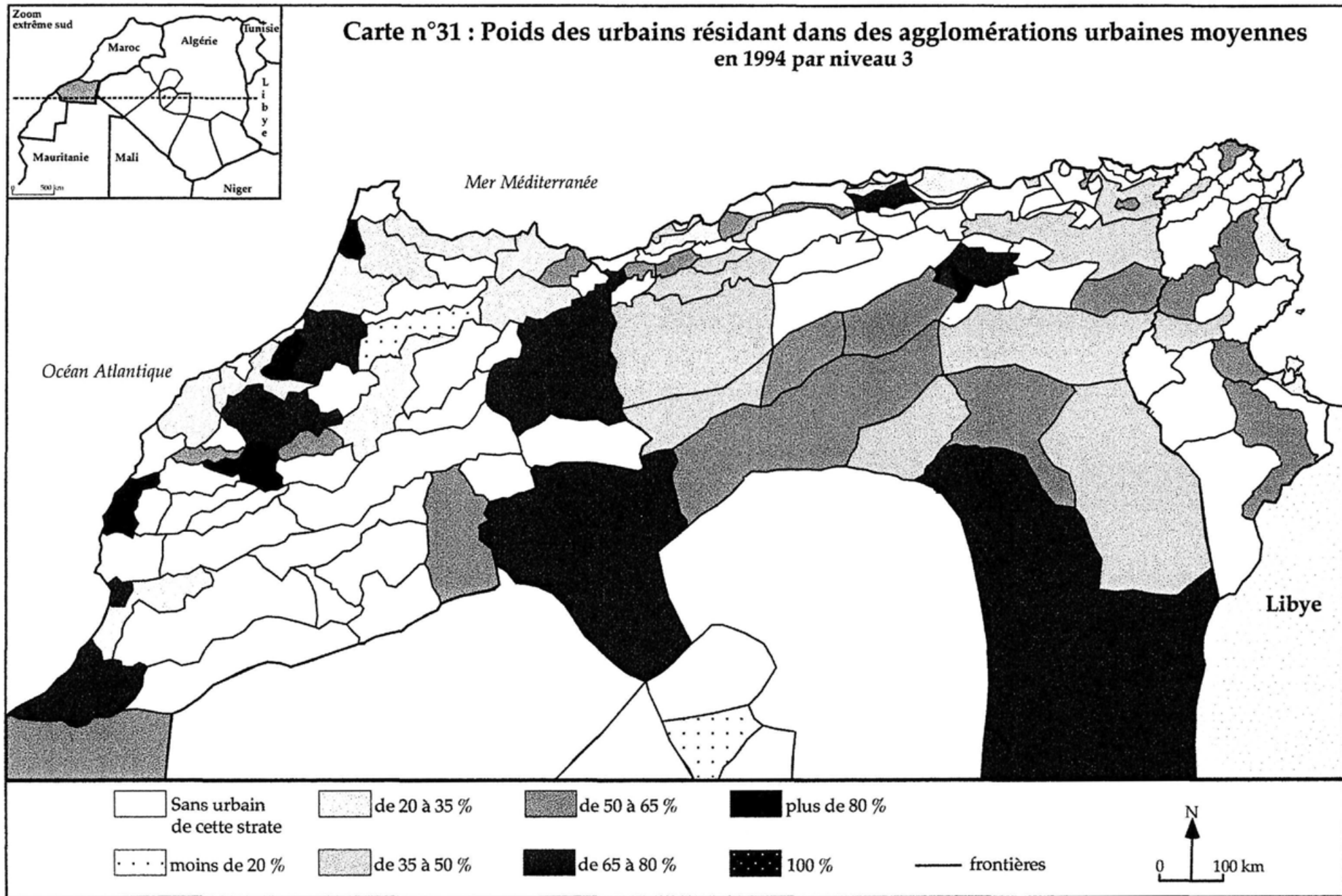
Même méthode que celle employée pour la carte n°28, mais en remplaçant l'effectif de la population résidant dans des agglomérations comprises entre 2000 et 6000 habitants par celui de la population résidant dans des agglomérations comprises entre 50 000 et 200 000 habitants.

La répartition du poids d'urbains résidant dans des agglomérations urbaines moyennes est différente pour les trois pays.

Nous constatons une zone centrale au Maroc (comprenant la chaîne atlasique) allant du plateau Ida (sud/sud-ouest) à la moyenne Moulouya (nord/est) où il n'y a pas d'urbain appartenant à cette strate. Nous retrouvons un cas similaire en Algérie, pour les entités spatiales situées au sud d'Alger et au nord/est (Hautes steppes algéroises, Biban, plaine d'Annaba...) ; ainsi que dans la zone saharienne (excepté le cas de Touat). Quant à la Tunisie, les entités spatiales sans urbain appartenant à cette strate sont réparties de manière homogène sur son territoire.

Les taux supérieurs à 50 % sont localisés pour le Maroc dans des entités spatiales à proximité de Casablanca formant une large couronne autour de la métropole, au nord du Sahara marocain, et dans l'oriental. En Algérie, elles sont situées au nord, essentiellement dans des bassins, vallées (bassin de Sidi-bel-Abbès, Haut-Cheliff...), dans l'Atlas saharien (vallée de la Saoura, Oued Righ...) et le bassin du Hodna. En Tunisie, elles forment un axe courbe allant du Kairouanais, via les steppes de Gafsa, au Jebel.

Aucune entité spatiale ne présente le cas où 100 % de sa population urbaine réside dans des agglomérations urbaines moyennes.



Sources : R.G.P.H 94 tunisien
 R.G.P.H 94 marocain
 projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU.1999

**Carte n°32 : Poids des urbains résidant dans des grandes agglomérations urbaines
en 1994 par niveau 3.**

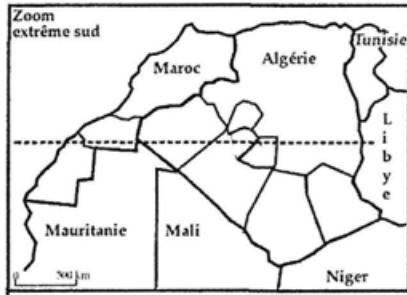
Même méthode que celle employée pour la carte n°28, mais en remplaçant l'effectif de la population résidant dans des agglomérations comprises entre 2000 et 6000 habitants par celui de la population résidant dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants (y compris les villes primatiales).

Les entités spatiales où le poids d'urbains résidant dans des grandes agglomérations est supérieur à 80 % sont celles comprenant les métropoles régionales ou nationales (plaine du Haouz, Grand Tunis...).

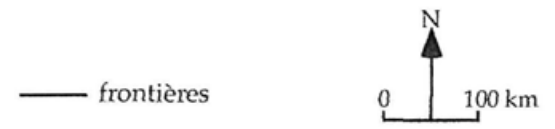
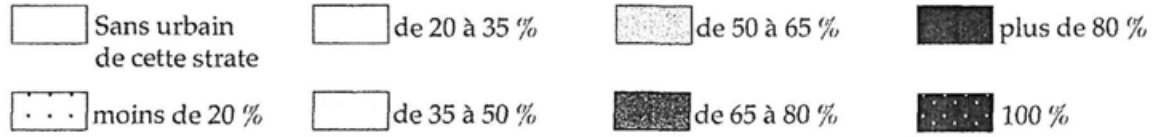
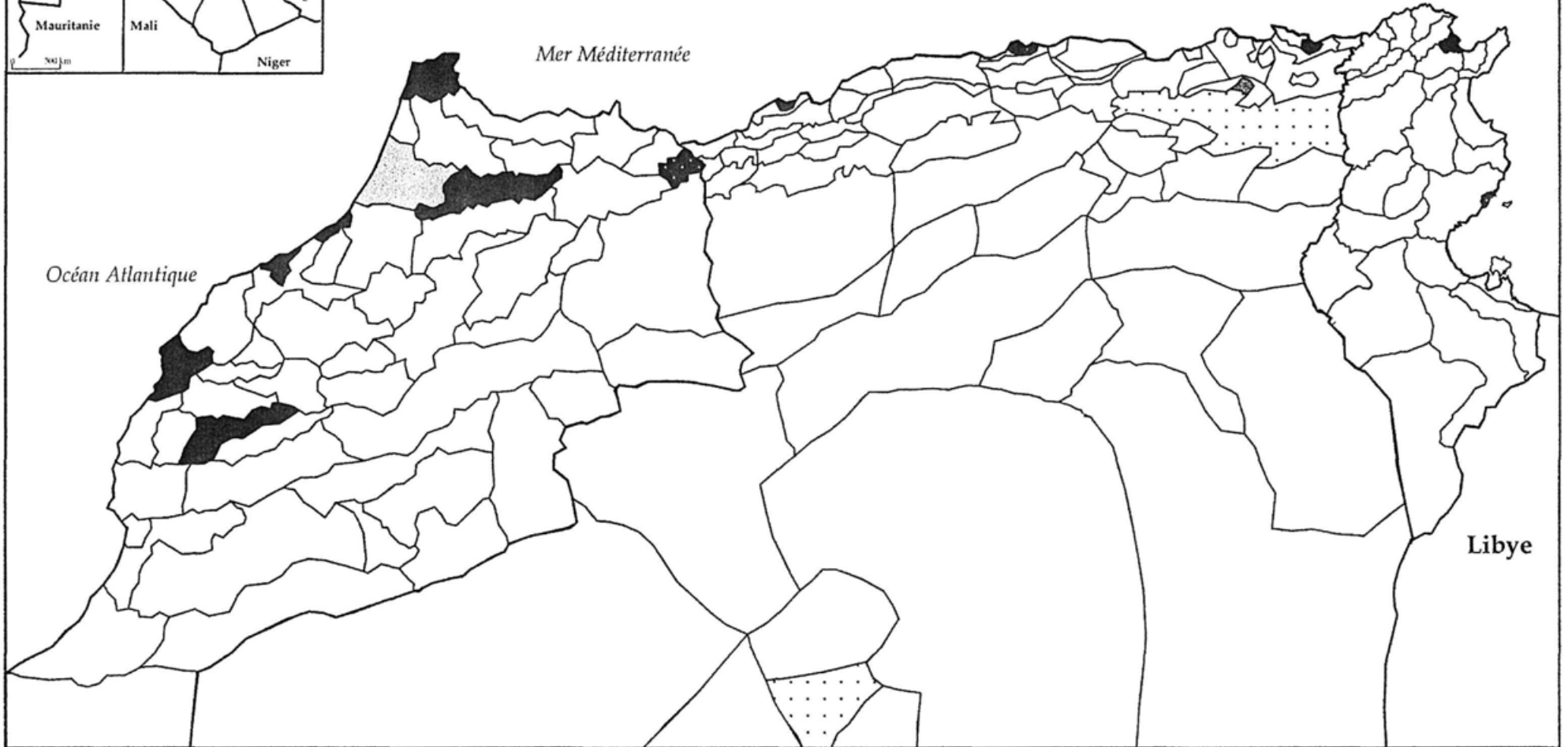
Pour le Maroc, elles sont situées essentiellement sur la façade Atlantique formant un axe sud/ouest, nord/ouest, prolongé par les entités où sont localisées Fès/Meknès et Marrakech. Notons le cas de la plaine d'Oujda où 100 % des urbains habitent dans une agglomération de plus de 200 000 habitants.

En Algérie, nous retrouvons une organisation tripartite, avec le Grand Oran au nord/ouest, le Grand Alger en position centrale, le Grand Constantine et le Grand Annaba au nord/est.

Les entités spatiales tunisiennes concernées par ces taux élevés sont : le Grand Tunis au nord et le Grand Sfax au sud/est.



Carte n°32 : Poids des urbains résidant dans des grandes agglomérations urbaines en 1994 par niveau 3



Sources : R.G.P.H 94 tunisien
 R.G.P.H 94 marocain
 projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Vanessa ROUSSEAU.1999

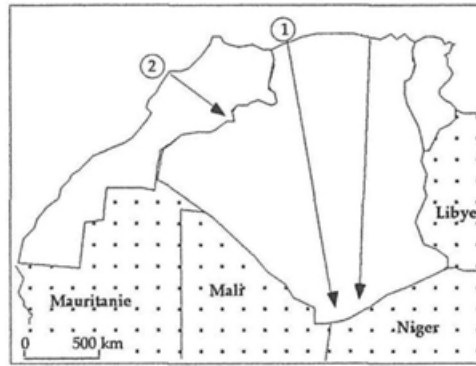
En analysant les cartes représentant le pourcentage d'urbains résidant dans chaque strate d'agglomérations urbaines, nous constatons qu'un gradient est établi en fonction de la localisation des entités spatiales et de la catégorie de strate : plus les entités s'éloignent du littoral pour pénétrer à l'intérieur des terres plus la majorité des urbains résident dans des strates de niveaux inférieurs.

Ces cartes sont d'une grande richesse car elles nous permettent de connaître précisément la répartition d'urbains résidant par catégorie de strate pour chaque entité spatiale de niveau 3 et par conséquent, elles sont très complexes. Afin de synthétiser les enseignements de ces 5 cartes, nous avons choisi de réaliser un croquis nous indiquant les orientations générales du processus de décroissance hiérarchique selon la majorité de résidents par strate (base de la flèche : majorité de résidents dans les grandes agglomérations urbaines, pointe de la flèche : majorité de résidents dans les agglomérations de strates inférieures), et d'effectuer deux transects afin d'illustrer nos propos.

Le premier transect a une orientation nord/sud, il part de l'entité du Grand Oran et se termine dans celle du Ahaggar (Algérie). Le second (Maroc), dont l'orientation est NW/SE, a pour point d'origine l'entité du Grand Casablanca et celle du bassin de Boudnib comme point d'arrivée.

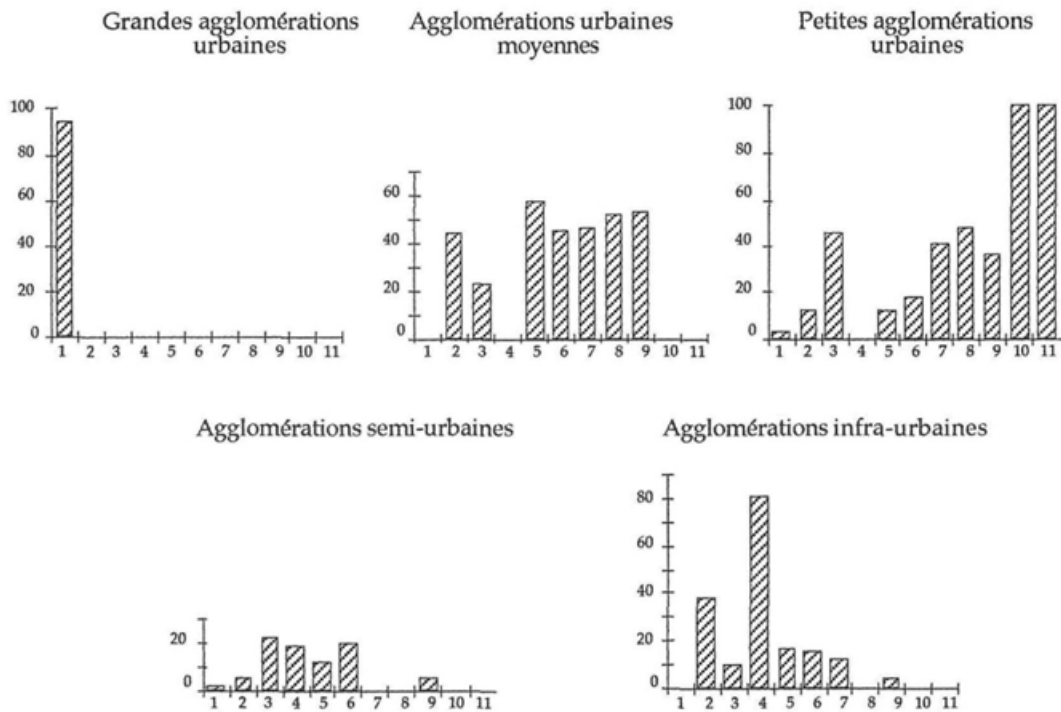
Prenons l'exemple de l'ouest algérien : le taux d'urbains résidant dans les grandes agglomérations urbaines est très élevé dans l'entité du Grand Oran. En pénétrant à l'intérieur du pays en direction des hautes steppes, la majorité des urbains ne résident plus dans des grandes villes, mais dans des agglomérations urbaines moyennes. Puis en nous dirigeant davantage vers l'espace saharien, ce sont les petites villes qui obtiennent la majorité des citadins. Nous détaillerons, plus tard, la particularité des strates semi et infra-urbaines.

Croquis montrant le tracé des transects.



Graphique n° 6 : Transects concernant les taux d'urbanisation.

Transect n°1 : Algérie Nord-Sud



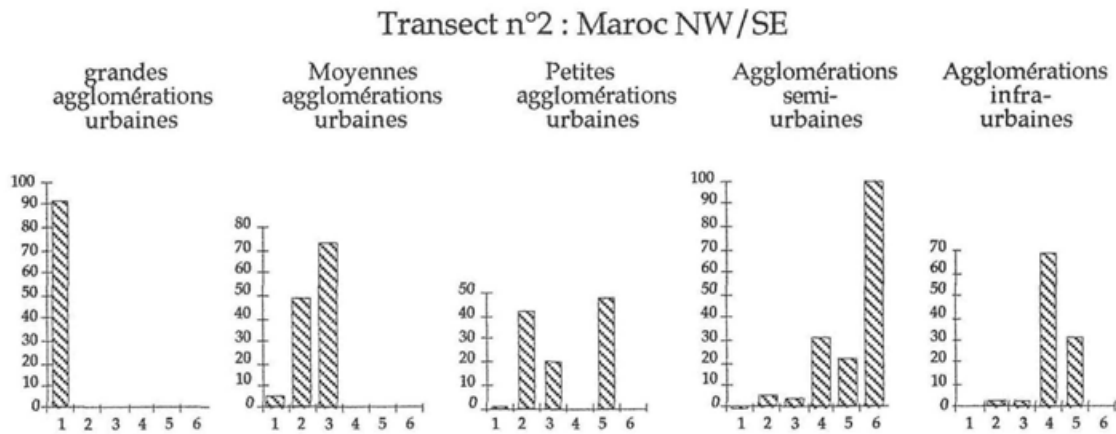
En ordonnée: Taux d'urbains résidant dans la strate concernée.

En abscisse : Entités spatiales

- 1 : Grand Oran
- 2 : Sahel d'Oran
- 3 : Plaines oranaises
- 4 : Tessala

- 5 : bassin de Sidi-bel-Abbès
- 6 : Monts de Daïa et Saïda
- 7 : hautes steppes oranaises
- 8 : Monts des Ksour

- 9 : Régions des Daïa
- 10 : Pays Chaamba
- 11 : Tassili des ajjers



En ordonnée : Taux d'urbains résidant dans la strate concernée.

En abscisse : Entités spatiales

1 : Grand Casablanca
2 : Plaines de la Chaouïa
3 : Plateau des phosphates

4 : Moyen Atlas oriental
5 : Haut Atlas oriental
6 : Bassin de Boudnib

Pour l'exemple marocain, le processus est identique à celui de l'Algérie, à l'exception près qu'une interversion d'ordre hiérarchique intervient. Dans l'entité du Grand Casablanca, la domination d'urbains résidant dans des grandes agglomérations urbaines se démarque. Dans les plaines de la Chaouïa et les plateaux des phosphates, la majorité des citoyens vivent dans des agglomérations urbaines moyennes. Dans les trois entités restantes (Moyen Atlas oriental, Haut Atlas oriental, Bassin de Boudnib) la majorité d'urbains résident successivement dans des agglomérations appartenant à la strate infra-urbaine, petites agglomérations urbaines et agglomérations semi-urbaines.

La répartition spatiale de la population urbaine selon la majorité résidant par strate dominante suit, en générale, la décroissance hiérarchique et un gradient littoral/intérieur. Ceci peut se justifier par plusieurs points :

- les grandes agglomérations urbaines sont généralement situées sur le littoral par suite de leur origine, puis du renforcement de cette localisation durant la colonisation. Ce qui explique que la majorité d'urbains y résident, car un certain nombre de satisfactions liées à la grande ville et également à son environnement leur sont offerts ;

- les entités où la majorité d'urbains résident dans des villes moyennes se situent dans les hautes steppes méridionales et sur la frange présaharienne algérienne, sur les bas plateaux marocains (au nord d'un axe allant de Essaouira à Meknès) et au sud d'Agadir et Oujda, dans la zone des steppes tunisiennes (à l'ouest d'un axe allant de Bizerte à Tataouine). Les villes de ces milieux sont pour la plupart nées des promotions urbaines réalisées au lendemain des Indépendances, accompagnées parfois de pôles industriels comme Khourigba ; ce qui explique l'attrait de ces agglomérations ;

- quant au cas des entités où les urbains résident majoritairement dans des petites villes, elle se situent dans la zone saharienne algérienne, à l'ouest d'un axe orienté nord-sud pour la Tunisie. Ainsi que dans la zone atlasique, saharienne et au début de la frange présaharienne du Maroc. Les agglomérations urbaines de ces espaces n'ont pas un passé urbain très ancien, elles sont généralement issues des promotions urbaines effectuées dans les années 80/90. Les Etats auraient pu limiter les promotions dans ces zones afin d'inciter la population à se concentrer dans un nombre plus restreint de villes et cela aurait permis d'atteindre des unités urbaines avec un effectif important plus rapidement. Mais l'objectif de l'Etat dans ces zones est stratégique. Il a voulu une occupation spatiale la plus étendue, afin d'avoir un meilleur contrôle et un meilleur encadrement de la population de ces espaces si longtemps ignorés par le fait urbain.

Lorsque nous analysons avec plus de détails ces répartitions, nous remarquons quelques particularités qui se dégagent :

- plusieurs entités où la majorité d'urbains résident dans des petites villes sont placées entre deux franges à majorité de résidents dans des villes de strates supérieures, rompant la décroissance hiérarchique de la répartition spatiale de la masse urbaine. Prenons l'exemple du Grand Alger en suivant un axe nord-sud vers l'entité des hautes steppes algéroises. Dans l'entité spatiale du Grand Alger, la quasi totalité des citoyens vit dans la strate des grandes agglomérations urbaines. Les entités suivantes, le Sahel d'Alger et la Mitidja, ont la majorité de leurs urbains habitant dans des petites villes. Alors que si

elles suivaient la décroissance hiérarchique, la majorité devrait être représentée par la strate des villes moyennes. L'Atlas blidéen a plus de 65 % de ses urbains résidant dans des villes moyennes, et les trois entités (hautes steppes algéroises, monts des Ouled Nails et région des Daïas) qui suivent, ont une majorité de résidents dans des petites villes et le reste des entités suit le processus attendu.

Ces entités à majorité d'urbains résidant dans des petites villes situées à proximité des grandes villes (Mitidja, Sahel d'Alger), provoquant une cassure dans la répartition de la décroissance hiérarchique, s'expliquent par le fait que ces espaces ont bénéficié ces dernières décennies de nouvelles créations urbaines (attribution du statut urbain à des agglomérations rurales). Ceci dans l'objectif de décongestionner la métropole en offrant de meilleures conditions de vie notamment au niveau du parc des logements, d'où l'appellation « cités-dortoirs » pour les villes de ces espaces. Celles situées plus à l'intérieur des terres sont issues des promotions administratives afin de drainer la population et d'alléger le littoral.

- pour les urbains résidant dans des agglomérations semi-urbaines ou infra-urbaines, aucune organisation spatiale spécifique ne se dégage. Nous entendons par ces propos que les entités ont généralement moins de 20 % ou entre 20 et 35 % de leurs urbains résidant dans ces strates. De plus, elles ne suivent aucun gradient de répartition et elle donnent l'effet d'un saupoudrage sur l'ensemble du territoire. Quelques cas sont à signaler où plus de 65 % voir 100 % des urbains résident dans ces strates :

- le bassin de Boudnib (100 % d'urbains vivant dans des agglomérations semi-urbaines) ;

- les Mogods, 100 % de semi-urbains ;

- le Tessala plus de 80 % d'urbains résidant dans des agglomérations infra-urbaines.

Les taux élevés de ces strates correspondent à des zones à forte population berbère. Est-ce une intégration progressive du fait urbain, ou le rôle du relief accidenté qui ne favorise par d'autres catégories urbaines ? La possibilité de l'implication du milieu naturel n'est pas à négliger puisqu'il peut influencer également les types d'agglomération.

Chapitre 15 - La distribution hiérarchique.

Nous avons utilisé pour cette étude la loi de Zipf (1941 et 1949), du rang selon la taille, que nous pouvons assimiler à la logique de productivité « la loi du moindre effort ». Nous entendons par ces propos que la concentration permet de réaliser des économies d'échelles, mais en même temps, qu'un groupe d'individus a besoin d'occuper plusieurs endroits de son territoire pour en valoriser toutes les ressources, notamment les ressources naturelles inamovibles. De ses observations Zipf a déduit une relation permettant de lier la population « P » d'une ville « i » à son rang « K » :

$$r_i \cdot P_i^{-q} = K.$$

Cette loi stipule la présence d'une relation inverse entre la taille et le rang d'une ville quelconque selon la relation :

$$PK = b \cdot K^a$$

où « P » est la population et « K » est le rang correspondant à la ville, « b » et « a » sont les paramètres de cette relation. Cette loi se traduit dans une échelle bilogarithmique par une droite sur laquelle tous les points s'alignent lorsque la distribution est régulière (valeur de la droite -1). Les différentes études menées ont montré que « a » avoisine l'unité alors que « b » est très proche de la taille de la première ville (P1), c'est pourquoi cette loi est souvent présentée sous sa forme simplifiée :

$$PK = P1/K$$

Son intérêt théorique est de représenter, à un moment donné, une description du degré d'organisation hiérarchique dans un système de ville interdépendante⁵².

⁵² MORICONI-EBRARD François (1993).

15.1 - Le choix du seuil minimum et ses conséquences.

Le choix du seuil minimum dans l'étude de la distribution hiérarchique urbaine est important et il dépend de ce que nous voulons montrer ou démontrer.

Les graphiques n°7, 8 et 9 sont des exemples probants pour justifier nos propos : nous avons effectué deux types de distributions hiérarchiques, l'une avec la totalité de notre échantillon d'agglomérations urbaines (et infra-urbaines) afin de saisir le fait urbain à son niveau le plus précoce même s'il n'est encore qu'à l'état de noyau ou « d'embryon »⁵³ urbain et d'avoir un aperçu le plus précis de la situation de la hiérarchie urbaine des trois pays ; et l'autre avec uniquement les agglomérations supérieures à 10 000 habitants, seuil élevé pour être suffisamment représentatif d'un système urbain, surtout dans les pays du Maghreb où les agglomérations inférieures à ce seuil ont un rôle significatif. Ne serait-ce par la diffusion du fait urbain, mais également par l'intégration des espaces aux territoires.

En confrontant les résultats, nous remarquons que les paramètres Rang-Taille varient selon que nous prenons la totalité de la distribution d'un échantillon ou seulement la partie supérieure de celle-ci.

La qualité de l'ajustement est assez satisfaisante dans tous les cas même si nous constatons une légère baisse du coefficient de détermination (sauf cas tunisien voir commentaire). Cette dernière traduit la présence de seuil de sur-(sous-) représentation d'une strate.

Alors que la valeur de la pente varie, en revanche, dans des proportions plus nuancées. Cette différence s'explique par le fait que le nombre plus grand d'unités urbaines provoque un élargissement de la distribution, ce qui se répercute sur la valeur de la pente. Nous pouvons reprocher une perte d'information au système ne comportant que les villes supérieures à 10 000 habitants. Ces dernières sont intégrées au système depuis plusieurs décennies,

⁵³ SIGNOLES Pierre (1985).

Graphique n°7 :

Approches comparées de la distribution urbaine hiérarchique du Maroc.

Nous avons décidé de représenter la distribution urbaine des trois pays du Maghreb de manières différentes, en choisissant des seuils différents. Les graphiques représenteront la distribution hiérarchique des agglomérations urbaines supérieures à 10 000 habitants et la distribution hiérarchique des agglomérations urbaines et infra-urbaines (à partir de 2000 habitants) pour 1994 et les années 1970. Ces deux types de distributions nous permettront de voir quels impacts le choix du seuil minimum peut avoir sur l'allure de la distribution urbaine hiérarchique et sur sa droite de régression. Puis également de conforter nos propos concernant nos interprétations.

Lorsque nous comparons les deux distributions urbaines hiérarchiques du Maroc en 1994, nous remarquons que le choix du seuil minimum engendre les modifications suivantes :

- la valeur de "a" est plus prononcée pour la droite de régression concernant la distribution des agglomérations urbaines et infra-urbaines (-1,34x contre -1,17x). En choisissant un seuil minimum de représentation des agglomérations de 2000 habitants, apparaît un système urbain marocain ayant une hiérarchie plus contrasté qu'avec l'autre seuil.

- avec le seuil minimum de 2000, les 5 premières agglomérations sont situées en dessous de la droite d'ajustement alors qu'avec le seuil de 10 000 seules les 2 premières le sont. D'autre part, leur sous-représentation par rapport à la droite de régression est plus marquée.

- il semblerait que la qualité de l'ajustement diminue lorsque nous abaissons le seuil (1994 - seuil 10 000 r^2 : 0,99, seuil 2000 r^2 : 0,97).

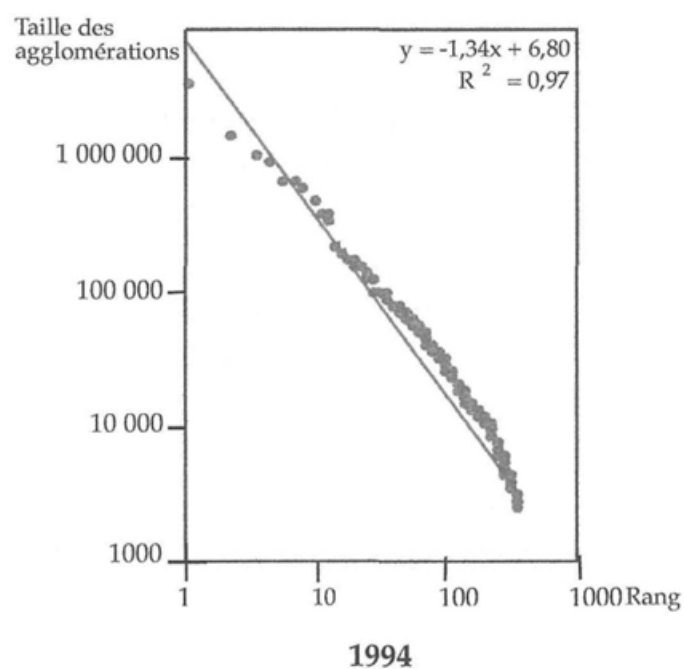
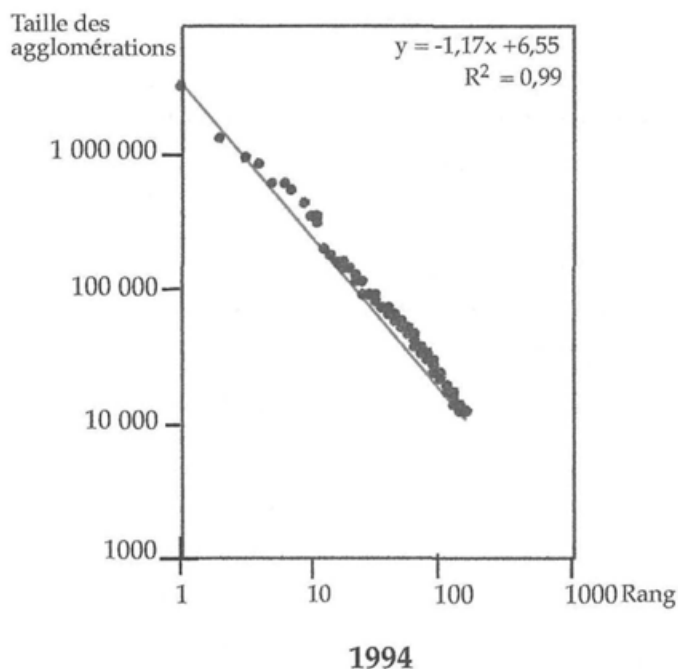
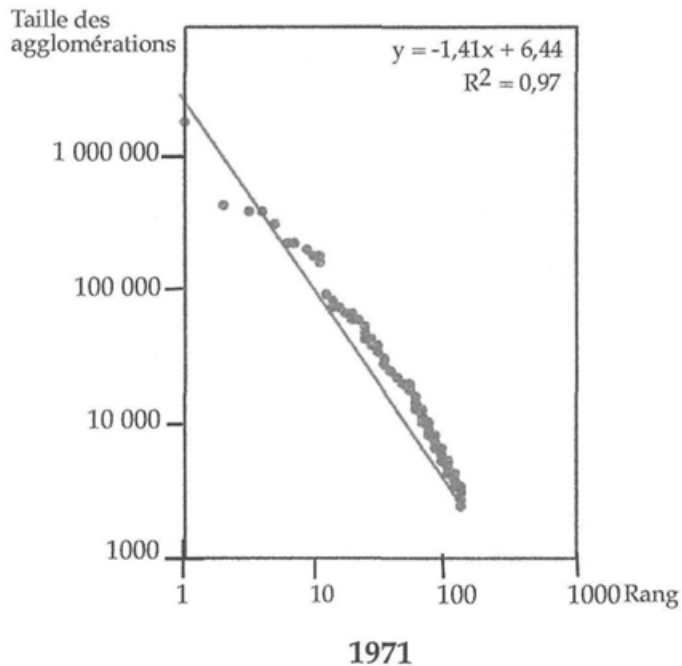
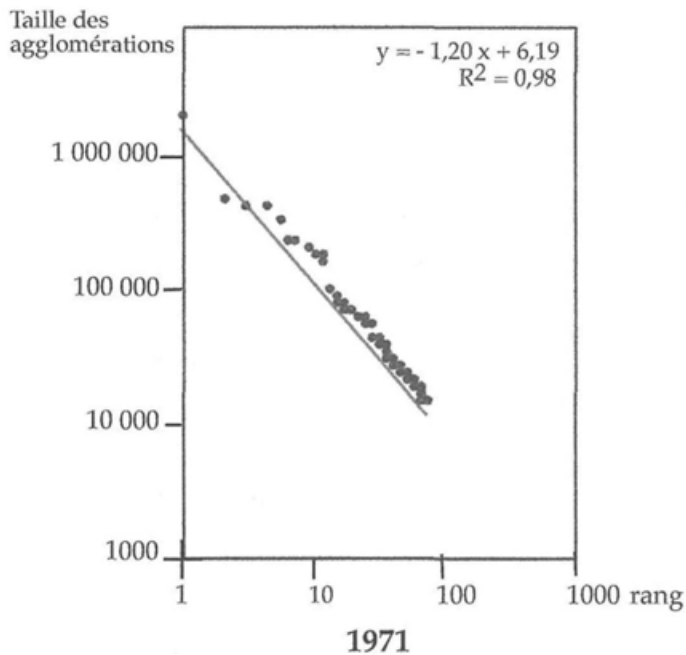
Pour 1971, les constats issus des deux types de distribution hiérarchiques sont similaires à ceux de 1994.

En comparant les distributions de 1994 et 1971 avec l'échantillon dont le seuil minimum est 2000 (seuil valable pour l'ensemble de notre recherche), nous remarquons que le système marocain tend vers une linéarité de sa distribution.

Les agglomérations urbaines et infra-urbaines sont plus proches de la droite de régression.

D'autre part, les cassures sont moins prononcées en 1994 qu'en 1971.

Graphique n° 7 : Approche comparée de la distribution hiérarchique urbaine du Maroc



- Agglomérations urbaines et infra-urbaines
- Agglomérations urbaines
- Droite de régression

Source : R.G.P.H marocains 1971 et 1994

Vanessa ROUSSEAU 1999

Graphique n°8 :

Approches comparées de la distribution urbaine hiérarchique de l'Algérie.

La méthodologie et les objectifs sont les mêmes que ceux employés pour le graphique n°7.

Les deux distributions urbaines hiérarchiques de l'Algérie en 1994 n'ont pas le même aspect selon le choix du seuil minimum. En les comparant nous dégagons les particularités suivantes :

- la ville primatale, Alger, est sur-représentée avec le seuil de 10 000 alors qu'elle est sur la droite dans la distribution hiérarchiques des agglomérations urbaines et infra-urbaines.

- avec le seuil de 2000, les trois métropoles suivantes (Oran, Constantine et Annaba) sont en dessous de la droite d'ajustement alors qu'elles sont situées sur la droite avec l'autre échantillon.

- la linéarité est plus probante pour la distribution représentant les agglomérations urbaines supérieures à 10 000 habitants, notamment pour les agglomérations urbaines supérieures à 100 000 habitants qui sont plus près de la droite.

En observant les distributions urbaines hiérarchiques des agglomérations urbaines et infra-urbaines de 1975 et 1994, nous pouvons indiquer les faits suivants :

- Alger est sur-représentée en 1977 et légèrement sous-représentée en 1994.

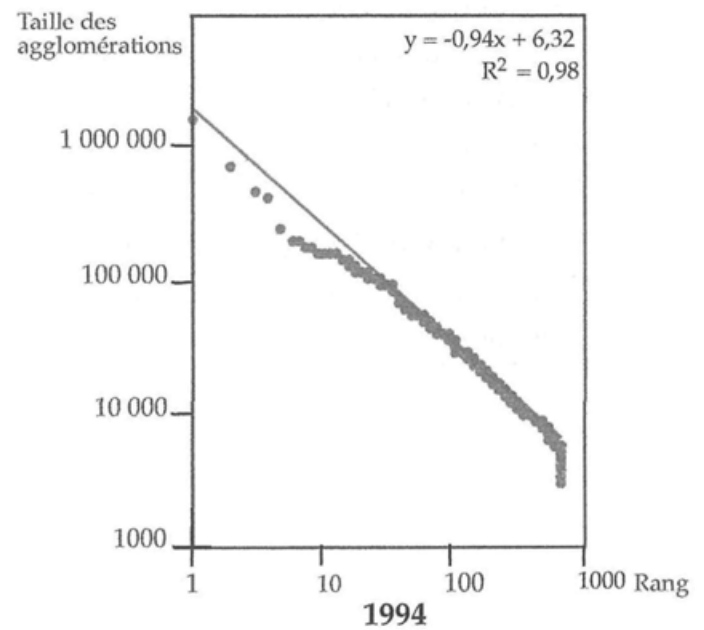
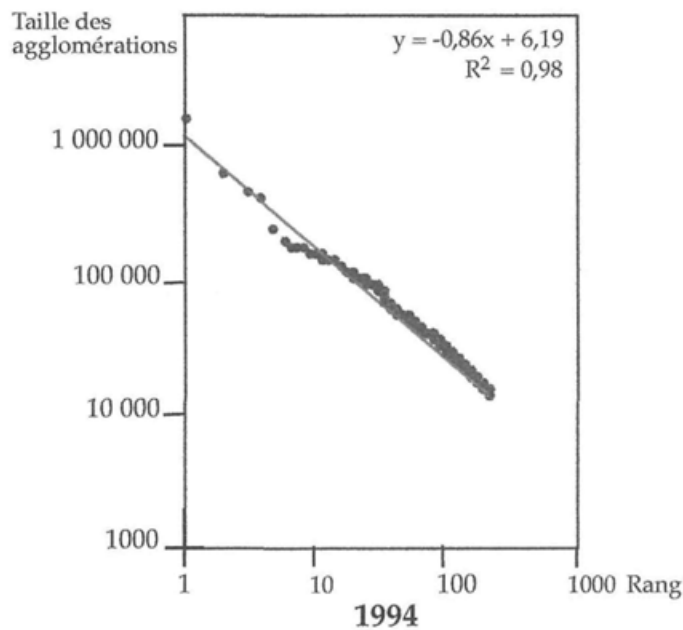
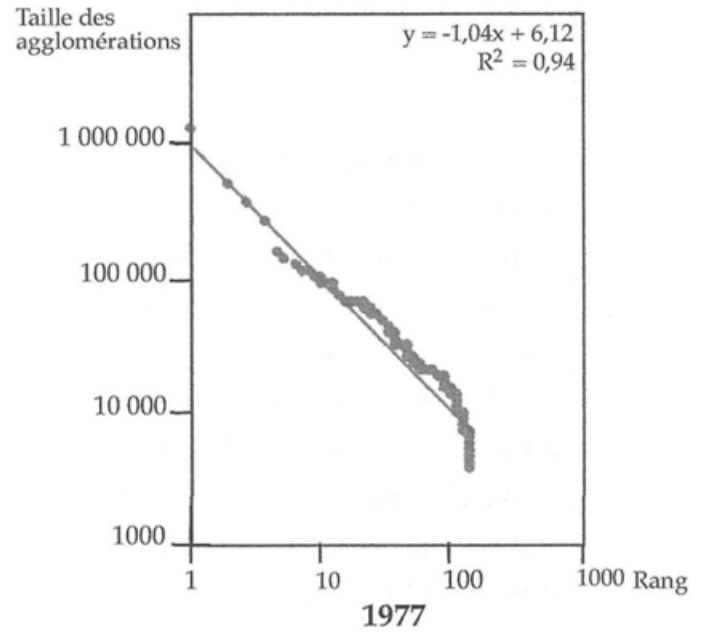
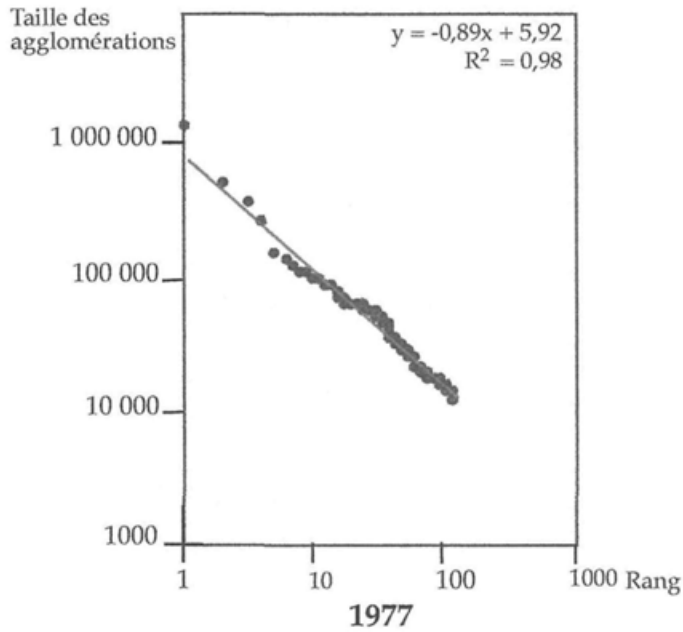
- les agglomérations urbaines supérieures à 100 000 habitants sont plus éloignées de la droite de régression en 1994 qu'en 1977.

- la linéarité presque parfaite des agglomérations inférieures à 100 000 habitants pour 1994. Ces dernières étaient sur-représentées en 1977.

- nous remarquons également que la base de la distribution s'est renforcée.

- pour les distributions hiérarchiques des agglomérations supérieures à 10 000 habitants, nous pouvons relever que la linéarité est toujours plus marquée que pour la distribution hiérarchique des agglomérations urbaines et infra-urbaines.

Graphique n° 8 : Approche comparée de la distribution urbaine hiérarchique de l'Algérie



- Agglomérations urbaines et infra-urbaines
- Agglomérations urbaines

— Droite de régression

Source : R.G.P.H algériens 1977 et projection 1994 réalisée par nos soins

Vanessa ROUSSEAU 1999

Graphique n°9 :

Approches comparées de la distribution urbaine hiérarchique de la Tunisie.

La méthodologie et les objectifs sont les mêmes que ceux employés pour le graphique n°7.

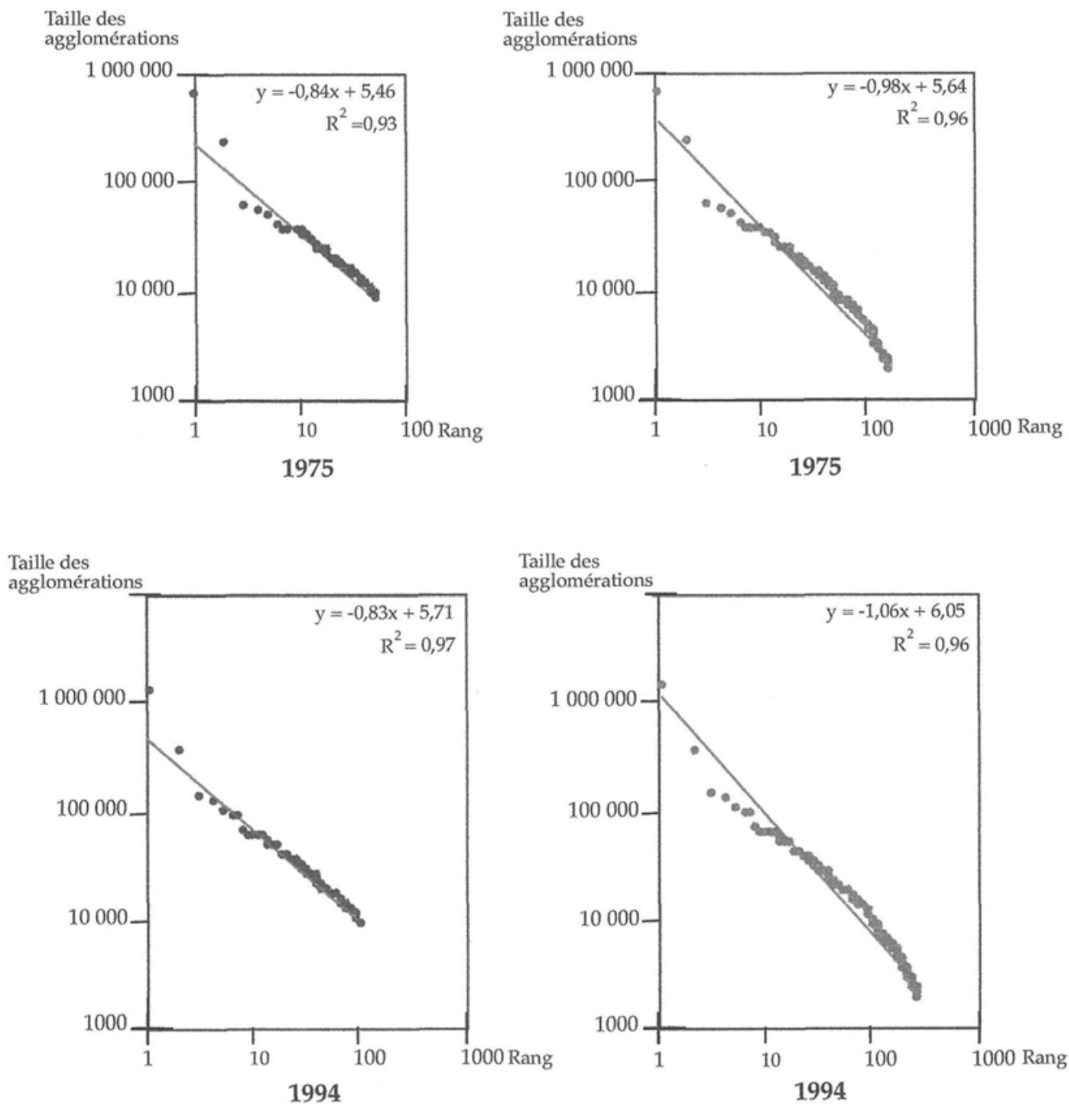
Lorsque nous confrontons les deux distributions urbaines hiérarchiques de la Tunisie en 1994, nous relevons que le choix du seuil minimum produit également des changements qui sont les suivants :

- avec le seuil minimum de 2000, la pente, pour 1994, est plus importante qu'avec l'autre seuil.
- d'autre part, Tunis et Sfax sont sur-représentés avec le seuil de 10 000, alors qu'avec l'autre échantillon seule Tunis l'est.
- la distribution représentant les agglomérations urbaines supérieures à 10 000 habitants est plus linéaire que celle représentant les agglomérations urbaines et infra-urbaines.

En comparant les distributions urbaines hiérarchiques présentant les agglomérations urbaines et infra-urbaines de 1975 et 1994, nous pouvons signaler que l'écart entre la première et la deuxième ville s'est accentué entre ces deux dates. De plus la seconde ville (Sfax) n'est plus sur-représentée mais sous-représenté en 1994.

Nous pouvons également noter la particularité de l'indice r^2 en 1975 pour l'échantillon des agglomérations urbaines ayant pour seuil 10 000 qui est inférieur à celui des agglomérations urbaines et infra-urbaines, généralement le phénomène inverse se produit.

Graphique n°9 : Approche comparée de la distribution urbaine hiérarchique de la Tunisie



- Agglomérations urbaines et infra-urbaines
- Agglomérations urbaines
- Droite de régression

Source : R.G.P.H tunisiens 1975 et 1994
Vanessa ROUSSEAU 1999

et elles ont une distribution plus proche de la théorie que la totalité de l'échantillon qui révèle les imperfections et les lacunes du système urbain.

Malecki a mesuré la sensibilité des paramètres de la loi Rang-Taille à différents seuils de taille⁵⁴, variant de 1 à 100 000 habitants, sur les localités d'une partie de l'est des U.S.A. Il note que la qualité de l'ajustement diminue lorsque nous abaissons le seuil au dessous de 2000 habitants, qu'elle est la meilleure pour les seuils compris entre 2000 et 10 000, puis à nouveau moins bonne lorsque nous relevons ce seuil. Guerin-Space note également une évolution de l'ajustement maximal et ceci quelle que soit la date, pour des seuils compris entre 2000 et 10 000 habitants⁵⁵.

Notre seuil fixé à 2000 habitants peut être qualifié d'arbitraire, mais d'après plusieurs chercheurs, il renferme un potentiel d'informations exploitables et cohérentes puisqu'il est compris dans un créneau où la qualité de l'ajustement est optimum. En outre, il répond à nos attentes qui sont de prendre en considération la totalité de notre échantillon par le choix d'un seuil minimum non seulement identique, mais suffisamment bas pour être représentatif de la plus grande partie d'un système ; et de prouver par les résultats obtenus que notre choix n'est pas si aléatoire.

15.2 - Les formes de distributions du Maghreb.

En utilisant la loi de Zipf nous tenterons d'analyser et d'interpréter le système hiérarchique des trois pays du Maghreb.

Nous considérons comme système un ensemble urbain national dont les villes sont les éléments, chacune de ces villes constituant un sous-système relativement fermé et autonome, lié aux autres par des relations de dépendance hiérarchique.

Les systèmes urbains maghrébins s'organisent et fonctionnent à partir des capitales métropolitaines que sont Casablanca, Alger et Tunis, mais ils apparaissent moins macrocéphales qu'on ne le croît.

⁵⁴ MORICONI-EBRARD François (1993)

⁵⁵ GUERIN-PACE France (1993)

D'après le graphique n°10, la Tunisie présente un système macrocéphale. Son analyse révèle deux caractéristiques de l'urbanisation tunisienne : la primauté de la capitale et la multiplicité des agglomérations de strates inférieures ; ce second point expliquant le degré d'urbanisation élevé du pays.

La prépondérance de Tunis est avérée puisqu'elle rassemble près d'un quart des citadins. Ceci s'explique par le fait que Tunis s'est équipée de fonctions de direction politique et administrative et de gestion économique, qui ont fait d'elle le coeur du système spatial tunisien.

L'écart entre la première agglomération urbaine et la deuxième est important en Tunisie puisque Sfax représente seulement 29 % du poids de Tunis, alors que Rabat-Salé pèse 41,5 % de Casablanca et Oran 40 % d'Alger. La différence se remarque sur le graphique car la distribution hiérarchique accuse un creux important entre Tunis et Sfax.

Deux autres écarts considérables sont à signaler :

- entre la deuxième agglomération urbaine (Sfax : 395 277 hab.) et la troisième (Sousse : 148 556 hab.) ;

- entre la septième (Gafsa : 97 110 hab.) et la huitième (Kasserine : 68 258 hab.). D'autre part, la concavité de la courbe pour les villes supérieures à 50 000 habitants indique la faiblesse de ces strates, contrairement aux niveaux inférieurs qui sont très fournis.

En réalisant la distribution hiérarchique des villes du Maroc et de l'Algérie, nous pensions dégager un système macrocéphale semblable à celui de la Tunisie, car Casablanca et Alger ont un poids urbain absolu important ; mais après calcul et tracé de la droite de régression, nous avons découvert un système polycéphale⁵⁶. Les grandes villes, dans les deux cas, apparaissent sous-représentées par rapport à l'ensemble de la distribution. En regardant ces deux distributions, nous sommes amenés à remettre en cause la macrocéphalie souvent décrite.

Au Maroc, les grandes agglomérations urbaines sont nombreuses (10 villes de plus de 200 000 habitants), elles sont proches de la droite excepté les trois

⁵⁶ MORICONI-EBRARD François (1993)

Graphique n°10 : Distribution hiérarchique urbaine des pays du Maghreb en 1994.

Pour étudier la hiérarchie urbaine des pays du Maghreb, nous avons employé la loi rang-taille. Les graphiques et les droites de régression propres à chaque pays nous ont servi de support pour nos analyses et nos interprétations.

En utilisant la loi de Zipf nous tentons d'analyser et d'interpréter le système hiérarchique des trois pays du Maghreb. Pour réaliser ces graphiques, nous avons pris en compte les agglomérations urbaines de chaque pays, y compris la strate infra-urbaine, aux dates indiquées. D'autre part, nous avons ajusté la distribution par taille des agglomérations urbaines de chaque pays par une droite de régression, en utilisant la méthode des moindres carrés dans une régression simple entre la valeur logarithmique du rang de la ville au sein du système et celui de la population (pour faciliter la lecture des graphiques, nous avons remplacé les valeurs logarithmiques par les valeurs réelles).

L'intérêt de la loi rang-taille est de pouvoir donner une signification logique à la plupart des irrégularités qui échappent aux modèles. La distribution rang-taille apparaît comme un descripteur très synthétique de l'organisation interne d'un système de villes.

L'analyse de l'équation de régression pour chaque pays nous apporte les informations suivantes :

La valeur de a , indice d'inégalité des tailles des villes, pour le Maroc est élevée (-1,33) ce qui révèle un système urbain plus hiérarchisé que pour la Tunisie et l'Algérie dont la valeur est proche de -1 ; et dont la pyramide urbaine a une base plus large. Quant à la valeur de b , qui correspond à la taille théorique de la ville de rang 1, elle est inférieure à la valeur observée (6,35) pour la Tunisie. Ce qui indique qu'il s'agit d'un système urbain primatial. Pour l'Algérie la valeur observée est sensiblement celle de la valeur ajustée (6,28 : Algérie), pour le Maroc elle est nettement inférieure (6,43 : Maroc).

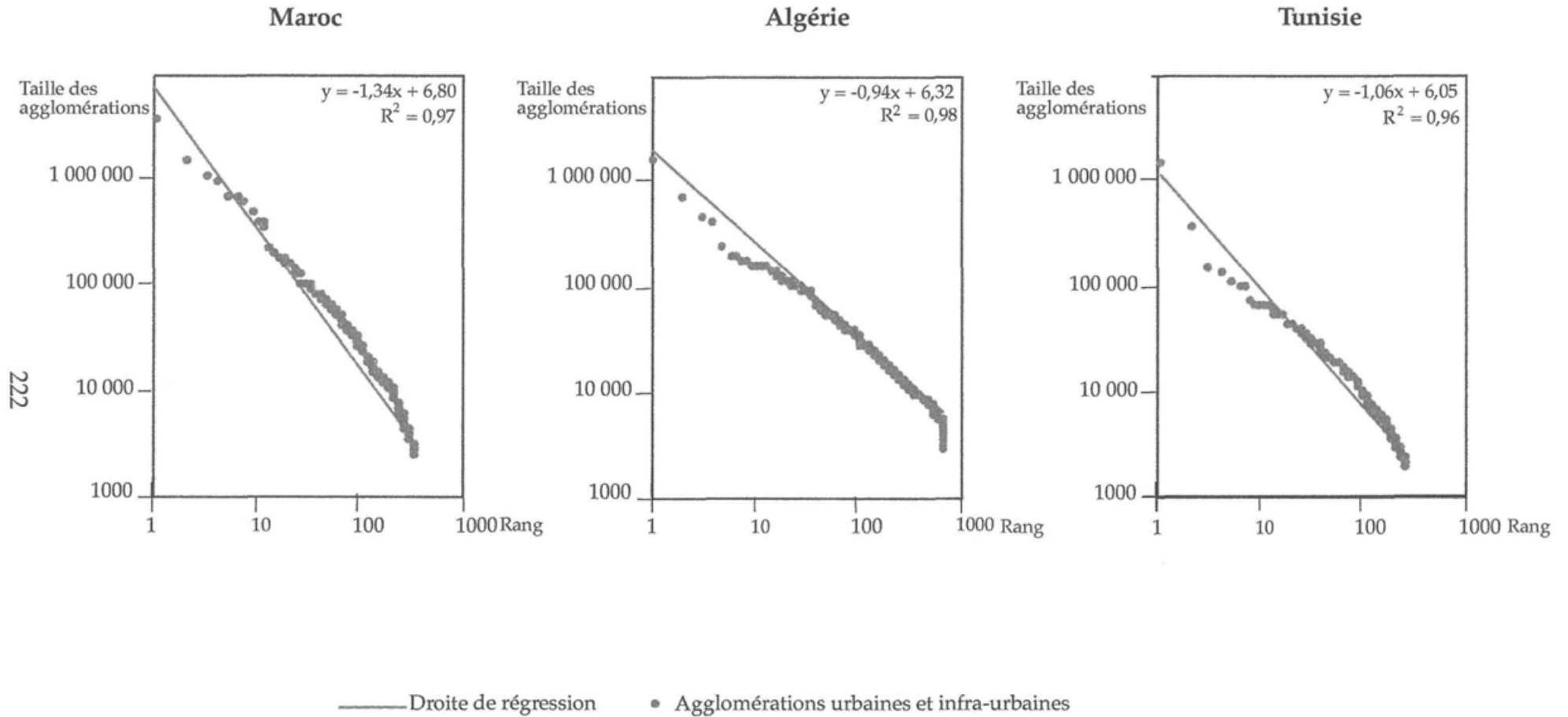
En analysant le graphique de la Tunisie, nous constatons une sous-représentation importante des agglomérations urbaines comprises entre 400 000 et 40 000 habitants et des agglomérations infra-urbaines inférieures à 4000 habitants.

Les 5 premières métropoles du Maroc et les 4 de l'Algérie apparaissent sous-représentées par rapport à l'ensemble de la distribution.

Les villes algériennes comprises entre 769 797 et 100 000 habitants sont en dessous de la droite. Une linéarité remarquable est constatée pour les agglomérations urbaines inférieures à 100 000 habitants et jusqu'au seuil de 5000 avec une sous-représentation des agglomérations inférieures à ce dernier.

La distribution urbaine hiérarchique des trois pays n'est pas seulement différente quantitativement mais également qualitativement. Les graphiques révèlent une pyramide algérienne à base large et une pyramide marocaine à base étroite. Quant à celle de la Tunisie, elle se présente sous une forme plus classique.

Graphique n°10 : Distribution urbaine hiérarchique du Maghreb en 1994



Source : R.G.P.H marocain et tunisien 1994
et projection 1994 algérienne réalisée par nos soins

Vanessa ROUSSEAU 1999

premières. Cette strate de villes à vocation régionale marque le maintien de solides capitales telles Meknès, Fès, Marrakech et l'émergence de nouveaux pôles comme Safi, Tétouan. Une cassure apparaît entre Safi 262 276 habitants et Mohammédia 170 063 habitants. Les agglomérations urbaines sont proches de la droite de régression jusqu'à 80 000 habitants, ensuite une convexité de la courbe est constatée pour les villes comprises entre 80 000 et 6000 habitants, mais elles ne sont pas sur-représentées comme nous le verrons plus loin.

Nous pouvons faire un constat similaire pour l'Algérie concernant la place des quatre métropoles régionales dans la distribution hiérarchique. Nous observons une sous-représentation importante pour les villes comprises entre 769 797 et 100 000 habitants qui sont en dessous de la droite. Une linéarité remarquable est constatée pour les agglomérations urbaines inférieures à 100 000 habitants et jusqu'au seuil de 6000 avec une sous-représentation des agglomérations inférieures à ce dernier. Cette rupture basale - changement brusque de la pente pour devenir raide - marque le passage d'un système hiérarchique à un autre, d'une échelle à une autre. Ce seuil se situe vers 6000 habitants, ces centres peuvent être considérés comme infra-urbains « en cours de transformation et en situation de transition », ce qui conforte notre choix de catégorie particulière.

L'Algérie offre le système le plus équilibré en apparence car sa distribution est la plus proche de la droite. Le poids de la capitale y est contrebalancé par celui des autres grandes agglomérations, tandis que les niveaux moyens et inférieurs sont correctement développés. Mais son système et celui du Maroc sont déséquilibrés, en raison des villes moyennes, qui correspondent généralement aux chefs-lieux des divisions administratives de l'encadrement territorial. Nous pouvons interpréter un tel déséquilibre dû au nombre élevé d'habitants des villes moyennes pour le Maroc par :

- un nombre trop faible de petites villes, d'agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines. En référence au modèle rang-taille, le contraste de la hiérarchie marocaine s'explique, par des critères et des contrôles rigoureux pour accéder

au statut urbain, qui ont limité le nombre de petites villes et des agglomérations semi-urbaines.

Et la faiblesse de cette strate pour l'Algérie par :

- une taille insuffisante des grandes villes, voulue par la politique de desserrement de l'Etat qui a orienté les flux de population vers des villes de tailles inférieures et en promouvant des localités au statut urbain.

Un point commun aux trois courbes est à signaler : la faiblesse manifeste des métropoles régionales.

L'Algérie apparaît comme le berceau des petites agglomérations urbaines, semi-urbaines et infra-urbaines ; qui sont à elles trois plus nombreuses quantitativement que toutes les agglomérations urbaines marocaines réunies. Quant au Maroc, il se présente comme le pays des grandes et moyennes villes.

Les systèmes dits « polycéphales » étudiés se distinguent de ceux à distribution rang-taille régulière par une césure plus nette dans leur distribution et qui divise leur territoire en sous-systèmes distincts, dirigés chacun par une grande ville (Cf. chapitre 17).

15.3 - Les indicateurs d'évolution dans la hiérarchie.

Les systèmes urbains des trois pays ont évolué au cours des deux dernières décennies. D'après le graphique n°11, l'allure de la hiérarchie des villes s'est modifiée, car leur distribution tend vers une certaine linéarité. La baisse de la valeur de la pente de la droite d'ajustement nous indique une tendance à l'élargissement de la base, une hiérarchie du système de moins en moins contrastée et une distribution qui devient plus régulière pour le Maroc et l'Algérie mais à un stade et un degré différent (la valeur du Maroc est plus éloignée de -1 que l'Algérie et la Tunisie, même si elle a tendance à se réguler). Alors que la faible augmentation de la valeur de la droite (Cf. Tableau n°23) pour la Tunisie indiquerait un léger renforcement de la hiérarchie de son système urbain.

Tableau n°23 : Evolution de la valeur de la pente
entre les années 70 et 1994.

| | Maroc | Algérie | Tunisie |
|-------|-------|---------|---------|
| 1994 | -1,34 | -0,94 | -1,06 |
| 1970* | -1,41 | -1,04 | -0,98 |

Source : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994,
R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994,
R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection* 1994 réalisée par nos soins.

Vanessa ROUSSEAU 1999

La concavité persistante de la courbe tunisienne entre 50 000 et 200 000 habitants, malgré l'augmentation du nombre de ces agglomérations confirmée par la diminution visible des écarts entre les urbains simulés et réels de cette strate (Cf. Tableau n°26) peut être reliée à la faiblesse du niveau de vie du monde rural, qui a surtout besoin de petits centres, et au phénomène de court-circuitage très fréquent dans les systèmes qui s'opère à ce niveau. La légère accentuation du gonflement de la courbe pour les strates inférieures est à relier au processus de croissance par le bas. Ce niveau présente des agglomérations urbaines dynamiques comme Hammamet, Tozeur...

Quant au système urbain hiérarchique algérien, le coefficient de détermination s'est amélioré entre 1977 et 1994 montrant une meilleure correspondance entre la taille des villes et leur rang pour l'ensemble de la distribution, mais quelques imperfections sont présentes à certains niveaux.

Le renforcement des agglomérations inférieures à 100 000 habitants, entre 1977 et 1994, est visible sur le graphique ; mais il semblerait que le nombre d'agglomérations urbaines appartenant aux strates moyennes et grandes n'aient pas le poids ou ne soient plus en nombre nécessaire pour répondre à un système équilibré. D'ailleurs, en regardant le tableau n°25, nous constatons que l'écart entre les urbains simulés et les urbains théoriques des grandes agglomérations urbaines s'agrandit. L'absence d'une politique d'accompagnement, d'animation et de développement des strates moyennes et surtout des grandes, ainsi que le défaut d'assises et de structures régionales

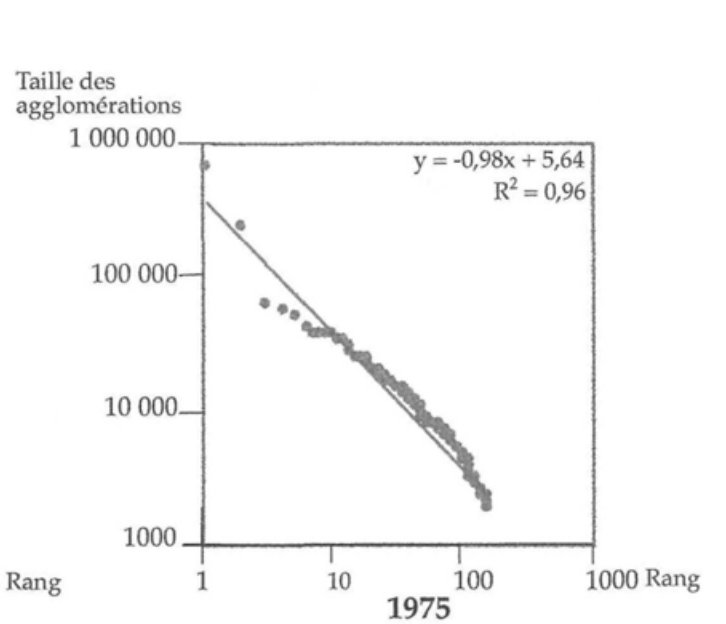
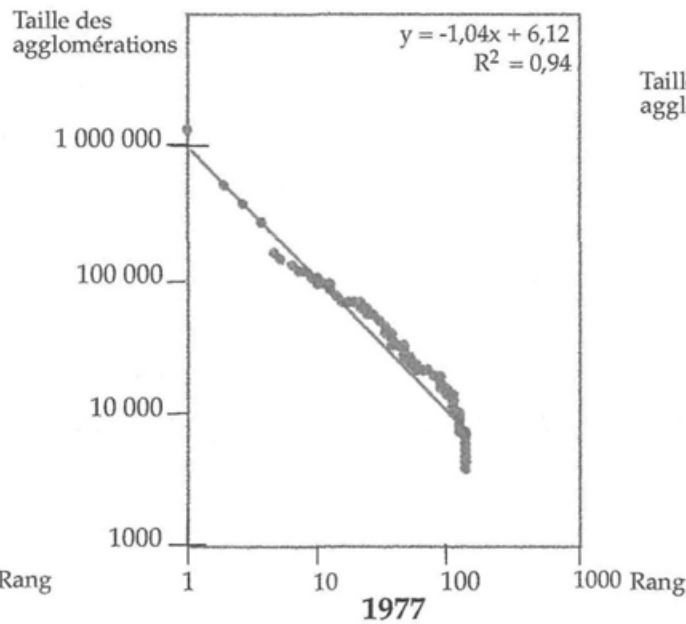
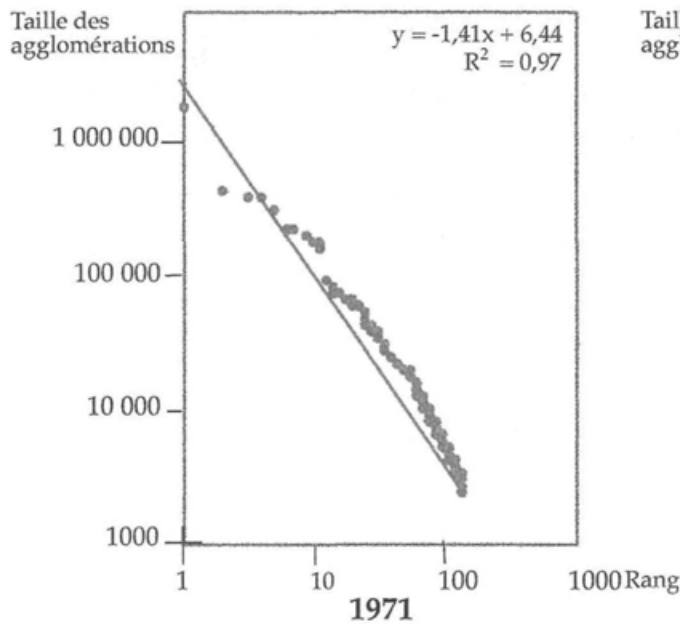
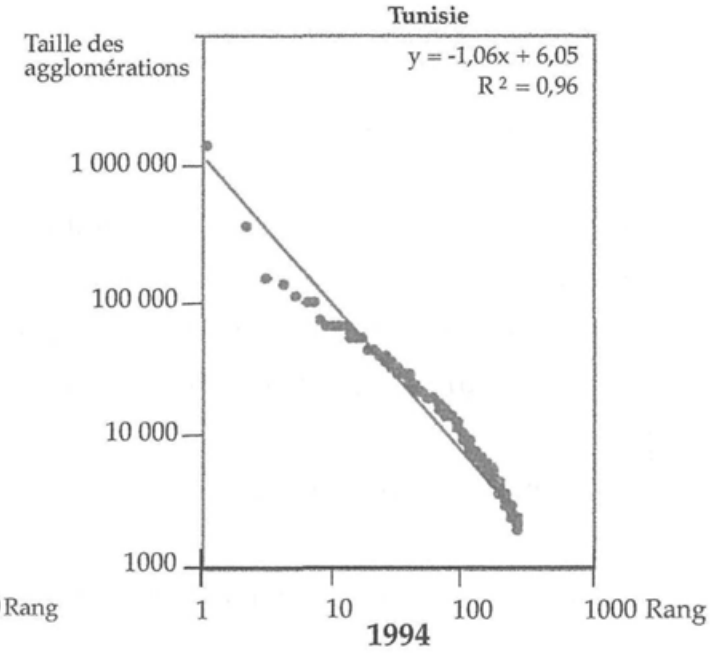
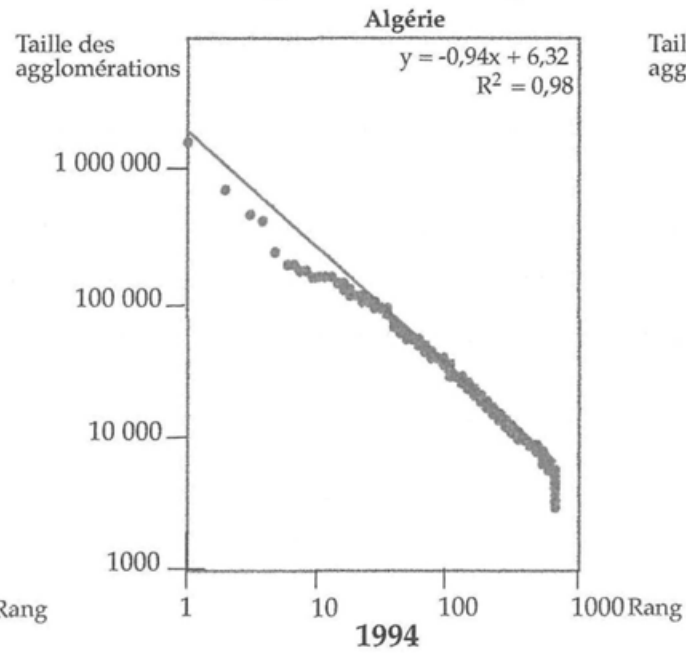
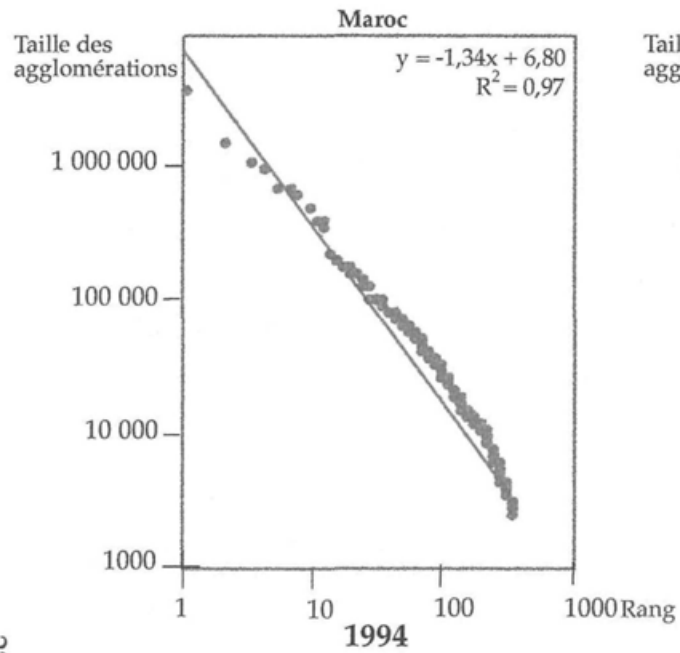
Graphique n°11 : Comparaison de la distribution hiérarchique urbaine du Maghreb en 1994 et pour les années 1970.

La méthodologie est identique au graphique n°10. Pour réaliser les distributions urbaines hiérarchiques des années 1970 nous nous sommes référés aux R.G.P.H marocain de 1971, tunisien de 1975 et celui de 1977 pour l'Algérie.

En comparant les distributions urbaines hiérarchiques des pays du Maghreb entre 1994 et les années 1970, nous remarquons des changements importants :

- les trois pays tendent vers une linéarité de leur distribution pour les agglomérations ayant moins de 100 000 habitants. Ce constat est moins prononcé pour le Maroc.
- la valeur de "a" pour la droite de régression a baissé pour le Maroc et l'Algérie ce qui signifie que leur système urbain est moins hiérarchisé en 1994 que dans les années 1970 ; alors que le phénomène inverse se produit pour la Tunisie.
- pour l'Algérie et la Tunisie, la capitale était déjà nettement sur-représentée dans les années 1970. Tunis l'est toujours, mais nous remarquons que Sfax qui était au dessus de la droite ne l'est plus en 1994.
- une cassure importante est à noter sur la distribution hiérarchique marocaine en 1971 pour les villes situées entre 130 000 et 75 000 habitants. Un constat similaire, mais moins prononcé, se remarque en 1994, pour les agglomérations urbaines comprises entre 260 000 et 170 000 habitants.
- la situation des trois métropoles régionales algériennes (Constantine, Oran, Annaba) est à signaler puisqu'elles se situent sur la droite de régression en 1977. D'autre part, les agglomérations supérieures à 100 000 habitants étaient très proches de la droite en 1977 contrairement à 1994.

Graphique n°11 : Distribution urbaine hiérarchique du Maghreb en 1994 et pour les années 1970



— Droite de régression

• Agglomérations urbaines et infra-urbaines

Vanessa ROUSSEAU 1999

Tableau n°24 : Répartition des urbains par classe de taille par rapport aux urbains simulés des trois derniers R.G.P.H. marocains.

Ces tableaux n°24, 25 et 26 nous permettent d'approfondir et de conforter nos propos sur la hiérarchie urbaine en 1994 et son évolution depuis les années 1970 pour les trois pays du Maghreb.

Pour construire ces tableaux nous avons calculé les effectifs d'urbains réels pour chaque strate, ainsi que les effectifs d'urbains simulés à partir de la loi rang-taille ; le logiciel statistique "Minitab" nous a servi de support ; puis été calculés les écarts entre les effectifs d'urbains réels et les urbains simulés (théoriques). Les urbains simulés correspondent aux urbains que devraient avoir théoriquement chaque strate pour répondre à une distribution urbaine hiérarchique alignée sur la droite de régression.

Nous remarquons que l'effectif d'urbains réels de l'agglomération primatale est de plus en plus sous-représenté par rapport à l'effectif d'urbains simulés depuis 1971 (1971 : -4,9 %, 1994 : -5,8 %).

Pour les strates des moyennes et des grandes agglomérations la sous-évaluation de l'effectif d'urbains réels diminue, voire correspond au modèle pour l'effectif de la strate des moyennes agglomérations urbaines.

Signalons le cas des petites agglomérations et des agglomérations semi-urbaines dont l'effectif d'urbains réels est sur-représenté par rapport à celui des urbains simulés, ainsi que l'augmentation significative de leur nombre d'agglomérations.

Nous constatons l'écart de plus en plus prononcé entre les urbains simulés et les urbains réels de la strate infra-urbaine qui sont sous-estimés par rapport au modèle. D'autre part, le nombre de leurs agglomérations a très peu augmenté, notamment entre 1982 et 1994, seulement +2.

**Tableau n°24 : Répartition des urbains par classe de taille et des urbains simulés
des trois derniers R.G.P.H marocains***

| Classe de taille | Nombre de villes | | | Urbains réels | | | Urbains simulés | | | Ecart réels/simulés | | |
|---|------------------|------|------|---------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|---------------------|--------|--------|
| | 1971 | 1982 | 1994 | 1971 | 1982 | 1994 | 1971 | 1982 | 1994 | 1971 | 1982 | 1994 |
| agglomération primatale | 1 | 1 | 1 | 1 510 000 | 2 152 000 | 2 715 000 | 1 589 000 | 2 256 000 | 2 882 000 | -4,97% | -4,60% | -5,80% |
| grandes agglomérations urbaines (+200 000hbts) | 5 | 7 | 9 | 1 573 000 | 2 636 000 | 4 724 000 | 1 626 000 | 2 719 000 | 4 863 000 | -3,24% | -3,03% | -2,87% |
| moyennes agglomérations urbaines (50 000 à 200 000hbts) | 13 | 20 | 35 | 1 356 000 | 1 875 000 | 3 055 000 | 1 343 000 | 1 877 000 | 3 055 000 | +0,93% | -0,12% | = |
| agglomérations semi-urbaines (6000 à 10 000 hbts) | 17 | 31 | 50 | 127 000 | 239 000 | 394 000 | 126 000 | 237 000 | 389 000 | +0,77% | +1,10% | +1,33% |
| petites agglomérations urbaines (10 000 à 50 000 hbts) | 42 | 66 | 100 | 909 000 | 1 463 000 | 2 159 000 | 893 000 | 1 425 000 | 2 117 000 | +1,83% | +2,69% | +1,97% |
| agglomérations infra-urbaines (2000 à 6000 hbts) | 54 | 86 | 88 | 194 000 | 310 000 | 325 000 | 197 000 | 314 000 | 334 000 | -1,59% | -1,55% | -2,73% |

Sources : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994

Vanessa ROUSSEAU. 1999

Tableau n°25 : Répartition des urbains par classe de taille par rapport aux urbains simulés des trois derniers R.G.P.H algériens*.

La méthodologie et les objectifs de ce tableau sont identiques à ceux du tableau n°24.

En analysant le tableau, nous remarquons que les écarts en 1994 entre les urbains réels et les urbains simulés sont inférieurs à + ou - 1 sauf pour la strate des grandes agglomérations (-2,9 %).

Pour les effectifs des strates inférieures aux grandes agglomérations urbaines, les écarts ont progressivement diminué depuis 1977, ce qui conforte la linéarité apparente sur le graphique n°8 (distribution hiérarchique urbaine de l'Algérie en 1994). D'autre part, nous remarquons que le nombre d'agglomération a considérablement augmenté.

Pour les agglomérations de plus de 200 000 habitants, l'écart entre les urbains réels et les urbains simulés est plus important. Ces derniers sont sous-représentés, malgré le renforcement de la strate par la présence d'une nouvelle agglomération en 1994 (1994 : 4, 1977 : 3).

Notons également, que le processus de concentration dans la capitale algérienne semble diminuer puisque son effectif d'urbains réels régresse par rapport aux urbains simulés malgré la croissance en valeur absolue de sa population urbaine.

**Tableau n°25 : Répartition des urbains par classe de taille et des urbains simulés
des trois derniers R.G.P.H algériens***

| Classe de taille | Nombre de villes | | | Urbains réels | | | Urbains simulés | | | Ecart réels/simulés | | |
|---|------------------|------|------|---------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|---------------------|--------|--------|
| | 1977 | 1987 | 1994 | 1977 | 1987 | 1994 | 1977 | 1987 | 1994 | 1977 | 1987 | 1994 |
| agglomération primatale | 1 | 1 | 1 | 1 436 000 | 1 678 000 | 1 911 000 | 1 429 000 | 1 686 000 | 1 926 000 | +0,49% | -0,48% | -0,79% |
| grandes agglomérations urbaines (+200 000hbts) | 3 | 3 | 4 | 1 090 000 | 1 374 000 | 1 992 000 | 1 110 000 | 1 413 000 | 2 053 000 | -1,83% | -2,70% | -2,96% |
| moyennes agglomérations urbaines (50 000 à 200 000hbts) | 21 | 36 | 48 | 1 616 000 | 3 374 000 | 4 774 000 | 1 644 000 | 3 402 000 | 4 810 000 | -1,68% | -0,84% | -0,76% |
| petites agglomérations urbaines (10 000 à 50 000 hbts) | 104 | 169 | 245 | 2 138 000 | 3 518 000 | 5 164 000 | 2 104 000 | 3 487 000 | 5 135 000 | +1,60% | +0,89% | +0,56% |
| agglomérations semi-urbaines (6000 à 10 000 hbts) | 38 | 89 | 243 | 302 000 | 1 140 000 | 1 842 000 | 299 000 | 1 134 000 | 1 837 000 | +1,06% | +0,49% | +0,28% |
| agglomérations infra-urbaines (2000 à 6000 hbts) | 33 | 144 | 304 | 133 000 | 368 000 | 1 353 000 | 140 000 | 377 000 | 1 360 000 | -4,76% | -2,34% | -0,52% |

231

Sources : R.G.P.H algériens 1977, 1987
et projection pour 1994 réalisée par nos soins

Vanessa ROUSSEAU, 1999

Tableau n°26 : Répartition des urbains par classe de taille par rapport aux urbains simulés des trois derniers R.G.P.H tunisiens*.

Les principes de réalisation de ce tableau sont identiques à ceux du tableau n° 24.

La hiérarchie démographique des agglomérations urbaines et infra-urbaines tunisiennes évolue dans le sens d'un renforcement des strates inférieures. Le nombre de leurs agglomérations a augmenté, ainsi que leurs effectifs qui sont supérieurs à ceux des urbains simulés.

Notons également que la strate moyenne a nettement progressé en ce qui concerne le nombre d'agglomérations (de 3 à 14 entre 1975 et 1994), mais son écart entre les effectifs d'urbains réels diminue par rapport à celui des urbains simulés (-5,3 % à -3,8 %)

Une seule ville (Sfax) appartenant à la strate des agglomérations de plus de 200 000 habitants ne suit pas l'accroissement des urbains simulés et l'écart entre eux et les urbains réels s'aggrandit.

Tunis compte un effectif d'urbains réels supérieurs de 2,6 % à l'effectif d'urbains simulés, ce qui traduit bien une situation de primauté de la capitale sur l'ensemble du système urbains.

Les écarts entre les effectifs d'urbains réels et simulés des différentes strates connaissent une augmentation continue depuis 1975 ; mis à part la strate des agglomérations moyennes et des semi-urbaines ; ainsi que l'agglomération primatale dont la différence entre les deux catégories d'urbains régresse.

**Tableau n°26 : Répartition des urbains par classe de taille et des urbains simulés
des trois derniers R.G.P.H tunisiens***

| Classe de taille | Nombre de villes | | | Urbains réels | | | Urbains simulés | | | Ecart réels/simulés | | |
|---|------------------|------|------|---------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|---------------------|--------|--------|
| | 1975 | 1984 | 1994 | 1975 | 1984 | 1994 | 1975 | 1984 | 1994 | 1975 | 1984 | 1994 |
| agglomération primatale | 1 | 1 | 1 | 724 000 | 987 000 | 1 319 000 | 698 000 | 979 000 | 1 285 000 | +3,72% | +0,84% | +2,64% |
| grandes agglomérations urbaines (+200 000hbts) | 1 | 1 | 1 | 256 000 | 309 000 | 395 000 | 254 000 | 316 000 | 405 000 | +1,12% | -2,14% | -2,44% |
| moyennes agglomérations urbaines (50 000 à 200 000hbts) | 3 | 8 | 14 | 186 000 | 573 000 | 1 102 000 | 197 000 | 602 000 | 1 147 000 | -5,33% | -4,88% | -3,89% |
| petites agglomérations urbaines (10 000 à 50 000 hbts) | 47 | 73 | 89 | 987 000 | 1 485 000 | 1 842 000 | 984 000 | 1 460 000 | 1 811 000 | +0,32% | +1,70% | +1,73% |
| agglomérations semi-urbaines (6000 à 10 000 hbts) | 40 | 30 | 41 | 309 000 | 231 000 | 314 000 | 304 000 | 225 000 | 309 000 | +1,68% | +2,50% | +1,60% |
| agglomérations infra-urbaines (2000 à 6000 hbts) | 74 | 95 | 149 | 267 000 | 316 000 | 529 000 | 270 000 | 322 000 | 536 000 | -1,01% | -1,16% | -1,15% |

233

Sources : R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994

Vanessa ROUSSEAU, 1999

permettant à ces villes de s'émanciper peuvent justifier ces constats. L'Etat a rivé sa politique sur les petites villes et les strates inférieures, à travers la diffusion du fait urbain par les promotions administratives entre autres, et a largement occulté l'évolution urbaine des autres niveaux. Le système urbain national s'en trouve déséquilibré au fur et à mesure que nous nous élevons vers ses sommets.

La cambrure de la courbe du Maroc indique la grande concentration de la population urbaine (Cf. Sous-chapitre 15.2) résidant dans les grandes villes, accentuée par la ville primatale qui tire fortement la distribution. Le poids important des grandes villes marocaines tend à rendre la courbe convexe pour les agglomérations urbaines inférieures à 100 000 habitants, mais elle s'est atténuée entre 1971 et 1994. Ceci peut sembler contradictoire, car bien qu'elles aient progressé en nombre, elles sont loin d'être sur-représentées comme le suppose le graphique. L'évolution en nombre absolu et en poids des petites agglomérations urbaines et semi-urbaines est visible, car leur écart par rapport aux urbains simulés est constaté (Cf. Tableau n°24). Leur croissance est un atout majeur pour atteindre les objectifs de l'Etat en matière de décentralisation, de fixation de la population pour résoudre les problèmes engendrés par les grandes agglomérations urbaines.

Les agglomérations urbaines des strates inférieures ont un rôle important : intégration à la vie économique moderne, relais routiers, équipement en agences bancaires, solidité des structures traditionnelles. Ces fonctions polyfonctionnelles réduisent les écarts entre le Maroc urbain et le Maroc rural. Elles contribuent à la création d'un équilibre régional et au ralentissement des migrations vers les grandes villes. D'autre part, une partie de la population rurale réalise souvent le passage du rural à l'urbain au niveau de ces unités depuis ces dernières décennies.

15.4 - Le degré de concentration urbaine.

Afin d'apprécier le degré de concentration urbaine, nous avons utilisé l'indice de Jefferson et celui de Stewart pour obtenir les paramètres de primauté de Casablanca, Alger et Tunis en 1994 et voir leur évolution depuis les années 70 (Cf. Tableau n°27).

Tableau n°27 : Paramètres de primauté de Casablanca, Alger et Tunis d'après les trois derniers recensements*

| | Maroc | | | Algérie | | | Tunisie | | |
|---|-------|------|------|---------|------|------|---------|------|------|
| | 1971 | 1982 | 1994 | 1977 | 1987 | 1994 | 1975 | 1984 | 1994 |
| Indice de Jefferson $p1 = V1/V2$ | 4 | 4,1 | 2,4 | 2,9 | 2,7 | 2,5 | 2,8 | 3,2 | 3,3 |
| Indice de Stewart $p2 = V1/(V2+V3+V4)$ | 1,5 | 1,5 | 1,1 | 1,3 | 1,2 | 1,1 | 1,9 | 2 | 2 |

V1 : première ville, V2 : seconde ville...

Vanessa ROUSSEAU 1999

Source : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994,
R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994,
R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection* 1994 réalisée par nos soins.

Tunis est en tête d'un système urbain primatial si nous établissons une comparaison entre la capitale et Sfax placée par la colonisation à la seconde place de la hiérarchie urbaine. L'aggravation de la primauté de Tunis, alors qu'elle perd de son poids relatif par rapport à l'ensemble de la distribution est à noter. Ce processus contradictoire peut s'expliquer par les mécanismes de la croissance urbaine qui s'est effectuée surtout par les extrêmes et en particulier le bas. La taille réduite du pays et la forte centralisation politico-économique sont d'autres facteurs qui peuvent justifier ce résultat. La suprématie de Tunis n'est pas récente, mais cette primauté est bien antérieure au choc colonial, et elle a été consolidée par l'excessive centralisation du système politico-économique colonial qui a fait de la capitale la plaque tournante de l'espace. Malgré des efforts de la part de l'Etat depuis quelques décennies pour décentraliser les activités, le système macrocéphale tunisien marque sa hiérarchie urbaine.

La régression des indices algériens indiquent « le décrochage sensible et progressif des poursuivants d'Alger, la tendance s'orienter vers un classement et une hiérarchie plus équilibrée des grandes villes puisque les écarts se resserrent progressivement »⁵⁷, malgré le caractère sous-représenté de ces villes par rapport à la distribution théorique.

Les indices du Maroc subissent également une baisse très remarquable, mais celle-ci est due à l'aggrégation récente de Rabat et Salé qui les influencent. En effet, si nous considérons Rabat et Salé comme deux agglomérations urbaines distinctes en 1994, l'indice de primauté de Casablanca (Jefferson) serait de 4,3 et non de 2,4. Ceci confirmerait le pouvoir continu exercé par la ville primatale malgré les interventions diverses de l'Etat.

L'effet des politiques sur la courbe des trois pays est visible : la convexité au niveau des petites agglomérations urbaines et des strates inférieures nous montre qu'elles sont mal intégrées au système de par leur statut récent.

15.5 - Les effets des politiques de développement sur le classement hiérarchique (cas des 25 premières villes).

Entre les recensements des années 70 et ceux de 1994, nous avons constaté que l'allure des distributions hiérarchiques urbaines avait changé, ses éléments qui sont les villes, ont également modifié leur rang, en fonction de la croissance qu'elles ont enregistrée. Entre toutes les villes du système urbain, il existe une concurrence pour l'attraction de la population et des activités, chaque ville visant à gagner de plus en plus d'urbains et à améliorer sa place dans la hiérarchie urbaine, même si certaines places sont figées et difficilement modifiables.

Le graphique n°12 montre que la répartition spatiale des 25 premières agglomérations urbaines n'est pas égale. A nouveau, nous retrouvons dans cette analyse la répartition auréolaire régressive. En effet, la majorité des villes

⁵⁷ BELKHATIR Aziz (1996)

Graphique n°12 :

Classement hiérarchique des 25 premières agglomérations urbaines des pays du Maghreb en 1994.

Pour élaborer ce graphique nous nous appuyés sur les R.G.P.H marocains et tunisiens de 1994 et de la projection de 1994 de l'Algérie réalisée par mes soins. Puis nous avons classé par ordre hiérarchique les 25 premières agglomérations urbaines. Ce classement nous renseigne sur la hiérarchie urbaine de chaque pays ainsi que sur la répartition spatiale des premières agglomérations urbaines.

Sur les 25 premières agglomérations urbaines de l'Algérie nous constatons que 10 sont situées dans le Constantinois. La zone saharienne en compte 2, l'Algérois 7 et l'Oranie 6.

Le Maroc du Nord dénombre 12 agglomérations urbaines sur les 25 premières, le Maroc central 7. Nous remarquons que le Maroc oriental et le Maroc sud ont chacun 4 agglomérations classées parmi la tête de la hiérarchie urbaine.

Pour la Tunisie, elles se répartissent de la façon suivante : 11 en Tunisie septentrionale, 10 en Tunisie centrale et 4 en Tunisie méridionales.

Notons que la taille de la 25^{ème} ville pour les trois pays est très différente :

- Hssaine (Maroc) : 74 930 habitants.
- Saïda (Algérie) : 99 269 habitants.
- Hammam-Lif (Tunisie) : 37 494 habitants.

Graphique n°12 :
Classement hiérarchique des 25 premières agglomérations urbaines
des pays du Maghreb en 1994

Maroc

| | |
|----|---------------|
| 1 | Casablanca |
| 2 | Rabat-Salé |
| 3 | Fès |
| 4 | Marrakech |
| 5 | Agadir |
| 6 | Tanger |
| 7 | Meknes |
| 8 | Oujda |
| 9 | Kénitra |
| 10 | Tétouan |
| 11 | Safi |
| 12 | Mohammédia |
| 13 | Khourigba |
| 14 | Beni-Mellal |
| 15 | Laâyoune |
| 16 | Témara |
| 17 | Taza |
| 18 | El-Jadida |
| 19 | Nador |
| 20 | Ksar-el-Keber |
| 21 | Settat |
| 22 | Larache |
| 23 | Khemisset |
| 24 | Berkane |
| 25 | Hssaine |

Algérie

| | |
|----|--------------------|
| 1 | Alger |
| 2 | Oran |
| 3 | Constantine |
| 4 | Annaba |
| 5 | Batna |
| 6 | Sétif |
| 7 | Blida |
| 8 | Sidi-bel-Abbes |
| 9 | Chlef |
| 10 | Biskra |
| 11 | Skikda |
| 12 | Tlemcen |
| 13 | Tebessa |
| 14 | Bejaïa |
| 15 | Béchar |
| 16 | Mostaganem |
| 17 | Tiaret |
| 18 | Ouargla |
| 19 | Djelfa |
| 20 | Bordj-bou-Argeridj |
| 21 | Médéa |
| 22 | Chardaïa |
| 23 | Souk-Ahras |
| 24 | Jougourt |
| 25 | Saïda |

Tunisie

| | |
|----|------------------|
| 1 | Tunis |
| 2 | Sfax |
| 3 | Sousse |
| 4 | Gabès |
| 5 | Kairouan |
| 6 | Bizerte |
| 7 | Gafsa |
| 8 | Kasserine |
| 9 | La Goulette |
| 10 | Menzel-Bourguiba |
| 11 | Zarzis |
| 12 | Béja |
| 13 | La Marsa |
| 14 | Monastir |
| 15 | M'Saken |
| 16 | Tataouine |
| 17 | Nabeul |
| 18 | Kef |
| 19 | Moknine |
| 20 | Hamamet |
| 21 | Jendouba |
| 22 | Medenine |
| 23 | Kala-Kebira |
| 24 | Metlaoui |
| 25 | Hamam-Lif |

Sources : R.G.P.H marocains 1971 et 1994
R.G.P.H tunisiens 1975 et 1994
R.G.P.H algériens 1977 et projection pour 1994 réalisée par nos soins

Vanessa ROUSSEAU 1999

en tête de la hiérarchie sont dans l'entité spatiale de niveau 1 où est située la capitale ; et celle qui en possède le moins est l'entité la plus éloignée, localisée en milieu saharien.

En nous appuyant sur le graphique n°13, nous allons voir comment les politiques mises en place par les différents gouvernements peuvent influencer le classement des agglomérations urbaines.

Les politiques de développement des trois Etats ont modifié en deux décennies le classement hiérarchique. Les promotions administratives ont essentiellement fait gagner des places aux agglomérations placées en bas de la hiérarchie, tandis que les politiques économiques ont en fait davantage gagné à celles situées en tête.

Nous remarquons que les agglomérations urbaines qui perdent des places dans la hiérarchie sont situées à proximité des métropoles comme Ouezzane qui est à proximité de Meknès et Rabat-Salé, Mostaganem et Mascara (ex-capitale agricole) près d'Oran, Hammam-Lif à quelques kilomètres de Tunis. Les métropoles ont ralenti la croissance de ces villes, situées dans leur ombre, par leur puissance économique et administrative. Tandis que celles qui ont gagné des rangs sont à l'intérieur du territoire. Ces dernières ont bénéficié de l'interaction des promotions étatiques, en obtenant le statut de chef-lieu infra-étatique au lendemain de l'Indépendance (lors du remaniement du découpage territorial), et en devenant pôle de développement économique dans les années 70.

C'est le cas de Kasserine, qui gagne 12 places en 19 années en devenant chef-lieu de gouvernorat en 1956 et en étant promue au rang de pôle de développement dans les années 1970. Elle accueille alors une papeterie destinée à fournir le marché national et l'exportation, plus des services extérieurs des différents ministères, en particulier ceux du ministère de l'agriculture. Le parcours de Gabès est identique à celui de Kasserine grâce à son complexe chimique et son grand port artificiel qui la propulse au sommet de la hiérarchie urbaine tunisienne.

Graphique n°13 : Gains et pertes de rangs des années 1970 par rapport à 1994 des 25 premières agglomérations urbaines des pays du Maghreb.

Pour réaliser ces graphiques nous avons pris les 25 premières des R.G.P.H des années 1970, puis nous avons comparé leur classement des années 1970 à celui de 1994 afin de connaître les gains ou les pertes de rangs qu'elles ont subi en deux décennies. Ces graphiques représentent le rang qu'elles avaient dans les années 1970 et leur évolution de classement en 1994.

Nous constatons que les villes des trois pays du Maghreb situées en tête de la hiérarchie urbaine n'ont pas subi de changement de rang (Alger, Oran, Constantine et Annaba sont respectivement les quatre premières villes en 1977 et 1994).

Signalons le cas de Rabat et Salé qui en 1971 étaient considérées comme des agglomérations distinctes. En 1994, elles ont été agrégées du fait de la continuité du bâti qui s'était établie entre elles. C'est pourquoi sur le graphique, nous avons représenté le classement de Rabat et Salé en 1971 et nous n'avons pas indiqué l'évolution de rang de Salé par rapport à 1994 puisque cela n'avait pas de signification vu sa fusion. Quant à Rabat, son agrégation avec Salé n'a pas modifié son rang en 1994 par rapport à 1971.

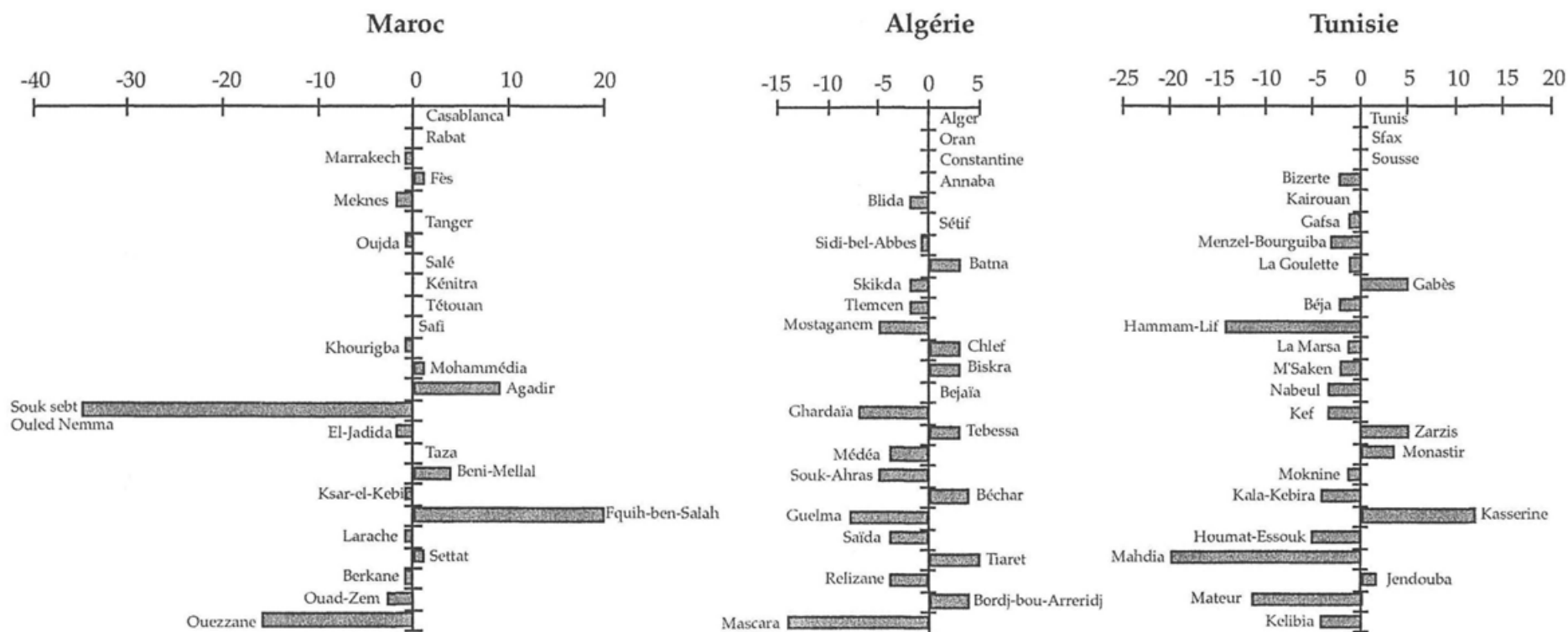
Les modifications les plus importantes apparaissent après le dixième rang. Les agglomérations classées après ont plus souvent des pertes de rangs que des gains (11 agglomérations urbaines sur les 15 dernières ont perdu des rangs pour la Tunisie, 8 sur 15 pour l'Algérie et le Maroc).

Nous remarquons que les pertes de rangs sont plus nombreuses et plus importantes pour la Tunisie (Hammam-Lif -14, Mahdia : -20).

Les 25 premières agglomérations urbaines algériennes ont des gains et des pertes de rangs nuancées, mais nous pouvons signaler que les pertes au niveau du classement sont plus marquées que les gains (Guelma : -8, Mascara : -14, Batna : +3).

Quant au Maroc, nous notons une certaine stabilité au niveau du classement car les gains et les pertes de rangs ne sont pas conséquents (el-Jadida : -2,, Beni-Mellal : +4). Remarquons cependant les cas suivants : Agadir : +9 rang, Soubt-Sebt -35, Fquih-ben-Sala +20).

Graphique n°13 : Gain et perte de rang des années 1994 par rapport à 1970
des 25 premières agglomérations urbaines des pays du Maghreb



Sources : R.G.P.H marocains 1971 et 1994
R.G.P.H tunisiens 1975 et 1994
R.G.P.H algériens 1977 et projection pour 1994 réalisée par nos soins

Zarzis et Monastir doivent leur ascension hiérarchique à leur promotion touristique, elles ont bénéficié de nombreux aménagements hôteliers et d'investissement extérieurs plus récemment que Nabeul ou Madhia qui en subissent les conséquences.

Une trilogie locale se dégage du graphique marocain. En effet, les deux agglomérations urbaines qui gagnent le plus de rangs et celle qui en perd le plus sont situées dans le Tadla. Cette région possède les meilleures opportunités d'échapper à l'emprise casablancaise car elle a su se moderniser. Les transformations des conditions culturelles par l'irrigation, la bonification des terres, la diversification des productions, favorisent les échanges ville-campagne ; ajouter à cela le développement de centres et surtout l'acquisition par les plus importants de fonction de niveau supérieur comme Béni-Mellal qui rayonne sur cet espace avec le soutien de Fquih-ben-Salah, mais au détriment de Souk-Sebt-Nemma située trop en retrait.

La situation d'Agadir est particulière, car sa progression de 9 rangs en 22 ans est le résultat de son incroyable croissance urbaine qui a engendré une fusion de la municipalité d'Agadir avec les municipalités et autres centres limitrophes en raison de son étalement spatial et de la continuité du bâti.

Les villes algériennes, qui ont le plus progressé dans la hiérarchie urbaine, sont celles qui ont profité des politiques industrielles des années 70. L'Etat décide dans son plan quinquennal de 1974/79 de diffuser l'industrie à l'intérieur des terres (dans les hautes plaines majoritairement), et leur répartition traduit la politique, sinon de décentralisation, du moins de décentralisation industrielle. La volonté de rééquilibrage se traduit également par une certaine priorité donnée à l'est (Bordj-bou-Argeridj, Tébessa, Biskra...) et à l'Oranie (Tiaret, Béchar...) par rapport à l'Algérois. Certaines villes ont gagné des rangs grâce à leur situation au pied de montagnes très peuplées⁵⁸ et ont attiré une partie importante des habitants de celles-ci (Batna, Chlef...)

⁵⁸ COTE Marc (1993)

Si de nombreux auteurs ont critiqué la pertinence de la loi Rang-Taille, nous avons à partir des documents réalisés montré qu'elle apparaît comme un modèle intéressant pour mesurer, décrire et comprendre les processus de la croissance urbaine dans les pays du Maghreb.

La force de cette loi est de pouvoir donner une signification logique à la plupart des irrégularités qui échappent au modèle où la part de l'histoire et des politiques étatiques n'est pas à négliger.

Conclusion de la troisième partie.

L'analyse de la répartition de la population urbaine par strate nous montre, non seulement l'augmentation importante du nombre de citadins, mais également les mutations qu'ont subi ces trois pays depuis une vingtaine d'années, elle est révélatrice de l'influence des facteurs endogènes et exogènes sur les villes. La corrélation établie entre la majorité d'urbains résidant par catégorie de strate et l'espace, qui révèle la tendance à une répartition hiérarchique spatiale décroissante, montre que le phénomène urbain est récent dans ces Etats qui le sont tout autant.

Quant à leur distribution hiérarchique, nous avons vu que le choix du seuil minimum est déterminant dans l'analyse d'un système urbain. Il est important qu'il soit le plus bas possible, quitte à soulever quelques contestations concernant la position transitoire de certaines agglomérations qualifiées de noyaux urbains, si nous voulons saisir les lacunes et les imperfections de ce dernier. Par ailleurs, leur hiérarchie urbaine n'est pas seulement différente quantitativement, mais également qualitativement comme nous avons pu le constater. Les graphiques révèlent une pyramide algérienne à base large et une pyramide marocaine à base étroite. Quant à celle de la Tunisie, elle se présente sous une forme plus classique. Elles se sont modifiées à des degrés différents et ces faits sont dûs aux politiques internes de chaque pays qui influencent, en grande partie, les mouvements des populations.

Quatrième partie : Les réseaux urbains.

Cette quatrième partie sera consacrée à l'étude des réseaux urbains. Nous employons ce terme au pluriel car nous distinguons le réseau urbain de chacun des pays du Maghreb. Nous définissons le réseau urbain comme l'ensemble des villes d'un territoire politico-administratif bien délimité et intégré, comme une région ou un Etat. Cette expression est utilisée par les géographes pour caractériser l'existence d'un niveau d'organisation spatiale supérieur à celui de la ville : le réseau urbain est constitué par les relations entre toutes les villes d'un même territoire ; il contribue à réguler le fonctionnement et l'évolution de chaque ville. Les villes dessinent un réseau de pôles connectés entre eux qui encadrent et desservent ce territoire⁵⁹.

Nous organisons cette étude en trois chapitres :

Le premier porte sur l'organisation spatiale du fait urbain par rapport au territoire en 1994. Ce qui conduit à préciser les influences des politiques de développement depuis les années 70 sur leur accroissement urbain, quelles catégories et quels espaces ont été privilégiés. Puis, nous traiterons du paradoxe de la concentration littorale et de ses conséquences.

Dans le second chapitre, nous étudierons le partage urbain de l'espace. A travers une variante de la loi de Reilly, seront analysées les attractions urbaines en 1994, en partant du principe « qu'un rayonnement urbain grandit avec la taille de la ville et diminue lorsque la distance à la ville augmente. Cette diminution finit par devenir une élimination complète au profit de l'influence d'un autre centre à mesure qu'en s'éloignant du premier on se rapproche du

⁵⁹ OFFNER Jean-Marc, PUMAIN Denise (1996)

second »⁶⁰. Puis, l'on tentera de mettre en rapport les attractions urbaines avec les découpages administratifs, de voir s'il ya correspondance, adéquation, superposition entre les deux. Un dernier point s'intéressera aux limites d'iso-influence urbaine au niveau local et à leur évolution en deux décennies.

Enfin, nous concluons sur une étude de l'armature urbaine du Maghreb. Seront étudiées les aires d'attractions au niveau macro, puis une confrontation des résultats avec les éléments donnés en prémice (découpage par niveau 1), et leur évolution à l'échelle macro et le problème des frontières. Nous terminerons en examinant la structuration des sous-réseaux maghébins par l'analyse de ces sous-ensembles au regard du principe de la hiérarchie urbaine utilisé précédemment au niveau national.

⁶⁰ BEGUIN Hubert (1974)

Chapitre 16 - Les villes et leur poids.

Ce chapitre nous amènera à étudier l'organisation spatiale des agglomérations urbaines des trois pays en 1994 et de mettre en évidence le rôle des politiques étatiques sur leur accroissement. Puis, nous porterons notre réflexion sur le phénomène de littoralisation et ses diverses conséquences.

16.1 - Situation en 1994.

En prenant en considération l'ensemble des agglomérations urbaines, et particulièrement celles supérieures à 50 000 habitants, nous remarquons qu'elles sont réparties de manière inégale dans l'espace maghrébin (Cf. Carte n°33).

Au Maroc, une constellation urbaine apparaît ayant la forme d'un trapèze : allant de Taza, via Kénitra, à el Jadida et s'achevant à Béni Mellal. Ce noyau⁶¹ déjà remarqué dans les années 80 n'a cessé de s'accroître. Ses lignes maîtresses, dirigées vers Casablanca, illustrent la puissance de ce cœur atlantique marocain. Autour de ce centre de gravité urbain, les ensembles du nord (Tanger, Tétouan), du sud (le triangle Agadir-Safi-Marrakech) et de l'est (Oujda, Nador) s'avèrent à la fois de moindre importance et détachés.

En Algérie, trois chapelets de villes se détachent de la carte avec une prééminence littorale. Ils se présentent sous une forme :

- déployée en auréole pour l'Oranie,
- massive et cœncentrée pour l'Algérois,
- équilibré pour le Constantinois.

Les montagnes élevées les séparant forment des zones tampons. Une ceinture d'agglomérations urbaines traversent les hautes plaines d'ouest en est. Mais l'originalité de l'Algérie est la présence de villes sahariennes comme Béchar, Ghardaïa, Ouargla, El Oued, ponctuant l'ensemble de cet espace. D'autre part, leur taille est un signe de leur émergence récente.

⁶¹ TROIN Jean-François (1982)

Carte n°33 : Les villes et leur poids au Maghreb en 1994.

La méthode par progression linéaire dont la formule est la suivante : racine $(V1/V2) * X$, nous a permis de calculer la taille de chaque agglomération urbaine en respectant le volume de sa population et d'obtenir une représentation cartographique significative.

V1 = valeur de la ville représentée

V2 = valeur de la plus grande ville.

X = diamètre du plus grand cercle. Pour cette étude, nous nous sommes référés à Casablanca dont le diamètre du cercle est de 1,7cm.

Cependant la méthode des classes a été utilisée pour figurer les agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines (inférieures à 10 000 habitants). Nous avons appliqué les valeurs de 0,05 cm et de 0,08 cm pour représenter respectivement les agglomérations infra-urbaines (entre 2000 et 6000 habitants) et les agglomérations semi-urbaines (entre 6000 et 10 000 habitants). Si nous avions appliqué la formule citée ci-dessus pour ces deux catégories d'agglomérations leur cercle n'aurait pas été visible et l'évolution de la taille du cercle n'aurait pas été perceptible à ce niveau.

Une large part de l'urbain et infra-urbain du Maghreb se localise sur la frange littorale ou à proximité. Les métropoles nationales et régionales se démarquent de l'ensemble du réseau par leur taille très prononcée.

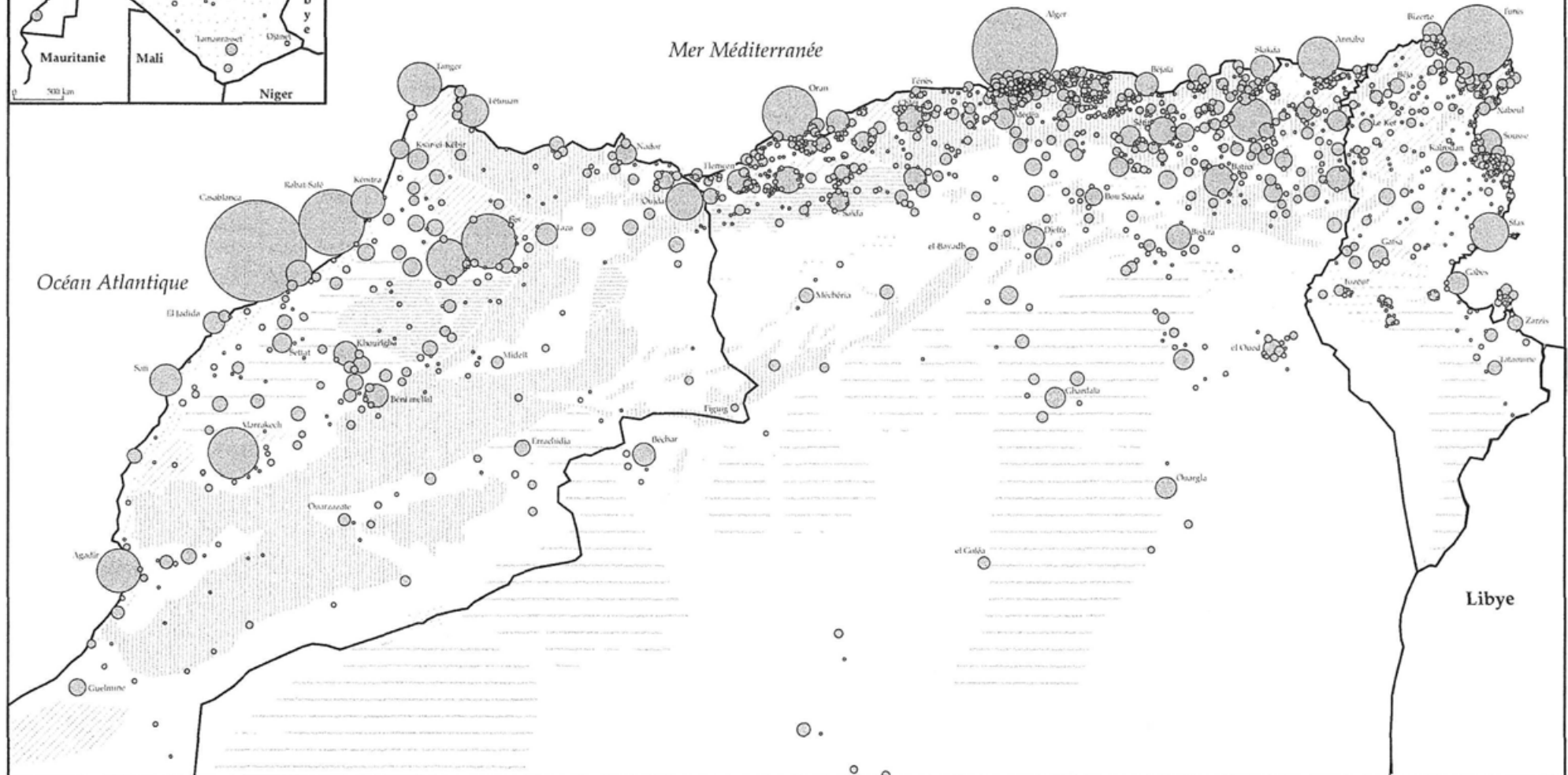
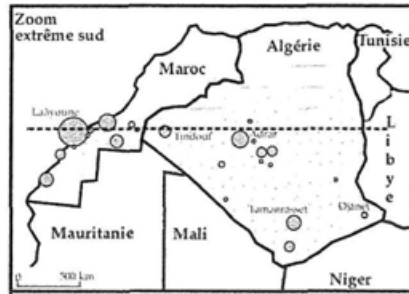
Il est intéressant de signaler qu'une concentration massive d'agglomérations urbaines inférieures à 50 000 habitants est visible autour des métropoles régionales pour l'Algérie et la Tunisie ; or ce phénomène n'est pas présent au Maroc.

La profondeur du fait urbain dans l'est algérien et en Tunisie est très nette. Une dissymétrie de part et d'autre d'Alger est visible entre l'est et l'ouest algérien.

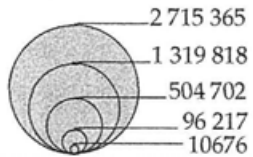
Les montagnes de l'Atlas marocain jouent un rôle d'espace répulsif et concentrent le fait urbain dans la zone des bas plateaux, hautes plaines et plaines littorales situées au nord-ouest/ouest.

Le rapport de la distribution urbaine avec les montagnes est différent suivant les pays. Pour le Maroc, nous assistons à une localisation des agglomérations urbaines et infra-urbaines en situation de piémont, alors que pour l'Algérie et la Tunisie, à ce fait également présent, s'ajoute celui de l'implantation montagnaise.

Carte n°33 : Les villes et leur poids au Maghreb en 1994



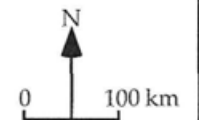
Nombre d'habitants



- de 2000 à 6000 habitants
- de 6000 à 10 000 habitants
- frontières

- plaines littorales ou intérieures
- hautes plaines
- bas plateaux
- chott

- plateaux et reliefs tabulaires élevés
- basses montagnes et collines
- montagnes élevées
- systèmes dunaires



Sources : R.G.P.H tunisien 1994
 R.G.P.H marocain 1994
 projection 1994 pour l'Algérie effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

En Tunisie, une disposition méridienne prédomine de Bizerte à Zarzis, via Tunis, Sousse, Sfax, formant une guirlande d'agglomérations urbaines conséquente et reflétant un poids urbain littoral écrasant.

Un examen d'ensemble sur ce Maghreb des villes nous révèle que les cinq bassins urbains successifs d'ouest en est, repérés⁶² dans les années 80, ne sont plus séparés par des espaces vides, ceux-ci sont progressivement atteints par l'urbain (précisons que notre seuil minimum est plus bas : 2000 hab.).

A ce déséquilibre spatial s'ajoutent les différences d'armature. A un Maroc des métropoles et des villes régionales, mais peu pourvu en villes moyennes, fait face une Algérie ne comptant que 5 villes supérieures à 200 000 habitants, mais dotée de nombreuses villes moyennes, assez bien réparties sur le territoire, et une Tunisie très macrocéphale.

Pour les trois pays, les agglomérations urbaines (et infra-urbaines) de moins de 50 000 habitants apparaissent comme des liens, des relais entre les différents bassins urbains. Elles sont présentes dans les espaces les plus austères, mis à part deux cas :

- Atlas marocain.
- Sahara tunisien.

Pour le Maroc, l'altitude très élevée de l'Atlas et la présence de Berbères à forte tradition rurale, peuvent expliquer cette absence de villes ou noyaux urbains dans ce milieu. Par contre l'explication est essentiellement d'ordre économique pour le cas tunisien. Son désert ne possède aucune ressource qui servirait de moteur pour propulser le fait urbain dans cet espace.

Un phénomène de piémont, visible au nord de l'Atlas marocain et au nord de la frange saharienne algérienne, ainsi que des implantations en zones montagneuses caractérisent ces agglomérations urbaines appartenant aux strates inférieures :

- Mogods, dorsale tunisienne (Tunisie),

⁶² TROIN Jean-François (1982)

- Kabylie, Aurès... (Algérie),
- Anti-Atlas (Maroc), mais leur présence est moins prononcée que dans les deux autres pays.

16.2 - L'évolution de ces poids urbains depuis 1970.

L'intervention étatique dont l'objectif est de viser à un meilleur équilibre régional par le biais de transformations économiques, sociales et administratives, a une répercussion sur les taux d'accroissement urbain moyen annuel (Cf. Carte n°34), car la dynamique a atteint la plupart des espaces autrefois délaissés par ce phénomène.

Ces effets, même si quelques inégalités de développement persistent, se sont reportés principalement sur les agglomérations inférieures à 100 000 habitants, davantage sur celles inférieures à 50 000 hab., dont certaines sont localisées dans des zones encore mal pénétrées par le fait urbain. Celles-ci connaissent les rythmes d'accroissement urbain les plus élevés.

Pour conforter nos propos, sur les 144 agglomérations urbaines et infra-urbaines dont le taux d'accroissement urbain moyen annuel est supérieur à 5 %, 19 ont une population comprise entre 100 000 et 50 000 habitants, 115 ont moins de 50 000 habitants. D'autre part, la localisation des agglomérations sans statut urbain dans les années 70, met en évidence la diffusion du fait urbain.

Ces agglomérations urbaines (et infra-urbaines) bénéficiant de taux d'accroissement urbain moyen annuel supérieurs à 5 % ou récemment urbaines sont situées :

- soit dans les interstices de grandes métropoles ;
- soit à l'intérieur des terres (cas dominant).

Ce phénomène reflète le changement d'orientation des politiques de développement des Etats, car pendant la première décennie suivant les Indépendances, les villes les plus dynamiques appartenaient aux espaces à forte concentration d'économie moderne, c'est-à-dire les plaines aux activités agricoles extraverties et spéculatives situées en zone littorale industrialisée. Les deux décennies suivantes traduisent un basculement, avec une priorité donnée aux petites villes.

Carte n °34 :

Les villes du Maghreb et leur taux d'accroissement urbain moyen annuel entre les années 1970 et 1994

Les méthodes pour représenter les agglomérations urbaines et infra-urbaine sont les mêmes que pour la carte précédente.

Pour calculer les taux d'accroissement urbain moyen annuel entre les années 1970 et 1994, nous avons employé la formule suivante :

$$(((V94/Va70)^{(1/n)}-1)*100$$

V94 = population urbaine du R.G.P.H de 1994 de l'agglomération à représenter.

Va70 = population urbaine de la même agglomération au recensement des années 70*.

n = nombre d'années entre les deux recensements.

Nous avons comme date commune le R.G.P.H de 1994, mais les autres dates de R.G.P.H des années 70 varient selon les pays. Nous avons choisi de représenter le taux d'accroissement urbain moyen annuel et non le taux d'accroissement urbain inter-censitaire pour éviter l'effet de masse et cela nous permet de ne pas faire de projection pour les amener à une date commune (1977) et de travailler sur des valeurs brutes.

*R.G.P.H marocain 1971, R.G.P.H tunisien 1975 et R.G.P.H algérien 1977.

Les agglomérations urbaines supérieures à 100 000 habitants localisées sur la zone littorale et sub-littorales du Maghreb ont des taux d'accroissement urbain moyen annuel inférieurs à 5 %.

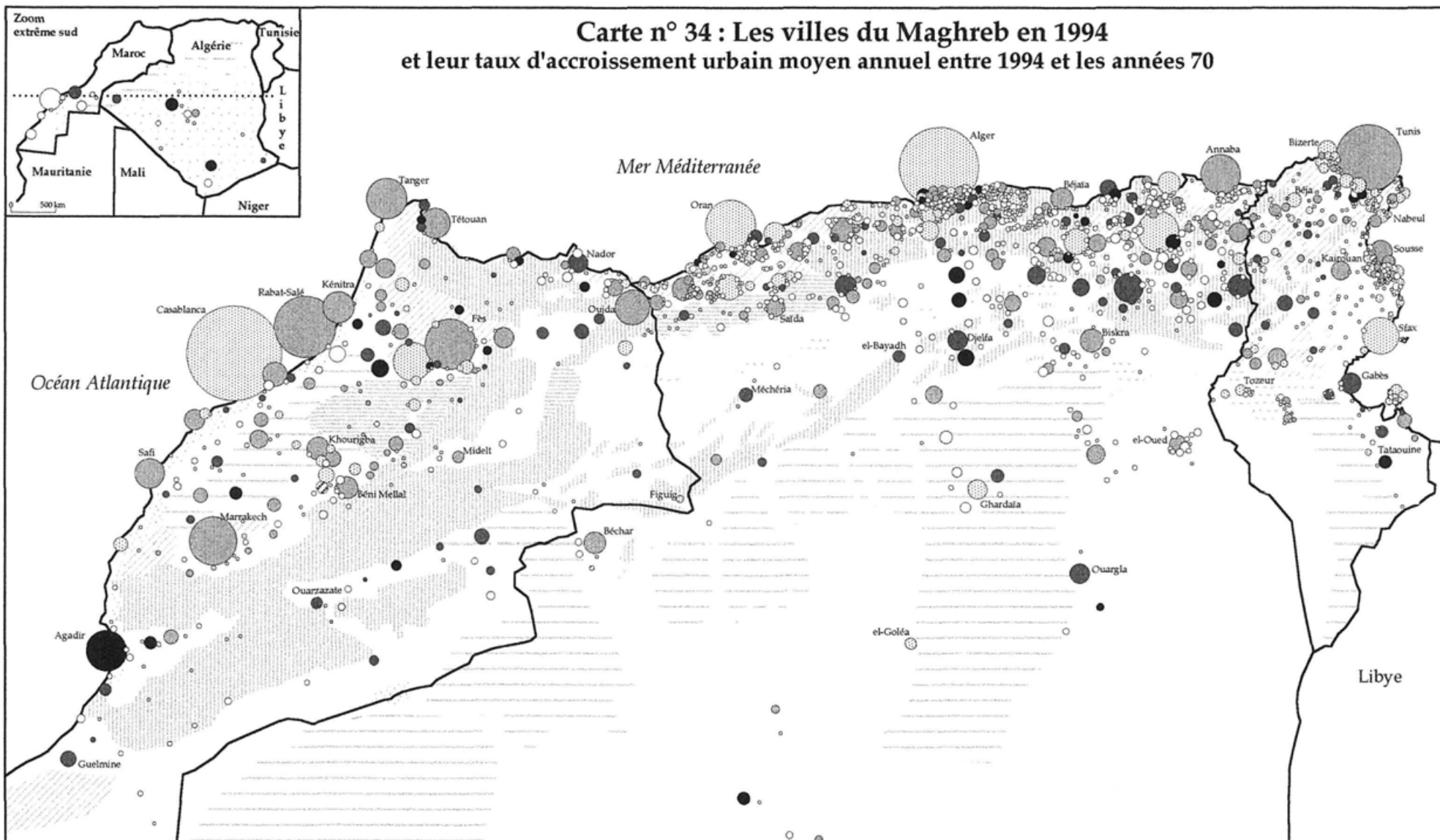
Les taux d'accroissement urbain moyen annuel supérieurs à 5 % s'organisent en plusieurs axes :

- axe intérieur algéro-tunisien de Tataouine passant par Kasserine, Batna et prenant fin à M'Sila.
- axe méridien algérien de Sidi-Moussa passant par Hassi-Baba, Messaad aboutissant à Hassi-Messaoud.
- axe intérieur nord marocain de Sidi-Yahya passant par Khemisset, Thala et s'achevant à El-Aioun-Sidi-Mellouk.
- axe intérieur sud marocain de Agadir passant par Ouarzazate et se terminant à Errachidia.

La représentation par une trame blanche des agglomérations urbaines et infra-urbaines n'ayant pas le statut urbain dans les années 1970, nous permet de distinguer les milieux récemment pénétrés par le fait urbain et de voir le phénomène de désengorgement des agglomérations urbaines supérieures à 50 000 habitants.

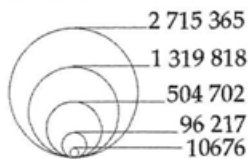
Quelques cas inférieurs à 0 % : Tunisie : Hammam-Soussa (-0,5 %), Maroc : Souk Sebt Oulad Nemma(-1,7 %).

**Carte n° 34 : Les villes du Maghreb en 1994
et leur taux d'accroissement urbain moyen annuel entre 1994 et les années 70**



253

Nombre d'habitants



○ de 2000 à 6000 habitants

○ de 6000 à 10 000 habitants

○ de 10 000 à 20 000 habitants

○ de 20 000 à 50 000 habitants

○ de 50 000 à 100 000 habitants

— frontières

□ sans statut urbain dans les années 70

▨ moins de 0%

▤ de 0 à 3%

▧ de 3,1 à 5%

▩ de 5,1 à 8%

■ plus de 8%

□ plaines littorales ou intérieures

□ hautes plaines

□ bas plateaux

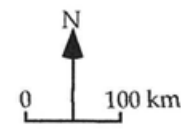
□ chott

▨ plateaux et reliefs tabulaires élevés

▤ basses montagnes et collines

▩ montagnes élevées

▧ systèmes dunaires



Sources : R.G.P.H tunisiens 1975 et 1994
R.G.P.H marocains 1971 et 1994
R.G.P.H algériens 1977 et projection 1994 effectuée par nos soins d'après le R.G.P.H 1987

Les Etats ont utilisé divers instruments pour diffuser l'urbanisation à l'intérieur de leur territoire engendrant de véritables explosions urbaines caractérisant certains espaces :

- Souss, nord-est marocain (Zaïo : + 9,1 %...);
- hautes steppes de l'est algérien (Ain Oulmene : + 8,3 %...) (revanche sur l'histoire : peu pénétrées par leur fait urbain pendant la colonisation);
- sud-est tunisien, dorsale tunisienne (Tajerouine : + 6,6 %...).

La modernisation des zones agricoles du Tadla (périmètres irrigués) et du Saïs, l'industrialisation à dominante agro-alimentaire et l'amarrage de Meknes-Fes à l'axe atlantique ont favorisé l'expansion du fait urbain. Les zones où la transformation et la modernisation des secteurs productifs ont pu être entrepris dans de bonnes conditions, grâce aux investisseurs publics ou aux initiatives privées locales, ont enregistré de fortes poussées urbaines. Ainsi les villes des grands périmètres irrigués modernes étatiques (Tadla, Rharb...) comme celles des zones agricoles modernisées (Touat et Gourara dans le Sahara algérien, ou el Jerid et Nefzaoua dans le Sahara tunisien) grâce à la création de petits périmètres irrigués (moto-pompes), ont connu un développement rapide lié à la modernisation et à l'enrichissement induit, créateur de nouveaux besoins en services.

Le rôle du tertiaire, outil privilégié des Etats maghrébins, n'est pas à négliger, les centres ayant acquis une responsabilité administrative ou obtenu le statut urbain comme Sidi Slimane (+ 5,5 %), Adrar (+ 8,5 %), Siliana (+ 6,1 %)... ont des taux supérieurs à leur moyenne nationale. Leur dynamisme est impulsé par la création à l'échelle locale d'emplois publics dans des services mis en place suivant une grille systématique qui s'adapte à la hiérarchie administrative.

Cette promotion est fondamentale pour leur transformation et leur mutation car ils bénéficient de :

- nouvelles fonctions administratives ;

- d'aménagements qui modifient leur paysage : construction de nouveau(x) bâtiment(s), de trottoirs, etc. ;
- l'acquisition d'une citadinité renforcée par l'arrivée de fonctionnaires, qui donne une certaine importance à leur agglomération.

La mutation est d'autant plus remarquable quand, aux promotions administratives, s'ajoute un investissement industriel, qui se reflète sur leur dynamisme démographique. Ce dernier fait concerne quelques villes tunisiennes et marocaines : Kasserine (+ 5,9 %), Tabarka (+ 7,5 %), Berrechid (+ 4,49 %)... Plus systématiquement les villes algériennes⁶³ : chefs-lieux de wilaya, daïra comme Bordj-bou-Naama (+ 6,98 %), Jijel (+ 5,2 %) ou encore de petites agglomérations (el-Kerma : + 9,62 %, Hassi-Messaoud : + 11,62 %).

La distribution dans l'espace des agglomérations urbaines appartenant aux strates inférieures apparaît de plus en plus diffuse et significative des transformations économiques et sociales récentes.

Malgré l'élargissement spatial de la dynamique urbaine, plusieurs constantes apparaissent :

- si les villes primatiales/métropoles régionales ont une croissance faible (en raison, entre autres, d'une volonté politique de désengorgement), les villes localisées à proximité des grandes agglomérations urbaines connaissent une forte croissance induite par les facteurs exogènes. L'affaiblissement relatif de la croissance des métropoles a été équilibré par l'explosion urbaine de centres périphériques comme nous le montrent les exemples de Fès-Meknès, Tunis, Alger... Ainsi Alger, puissant pôle d'attraction à l'échelle nationale, mais incapable du fait de la crise aiguë du logement d'accueillir de nouveaux venus, les « oriente » vers les agglomérations voisines lesquelles enregistrent des taux records : Sidi Moussa : + 9,5 %, Khémisti : + 10,1 %, Reghaïa : + 5,2 %.

Le renforcement de l'axe urbain atlantique est tout aussi notoire, outre l'apparition de nouveaux centres urbains dans l'espace casablançais, les taux des agglomérations voisines sont significatifs. Ce sont des foyers industriels,

⁶³ Cf. Sous-chapitre 13.3

cités dortoirs à fonction résidentielle ne cessant de renforcer la primauté du grand axe de relations qu'est Casablanca-Rabat.

- la régression de certaines agglomérations inférieures à 50 000 habitants comme : Souk Sebt Oulad Nemma (Maroc) dont le taux d'accroissement urbain entre 1971/94 est de - 1,76 %, ou encore Messadine - 2 %, Sidi Ameur - 2,7 % (Tunisie). Ces agglomérations urbaines ont régressé au profit, successivement, de villes plus dynamiques comme Beni Mellal et Sousse.

Les inégalités de la croissance urbaine montrent que celle-ci demeure encore, étroitement liée à l'intervention de facteurs exogènes.

Plusieurs traits communs lient les trois pays : en dehors des métropoles régionales, les zones où la croissance est modérée, inférieure à 5 %, correspondent le plus souvent aux espaces régionaux en crise. En raison de l'absence de création nouvelle d'unités de production industrielle, ces villes ne peuvent retenir les populations emportées par l'exode rural vers les grands centres dynamiques du littoral. Cette situation caractérise le nord-ouest de la Tunisie : Le Kef (+ 2,2 %), Béja (+ 2,2 %) qui malgré les aménagements des décennies précédentes, et leur fonction de chef-lieu de gouvernorat, ne sont plus aussi dynamiques qu'au début de leur promotion.

Pour le Maroc et la Tunisie, l'urbanisation des campagnes est également liée à des impulsions autres que l'industrialisation. L'intégration accrue du milieu rural à l'économie urbaine est révélée par la plus grande fluidité des espaces : essor des transports, l'adoption de nouvelles spéculations agricoles plus rémunératrices.

Elles ont généré des centres pourvoyeurs de services ruraux situés au carrefour de voies routières ou le long d'axe lourd de circulation Sidi Yahia (+ 8,8 %), Ouled Teima...

Un effort d'aménagement conséquent a été effectué par les trois Etats pour promouvoir un développement harmonieux sur leur territoire. Ce sont essentiellement les réseaux routiers (Cf. Carte n°35) qui en ont bénéficié soit :

- de création de nouvelles routes comme celle de l'Unité au Maroc reliant le Rif au reste du pays, ou la Transsaharienne en Algérie ;
- de la modernisation du réseau ;
- du renforcement du maillage existant comme la grande diagonale Kairouan-Gafsa-Nefta dont l'objectif est le désenclavement intérieur.

En comparant la carte du réseau routier du Maghreb et celle du fait urbain et de son évolution, nous remarquons que ce sont les espaces situés aux confins des territoires où s'achèvent ces routes qui ont bénéficié des taux les plus élevés et d'implantation de noyaux urbains. Leur aménagement a permis de véhiculer la modernisation, la population de ces espaces n'est plus coupée du reste du territoire mais en fait partie intégralement. Une corrélation est établie entre l'aménagement du réseau routier et la création de ces agglomérations urbaines/infra-urbaines.

L'affaiblissement apparent des grandes agglomérations urbaines marocaines⁶⁴, tunisiennes et algériennes déjà constaté durant la période intercensitaire des années 70/80 perdure encore, mais quelques cas sont à signaler :

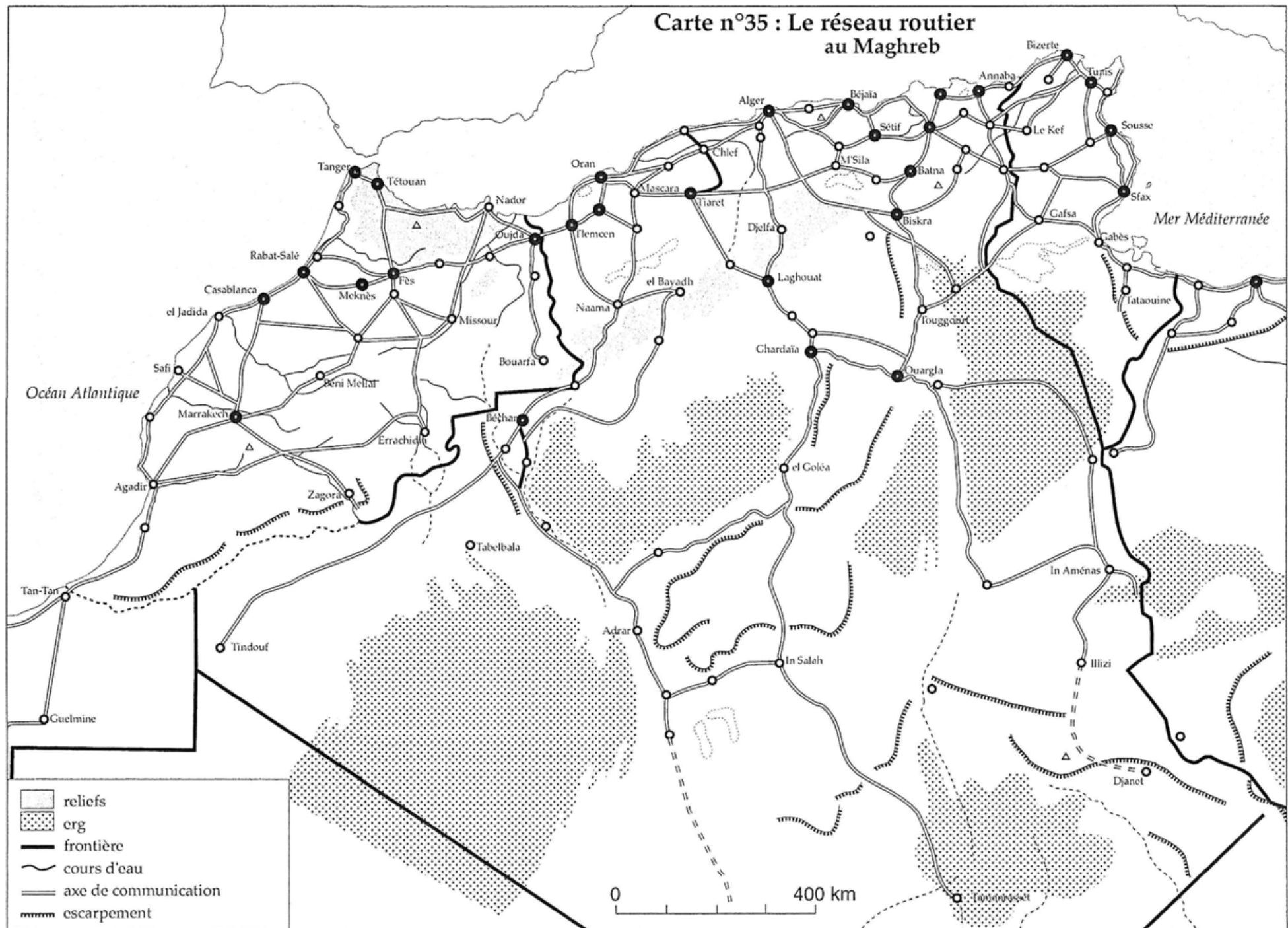
- au Maroc, le taux d'accroissement urbain annuel d'Agadir : + 9,5 % se justifie par la coalescence de la municipalité d'Agadir avec d'autres municipalités limitrophes, laquelle a été engendrée par une dynamique économique (tourisme) issue d'un ensemble de facteurs favorables (climat, océan...);
- en Algérie, celui de Batna est dû à sa situation géographique⁶⁵.

La particularité de la chaîne d'agglomérations urbaines moyennes au taux élevé, au sud d'Alger, est à noter. L'annexion de noyaux villageois situés à proximité de ville (Ouargla) ou la sédentarisation de population nomade paupérisée qui n'ont trouvé d'autre alternative que le regroupement en ville

⁶⁴ ESCALLIER Robert (1987)

⁶⁵ Cf. Sous-chapitre 15.5

Carte n°35 : Le réseau routier au Maghreb



(Aïn Oussera, Djelfa) sont des facteurs explicatifs de ces accroissements conséquents. D'autre part, les agglomérations urbaines de l'est algérien ont des taux d'accroissement urbain plus soutenus que l'ouest, car elles ont profité davantage des politiques administratives des années 70/80.

La carte n°35 conforte nos propos précédents et montre l'impact des politiques étatiques qui font glisser l'urbain à l'intérieur de leur pays par le biais des strates inférieures.

16.3 - Paradoxe de la concentration littorale.

En 1994, le littoral maghrébin concentre 64 % des urbains (sur une frange littorale de 50 km de large).

La corrélation colonisation/littoralisation est quelque peu contestée par la situation partagée par les trois pays : l'Algérie ayant connu une colonisation plus longue et conséquente que la Tunisie ou le Maroc, une littoralisation plus prononcée ne surprendrait pas. Or elle est moindre puisque 53 % des urbains algériens sont localisés dans la frange littoral contre 61 % pour le Maroc et 78 % pour la Tunisie (Cf. Tableau n°28).

Ce phénomène s'explique par les raisons suivantes :

- la colonisation de l'Algérie s'est faite par un régime militaire⁶⁶, qui parallèlement aux infrastructures économiques du littoral, a voulu contrôler l'intérieur et par conséquent a créé de nombreuses villes. L'Etat indépendant, par le biais des politiques administratives et industrielles, a drainé une partie des urbains à l'intérieur des terres.

- la colonisation du Maroc et de la Tunisie s'est faite dans un contexte de grand capitalisme libéral du début de 20^{ème} siècle, l'objectif des colons étant d'établir des flux entre le territoire et la métropole. Cette concentration contemporaine est renforcée par les activités économiques principalement littorales, et elle est accentuée depuis deux décennies par le tourisme ; d'autre

⁶⁶ COTE Marc, JOANNON Michèle (1999)

**Tableau n°28 : Situation du fait urbain sur la frange littorale et à l'intérieur
des pays du Maghreb en 1994 et depuis les années 1970.**

Pour construire ce tableau, nous avons choisi de subdiviser en deux zones le territoire de chaque pays du Maghreb : la frange littorale et l'intérieur. La frange littorale correspond aux terres partant de la côte maritime et pénétrant jusqu'à 50 km à l'intérieur du territoire. L'intérieur correspond à l'espace situé à plus de 50 km du littoral. Ce tableau nous permet de dégager le fait urbain et son évolution sur le littoral et à l'intérieur des pays.

Les agglomérations urbaines et infra-urbaines des différents R.G.P.H. et de la projection de 1994 pour l'Algérie nous ont servi de support ainsi que les cartes routières et touristiques Michelin n°958 et 959 pour délimiter les deux zones.

Le pourcentage d'urbains (y compris infra-urbains) de chaque zone a été calculé par rapport à l'ensemble de la population urbaine de chaque pays concerné. Quant à l'augmentation inter-censitaire d'urbains correspond au poids d'urbains gagné entre deux recensements pour chaque zone.

Avant d'analyser ce tableau il est important de prendre en considération la différence de superficie de chaque pays.

Nous constatons un phénomène général de littoralisation des urbains en 1994 pour les trois pays avec cependant une littoralisation urbaine tunisienne plus marquée (78 % des urbains sur la frange littorale). Plus de la moitié des urbains du Maghreb sont concentrés sur la frange littorale de leur pays.

En 1994, les agglomérations tunisiennes et algériennes situées sur la frange littorale sont plus nombreuses que celles situées à l'intérieur du pays. La situation inverse est à noter pour le Maroc. Ce constat est valable pour les autres dates des trois pays.

L'augmentation du nombre d'agglomérations urbaines inter-censitaire par zone est plus importante pour la deuxième décennie pour l'Algérie et la Tunisie. Le Maroc a un comportement inverse puisque le nombre d'agglomérations a plus progressé pour chaque zone entre 1971 et 1982.

La situation semble s'atténuer depuis les années 1970 lorsque nous regardons le pourcentage d'urbains situés sur la frange littorale car les chiffres en valeur relative diminuent en faveur de l'intérieur (ex : Maroc : 63,2 % en 1971, 61,2 % en 1994). Mais la concentration littorale continue à croître, même si cette dernière a tendance à s'atténuer entre les années 1980 et 1994.

**Tableau n°28 : Situation du fait urbain sur la frange littorale et à l'intérieur des pays du Maghreb
en 1994 et depuis les années 1970**

| | | frange littorale | | | | | intérieur | | | | |
|----------------|------|------------------|-------------------------------|----------------------------------|---|-----------------|----------------|-------------------------------|----------------------------------|---|-----------------|
| | | agglomérations | | % d'urbains / au total d'urbains | augmentation inter-censitaire d'urbains | % du territoire | agglomérations | | % d'urbains / au total d'urbains | augmentation inter-censitaire d'urbains | % du territoire |
| | | nombre | augmentation inter-censitaire | | | | nombre | augmentation inter-censitaire | | | |
| Maroc | 1971 | 49 | +26 | 63,22 | +59,99% | 17,6 | 83 | +53 | 36,78 | +60,82% | 82,4 |
| | 1982 | 75 | | 63,10 | | | 136 | | 36,90 | | |
| | 1994 | 100 | +25 | 61,62 | | | +50,51% | 178 | +42 | | |
| Algérie | 1977 | 109 | +127 | 61,97 | +54,19% | 2,3 | 91 | +115 | 38,03 | +97,14% | 97,7 |
| | 1987 | 236 | | 56,03 | | | 206 | | 43,97 | | |
| | 1994 | 457 | +221 | 53,50 | | | +42,02% | 388 | +182 | | |
| Tunisie | 1975 | 116 | +15 | 82,63 | +38,73% | 23,8 | 50 | +27 | 17,37 | +62,61% | 76,2 |
| | 1984 | 131 | | 80,23 | | | 77 | | 19,77 | | |
| | 1994 | 186 | +55 | 78,07 | | | +37,21% | 109 | +32 | | |

Sources : R.G.P.H marocains 1971, 1982 et 1994
R.G.P.H tunisiens 1975, 1984 et 1994
R.G.P.H algériens 1977, 1987 et projection 1994 réalisée par nos soins

part, les politiques de développement du Maroc et de la Tunisie ont eu une portée plus restreinte que celles de l'Algérie.

Quelques indices concernant la Tunisie renforcent nos propos. Le littoral est le principal espace agricole⁶⁷ avec 60 % de la valeur ajoutée et des exportations agricoles, 42 % des emplois agricoles, 49 % des périmètres irrigués et l'essentiel de l'arboriculture, l'aviculture et la serriculture. Il possède également 85 % de l'emploi manufacturier, 90 % de la valeur ajoutée industrielle, sans compter le tourisme balnéaire. L'espace intérieur est un espace de parcours et de passage.

Quant au Maroc, Casablanca représente toujours le grand foyer industriel dynamique et le principal centre des échanges internationaux. La crainte d'extension de sa conurbation littorale, dans les années 80, est confirmée⁶⁸, puisqu'elle présente une continuité du tissu urbain sur près de 150 km de longueur, et une profondeur du littoral à l'intérieur variant de 10 à 30 km.

Le pourcentage d'urbains sur la frange littorale diminue entre les deux décennies, plus faiblement pour le Maroc et la Tunisie que pour l'Algérie. Ces valeurs relatives sont le reflet d'une volonté d'équilibre des Etats menée à travers diverses mesures, car en réalité les effectifs urbains continuent à augmenter.

Cette concentration littorale engendre de nombreux problèmes :

- les espaces agricoles et forestiers sont réduits. En 1912, Casablanca⁶⁹ couvrait 50 hectares (superficie intra-muros), aujourd'hui 10 000 hectares (le grand Casablanca 100 000 ha) ;

- la dégradation du cadre physique du littoral par la construction en dur n'est pas à négliger. La prolifération d'hôtels en moins de deux décennies a fait de Port el Kantaoui (Tunisie) le plus grand complexe d'un seul tenant au Maghreb (plus de 300 hectares). Le fait touristique concourt à renforcer la littoralisation principalement en Tunisie ;

⁶⁷ BELHEDI Amor (1999)

⁶⁸ TROIN J-F (1987)

⁶⁹ JOUMADI Kacem (1999)

- la pollution résultant de la production économique : rejets industriels, eaux usées... Cette urbanisation littorale donne lieu à d'importantes quantités de rejets domestiques et industriels, qui jusqu'à présent vont directement polluer les eaux marines.

La concentration urbaine sur le littoral maghrébin demeure considérable et ne cesse de se renforcer, malgré les politiques de décentralisation mises en place par les trois Etats depuis deux décennies.

Chapitre 17 - Le partage urbain de l'espace.

En analysant le partage urbain de l'espace par les attractions urbaines nous effectuons une traduction spatiale de la hiérarchie urbaine. Une attraction urbaine repose à la fois sur la taille des villes ou sur les fonctions qu'elles exercent, mais la taille et les fonctions sont loin d'être étrangères l'une de l'autre. Ici, notre analyse sera fondée sur le seul critère d'effectif de population de chaque ville. En superposant les attractions urbaines aux découpages administratifs, nous chercherons à établir les raisons de leur adéquation ou leur inadéquation. En dernier point, nous analyserons l'évolution des limites d'iso-influence urbaine (échelle locale) et tenterons de dégager les facteurs impliqués.

17.1 - Les attractions urbaines en 1994.

« Le modèle de gravité, mis au point en 1929 par William Reilly, s'appliquait initialement au partage d'une aire de marché entre deux centres commerciaux voisins et rivaux. Plusieurs chercheurs (Peter Haggett...) ont tenté ensuite d'étendre le champ d'application du modèle des centres commerciaux à ces entités géographiques que sont les lieux centraux ». ⁷⁰ De nombreuses études ont été réalisées sur les flux de migrants comme sur les flux de produits permettant ainsi de dégager les attractions urbaines et d'avoir un aperçu de l'organisation de l'espace à travers le territoire national.

Les cartes n°36, 37 et 38 condensent ces éléments à travers une approche simple, bâtie sur le poids démographique des centres urbains et la distance entre eux.

Pour mesurer les attractions urbaines, nous avons employé une variante de la loi de Reilly⁷¹. « L'influence d'une agglomération urbaine A sur une autre agglomération urbaine X de rang inférieur est proportionnelle à la masse de A et inversement proportionnelle au carré de la distance (A,X) »:

$$IA/X = A d^{-2} A,X.$$

⁷⁰ HAGGETT Peter (1973)

⁷¹ MOINDROT Claude (1975)

Nous avons modifié ce modèle en émettant l'hypothèse que :

A = poids de l'agglomération, représenté par l'effectif de sa population urbaine.

d = distance kilométrique par route entre deux agglomérations urbaines (l'agglomération X peut être urbaine ou infra-urbaine contrairement à l'agglomération A qui est toujours urbaine), assignée de l'exposant 3 (et non 2) pour prendre en considération le manque de fluidité de l'espace maghrébin, souvent « rugueux » par rapport à celui des pays industriels. Des analyses ponctuelles⁷² ont montré que ce type de modèle « collait » mieux à la réalité dans les pays tels que ceux du Maghreb, où la circulation n'est pas aisée et où la distance demeure une contrainte. Soit la formule suivante pour calculer l'attraction :

$$A/(dA,X)^3$$

L'analyse porte sur l'ensemble des villes moyennes et grandes. De manière plus précise, ont été retenus tous les chefs-lieux de province/wilaya/gouvernorat, et les agglomérations urbaines de plus de 30 000 habitants qui ne seraient pas chefs-lieux.

Les attractions pouvant être hiérarchisées à plusieurs niveaux, il y a intérêt à distinguer ces niveaux. Nous les avons organisé de la manière suivante :

- *Attraction 1 : attraction vis-à-vis de centres élémentaires, c'est-à-dire de centres subissant les attractions. Organisée par des centres appelés centres émetteurs (ex : Guelmine, Errachidia, Nador).*

- *Attraction 2 : attraction vis à vis de centres émetteurs. Organisées par des centres appelés pôles émetteurs (ex : Agadir, Oujda). Peuvent également être exercée vis à vis d'autres pôles émetteurs (Marrakech vis à vis d'Agadir, Fès vis-à-vis d'Oujda).*

- *Attraction 3 : attraction vis à vis de pôles émetteurs infra-nationaux, exercée par la métropole nationale (Casablanca vis-à-vis de Fès).*

L'expérience des chercheurs montre qu'à ces différentes attractions correspondent trois types de fonctions :

- *fonctions de base : souk, commerces élémentaires, coiffeur pour homme, éléments de premières nécessités... que possèdent les agglomérations urbaines et infra-urbaines subissant les attractions 1.*

- *fonctions intermédiaires ou moins fréquentes : achats de produits ruraux, soins médicaux et services assimilés, réparation automobiles... qualifiant les agglomérations urbaines émettant les attractions 1.*

- *fonctions rares : presse régionale, soins médicaux spécialisés, résidences des grossistes... distinguant les grandes agglomérations urbaines exerçant des attractions de niveau 2.*

⁷² BOUGHABA Abdelhamid, COTE Marc, ISNARD Yvon, LOEW Guy, SPIGA Yacine (1983)

Carte n°36 : Attractions urbaines au Maroc (1994).

Les niveaux d'attraction suivants ont été calculés et représentés :

- Attraction 1 : attraction vis à vis de centres élémentaires, c'est-à-dire subissant les attractions. Organisées par des centres appelés centres émetteurs (ex : Guelmine, Errachidia, Nador).
- Attraction 2 : attraction vis à vis de centres émetteurs. Organisée par des centres appelés pôles émetteurs (ex : Agadir, Oujda). Peuvent également être exercée vis-à-vis d'autres pôles émetteurs (Marrakech vis-à-vis d'Agadir, Fès vis-à-vis d'Oujda).
- Attraction 3 : attraction vis-à-vis de pôles émetteurs infra-nationaux, exercée par la métropole nationale (Casablanca vis-à-vis de Fès).

Le Maroc comprend de nombreux centres d'attraction urbaine 1 qui se répartissent sur l'ensemble du territoire avec cependant une forte concentration visible au nord d'un axe transversal allant d'Agadir à Oujda.

Les chefs-lieux de province ou de préfecture ne sont pas les seuls à émettre des attractions 1 significatives, des agglomérations urbaines supérieures à 30 000 habitants comme Sidi-Bennour, Azrou, Guercif... forment également des centres urbains attractifs situés entre deux chefs-lieux.

Certaines agglomérations urbaines ayant le statut de chefs-lieux n'émettent pas d'attraction urbaine 1, notamment lorsqu'elles sont situées à proximité des métropoles régionales telles Sefrou, Boulemane, Tiznit...

Les montagnes élevées limitent habituellement les attractions urbaines mais nous remarquons les cas de Marrakech et d'Agadir dont l'attraction 1 fait abstraction du relief pour drainer les territoires méridionaux.

La hiérarchie ascendante suivante est bien visible : ainsi, Guelmine exerce une attraction 1 sur de nombreux centres élémentaires, elle subit l'attraction 2 d'Agadir qui est rattachée à Marrakech, elle-même coiffée par Casablanca (attraction 3).

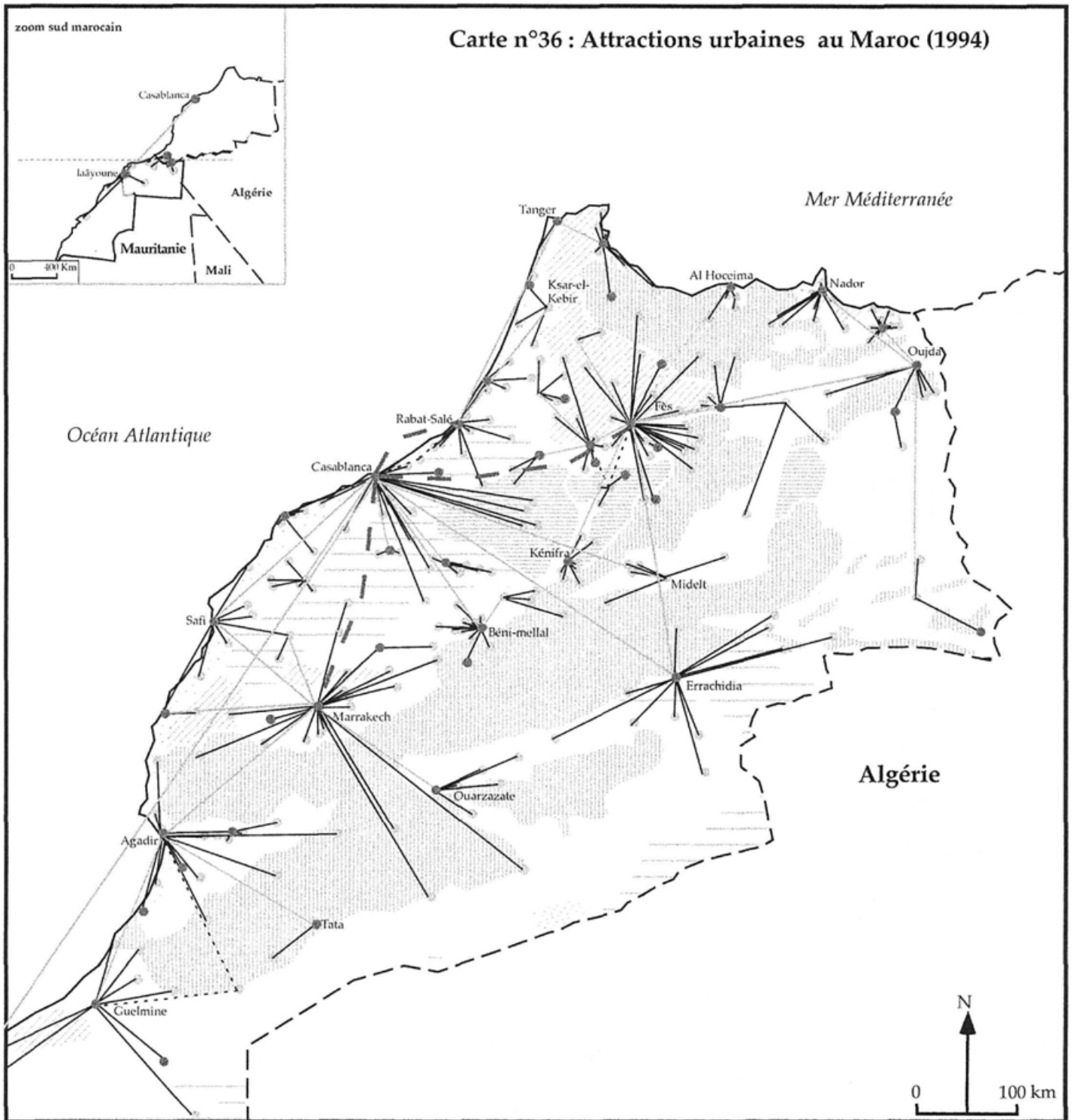
L'organisation d'ensemble se fait autour de 4 agglomérations : Casablanca, Rabat-Salé, Marrakech et Fès (pôles émetteurs infra-nationaux).

L'attraction 2 de Casablanca court-circuite celle de Marrakech sur Laâyoune puisqu'elle a, malgré la distance, une attraction plus importante sur elle que Marrakech. Il en est de même pour Midelt qui subit l'attraction 2 de Casablanca au dépens de l'organisation hiérarchique de Fès ou Khénifra.

L'organisation des attractions 2 de Rabat-Salé est originale par leur forme puisqu'elles sont toutes orientées au nord de l'axe atlantique.

L'agglomération urbaine d'Errachidia est partagée entre l'attraction 2 de Fès et celle de Casablanca.

Carte n°36 : Attractions urbaines au Maroc (1994)



- Agglomérations urbaines et infra-urbaines
- Chef-lieu de province ou préfecture

- | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| plaines littorales ou intérieures | basses montagnes et collines | Attraction 1 |
| hautes plaines | montagnes élevées | Attraction 1 partagée |
| bas plateaux | chott | Attraction 2 |
| plateaux et reliefs tabulaires | systèmes dunaires | Attraction 3 |

Carte n°37 : Attractions urbaines en Algérie.

La méthode de calcul et les définitions des attractions urbaines sont les mêmes que celles citées carte n°36.

Les centres émetteurs d'attraction urbaine 1 de l'Algérie sont nombreux, et présents sur l'ensemble du territoire. Les milieux montagnards et sahariens ne semblent pas être des obstacles véritables pour leur implantation et leurs attractions.

Ce sont essentiellement des chefs-lieux de Wilayat qui ont le rôle d'agglomération mère des centres d'attraction urbaine 1.

Il est à noter qu'ils ont un champs d'attraction plus vaste dans l'est algérien (Constantine, Biskra, Tébessa...) que dans l'ouest.

Les hautes plaines de l'ouest algérien présentent seulement deux noyaux d'attraction urbaine 1 : Méchéria et El-Bayadh ; alors qu'ils sont très marqués dans les hautes plaines de l'est.

Le Sahara algérien compte quelques centres d'attraction urbaine 1 fortement prononcés pour les uns (Ghardaïa, Béchar, Adrar, Ouargla...), mais beaucoup moins pour ceux du grand Sud (Tamanrasset, Djanet).

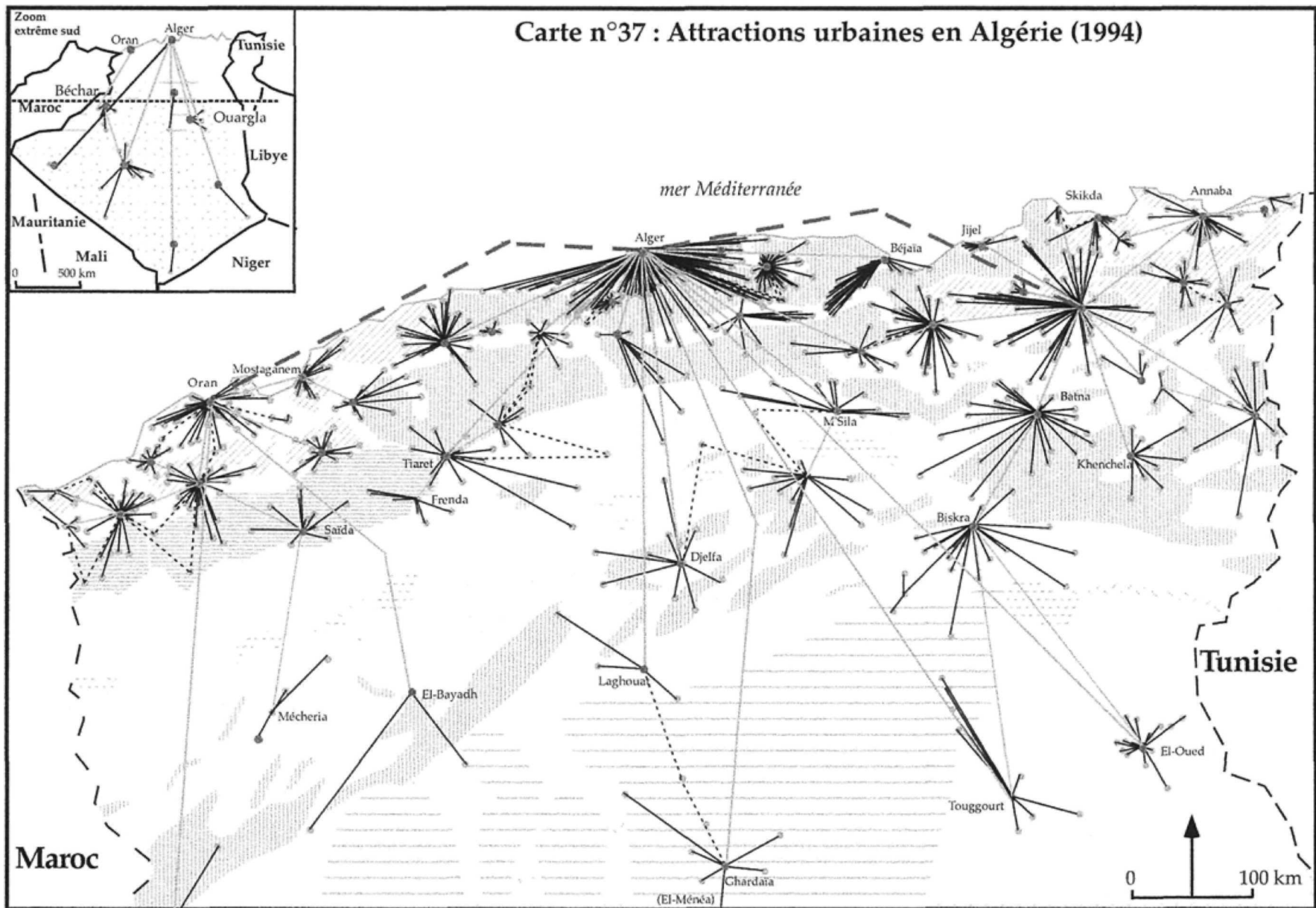
Des hiérarchies ascendantes sont nombreuses : ainsi Naama, Bougtob, el Biod soumises à l'attraction de Méchéria qui dépend de celle de Saïda, elle-même rattachée à Sidi-bel-Abbès, qui est coiffée par Oran.

Les attractions 2 partagent le pays en 3 ensembles géographiques ayant à leur tête : Oran, Alger et Constantine. (Oran et Constantine étant des pôles infra-nationaux soumis à l'attraction 3 d'Alger)

Alger a une attraction urbaine 2 très importante, car elle exerce une attraction sur la majeure partie de l'espace saharien.

Touggourt, El Oued, Bordj-bou-Argeridj subissent l'attraction 2 d'Alger au détriment de Constantine malgré l'organisation hiérarchique directe, qui les rattache respectivement à Biskra, Batna et Constantine.

Carte n°37 : Attractions urbaines en Algérie (1994)



- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires élevés | chott | attraction 1 |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | systèmes dunaires | attraction 1 partagée |
| bas plateaux | montagnes élevées | chef-lieu de Wilaya | attraction 2 |
| | | agglomération urbaine (ou i.u) | attraction 3 |

Source : projection 1994 réalisée par nos soins.

Carte n°38 : Attractions urbaines en Tunisie.

Les définitions des attractions urbaines sont les mêmes que celles citées précédemment carte n°36.

Les attractions urbaines 1 de la Tunisie ont une organisation régulière et couvrent l'ensemble du territoire, mise à part une zone au sud de la diagonale allant de Hazoua à Dehiba (absence d'agglomération). Ces attractions sont émises par les chefs-lieux de gouvernorat excepté en Tunisie méridionale avec les cas de Zarzis et Douz, ainsi que celui de Menzel-Bourguiba en Tunisie septentrionale.

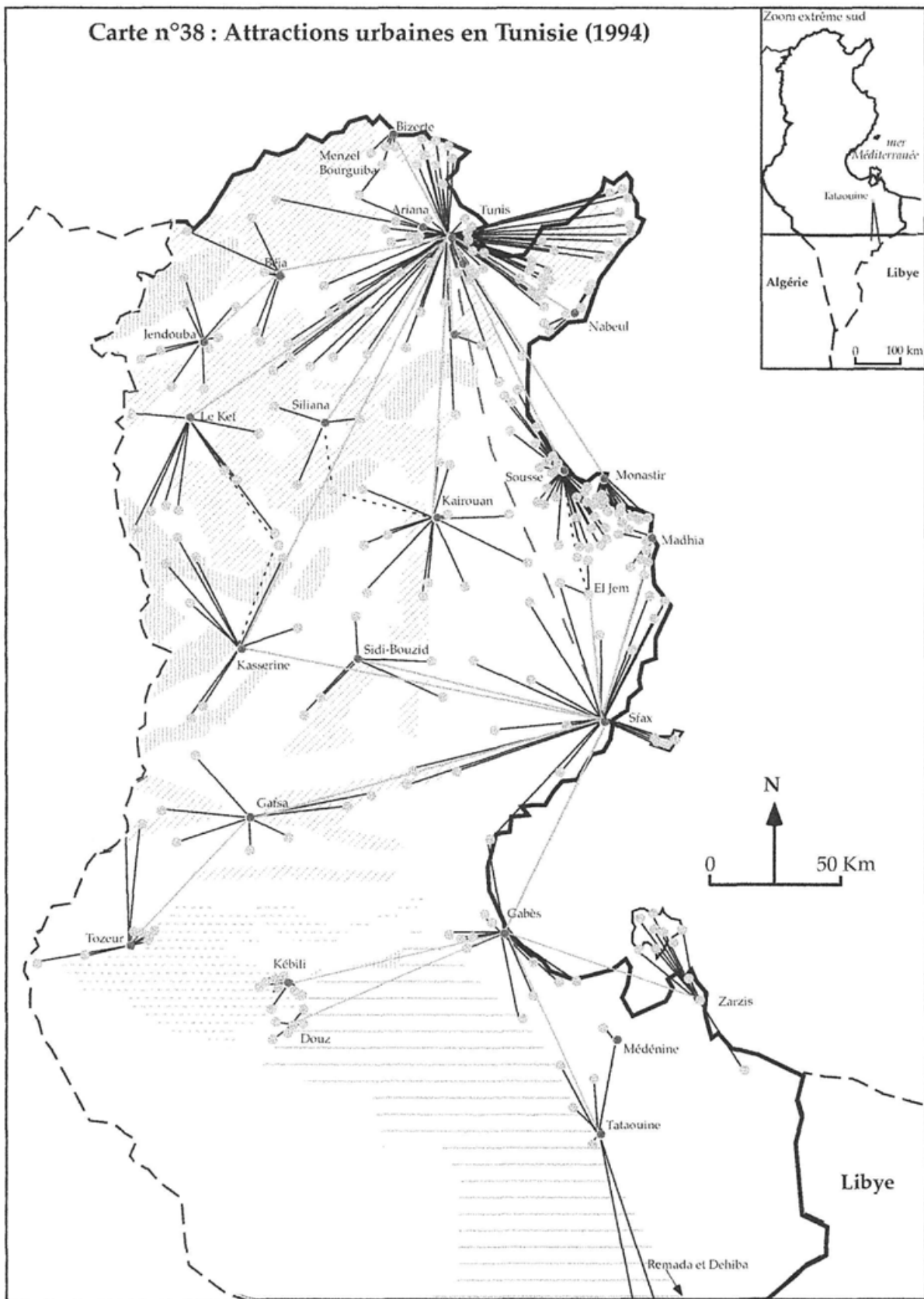
L'attraction 1 de Tunis limite fortement celles de Zaghouan, Nabeul et Bizerte qui sont situées dans un rayon proche. Il en est de même pour l'attraction 1 de Monastir qui est restreinte par celles de Sousse et Madhia.

Le relief a un rôle sur les attractions urbaines en les limitant parfois comme pour Kasserine dont l'attraction au sud/est est circonscrite par le Jebel Selloum.

L'ascendance hiérarchique est bien organisée : Tataouine, Douz, Kébili et Zarzis sont des centres émetteurs exerçant une forte attraction sur les centres élémentaires voisins. Ils sont eux-mêmes soumis à l'attraction de Gabès (attraction 2), dépendant de Sfax, coiffée par Tunis (attraction 3).

Les attractions 2 sont réparties entre Tunis et Sfax et forment deux ensembles spatiaux distincts bien hiérarchisés. Deux cas particuliers : Monastir, qui en attraction 2, est rattachée à Tunis qui court-circuite ainsi Sousse ; et Kasserine qui est partagée entre les attractions 2 de Tunis et de Sfax.

Carte n°38 : Attractions urbaines en Tunisie (1994)



- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires | Attraction 1 |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | Attraction 1 partagée |
| bas plateaux | montagnes élevées | Attraction 2 |
| chott | système dunaire | Attraction 3 |
| | | Chef-lieu de Gouvernorat |

Source: R.C.P.H tunisien 1994

Vanessa ROUSSEAU 1999

C'est sur ces bases qu'ont été élaborées les cartes n°36, 37 et 38.

La carte n°36 montre que le Maroc possède de nombreux centres émetteurs qui sont situés sur l'ensemble du territoire, avec cependant une forte concentration au nord d'un axe transversal allant d'Agadir à Oujda. L'organisation d'ensemble du Maroc partage son territoire en quatre sous-réseaux urbains : Casablanca, Rabat-Salé, Fès et Marrakech. Certes Oujda et Agadir sont des pôles émetteurs, mais les pôles émetteurs infra-nationaux, soumis à attraction 3, sont les quatre villes citées précédemment.

Le sous-réseau Rabat-Salé n'est pas très étoffé, mais il est original par sa forme longitudinale suivant le littoral, qui est due à sa position exiguë entre Casablanca et Fès qui limite son attraction au sud et à l'est.

Celui de Casablanca couvre une superficie importante, mais il n'est pas hiérarchisé. De nombreux centres urbains émetteurs sont visibles, mais le poids de Casablanca limite leur attraction urbaine 1 comme el Jadida, Settat qui sont sous son emprise, la proximité empêche leur développement. Le relief permet le développement de certains centres comme Errachidia, car si une route reliait Tinerhirt à Casablanca, serait-elle attirée par Errachidia ?

Le cas du sous-réseau urbain de Fès est intéressant, il est le plus hiérarchisé des quatre. Il le doit à sa position centrale qui lui permet de développer son attraction dans les quatre points cardinaux.

Le dernier sous-réseau, Marrakech, exerce essentiellement une attraction vers le sud car au nord il est limité par Casablanca. Les centres urbains émettant les attractions 1 sont récents mais une hiérarchie semble se mettre en place.

L'attraction urbaine exercée par Casablanca est conséquente mais il semblerait quelle soit limitée par les métropoles régionales Fès et Marrakech, moins par Rabat-Salé en raison de la faible distance qui les sépare.

Il nous semble indispensable d'aborder ici le cas de Ceuta et Melilla, villes situées sur le territoire marocain mais occupées militairement par l'Espagne.

La position géographique particulière (sur la côte méditerranéenne) que représente la présence de ces villes étrangères enclavées dans un espace

territorial national, fait l'objet d'une confrontation de position de la part des deux Etats concernés. L'Espagne considère ces territoires comme espagnols autant sur le plan historique, juridique, démographique que culturel, alors que le Maroc estime qu'il a été spolié, revendique leur rattachement dans le cadre du processus de reconstitution de son intégrité territoriale, commencé lors de son Indépendance en 1956.

Ceuta et Melilla ont un effectif de population respectivement de 71 926 hab. et 63 570 hab. en 1994⁷³, et elles pourraient, en faisant abstraction de la frontière, modifier les attractions 1. Ceuta serait un centre émetteur de faible portée puisqu'elle exercerait une attraction sur Fnidq. Melilla subirait l'attraction 1 de Nador. Cependant si Nador n'avait pas été promue chef-lieu de province en 1982, son effectif de population serait moins important (la promotion administrative rend une ville attraction par les emplois engendrés) et l'on peut supposer que Melilla, dont les fonctions commerciales sont importantes, serait le centre émetteur de cette zone (plaines de Gareb) au dépens de Nador.

Si l'Indépendance a impliqué le rétablissement des frontières entre les deux territoires, celui des enclaves et la partie septentrionale du pays, donc le rétablissement de douanes et le retour des villes à la condition d'enclaves officiellement coupées de leur arrière pays, elle n'a pas pu complètement couper les relations qui s'étaient établies pendant les quelques décennies du protectorat. Cela d'autant plus que le statut de port-franc des villes avait créé une habitude de consommation chez les populations environnantes. Les rapports avec les villes à nouveau enclavées n'ont en effet pas été totalement rompus. Si ces deux villes redevenaient marocaines, au cours des décennies suivantes, les attractions urbaines subiraient probablement des modifications, notamment une dualité entre Melilla et Nador pourrait s'établir.

Le fait majeur de l'Algérie, présenté par la carte n°37, est le partage de l'espace en trois sous-réseaux urbains, visiblement équilibrés spatialement.

A l'ouest, le sous-réseau oranais est dirigé par la métropole régionale : Oran. Elle s'appuie sur trois relais émetteurs d'attraction urbaine 1 distribués

⁷³ LOUBET del PAR Philippe (1996)

en demi cercle à une distance égale d'elle : Mostaganem, Sidi-bel-Abbès et Mascara. D'après l'analyse, Tlemcen ne subit pas l'attraction 2 d'Oran puisque l'attraction 1 exercée par Sidi-bel-Abbès est plus forte, par conséquent elle suit la hiérarchie urbaine.

Vers le sud, le réseau s'amenuise en raison du faible peuplement des Steppes. La carte révèle un fait confirmé par l'observation de terrain réalisée par des chercheurs⁷⁴ : Béchar, el Bayadh court-circuitent les centres de niveaux hiérarchiques supérieurs (Sidi-bel-Abbès, Saïda...) pour s'adresser directement à la métropole régionale. La distance a un rôle fondamental car la population se déplaçant jusqu'à Sidi-bel-Abbès (Béchar/Sidi-bel-Abbès : 650 km) n'hésite pas à effectuer quelques dizaines de kilomètres supplémentaires pour se rendre à Oran (Sidi-bel-Abbès/Oran : 80 km) où elle trouve davantage de services.

A l'est, le sous-réseau urbain est différent car il est animé par deux métropoles : Annaba et Constantine. Les attractions 2 montrent Annaba reliée à Constantine, ce qui révèle qu'Annaba ne possède qu'une partie des fonctions de métropole, et que d'autre part la situation plus centrale de Constantine la privilégie.

L'organisation spatiale fait l'originalité de ce sous-réseau. Autour de Constantine dont l'organisation est étoilée, sont situés les relais d'attraction, dans un rayon plus vaste que celui d'Oran, étendant le maillage urbain aussi bien au nord qu'au sud. Ces relais : Sétif, Skikda, Annaba, Batna, Tébessa Khenchela, se sont élaborés des aires larges. Ce fait peut se justifier par leur localisation, en effet, elles ne subissent pas la proximité d'un grand centre.

Au centre, le sous-réseau algérois apparaît comme très centralisé, parce que le poids d'Alger engendre un vide intérieur. Blida est trop près d'Alger pour exercer un véritable rôle régional. Médéa, Tizi-Ouzou, Bouira sont dans l'ombre de la capitale et par conséquent ne peuvent pas déployer une attraction importante. Malgré la volonté de décentralisation de l'Etat, le poids démesuré d'Alger demeure.

La zone steppique subit une attraction plus nuancée, ses centres sont modestes, 100 000 habitants, et la hiérarchisation est court-circuitée par Alger.

⁷⁴ Marc Côte, Jacques Fontaine...

Nous observons la mise en place d'une amorce d'organisation spatiale hiérarchisée avec le cas de Bou-Saada rattachée à M'sila. Le réseau central n'est pas hiérarchisé, son influence à l'est s'étend jusqu' à Bordj-Bou-Argeridj, el Oued (cf. commentaire) et à l'ouest : Chlef, Tiaret.

D'après la carte n°37, le trait majeur de l'Algérie est l'existence de trois ensembles régionaux sous-tendus par trois sous-réseaux urbains, le tout coiffé par Alger capitale régionale et nationale à la fois. L'industrialisation massive et les promotions ont renforcé cette organisation, en créant des liaisons interurbaines et régionales (parfois court-circuitées par Alger).

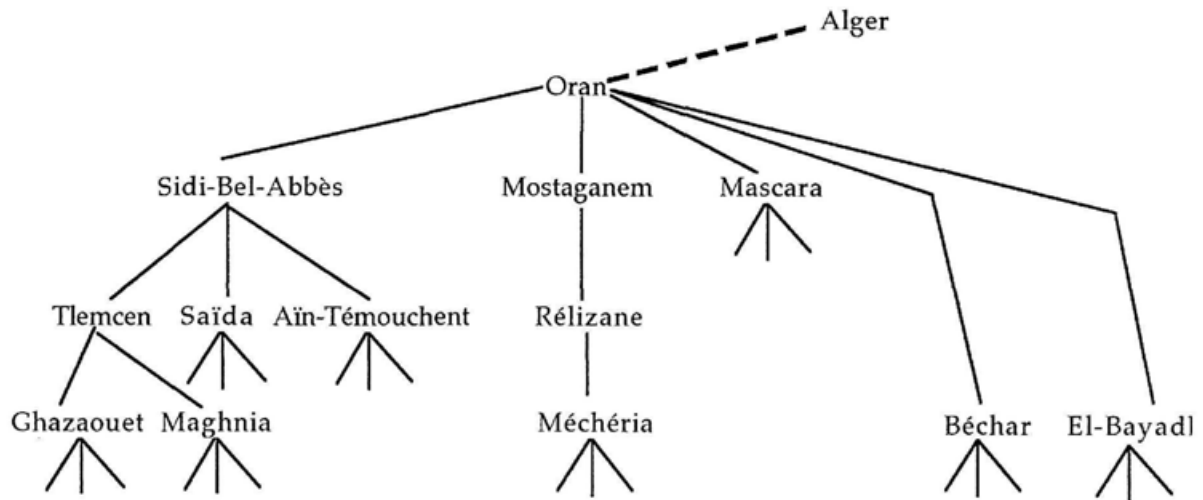
Le territoire tunisien se divise en deux sous-réseaux urbains (cf. carte n°38) : Tunis et Sfax. La macrocéphalie de Tunis ressort sur la carte car elle supprime toute organisation hiérarchique. Malgré la présence de villes moyennes qui sont venues renforcer le système urbain depuis deux décennies⁷⁵, elles sont trop récentes pour lutter contre Tunis. L'Etat leur en donne-t-il les possibilités et le territoire exigü le permet-il ? Le sous réseau urbain de Sfax est plus hiérarchisé que celui de Tunis. De plus, les agglomérations émettrices d'attraction 1 ont un rayonnement plus déployé. Contrairement à Casablanca et Alger, Tunis malgré son hypertrophie n'empiète pas sur l'attraction de Sfax.

En analysant les cartes d'attractions urbaines n°36, 37 et 38, une organisation urbaine proche du modèle de Christaller (1933), concernant la théorie des lieux centraux, est apparue. Celle-ci repose sur la centralité urbaine qu'est la propriété conférée à un lieu d'offrir des biens et des services à une population résidant à l'extérieur de ce centre ; la notion de centralité recouvre la valorisation de la proximité (entre les services) et de l'accessibilité (de la population au service). Il existe plusieurs niveaux hiérarchisés par la rareté de leurs fonctions, la diversité de ces fonctions. Ces niveaux sont emboîtés, au sens que pour Christaller, chaque niveau de centre possède les fonctions du niveau inférieur, plus d'autres de portée plus large. Dans la hiérarchie classique⁷⁶ de Christaller, chaque centre coiffe schématiquement trois centres

⁷⁵ Cf. Sous-chapitre 14.2

⁷⁶ HAGGETT (1973)

de niveaux inférieurs. Une amorce du modèle de Christaller pour l'Algérie dans les sous-réseaux urbains d'Oran et de Constantine est visible (carte n°36).



Ces villes sont également des centres émetteurs d'attraction 1 qui agissent sur de nombreux centres élémentaires. Ce modèle n'est pas pleinement réalisé au Maghreb, car il est déformé par le relief, les difficultés de liaisons, l'insuffisance d'équipement des villes moyennes d'où le court-circuitage d'attraction urbaine des métropoles sur les villes moyennes (ici le cas de El-Bayadh et Béchar). Cela n'implique pas que le modèle soit faux, mais il a été élaboré pour des milieux spécifiques et un temps donné.

17.2 - Attractions urbaines et découpages administratifs.

En deux siècles, les trois pays du Maghreb ont subi des organisations socio-politiques très différentes, ces dernières ont eu des répercussions importantes sur l'organisation de leur espace. En trois décennies, ils se sont structurés un maillage territorial essayant de répondre à leurs attentes.

La création de nouvelles unités administratives apparaît comme un moyen principal pour stimuler l'urbanisation dans des espaces où pour des raisons économiques et historiques elles n'ont pas pris d'élan. Le maillage territorial est un outil important pour ces trois pays car il permet la mise en place du développement et le transit des décisions.

La préoccupation des différents découpages des trois Etats est le souci d'équilibre des potentialités économiques et des effectifs de population, la

maîtrise de leur croissance, la valorisation de certains espaces en difficulté, et la volonté de faire émerger les petites unités urbaines et infra-urbaines.

Pour harmoniser et homogénéiser les territoires, l'organisation territoriale doit répondre aux problèmes du pays : la population doit être mieux intégrée au processus de développement et les initiatives administratives et économiques mieux propagées.

Un certain nombre de points communs ont été relevés en comparant les cartes (Cf. Cartes n°39, 40 et 41) des trois pays :

- la taille des divisions administratives suit le gradient des densités⁷⁷.
- l'aspect des attractions des centres urbains émetteurs sont tributaires des formes du semis urbain (carte n°11):
 - à un semis urbain concentré correspond : attraction courte, rayonnement nombreux et régulier.
 - à un semis clairsemé : attraction ou rayonnement partiel (vers le sud généralement)
 - à un semis ponctuel : attraction peu rayonnante, intensité irrégulière.

-les centres émetteurs d'attraction urbaine 1, qui ne couvrent pas la superficie de leur division administrative infra-Etat, sont récents (issus du dernier découpage⁷⁸). Ils sont nés d'une volonté de l'Etat de procéder à un éclatement des unités administratives jugées trop vastes et donc difficilement contrôlables. Les autorités mettent ainsi en place un contrôle politique, policier et administratif plus étroit sur la population. D'autre part, c'est par les chefs-lieux de division administrative infra-Etat que transitent les décisions du pouvoir central, ils guident la distribution des pouvoirs ministériels, la diffusion des équipements publics, et ils bénéficient des créations d'emplois de fonctionnaires qui disposent pratiquement de certains pouvoirs (toujours délégués par la capitale).

⁷⁷ Cf. Chapitre 9

⁷⁸ Algérie : 1984, Tunisie : 1983 et Maroc : 1996.

**Carte n°39 : Attractions urbaines au Maroc (1994)
et découpage administratif par provinces et préfectures.**

La méthode de calcul et les définitions des attractions urbaines sont les mêmes que celles citées précédemment. Pour la réalisation de cette carte nous avons superposé le découpage administratif infra-Etat aux attractions urbaines 1 et 2. Cette réalisation a pour objectif de voir si le maillage territorial est cohérent et maîtrisé. Nous avons utilisé les découpages par province/préfecture, gouvernorat et wilaya en rapport avec les derniers R.G.P.H. Contrairement aux cartes d'attractions urbaines, nous n'avons pas représenté toutes les agglomérations urbaines et infra-urbaines mais uniquement les agglomérations urbaines émettant des attractions, afin de ne pas surcharger la carte.

La présence d'un fond relief nous permet également de voir que les découpages ont été établis sur la base d'une harmonisation et d'une homogénéisation des différents milieux.

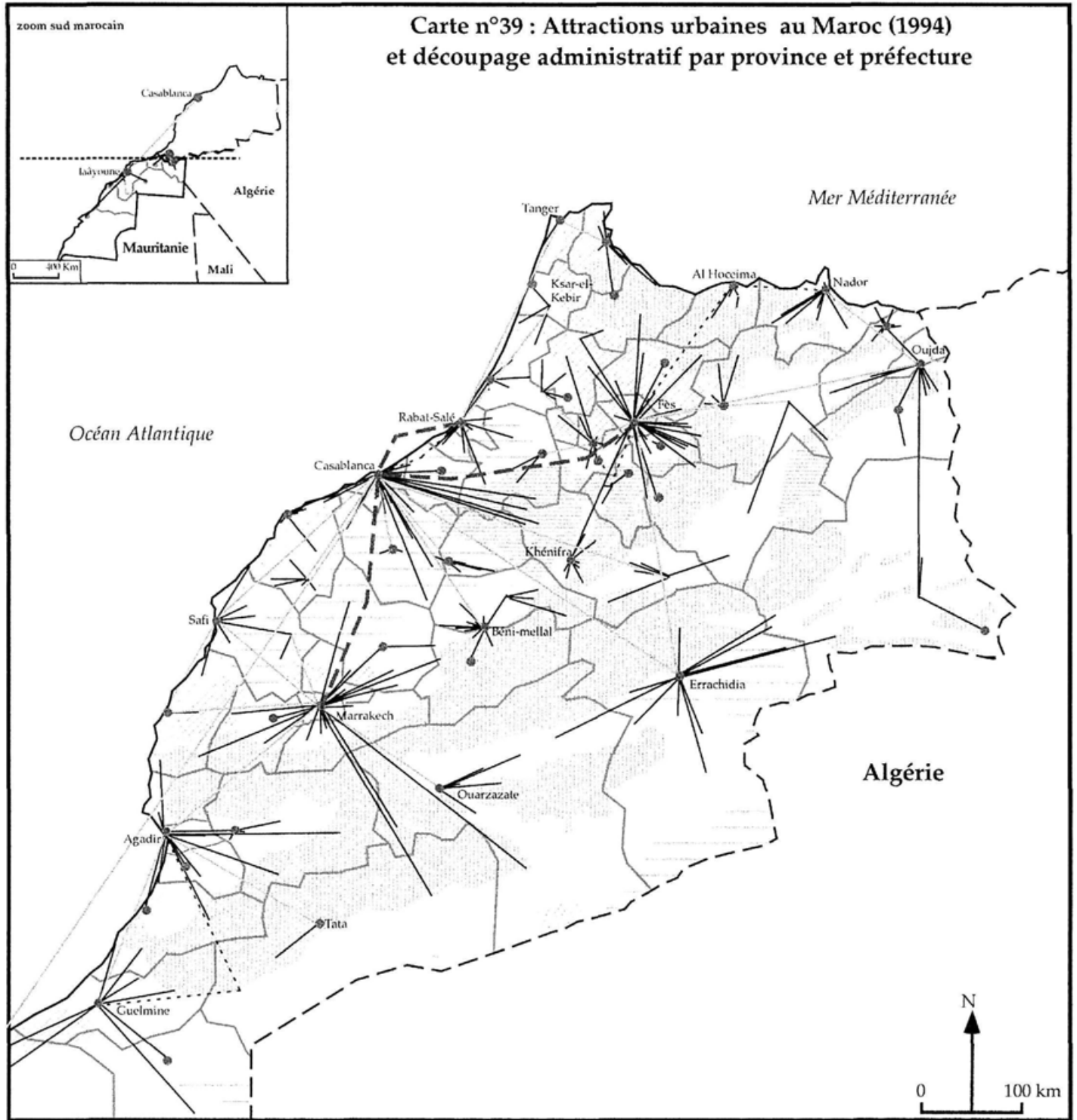
Les attractions 1 des métropoles régionales telles Casablanca, Fès, Marrakech, Agadir sont très prononcées, car elles couvrent la superficie de plusieurs provinces/préfectures limitrophes. Comme nous pouvons le remarquer, elles limitent l'attraction de chefs-lieux voisins tels Sefrou, Settat...

La non-adéquation des centres urbains d'attraction 1 avec les limites et la superficie de leur province/préfecture est visible et valable pour l'ensemble du territoire marocain : Figuig, Tata, Essaouira... excepté Nador.

Nous pouvons noter la présence de deux centres urbains attractifs pour quelques provinces/préfectures : Khénifra, el-Jadida, Beni-Mellal...

Il est important de signaler le manque de centralité de la majorité des chefs-lieux : Taroudannt, Ouarzazate, Taza, Khourigba...

D'autre part, certains chefs-lieux n'exercent aucune attraction comme c'est le cas pour Chefchaouen, Assa, Boujdour, Ed-Dakhla, Tiznit, Taouinate... Ce sont pratiquement tous des chefs-lieux de province promus récemment, qui n'ont pas encore eu le temps de se créer une aire d'attraction.



● Chef-lieu de province ou préfecture

plaines littorales ou intérieures

hautes plaines

bas plateaux

plateaux et reliefs tabulaires

basses montagnes et collines

montagnes élevées

chott

systèmes dunaires

Attraction 1

Attraction 1 partagée

Attraction 2

Attraction 3

Limite de province
et préfecture

Carte n°40 : Attractions urbaines en Algérie (1994) et découpage administratif par wilayate.

La méthode de calcul, les définitions des attractions urbaines et les objectifs sont identiques à celles citées précédemment (carte n°39).

Il est intéressant d'observer que les attractions 1 correspondent pour la majorité aux limites des découpages administratifs (ex : Mostaganem, Béjaïa, Tlemcen, Relizane, Sétif...) et que les agglomérations mères de ces attractions ont généralement une position centrale.

Les agglomérations urbaines partagées entre deux attractions se situent sur les limites administratives de deux wilayate (confins Tlemcen et Sidi-bel-Abbès).

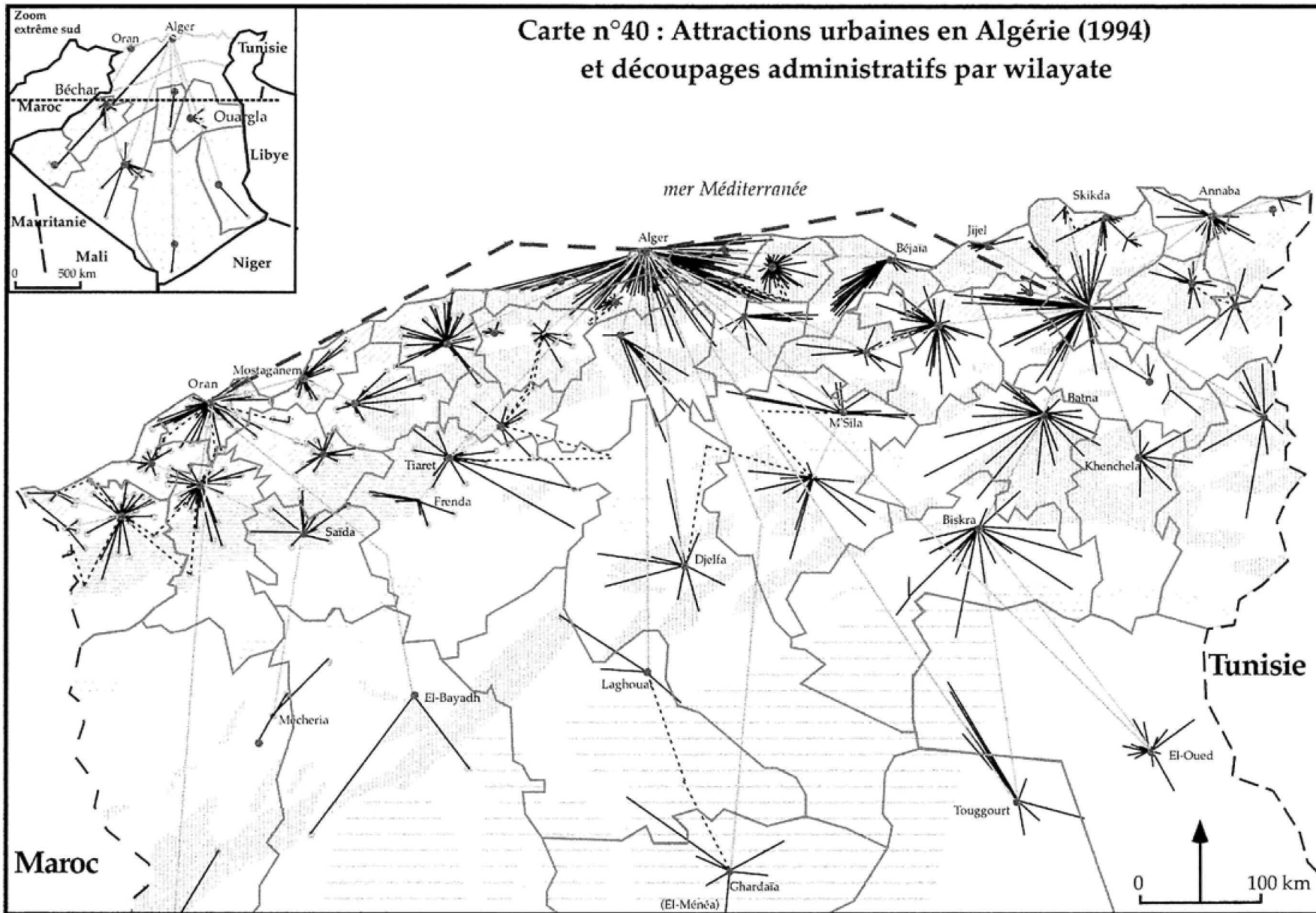
Les attractions 1 d'Alger, de Constantine et d'Annaba débordent largement sur les wilayate voisines.

Certaines wilayate localisées dans les hautes plaines comportent deux centres urbains attractifs (la wilaya de Tiaret, celle de M'Sila dont les deux villes mères sont de taille similaire).

Il est important de noter que les agglomérations attractives des wilayate situées sur la frange saharienne n'exercent pas une attraction sur l'ensemble de leur espace.

La faiblesse de centralité de certaines wilayate telles Oum-el-Bouaghi, Naama, el-Tarf, Aïn-Defla... est à signaler. Elles correspondent à des créations administratives récentes.

Carte n°40 : Attractions urbaines en Algérie (1994)
et découpages administratifs par wilayat



- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires élevés | chott | attraction 1 |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | systèmes dunaires | attraction 1 partagée |
| bas plateaux | montagnes élevées | chef-lieu de Wilaya | attraction 2 |
| | limite de Wilayat | | attraction 3 |

Source : projection 1994 réalisée par nos soins.

**Carte n°41 : Attractions urbaines en Tunisie
et découpage administratif par gouvernorats (1994).**

La méthode de calcul, les définitions des attractions urbaines et les objectifs sont ceux cités précédemment (carte n°39).

L'attraction de Tunis est très marquée car elle empiète sur les limites des gouvernorats voisins, effaçant toute attraction des chefs-lieux tel Ariana, Ben-Arous (puisqu'ils sont agrégés à l'agglomération de Tunis). Alors que Sfax a une attraction 1 moins débordante sur ses gouvernorats limitrophes.

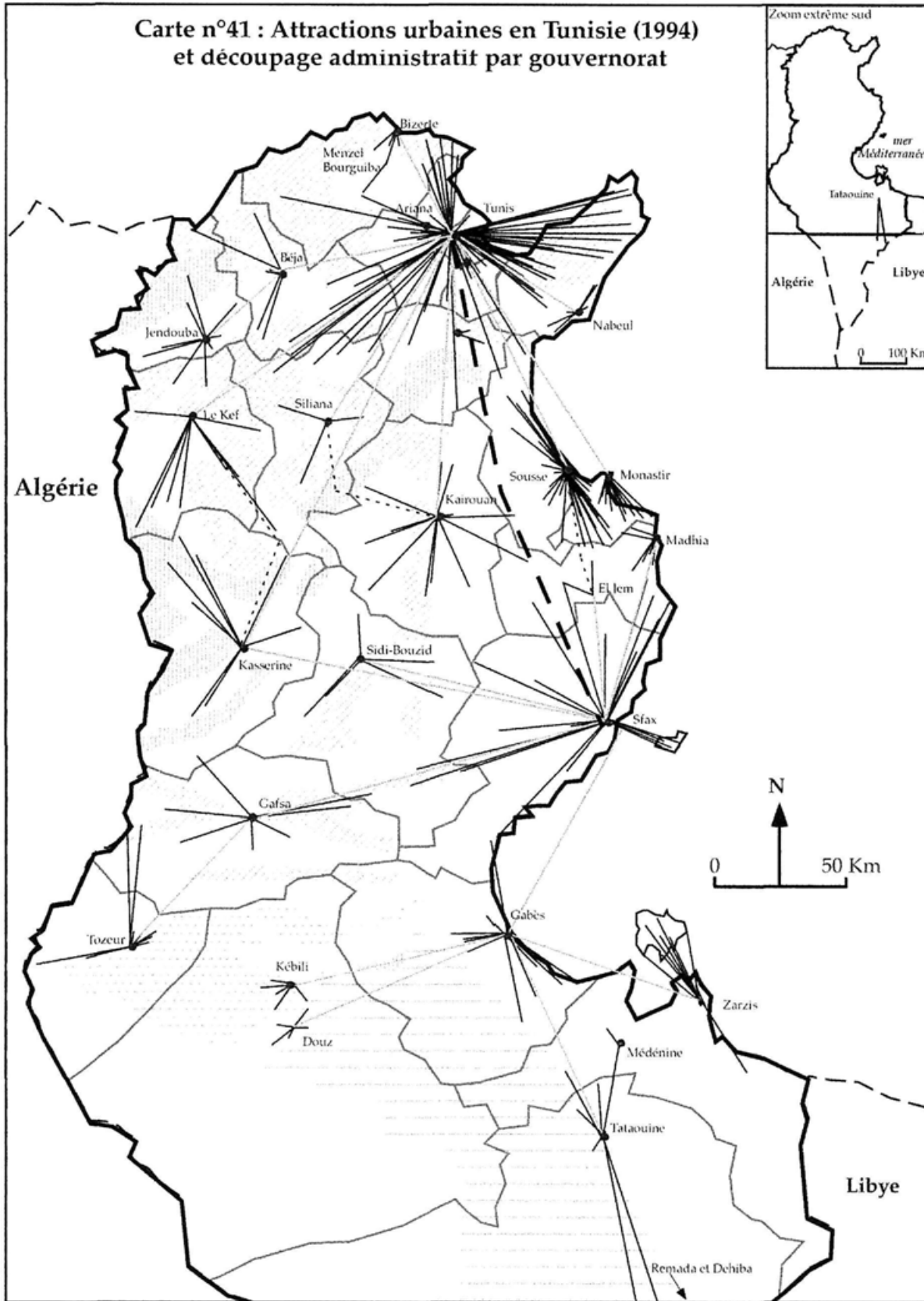
Les attractions 1 proviennent essentiellement des chefs-lieux qui ont une position centrale par rapport aux limites de leur circonscription

Médenine a une attraction peu significative, malgré sa centralité, par rapport à la superficie de son gouvernorat.

L'adéquation de quelques centres urbains d'attraction 1 avec les limites et la superficie de leur gouvernorat est à noter : Kairouan, Kasserine... alors que d'autres ont une non-adéquation très marquée : Kef, Tozeur...

Quelques chefs-lieux de gouvernorat (Siliana, Sidi-Bouzyd, Madhia...) exercent une faible attractivité, nettement inférieure à l'étendue de leur territoire.

Carte n°41 : Attractions urbaines en Tunisie (1994)
et découpage administratif par gouvernorat



- | | | | | | |
|--|-----------------------------------|--|--------------------------------|--|----------------------------|
| | plaines littorales ou intérieures | | plateaux et reliefs tabulaires | | Attraction 1 |
| | hautes plaines | | basses montagnes et collines | | Attraction 1 partagée |
| | bas plateaux | | montagnes élevées | | Attraction 2 |
| | chott | | système dunaire | | Attraction 3 |
| | | | | | ● Chef-lieu de Gouvernorat |
| | | | | | — limite de Gouvernorat |

Source: R.G.P.H tunisien 1994

Vanessa ROUSSEAU 1999

Tel est l'exemple tunisien avec les gouvernorats de Tozeur, Kébili et Tatouine qui sont issus du fractionnement de ceux de Gafsa, Gabès et Médénine.

- certaines unités ont peu d'agglomérations réparties sur leur superficie administrative. Ce fait est dû à des types d'économie, de milieux qui favorisent une certaine répartition du semis urbain (Cf. Partie 2). C'est le cas des centres urbains émettant des attractions 1 dans l'espace saharien tunisien, qui ont des rayonnements peu développés comme Kébili (activités oasiennes) ou Khourigba (pôle phosphatier, Maroc). L'exemple de Khenchela, chef-lieu de la wilaya algérienne du même nom, illustre les contraintes du relief (montagnes des Aurès) qui limitent son attraction au sud.

- certains chefs-lieux sont excentrés par rapport à leurs limites administratives, ce qui favorise la présence de binômes émetteurs d'attraction urbaine 1. Est-ce le choix du chef-lieu ou la forme du découpage qui est en cause ? Le cas de la wilaya de M'Sila (Algérie) est significatif car si Bou Saada avait été nommée chef-lieu de wilaya au lieu de M'Sila, les attractions urbaines seraient mieux réparties. De plus, lors du découpage de 1974, Bou-Saada avait un effectif de population plus important que M'Sila et ce dernier serait actuellement plus important si elle avait bénéficié des avantages qu'entraînent une telle promotion.

| | 1966 | 1977 | 1994 |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|
| M'Sila : | 19 657 hab. | 31 883 hab. | 98 607 hab. |
| Bou Saada : | 24 332 hab. | 46 760 hab. | 81 245 hab. |

D'autre part, si Khenchela n'avait pas été promue chef-lieu de wilaya en 1974 (et n'avait pas profité des infrastructures), Tebessa n'aurait-elle pas pris davantage d'ampleur ?

La multiplication des centres administratifs est certes un outil efficace pour la diffusion de l'urbain, mais faut-il privilégier un équilibre urbain harmonieux ou un contrôle spatial renforcé ?

- les circonscriptions administratives situées à proximité des métropoles ont leur territoire empiété. Elles ont un rôle de régulateur (limiter l'accès des

populations vers les métropoles) comme Ifrane (Maroc), Médéa (Algérie)..., mais le poids des grandes agglomérations urbaines limite le rayonnement de leur attraction 1.

- certains centres urbains, émetteurs d'attraction 1, ont peu d'attraction. Cela concerne les unités administratives situées dans les espaces sahariens (près des frontières), comme Naama, Tindouf (Algérie), Tata (Maroc). Ces chefs-lieux exerçant une attraction urbaine sont nés d'une volonté étatique de contrôle, de désenclavement par la diffusion de l'urbain, et d'un maintien de population dans ces contrées si lointaines, qui par ce biais font partie du territoire. D'autre part, certains n'ont aucune attraction comme Zag (Maroc), Tindouf (Algérie), ce qui montre bien la volonté étatique.

Ces chefs-lieux, pôles de développement des régions enclavées, exerçant des attractions urbaines, ont connu les plus importants taux d'accroissement urbain en deux décennies⁷⁹, mais n'ont-ils pas atteint leur point culminant ? dans une ou deux décennies, ne régresseront-ils pas ? Leur valeur relative est impressionnante mais l'impact réel est faible.

Le regard d'ensemble sur les trois cartes montre qu'en Tunisie et en Algérie de nombreuses attractions 1 correspondent aux limites des découpages administratifs (Cf. Commentaire des cartes n°39, 40 et 41), contrairement au Maroc où l'inadéquation entre les attractions urbaines 1 et les limites des divisions infra-état est générale. Ce fait peut se justifier par les raisons suivantes :

- modification récente du découpage (1996) ;
- grandes villes nombreuses réparties sur l'ensemble du territoire nord ;
- implication tardive de l'Etat dans la volonté de diffuser le fait urbain ;
- ou absence de plan d'aménagement national.

Certes les outils infra-étatiques sont nombreux : les S.D.A.R. (schéma du développement et d'aménagement régional), les S.A.R (schéma d'armature rurale), les S.D.U (schéma directeur d'aménagement)... Mais face à une situation où il est plus que jamais nécessaire de mettre en place une politique

⁷⁹ Cf. Sous-chapitre 16.2

appropriée permettant d'assurer le fonctionnement optimal des ensembles urbains, la mise en place d'une gestion urbaine⁸⁰ à l'échelle nationale s'avère nécessaire pour une coordination cohérente et superviser ces instruments.

17.3 - Evolution des limites d'iso-influence.

Afin d'observer l'évolution des aires d'attraction, nous avons calculé les limites d'iso-influence de chaque agglomération urbaine exerçant une attraction 1. Nous définissons comme limite d'iso-influence, la ligne P où l'attraction urbaine de deux villes est de même influence, et qui partage un espace en deux parties. Cette ligne n'est pas une frontière ni l'analogue d'une ligne de partage des eaux⁸¹. L'influence de la ville A continue à s'exercer à l'est de P et celle de la ville B s'exerce à l'ouest de P. Par conséquent, l'influence de A l'emporte entre A et P et celle de B entre B et P.

Soit la formule suivante pour représenter les limites d'iso-influence où en P, l'attraction de A est égale à celle de B :

$$A/a^2 = B/b^2 = B/(d-a)^2$$

A est la masse de A ; B, distincte de A, est la masse de B ; d est la distance entre A et B mesurée en kilomètres routiers ; a, distance de A à P, est l'inconnue (ou b, distance de P à B).

L'égalité $A/a^2 = B/(d-a)^2$ peut s'écrire $a/(d-a) = \text{racine}(A/B)$, c'est-à-dire que le rapport des deux distances AP et BP est proportionnel à la racine carrée du rapport des masses correspondantes. Le développement de l'égalité aboutit à la formule suivante :

$$a = d \cdot \text{racine}(A/B) / (1 + \text{racine}(A/B))$$

En analysant et comparant les cartes n°42, 43 et 44 nous remarquons un certain nombre de faits communs aux trois pays.

Les centres ayant obtenu une promotion administrative et un complément industriel ont étendu leur aire d'iso-influence.

⁸⁰ « La définition et la mise en oeuvre de l'ensemble des actions permettant l'administration du fonctionnement et du développement de l'espace urbain. » Hassan BAHI, Mohamed HAMDOUNI ALAMI (1992)

⁸¹ MOINDROT Claude (1975)

Carte n°42 : Evolution des aires d'iso-influence urbaines entre 1971 et 1994 au Maroc (échelle locale).

Evolution des aires d'iso-influence urbaines des villes attractives en 1994 par rapport aux années 1970 à l'échelle locale (attraction urbaine 1) : calcul par kilomètres routiers en prenant la distance la plus courte entre les deux agglomérations urbaines exerçant des attractions 1. Lorsque les limites d'iso-influence urbaines ne présentent pas d'indication de progression, cela signifie qu'il n'existe pas de liaison routière entre les deux villes attractives, et que les liaisons doivent passer par l'intermédiaire d'une troisième (exemple : Marrakech-Errachidia via Ouarzazate).

Sur les cartes d'évolution des aires d'iso-influence urbaines, les agglomérations urbaines et infra-urbaines de 1994 sont représentées, même si elles n'avaient pas le statut urbain ou infra-urbain pour les années 1970. Cela n'altère pas les calculs.

Les évolutions des aires d'iso-influence urbaines supérieures à 5 kilomètres sont nombreuses au nord/ouest des montagnes de l'Atlas. Ce sont essentiellement les noyaux urbains disposant de petites superficies d'attraction qui progressent le plus (Khémisset, Al-Hoceima...).

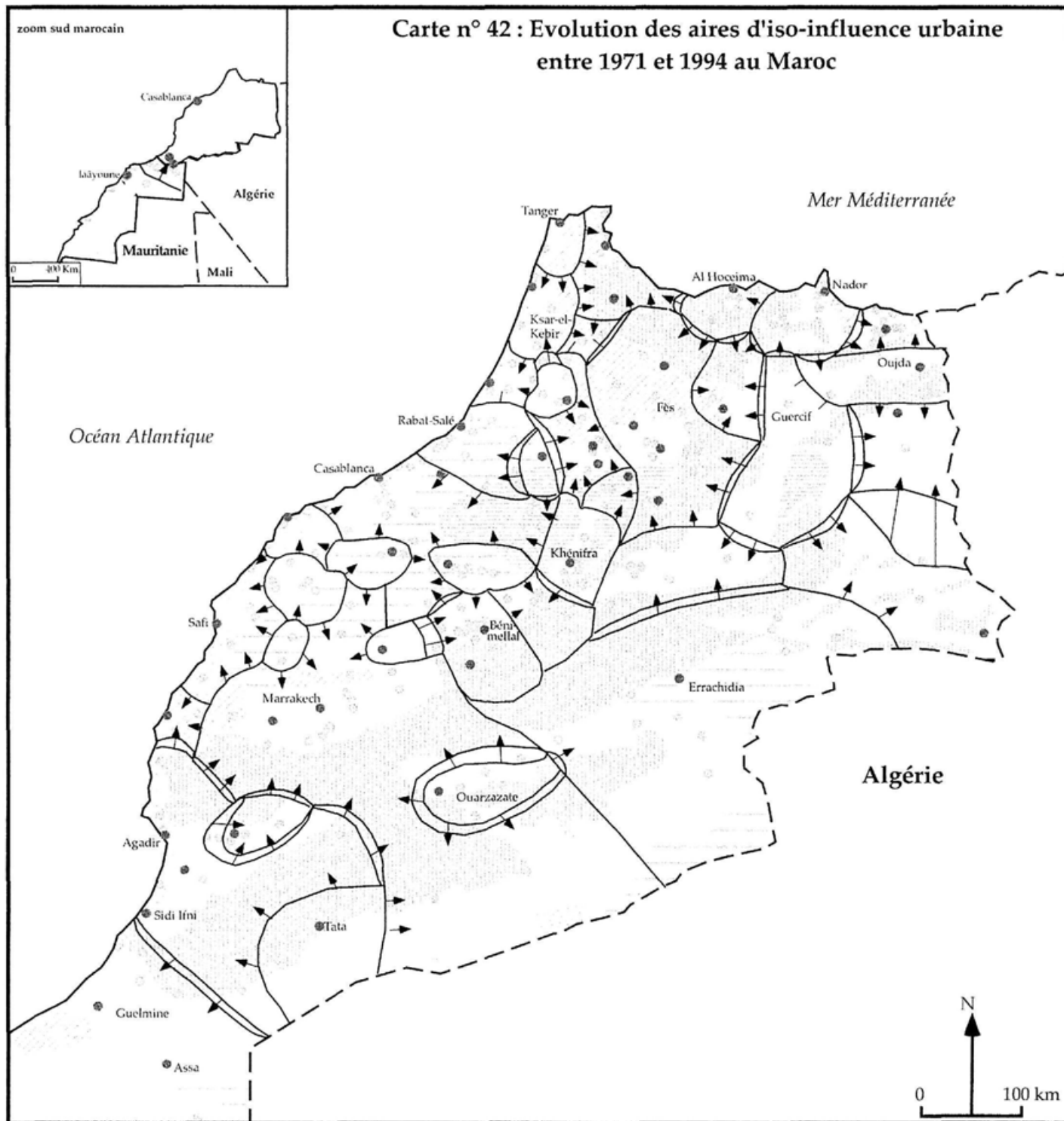
Dans les zones méridionales de l'Atlas, nous pouvons noter la particularité de Ouarzazate, noyau urbain attractif isolé et entouré essentiellement par l'aire d'attraction urbaine de Marrakech, qui connaît une progression de son aire d'iso-influence remarquable au dépens de la ville impériale.

Quelques grandes agglomérations urbaines subissent une régression de leur aire d'iso-influence (Casablanca, Marrakech, Meknès...) au profit majoritairement de petites aires d'attraction urbaine (Béni-Slimane, Youssoufia...). D'autres, au contraire, évoluent au dépens de villes de strate inférieure, en repoussant leurs aires d'iso-influence urbaines comme Oujda sur Jerada, Rabat-Salé sur Kénitra...

Signalons le cas de Rabat-Salé dont l'aire d'iso-influence se développe au dépens de Kénitra, le fait d'agréger l'agglomération de Rabat à celle de Salé en 1994 (en 1971, elles étaient considérées comme deux agglomérations indépendantes) explique pour l'essentiel ce résultat.

La progression de l'iso-influence urbaine de Laâyoune sur Guelmine semble très importante, mais il ne faut pas négliger l'effet de taille provoqué dans les espaces sahariens par les grandes distances et le fait que Laâyoune n'était pas urbaine en 1971.

Carte n° 42 : Evolution des aires d'iso-influence urbaine entre 1971 et 1994 au Maroc



● Agglomérations urbaines et infra-urbaines
 ● Chef-lieu de province ou préfecture

plaines littorales ou intérieures
 hautes plaines
 bas plateaux
 plateaux et reliefs tabulaires

basses montagnes et collines
 montagnes élevées
 chott
 systèmes dunaires

Progression < à 5 km de 1994 sur 1975
 Progression > à 5 km de 1994 sur 1975

Carte n°43 : Evolution des limites d'iso-influence urbaines entre 1977 et 1994 en Algérie (échelle locale).

La méthode de réalisation de cette carte est la même que celle employé pour la carte n°42.

Dans l'Algérie septentrionale, les aires d'attraction sont nombreuses, alors qu'elles le sont moins dans le sud, mais leur superficie est plus vaste. On peut mentionner le cas spécial de Mila et de Blida, enclavées à l'intérieur d'aires métropolitaines (Constantine et Alger).

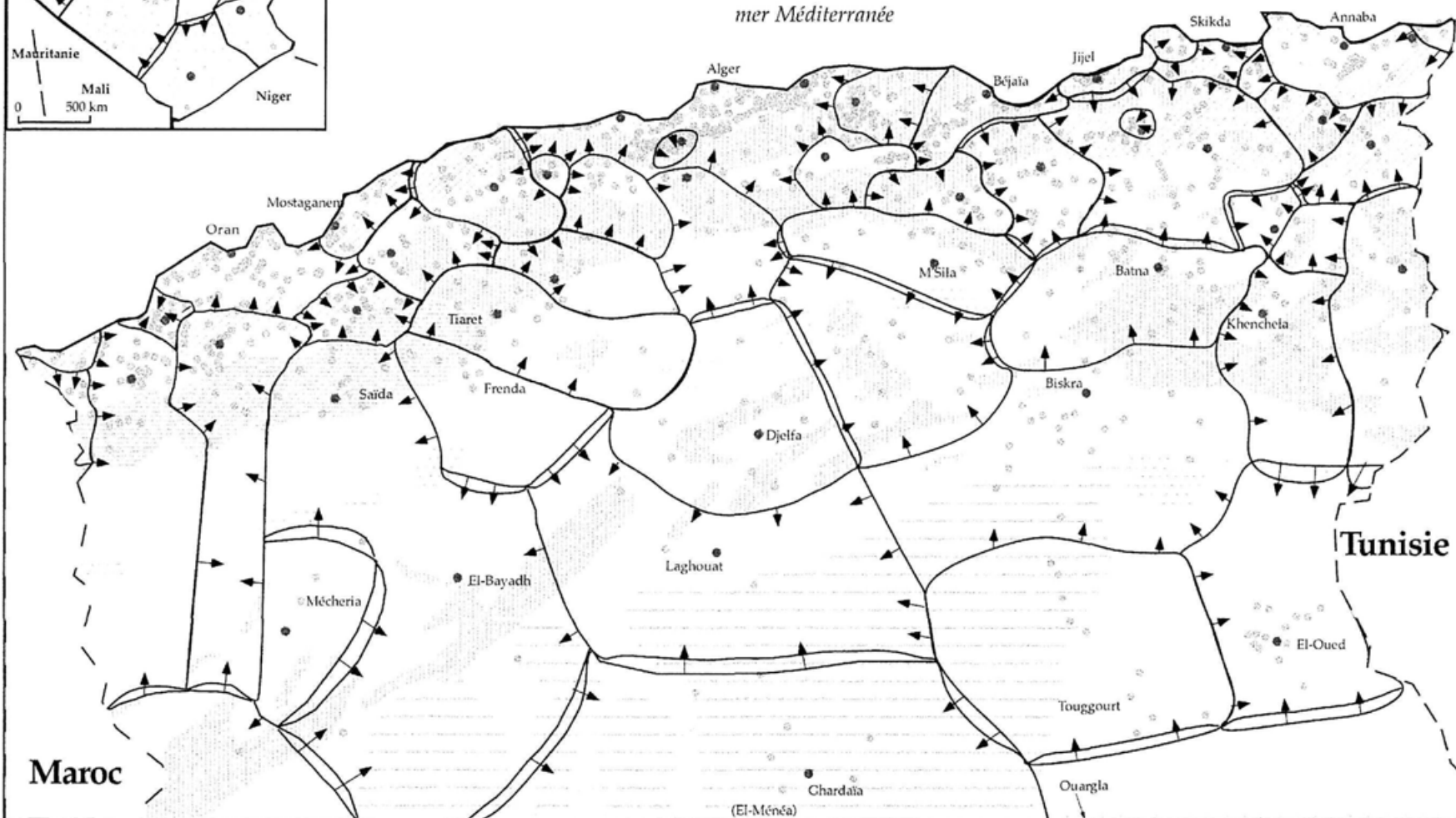
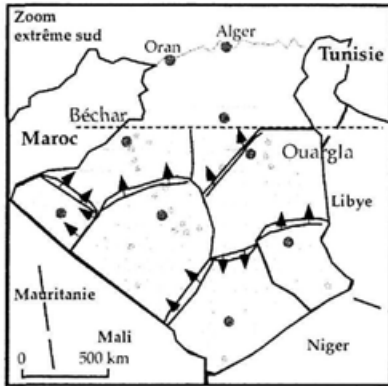
L'est algérien se démarque par les nombreuses progressions supérieures à 5 km de 1994 sur 1977, contrairement à l'ouest.

Les grandes agglomérations urbaines telles Alger, Constantine, Oran... subissent une régression de leur aire d'iso-influence au profit des aires de noyaux urbains limitrophes qui ont généralement des aires d'iso-influence plus petites (Ain-Defla, Jijel...).

Noter la réduction générale des aires d'iso-influence urbaines dans la partie septentrionale de la chaîne tellienne. Un effet d'escalier semble apparaître : les aires d'iso-influence urbaines sahariennes progressent au dépens de celles de la zone des hautes plaines qui elles-mêmes s'accroissent au détriment des aires d'iso-influence urbaines du nord de l'Algérie.

Signalons les cas de Mascara, Aïn-Temouchent, Bou-Saada, Khenchela... qui sont des villes moyennes dont cependant l'aire d'iso-influence s'est contractée.

Carte n°43 : Evolution des aires d'iso-influence urbaine entre 1977 et 1994 en Algérie



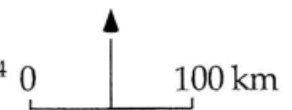
- plaines littorales ou intérieures
- hautes plaines
- bas plateaux

- plateaux et reliefs tabulaires élevés
- basses montagnes et collines
- montagnes élevées

- chott
- systèmes dunaires
- Chef-lieu de Wilaya

Progression de 1994
sur 1977 < à 5 km

Progression de 1994
sur 1977 > à 5 km



**Carte n°44 : Evolution des limites d'iso-influence urbaines
entre 1975 et 1994 en Tunisie (échelle locale).**

La méthode de réalisation de cette carte est identique à celle employé pour la carte n°42. Certaines limites d'iso-influence urbaines (territoire saharien) sont indiquées en tiretés car nous n'avions pas de repère pour pouvoir les fixer et indiquer leur évolution.

Les limites d'iso-influence urbaines connaissent une progression supérieure à 5 km essentiellement dans la partie centrale et sud du territoire.

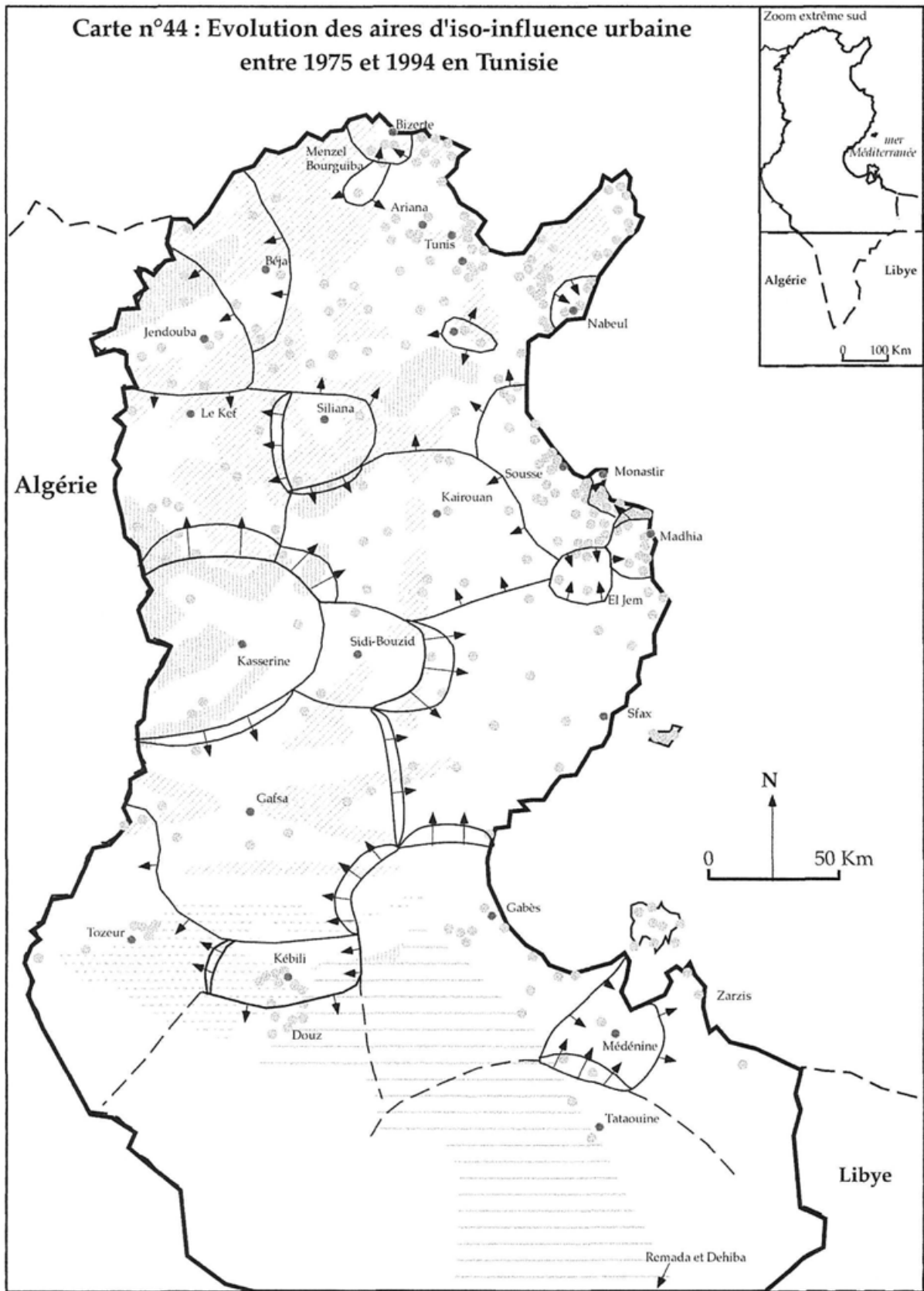
Tunis continue à étendre sa limite d'iso-influence au détriment de celle de Nabeul, Béja, Bizerte, mise à part au sud où les aires de Siliana et Kairouan se développent ; ainsi que Zaghouan, enclavée à l'intérieur de l'aire tunisoise.

Les aires d'iso-influence des noyaux urbains de l'intérieur progressent tels Kasserine, Sidi Bouzid, Siliana au dépens respectivement de Kairouan, Sfax, Tunis.

Le sud du territoire est pénétré par les aires urbaines qui évoluent vers l'intérieur des terres : celle de Gabès progresse vers l'ouest, incitant celle de Kébili à s'étendre également à l'ouest...

De même celle de Médenine, grignotée à l'ouest, progresse à l'est.

Carte n°44 : Evolution des aires d'iso-influence urbaine entre 1975 et 1994 en Tunisie



- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires | Progression < à 5 km de 1994 sur 1975 |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | Progression > à 5 km de 1994 sur 1975 |
| bas plateaux | montagnes élevées | ● Chef-lieu de Gouvernorat |
| chott | système dunaire | |

Source : R.G.P.H tunisiens de 1975 et 1994.

Celles des métropoles régionales diminuent au profit des localités limitrophes. Signalons le cas d'Agadir et Rabat-Salé (carte n°42) qui au contraire augmentent leur aire par le biais d'agréations massives (Cf. Annexe 1).

Le niveau local reste peu actif dans certaines régions, particulièrement celles où le peuplement rural reste prééminent : pays Rhomara, dorsale tunisienne.

L'évolution des aires urbaines des villes d'attraction 1 de l'Algérie (Cf. Carte n°43) sont plus nettes : progression des limites d'iso-influence saharienne au dépens de celles des Steppes, qui se développent au dépens de celles de la frange tellien et du littoral. Ce phénomène montre l'impact des politiques économiques et administratives issues d'une volonté de l'Etat d'équilibrer et d'harmoniser l'espace national.

Le cas de Tunis est original (Cf. Carte n°44), son aire diminue au sud par la montée de villes comme Sousse, Kairouan, Siliana, mais elle augmente à l'ouest et à l'est au dépens de Nabeul, Béja... Malgré la permanence de l'influence tunisoise, les limites présentent les caractères d'un système en voie de consolidation et de resserrement.

En deux décennies pour les trois pays du Maghreb une tentative d'équilibre spatial du fait urbain se met en place avec des nuances de clarté entre eux. La diffusion du fait urbain a été généralisée, faisant de la ville un niveau spatial déterminant dans le fonctionnement de l'économie. Les niveaux hiérarchiques se sont multipliés, en relation avec la diversification croissante des espaces régionaux.

Chapitre 18 - L'armature urbaine du Maghreb.

Dans ce dernier chapitre, nous nous intéressons à l'armature urbaine des pays du Maghreb. Dans un premier temps nous étudions les aires d'attraction urbaine au niveau macro en 1994 et portons notre réflexion sur le phénomène de « régionalisation » qui concerne les trois pays. Ensuite, nous analysons l'évolution des limites d'iso-influence urbaine (échelle macro) en mettant en évidence les facteurs impliqués. Puis à travers l'analyse des sous-réseaux urbains, nous tentons de voir si un équilibre territorial se met en place.

18.1 - Les aires d'attractions au niveau macro.

Les limites d'iso-influence de 1994 (carte n°45) établies à partir des attractions urbaines 2 (Cf. cartes n°36, 37 et 38) montrent que les trois pays partagent leur espace de la façon suivante :

- le Maroc est subdivisé en 4 régions ayant à leur tête Casablanca, Marrakech, rabat-Salé et Fès. Ces limites, par leur aspect général, sont proches de celles établies par Hubert Beguin⁸² ;
- l'Algérie se partage en trois régions : Oran, Alger et Constantine. Les limites concernant le nord algérien sont similaires avec celles établies par Marc Côte⁸³ (la méthode adoptée est identique).
- la Tunisie est divisée en deux régions : Tunis et Sfax. Leurs limites se rapprochent de celles établies par Amor Belhedi⁸⁴.

Le partage de l'espace en grands ensembles macro-régionaux nous amène à porter notre réflexion sur le phénomène de la régionalisation, qui concerne et préoccupe les trois pays du Maghreb. Nous pouvons la définir comme un « niveau d'espace relativement vaste, immédiatement en dessous du niveau national, et correspondant à la notion de région, puissante et cohérente,

⁸² Carte de référence n° 98 « Rayonnement des villes plus grandes » dans BEGUIN Hubert, *L'organisation de l'espace au Maroc*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1974, p 615.

⁸³ Carte de référence n° 36 « Réseaux urbains et organisation régionale » dans COTE Marc, *L'espace algérien, les prémices d'un aménagement*, Alger, O.P.U, 1983, p 125.

⁸⁴ Carte de référence n° 3.15 « Villes de troisième ressource » dans BELHEDI Amor, « L'organisation de l'espace en Tunisie, production et reproduction de l'espace », Tunis, faculté des sciences humaines et sociales-Tunis I, 1992, p121. (Série : Géographie, volume XXVIII).

Carte n°45 : Limites d'iso-influence urbaines du Maghreb en 1994 (échelle macro).

Pour chaque pays, les limites d'iso-influence urbaines (échelle macro) ont été calculées à partir des attractions 2 émises par les agglomérations mères sur les noyaux urbains d'attraction 1. Ces limites d'iso-influence urbaines séparent des noyaux urbains qui ont des attractions 2 différentes. Elles organisent le territoire en sous-espaces régionaux. Les limites d'iso-influence urbaines sont figurées en pointillés, lorsque des noyaux urbains subissent une attraction 2 d'une agglomération mère différente de celle issue de l'organisation hiérarchique d'attraction 1, ou sont partagées entre deux attractions 2 directes (*cartes des attractions urbaines n°36, 37 et 38 en appui pour la compréhension de l'analyse*). Le semis urbain et infra-urbain de 1994 est représenté.

Les sous-espaces régionaux issus de ces limites d'iso-influence urbaines sont très différents pour les trois pays du Maghreb.

Il est intéressant de remarquer que le Maroc compte 4 sous-ensembles géographiques (Rabat-Salé, Casablanca, Fès, Marrakech) alors que l'Algérie, avec une superficie plus importante, est partagée en 3 (Oran, Alger, Constantine). La subdivision de la Tunisie en deux ensembles est proportionnelle à la taille de son territoire.

Le sous-ensemble régional de Marrakech semble tenir un rôle de zone tampon car Casablanca exerce une attraction importante, malgré la distance, sur la majorité du Sahara marocain.

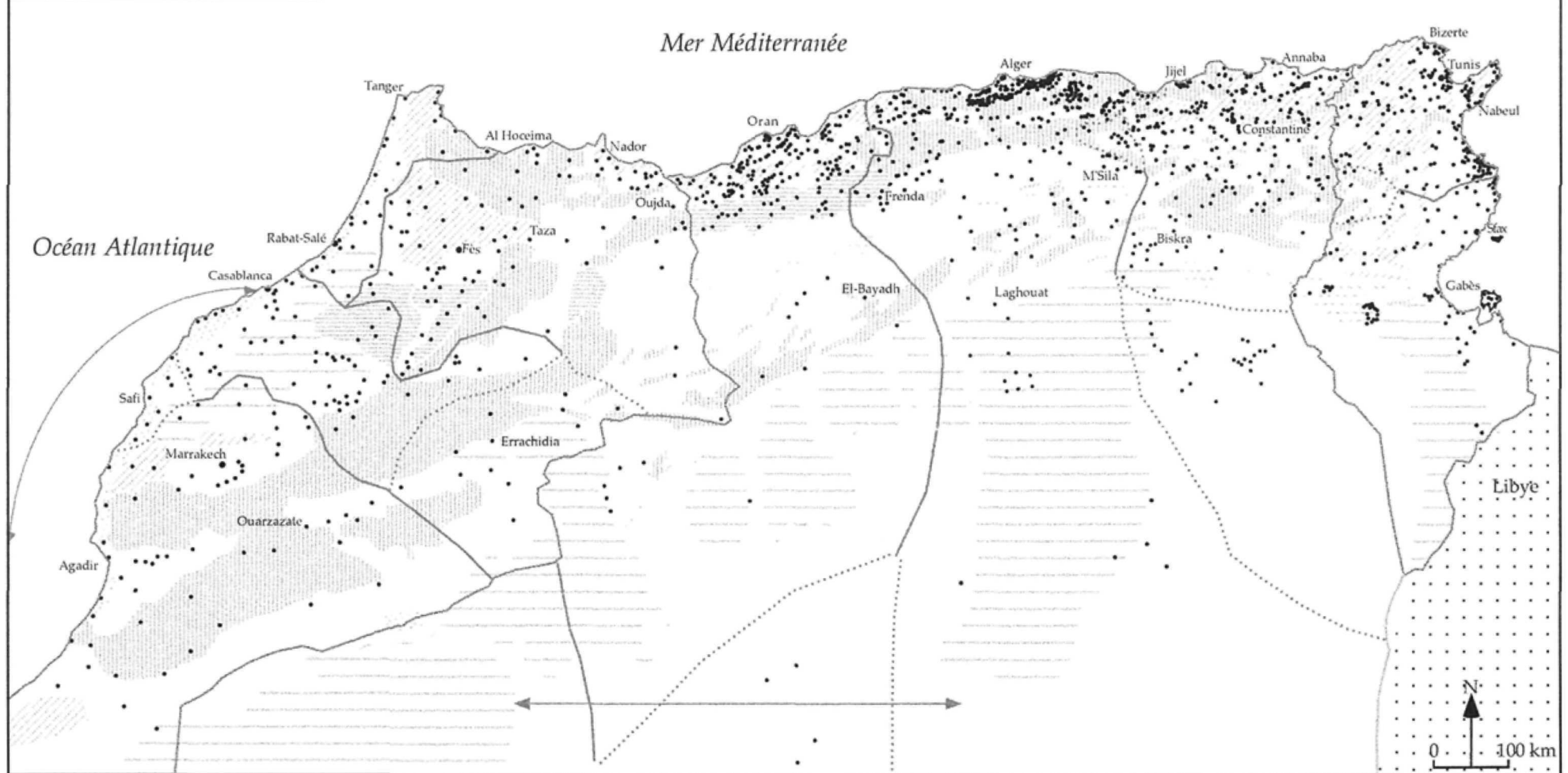
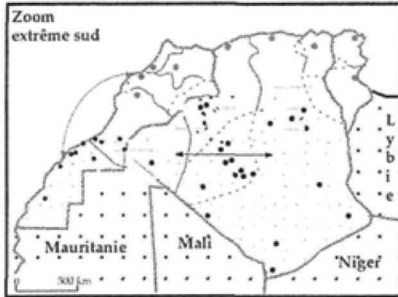
Quelques noyaux d'attraction 1 sont partagés entre deux limites d'iso-influence urbaines comme Errachidia entre les attractions 2 directes de Casablanca et Fès, idem pour Kasserine entre Sfax et Tunis. Touggourt et El-Oued sont attirés par Alger (attraction 2 directe) et Constantine (organisation hiérarchique via Biskra et Batna), le cas est similaire pour Bordj-bou-Argeridj qui subit l'attraction directe d'Alger et celle de Constantine via Sétif.

Notons également le partage, dans le sud oranais, du noyau urbain d'Adrar qui reçoit l'attraction 2 directe d'Alger et celle d'Oran (via Béchar par l'organisation hiérarchique).

La particularité du noyau urbain de Tindouf est à signaler, car il subit une attraction 2 directe d'Alger dont l'attraction reprend de l'intensité au delà la zone de partage d'influence formée autour d'Adrar.

Effet frontière : Oujda, rattachée géographiquement à la grappe oranaise, mais hiérarchiquement à la métropole Fès.

Carte n°45 : Limites d'iso-influence urbaines du Maghreb en 1994 (échelle macro)



- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires élevés | chott | • Agglomération urbaine attractive au niveau macro |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | systèmes dunaires | • Agglomération urbaine et infra-urbaine |
| bas plateaux | montagnes élevées | | — Frontière |
| | | | — Limite d'iso-influence |

destinée à répondre à un émiettement des sous-espaces du pays »⁸⁵. Préoccupation légitime puisque les tendances logiques (descente hiérarchique de la structure fonctionnelle, affinage du maillage administratif...) dans un territoire qui se développe et se complexifie, entraînent en retour la recherche d'une structuration en grands ensembles spatiaux, de niveaux intermédiaires entre l'Etat et les circonscriptions infra-Etat. Au lendemain des Indépendances, le souci d'un contrôle plus étroit de leur territoire, d'un lissage de l'espace à des fins d'homogénéisation ont amené les trois Etats à multiplier les découpages administratifs et par conséquent les circonscriptions infra-Etat. Aujourd'hui, ils sont confrontés à une situation complexe à gérer. Il est difficile pour un ministre de parlementer directement avec 48 walis⁸⁶ (Algérie) ou pour un P.D.G. d'établissement public de contrôler 48 agences ou antennes. D'où l'émergence dans les trois pays d'un niveau « régional », mais qui demeure en filigrane.

Cette recherche de régionalisation soulève trois préoccupations de la part des Etats maghrébins :

- sur quel fondement spatial établir cette régionalisation ?
- à quel niveau établir cette régionalisation ? Et donc, combien de régions retenir ?
- que faire de ces régions, quel pouvoir leur donner ?

Ces interrogations engendrent des réponses multiples, d'où les disparités entre les trois pays (Maroc : 16 régions, Algérie : 6, Tunisie : 6), mais une volonté commune les rassemble : limiter le pouvoir de ces régions, car « les Etats centralisés craignent plus que tout les tendances régionalistes »⁸⁷, cela explique que les régions soient un cadre de planification sans pouvoir réel.

Le problème de la régionalisation n'est pas seulement un problème géographique, parce qu'abordant les problèmes de l'espace, mais également un problème politique. La preuve en est que les trois pays, aux régimes et

⁸⁵ COTE Marc, « Approche de la régionalisation en Algérie », Tunis, Université de Tunis I - Faculté des lettres Manouba, 1999, pp131-146. (La Tunisie du Nord : espaces de relations, Série : colloques, volume XVII)

⁸⁶ Cf. Annexe

⁸⁷ COTE Marc, « Le découpage territorial », *Documentation photographique*, Avril 1998, n° 8002 - Le Maghreb, pp 52-53.

fonctionnements différents, posent ce problème en termes sensiblement similaires : affinement du découpage administratif et recherche en retour d'un niveau régional. Face au même problème, ils cherchent une réponse dans la même direction.

Les frontières ont un rôle conséquent sur les attractions puisqu'elles apparaissent comme un mûr infranchissable, le cas d'Oujda illustre ces propos. Cette ville est rattachée hiérarchiquement à Fès par les attractions 2, mais géographiquement à la grappe oranaise, en raison de la distance moins importante entre Oujda-Oran : 239 km contre Oujda-Fès : 347 km. Cela modifierait le schéma actuel puisque l'attraction 2 d'Oran morcelerai une partie du nord/ouest du Maroc !

Il peut être intéressant de mettre en regard ces résultats avec ceux définis comme hypothèse de départ (découpage niveau 1). Les limites d'iso-influence urbaine ont été calculées à partir des attractions exercées par les grandes agglomérations urbaines de plus de 200 000 habitants, alors que le découpage par niveau 1 a été établi d'après les zones d'influences économiques⁸⁸ réalisées par différents chercheurs⁸⁹.

Lorsque nous confrontons ces deux cartes (carte n°46), nous remarquons certaines disparités.

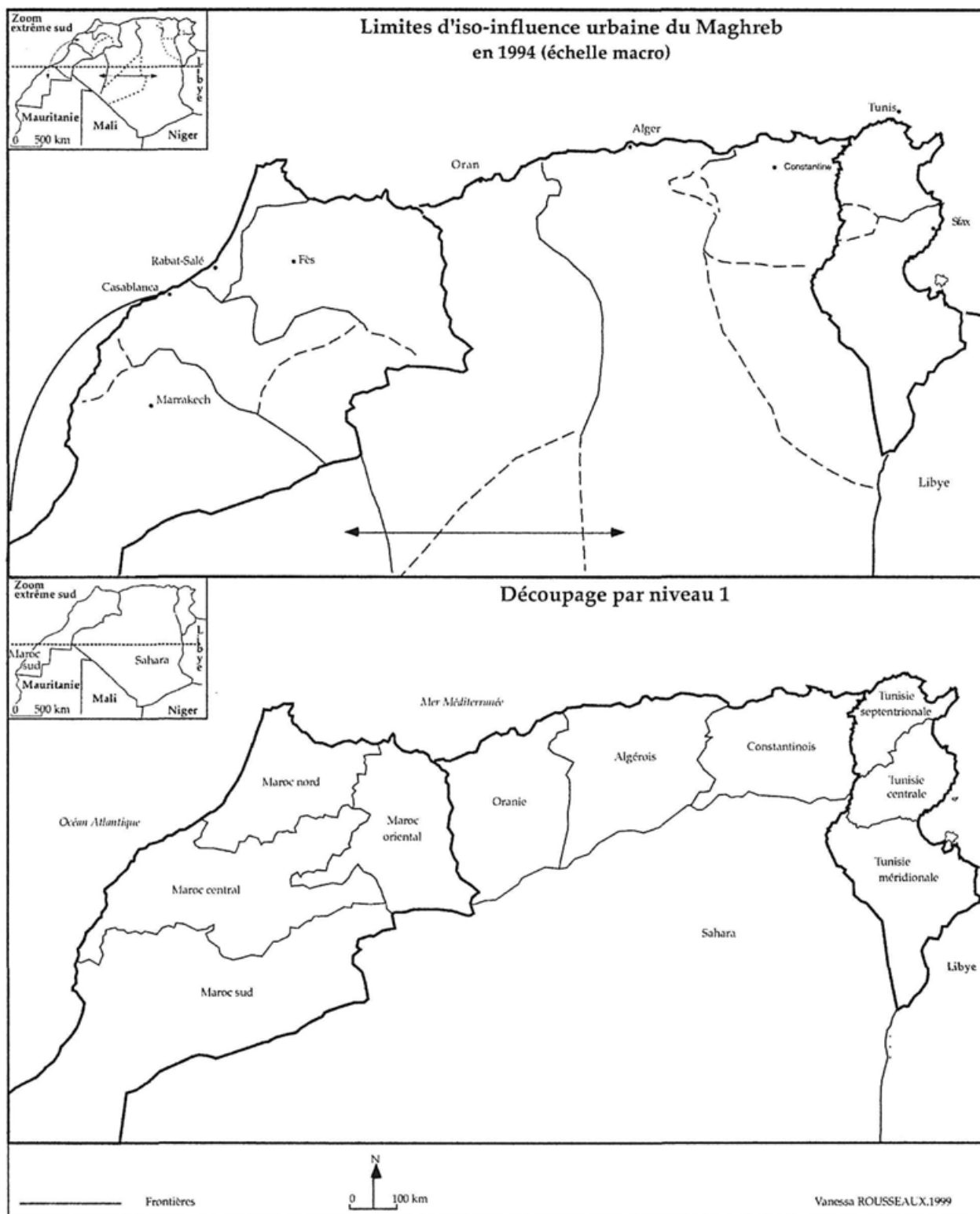
Les limites d'iso-influence urbaine (échelle macro) séparent la Tunisie en deux espaces, alors qu'elles le sont en trois dans la carte par découpage de niveau 1. Cette différence s'explique par notre choix de seuil puisque nous avons pris les grandes villes pour le calcul des limites d'iso-influence ; alors que le calcul des zones d'influence économique⁹⁰ regroupe Sousse et Sfax en un ensemble distinct ainsi que Tunis et Gabès qui possèdent leur propre espace.

⁸⁸ Cf. Sous-chapitre 6.1

⁸⁹ BEGUIN Hubert, BELHEDI Amor, COTE Marc...

⁹⁰ Carte de référence n° 3.14 « Villes de seconde ressource » dans BELHEDI Amor, « L'organisation de l'espace en Tunisie, production et reproduction de l'espace », Tunis, faculté des sciences humaines et sociales-Tunis I, 1992, p121. (Série : Géographie, volume XXVIII).

Carte n°46 : Confrontation du découpage par niveau 1 et des limites d'iso-influence urbaines du Maghreb



Pour l'Algérie, les trois entités de niveau 1 s'arrêtent au nord du Sahara pour le découpage par niveau 1, car nous avons considéré le Sahara comme une région économique particulière et pénétrée récemment par le fait urbain, contrairement à la carte des limites d'iso-influence, qui en raison de l'absence de grandes villes, partage le Sahara en trois parties disproportionnées : Oran, Alger et Constantine. Cependant, les limites des entités du nord de l'Algérie sont sensiblement identiques entre les deux cartes.

Quant au Maroc, le nombre d'entités est identique mais une différence importante apparaît entre les limites séparant le Maroc nord et le Maroc oriental lorsque nous les confrontons aux limites d'iso-influence urbaine. D'après les documents, Oujda n'a pas une attraction économique propre et dépend de Fès contrairement au découpage présenté, mais la date ancienne de la carte de référence⁹¹ (1974) a peut être influencé les résultats. Fès a une mainmise (Cf. Carte n°45) sur l'ouest marocain et isole Rabat-Salé en entité à part. Les limites d'iso-influence urbaine (échelle macro) de Casablanca et celles du Maroc central sont sensiblement différentes car pour le découpage par niveau 1 le relief nous a servi d'appui pour leur tracé.

A partir du partage de l'espace par les limites d'iso-influence urbaine (échelle macro), nous allons analyser les sous-réseaux urbains qu'il renferme et voir s'il existe une cohérence.

18.2 - L'évolution des aires d'attraction au niveau macro.

L'analyse de l'évolution des limites d'iso-influence des métropoles (Cf. Carte n°47) met en évidence le fait qu'en deux décennies les limites des villes primatiales ont diminué sensiblement au profit de celles des métropoles régionales : Oran, Marrakech, Sfax ; qui ont bénéficié de la décentralisation mis en place par les Etats.

Pour la Tunisie et le Maroc la rétraction des limites primatiales d'iso-influence sont moins prononcées que celle d'Alger envers Oran.

⁹¹ Carte de référence n° 99 « Rayonnement des plus grandes villes » dans BEGUIN Hubert, *L'organisation de l'espace au Maroc*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1974, p 617.

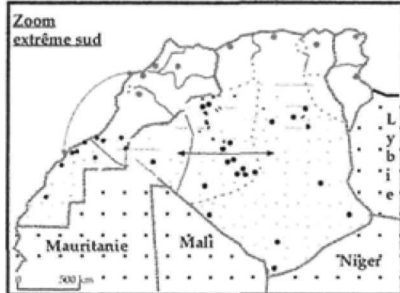
Carte n°47 : Limites d'iso-influence urbaines du Maghreb pour les années 1970 (échelle macro).

Le principe de représentation des limites d'iso-influence urbaines est identique à celui utilisé pour la carte n° x. Nous avons calculé, pour les années 1970, les attractions urbaines 2 des agglomérations mères de 1994 afin de voir si les limites d'iso-influence urbaines des années 70 étaient différentes de celles de 1994. Le semis urbain et infra-urbain est celui de 1994, car même si ces agglomérations n'avaient pas le statut urbain ou infra-urbain dans les années 70, cela n'altère en rien la précision des limites d'iso-influence urbaines.

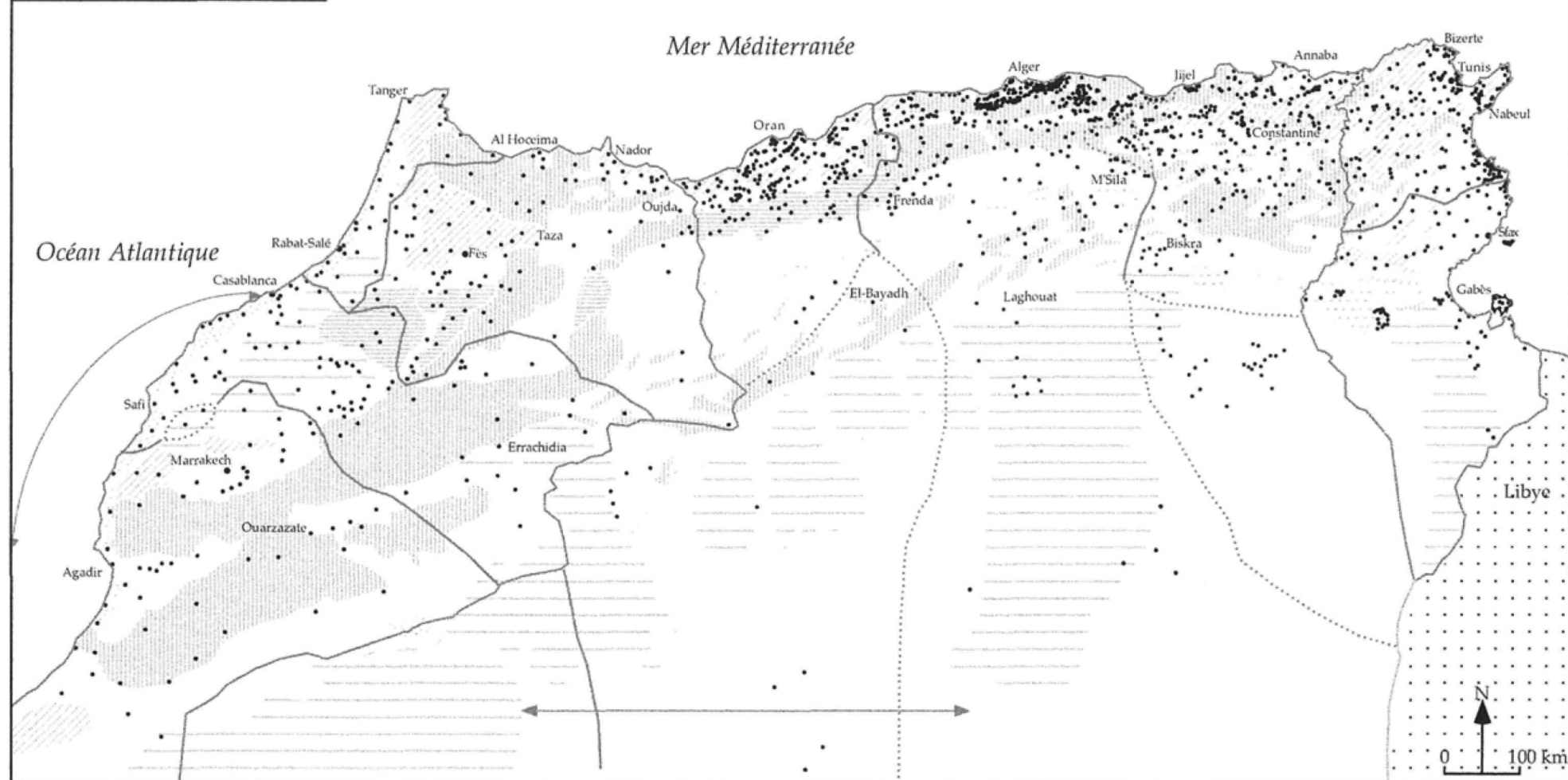
En comparant la carte des limites d'iso-influence urbaines du Maghreb en 1994 (échelle macro) à celle réalisée pour les années 70, nous observons des modifications importantes. Dans les années 70 :

- seul le centre émetteur de Youssoufia était partagé entre l'attraction 2 directe de Marrakech et celle de Casablanca (via Safi : organisation hiérarchique), Safi subissait uniquement l'attraction 2 directe de Casablanca.
- Casablanca exerçait une attraction 2 unique sur le noyau urbain d'Errachidia.
- dans le sud oranais la zone de partage d'influence entre Alger et Oran couvrait une surface plus importante puisque le noyau urbain d'el-Bayadh subissait l'attraction 2 des deux métropoles, alors qu'en 1994, il ne subit que celle d'Oran.
- en 1975, seule Tunis avait une attraction 2 sur le noyau urbain de Kasserine, alors qu'en 1994, ce dernier est partagé entre celle de Tunis et de Sfax.

Un constat similaire s'établit pour les trois pays : entre 70 et 94, la réduction d'attraction des 3 agglomérations primatiales que sont Casablanca, Alger et Tunis, au profit des métropoles régionales (Oran, Fès, Sfax...).



Carte n°47 : Limites d'iso-influence urbaines du Maghreb pour les années 1970 (échelle macro)



- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--|
| plaines littorales ou intérieures | plateaux et reliefs tabulaires élevés | chott | • Agglomération urbaine attractive au niveau macro |
| hautes plaines | basses montagnes et collines | systèmes dunaires | • Agglomération urbaine et infra-urbaine |
| bas plateaux | montagnes élevées | | — Frontière |
| | | | — Limite d'iso-influence |

Oran possède toutes les conditions d'accueil nécessaires pour l'industrie, ce qui explique quelle ait bénéficié des aménagements de la première phase d'industrialisation (équipement des pôles littoraux) des années 60. Cela explique également qu'elle soit devenue un pôle économique important (seul pôle contrairement à l'est où ils sont deux) et qu'elle ait développé son attraction urbaine. Mais les contraintes de terrain (emprise des terres agricoles) apparaissent à l'exception de quelques zones industrielles non encore saturées (Sidi-bel-Abbès), de plus les conflits sur l'affectation des ressources en eau sont déjà exigus. D'après le S.N.A.T (Schéma national d'aménagement du territoire), dans un souci d'équilibre national, les créations d'emplois⁹² pour la période 1987/2000 avantagent l'est du pays :

-Ouest : 433 000 emplois

-Centre : 675 000 emplois

-Est : 847 000 emplois.

Ses difficultés et les aménagements prévus vont peut-être limiter son attraction et étendre celle de l'est.

Malgré la diffusion du fait urbain, favorisée par la promotion administrative des centres, l'octroi du statut communal aux villages, la croissance des activités de services et de l'industrie, le territoire tunisien est marqué par une contribution encore limitée des villes à l'organisation de l'espace et à l'impulsion des dynamiques économiques.

Malgré son effacement en matière d'encadrement de la population, au profit des centres régionaux, la primauté tunisoise⁹³ reste vigoureuse dans les fonctions stratégiques, et ce, en relation avec sa position hégémonique dans l'armature urbaine et avec le faible développement des autres métropoles et des centre régionaux. Sfax a bénéficié par le biais de la décentralisation d'une université en 1987, d'un centre hospitalier universitaire... mais elle est asphyxiée » par les incohérences d'un mode d'urbanisme anachronique... Sa

⁹² République algérienne démocratique et populaire. Ministère de l'urbanisme et de la construction, *Schéma national d'aménagement du territoire 2000*, Alger, 1988, 295 p.

⁹³ Dirasset-Groupe huit-Igip, Schéma directeur d'aménagement du territoire national, étude stratégique. Bilan-Diagnostique. Rapport de première phase, Tunis, 1996, p 97-98. (Document de synthèse)

situation, prise entre deux autres métropoles qui montent : Sousse et Gabès, ne facilite pas son développement contrairement à celle de Tunis qui coiffe le territoire. Tunis est le centre de commandement industriel, l'unique place financière⁹⁴ (85 % des transactions), le principal centre de services rares. Cette forte concentration crée une véritable force agglomérative qui profite à la capitale, sans oublier que la décentralisation semble être en Tunisie dans une phase d'inertie et de faiblesse.

Les limites d'iso-influence de Casablanca ont sensiblement varié au profit de Marrakech et Fès, mais elle reste le premier pôle économique et la première place financière du Maroc. L'aire d'attraction de Marrakech s'est sensiblement renforcée en direction de Safi car depuis les années 80, cette ville impériale est devenue un grand pôle touristique qui a créé de nombreux emplois ; tout comme Fès dont la proximité de Meknès renforce sa puissance face à Rabat, de plus elle domine l'Oriental mais, face à Oujda, une nouvelle lutte pourrait se mettre en place !

Une urbanisation bien organisée, un réseau équilibré, sont un atout non négligeable pour le développement régional. Le rôle de l'aménagement du territoire est d'optimiser les chances de développement des espaces divers et en matière d'urbanisation d'aller au devant d'une urbanisation chaotique et désordonnée.

18.3 - Structuration des sous-réseaux maghrébins.

A partir des ensembles régionaux dégagés de la carte des limites d'iso-influence urbaine de 1994 (Cf. carte n°44), nous allons analyser la distribution urbaine hiérarchique des sous-réseaux urbains (Graphique n°14, 15 et 16) qu'ils renferment, en reprenant au niveau régional la méthode ZIPF utilisée au niveau national.

⁹⁴ BELHEDI Amor (1992)

Graphique n°14 : Distributions hiérarchiques du Maroc par région.

Ces graphiques représentent les distributions hiérarchiques des agglomérations urbaines et infra-urbaines par région. Ces régions ont été établies d'après les cartes des attractions urbaines n° 36, 37 et 38 des trois pays. Nous avons souhaité effectuer cette étude à un niveau régional pour analyser les systèmes urbains à un niveau inférieur et voir si ces derniers avaient les mêmes comportements qu'à l'échelle nationale. D'autre part, nous souhaitons, à travers ces distributions urbaines hiérarchiques, voir si elles correspondent à une logique des politiques étatiques concernant l'équilibre national.

Nous avons subdivisé, à partir de la carte d'attraction urbaine n°36, le Maroc en 4 sous-ensembles régionaux qui sont les suivants : Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech. A partir de ces régions, nous allons analysé les distributions hiérarchiques qui en sont issues.

Pour les distributions en 1994, un premier constat est la forte pente, principalement pour l'unité de Rabat (-1,87x). Ce qui indique qu'elles ont un système urbain très hiérarchisé, et Rabat une base étroite.

Seule la distribution hiérarchique de la région de Casablanca a sa ville primatale sur-représentée, ce qui induit un système macrocéphale. Marrakech est située sur la droite de régression, alors que les villes primatales des autres systèmes urbains régionaux sont sous-représentées.

Une cassure apparaît entre la troisième et la quatrième ville pour le système urbain régional de Fès et de Marrakech ; alors qu'elle se situe au niveau de la première et deuxième pour le système urbain de Casablanca, et entre la quatrième et la cinquième pour celui de Rabat. Nous pouvons noter une relative régularité de la distribution urbaine du système urbain de Casablanca, moins prononcée pour celui de Fès et Marrakech et inexistant pour Rabat.

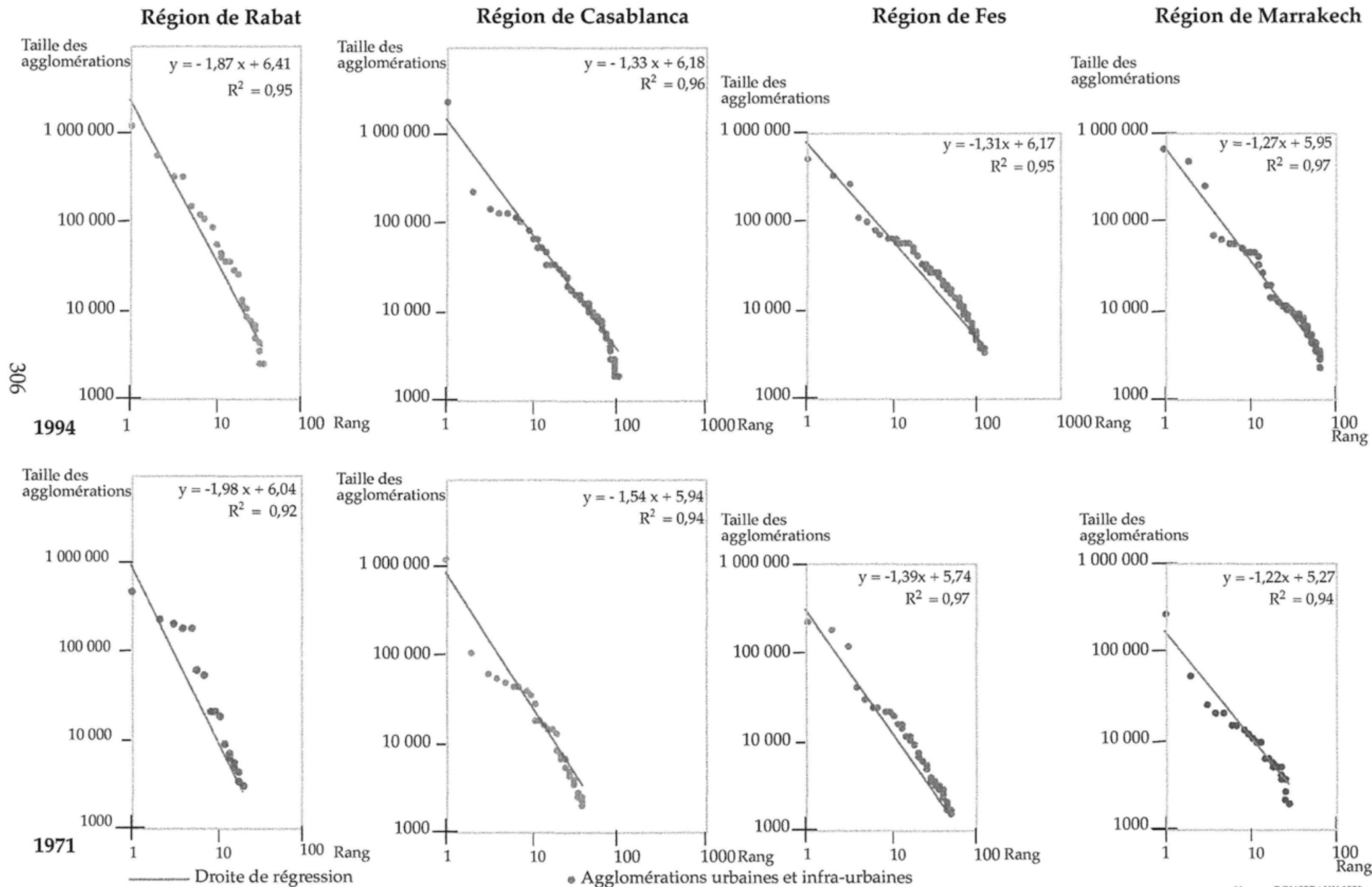
Entre 1971 et 1994, la distribution urbaine hiérarchique des quatre sous-ensembles régionaux tend vers une certaine linéarité plus ou moins marquée suivant les cas.

Les cassures étaient plus importantes et plus prononcées en 1971 : 4 cassures pour la région de Casablanca.

En 1971, pour la région de Marrakech, la ville primatale était sur-représentée contrairement à 1994.

Pour les quatre distributions urbaines hiérarchiques, nous remarquons le renforcement de leur base, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'ajustement qui tend à signifier qu'un équilibre régional semble se mettre en place.

Graphique n°14 : Distributions hiérarchiques du Maroc par région



Graphique n°15 : Distributions hiérarchiques de l'Algérie par région.

La réalisation et les objectifs de ces graphiques sont identiques à ceux utilisés pour le graphique n°14.

L'Algérie est partagée en trois sous-ensembles régionaux qui sont les suivants : Oran, Alger et Constantine.

La pente est similaire pour les trois distributions, et montre une pyramide à base urbaine relativement large.

En 1994, les distributions urbaines hiérarchiques de la région d'Oran et celle d'Alger font apparaître un système macrocéphale puisque la ville primatale des deux sous-système est sur-représentée. Pour la région de Constantine, la première ville est en dessous de la droite de régression et la seconde au dessus, les deux premières agglomérations urbaines qui sont Constantine et Annaba ont un effectif urbain du même ordre de grandeur

Pour les trois distributions urbaines hiérarchiques régionales, nous constatons une linéarité très marquée. Cependant nous pouvons signaler, pour le cas de la région d'Alger, un éloignement de la droite des 7 premières villes (Alger non comprise) qui sont ainsi sous-représentées. Cette remarque est également valable pour la deuxième et la troisième ville du système urbain de la région d'Oran.

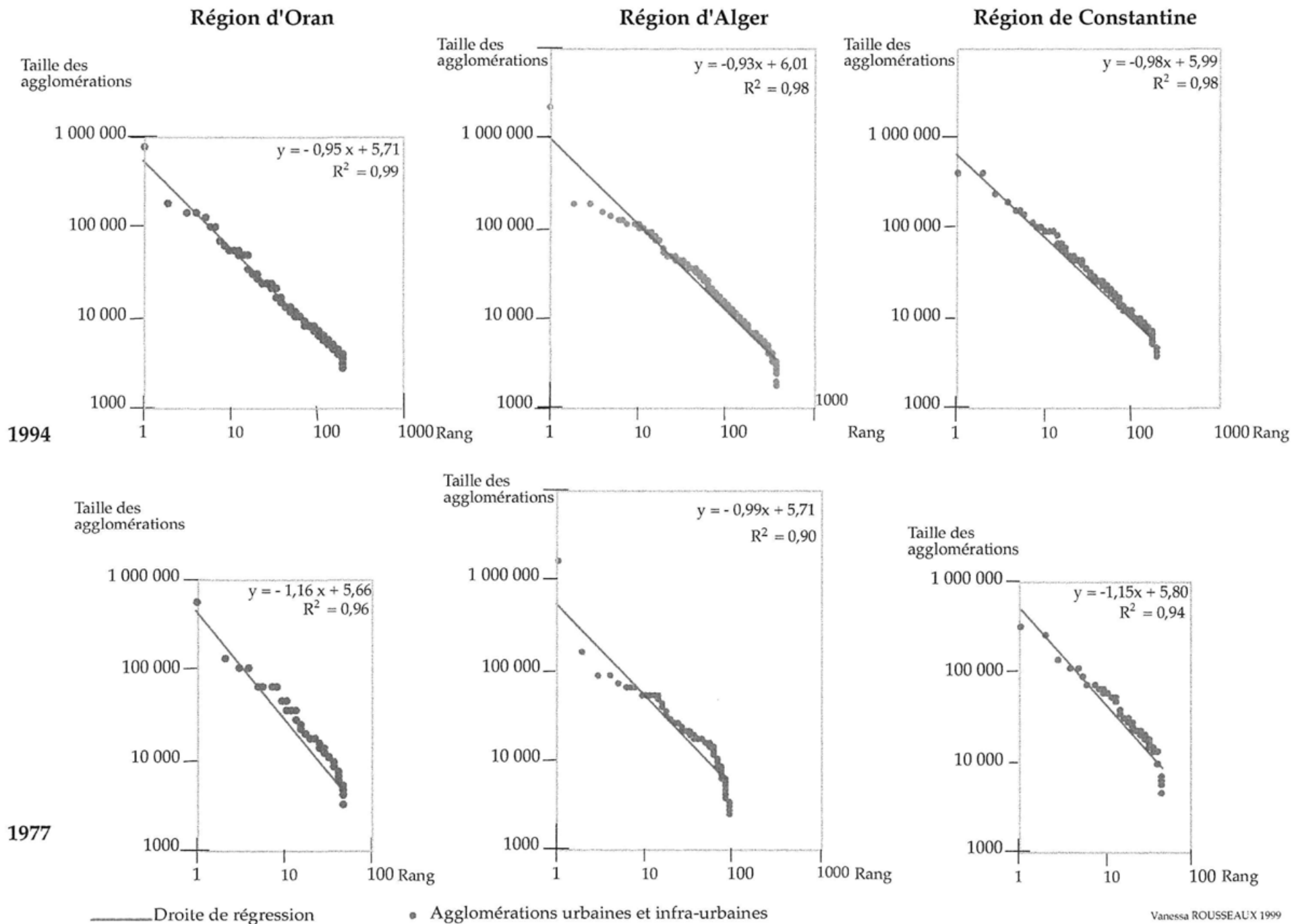
En comparant les distributions urbaines hiérarchiques par région de l'Algérie de 1994 à 1977, nous pouvons noter les modifications suivantes :

-en 1977, les régions d'Oran et d'Alger avait une répartition discontinue et accidentée de leurs agglomérations par rapport à la droite de régression.

-les valeurs de "a" pour les trois sous-ensembles régionaux se rapprochent de 0, ce qui tend à signifier que le système urbain de chacun est moins hiérarchisée en 1994 qu'en 1977.

-nous pouvons noter, également, le renforcement de la base des trois distributions qui est très visible sur les graphiques.

Graphique n°15 : Distributions hiérarchiques de l'Algérie par région



Graphique n°16 : Distributions hiérarchiques de la Tunisie par région.

La réalisation et les objectifs de ces graphiques sont identiques à ceux utilisés pour le graphique n°14.

La Tunisie s'organise en deux sous-systèmes urbains régionaux ayant à leur tête Tunis pour l'un et Sfax pour l'autre.

En 1994, la droite de régression pour la distribution hiérarchique de la région de Tunis est plus hiérarchisée que celle de Sfax (-1,11x contre -1,06x). Nous notons également la sur-représentation de l'agglomération primatale de Tunis qui fait de ce sous-ensemble régional un système macrocéphale. De plus, l'écart entre la seconde ville (Sousse) et Tunis est important.

Dans la distribution urbaine hiérarchique de la région de Sfax, les sept premières agglomérations sont sous-représentées. Cependant la première ville, Sfax, est proche de la droite de régression et l'écart entre la première et la seconde ville est moins prononcée que dans la distribution du sous-système précédent.

En analysant ces deux distributions urbaines hiérarchiques de 1994 à 1975, nous notons des modifications qui sont les suivantes :

-pour l'ensemble régional de Sfax, nous observons qu'en 1975, Sfax était sur-représentée et la distribution apparaissait comme un système macrocéphale. D'autre part, l'écart était plus marquée entre la première et la seconde ville en 1975 qu'en 1994.

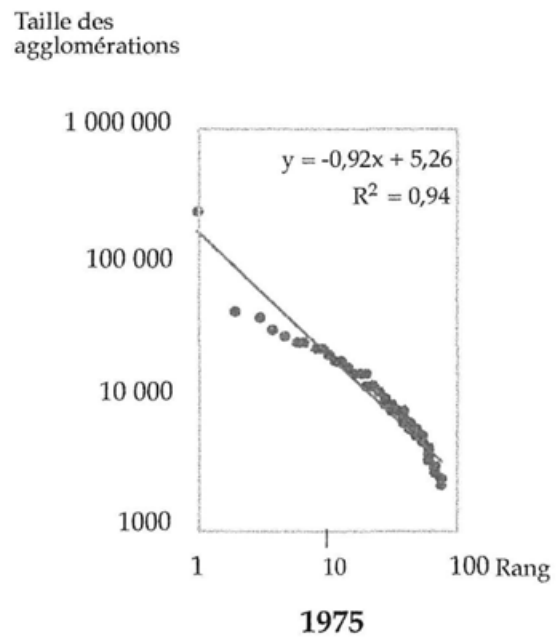
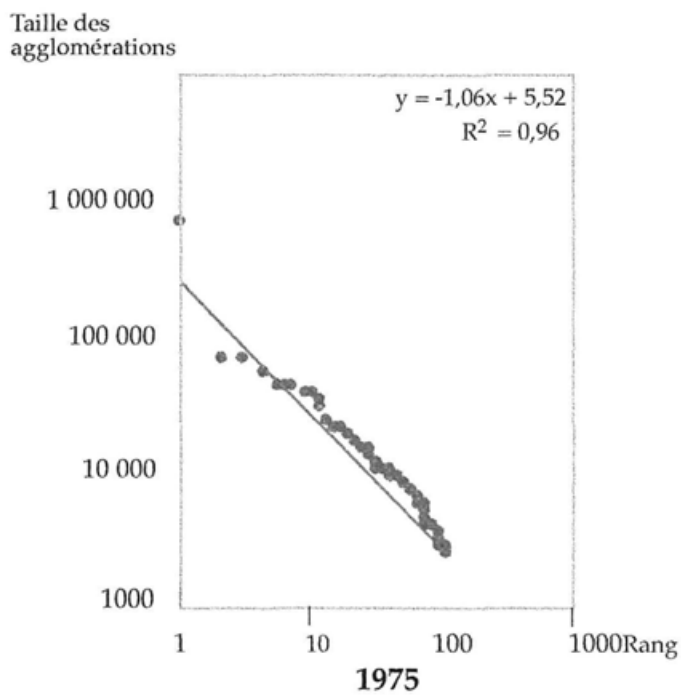
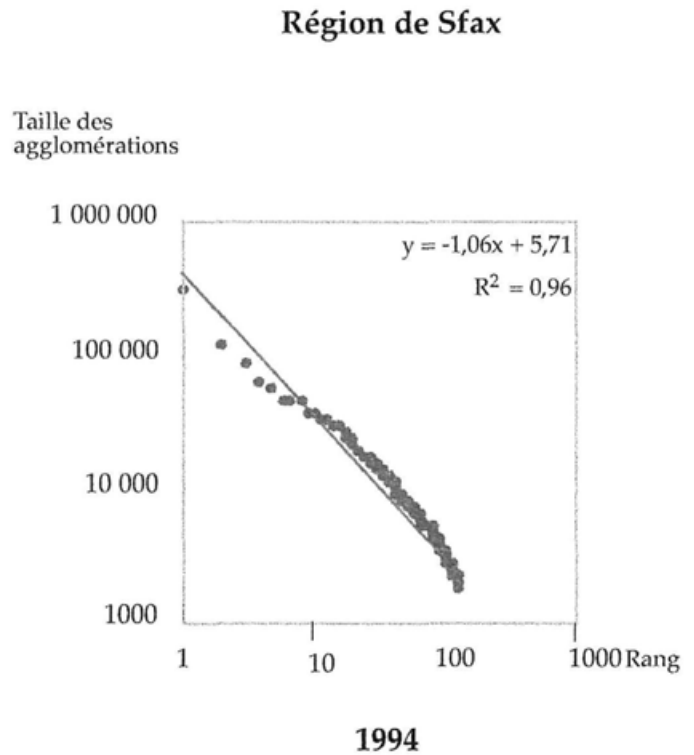
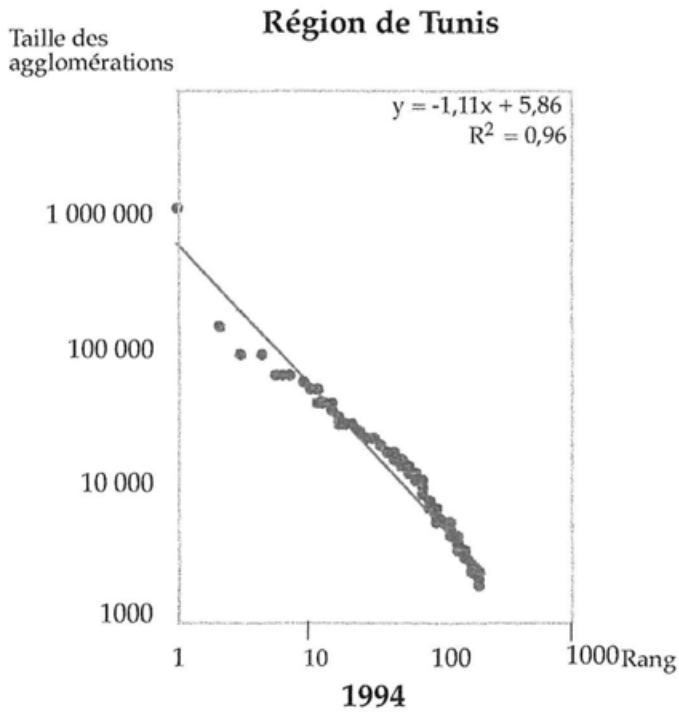
-en 1994, les agglomérations de l'ensemble régional de Sfax supérieures à 40 000 habitants étaient plus proches de la droite qu'en 1975.

-le constat inverse est à signaler pour la distribution hiérarchique de la région de Tunis en ce qui concerne les agglomérations supérieures à 60 000 habitants.

-les agglomérations inférieures à 60 000 habitants, pour la région de Tunis, ont une linéarité plus marquée en 1994 qu'en 1975.

Les distributions hiérarchiques des deux ensembles régionaux tendent entre 1975 et 1994 vers un système plus hiérarchisé (voir les valeurs de "a" dans la droite de régression).

Graphique n°16 : Distributions hiérarchiques de la Tunisie par région



• Agglomérations urbaines et infra-urbaines

— Droite de régression

En les observant, nous constatons qu'ils ont une distribution hiérarchique urbaine assez cohérente et qu'entre les années 1970 et 1994 (nous avons gardé les mêmes aires régionales pour les comparaisons), celle-ci s'est équilibrée.

Cependant, nous distinguons les sous-réseaux urbains de la Tunisie et de l'Algérie de ceux du Maroc.

Les régions de Tunis, Sfax, Oran, Alger et Constantine ont une distribution urbaine hiérarchique très proche de la droite en 1994 et elle s'est renforcée en deux décennies. Ce fait se justifie par les politiques économiques (davantage pour l'Algérie) et administratives (Cf. Partie n°2) mises en place par les deux pays au lendemain de leur Indépendance. Elles leur ont non seulement permis d'équilibrer leur hiérarchie urbaine au niveau national mais également spatialement par le biais de ces sous réseaux urbains. Ils favorisent le désengorgement de la ville primatale et de son espace limitrophe ; de plus, la volonté de décentralisation des Etats permet de développer le réseau urbain sur l'ensemble du territoire et de mettre en valeur différentes régions.

Nous remarquons quelques agglomérations urbaines sous-représentées en 1994 pour les régions de Tunis et d'Alger. Ceci est dû au poids important de ces capitales dans leur espace, qui supervisent le reste de leur réseau.

L'équilibre de ces sous-réseaux urbains a été engendré par la multiplication des agglomérations inférieures à 50 000 habitants, et également pour les villes moyennes pour la Tunisie. Certes ces agglomérations appartenant aux strates inférieures et moyennes ont conservé leur fonction de réceptacle d'une partie de l'exode rural et comme telles, sont un lieu sensible de l'intégration et de la citadinisation ; et si elles gardent également leur rôle comme pôle d'alimentation de flux migratoires citadins vers des villes de niveau hiérarchique supérieur (leur situation hiérarchique étant souvent primordiale), elles deviennent des éléments essentiels dans l'organisation et la fonction des systèmes urbains de plus en plus complexes.

Le changement profond qu'ont subi ces villes a donc résidé dans le changement de leur fonction et par la même de leur rapport aux diverses échelles spatiales. Au début des années 60, elles n'avaient qu'un rôle de

collecte et d'acheminement vers les ports des produits primaires des différentes régions. Leur fonction de desserte était très réduite en raison de la quasi absence d'équipement. Leur nouvelle fonction, associée aux nombreux équipements pour leur permettre d'exercer une fonction de desserte régionale à la mesure de la diffusion des nouveaux besoins liés à l'évolution de la formation sociale, a porté ses fruits.

Pour les distributions urbaines hiérarchiques des quatre régions du Maroc : Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech, nous constatons qu'elles ont une pente forte et qu'elles sont très hiérarchisées. Ce fait se justifie, entre autres, par la présence à leur tête de métropoles au poids démographique conséquent⁹⁵ ; cependant leur distribution s'est équilibrée en deux décennies. Ce sont les agglomérations appartenant aux strates inférieures qui ont permis cette régularisation dans leur distribution urbaine. La différence au niveau de l'équilibre moins avancé de leur distribution urbaine hiérarchique, par rapport à celle des régions tunisiennes et algériennes, ne vient pas du fait que les agglomérations inférieures à 50 000 habitants ont un rôle moins impliqué dans l'organisation territoriale marocaine. Elle vient du retard d'implication de l'Etat marocain pour la mise en place de mesures favorisant la diffusion du fait urbain. Car au lendemain de l'Indépendance, la position de l'Etat face à l'urbanisation était de la limiter plutôt que de la propager, cela a été à l'encontre de leur objectif puisque l'accroissement des métropoles a été favorisé.

⁹⁵ Cf. Annexe 4.

Conclusion de la quatrième partie.

Les Etats ont mis en place des politiques administratives, économiques... afin d'aboutir à un équilibre territorial et d'effacer les disparités constatées et mises en place pendant la colonisation. L'analyse des réseaux urbains des pays du Maghreb montre qu'un équilibre territorial est déjà amorcé. Le schéma n°1 permet de synthétiser l'armature urbaine que chaque pays du Maghreb a construit progressivement.

Nous avons noté quelques analogies entre les trois pays :

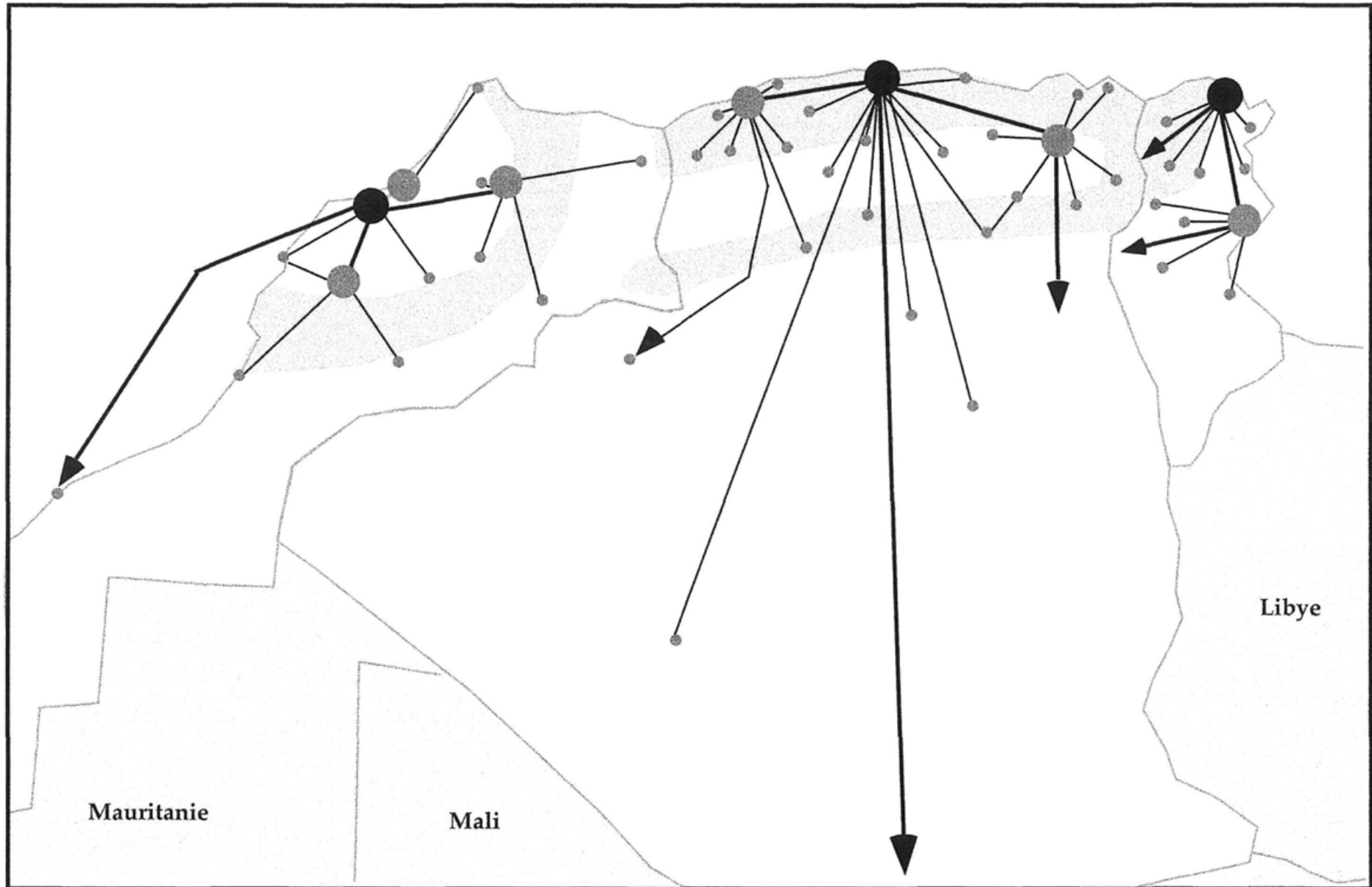
- une croissance généralisée et fulgurante des villes inférieures à 50 000 habitants.
- un rôle évident de ces dernières qui dynamisent différents espaces en répandant l'urbanisation et en les intégrant au territoire.
- la responsabilité de l'Etat qui manifeste, avec des décalages dans le temps entre les trois pays, des soucis d'encadrement administratif du territoire à partir de villes promues.
- l'opération de déconcentration adoptée, avec plus ou moins de vigueur, par les Etats.

Quelques disparités apparaissent avec :

- pour le Maroc, l'axe littoral bipolaire de plus en plus renforcé ainsi que les solides métropoles régionales,
- l'Algérie est dominée par le poids sans cesse confirmé d'Alger malgré le développement des pôles industriels occidentaux et orientaux ; elle possède un maillage urbain du territoire intérieur développé et qui est un puissant moyen d'équilibrage.
- malgré la diffusion réelle du fait urbain et des investissements vers l'intérieur depuis l'Indépendance, la Tunisie est encore marquée par un réseau urbain centralisé. Les villes moyennes récemment privilégiées sont surtout situées sur le littoral.

Schéma n°1 : Armature urbaine du Maghreb (1994)

314



- Centre émetteur
- Pôle émetteur secondaire
- Pôle émetteur principal

- ▭ Relief
- Ligne de force principale
- Ligne de force secondaire

----- Frontières



Conclusion générale

La cartographie est un outil dont les potentialités sont méconnues voire inconnues par certains. Nombreux sont ceux qui assimilent encore la géographie et la cartographie à des disciplines d'inventaire dont le seul but serait de situer des lieux, des phénomènes.

A travers nos séries de cartes, nous avons voulu montrer que la cartographie s'avère être un instrument d'analyse et de synthèse pour comprendre et interpréter l'organisation de l'espace, la dynamique des territoires. Nous avons réalisé ces cartes en ayant à l'esprit les principes fondamentaux : rigueur, clarté et esthétique afin que la transmission des informations, par ce langage visuel, soit accessible.

La représentation des trois pays sur un même support, dans la majorité de nos cartes, a permis de mettre en évidence l'articulation du fait urbain dans et entre les territoires en insistant sur le rapport à l'espace.

L'utilisation systématiquement des trois fonds réalisés ne s'est pas avérée fructueuse. En effet les niveaux 1 et 2 ne permettent pas pour l'étude du fait urbain un apport d'informations riches car ils ne mettent pas suffisamment en évidence les contrastes et les subtilités. C'est pourquoi nous avons employé le niveau 3 qui est le plus pertinent et précis.

Notre base de données élaborée sur les principes d'homogénéité et d'harmonisation s'est avérée révélatrice. Le classement par strate aux seuils communs des agglomérations urbaines (et infra-urbaines) des trois pays du Maghreb nous a permis de saisir et comprendre les mécanismes et l'articulation du fait urbain. Le seuil minimum d'habitants fixé à 2000 permet de saisir l'urbanisation à son stade le plus précoce ainsi que la continuité des agglomérations d'un espace donné.

La répartition spatiale du fait urbain révèle des analogies dans le sens où l'inégalité spatiale concerne les trois pays. Elle met en évidence une concentration marquée de la population urbaine sur le littoral, engendrée par une économie extravertie instaurée pendant la colonisation et renforcée depuis les Indépendances par le tourisme balnéaire, la localisation des principaux pôles industriels... cependant les disparités apparaissent dans le degré d'implication des Etats dans la volonté de diffuser le fait urbain à l'intérieur du territoire et les mesures mises en place pour y aboutir.

Nous avons vu que la politique industrielle de l'Algérie ne s'est pas révélée aussi inefficace que l'on pensait car, associée aux promotions administratives établies dans un souci de contrôle plus étroit du territoire, elle a permis une diffusion rapide et conséquente des agglomérations urbaines et infra-urbaines jusqu'aux confins du pays.

La propagation de l'urbain en Tunisie et au Maroc est due essentiellement aux politiques administratives reposant sur la même préoccupation que leur pays limitrophe. Certes l'urbanisation a progressé à l'intérieur des territoires mais avec une intensité moins prononcée, surtout pour le Maroc en raison essentiellement de l'implication tardive de l'Etat.

Certes la diffusion du fait urbain sur le territoire est très contrastée, mais avec les années, elle tend à l'homogénéisation progressive.

Ce mouvement d'urbanisation, opéré rapidement, et impulsé d'en haut, s'est fait sans base, sans intermédiaire entre le monde rural et urbain. Mais depuis la décolonisation, la hiérarchie urbaine de chaque pays s'est modifiée en quelques décennies et tend vers un équilibre. L'Algérie et le Maroc ont un système urbain polycéphale en raison de la montée des métropoles régionales qui prennent une place significative dans l'organisation territoriale. Quant à la Tunisie la macrocéphalie tunisoise est toujours présente et sa primauté tend à se renforcer.

L'Algérie possède le système urbain le mieux équilibré avec une répartition relativement harmonieuse des agglomérations et des urbains par strate, et une base étoffée depuis deux décennies. La Tunisie a comblé ses lacunes en

renforçant le nombre de ses villes moyennes longtemps sous-représentées en développant des pôles régionaux. Quant au Maroc même si son système s'est structuré depuis les années 70, il demeure déséquilibré en raison du nombre conséquent de grandes villes et de la faiblesse de sa base.

La diffusion du fait urbain et de la tendance à l'équilibre du système urbain des trois pays sont dus aux petites villes et aux agglomérations des strates inférieures. Elles ont dans un premier temps puissamment filtré l'exode rural et freiné la croissance des grandes agglomérations. Progressivement elles ont émergé en tant que catégorie à part, et ont affermi leur rôle sur leur espace local ; les pouvoirs publics ont souvent concrétisé ce rôle par l'attribution d'une fonction administrative, voire la dotation d'une unité industrielle. Aujourd'hui, ces agglomérations inférieures à 50 000 habitants assurent également un redéploiement de l'armature urbaine à l'intérieur du territoire. La diffusion spatiale des agglomérations urbaines dans les territoires, le renforcement et l'équilibrage de leur hiérarchie conduisent à un développement des réseaux urbains de chaque pays avec cependant des décalages d'avancée. L'analyse des réseaux urbains des pays du Maghreb montre qu'un équilibre territorial est déjà amorcé. La mise en place de sous-réseaux urbains régionaux met en évidence la complexification de ces espaces et suscite la structuration d'une armature urbaine hiérarchisée qui aboutirait à une régionalisation des territoires comme instrument d'aide à la décision et à la gestion, support de communication et d'aménagement de leur pays.

Le schéma n°2, synthèse du fait urbain au Maghreb (1994), permet de mettre en évidence les grands traits majeurs. Certes des analogies lient les trois pays, mais elles concernent majoritairement les tendances générales engendrées par la volonté étatique, la configuration géographique, l'histoire communes à chacun :

- l'inégale répartition de la population.

- la littoralisation du fait urbain.
- l'organisation urbaine en triptyque issue de la période coloniale : ressources (minières, agricoles...) - voie ferrée - port.
- la volonté de diffuser le phénomène urbain...

Les disparités apparaissent lorsque nous affinons nos analyses :

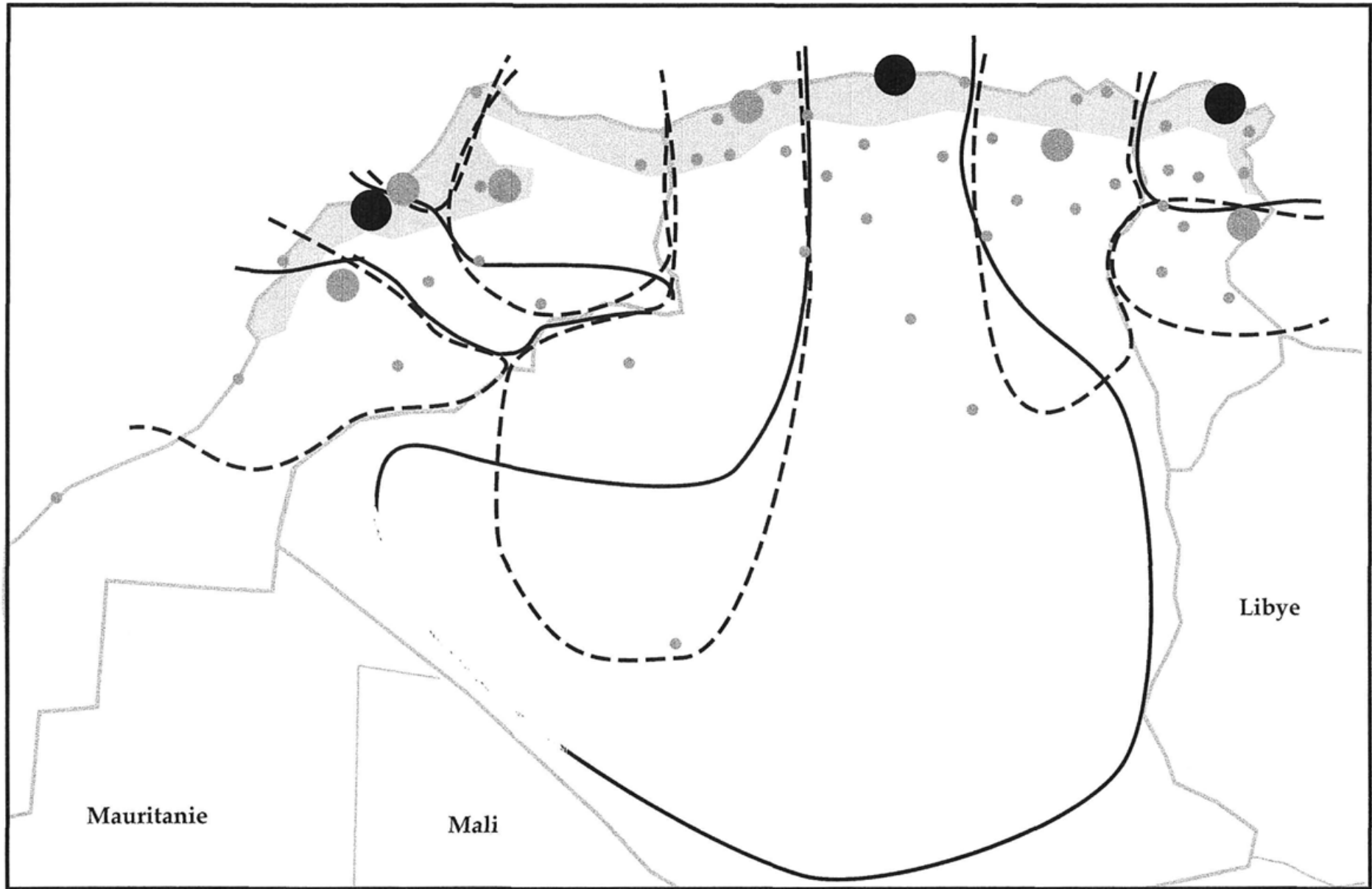
- la structure de leur armature est disparate : trois sous-réseaux urbains régionaux orthogonalement localisés pour l'Algérie, disposition radioconcentrique pour le Maroc, organisation macrocéphale/monocentrique pour la Tunisie ;

- les aires d'influence urbaines macro : l'aire d'influence de Casablanca est « bloquée » entre celles de ses métropoles régionales, l'aire d'Alger domine le territoire encadrée par celles de Constantine et d'Oran lesquelles se développent timidement. Quant à l'aire d'influence de Tunis, elle se heurte à celle de Sfax qui semble jouer un rôle de barrière.

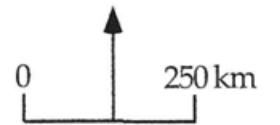
- la hiérarchie urbaine est également contrastée entre les pays : celle du Maroc apparaît clairsemée dans la partie nord du pays et peu hiérarchisée, celle de l'Algérie est développée et tend à couvrir l'ensemble du territoire ; quant à celle de la Tunisie, elle s'organise mais avec des difficultés dans la partie nord du pays.

Des disparités les différencient notamment en ce qui concerne le choix des politiques économiques menées, orientées vers le libéralisme pour le Maroc et la Tunisie, de type socialiste pour l'Algérie.

Schéma n°2 : Synthèse du partage de l'espace au Maghreb (1994)



- | | | |
|------------------------|--------------------------|---|
| Semis urbain concentré | Centre émetteur | Aire d'influence urbaine du pôle principal |
| Semis urbain clairsemé | Pôle émetteur secondaire | Aire d'influence urbaine du pôle secondaire |
| Semis urbain ponctuel | Pôle émetteur principal | Frontières |



Bibliographie

Les éléments de notre bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteurs.

- ANDRE Albert, *L'expression graphique : cartes réseaux et diagrammes*, Paris, Masson, 1980, 213 p.
- ANDRE Yves, BAILLY Antoine, CLARY Maryse, FERRAS Robert, GUERIN Jean-Paul, *Modèles graphiques et représentations spatiales*, Paris, Anthropos/Reclus, 1990, 217 p.
- *Atlas géographique du Monde*, 1996, Paris, Bordas, 112 p.
- BAHY Hassan et HAMDOUNI ALAMI Mohammed, *Urbanisation et gestion urbaine au Maroc*, Rabat, 1992, 173 p.
- BAILLY Antoine, *L'organisation urbaine, théories et modèles*, Paris, Centre de recherche d'Urbanisme, 1975, 272 p.
- BASRI Driss, *La décentralisation au Maroc de la commune à la région*, Paris, Nathan, 1994, 271 p. (Collection Edification d'un Etat moderne).
- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, *Géographie urbaine*, 4^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1995, 350 p. (Collection U Géographie).
- BEGUIN Hubert, *L'organisation de l'espace au Maroc*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1974, 774 p.
- BEGUIN Michèle et PUMAIN Denise, *La représentation des données géographiques. Statistique et Cartographie*, Paris, Armand Colin, 1994, 192 p. (Cursus).
- BELFQUIH A et FADLOULA M, « L'agglomération de Rabat-Salé. Processus, mécanismes et formes de croissance », *Revue géographique du Maroc*, 1985, n°9, pp 83-90.
- BELHEDI Amor, « Espace et société en Tunisie, développement, organisation et aménagement de l'espace en Tunisie depuis l'indépendance », *Revue tunisienne de géographie*, n°18, 1990, pp 9-54.

- BELHEDI Amor, « L'aménagement de l'espace en Tunisie, la reproduction ou l'alternative ? », Tunis, faculté des sciences humaines et sociales-Tunis I, 1992, 267 p. (Série : Géographie, volume XXIX).
- BELHEDI Amor, « L'organisation de l'espace en Tunisie, production et reproduction de l'espace », Tunis, faculté des sciences humaines et sociales-Tunis I, 1992, 270 p. (Série : Géographie, volume XXVIII).
- BELHEDI Amor, « Le système urbain tunisien, croissance et structuration hiérarchique », *Revue tunisienne de géographie*, n°21/22, 1992, pp 171-191.
- BELHEDI Amor, « Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux », *Méditerranée*, 1999, tome 91, n°1.2 - 1999, pp 63-72.
- BELHEDI Amor, « Les villes intermédiaires en Tunisie, place et dynamisme », *Cahiers de la Méditerranée*, tome 1, n°50, Juin 1995, pp 81-103.
- BELHEDI Amor, « Société, espace et développement en Tunisie », Tunis, faculté des sciences humaines et sociales-Tunis I, 1992, 262 p. (Série : Géographie, volume XXVII).
- BELHEDI Amor, « Urbanisation, polarisation et développement régional », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 1992, n°110, pp 111-142.
- BELHEDI Amor, « L'urbanisation en Tunisie : croissance urbaine, structuration hiérarchique et contenu fonctionnel », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 1993, n°112, pp 11-50
- BELHEDI Amor, DLALA H, MIOSSEC Jean-Marie et SIGNOLES Pierre, *Tunis : évolution et fonctionnement de l'espace urbain*, Poitiers, C.N.R.S. du centre inter-universitaire d'études méditerranéennes (Poitiers) et conseil scientifique de l'université de Tours, 1980, 259 p. (Urbanisation, réseaux urbains, régionalisation au Maghreb, fascicule de recherches n°6).
- BELKHATIR Aziz, 1996, « Villes et territoires en Algérie- Une évaluation pour l'aménagement du territoire algérien », 82 p. (Texte dactylographié)
- BENDJELID Abed et BENCHEHIDA Driss, « Elément de dysfonctionnement urbain au sein d'une métropole régionale algérienne », *Revue de géographie et d'aménagement* (Oran), 1997, 8 p. (Texte dactylographié)
- BENDJELID Abed, « Industrialisation et mutation des petites villes en Oranie », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 231-248. (Fascicule de recherches n°16)
- BENMANSOUR Fadéla, « Classification des villes algériennes en 1977 », 126 p, Mémoire de D.E.S : Géographie : Oran, 1987.
- BENMESSAOUD TREDANO Abdelmoughit, « Le Sahara marocain : une décolonisation pas comme les autres », Rabat, éditions Confluences, 1991, 187 p.

- BERRIANE Mohammed, « Le tourisme et la petite ville au Maroc », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 187-208. (Fascicule de recherches n°16)
- BERRY-CHIKHAOUI Isabelle, « Devenir citadin et (ré)inventer la ville : l'exemple des habitants du faubourg sud de la médina de Tunis », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1996, , pp 129-141. (Collection Sciences de la Ville n°13, fascicule de Recherches n°29)
- BERTIN Jacques, « Sémiologie graphique », Paris, Mouton Gauthier Villard, 1967, 431 p.
- BESSIS Juliette, « Maghreb, la traversée du siècle », Paris, L'Harmattan, 1997, 538 p.
- BISSON Jean, « De la zaouia à la ville, El-Abiodh-Sidi-Cheikh, ou la naissance d'une ville nomade », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 139-152. (Fascicule de recherches n°16)
- BISSON Jean, « Le Sahara dans le développement des Etats maghrébins ", *Monde arabe Maghreb-Machrek*, 1991, n°134, pp 3-27.
- BISSON Jean, « Le Sahara, entre exploration et indépendances », *Les cahiers d'U.R.B.A.M.A.*, 1996, n° 12, pp 46-62.
- BISSON Jean, « Paysannerie du Sahara maghrébin », *Les cahiers d'U.R.B.A.M.A.*, 1996, n° 12, pp 63-80.
- BLIN Eric et BORD Jean-Paul, *Initiation géo-graphique*, Paris, SEDES, 1993, 284 p.
- BOCAR Colibaly, KHERFI Hachemi, LABIDI Mohamed, SEDJARI Ali, *L'administration territoriale au Maghreb*, Rabat, édition Guessous, 1989, 392 p.
- BONIN Serge et Madeleine, *Le graphique dans la presse, informer avec des cartes et des diagrammes*, Paris, 1989, 175 p.
- BOUGHABA Abdelhamid, COTE Marc, ISNARD Yvon, LOEW Guy, SPIGA Yacine, « Centres et flux : essai sur l'organisation de l'espace dans l'est algérien », *Rhumel*, 1983, n°3-4, pp 5-32.
- BOUSQUET Christian, « Les nouveaux citadins de Béni-Izguen au M'Zab », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 2, pp435-450. (Fascicule de recherches n°16)
- BRULE Jean-Claude, FONTAINE Jacques, *L'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire* », Tours, URBAMA, 2^{ème} édition, 1987, 237 p.
- BRULE Jean-Claude, MUTIN Georges, « Industrialisation et urbanisation en Algérie », *Maghreb-Machrek*, 1982, n°96, pp 41-65.

- BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, *Les mots de la géographie*, troisième édition, Paris, Reclus - La documentation française, 1993, 518 p. (Collection Dynamiques du territoire)
- BRUNET Roger, *La carte mode d'emploi*, Paris, Fayard-Reclus, 1987, 270 p.
- CARPENTIER Chantal, GRISELIN Madeleine, MAILLARDET Joëlle, ORMAUX Serge, *Guide de la communication écrite*, Paris, Dunod, 1992, 325 p.
- CARROUE Laurent, « L'Afrique du nord et le Proche-Orient », Paris, Nathan, 1996, 190 p. (Collection Géographie aujourd'hui)
- CAUVIN Colette, REYMOND Henri, SERRADJ Abdellaziz, *Discrétisation et représentation cartographique*, Montpellier, Reclus, 1987, 116p.
- CAUVIN Colette, REYMOND Henry, *Nouvelles méthodes en cartographie*, Montpellier, Reclus, 1986, 123 p.
- Centre d'étude et de la recherche démographique, *Migration et urbanisation au Maroc*, Rabat, 1993, 264 p.
- Centre d'études et de recherches URBAMA, « Les petites villes et villes moyennes dans le monde Arabe », Tours, URBAMA, tome 1, 1986, 417 p. (Fascicule de recherches n°16)
- CHABBI Morched, 1993, « Limites et portée de la notion de milieu urbain dans les recensements tunisiens », extrait du séminaire sur le recensement général de la population et de l'habitat 1994 (29 et 30 Novembre 1993), deuxième séance : dimension spatiale à travers le recensement de la population, Tunis, pp 1-14.
- CHAHOUA Saïd, « Composantes de la croissance démographique urbaine au Maroc », *les cahiers de la direction de la statistique*, 1998, n°3, 29-36 pp.
- CHAKIR-LAAROUSI Rachida, « Les difficultés de l'insertion régionale d'une ville moyenne : le cas d'El-Jadida, Maroc », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 2, pp793-810. (Fascicule de recherches n°16)
- CHALINE Claude, *Les villes du monde Arabe*, Paris, Masson, 1989, 188p. (Collection Géographie)
- CHARRE Joël, *Statistiques et territoire*, Montpellier, Reclus, 1995, 120 p. (Collection Espaces modes d'emploi)
- CHIGUER M'barek, *Petites villes et centres ruraux dans le Rharb septentrional*. - 346 p, Thèse de géographie, Aix en Provence, 1988.
- COTE Marc, *L'espace algérien, les prémices d'un aménagement*, Alger, O.P.U, 1983, 278 p.
- COTE Marc, « Une approche des mutations dans l'armature urbaine algérienne », *C.E.R.C.G du C.N.R.S (Pour Fernand JOLY)*, 1985, pp 47-56.

- COTE Marc, « La petite ville et sa place dans le développement algérien », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 2, pp 699-716. (Fascicule de recherches n°16)
- COTE Marc, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, 1988, 362 p.
- COTE Marc, « L'urbanisation en Algérie : idées reçues et réalités », *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1993, n°85-86, pp 59-72.
- COTE Marc, « Peut-on se passer des villes métropoles régionales », *Cahiers de la Méditerranée*, juin 1995, tome 1, pp 73-80.
- COTE Marc, *L'Algérie, espace ou société*, Paris, Masson-Armand Collin, 1996, 253 p.
- COTE Marc, « Le découpage territorial », *Documentation photographique*, Avril 1998, n° 8002 - Le Maghreb, pp 52-53.
- COTE Marc, « Approche de la régionalisation en Algérie », Tunis, Université de Tunis I - Faculté des lettres Manouba, 1999, pp 131-146. (La Tunisie du Nord : espaces de relations, Série : colloques, volume XVII)
- COTE Marc, JOANNON Michèle, « Les disparités spatiales en Méditerranée sud et est », *Méditerranée*, 1999, tome 91, pp 5-12.
- DESPOIS Jean, 1961, *La Tunisie*, Paris, Armand Colin, 224 p.
- DESPOIS Jean, *Géographie de l'Afrique du nord-ouest*, Paris, Payot, 1967, 570 p.
- DESPOIS Jean, *L'Afrique du Nord*, deuxième édition, Paris, P.U.F, 1964, 628 p.
- Dirasset-Groupe huit-Igip, *Schéma directeur d'aménagement du territoire national, étude stratégique. Bilan-Diagnostique. Rapport de première phase*, Tunis, 1996, 170 p. (Document de synthèse)
- Dirasset-Groupe huit-Igip, *Schéma directeur d'aménagement du territoire national, étude stratégique. Bilan-Diagnostique. Rapport de première phase*, Tunis, 1996, p275. (Livre 1 : croissance économique et cohésion sociale, volume 3)
- Direction de la statistique, *Enquêtes statistiques, population active urbaine 1993, résultats détaillés*, Rabat, 1995, 501 p.
- Direction de la statistique, *Population légale du Maroc, d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 1982*, Rabat, 1983, 215 p.
- Direction de la statistique, *Recensement 1994, population légale*, Rabat, 1995, 308 p.
- Dossiers des images économiques du Monde, « Maghreb Moyen-Orient, mutations », Paris, 1995, SEDES, n°17, 348 p.

- EL KADI Galila, SIGNOLES Pierre, SIDI BOUMEDINE Rachid (sous la direction de), *L'urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS éditions, 1999, 373 p. (Collection Etudes de l'annuaire de l'Afrique du Nord)
- EL-GHAZALI Abdelaziz, « L'approche du concept de « l'urbain » : le cas du Maroc », *Centre d'études et de recherches URBAMA* , 1986, tome 1, pp 47-67. (Fascicule de recherches n°16)
- ESCALLIER Robert, « Citadins et espaces urbains au Maroc », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1984, 220 p. (Fascicule n°9)
- ESCALLIER Robert, « la population marocaine, héritages et changements », *Maghreb-Machrek*, 1987, n°118, pp 20-45.
- ESCALLIER Robert, « Le système urbain marocain, métropoles et petites villes », *Maghreb-Machrek*, 1982, n°96, pp 19-38.
- ESCALLIER Robert, « Petites et moyennes villes dans le mouvement d'urbanisation du Maghreb : essai de bilan statistique et cartographique ». *Centre d'études et de recherches URBAMA* , 1986, tome 1, pp 3-32. (Fascicule de recherches n°16)
- ESCALLIER Robert, « Urbanisation et développement au Maroc », *Cahiers de la Méditerranée*, Décembre 1990, volume 1, pp 163-182. (actes du colloque « Etat et pouvoirs en Méditerranée », 17, 18 et 19 Mai à Grasse),
- ESSADEK Abdelhaq, « Jerada : a-coup de la croissance et sous-équipement d'une ville minière marocaine », *Centre d'études et de recherches URBAMA* , 1986, tome 1, pp 327-341. (Fascicule de recherches n°16)
- FAKHFAKH M, *Les difficultés de la planification urbaine ; le cas de Sfax*, Lyon, Maison de l'Orient, 1985, pp 217-224. («Politiques urbaines dans le Monde Arabe » Table ronde C.N.R.S, Lyon 17-20 Novembre 1985 sous la direction de J METRAL et G MUTIN, 369 p)
- FONTAINE Jacques, « L'enracinement régional d'un centre de création récente : Sidi-Aich, petite ville de Kabylie », *Centre d'études et de recherches URBAMA* , 1986, tome 2, pp 757-772. (Fascicule de recherches n°16)
- FONTAINE Jacques, « Les populations sahariennes », *Les cahiers d'URBAMA*, 1996, n°12, p 33-45.
- GAIDON Annick, « Rôle et place des petites villes dans la dynamique du système urbain algérien », *Centre d'études et de recherches URBAMA* , 1986, tome 2, pp 717-736. (Fascicule de recherches n°16)
- GENTIL Louis, *Le Maroc physique* , Evreux, Librairie Félix Alcan, 1912, 319 p.
- GEORGE Pierre, *Précis de géographie urbaine*, Paris, Presse Universitaire de France, 1974, 287 p.

- GEORGE Pierre, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, P.U.F, 498 p.
- Groupe Chadule, *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, troisième édition, Paris, Masson géographie, 1994, 203 p.
- Groupe huit, *Les villes en Tunisie*, Tunis, République tunisienne-Ministère de l'économie nationale-Direction de l'aménagement du territoire, 1971, tome 2, pp 160-421.
- Groupe huit, *Villes et développement*, Tunis, République tunisienne-Ministère de l'économie nationale-Direction de l'aménagement du territoire, 1973, 80 p. (Atlas 4 facteurs d'organisation de l'espace, armature urbaine tunisienne)
- Groupe huit, *Villes et développement*, Tunis, République tunisienne, Ministère de l'économie nationale, Direction de l'aménagement du territoire, 1973, 96 p. (n°5 document de synthèse, armature urbaine tunisienne)
- Groupement d'études et de recherches sur la Méditerranée, Actes de la sixième rencontre de Tétouan, 29-30 Octobre 1995. « Villes et urbanisation en Méditerranée : le cas du Maroc méditerranéen ». Rabat, en collaboration avec le forum des architectes, rectorat de l'université Abdelmalek-Essaadi Tétouan, G.E.R.M, 1996, 174 p.
- GUERIN-PACE France, *Deux siècles de croissance urbaine*, Paris, Anthropos, 1993, 205 p. (Collection Villes)
- HAGGETT Peter, *L'analyse spatiale en géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1973, 390 p.
- HAKIMI-LAOUDI R'Kia, « Berrechid, une petite ville à la périphérie de Casablanca », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 361-374. (Fascicule de recherches n°16)
- Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat du 8 Mai 1975, logements, ménages et population par divisions administratives*, Tunis, 1976, 276 p.
- Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat du 30 Mars 1984*, Tunis, 1984, 262 p. (Volume 4 : caractéristiques démographiques)
- Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat du 30 Mars 1984*, Tunis, 1984, 280 p. (Volume 1 : caractéristiques par divisions administratives)
- Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat du 20 Avril 1994, premiers résultats par secteurs*, Tunis, 1994, 182 p.
- Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat du 20 Avril 1994, ménages et conditions*, Tunis, 1995, 161 p.

- Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat du 20 Avril 1994*, Tunis, 1995, 65 p. (Fascicule 1 : principales caractéristiques démographiques de la population)
- Institut national de la statistique, *Recensement général de la population et de l'habitat du 20 Avril 1994, migration intérieure*, Tunis, 1997, 247 p.
- ISNARD Hildebert, *L'espace géographique*, Paris, PUF, 1978, 219 p. (Collection de Géographie)
- JEDIDI Mohamed, « Petites et moyennes villes » dans la dynamique du système urbain algérien », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 2, pp 737-756. (Fascicule de recherches n°16)
- JORIO Jawad, « Planification globale et planification urbaine », *Bulletin économique et social du Maroc*, 1980, n°141, pp 15-23.
- JOUMADI Kacem, « Urbanisation et disparités spatiales au Maroc » *Méditerranée*, 1999, tome 91, pp 93-100.
- KAILOUA Abdelkader, « Casablanca. L'industrie et la ville », *Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe Urbama Tours et C.U.C communauté urbaine de Casablanca*, 1996, 775 p. (Fascicule de recherches n°30)
- KASSAB Ahmed et SETHOM Hafedh, *Les régions géographiques de la Tunisie*, Publication de l'université de Tunis, Tunis, volume 13, 1981, 460 p. (deuxième série : géographie)
- KEBIR-KHELLADI Leyla, « Les transformations récentes des petites villes de la Mitidja orientale », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 403-420. (Fascicule de recherches n°16)
- KHASSAM Bachir, « Barika : du village à la ville », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 249-264. (Fascicule de recherches n°16)
- LACOSTE Yves, NOUSCHI André et PRENANT André, *L'Algérie, passé et présent. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle*, Paris, éditions sociales, 1960, 462 p.
- LAGHOUAT M, « Essai sur la définition théorique et la délimitation quantitative de l'urbain en pays sous-développés (propositions méthodologiques appliquées au cas du Maroc) », *revue géographique du Maroc*, 1985, n°9, pp 37-51. (nouvelle série)
- LAYEB Hafid et SIGNOLES Pierre, « Le rôle des investissements publics dans l'urbanisation d'Oum-El-Bouaghi », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 309-326. (Fascicule de recherches n°16)
- LOUBET del PAR Philippe, « Les enclaves espagnoles dans l'espace marocain : un problème de frontières dans les relation entre le Nord et le Sud », 158 p, Mémoire de D.E.A : Géographie : Aix en Provence, 1996.

- LOZATO-GIOTART Jean-Pierre, *Le Maroc*, Paris, édition Karthala, 1991, 178 p.
- MA MUNG Emmanuel, « L'urbanisation-intégration, la ville au service de l'Etat-Le cas de Sbiba, Tunisie centrale », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 125-138. (Fascicule de recherches n°16)
- MARTIN J., JOVER H., LE COZ J., MAURER G., NOIN D., *Géographie du Maroc*, Paris, Hatier, 1964, 253 p. (Cinquième année secondaire)
- MAURER Gérard, 1997, « Nouvelle approche dans l'étude régionale du Maroc du Nord », Deuxième colloque de géographie organisé par la faculté des lettres-Manouba, Tunis, 43 p. (Texte dactylographié)
- MIOSSEC Jean-Marie et SIGNOLES Pierre, *Les politiques urbaines en Tunisie*, Lyon, Maison de l'Orient, 1985, pp 183-202. («Politiques urbaines dans le Monde Arabe » Table ronde C.N.R.S, Lyon 17-20 Novembre 1985 sous la direction de J METRAL et G MUTIN, 369 p)
- MIOSSEC Jean-Marie et SYHAIRI Mondher, « Dans le Haut Tell algérien : Siliana. Du souk au chef-lieu de gouvernorat », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 287-308. (Fascicule de recherches n°16)
- MIOSSEC Jean-Marie, « Urbanisation des campagnes et ruralisation des villes en Tunisie », *Annales de géographie*, Janvier-Février 1985, n°521, pp 38-62.
- MIOSSEC Jean-Marie, SIGNOLES Pierre, « L'évolution récente du système urbain tunisien », *Maghreb-Machrek*, 1982, n°96, pp 67-85.
- MOINDROT Claude, « La délimitation des aires d'influence métropolitaine par un modèle de gravité », *L'espace géographique*, 1975, n°3, pp 197-207.
- MORICONI-EBRARD François, *L'urbanisation du monde depuis 1950*, Anthropos, Paris, 1993, 372 p. (Collection Villes)
- MUTIN Georges, *La politique urbaine algérienne*, Lyon, Maison de l'Orient, 1985, pp 121-148. («Politiques urbaines dans le Monde Arabe » Table ronde C.N.R.S, Lyon 17-20 Novembre 1985 sous la direction de J METRAL et G MUTIN, 369 p)
- MUTIN Georges, *Les cadres de l'activité humaine : les politiques de développement*, Lyon, université Lyon 2, cours dactylographié d'agrégation de Géographie, 1996, 113 p. (Chapitre 5 : Les pays du Maghreb : problèmes de développement)
- NACIRI Mohamed, « L'aménagement des villes et ses enjeux », *Maghreb-Machrek*, 1987, n°118, pp 46-70.
- NACIRI Mohamed, dir. RAYMOND André, *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Casablanca, Fondation du roi Abdul-Aziz Al Saoud, 1997, 299 p.

- NACIRI Mohamed, *Politique urbaine et politique de l'habitat au Maroc : incertitude d'une stratégie*, Lyon, Maison de l'Orient, 1985, pp 71-98. (« Politiques urbaines dans le Monde Arabe » Table ronde C.N.R.S, Lyon 17-20 Novembre 1985 sous la direction de J METRAL et G MUTIN, 369 p)
- NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, « Citadinité et urbanité : le cas des villes marocaines », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1996, pp 103-113. (Collection Sciences de la ville n°13, Fascicule de Recherches n°29)
- O.N.S, *Recensement général de la population et de l'habitat 1977, 1987, évolution de la population 1966-77, densité de la population par communes et daïrate*, Alger, 1989, 54 p.
- O.N.S, *Recensement général de la population et de l'habitat 1987, résultats par agglomérations*, Alger, 1989, 228 p. (Collection Statistiques n°13)
- O.N.S, *Recensement général de la population et de l'habitat 1987, résultats par wilayate*, 1989, 87 p. (Collection Statistiques n°46)
- O.N.S (Office national de la statistique), *Armature urbaine, d'après le R.G.P.H de 1987*, Alger, 1988, 120 p. (Collections Statistiques n°4)
- O.N.S, *Evolution des populations et des limites communales 1977-1987*, Alger, 1991, 84 p. (Collections Statistiques n°22)
- O.N.S, *Evolution des agglomérations 1966-77-87*, Alger, 1992, 209 p. (Collections Statistiques n°38)
- O.N.S, *Répartition sectorielle et géographique de l'activité en Algérie (R.G.P.H 1987)*, Alger, 1994, 99 p. (Collection Statistiques n°67)
- O.N.S, *Résultats préliminaires du 4^{ème} R.G.P.H 25 juin-9 juillet 1998 : résultats synthétiques*, Alger, 1998, 16 p. (site web : www.ons.dz/)
- OFFNER Jean-Marc, PUMAIN Denise, *Réseaux et territoires, significations croisées*, éditions de l'Aube, Paris, 1996, 280 p.
- OLIVERO Gérard et ZNIBER Mohamed F, « Formes d'intégration à l'économie et la société urbaine : le cas de Khemisset. Maroc », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 2, pp421-434. (Fascicule de recherches n°16)
- OUJAROU Lahcen, « Urbanisation et consommation de l'espace agricole : cas de Mohammédia », Mohammédia, Université Hassan II - Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1997, pp 23-26. (Mohammédia et son environnement, série : colloques et séminaires n°5)
- PLANHOL Xavier de, *Les nations du prophète*, Paris, Fayard, 1993, 894 p. (Manuel géographique de politique musulmane)
- PRENANT André et SEMMOUD Bouziane, *Maghreb et Moyen-Orient, espaces et sociétés*, Paris, Ellipses, 1997, 251 p.

- PRENANT André, « Réduction de l'exode rural et nouveau mode de fixation des migrants par les petites villes algériennes », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 2, pp 471-560. (Fascicule de recherches n°16)
- PUMAIN Denise, *La dynamique des villes*, Paris, Economica, 1982, 223 p.
- *Quid*, Paris, Robert Laffont, 1995, 2190 p.
- RACHIK Abderrahmane, *Villes et pouvoirs au Maroc*, Casablanca, édition Afrique Orient, 1995, 196 p.
- REMIRO BROTONS Antonio, « Ceuta, Mellila, représentations espagnoles et marocaines », *Hérodote*, 1999, n°94, pp 54-76.
- République algérienne démocratique et populaire. Ministère de l'aménagement du territoire, *Demain, l'Algérie-L'aménagement du territoire dans sa dimension régionale*, Alger, 1995, 119 p. (Les dossiers de l'aménagement du territoire)
- République algérienne démocratique et populaire. Ministère de l'aménagement du territoire, *Demain, l'Algérie-L'aménagement du territoire, la reconquête*, Alger, 1995, 432 p. (les dossiers de l'aménagement du territoire)
- République algérienne démocratique et populaire. Ministère de l'urbanisme et de la construction, *Schéma national d'aménagement du territoire 2000*, Alger, 1988, 295 p.
- République algérienne démocratique et populaire. Ministère des finances et du plan. Direction Générale du plan et des études économiques. Sous direction des statistiques, *Données rapides sur la population algérienne*, Alger, 1967, 31 p.
- ROULEAU Bernard, *Méthodes de la cartographie*, Paris, Presse du C.N.R.S, 1991, 213 p.
- SEMMOUD Bouziane, « Armature urbaine et organisation régionale en Algérie. Sur le rôle particulier des petites villes », *Cahiers du GREMAMO*, 1997, n°14, pp 41-49.
- SIGNOLES Pierre, *L'espace tunisien : capitale et Etat-région*, Tours, centre de recherches et d'études URBAMA, 1985, tome 1, 549 p. (Fascicule de recherches n°14)
- SIGNOLES Pierre, *L'espace tunisien : capitale et Etat-région*, Tours, centre de recherches et d'études URBAMA, 1985, tome 2, pp 553-1041. (Fascicule de recherches n°15)
- SIGNOLES Pierre, *Tunis. Evolution et fonctionnement de l'espace urbain*, Tours, Centre d'études et de recherches URBAMA, 1980, 259 p. (Fascicule n°6)

- TAG Boutayeb, « La croissance des petites villes du Maroc oriental steppique », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 107-124. (Fascicule de recherches n°16)
- Travaux de la table ronde « Urbanisation au Maghreb », *Urbanisation, réseaux urbains, régionalisation au Maghreb*, Tours, Université François, 1978, 289 p. (Fascicule n°3)
- TROIN J-F, « La conurbation littorale marocaine, composantes actuelles et réalités futures », *Maghreb-Machrek*, 1987, n°118, pp 71-86.
- TROIN Jean-François, « Le Maghreb, hommes et espaces », Paris, Armand Colin, 1985, 368 p.
- TROIN Jean-François, « Petites et moyennes villes au Maroc : hypothèses et réalités », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 69-84. (Fascicule de recherches n°16)
- TROIN Jean-François, « Vers un Maghreb des villes en l'an 2000. Des voies différentes », *Maghreb-Machrek*, 1982, n°96, pp 5-18.
- Université Sidi Mohamed Ben Abdallah, « Etude Géographique sur le Maroc », *Revue de la faculté des lettres et des sciences humaine de Fès*, 1985, Numéro spécial, 95 p.
- YOUNSI Farid, « Petites villes périphériques ou banlieues d'une métropole ? Le cas de trois petites villes du Sahel algérois », *Centre d'études et de recherches URBAMA*, 1986, tome 1, pp 375-402. (Fascicule de recherches n°16)

ANNEXES

Annexe 1.

Définitions de base.

Maroc.

Les définitions adoptées dans les recensements sont les suivantes : selon les Dahir relatifs à l'organisation communale (Dahir n1-59-161 du 27 Safar 1379-1 septembre 1959, Dahir n1-59-315 du 28 Hijja 1379-23 juin 1960, Dahir portant loi n1-76-583 du Choual 1369-30 septembre 1976), les communes sont des collectivités territoriales de droit public : elles sont divisées en deux rubriques : communes urbaines et communes rurales. Les communes urbaines comprennent les municipalités et les centres dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière (centre autonome) en 1971 et 1982. Autrement dit, une agglomération devrait être promue en "centre urbain" dès lors que "son développement démographique et économique aurait été connu".

Depuis le premier recensement (1960) les responsables du Service Central des Statistiques chargés de la préparation des recensements ont constaté sur le terrain qu'en plus des agglomérations reconnues administrativement comme localités urbaines, d'autres petites localités présentaient des caractères urbains et méritaient d'être retenues comme centres urbains. C'est ainsi que les statisticiens ont commencé à établir quelques critères subjectifs au départ pour sélectionner le maximum de centres qui présentent des caractéristiques administratives, économiques, socio-démographiques pouvant leur permettre d'être érigés en centres urbains. Depuis, nous avons remarqué dans les publications relatives aux résultats des recensements un nombre conséquent d'établissements urbains nommés "autres centres".

Autre centre : est une localité rurale sélectionnée par la Direction de la Statistique selon des critères bien définis. Celle-ci est "statistiquement" considérée comme urbaine.

Centre autonome : est une localité urbaine dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est à souligner que lors du découpage administratif

de 1992, tous les centres autonomes ont été érigés en municipalités. Il n'existe désormais plus de centre autonome au Maroc.

Municipalité ou commune urbaine : est une entité administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et dont les affaires sont gérées par un conseil municipal.

Commune rurale : est une entité administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et dont les affaires sont gérées par un conseil communal. Cette unité territoriale est constituée d'une ou plusieurs fractions subdivisées en douars.

Cercle : est un ensemble de communes rurales au sein d'une même province.

Province : est une entité administrative formée en général de plusieurs cercles et communes urbaines dirigés par un gouverneur.

Préfecture : est un ensemble de communes urbaines placées sous l'autorité d'un gouverneur. On peut y trouver parfois des communes rurales, mais le poids de leur population par rapport à celle de la préfecture est souvent très faible.

Algérie.

Certains aspects du système jacobin français ont laissé des empreintes dans le système politico-administratif algérien : l'Etat tout puissant ne délègue qu'une partie de ses pouvoirs au wali qui est l'équivalent du préfet et qui a pour adjoints des chefs de daïrate (sous préfets) et, par ailleurs, dans un pays comme dans l'autre la collectivité territoriale de base est la commune. Malgré ces points semblables des différences sont perceptibles : la wilaya a un rôle beaucoup plus important que celui du département français, en raison de ses attributions et son rôle dans l'organisation du territoire ; il serait plutôt comparable à celui d'une région de programme.

Agglomération :

-une agglomération algérienne est un ensemble de constructions en nombre égal au moins à la centaine telle qu'aucune d'elle ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres.

D'autre part, une même commune peut comprendre plusieurs agglomérations :

-l'agglomération où est situé le siège de l'assemblée populaire communale est dite « agglomération de chef-lieu » (A.C.L.).

-les autres agglomérations d'une même commune sont nommées « agglomérations secondaires » (A.S.).

Une agglomération qui peut s'étendre sur plusieurs communes est dite intercommunale (A.I.C.). Les villages socialistes agricoles sont considérés comme des agglomérations quel que soit le nombre de leurs constructions.

Commune :

La commune est une collectivité territoriale de base. Dès 1963, des réflexions politiques sur la commune sont mises en place, ce ne sera que le 18 janvier 1967 que la réforme communale sera promulguée (code communal). De larges attributions sont délivrées à la commune qui est une collectivité locale décentralisée, et elle est dirigée par une assemblée communale populaire (A.C.P.) élue au suffrage universel. Les projets établis sur la commune, d'après les modèles français et yougoslave, ont été réduits après le coup d'Etat de 1965, la commune algérienne ne peut pas adopter elle-même son statut. Elle est plus proche de la commune française que yougoslave, malgré les parentés idéologiques des deux pays.

La commune algérienne a un pouvoir plus étendu que la commune française, car en dehors de son rôle administratif elle est chargée du développement économique au niveau local. Ces attributions doivent se traduire concrètement par la réalisation d'un plan communal de développement aux divers aspects :

- industrie et artisanat ;
- construction ;
- tourisme ;
- transport...

Dans tous ces domaines la commune peut elle-même s'occuper de la gestion d'une entreprise ou créer une nouvelle entreprise communale. Il est également possible que deux ou plusieurs communes s'associent pour réaliser un projet d'intérêt commun comme par un exemple un syndicat inter-communal de travaux publics. L'application des diverses missions de la commune s'effectue de manière variable, mais le plus souvent l'action socio-économique de la commune se fait en étroite collaboration avec la wilaya car la commune est dépendante de cette dernière étant donné qu'elle n'a aucun pouvoir financier.

Wilaya :

La wilaya est l'échelon intermédiaire entre la commune et l'Etat, instaurée dans l'objectif d'assurer une meilleure coordination administrative. Avant l'Indépendance, les unités territoriales étaient qualifiées de départements, en référence à ceux de la France, un choix d'appellation peu approprié puisque les départements algériens avaient une superficie correspondant davantage à celle des régions françaises.

La wilaya est une collectivité publique territoriale dotée d'une personnalité morale, d'autonomie financière, et elle est également une circonscription administrative de l'Etat. Ces fonctions sont étendues puisque lui sont décernées des attributions politiques, économiques, sociales et culturelles.

La wilaya a un chef-lieu et elle est administrée par :

- une assemblée populaire wilayale (A.P.W.) élue au suffrage universel ;
- un exécutif nommé par le gouvernement et dirigé par un wali (d'après le code de la wilaya promulgué le 23 mai 1969).

L'A.P.W. s'occupe de tous les domaines concernant la vie économique et sociale et elle a des attributions très importantes et diverses. Un de ses rôles essentiels est celui de relais du plan national de développement, dans ce contexte elle adopte le programme d'équipement et de développement de la wilaya ; elle met aussi en place les plans communaux. L'A.P.W. a pour objectifs d'apporter les meilleures conditions pour permettre le développement agricole, industriel, artisanal, touristique, social et culturel ; elle doit également garantir la promotion de l'habitat urbain et rural, le développement des infrastructures,

des réseaux de transport... en résumé elle est chargée de l'aménagement du territoire.

Pour réaliser ses projets, elle doit se doter de structures, elle est donc chargée de créer des sociétés de wilaya spécialisées surtout pour s'occuper du bâtiment, des travaux publics et des matériaux de construction ; elle a également la possibilité de créer des sociétés de transport et des sociétés industrielles.

Tunisie.

Gouvernorat : C'est la plus grande division administrative du territoire national fixée par le décret du 21 juin 1956 et modifiée par la loi du 17 mars 1969. Le gouvernorat porte le nom de son siège et l'autorité politico-administrative est le gouverneur.

Délégation : C'est la principale division territoriale d'un Gouvernorat. Elle porte d'une façon générale le nom de son siège et l'autorité politico-administrative est le délégué.

Secteur : Le secteur ou Imada est la plus petite division administrative selon laquelle est découpée le territoire national ; l'autorité en est le chef de secteur ou omda, ce secteur peut être urbain ou rural.

Commune : C'est une partie du territoire bien délimitée érigée en tant que telle, par un décret qui la soumet à la loi municipale et est formée d'un ou plusieurs secteurs urbains.

Remarque : l'ensemble des communes du pays forme le milieu urbain. Le reste constitue le milieu rural.

Agglomération : On appelle agglomération tout ensemble de 10 constructions ou au moins 50 habitants, se trouvant dans un secteur rural et tel qu'aucune des constructions ne soit éloignée de la plus proche de plus de 200 mètres.

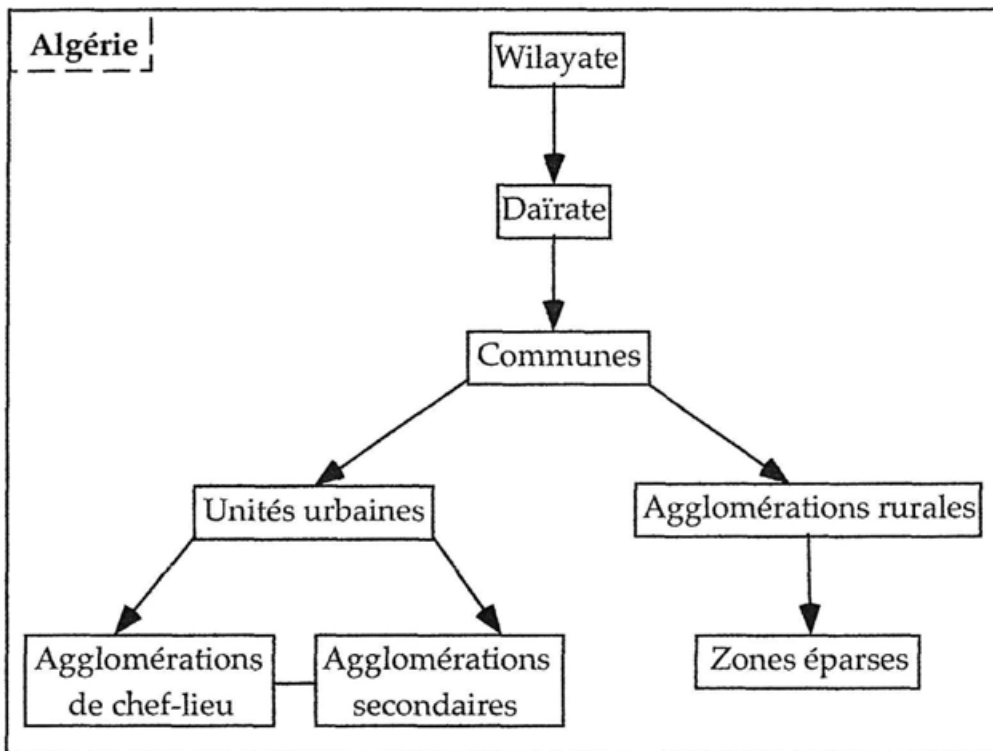
Les agglomérations rurales ont été classées en deux catégories :

-Agglomérations principales ;

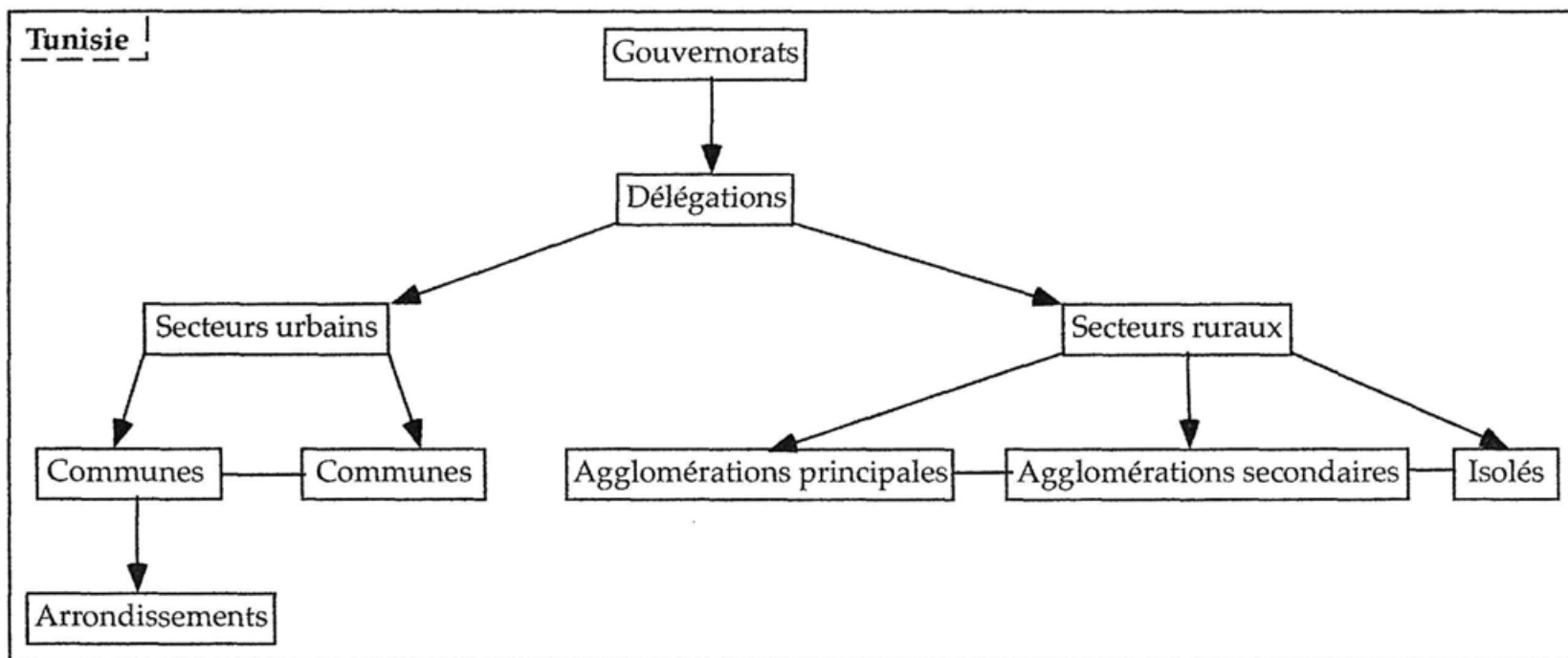
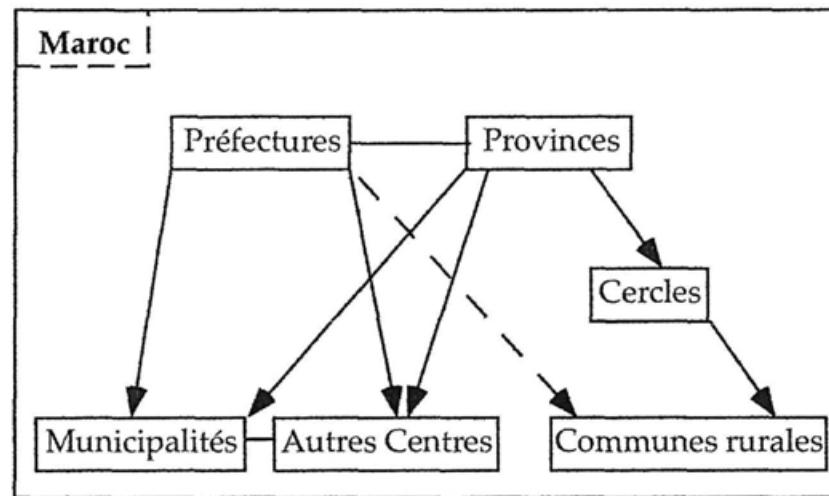
-Agglomérations secondaires ;

L'agglomération principale (non érigée en commune) est un groupement d'au moins 400 habitants, ayant en général un nom ou hiérarchie reconnue à l'échelle locale ; d'une façon pratique on considéra comme agglomération principale tout ensemble de 80 constructions au moins, contiguës telle qu'aucune d'elles ne soit éloignée de la plus proche de plus de 200 mètres. Sera considérée également comme agglomération principale celle constituant essentiellement un centre commercial ou Markez même si sa taille est inférieure à 80 ménages.

L'agglomération secondaire est un groupement de constructions de taille comprise entre 10 et 80 ménages.



Graphique n°17 :
Organisation administrative et fonctionnelle
des trois pays du Maghreb au dernier recensement



Sources : R.G.P.H tunisien 1994
R.G.P.H marocain 1994
R.G.P.H algérien 1987
Vanessa ROUSSEAU 1999

Annexe 2

Population d'un autre centre soustraite à celle d'une commune rurale

Les localités "autres centres" ci-dessous sont celles n'ayant pas de commune rurale du même nom et dont nous avons soustrait la population à une autre commune rurale d'après les critères établis précédemment.

(ac) : autre centre.

-Ben Slimane. (province ou préfecture d'appartenance)

Ben Yakhlef (ac) soustrait à Sidi Moussa el Hagdou.

-Berkane Taourirt.

Bouhdila (ac) soustrait à Boughriba.

-Bouleman.

Imouzar marmoucha (ac) soustrait à Serghina.

-Chefchaouène.

El Jabra (ac) soustrait à Iouane.

-El Jadida.

Karia (ac) soustrait à Jabria.

Oulad Gharbdane (ac) soustrait à Ouad Aïssa.

Sidi Ali Ben Handoune (ac) soustrait à Sidi Ben Ali Handouche.

Sidi Bouzid (ac) soustrait à Sidi M'hamed Akhdim.

-Fès-médina.

Skhinate (ac) soustrait à Aïn Biba.

-Jrada.

Oued el Heimer (ac) soustrait à Laaouinate.

-Khénifra.

Amalou Ighriben (ac), Kahf N'Sour (ac), Tighza (ac) soustrait à Moha.

-Meknès.

Haj Kaddour (ac) soustrait à Majjate.

-Nador.

Kariat Arkmane (ac) soustrait à Arekmane.

-Ouarzazate.

Skoura (ac) soustrait à Skoura ahl el oust.

Tabounte (ac) soustrait à Tazarine.

-Safi.

Sidi Ahmed (ac) soustrait à Ras el Aïn.

-Salé.

Bouknadel (ac) Sidi Bouknadel.

-Sefrou.

Zaouiat Bougrine (ac) soustrait à Ras Taboula

-Settat.

Oulad H'Rizsahel (ac) soustrait à Sahel oulad H'Riz.

Ras el Ain (ac) soustrait à Ras el Ain Chaouia.

-Tanger.

Gueznaya (ac) soustrait à Ksar Sghir.

Thin Sidi el Yamani (ac) soustrait à Sid el Yamani.

-Al Hoceima.

Tamassint (ac) soustrait à Tifarouine.

Ajdir (ac) soustrait à Arbaa Taourirt.

Annexe 3

Agrégations effectuées durant les recensements des années 70 et 80

Les superficies et les effectifs des agglomérations principales de chaque pays augmentent entre les différents R.G.P.H.

C'est pourquoi, il est important de préciser, afin de supprimer toute confusion, les agglomérations/communes/municipalités ou autres centres les composant.

Composition des principales agglomérations urbaines algériennes en 1977 et 1987.

Alger : (1977) 1 436 141 hab., (1987) 1 678 615 hab.,

Pour 1977 et 1987, Alger est composée uniquement des agglomérations des communes de la wilaya d'Alger.

Oran : (1977) 495 462 hab.,

Depuis 1977, Bir-el-Djir est agrégée à Oran.

Annaba : (1977) 249 453 hab.,

Depuis 1977, El-Bouni est agrégée à Annaba.

Blida : (1977) 145 756 hab., (1987) 170 182 hab.,

Ouled Aich est agrégée à Blida en 1977 ainsi que les agglomérations de Bouarfa, Ouled Aich et Khezrouna en 1987.

Chlef : (1977) 78 047 hab.,

Depuis 1977, Chettia est agrégée à Chlef.

Tlemcen : (1987) 128 882 hab.,

Depuis 1987, Mansourah est agrégée à Tlemcen.

Skikda : (1977) 94 719 hab.,

Depuis 1977, Stora et Ben M'hidi sont agrégées à Skikda.

Ouargla : (1977) 47 179 hab., (1987) 81 721 hab.,

Pour 1977 Rouisset est agrégée à Ouargla ainsi que Rouisset et sekra en 1987.

Médéa : (1977) 57 818 hab.,

Depuis 1977, l'agglomération de Draa Essemar est agrégée à Médéa.

Ghardaïa : (1977) 66 162 hab.,

Agrégation de Ghardaïa avec l'agglomération de Bounoura et El Atteuf.

Souk-Ahras : (1977) 57 173 hab.,

Depuis 1977, l'agglomération P.K 108 est agrégée à Souk-Ahras.

Touggourt : (1977) 47 762 hab., (1987) 77 645 hab.,

Depuis 1977, Zaouia El Abadia. est agrégée à Touggourt, ainsi que les agglomérations de Nezla, Tabesbest, Zaouia El Abadia et la cité Bensoude depuis 1987.

Tizi Ouzou : (1977) 44 416 hab.,

Depuis 1977, l'agglomération de Azib Ahmed est agrégée à Tizi Ouzou.

El Menea : (1977) 30 413 hab.,

Depuis 1987, Hassi Gara est agrégée à El Menea.

Composition des principales agglomérations urbaines tunisiennes en 1975 et 1984.

Dans la liste qui suit « a » correspond aux agglomérations de plus de 2000 habitants n'ayant pas le statut de commune.

Tunis : (1975) 710 778 hab.,

Les communes et les agglomérations suivantes sont agrégées à Tunis : Bir Essitoun (a), cité Ettadhamen (a), cité Lazhar (a), Radès, Douar Hchri (a), Manouba, Ben arous, le Bardo, Ariana.

Tunis : (1984) 987 897 hab.,

Les communes et agglomérations suivantes sont agrégées à Tunis : cité Ettadhamen(a), Radès, Douar hicher (a), Manouba, Ben arous, le Bardo, Ariana, Khaled Ibn el Walid (a), (18 janvier, cité Nars, 9 avril, 2 mars-Ariana (a)), Sanhadja (a), Gobâa (a), Oued Elliz (a), Chebadda (a), Cité Boudhina (a), Mégrine.

Sfax : (1975) 256 906 hab.,

Sakiet Eddaier, Sakiet Ezzit, Chihia, El Ain, et Gremda sont agrégées à Sfax.

Sfax : (1984) 309 584 hab.,

Sfax+Sakiet Eddaier, Sakiet ezzit, Kazzanet, el Ain.

Zarzis : (1975) 27 712 hab.,

Souihel (a), Hamadi sont agrégées à Zarzis.

Redeyef : (1975) 14 493 hab., (1984) 17 241 hab.,

Redeyef gare (a) est agrégée à Redeyef en 1975 et Cité Omnel en 1984.

Ghomrassen : (1975) 6009 hab.,

Ghomrassen est (a) est agrégée à Ghomrassen.

Om Laraies : (1975)15 467 hab., (1984) 21 369 hab.,

En 1975, Moulares markez (a) est agrégée à Om Laraies et Laraies-centre est en 1984.

Beni Khiar : (1975)11 683 hab.,

El Maamoura est agrégée à Beni Khiar en 1975.

Gafsa : (1975) 45 879 hab.,

Lala (a) est agrégée à Gafsa.

Jendouba : (1975) 20 168 hab.,

Cité populaire (a) est agrégée à Jendouba.

Bizerte : (1984) 96 175 hab.,
Cité Hached est agrégée à Bizerte.

Gabès : (1984) 96 130 hab.,
Bou Abdellah (a) est agrégée à Gabès.

Béja : (1984) 50 125 hab.,
Mâagoula est agrégée à Béja.

Composition des principales agglomérations urbaines marocaines en 1971 et 1982.

Casablanca : (1971) 1 510 263 hab.,

En 1971, les municipalités de Ben Msick, Aïn Chok, Aïn Sebaa, Aïn Diab, Mers Sultan et Sidi Hajjaj sont agrégées pour constituer Casablanca.

Rabat : (1971) 374 809 hab.,
Touarga est agrégée à la municipalité de Rabat.

Salé : (1982) 306 355 hab.,
Karia Ouled Moussa est agrégée à la municipalité de Salé depuis 1982.

Marrakech : (1982) 444 960 hab.,
Sid Zouine est agrégée à la municipalité de Marrakech depuis 1982.

Meknès : (1971) 254 426 hab., (1982) 336 247 hab.,
Toulal est agrégée à la municipalité de Meknès depuis 1971, ainsi que Douar Soussi en 1982.

Fès : (1982) 466 534 hab.,
Hay Aouinat, hajjaj, Hay el adrissa, hay mt Fleury et Hay Sidi Brahim sont agrégées à la municipalité de Fès depuis 1982.

Tanger : (1982) 293 446 hab.,

Hay Ben Dibane est agrégée à Tanger depuis 1982.

Oujda : (1982) 243 249 hab.,

Beni Drar est agrégée à Oujda depuis 1982.

Témara : (1982) 50 827 hab.,

Témara centre et Témara plage sont agrégées depuis 1982 pour constituer l'agglomération de Témara.

Annexe 4

Agrégations effectuées en 1994.

Modifications et nouvelles agrégations algériennes.

Alger : 1 911 682 hab.,

Pour 1994, nous avons élargi le périmètre considéré comme « agglomération d'Alger » car la continuité du bâti s'est intensifiée.

Toutes les agglomérations des communes de la wilaya d'Alger (Grand Alger, Birkhadem, Dar-el-Beida, Bab-Ezzouar, Bord-el-Kiffan et Beni Messous) et de celles des communes de Cheraga, Ouled-Fayet, El-Achour, Draria, Saoula de la wilaya de Tipaza sont agrégées à Alger.

Oran : 769 997 hab.,

L'agglomération de Bir-el-Djir ainsi que celles des communes d'Es-Senia et Mers-el-Kebir sont agrégées à Oran.

Annaba : 468 574 hab.,

Agrégation des agglomérations des communes d'El-Bouni, Sidi Amar et El-Hadjar avec Annaba.

Ain Beida : 80 695 hab.,

Bouakouz agrégée à Aïn Beida.

Boudouadou : 48 498 hab.,

B.Merzouga, El Halaimia et Le plateau agrégées à Boudouadou.

Boumerdes : 26 448 hab.,

La cité 800 logements agrégée à Boumerdes.

Guelma : 97 515 hab.,

La cité frère Rabahi agrégée à Guelma.

Khémisti : 15 185 hab.,

Khémisti port agrégée à Khémisti.

Mohammédia : 55 944 hab.,

La cité Benchemme agrégée à Mohammédia.

Attention Sahouria est considérée comme une agglomération indépendante.

Tamanrasset : 34 694 hab.,

Guetta el oued bas, Guetta el oued haut, Tahagart et Tahag bas agrégées à Tamanrasset.

Modifications et nouvelles agrégations tunisiennes.

Agglomération de Tunis : 1 319 818 hab.,

Agrégation des communes de Tunis ville, le Bardo (appartenant au gouvernorat de Tunis), Ben-Arous, Rades, Megrine, Ez-Zahia, Bou-Mhel-Bassatine, Mourouj et Hammam-Chott (appartenant au Gouvernorat de Ben Arous), Manouba, Den Den, Ettadhamen-Douar Hicher, Oued-Ellil et Ariana (appartenant au gouvernorat de Ariana).

Sfax : 395 277 hab.,

Agrégation des communes de Sfax, Sakiet-Zit, Sakiet-Dair, Gremda, El-Aïn, Tyna et Chihia.

Sousse : 148 556 hab.,

Agrégation des communes de Sousse, Ksibet Thrayet, Zaouiat Sousse et Ezzouhour.

Gabès : 130 095 hab.,

Agrégation des communes du Grand Gabès, Chenini Nahal et Ghannouch.

Gafsa : 97 710 hab.,

Agrégation des communes de Gafsa et Ksar.

Menzel Bourguiba : 63 539 hab.,

Agrégation des communes de Menzel Bouguiba et Tinja.

Zarzis : 60 405 hab.,

Agrégation des arrondissements de Zarzis médina, Mouansa, Souihel, et Hichem Hamadi (sauf Hassi jerbi).

Béja : 60 331 hab.,

Agrégation des communes de Béja et Maagoula.

Hammamet : 41 137 hab.,

Agrégation des arrondissements de Hammamet et Barakate Essahel.

Jemmal : 35 389 hab.,

Agrégation des communes de Jemmal et Zaouiet Guentech

Mahdia : 22 337 hab.,

Agrégation des arrondissements de Hiboun, Mahdia Médina.

Sayada Lamta Bou Hajar : 18 907 hab.,

Agrégation des communes de Sayada, Lamta et Bou Hjar.

Kébili : 16 790 hab.,

Agrégation des communes de Kébili nord et sud.

El Kantaoui : 12 424 hab.,

Agrégation des arrondissements de Kantaoui et Sahloul Ghrabi.

Modifications et nouvelles agrégations marocaines.

Casablanca : 2 715 365 hab.,

Agrégation des populations des MUN et AC des préfectures de Casablanca-Anfa, Al Fida-Derb Sultan, Aïn Sebaa-Hay Mohammadi, Aïn Chok-Hay Hassani (sauf Nouaceur), Sidi Bernoussi-Zenata (sauf Ain Harrouda , Tit Mellil), Ben MSik-Sidi Othmane (sauf Mediouna) et Machouar Casablanca.

Rabat-Salé : 1 128 377 hab.,

Agrégation de la population des MUN de la préfecture de Rabat et agrégation des MUN de la préfecture de Salé (sauf Hssaine et Bouknadel AC).

Fès : 772 028 hab.,

Agrégation des populations des MUN et AC des préfectures de Fès el Jadid-Dardbibagh, Fès Médina et Zouagha issue de Zouagha Moulay Yacoub.

Marrakech : 680 232 hab.,

Agrégation des populations des MUN des préfectures de Marrakech-Médina, Marrakech-Ménara et Sidi Youssef ben Ali .

Agadir : 499 458 hab.,

Les municipalités de Ait Melloul, Anza, Bensergao, Dcheira el Jihada, Inezgane et Tikiouine sont agrégées à la municipalité d'Agadir est forme l'agglomération d'Agadir.

Tanger : 497 147 hab.,

Agrégation de la population des MUN de la province de Tanger (sauf Assilah).

Meknès : 448 380 hab.,

Agrégation des populations des MUN (sauf Moulay Idriss Zerhoun et Boufakrane)et AC de la province de Meknès-El Menzel et Al Ismaïlia.

Oujda : 365 582 hab.,

Agrégation de la population des MUN de la préfecture d'Oujda Angad.

Kénitra : 292 627 hab.,

Agrégation des population des MUN de Kénitra Maamoura et Kénitra Saknia.

Tétouan : 277 516 hab.,

Agrégation de la population des MUN de la province de Tétouan (sauf Ouad Laou, Martil, M'diq, Fnidq).

Safi : 262 276 hab.,

Agrégation de la population des MUN de de la province de Safi (sauf Echemmaia, Jamaat shaim, Sebt Gzoula, Youssoufia).

Annexe 5

Listes des codes et des agglomérations urbaines (et infra-urbaines) du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie

Abréviation

popurb : population urbaine

| codes N1 | codes N2 | codes N3 | agglomérations urbaines | popurb 94 | popurb 82 | popurb 71 |
|----------|----------|----------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| 3M | 34M | 340M | AFOURAR | 11402 | 5018 | |
| 4M | 42M | 422M | AGADIR | 499458 | 110479 | 61192 |
| 4M | 44M | 441M | AGDZ | 5870 | 3796 | 1960 |
| 3M | 34M | 343M | AGHBALA | 5822 | 4056 | |
| 1M | 12M | 123M | AGOURAI | 10033 | 4930 | 3047 |
| 3M | 32M | 324M | AGUELMOUS | 9062 | 4092 | 1622 |
| 2M | 21M | 211M | AHPIR | 20508 | 17161 | 12393 |
| 2M | 23M | 230M | AIN BNI MATHAR | 10532 | 5176 | 3356 |
| 1M | 12M | 123M | AIN CHEGGAG | 3615 | 2223 | |
| 1M | 13M | 132M | AIN EL AOUDA | 13708 | 3533 | |
| 2M | 21M | 211M | AIN ERRAGADA | 3228 | 2374 | |
| 3M | 31M | 310M | AIN HARROUDA | 27741 | | |
| 1M | 12M | 122M | AIN JEMAA | 2470 | 2187 | 1721 |
| 3M | 34M | 343M | AIN LEUH | 5055 | 4202 | 3403 |
| 1M | 12M | 123M | AIN TAOUJDATE | 16070 | 7776 | 4137 |
| 4M | 43M | 431M | AIT BAHA | 3638 | 1931 | |
| 4M | 42M | 420M | AIT DAOU | 2118 | | |
| 4M | 42M | 421M | AIT IAAZA | 4881 | | |
| 3M | 34M | 343M | AIT ISHAQ | 10457 | 6952 | 4158 |
| 4M | 42M | 422M | AIT MELLOUL | agrégée | 17712 | 5989 |
| 4M | 41M | 412M | AIT OURIR | 12162 | 6079 | 4034 |
| 1M | 11M | 112M | AJDIR | 3669 | | |
| 4M | 45M | 451M | AKKA | 6519 | | |
| 2M | 21M | 211M | AKLIM | 7992 | 5940 | |
| 1M | 11M | 113M | AKNOUL | 3325 | 2052 | 1692 |
| 2M | 21M | 210M | AL AAROU | 27049 | 10836 | |
| 1M | 11M | 112M | AL HOCEIMA | 55216 | 41662 | 18686 |
| 3M | 34M | 343M | AMALOU IGHTRIBEN | 22205 | 9398 | |
| 4M | 41M | 412M | AMIZMIZ | 8985 | 5853 | 5377 |
| 4M | 42M | 422M | ANZA | agrégée | | |
| 4M | 42M | 420M | AOURIR | 11270 | | |
| 4M | 44M | 442M | ARFOUD | 18563 | 10124 | 5400 |
| 4M | 46M | 460M | ASSA | 8323 | | |
| 1M | 11M | 110M | ASSILAH | 24588 | 18781 | 14074 |
| 3M | 33M | 330M | AT CHAIBIYA | RURALE | 3200 | |
| 3M | 31M | 312M | AZEMMOUR | 32739 | 24774 | 17182 |
| 3M | 34M | 340M | AZILAL | 18080 | 7849 | |
| 3M | 34M | 343M | AZROU | 40808 | 31471 | 20756 |
| 1M | 11M | 111M | BAB BERRED | 2982 | | |
| 3M | 32M | 323M | BEN AHMED | 19135 | 15808 | 10460 |
| 3M | 32M | 321M | BEN GUERIR | 47080 | 22354 | 6941 |
| 1M | 13M | 132M | BEN SLIMANE | 36977 | 24125 | 17302 |
| 1M | 12M | 123M | BEN SOUDA | agrégée | 17120 | |
| 2M | 21M | 210M | BEN TAIEB | 6246 | | |
| 3M | 31M | 311M | BEN YAKHLEF | 6212 | | |
| 3M | 33M | 331M | BENI MELLAL | 140212 | 95003 | 53286 |
| 4M | 42M | 422M | BENSERGAC | agrégée | 13517 | 6621 |
| 2M | 21M | 211M | BERKANE | 77026 | 60490 | 39015 |
| 3M | 31M | 311M | BERRECHID | 54215 | 29738 | 20113 |
| 1M | 12M | 123M | BHALIL | 10678 | 7219 | 6633 |
| 4M | 42M | 421M | BIUGRA | 13885 | 2974 | |
| 2M | 21M | 210M | BNI ANSAR | 23897 | 7533 | |
| 1M | 11M | 112M | BNI BOUAYACH | 13128 | 4253 | |
| 3M | 34M | 342M | BNI TADJITE | 6029 | 3871 | |
| 2M | 23M | 231M | BOUANANE | 2488 | | |
| 2M | 23M | 231M | BOUARFA | 19631 | 13471 | 6181 |
| 4M | 44M | 443M | BOUDNIB | 8294 | 5771 | |
| 1M | 12M | 123M | BOUFAKRANE | 4223 | 1925 | 1440 |
| 2M | 21M | 211M | BOUHDILA | 10861 | | |
| 4M | 45M | 450M | BOUIZAKARNE | 8638 | 4746 | 2342 |
| 3M | 32M | 323M | BOUJAD | 33321 | 28308 | 18838 |
| 4M | 46M | 461M | BOUJDOUR | 15167 | 3597 | |
| 3M | 32M | 323M | BOUJNIBA | 14319 | 10442 | 8812 |
| 1M | 13M | 131M | BOUKNADEL | 6569 | | |
| 3M | 32M | 323M | BOULANOUARE | 9734 | 8753 | 8530 |
| 3M | 34M | 341M | BOULEMANE | 6067 | 3295 | 1964 |
| 4M | 44M | 440M | BOULMANE DADES | 9908 | 4820 | 2084 |
| 2M | 22M | 221M | BOUMIA | 8821 | 4292 | |
| 3M | 31M | 311M | BOUZNKA | 21327 | 10137 | 4942 |
| 3M | 33M | 331M | BRADIA | 5611 | 3715 | |
| 3M | 34M | 340M | BZOU | 3097 | 2570 | |
| 3M | 31M | 310M | CASABLANCA | 2715365 | 2152629 | 1510263 |
| 1M | 11M | 111M | CHEFCHAOUEN | 31410 | 23563 | 15362 |
| 4M | 41M | 410M | CHICHAOUA | 9738 | 3498 | 1261 |
| 4M | 46M | 461M | DAKHLA | 29831 | 17309 | |
| 1M | 11M | 110M | DAR BNI KARRICH | 3536 | | |
| 1M | 12M | 121M | DAR GUEDDARI | 5403 | 3263 | 2247 |
| 3M | 33M | 331M | DAR OULD ZIDOUH | 8094 | 5318 | |
| 4M | 42M | 422M | DCHEIRA EL JIHADIA | agrégée | 39760 | 16077 |
| 2M | 23M | 230M | DEBDOU | 4477 | 4013 | 2644 |
| 4M | 41M | 412M | DEMNATE | 17782 | 9339 | 7140 |

| | | | | | | |
|----|-----|------|-----------------------|------------|--------|--------|
| 3M | 31M | 311M | DEROUA | 2687 | 1828 | |
| 2M | 21M | 210M | DRIOUCH | 6884 | 2594 | |
| 3M | 32M | 320M | EHEMMAIA | 18010 | 10848 | 5611 |
| 2M | 21M | 213M | EL AICOUN SID MELLOUK | 30789 | 20535 | 7757 |
| 3M | 32M | 323M | EL BOROUI | 13798 | 6510 | 4489 |
| 3M | 31M | 311M | EL GARA | 15822 | 11448 | 8362 |
| 4M | 42M | 421M | EL GUERDANE | 6525 | | |
| 1M | 12M | 123M | EL HAJEB | 23369 | 16728 | 12601 |
| 3M | 31M | 314M | EL HANCHANE | 3898 | | |
| 1M | 11M | 112M | EL JABHA | 2224 | 1777 | 1135 |
| 3M | 31M | 312M | EL JADIDA | 119083 | 81455 | 55501 |
| 3M | 34M | 343M | EL KBAB | 8106 | 6223 | 4188 |
| 3M | 34M | 343M | EL KSIBA | 15355 | 10226 | 6174 |
| 4M | 46M | 460M | EL MARSA | 4334 | | |
| 3M | 34M | 343M | EL MENZEL | 10785 | 6617 | 4719 |
| 4M | 46M | 460M | EL OUATIA / oualidia | 7846 | 2642 | 882 |
| 4M | 44M | 442M | ERRACHIDIA | 62542 | 27040 | 16775 |
| 3M | 34M | 342M | ERRICH | 13952 | 7136 | 4485 |
| 3M | 31M | 314M | ESSAOUIRA | 56074 | 17753 | 30061 |
| 4M | 46M | 460M | ESSEMARA | 28750 | 42035 | |
| 4M | 45M | 451M | FAM EL HISN | 7040 | | |
| 1M | 12M | 123M | FES | 772028 | 466534 | 325327 |
| 2M | 23M | 231M | FIGUIG | 14245 | 14452 | 13660 |
| 1M | 11M | 110M | FNIDQ | 34486 | 13613 | 6559 |
| 3M | 34M | 340M | FOUM JAMAA | 4433 | 3399 | |
| 4M | 45M | 451M | FOUM ZGUID | 9903 | | |
| 3M | 33M | 331M | FQUIH BEN SALAH | 74697 | 26918 | 47540 |
| 1M | 11M | 111M | GHAPSAI | 4255 | 2550 | |
| 4M | 44M | 440M | GOLMIMA | 14026 | 5504 | 4056 |
| 4M | 45M | 450M | GUELMIM | 72563 | 38140 | 15758 |
| 2M | 21M | 213M | GUERCIF | 41997 | 11340 | 8109 |
| 3M | 34M | 341M | GUIGOU | 5448 | | |
| 3M | 32M | 324M | HAD BOUHSSOUSSEN | 2064 | | |
| 1M | 12M | 121M | HAD KOURT | 4296 | | |
| 1M | 12M | 123M | HAJ KADDOUR | 2696 | | |
| 1M | 13M | 130M | HARHOURA | 6386 | | |
| 3M | 32M | 323M | HATTANE | 11263 | 8029 | |
| 3M | 32M | 321M | HAY OCP | ac en 1982 | 2285 | |
| 1M | 13M | 131M | HSSAINE | 74930 | | |
| 4M | 45M | 450M | IFNI (sidi) | 19722 | 16188 | 13650 |
| 3M | 34M | 343M | IFRANE | 11209 | 7717 | 6014 |
| 4M | 43M | 431M | IGHERM | 4558 | | |
| 4M | 41M | 410M | IMINTANOUTE | 12592 | 9672 | 5340 |
| 3M | 34M | 341M | IMOZAR MARMOUCHA | 2502 | | |
| 3M | 34M | 343M | IMOZZER KANDAR | 11555 | 7018 | 4475 |
| 1M | 11M | 112M | IMZOUREN | 25547 | 9649 | 1878 |
| 4M | 42M | 422M | INEZGANE | agrégée | 37871 | 11495 |
| 3M | 34M | 341M | ITZER | 5530 | 4545 | |
| 3M | 31M | 313M | JAMAAT SHAIM | 13548 | 5157 | 1685 |
| 4M | 44M | 442M | JORF | 12143 | | |
| 1M | 12M | 121M | JORF EL MELHA | 10187 | 3140 | |
| 2M | 23M | 230M | JRADA | 59367 | 43016 | 30644 |
| 3M | 34M | 343M | KAHF N'SOUR | 4156 | 2517 | |
| 4M | 44M | 440M | KALAAAT M'GOUNA | 10524 | | |
| 3M | 31M | 312M | KARIA | 3509 | | |
| 1M | 12M | 122M | KARIA MOHAMED | 13271 | 5562 | 4246 |
| 2M | 21M | 210M | KARIAT ARKMANE | 3534 | | |
| 3M | 33M | 331M | KASBA TADLA | 36570 | 28332 | 21811 |
| 3M | 33M | 330M | KELAAAT SRAGHNA | 51404 | 33353 | 17163 |
| 1M | 12M | 121M | KENITRA | 292627 | 188194 | 139206 |
| 1M | 13M | 131M | KHEMISSET | 88839 | 58925 | 2188 |
| 3M | 34M | 343M | KHENIFRA | 60835 | 38840 | 25626 |
| 1M | 12M | 120M | KHMIS SAHEL | 4020 | | |
| 1M | 12M | 121M | KHNICHET | 6031 | | |
| 3M | 32M | 323M | KHOURIBGA | 152090 | 127181 | 73667 |
| 1M | 12M | 120M | KSAR EL KEBER | 107065 | 73541 | 48262 |
| 3M | 31M | 312M | LAAOUINATE | 3434 | | |
| 3M | 33M | 330M | LAATTAOUIA | 11219 | | |
| 4M | 46M | 460M | LAAYOUNE | 136950 | 93875 | |
| 4M | 45M | 450M | LAKHSAS | 3329 | | |
| 1M | 12M | 121M | LALLA MIMOUNA | 8800 | 4354 | 2101 |
| 1M | 12M | 120M | LARACHE | 90400 | 63893 | 45710 |
| 3M | 31M | 312M | LBIR JDID | 10540 | 5359 | 2982 |
| 4M | 42M | 422M | LGLIAA | 8339 | | |
| 3M | 31M | 312M | LOUALIDIA | 4414 | | |
| 3M | 32M | 323M | LOULAD | 4292 | | |
| 1M | 11M | 110M | M'DIQ | 21093 | 4878 | 3265 |
| 3M | 34M | 343M | M'RIRT | 25942 | 13856 | 4837 |
| 1M | 13M | 131M | MAAZIZ | 7635 | 6275 | 3499 |
| 2M | 21M | 211M | MADAGH | 2212 | | |
| 4M | 41M | 410M | MARRAKECH | 680232 | 444960 | 332741 |
| 1M | 11M | 110M | MARTIL | 23143 | 9185 | 5410 |

| | | | | | | |
|----|-----|------|-------------------------|---------|--------|--------|
| 4M | 42M | 421M | MASSA | 8113 | 6037 | |
| 1M | 12M | 123M | MATMATA | 1945 | | |
| 1M | 12M | 121M | MECHRA BEL KSIRI | 23876 | 15992 | 8622 |
| 3M | 31M | 310M | MEDIOUNA | 11669 | 7755 | 2888 |
| 1M | 12M | 121M | MEHDIA | 5905 | 3510 | 2615 |
| 1M | 12M | 123M | MEKNES | 448380 | 336247 | 254426 |
| 2M | 21M | 210M | MIDAR | 11131 | 3901 | |
| 2M | 22M | 221M | MIDELT | 38986 | 24578 | 15879 |
| 2M | 22M | 221M | MISSOUR | 12777 | 5055 | 1635 |
| 3M | 31M | 310M | MOHAMMEDIA | 170063 | 105120 | 70392 |
| 3M | 31M | 312M | MOULAY ABDELLAH | 3806 | | |
| 4M | 44M | 442M | MOULAY ALI CHERIF | 18450 | | |
| 3M | 32M | 324M | MOULAY BOUAZZA | 4960 | 3768 | 2774 |
| 4M | 41M | 412M | MOULAY BRAHIM | 3117 | 2583 | |
| 1M | 12M | 122M | MOULAY IDRIS ZERHOUN | 12521 | 11128 | 9189 |
| 1M | 12M | 123M | MOULAY YACoub | 2726 | 2145 | 1812 |
| 2M | 21M | 210M | NADOR | 112450 | 62040 | 32490 |
| 3M | 31M | 310M | NOUJACEUR | 9989 | 6747 | |
| 1M | 12M | 123M | OUAD AMLIL | 6524 | 3048 | |
| 1M | 11M | 112M | OUAD LAOU | 7575 | | |
| 3M | 32M | 323M | OUAD ZEM | 73953 | 58744 | 33323 |
| 3M | 34M | 340M | OUAOUZAGHT | 7179 | 4164 | |
| 4M | 44M | 440M | OUARZAZATE | 39203 | 17227 | 11142 |
| 2M | 23M | 230M | OUED EL HEIMER | 2188 | 2185 | |
| 1M | 11M | 111M | OUEZZANE | 52168 | 40485 | 33267 |
| 2M | 21M | 212M | OUIDA | 365582 | 263249 | 175532 |
| 3M | 31M | 311M | OULAD ABOU | 10019 | 3374 | 3221 |
| 3M | 33M | 331M | OULAD AYAD | 18958 | 11687 | |
| 4M | 42M | 421M | OULAD BERHIL | 9211 | | |
| 3M | 31M | 312M | OULAD FREJ | 7731 | 3603 | |
| 3M | 31M | 312M | OULAD GHADBANE | 2648 | | |
| 3M | 33M | 331M | OULAD M'BAREK | 10212 | 7830 | |
| 3M | 32M | 323M | OULAD M'RAH | 8950 | | |
| 3M | 32M | 323M | OULAD SAID | 2200 | 1416 | 1577 |
| 4M | 42M | 421M | OULAD TEIMA | 47126 | 12519 | 2819 |
| 3M | 33M | 331M | OULAD YAICH | 6132 | 4780 | |
| 1M | 12M | 122M | OULAD ZBAIR | 3001 | | |
| 3M | 32M | 324M | OULMES | 7408 | 5253 | 2922 |
| 2M | 22M | 221M | OUTAT EL HAJ | 9987 | 4143 | 1800 |
| 1M | 13M | 130M | RABAT | 1128377 | 526124 | 374809 |
| 3M | 32M | 323M | RAS EL AIN | 3455 | 2394 | 1208 |
| 2M | 21M | 210M | RAS EL MA | 2410 | | |
| 3M | 34M | 343M | RIBATE EL KHEIR | 8373 | 2450 | 2020 |
| 3M | 34M | 342M | RISSANI | RURAL | 7755 | |
| 1M | 13M | 131M | ROMMANI | 11433 | 9016 | 4494 |
| 1M | 12M | 123M | SABAA AYOUN | 15575 | 3656 | 1122 |
| 3M | 31M | 313M | SAFI | 262276 | 197309 | 129113 |
| 2M | 21M | 211M | SAIDIA | 2563 | 1309 | 2529 |
| 1M | 13M | 130M | SALE | agrégée | 306355 | 155557 |
| 3M | 31M | 313M | SEBT GZOULA | 10363 | 4555 | 2442 |
| 1M | 12M | 123M | SEFROU | 54163 | 38833 | 28607 |
| 2M | 21M | 210M | SELOUANE | 7580 | 2986 | |
| 3M | 32M | 323M | SETTAT | 96217 | 65203 | 42325 |
| 4M | 41M | 411M | SID L'MOKHTAR | 9495 | 8160 | 4069 |
| 3M | 34M | 343M | SIDI ADDI | 2196 | | |
| 3M | 31M | 313M | SIDI AHMED | 7834 | 7098 | |
| 3M | 31M | 312M | SIDI ALI BEN HAMDOUNE | 2640 | | |
| 1M | 13M | 131M | SIDI ALLAL EL BAHRAOUI | 6581 | 3600 | |
| 1M | 12M | 121M | SIDI ALLAL TAZI | 2205 | 1458 | |
| 3M | 31M | 312M | SIDI BENNOUR | 34225 | 23429 | 11140 |
| 3M | 32M | 320M | SIDI BOU OTHMANE | 2872 | | |
| 2M | 23M | 230M | SIDI BOUBKER | 2341 | 2925 | 2218 |
| 3M | 33M | 331M | SIDI JABER | 4597 | | |
| 1M | 12M | 121M | SIDI KACEM | 67622 | 55833 | 26831 |
| 4M | 41M | 410M | SIDI RAHHAL | 6292 | 2708 | 4514 |
| 1M | 12M | 121M | SIDI SLIMANE | 69645 | 50457 | 20398 |
| 2M | 21M | 211M | SIDI SLIMANE ECHCHERRAA | 16518 | | |
| 3M | 31M | 312M | SIDI SMAIL | 3279 | 2157 | 1341 |
| 1M | 12M | 121M | SIDI YAHYA EL GHARB | 29965 | 21340 | 4289 |
| 1M | 13M | 130M | SKHINATE | 29599 | 6203 | 3748 |
| 3M | 32M | 322M | SKHOUR RHAMNA | 3526 | 2400 | |
| 4M | 44M | 440M | SKOURA | 2427 | 1335 | |
| 1M | 12M | 121M | SOUK EL ARBAA | 37216 | 25057 | 15455 |
| 3M | 33M | 331M | SOUK SEBT OULAD NEMMA | 40339 | 22687 | 60680 |
| 4M | 44M | 440M | TABOUNTE | 13149 | | |
| 4M | 43M | 431M | TAFRAOUT | 3949 | 1540 | |
| 4M | 45M | 450M | TACHJIT | 7243 | | |
| 4M | 41M | 412M | TAHANNAOUT | 4462 | 2780 | |
| 1M | 12M | 123M | TAHLA | 20147 | 10033 | 2823 |
| 1M | 11M | 113M | TAINASTE | 2074 | 2121 | |
| 4M | 43M | 431M | TALIOUINE | 4963 | 2612 | |
| 3M | 31M | 314M | TALMEST | 3406 | | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|------------------|---------|--------|--------|
| 3M | 34M | 342M | TALSINT | 3053 | | |
| 4M | 41M | 410M | TAMALLALT | 8701 | 3499 | |
| 4M | 42M | 420M | TAMANAR | 8620 | 1451 | 851 |
| 4M | 41M | 412M | TAMESLOHTE | 4758 | | |
| 4M | 46M | 460M | TAN-TAN | 45821 | 41451 | 10722 |
| 1M | 11M | 110M | TANGER | 497147 | 293446 | 187894 |
| 1M | 11M | 111M | TAOUNATE | 24378 | 10810 | 3101 |
| 2M | 21M | 213M | TAOURIRT | 57956 | 32667 | 15581 |
| 4M | 46M | 460M | TARFAYA | 4506 | 2909 | 1104 |
| 1M | 11M | 112M | TARGUIST | 9593 | 3926 | 1932 |
| 4M | 42M | 421M | TAROUDANNT | 57136 | 35848 | 22272 |
| 4M | 45M | 451M | TATA | 12549 | 3142 | |
| 1M | 12M | 123M | TAZA | 120971 | 77216 | 55157 |
| 4M | 43M | 431M | TAZNAKHT | 3813 | | 747 |
| 1M | 13M | 130M | TEMARA | 126303 | 50827 | |
| 4M | 42M | 421M | TEMSIA | 5497 | | |
| 2M | 23M | 230M | TENDRARA | 5641 | 4568 | |
| 1M | 11M | 110M | TETOUAN | 277516 | 199615 | 139105 |
| 1M | 11M | 113M | THAR ESSOUK | 3311 | | |
| 1M | 13M | 131M | TIDDAS | 3160 | 2408 | 1779 |
| 1M | 13M | 131M | TIFLET | 49918 | 29658 | 14142 |
| 3M | 34M | 343M | TIGHASSALINE | 5046 | 2921 | |
| 3M | 34M | 343M | TIGHZA | 2326 | 2283 | |
| 4M | 42M | 422M | TIKIOUINE | agrégée | 8391 | |
| 4M | 44M | 440M | TINEJDAD | 5755 | | |
| 4M | 44M | 440M | TINGHIR | 30471 | 10527 | 3361 |
| 1M | 12M | 122M | TISSA | 7059 | 2251 | 1385 |
| 3M | 31M | 310M | TIT MELLIL | 5796 | 3254 | 916 |
| 4M | 42M | 421M | TIZNIT | 43001 | 22922 | 11391 |
| 2M | 23M | 230M | TOUISSIT | 4638 | 4065 | 3678 |
| 3M | 34M | 342M | TOUNFITE | 5882 | 4250 | |
| 3M | 32M | 321M | YOUSOUFIA | 60451 | 42195 | 22435 |
| 4M | 46M | 460M | ZAG | 2759 | | |
| 4M | 44M | 441M | ZAGORA | 26174 | 9839 | 5302 |
| 2M | 22M | 221M | ZAIDA | 3073 | | |
| 2M | 21M | 210M | ZAIO | 25920 | 14559 | 3468 |
| 3M | 34M | 343M | ZAOUIAT BOUGRINE | 3184 | | |
| 3M | 34M | 343M | ZAOUIAT CHEIKH | 19906 | 13171 | 8522 |
| 2M | 21M | 210M | ZEGHANGHANE | 19012 | 10613 | 7646 |
| 2M | 21M | 211M | ZEGZEL | RURAL | 13814 | |
| 3M | 31M | 312M | ZEMAMRA | 10310 | 4761 | |
| 1M | 12M | 121M | ZIRARA | 4519 | | |
| 1M | 11M | 111M | ZOUMI | 2175 | 1159 | |
| 1M | 12M | 123M | ZRARDA | 3074 | | |

| code N1 | code N2 | code N3 | agglomérations urbaines | proj94 | popurb 87 | popurb77 |
|---------|---------|---------|-------------------------|---------|-----------|----------|
| 4A | 43A | 432A | ABADLA | 10281 | 10045 | 9633 |
| 3A | 33A | 334A | ABDI MABROUK | 3160 | | |
| 1A | 11A | 110A | ABOU E. HASSAN | 9061 | 6881 | |
| 3A | 35A | 350A | ADOUAT BOUHELLAL | 5854 | | |
| 4A | 43A | 434A | ADRAR | 46516 | 28580 | 11956 |
| 1A | 17A | 170A | AFLOU | 41884 | 29890 | 16320 |
| 2A | 22A | 221A | AGHLAL | 5428 | | |
| 1A | 14A | 142A | AGOUNI GUEHRANE | 3296 | | |
| 2A | 22A | 224A | AHL ZELBOUN | 5820 | | |
| 3A | 32A | 325A | AHMED RACHEDI | 7985 | 6049 | |
| 1A | 12A | 122A | AHMER EL AIN | 9871 | 7961 | |
| 3A | 32A | 320A | AIN ABESSA | 6883 | | |
| 3A | 31A | 312A | AIN ABID | 13857 | 10471 | |
| 3A | 31A | 312A | AIN ARNAT | 5235 | 3862 | |
| 3A | 31A | 312A | AIN AZEL | 25512 | 17749 | |
| 3A | 31A | 312A | AIN BABOUCHE | 12814 | 7199 | |
| 2A | 21A | 210A | AIN BEIDA | agrégée | 10447 | |
| 3A | 31A | 312A | AIN BEIDA | 80695 | 61997 | 42578 |
| 3A | 32A | 325A | AIN BEIDA AHRICHE | 6297 | | |
| 1A | 12A | 121A | AIN BENIAN | 37591 | 34084 | 28572 |
| 3A | 33A | 333A | AIN BERDA | 2172 | | |
| 1A | 13A | 131A | AIN BESSEM | 22217 | 18356 | 13022 |
| 1A | 13A | 130A | AIN BOUCIF | 10026 | 6940 | 3589 |
| 3A | 33A | 335A | AIN CHARCHAR | 6510 | | |
| 1A | 11A | 111A | AIN DEFLA | 33393 | 25251 | 15288 |
| 1A | 15A | 150A | AIN DEHEB | 22323 | 15265 | |
| 3A | 31A | 312A | AIN DJASSER | 6394 | | |
| 1A | 15A | 150A | AIN DZARIT | 5593 | | |
| 2A | 21A | 212A | AIN EL ARBA | 9883 | 8848 | |
| 3A | 33A | 332A | AIN EL ASSEL | 9129 | 5521 | |
| 2A | 22A | 221A | AIN EL BERD | 8707 | 7203 | |
| 2A | 21A | 212A | AIN EL BIA | 20409 | 8162 | |
| 2A | 22A | 228A | AIN EL HADID | 5270 | | |
| 2A | 22A | 228A | AIN EL HADJAR | 7603 | 5310 | |
| 1A | 16A | 160A | AIN EL HADJEL | 21482 | 13814 | |
| 1A | 14A | 141A | AIN EL HAMMAM | 4681 | 4063 | 3149 |
| 1A | 17A | 171A | AIN EL IBEL | 8438 | 4971 | |
| 3A | 32A | 320A | AIN EL KEBIRA | 19945 | 10531 | 3369 |
| 1A | 17A | 171A | AIN EL MELH | 22165 | 13952 | 6093 |
| 1A | 17A | 171A | AIN ERRICH | 6682 | | |
| 3A | 31A | 312A | AIN FAKROUN | 38994 | 25432 | |
| 2A | 22A | 222A | AIN FARES | 3845 | | |
| 2A | 22A | 226A | AIN FEKAN | 8229 | | |
| 3A | 33A | 336A | AIN HASSANIA | 4614 | | |
| 2A | 22A | 224A | AIN HOUTZ | 4944 | | |
| 3A | 32A | 324A | AIN KECHERA | 8058 | | |
| 3A | 31A | 312A | AIN KERCHA | 19251 | 13915 | |
| 3A | 33A | 334A | AIN KERMA | 4080 | | |
| 1A | 15A | 150A | AIN KERMES | 12126 | 8596 | |
| 2A | 22A | 221A | AIN KIHAL | 5272 | 4493 | |
| 1A | 11A | 111A | AIN LACHIAKH | 5752 | | |
| 3A | 31A | 312A | AIN LAHDJAR | 6073 | | |
| 1A | 13A | 131A | AIN LALOUI | 4233 | | |
| 3A | 31A | 312A | AIN M'LILA | 40204 | 33345 | 23820 |
| 1A | 17A | 171A | AIN MAABED | 9850 | | |
| 4A | 41A | 410A | AIN MAHDI | 3350 | 2540 | |
| 3A | 33A | 334A | AIN MAKHLOUF | 8583 | 6668 | |
| 3A | 31A | 311A | AIN MELOUK | 5814 | | |
| 1A | 11A | 110A | AIN MERANE | 9875 | 6989 | |
| 2A | 21A | 213A | AIN NOUISSY | 6742 | 4787 | |
| 3A | 31A | 312A | AIN OULMENE | 35259 | 21676 | 9077 |
| 1A | 16A | 160A | AIN OUSSERA | 75187 | 44270 | 17173 |
| 3A | 31A | 311A | AIN REGADA | 2562 | | |
| 3A | 32A | 320A | AIN ROUA | 4846 | | |
| 2A | 24A | 240A | AIN SEFRA | 31021 | 23799 | 14786 |
| 2A | 23A | 230A | AIN SKHOUNA | 4101 | | |
| 3A | 31A | 310A | AIN SMARA | 22173 | 10558 | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|------------------|---------|---------|---------|
| 1A | 11A | 111A | AIN SOLTANE | 5566 | | |
| 3A | 31A | 312A | AIN TAGHROUT | 5059 | | |
| 1A | 12A | 120A | AIN TAGOURAIT | 2676 | | |
| 1A | 11A | 112A | AIN TARIK | 5510 | | |
| 1A | 12A | 121A | AIN TAYA | 20401 | 21602 | 13729 |
| 2A | 21A | 213A | AIN TEDELES | 14696 | 11040 | 6606 |
| 2A | 22A | 227A | AIN TELLOUT | 5123 | | |
| 2A | 21A | 212A | AIN TEMOUCHENT | 53498 | 47479 | 38298 |
| 2A | 21A | 212A | AIN TOLBA | 7555 | 6498 | |
| 3A | 31A | 312A | AIN TOUILA | 8004 | | |
| 3A | 34A | 341A | AIN TOUTA | 42184 | 28915 | 14693 |
| 3A | 31A | 312A | AIN TRICK | 4980 | | |
| 2A | 21A | 210A | AIN TURK | 28093 | 20346 | 11405 |
| 3A | 31A | 312A | AIN YAGOUT | 5292 | | |
| 2A | 22A | 224A | AIN YOUCEF | 9786 | 7811 | |
| 1A | 17A | 171A | AIN.OGHRAB | 9125 | | |
| 1A | 14A | 141A | AIT BOUADA | 2874 | | |
| 1A | 14A | 142A | AIT BOUADOU | 9891 | 8105 | |
| 1A | 14A | 141A | AIT HAMIDOUCHE | 4389 | | |
| 1A | 14A | 142A | AIT HIDJA | 14084 | 11175 | |
| 1A | 14A | 143A | AKBOU | 32620 | 24648 | 14903 |
| 1A | 12A | 121A | ALGER | 1911682 | 1678615 | 1436141 |
| 1A | 12A | 121A | ALGER PLAG | 7419 | 7393 | |
| 3A | 31A | 312A | ALI MEHANA | 3610 | | |
| 3A | 34A | 340A | ALI NEMEUR | 5565 | | |
| 1A | 14A | 141A | ALMA | 6513 | | |
| 3A | 32A | 320A | AMALOU | 3690 | | |
| 1A | 14A | 143A | AMIZOUR | 7406 | 6043 | 4192 |
| 1A | 11A | 112A | AMMI MOUSSA | 16148 | 11258 | |
| 3A | 32A | 320A | AMOCHA | 8959 | 6122 | |
| 1A | 12A | 122A | AMROUSSA | 6032 | | |
| 3A | 33A | 330A | ANNABA | 468574 | 305526 | 249353 |
| 3A | 32A | 320A | AOKAS | 5019 | 4139 | |
| 1A | 14A | 142A | AOMAR | 3238 | | |
| 2A | 22A | 221A | AOUBELIL | 4198 | | |
| 4A | 43A | 435A | AOULEF | 13351 | 10214 | |
| 1A | 12A | 123A | ARBATACHE | 10410 | 7763 | |
| 1A | 11A | 110A | ARIB | 7040 | | |
| 3A | 34A | 341A | ARRIS | 20429 | 15155 | 8867 |
| 2A | 21A | 211A | ARZEW | 51201 | 35784 | 18824 |
| 3A | 33A | 333A | ASFOUR | 4603 | | |
| 1A | 14A | 141A | ATH ABDELMOUMENE | 8286 | | |
| 1A | 14A | 142A | ATH MENDES | 7034 | | |
| 1A | 12A | 122A | ATTATBA | 6597 | 5459 | |
| 1A | 14A | 141A | ATTOUCHE | 8941 | | |
| 1A | 14A | 141A | AVIZAR | 9856 | | |
| 1A | 14A | 141A | AZAZGA | 17407 | 13249 | 8116 |
| 1A | 14A | 141A | AZEMOUR MERIEM | 3337 | | |
| 1A | 14A | 141A | AZOUZA | 3349 | | |
| 3A | 33A | 335A | AZZABA | 26735 | 22120 | 15733 |
| 1A | 14A | 141A | AZZEFOUN | 3137 | 2555 | |
| 2A | 22A | 225A | B.EL MOKRANI | 5454 | | |
| 2A | 22A | 220A | BAB EL ASSA | 3881 | 2401 | |
| 1A | 12A | 122A | BABA ALI DOUAR | 3665 | | |
| 1A | 12A | 121A | BABA HASSEN | 3454 | | |
| 3A | 34A | 342A | BABAR | 10868 | 6747 | |
| 3A | 31A | 312A | BAGHAI | 6217 | | |
| 1A | 14A | 140A | BAGHLIA | 4521 | | |
| 1A | 12A | 122A | BAHLI | 5603 | | |
| 2A | 22A | 228A | BALLOUL | 10567 | 6964 | |
| 3A | 35A | 351A | BARIKA | 86536 | 56488 | 26315 |
| 3A | 31A | 312A | BATNA | 249431 | 181601 | 102756 |
| 4A | 42A | 422A | BAYADHA | 25895 | 18138 | |
| 3A | 32A | 321A | BAZOUL | 3423 | | |
| 4A | 43A | 432A | BECHAR | 136422 | 107311 | 56563 |
| 1A | 14A | 143A | BEJAIA | 146102 | 114534 | 73960 |
| 3A | 31A | 310A | BEKIRA | 7233 | | |
| 3A | 34A | 342A | BEKKARIA | 6446 | | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|-----------------------|--------|--------|--------|
| 3A | 33A | 335A | BEKKOUCHE LAKHDAR | 6842 | | |
| 3A | 31A | 312A | BEL IMOUR | 6788 | | |
| 2A | 22A | 225A | BELARBI | 5950 | | |
| 3A | 33A | 336A | BELKHEIR | 12201 | 7847 | |
| 3A | 33A | 330A | BEN AMAR | 3914 | | |
| 1A | 12A | 121A | BEN AOUADAH | 3902 | | |
| 2A | 22A | 225A | BEN BADIS | 13138 | 10661 | 7323 |
| 3A | 31A | 311A | BEN BADIS | 8802 | | |
| 1A | 12A | 122A | BEN CHAABAN | 12047 | 6018 | |
| 2A | 21A | 212A | BEN FREHA | 3580 | | |
| 1A | 12A | 122A | BEN HAMDANI | 4010 | | |
| 1A | 12A | 121A | BEN HAMZA | 4490 | | |
| 1A | 12A | 122A | BEN KHELIL | 3654 | | |
| 3A | 33A | 333A | BEN M'HIDI | 10327 | 8742 | |
| 1A | 12A | 122A | BEN SALAH | 5420 | | |
| 3A | 35A | 352A | BEN SROUR | 31082 | 9699 | |
| 1A | 11A | 110A | BENAIRIA | 4705 | | |
| 4A | 43A | 432A | BENI ABBES | 9149 | 6469 | 3474 |
| 1A | 14A | 140A | BENI AMRANE | 4118 | | |
| 3A | 32A | 320A | BENI AZIZ | 3942 | 3042 | |
| 2A | 21A | 215A | BENI DERGOUN | 5925 | | |
| 1A | 14A | 141A | BENI DOUALA | 15074 | 10456 | |
| 3A | 32A | 320A | BENI FOUA | 6866 | | |
| 3A | 32A | 325A | BENI GUECHA | 4544 | | |
| 3A | 32A | 320A | BENI HOCINE | 4358 | | |
| 1A | 16A | 160A | BENI ILMANE | 5823 | | |
| 1A | 14A | 141A | BENI MENGUELET | 6552 | | |
| 1A | 12A | 122A | BENI MERED | 7706 | 5707 | 3329 |
| 2A | 22A | 224A | BENI MESTER | 3254 | | |
| 4A | 43A | 432A | BENI OUNIF | 8289 | 6389 | |
| 3A | 32A | 320A | BENI OURLILA- | 2787 | 2114 | |
| 1A | 11A | 110A | BENI RACHED | 18440 | 8880 | |
| 2A | 21A | 212A | BENI SAF | 34006 | 29921 | 23764 |
| 1A | 13A | 131A | BENI SLIMANE | 14628 | 6337 | |
| 1A | 12A | 122A | BENI TAMOU | 11226 | 7776 | |
| 2A | 21A | 213A | BENI YAHY | 3598 | | |
| 1A | 14A | 141A | BENI YENNI | 6389 | 5947 | |
| 2A | 22A | 224A | BENSEKRANE | 9426 | 7458 | |
| 3A | 35A | 351A | BERHOUM | 13990 | | |
| 1A | 14A | 141A | BERKOUKA | 8570 | | |
| 3A | 33A | 333A | BERRAHAL | 5144 | 3783 | |
| 4A | 41A | 411A | BERRIANE | 26471 | 20721 | |
| 3A | 31A | 312A | BERRICHE | 9645 | 6723 | |
| 1A | 13A | 130A | BERROUAGHIA | 31901 | 22146 | 11511 |
| 3A | 33A | 333A | BESBES | 13021 | 10009 | |
| 2A | 21A | 212A | BETHIOUA | 6398 | 5803 | 4867 |
| 3A | 31A | 312A | BIR CHOUHADA | 4201 | | |
| 3A | 31A | 312A | BIR EL ARCH | 7106 | | |
| 3A | 34A | 342A | BIR EL ATER | 53156 | 33364 | 14496 |
| 1A | 13A | 131A | BIR GHBALOU | 3684 | | |
| 1A | 17A | 172A | BIR GUELLALIALIA | 6310 | | |
| 3A | 31A | 312A | BIR KASDALI | 8755 | 6829 | |
| 3A | 31A | 312A | BIR LABIOD | 4014 | | |
| 1A | 11A | 111A | BIR OULED KHELIFA | 12955 | | |
| 1A | 16A | 160A | BIRINE | 18748 | 13387 | |
| 1A | 12A | 122A | BIRTOUTA | 4129 | 3001 | |
| 4A | 42A | 420A | BISKRA | 161113 | 128281 | 76988 |
| 1A | 12A | 122A | BLIDA | 185466 | 170182 | 145756 |
| 4A | 42A | 421A | BLIDET AMOR | 8438 | | |
| 1A | 14A | 142A | BOGHNI | 16870 | 12155 | 6751 |
| 4A | 44A | 440A | BORDJ BADJI MOKHTAR | 5788 | 3297 | |
| 2A | 22A | 220A | BORDJ ARIMA | 6612 | | |
| 4A | 42A | 420A | BORDJ B. AZZOUZ | 6871 | | |
| 3A | 31A | 312A | BORDJ BOU ARRERIDJ | 107388 | 84264 | 54505 |
| 1A | 11A | 112A | BORDJ BOU NAAMA | 6732 | 4463 | 2137 |
| 1A | 12A | 121A | BORDJ EL BAHRI | 3100 | | |
| 1A | 11A | 112A | BORDJ EMIR ABDELKADER | 4215 | | |
| 3A | 31A | 312A | BORDJ GHDIR | 11188 | 7974 | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|-----------------------|---------|-------|-------|
| 1A | 14A | 140A | BORDJ MNAIL | 34210 | 28520 | 20562 |
| 1A | 13A | 132A | BORDJ OKHRISS | 7146 | | |
| 3A | 32A | 320A | BORDJ ZEMOURA | 12748 | 10343 | |
| 1A | 11A | 110A | BOU HALLOU | 7271 | | |
| 2A | 21A | 212A | BOU HENNI | 6121 | | |
| 1A | 12A | 120A | BOU ISMAIL | 23577 | 21734 | 18770 |
| 1A | 17A | 172A | BOU SAADA | 81245 | 66688 | 46760 |
| 1A | 14A | 141A | BOU SHEL | 6286 | | |
| 3A | 32A | 320A | BOUANDAS | 3586 | 2207 | |
| 3A | 33A | 334A | BOUATI MAHMOUD | 5541 | | |
| 4A | 42A | 420A | BOUCHAGROUN | 6294 | | |
| 3A | 33A | 334A | BOUCHEGOUF | 6475 | 5430 | 3957 |
| 1A | 14A | 143A | BOUCHEKFA | 4224 | | |
| 1A | 14A | 141A | BOUDJIMA | 7706 | | |
| 1A | 12A | 122A | BOUDOUAOU | 48498 | 24921 | 15527 |
| 3A | 33A | 333A | BOUFARA | 7261 | | |
| 1A | 12A | 122A | BOUFARIK | 45264 | 41305 | 35026 |
| 2A | 21A | 212A | BOUFATIS | 4680 | | |
| 3A | 32A | 320A | BOUGAA | 23024 | 16813 | 9564 |
| 1A | 12A | 122A | BOUGARA | 43638 | 29650 | 14833 |
| 2A | 23A | 230A | BOUGTOUB | 10780 | 7715 | |
| 2A | 21A | 213A | BOUGUIRAT | 5519 | 4410 | |
| 3A | 33A | 334A | BOUHADJAR | 12036 | 8104 | 3989 |
| 2A | 22A | 223A | BOUHALLOU | 3270 | | |
| 3A | 32A | 320A | BOUHAMZA | 6395 | | |
| 2A | 22A | 226A | BOUHANIFIA | 12142 | 8435 | 4390 |
| 1A | 12A | 120A | BOUHAROUN | 6365 | | |
| 3A | 34A | 341A | BOUHMAMA | 6109 | | |
| 1A | 12A | 122A | BOUINAN | 14635 | 10605 | |
| 1A | 13A | 131A | BOUIRA | 48198 | 36650 | 22412 |
| 1A | 11A | 111A | BOUKADIR | 17847 | 11364 | 5065 |
| 3A | 31A | 312A | BOUKHADRA | 8046 | 6632 | |
| 1A | 14A | 143A | BOUKHALFA | 4057 | | |
| 2A | 22A | 225A | BOUKHANAFIS | 6433 | | |
| 3A | 31A | 312A | BOULHILET | 6269 | | |
| 3A | 33A | 336A | BOUMAHRA AHMED | 13591 | 9570 | |
| 1A | 12A | 123A | BOUMEDFAA | 14103 | 8059 | |
| 1A | 14A | 140A | BOUMERDES | 26448 | 15001 | 7452 |
| 1A | 12A | 122A | BOURKIKI | 7776 | 6387 | |
| 2A | 21A | 211A | BOUSFER | 5195 | 4368 | |
| 3A | 33A | 333A | BOUTELDJA | 10356 | 7787 | |
| 2A | 21A | 211A | BOUTLELIS | 4424 | | |
| 2A | 22A | 224A | BOUTRAK | 4927 | | |
| 2A | 21A | 211A | BOUZEDJAR | 3861 | | |
| 1A | 12A | 121A | BOUZEGZA VSA | 4246 | | |
| 4A | 41A | 410A | BREZINA | 4995 | | |
| 1A | 14A | 140A | CHAABET AMEUR | 8925 | 6682 | 5809 |
| 2A | 21A | 212A | CHAABET LEHAM | 10865 | 8686 | |
| 1A | 12A | 120A | CHAIBA | 7278 | 5145 | |
| 1A | 17A | 171A | CHAREF | 10300 | 7377 | |
| 1A | 12A | 122A | CHEBACHEB | 4622 | | |
| 3A | 33A | 333A | CHEBAITIA MOKHTAR | 13434 | 10740 | |
| 1A | 12A | 122A | CHEBLI | 2984 | | |
| 3A | 34A | 342A | CHECHAR | 4168 | 3090 | |
| 1A | 11A | 111A | CHEGGA EST | 4612 | | |
| 3A | 32A | 321A | CHEKFA | 6784 | | |
| 3A | 31A | 312A | CHELGHOU M LAID | 34982 | 29896 | 22534 |
| 1A | 13A | 130A | CHELLALET EL ADHAOURA | 20554 | 13217 | |
| 1A | 14A | 143A | CHEMINI | 8527 | 8025 | |
| 3A | 31A | 312A | CHEMORA | 12275 | 9284 | |
| 1A | 12A | 121A | CHERAGA | agrégée | 20878 | 13729 |
| 1A | 11A | 110A | CHERCHELL | 21435 | 18727 | 14685 |
| 3A | 34A | 342A | CHERIA | 62775 | 32953 | 10434 |
| 3A | 33A | 331A | CHETAIBI | 4419 | | |
| 2A | 22A | 224A | CHETOUANE | 8650 | 5110 | |
| 2A | 22A | 225A | CHETOUANE | 4055 | | |
| 1A | 14A | 141A | CHEURFA | 4960 | | |
| 1A | 12A | 122A | CHIFFA | 8187 | 6491 | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|-----------------------|---------|--------|--------|
| 3A | 33A | 333A | CHIHANI | 7860 | 5641 | |
| 1A | 11A | 111A | CHLEF | 172681 | 129976 | 78047 |
| 1A | 14A | 143A | CHORFA | 9002 | 7140 | |
| 3A | 33A | 330A | CITE ECHOH | 8877 | 6581 | |
| 3A | 32A | 322A | COLLO | 28390 | 21113 | 12408 |
| 3A | 31A | 310A | CONSTANTINE | 504702 | 440842 | 345566 |
| 1A | 14A | 140A | CORSO | 4081 | | |
| 1A | 12A | 121A | D'KAKNA | 5816 | | |
| 3A | 31A | 312A | D. EL MIAD | 4651 | | |
| 3A | 33A | 333A | DAGHOUSSA | 22192 | 8277 | |
| 1A | 15A | 150A | DAHMOUNI | 11060 | 8583 | 5443 |
| 1A | 11A | 110A | DAMOUS | 4766 | | |
| 1A | 17A | 171A | DAR CHIOUKH | 15423 | 10826 | |
| 3A | 35A | 350A | DAR KBIRA | 5747 | | |
| 4A | 41A | 411A | DAYA BEN DAHOUA | 9011 | | |
| 4A | 42A | 422A | DEBILA | 6599 | 3618 | |
| 1A | 14A | 140A | DELLYS | 18978 | 16152 | 12085 |
| 3A | 31A | 312A | DHALAA | 6874 | | |
| 2A | 22A | 228A | DHAYA | 4151 | | |
| 3A | 31A | 310A | DIDOUCHE MOURAD | 12236 | 8839 | |
| 4A | 44A | 442A | DJANET | 7236 | 5286 | 3009 |
| 4A | 42A | 422A | DJEBEIDA | 5815 | | |
| 1A | 17A | 171A | DJELFA | 115949 | 84207 | 47435 |
| 1A | 11A | 111A | DJELIDA | 3434 | 2544 | |
| 4A | 42A | 421A | DJEMAA | 20695 | 16980 | |
| 3A | 31A | 312A | DJEMAA LAKHDAR | 6725 | | |
| 3A | 32A | 320A | DJEMILA | 8522 | | |
| 1A | 14A | 141A | DJEMMAA SHARIDJ | 7416 | 6583 | |
| 3A | 34A | 341A | DJEMORAH | 5654 | | |
| 1A | 11A | 111A | DJENDEL | 12295 | 9722 | |
| 3A | 33A | 335A | DJENDEL SAADI MOHAMED | 2975 | | |
| 1A | 11A | 112A | DJENEN B. CHERGUI | 7108 | | |
| 2A | 22A | 222A | DJENENE MESKINE | 3990 | | |
| 3A | 32A | 320A | DJIMA | 5085 | | |
| 1A | 13A | 131A | DJOUAB | 5306 | | |
| 1A | 12A | 120A | DOUAOUDA | 11094 | 8135 | 4662 |
| 4A | 42A | 420A | DOUCEN | 6064 | | |
| 1A | 12A | 121A | DOUERA | 15586 | 11873 | 7284 |
| 1A | 14A | 140A | DRAA BEN KHEDDA | 25925 | 19862 | 12310 |
| 1A | 14A | 141A | DRAA EL MIZAN | 12298 | 9632 | 6210 |
| 1A | 12A | 121A | DRARIA | agrégée | 3007 | |
| 3A | 33A | 333A | DREAN | 16398 | 14742 | 12170 |
| 3A | 33A | 330A | E.GANTRA | agrégée | 8500 | |
| 1A | 17A | 172A | ED DIS | 6750 | | |
| 1A | 11A | 111A | EL ABADIA | 12356 | 9560 | |
| 2A | 22A | 227A | EL ABED | 3080 | | |
| 2A | 23A | 230A | EL ABIOD | 5930 | | |
| 2A | 24A | 240A | EL ABIODH SIDI CHEIKH | 19976 | 13721 | 6998 |
| 3A | 31A | 312A | EL ACHIR | 13035 | 7408 | |
| 1A | 12A | 121A | EL ACHOUR | agrégée | 7884 | 4948 |
| 1A | 12A | 122A | EL AFFROUN | 29169 | 23247 | 15462 |
| 1A | 11A | 110A | EL AMRA | 9682 | 7195 | |
| 2A | 21A | 211A | EL AMRIA | 14559 | 11952 | 8382 |
| 3A | 31A | 312A | EL ANASSER | 6586 | | |
| 3A | 32A | 324A | EL ANCER | 4242 | 3283 | |
| 2A | 21A | 211A | EL ANCOR | 5346 | | |
| 3A | 31A | 312A | EL AOUNET | 13984 | 8644 | 3655 |
| 3A | 32A | 323A | EL ARROUCH | 23903 | 19184 | 12920 |
| 1A | 11A | 111A | EL ATTAF | 19570 | 13140 | 6436 |
| 2A | 24A | 240A | EL BAYADH | 50742 | 41119 | 28176 |
| 2A | 22A | 222A | EL BORDJ | 10559 | 8594 | |
| 3A | 31A | 312A | EL EULMA | 89311 | 67933 | 41564 |
| 2A | 22A | 224A | EL FEHOUL | 3340 | | |
| 4A | 42A | 420A | EL FEIDH | 5120 | | |
| 2A | 21A | 212A | EL GAADA | 3037 | | |
| 4A | 42A | 420A | EL GHROUS | 6096 | | |
| 2A | 22A | 227A | EL GOR | 6178 | | |
| 1A | 16A | 160A | EL GUEDID | 7370 | | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|--------------------|---------|-------|-------|
| 2A | 22A | 226A | EL HACHEM | 8730 | 6921 | |
| 1A | 13A | 131A | EL HACHIMIA | 5714 | | |
| 3A | 33A | 330A | EL HADJAR | agrégée | 14453 | 6074 |
| 4A | 42A | 423A | EL HADJIRA | 11970 | 7785 | |
| 3A | 31A | 312A | EL HAMADIA | 4641 | | |
| 1A | 17A | 171A | EL HAMEL | 9174 | 7183 | |
| 1A | 12A | 122A | EL HAMOUL | 3982 | | |
| 1A | 17A | 171A | EL IDRISIA | 14552 | 10563 | |
| 3A | 33A | 332A | EL KALA | 21090 | 16253 | 10179 |
| 3A | 34A | 341A | EL KANTARA | 8002 | 6481 | |
| 1A | 11A | 112A | EL KARIMIA | 11873 | 8313 | |
| 2A | 21A | 212A | EL KERMA | 13319 | 7606 | 2795 |
| 3A | 32A | 321A | EL KHENNAR NOUCHFI | 7284 | | |
| 3A | 31A | 310A | EL KHROUB | 61186 | 36924 | 14962 |
| 3A | 31A | 312A | EL KOUIF | 8009 | 7253 | |
| 1A | 14A | 143A | EL KSEUR | 18779 | 15209 | 10411 |
| 3A | 31A | 312A | EL MADHER | 11672 | 8667 | |
| 2A | 21A | 211A | EL MAHGOUN | 3904 | | |
| 2A | 21A | 212A | EL MALAH | 13319 | 11364 | |
| 2A | 22A | 222A | EL MAMOUNIA | 8011 | | |
| 1A | 12A | 121A | EL MARSA | 3290 | | |
| 2A | 21A | 215A | EL MATMAR | 7426 | 5856 | |
| 4A | 42A | 421A | EL MEGHAIER | 29518 | 23329 | 15285 |
| 1A | 13A | 132A | EL MEHIR | 8457 | | |
| 4A | 41A | 412A | EL MENEA | 36054 | 30413 | 22394 |
| 3A | 31A | 312A | EL MERIDJ | 4867 | | |
| 2A | 21A | 211A | EL MESSAID | 3809 | | |
| 3A | 32A | 324A | EL MILIA | 33281 | 24027 | 13392 |
| 3A | 34A | 342A | EL OGLA | 15448 | 7039 | |
| 1A | 12A | 123A | EL OMARIA | 5740 | 3832 | |
| 4A | 42A | 422A | EL OUED | 87331 | 70073 | 47173 |
| 3A | 32A | 322A | EL OULOUDJ | 4527 | | |
| 3A | 31A | 312A | EL OURICIA | 6788 | | |
| 3A | 33A | 332A | EL TARF | 5260 | 4402 | |
| 3A | 34A | 342A | ELMA LABIOD | 4363 | | |
| 3A | 32A | 321A | EMIR ABDELKADER | 17643 | 7759 | |
| 3A | 32A | 323A | EMJEZ EDCHICHE | 7535 | 6797 | |
| 2A | 21A | 210A | EN NEDJMA | 6452 | | |
| 3A | 33A | 335A | ES SEBT | 7353 | | |
| 2A | 21A | 210A | ES SENIA | agrégée | 15721 | 14347 |
| 3A | 31A | 312A | FKIRINA | 6992 | | |
| 1A | 17A | 171A | FEIDH E.BOTMA | 9355 | | |
| 3A | 32A | 320A | FERAOUN | 10901 | 8652 | |
| 3A | 32A | 325A | FERDJIOUA | 18152 | 12332 | 6168 |
| 3A | 31A | 312A | FERMATOU | 4240 | | |
| 4A | 42A | 420A | FOUGHALA | 6017 | | |
| 1A | 12A | 120A | FOUKA | 28698 | 22736 | 14962 |
| 1A | 14A | 141A | FREHA | 8343 | | |
| 1A | 15A | 150A | FRENDIA | 41153 | 30640 | 18044 |
| 2A | 21A | 212A | GDYEL | 23825 | 16863 | 9073 |
| 4A | 42A | 422A | GHAMRA | 3759 | | |
| 4A | 41A | 411A | GHARDAIA | 105674 | 89395 | 66162 |
| 2A | 22A | 220A | GHAZAOUET | 31254 | 24936 | 16618 |
| 1A | 14A | 141A | GHENDOUSA | 12764 | | |
| 2A | 22A | 226A | GHRISS | 11050 | 7670 | 3986 |
| 1A | 11A | 110A | GOURAYA | 7969 | 5375 | |
| 1A | 12A | 122A | GRABAH | 5463 | | |
| 3A | 32A | 324A | GRAREM GOUGA | 16939 | 12765 | |
| 3A | 33A | 334A | GUELAAT BOU | 5264 | 3282 | |
| 3A | 33A | 336A | GUELMA | 97515 | 77821 | 56106 |
| 4A | 42A | 422A | GUEMAR | 16068 | 12285 | |
| 1A | 14A | 143A | GUENDOZ | 3512 | | |
| 4A | 41A | 411A | GUERRARA | 48240 | 33912 | 18026 |
| 1A | 12A | 122A | GUERROUAOU | 9675 | 7361 | |
| 1A | 12A | 121A | H. CHEBCHEB | 3529 | | |
| 3A | 33A | 334A | H.MESKHOUTINE | 9698 | 7148 | |
| 2A | 22A | 222A | HACINE | 5992 | | |
| 1A | 16A | 160A | HAD SAHARY | 13818 | 8606 | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|--------------------|-------|-------|-------|
| 2A | 21A | 214A | HADJADJ | 7321 | 5813 | |
| 3A | 32A | 322A | HADJIRIA | 4150 | 8412 | |
| 1A | 12A | 122A | HADJOUT | 30693 | 24251 | 15882 |
| 2A | 21A | 212A | HAI CHAHID MAHMOUD | 9727 | 7211 | |
| 1A | 12A | 121A | HAI DJAFARI | 7387 | 5776 | |
| 1A | 12A | 122A | HAI DRIOUCH | 5479 | | |
| 1A | 12A | 121A | HAI ENASR | 5352 | | |
| 1A | 12A | 121A | HAI GALLOUL | 5697 | | |
| 1A | 12A | 121A | HAI MOURAD | 4304 | | |
| 1A | 12A | 122A | HALLOUYA | 7946 | | |
| 3A | 32A | 323A | HAMADI KROUMA | 6704 | | |
| 1A | 15A | 150A | HAMADIA | 7854 | | |
| 4A | 42A | 421A | HAMADINE | 7359 | | |
| 3A | 31A | 310A | HAMMA BOUZIANE | 36824 | 29203 | 19252 |
| 2A | 21A | 212A | HAMMAM BOUHADJAR | 22798 | 19194 | 14084 |
| 2A | 22A | 223A | HAMMAM B | 4911 | | |
| 3A | 35A | 350A | HAMMAM DALAA | 19109 | 9461 | |
| 3A | 33A | 334A | HAMMAM M'BAILS | 9121 | 5184 | |
| 1A | 11A | 110A | HAMMAM RIGHA | 4533 | | |
| 3A | 31A | 312A | HAMMAMET | 16175 | 10130 | |
| 3A | 32A | 323A | HAMROUCHE HAMOUDI | 3401 | | |
| 1A | 12A | 121A | HAOUCH EL MEKHFI | 9194 | 6816 | |
| 1A | 12A | 121A | HAOUCH ROUBA | 5158 | | |
| 1A | 12A | 122A | HAOUCH BELAOUADI | 4927 | | |
| 1A | 12A | 121A | HARAOUA | 4269 | | |
| 4A | 42A | 422A | HASSANI ABDELKRIM | 4476 | | |
| 2A | 22A | 221A | HASSASNA | 3541 | | |
| 2A | 21A | 212A | HASSI AMEUR | 4484 | | |
| 1A | 16A | 160A | HASSI BAHBAH | 60492 | 34176 | 12322 |
| 2A | 21A | 212A | HASSI BEN OKBA | 7254 | 5593 | |
| 2A | 21A | 212A | HASSI BOUNIF | 10952 | 7764 | |
| 2A | 21A | 212A | HASSI EL GHELLA | 7168 | 6004 | |
| 4A | 42A | 422A | HASSI KHELIFA | 12504 | 8515 | |
| 2A | 21A | 213A | HASSI MAMECHE | 8281 | 6068 | |
| 2A | 21A | 211A | HASSI MEFSOUKH | 5855 | | |
| 4A | 42A | 423A | HASSI MESSAOUD | 16225 | 8293 | 2505 |
| 4A | 41A | 410A | HASSI R' MEL | 46793 | 4421 | |
| 2A | 22A | 225A | HASSI ZAHANA | 5572 | | |
| 2A | 21A | 212A | HASSIAN TOUAL | 6703 | 5157 | |
| 3A | 33A | 336A | HELIOPOLIS | 27471 | 14720 | |
| 2A | 22A | 224A | HENNAYA | 23957 | 18809 | 12179 |
| 2A | 22A | 220A | HONAINA | 4585 | | |
| 1A | 14A | 143A | I. AMOKRANE | 14704 | 11512 | |
| 3A | 31A | 311A | IBN ZIAD | 8034 | 6266 | |
| 1A | 14A | 143A | IDRIKEN | 4389 | | |
| 1A | 14A | 141A | IFIGHA | 5023 | | |
| 3A | 32A | 320A | IGHIL ALI | 4837 | | |
| 1A | 14A | 141A | IGHIL BOUZROU | 4450 | | |
| 4A | 43A | 432A | IGLI | 3786 | | |
| 4A | 44A | 442A | ILLIZI | 2763 | 2144 | |
| 4A | 43A | 435A | IN GHAR | 5995 | | |
| 4A | 44A | 441A | IN GUEZAM | 14789 | 5977 | |
| 4A | 43A | 435A | IN SALAH | 16295 | 13077 | 8806 |
| 1A | 14A | 142A | IRHORAT | 5622 | 2612 | |
| 1A | 14A | 140A | ISSER | 12908 | 10737 | 7710 |
| 2A | 21A | 215A | JDIOUIA | 21549 | 14602 | |
| 3A | 32A | 321A | JIJEL | 85487 | 62793 | 36096 |
| 1A | 14A | 142A | KADIRIA | 6628 | 5099 | |
| 3A | 31A | 312A | KAIS | 29007 | 18547 | 8328 |
| 3A | 32A | 320A | KAOUS | 9148 | | |
| 3A | 33A | 334A | KARIET DJEBAR AMOR | 7474 | 4250 | |
| 2A | 21A | 213A | KEDADRA | 4549 | | |
| 4A | 43A | 432A | KENADSA | 11692 | 9746 | |
| 3A | 32A | 322A | KERKERA | 13202 | 8815 | |
| 1A | 15A | 150A | KERMAN | 5997 | | |
| 1A | 11A | 110A | KHALLOUL | 5752 | | |
| 2A | 22A | 226A | KHALOUIA | 3645 | | |
| 3A | 31A | 312A | KHELLIL | 6762 | | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|-------------------|--------|-------|-------|
| 1A | 12A | 122A | KHEM.KHECHNA | 35646 | 22367 | 9713 |
| 2A | 22A | 227A | KHEMIS EL - | 4069 | | |
| 1A | 11A | 111A | KHEMIS MILIANA | 68963 | 55335 | 37252 |
| 1A | 12A | 120A | KHEMISTI | 15185 | 6775 | 3000 |
| 1A | 15A | 150A | KHEMISTI | 5174 | 4258 | |
| 3A | 31A | 312A | KHENCHELA | 89877 | 69743 | 44223 |
| 3A | 32A | 320A | KHERRATA | 9379 | 5754 | 2401 |
| 3A | 33A | 332A | KHEZARAS | 7584 | 3661 | |
| 2A | 22A | 220A | KHORIBA | 7929 | | |
| 1A | 12A | 120A | KOLEA | 39756 | 33115 | 23838 |
| 4A | 42A | 422A | KOUININE | 6793 | 5520 | |
| 2A | 21A | 211A | KRISTEL | 3501 | | |
| 1A | 16A | 160A | KSAR CHELLALA | 37382 | 27058 | 15152 |
| 4A | 41A | 410A | KSAR E. HIRANE | 12245 | 8029 | |
| 3A | 31A | 312A | KSAR EL ABTAL | 5344 | | |
| 1A | 13A | 130A | KSAR EL BOUKHARI | 49505 | 39003 | 25412 |
| 3A | 31A | 312A | KSAR SBABI | 10263 | 5735 | |
| 3A | 33A | 333A | LOISEAUX | 7826 | | |
| 1A | 15A | 150A | LAAYOUNE | 6409 | | |
| 1A | 12A | 122A | LABAZIZ | 10482 | | |
| 4A | 41A | 410A | LAGHOUAT | 87114 | 67214 | 42186 |
| 1A | 11A | 112A | LAHLEF | 5427 | | |
| 1A | 14A | 142A | LAKHDARIA | 35780 | 28023 | 18066 |
| 2A | 22A | 225A | LAMTAR | 5548 | | |
| 1A | 12A | 122A | LARBAA | 44326 | 35896 | 24568 |
| 1A | 14A | 141A | LARBAA NATH | 5752 | 5403 | 4826 |
| 1A | 14A | 143A | LEFLAYE | 5187 | | |
| 4A | 42A | 420A | LICHANA | 8028 | | |
| 4A | 42A | 420A | LILOUA | 5131 | | |
| 3A | 35A | 351A | M' DOUKAL | 5797 | | |
| 1A | 14A | 143A | M'CHEDALLAH | 2902 | 2494 | |
| 3A | 31A | 312A | M'DAOUROUCH | 16690 | 12698 | |
| 4A | 42A | 421A | M'SIGHA | 6441 | | |
| 3A | 35A | 351A | M'SILA | 98607 | 65805 | 31883 |
| 2A | 22A | 225A | M.BEN BRAHIM | 7145 | | |
| 2A | 22A | 223A | MAGHNA | 64097 | 52275 | 36233 |
| 3A | 35A | 351A | MAGRA | 7896 | | |
| 1A | 15A | 150A | MAHDIA | 25895 | 20007 | 12588 |
| 3A | 31A | 312A | MAHDIA | 5890 | | |
| 1A | 12A | 121A | MAHELMA | 2055 | | |
| 3A | 34A | 342A | MAHMEL | 18580 | 10383 | |
| 1A | 14A | 141A | MAKOUDA | 4325 | | |
| 1A | 13A | 132A | MANSOURA | 10956 | 8343 | |
| 2A | 22A | 226A | MAOUSSA | 3763 | | |
| 2A | 22A | 220A | MARSAT BEN M'HIDI | 3073 | | |
| 2A | 21A | 212A | MARSAT EL HADJADJ | 4315 | | |
| 2A | 22A | 226A | MASCARA | 73485 | 64691 | 51427 |
| 1A | 12A | 122A | MASSOUNA | 3897 | | |
| 2A | 22A | 226A | MATEMORE | 5798 | | |
| 2A | 21A | 213A | MAZAGRAN | 12438 | 9117 | 5221 |
| 1A | 11A | 110A | MAZOUNA | 15193 | 11703 | 7324 |
| 2A | 23A | 230A | MECHERIA | 54965 | 39145 | 21295 |
| 1A | 11A | 112A | MECHRAA ASFA | 7465 | 6374 | |
| 3A | 33A | 334A | MECHROHA | 4273 | | |
| 1A | 14A | 141A | MECHTRAS | 8408 | 6517 | |
| 1A | 12A | 123A | MEDEA | 105690 | 85195 | 57828 |
| 3A | 34A | 341A | MEDINA | 5894 | | |
| 3A | 31A | 312A | MEDJANA | 6582 | 4966 | |
| 1A | 16A | 160A | MEDJEDEL | 12995 | 8586 | |
| 1A | 15A | 150A | MEDRISSA | 10831 | 8070 | |
| 1A | 15A | 150A | MEDROUSSA | 4917 | | |
| 1A | 12A | 121A | MEFTAHA | 29945 | 24842 | 17753 |
| 4A | 42A | 421A | MEGARINE | 8493 | | |
| 4A | 42A | 422A | MEGRANE | 6017 | | |
| 2A | 22A | 220A | MEHREZ | 6102 | | |
| 3A | 33A | 335A | MEKASSA | 6731 | | |
| 1A | 14A | 141A | MEKLA | 3557 | | |
| 1A | 15A | 150A | MELLAKOU | 6099 | | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|---------------------|---------|--------|--------|
| 1A | 14A | 143A | MELLALA | 5780 | | |
| 3A | 35A | 350A | MELOUZA | 7307 | | |
| 3A | 34A | 341A | MENAA | 4510 | | |
| 1A | 11A | 110A | MENACEUR | 6650 | | |
| 1A | 11A | 112A | MENDES CENTRE | 5606 | | |
| 1A | 12A | 122A | MERAD | 5582 | | |
| 2A | 21A | 213A | MERIAMA | 8880 | | |
| 2A | 22A | 228A | MERINE | 5128 | | |
| 3A | 33A | 332A | MEROHA | 3963 | | |
| 3A | 34A | 340A | MEROUANA | 19170 | 12564 | 5895 |
| 2A | 21A | 210A | MERS EL KEBIR | agrégée | 11002 | 7455 |
| 3A | 31A | 312A | MESKIANA | 18432 | 14197 | |
| 2A | 21A | 213A | MESRA | 6002 | | |
| 1A | 17A | 171A | MESSAAD | 77178 | 47460 | 19885 |
| 3A | 31A | 311A | MESSAOUD BOUDJERIOU | 3002 | | |
| 1A | 11A | 110A | MESSELMOUN | 3942 | | |
| 4A | 41A | 411A | METLILI | 29683 | 22959 | |
| 2A | 22A | 228A | MEZAOUROU | 5918 | | |
| 1A | 13A | 132A | MEZDOUR | 6887 | | |
| 3A | 32A | 325A | MILA | 48385 | 33456 | 17267 |
| 1A | 11A | 110A | MILIANA | 30171 | 27183 | 22528 |
| 4A | 42A | 420A | MIOURI | 6467 | | |
| 2A | 21A | 211A | MISSERGHIN | 6271 | 5253 | |
| 2A | 21A | 212A | MOCTA DOUZ | 6892 | | |
| 2A | 21A | 212A | MOHAMMADIA | 55944 | 42123 | 30119 |
| 3A | 31A | 312A | MORSOTT | 8062 | 5929 | |
| 2A | 21A | 213A | MOSTAGANEM | 134220 | 114037 | 85059 |
| 2A | 22A | 228A | MOULAY LARBI | 4879 | | |
| 2A | 22A | 228A | MOULAY SLISSEN | 4466 | | |
| 1A | 12A | 122A | MOUZALIA | 20387 | 17474 | 13240 |
| 3A | 34A | 340A | N' GAOUS | 19863 | 15132 | 9284 |
| 4A | 42A | 423A | N'GOUSSA | 4584 | | |
| 2A | 23A | 230A | NAAMA | 3855 | 2374 | |
| 1A | 14A | 140A | NACIRIA | 6848 | 5852 | |
| 1A | 12A | 122A | NADOR | 3445 | | |
| 2A | 21A | 211A | NAIB | 4708 | | |
| 4A | 42A | 422A | NAKHLA CHERGUI | 4199 | | |
| 3A | 33A | 334A | NECHMAYA | 6203 | | |
| 2A | 22A | 220A | NEDROMA | 19622 | 17164 | 13489 |
| 1A | 14A | 140A | O.BOUNOUA | 3871 | | |
| 2A | 21A | 212A | OGGAZ | 3359 | | |
| 1A | 12A | 121A | OLED MAAMAR | 2569 | | |
| 1A | 12A | 121A | OLED MENDIL | 4887 | | |
| 1A | 12A | 122A | OLED.LARBI | 4910 | | |
| 2A | 21A | 210A | ORAN | 769997 | 628558 | 495462 |
| 1A | 14A | 141A | OUADHIA | 10728 | 8084 | |
| 1A | 12A | 123A | OUAMRI | 5019 | | |
| 4A | 42A | 423A | OUARGLA | 118086 | 81721 | 47179 |
| 1A | 11A | 111A | OUARIZANE | 5129 | | |
| 3A | 32A | 324A | OUED ADDER | 6226 | | |
| 3A | 31A | 311A | OUED ATHMENIA | 17716 | 13566 | |
| 2A | 22A | 221A | OUED BERKECHE | 3587 | | |
| 3A | 35A | 352A | OUED CHAIR | 7251 | | |
| 3A | 33A | 334A | OUED CHEHAM | 5972 | | |
| 2A | 22A | 226A | OUED EL ABTAL | 12968 | 8999 | |
| 1A | 12A | 122A | OUED EL ALLEUG | 5006 | 4775 | |
| 3A | 33A | 331A | OUED EL ANEB | 3710 | | |
| 2A | 21A | 215A | OUED EL DJEMAA | 5284 | | |
| 2A | 22A | 226A | OUED EL KHANSA | 5773 | | |
| 3A | 34A | 340A | OUED EL MA | 8035 | 6177 | |
| 1A | 11A | 111A | OUED FODDA | 17486 | 14566 | 10487 |
| 1A | 14A | 143A | OUED GHIR | 3114 | | |
| 1A | 12A | 122A | OUED KEROUCHE | 5430 | | |
| 3A | 32A | 323A | OUED KSOB | 3877 | | |
| 1A | 11A | 112A | OUED LILI | 6016 | | |
| 2A | 21A | 215A | OUED RHIOU | 36943 | 27056 | 15471 |
| 3A | 32A | 323A | OUED RIGHA | 9779 | 7250 | |
| 2A | 21A | 212A | OUED SEBAH | 3828 | | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|----------------------|---------|-------|-------|
| 3A | 31A | 312A | OUED SEGUEN | 4823 | | |
| 1A | 11A | 111A | OUED SLY | 9649 | 7601 | |
| 3A | 34A | 341A | OUED TAGA | 5661 | | |
| 2A | 22A | 226A | OUED TARIA | 6790 | | |
| 2A | 21A | 212A | OUED TLELAT | 7690 | 6527 | 4860 |
| 3A | 31A | 311A | OUED ZENATI | 21551 | 17772 | 12565 |
| 3A | 31A | 312A | OUEENZA | 39794 | 36096 | 30281 |
| 2A | 21A | 213A | OUL. HAMOU | 3440 | | |
| 3A | 35A | 351A | OULED ADDI GUEBALA | 8857 | | |
| 1A | 14A | 140A | OULED AISSA | 6142 | | |
| 2A | 22A | 221A | OULED ALI | 3580 | | |
| 1A | 17A | 171A | OULED ATTIA | 6286 | | |
| 1A | 11A | 112A | OULED BEN ABDELKADER | 7258 | | |
| 1A | 12A | 122A | OULED CHEBEL | 7400 | | |
| 4A | 42A | 420A | OULED DJELLAL | 35393 | 28438 | 19192 |
| 1A | 11A | 110A | OULED FARES | 7358 | 4876 | |
| 3A | 31A | 312A | OULED HAMLAL | 3729 | | |
| 1A | 12A | 121A | OULED HEDADJ | 8579 | 6360 | |
| 3A | 32A | 320A | OULED KELIFA | 6370 | | |
| 2A | 22A | 224A | OULED MIMOUN | 24029 | 18030 | 10766 |
| 1A | 12A | 122A | OULED MOUSSA | 11436 | 9261 | |
| 3A | 31A | 311A | OULED RAHMOUNE | 3905 | | |
| 3A | 34A | 342A | OULED RECHACHE | 14902 | 7402 | |
| 1A | 12A | 122A | OULED SLAMA | 5205 | | |
| 1A | 12A | 122A | OULED SLAMA T. | 3379 | | |
| 3A | 31A | 312A | OULED SMAIL | 11636 | | |
| 2A | 22A | 228A | OUM DJERANE | 4601 | 2756 | |
| 3A | 31A | 312A | OUM E. BOUAGHI | 54092 | 34257 | 15123 |
| 1A | 11A | 111A | OUM EL DROU | 5862 | | |
| 3A | 33A | 332A | OUM TEBOUL | 6048 | | |
| 4A | 42A | 420A | OUM THIOUR | 8274 | | |
| 3A | 32A | 324A | OUM TOUB | 15511 | 9046 | |
| 4A | 42A | 420A | OUMACHE | 6109 | | |
| 4A | 42A | 420A | OURLAL | 3184 | 3214 | |
| 1A | 12A | 123A | OUZERA | 3974 | 3086 | |
| 2A | 22A | 224A | OUZIDAN | 2874 | | |
| 1A | 14A | 143A | RAFFOUR | 6477 | | |
| 1A | 12A | 121A | RAHMANIA | 2221 | | |
| 1A | 11A | 112A | RAHOUIA | 11706 | 9405 | |
| 1A | 12A | 121A | RAIS | 5455 | | |
| 3A | 32A | 323A | RAMDANE DJAMEL | 9439 | 7386 | |
| 3A | 34A | 340A | RAS EL AYOUN | 10066 | 6058 | |
| 2A | 23A | 230A | RAS EL MA | 14752 | 10250 | |
| 3A | 31A | 312A | RAS EL MA | 6795 | | |
| 3A | 31A | 312A | RAS EL OUED | 33105 | 24841 | 14834 |
| 2A | 22A | 228A | REBAHIA | 9551 | 6764 | |
| 1A | 15A | 150A | RECHAIGA | 7417 | | |
| 1A | 14A | 141A | REDJAOUNA | 7042 | | |
| 3A | 32A | 325A | REDJAS | 10702 | 7296 | |
| 1A | 12A | 121A | REGHAIA | 36537 | 26542 | 14959 |
| 2A | 21A | 215A | RELIZANE | 98266 | 80091 | 55450 |
| 2A | 22A | 224A | REMCHI | 24684 | 20061 | 13818 |
| 4A | 42A | 422A | ROBBAH | 14942 | 10665 | |
| 3A | 33A | 334A | ROKNIA | 5522 | | |
| 3A | 32A | 325A | ROUACHED | 19495 | 8889 | |
| 1A | 12A | 121A | ROUIBA | 18532 | 16435 | 13239 |
| 1A | 11A | 111A | ROUINA | 7180 | 5145 | |
| 1A | 14A | 143A | S. AKDHIM | 6150 | | |
| 2A | 22A | 225A | S.A.BENYOUB | 5282 | | |
| 2A | 22A | 225A | S.ALI BOUSSIDI | 7906 | 6498 | |
| 2A | 22A | 223A | SABRA | 11377 | 9335 | |
| 2A | 22A | 224A | SAF SAF | 2795 | | |
| 2A | 21A | 212A | SAHOURIA | 7598 | | |
| 3A | 32A | 323A | SAID BOUSBAA | 6373 | | |
| 2A | 22A | 228A | SAIDA | 99269 | 80825 | 55855 |
| 3A | 31A | 312A | SALAH BEY | 6805 | | |
| 3A | 32A | 323A | SALAH-BOUCHAOUR | 12488 | 9505 | |
| 1A | 12A | 121A | SAOULA | agrégée | 7884 | 2806 |

| | | | | | | |
|----|-----|------|------------------------|---------|--------|--------|
| 2A | 22A | 221A | SEBAA CHIOUKH | 4124 | | |
| 2A | 22A | 227A | SEBDOU | 27615 | 18411 | 8905 |
| 3A | 32A | 320A | SEDDOUK | 6069 | 5233 | |
| 3A | 31A | 312A | SEDRATA | 37878 | 31464 | 22538 |
| 3A | 35A | 351A | SELMANE(O.D) | 22268 | 4657 | |
| 1A | 11A | 112A | SENDJAS | 4402 | | |
| 3A | 33A | 330A | SERAIDI | 5112 | 3867 | |
| 3A | 31A | 312A | SERIANA | 5613 | 4322 | |
| 3A | 31A | 312A | SETIF | 197867 | 170182 | 129754 |
| 2A | 22A | 225A | SFISEF | 23782 | 20134 | 14922 |
| 1A | 14A | 140A | SI MUSTAPHA | 3527 | | |
| 1A | 11A | 111A | SID BOUABIDA | 3243 | | |
| 2A | 22A | 224A | SID SNOUSSI | 5406 | | |
| 1A | 11A | 110A | SIDI AKKACHA | 10157 | 8077 | |
| 1A | 12A | 121A | SIDI -ABDELLAH | 3759 | | |
| 3A | 32A | 321A | SIDI ABDELAZIZ | 7616 | | |
| 2A | 22A | 224A | SIDI ABDELLI | 5369 | | |
| 1A | 14A | 143A | SIDI AICH | 9541 | 8050 | 5930 |
| 1A | 16A | 160A | SIDI AISSA | 44480 | 31455 | 16898 |
| 2A | 21A | 214A | SIDI ALI | 13327 | 10319 | 6518 |
| 1A | 11A | 110A | SIDI AMAR | 3418 | | |
| 3A | 33A | 330A | SIDI AMAR | agrégée | 24620 | 3621 |
| 1A | 17A | 171A | SIDI AMEUR | 12945 | | |
| 4A | 42A | 421A | SIDI AMRANE | 5639 | | |
| 2A | 22A | 225A | SIDI BEL ABBES | 180675 | 152778 | 112988 |
| 2A | 21A | 212A | SIDI BEN ADA | 11329 | 7909 | |
| 2A | 21A | 211A | SIDI BEN YEBKA | 4222 | | |
| 2A | 22A | 228A | SIDI BOUBEKEUR | 10006 | 6325 | |
| 2A | 22A | 225A | SIDI BRAHIM | 5522 | | |
| 2A | 21A | 210A | SIDI CHAMI | 6505 | 5257 | 3585 |
| 1A | 14A | 140A | SIDI DAOUD | 4919 | | |
| 2A | 22A | 227A | SIDI DJILLALI | 4553 | | |
| 3A | 31A | 312A | SIDI EMBAREK | 5857 | | |
| 1A | 11A | 110A | SIDI GHILES | 5948 | 5456 | |
| 1A | 16A | 160A | SIDI HADJERES | 5574 | | |
| 2A | 22A | 221A | SIDI HAMADOUCHE | 3093 | | |
| 1A | 11A | 112A | SIDI HOSNI | 3888 | | |
| 3A | 33A | 333A | SIDI KACI | 6065 | | |
| 2A | 22A | 226A | SIDI KADA | 8283 | | |
| 2A | 22A | 225A | SIDI KHALED | 5002 | | |
| 4A | 42A | 420A | SIDI KHALED | 31532 | 22170 | |
| 1A | 15A | 150A | SIDI LADJEL | 5452 | | |
| 2A | 22A | 225A | SIDI LAHCEN | 9490 | 7472 | |
| 1A | 11A | 111A | SIDI LAKHDAR | 7637 | | |
| 2A | 21A | 214A | SIDI LAKHDAR | 5724 | | |
| 1A | 11A | 110A | SIDI M'HAMED BEN ALI | 11089 | 8263 | |
| 1A | 11A | 112A | SIDI M'HAMED BEN AOUDA | 3836 | | |
| 2A | 21A | 212A | SIDI MAROUF | 8497 | | |
| 2A | 22A | 227A | SIDI MEDJAHED | 3857 | | |
| 3A | 32A | 325A | SIDI MEROUANE | 11256 | 9162 | |
| 3A | 32A | 324A | SIDI MEZGHICHE- | 9717 | 7532 | |
| 1A | 12A | 121A | SIDI MOUSSA | 43749 | 25074 | 9273 |
| 1A | 14A | 140A | SIDI NAAMANE | 3261 | | |
| 4A | 42A | 420A | SIDI OKBA | 18400 | 14600 | 9634 |
| 1A | 12A | 120A | SIDI RACHED | 3473 | | |
| 2A | 21A | 212A | SIDI SAFI | 4257 | | |
| 2A | 22A | 225A | SIDI YAKOUB | 3293 | | |
| 2A | 21A | 212A | SIG | 49689 | 42197 | 31447 |
| 3A | 31A | 311A | SIGUS | 6567 | | |
| 3A | 32A | 323A | SKIKDA | 152700 | 128747 | 94719 |
| 1A | 12A | 121A | SOUAKRIA | 6294 | | |
| 1A | 15A | 150A | SOUGUEUR | 50752 | 38407 | 23285 |
| 1A | 12A | 121A | SOUIDANIA | 1820 | | |
| 3A | 33A | 334A | SOUK AHRAS | 102153 | 83015 | 57173 |
| 3A | 32A | 320A | SOUK E. TENINE | 4524 | | |
| 1A | 14A | 141A | SOUK EL KHEMIS | 11259 | 7941 | |
| 1A | 14A | 141A | SOUK EL TENINE | 13022 | 8608 | |
| 1A | 11A | 112A | SOUK HAD | 6698 | 4640 | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|--------------------|---------|--------|-------|
| 3A | 31A | 312A | SOUK NAAMANE | 16854 | 8721 | |
| 2A | 22A | 227A | SOUK TLETA | 4531 | | |
| 1A | 12A | 122A | SOUMAA | 8419 | 6007 | |
| 2A | 21A | 213A | SOUR | 3567 | | |
| 1A | 13A | 131A | SOUR EL GHOZLANE | 33840 | 24527 | 13767 |
| 1A | 12A | 121A | STAOUELI | 25009 | 20563 | 14462 |
| 2A | 21A | 213A | STIDIA | 6238 | | |
| 1A | 14A | 141A | T. BAZEROU | 5406 | | |
| 2A | 22A | 225A | TABIA | 4025 | | |
| 1A | 12A | 123A | TABLAT | 9224 | 7095 | 4429 |
| 1A | 11A | 110A | TADJENA | 5841 | | |
| 3A | 31A | 312A | TADJENANET | 27368 | 19039 | |
| 4A | 41A | 410A | TADJMOUT | 7306 | | |
| 1A | 14A | 140A | TADMAIT | 11778 | 9388 | |
| 2A | 21A | 212A | TAFRAOUI | 4439 | | |
| 4A | 42A | 422A | TAGHZOUT | 9197 | 7136 | |
| 1A | 14A | 141A | TAGUEMOUNT AZZOUZ | 6299 | | |
| 4A | 44A | 441A | TAHAGART | agrégée | 5002 | |
| 3A | 32A | 321A | TAHER | 40632 | 22990 | 8311 |
| 4A | 42A | 422A | TAIBET | 6017 | 3189 | |
| 1A | 14A | 143A | TAKERBOUTZ | 8138 | | |
| 2A | 22A | 228A | TAKHMARET | 6311 | | |
| 3A | 32A | 324A | TAMALOUS | 13029 | 9445 | |
| 4A | 44A | 441A | TAMANRASSET | 34794 | 7710 | 6242 |
| 1A | 12A | 121A | TAMENFOUST | 2619 | | |
| 4A | 43A | 434A | TAMENTIT | 4107 | | |
| 3A | 31A | 312A | TAMLOUKA | 8031 | 6271 | |
| 2A | 21A | 212A | TAMZOURA | 4437 | | |
| 3A | 32A | 324A | TANEFDOUR | 6359 | | |
| 1A | 11A | 110A | TAOUGRITE | 9472 | 6130 | |
| 3A | 31A | 312A | TAOURA | 7714 | 6391 | |
| 1A | 14A | 140A | TAOURGA | 3284 | | |
| 1A | 14A | 143A | TAOURIRT | 7932 | | |
| 1A | 14A | 141A | TAOURIRT TAMOKRANT | 5249 | | |
| 3A | 32A | 321A | TASSOUST | 13246 | | |
| 2A | 22A | 228A | TAZEKA | 6658 | | |
| 1A | 14A | 143A | TAZMALT | 9612 | 8313 | |
| 3A | 31A | 312A | TAZOULT | 23343 | 16057 | 8210 |
| 3A | 31A | 312A | TEBESSA | 147445 | 107559 | 61073 |
| 2A | 22A | 228A | TEGHALIMET | 6202 | | |
| 2A | 22A | 228A | TELAGH | 20647 | 15813 | 9794 |
| 3A | 31A | 312A | TELERGHMA | 19496 | 14598 | 8684 |
| 4A | 42A | 421A | TEMELAHT | 5873 | | |
| 4A | 42A | 421A | TENEDLA EL ARFIANE | 3423 | | |
| 1A | 11A | 110A | TENES | 23303 | 19350 | 13852 |
| 2A | 22A | 225A | TENIRA | 7947 | | |
| 2A | 21A | 212A | TERGA | 4927 | | |
| 3A | 32A | 325A | TERRAI BAINEN | 4486 | | |
| 2A | 22A | 221A | TESSALA | 4552 | | |
| 1A | 12A | 122A | TESSALA EL MERDJA | 7289 | | |
| 1A | 14A | 141A | THALA ATHMANE | 4661 | | |
| 1A | 14A | 140A | THENIA | 16454 | 13960 | 10386 |
| 1A | 11A | 112A | THENJET EL HAD | 16587 | 14032 | 10385 |
| 1A | 14A | 141A | THIMIZAR LOGHVAR | 3264 | | |
| 1A | 15A | 150A | TIARET | 129556 | 95821 | 55764 |
| 4A | 43A | 433A | TIBERGHAMINE | 5951 | | |
| 3A | 32A | 325A | TIBERGUMENT | 4850 | | |
| 3A | 32A | 320A | TICHI | 2964 | 2370 | |
| 1A | 14A | 140A | TIDJELABINE | 2869 | | |
| 4A | 42A | 421A | TIGDIDINE | 3416 | | |
| 2A | 22A | 226A | TIGHENNIF | 24898 | 21451 | 16406 |
| 1A | 14A | 141A | TIGZIRT | 4482 | 3089 | |
| 1A | 14A | 141A | TIKOBAIN | 8585 | 5431 | |
| 3A | 32A | 320A | TIMEZRIT | 6214 | | |
| 3A | 31A | 312A | TIMGAD | 6920 | 4629 | |
| 4A | 43A | 433A | TIMIMOUN | 17157 | 12812 | 7585 |
| 4A | 43A | 430A | TINDOUF | 20139 | 13084 | 6044 |
| 1A | 14A | 143A | TINEBDAR | 5072 | | |

| | | | | | | |
|----|-----|------|----------------------|--------|--------|-------|
| 4A | 44A | 440A | TINOULEF | 7807 | 4332 | |
| 1A | 12A | 120A | TIPAZA | 8950 | 7066 | |
| 1A | 15A | 150A | TISSEMSILT | 33210 | 26250 | 17203 |
| 4A | 43A | 435A | TIT | 2868 | | |
| 2A | 22A | 226A | TIZI | 10125 | | |
| 1A | 14A | 141A | TIZI GHENNIF | 3982 | | |
| 1A | 14A | 141A | TIZI OUZOU | 73070 | 61163 | 44416 |
| 2A | 22A | 224A | TLEMCEN | 152348 | 126882 | 88505 |
| 1A | 13A | 130A | TLETAT ED DOUAIR | 5669 | | |
| 4A | 42A | 420A | TOLGA | 35229 | 24981 | 13485 |
| 4A | 42A | 421A | TOUGGOURT | 100655 | 77645 | 47762 |
| 2A | 22A | 220A | TOUNANE | 11875 | 6671 | |
| 3A | 33A | 333A | TOURANI ALI | 6870 | | |
| 3A | 32A | 320A | VSA AHMED BOUHANICHE | 3708 | | |
| 1A | 11A | 112A | VSA HADDAD AMROUMA | 3591 | | |
| 1A | 12A | 122A | VSA ZITOUN | 16578 | | |
| 1A | 12A | 122A | VSD BOUKIEL | 8866 | | |
| 3A | 34A | 341A | YABOUS | 3087 | | |
| 2A | 21A | 215A | YELLEL | 8871 | 7066 | |
| 2A | 22A | 228A | YOUB | 8624 | 6341 | |
| 4A | 42A | 422A | Z'GOUM | 9535 | 6971 | |
| 2A | 21A | 212A | ZAHANA | 8070 | 6745 | 4885 |
| 1A | 12A | 122A | ZAOUJA | 10918 | | |
| 3A | 32A | 323A | ZARDEZA.S | 5446 | | |
| 3A | 33A | 334A | ZAROURIA | 5084 | | |
| 1A | 11A | 111A | ZEBABDJA | 7241 | | |
| 1A | 11A | 110A | ZEBOUDJA | 3753 | | |
| 3A | 32A | 325A | ZEGHAIA | 4956 | | |
| 4A | 41A | 411A | ZELFANA | 6511 | | |
| 2A | 21A | 215A | ZEMMOURA | 15369 | 10826 | |
| 1A | 14A | 140A | ZEMMOURI | 7551 | 5993 | |
| 1A | 12A | 121A | ZERALDA | 15487 | 12534 | 8569 |
| 3A | 32A | 324A | ZERGA | 14397 | 7973 | |
| 4A | 42A | 420A | ZERIBET EL OUED | 11772 | 7490 | |
| 3A | 33A | 333A | ZERIZER | 6968 | 5183 | |
| 2A | 22A | 225A | ZEROUALA | 3508 | | |
| 3A | 32A | 320A | ZIAMA. MANSOURIA | 3917 | | |
| 3A | 32A | 324A | ZIGHOUD YUCEF | 23891 | 17416 | 9877 |
| 3A | 35A | 350A | ZITOUN | 8329 | | |
| 3A | 33A | 334A | ZITOUNA | 5478 | | |
| 1A | 16A | 160A | ZMALET EL EMIR | 10223 | 7025 | |

| codes N1 | codes N2 | codes N3 | agglomérations urbaines | popurb 94 | popurb 84 | popurb75 |
|----------|----------|----------|-------------------------|-----------|-----------|----------|
| 2T | 21T | 212T | AALA | 2741 | 2335 | |
| 2T | 22T | 220T | AGAREB | 7105 | 3855 | |
| 1T | 11T | 110T | AIN DRAHAM | 6646 | 5577 | 4189 |
| 2T | 21T | 210T | AIN MDEKKER | 2819 | 2026 | |
| 3T | 31T | 312T | AJIM | 13633 | 11018 | 8385 |
| 2T | 21T | 210T | AKOUDA | 16532 | 11501 | 8503 |
| 1T | 11T | 110T | AMDOUN | 4962 | 2133 | 2756 |
| 2T | 21T | 210T | AMIRET EL HADJADJ | 5689 | | |
| 2T | 21T | 210T | AMIRET FHOUL | 3757 | | |
| 2T | 21T | 210T | AMIRIT ETAOUAZRA | 4385 | | |
| 1T | 14T | 141T | AOUSJA | 3531 | 2856 | 2423 |
| 1T | 12T | 123T | AZMOUR | 4813 | | |
| 3T | 31T | 310T | BAKLA | 4256 | | |
| 1T | 13T | 131T | BARGOU | 4411 | 3220 | 2110 |
| 3T | 32T | 321T | BAZMA | 3122 | 2338 | |
| 3T | 32T | 321T | BECHRI | 3020 | 2448 | |
| 1T | 11T | 111T | BEJA | 60361 | 50125 | 39226 |
| 2T | 21T | 210T | BEKALTA | 12193 | 8106 | 6453 |
| 1T | 12T | 122T | BELLI | 2571 | | |
| 2T | 21T | 210T | BEMBLA | 10124 | 6803 | 5910 |
| 3T | 31T | 311T | BEN GUERDANE | 12044 | 9400 | 6593 |
| 2T | 21T | 210T | BENAN BOUDHAR | 9825 | 7482 | 5212 |
| 3T | 31T | 310T | BENI GHILOUF | 3368 | | |
| 2T | 21T | 210T | BENI HASSEN | 6474 | 5531 | 4622 |
| 1T | 12T | 122T | BENI KHALLED | 10271 | 8173 | 5538 |
| 3T | 32T | 322T | BENI KHEDDACHE | 2748 | | |
| 1T | 12T | 123T | BENI KHIAR | 14044 | 14834 | 11683 |
| 2T | 22T | 220T | BIR ALI BEN KALIFA | 3382 | 2095 | |
| 1T | 12T | 123T | BIR BOU REGHA | 4683 | | |
| 2T | 22T | 224T | BIR EL HAFEY | 4560 | 2563 | |
| 3T | 32T | 322T | BIR LAHMAR | 8066 | | |
| 1T | 12T | 121T | BIR M'CHERGA | 5557 | | |
| 1T | 14T | 140T | BIZERTE | 98865 | 96715 | 62856 |
| 3T | 32T | 321T | BLIDET | 2152 | | |
| 1T | 12T | 121T | BORDJ EL AMRI | 4523 | 2909 | |
| 3T | 31T | 310T | BOU ABDALLAH | | 3872 | 2469 |
| 1T | 13T | 131T | BOU ARADA | 11022 | | 5487 |
| 1T | 12T | 122T | BOU ARGOUB | 4336 | 5689 | |
| 3T | 31T | 310T | BOU CHEMMA | | | 2175 |
| 2T | 21T | 210T | BOU FICHA | 6101 | 3742 | |
| 2T | 21T | 212T | BOU HAJLA | 4641 | 2284 | |
| 1T | 11T | 111T | BOU SALEM | 17748 | 11437 | 8716 |
| 2T | 21T | 211T | BOUMERDES | 3748 | 2365 | |
| 2T | 21T | 210T | BOURJINE | 2633 | 2654 | 2277 |
| 1T | 12T | 120T | CARTHAGE | 14667 | 7152 | 10018 |
| 3T | 32T | 320T | CEDADA | 2987 | 2398 | |
| 2T | 21T | 211T | CHEBBA | 17544 | 14729 | 10801 |
| 1T | 12T | 121T | CHEBDHA | 3091 | | |
| 2T | 21T | 212T | CHEBIKA | 2258 | | |
| 2T | 21T | 210T | CHERAHIL | 3449 | | |
| 2T | 21T | 210T | CHERGUERNIA | 2320 | | |
| 2T | 21T | 211T | CHORBANE | 5625 | 4859 | |
| 1T | 14T | 140T | CITE HACHAD | 2615 | | |
| 1T | 13T | 131T | DAHMANI | 14519 | 12861 | 8504 |
| 1T | 12T | 123T | DAR ALOUCH | 4159 | | |
| 1T | 12T | 123T | DAR CHABANE | 28058 | 19478 | 16297 |
| 3T | 32T | 320T | DEGACHE | 7308 | 6213 | 5097 |
| 3T | 32T | 322T | DEHIBA | 3703 | | |
| 1T | 14T | 141T | DJEBBA | 3158 | | 3048 |
| 1T | 13T | 130T | DOUGGA | 2797 | 2212 | |
| 2T | 21T | 210T | DOUKOUR | | 6178 | |
| 3T | 32T | 321T | DOUZ | 24783 | 16535 | 11774 |
| 1T | 12T | 122T | ECHERIFFATE | 3752 | 2290 | |
| 2T | 22T | 221T | EL ABIT | 4839 | | |
| 2T | 21T | 212T | EL ALAM | 2582 | | |
| 1T | 14T | 140T | EL ALIA | 14500 | 10738 | 7831 |
| 2T | 22T | 220T | EL AMRA | 3182 | 2384 | |
| 2T | 22T | 223T | EL AOUABED | | 4351 | 2455 |
| 1T | 13T | 131T | EL AROUSSA | 2610 | | |
| 1T | 14T | 141T | EL BATTANE | 5147 | | 3512 |
| 2T | 22T | 222T | EL BORJ | | 2359 | |
| 2T | 21T | 211T | EL BRAADA | 6442 | 2145 | 2869 |
| 1T | 14T | 141T | EL DAKHILA | 2254 | | |
| 1T | 12T | 121T | EL FAHS | 15761 | 11665 | 6652 |
| 3T | 32T | 321T | EL GOLAA | 6325 | 3868 | 2758 |

| | | | | | | |
|----|-----|------|---------------------|--------|-------|-------|
| 2T | 22T | 222T | EL GUEITAR | 14053 | 10819 | 8873 |
| 3T | 32T | 320T | EL GUITNA | | 2295 | |
| 3T | 31T | 310T | EL HAMA | 32155 | 24115 | 12705 |
| 3T | 32T | 320T | EL HAMMA EL DJARID | 6062 | | |
| 1T | 12T | 123T | EL HAOUARIA | 8627 | 7094 | 5271 |
| 2T | 22T | 220T | EL HENCHA | 5317 | 3019 | |
| 2T | 21T | 211T | EL JEM | 16189 | 12791 | 10666 |
| 2T | 21T | 210T | EL KANTAOUI | 12424 | | |
| 1T | 12T | 121T | EL KHELIDIA | 5668 | | |
| 1T | 13T | 130T | EL KRIB | 7059 | 4378 | 2408 |
| 2T | 21T | 210T | EL KSIBA, ZAOUIA | | 9913 | 7547 |
| 1T | 13T | 131T | EL KSOUR | 4888 | 4257 | 3217 |
| 3T | 31T | 312T | EL MAY | 9388 | 7587 | 5774 |
| 2T | 22T | 220T | EL MAYA | 2404 | 2479 | 2487 |
| 1T | 12T | 123T | EL MIDA | 3221 | 2138 | |
| 2T | 22T | 222T | EL NASR | 2057 | | |
| 2T | 21T | 210T | ENFIDA | 8173 | 6218 | 4205 |
| 2T | 22T | 220T | ENNAJET | 2773 | 2860 | 2869 |
| 2T | 22T | 220T | ER ROMLA | 2327 | 2400 | 2407 |
| 1T | 11T | 111T | ERRAYABNA | 2367 | | |
| 1T | 14T | 141T | ERREFAHA | 4095 | | |
| 3T | 31T | 312T | ERRIADH | 10199 | 8243 | 6273 |
| 2T | 21T | 211T | ES ROUASSI | | 2298 | |
| 1T | 11T | 111T | ETTATAOUR | 3756 | | |
| 3T | 31T | 312T | EZ-ZARAT | 4533 | 2991 | |
| 1T | 12T | 120T | EZ-ZARHA | 25940 | 26582 | 2123 |
| 2T | 21T | 211T | EZ-ZGHANA | 15091 | | |
| 3T | 32T | 321T | FATNASSA | 2379 | | |
| 2T | 22T | 221T | FERIANA | 20366 | 14400 | 8037 |
| 1T | 11T | 110T | FERNANA | 1804 | | |
| 1T | 12T | 122T | FONDOUK JEDID | 3386 | 2327 | |
| 1T | 12T | 120T | FOUCHANA | 21122 | | |
| 1T | 13T | 131T | FOUSSANA | 3986 | | |
| 1T | 13T | 131T | GAAFOUR | 10029 | 7415 | 6046 |
| 3T | 31T | 310T | GABES | 130095 | 92258 | 40585 |
| 2T | 22T | 222T | GAFSA | 97110 | 65140 | 45879 |
| 2T | 21T | 210T | GHANADA | 4078 | | |
| 1T | 14T | 141T | G HAR EL MELH | 4748 | 3986 | 3309 |
| 1T | 11T | 111T | G HARDIMAOU | 18122 | 12927 | 8830 |
| 3T | 32T | 322T | G HOMRASSEN | 10366 | 9898 | 6009 |
| 1T | 12T | 121T | G OUBELLAT | 3115 | 2047 | |
| 1T | 12T | 122T | G ROMBALIA | 15568 | 12360 | 9521 |
| 3T | 31T | 312T | G UELALA | 8560 | 6918 | 5265 |
| 2T | 21T | 212T | H AFFOUZ | 6877 | 4198 | 2720 |
| 1T | 13T | 131T | H AIDRA | 2773 | | |
| 2T | 21T | 212T | H AJEB EL AYOUN | 8960 | 5765 | 3754 |
| 2T | 21T | 210T | H AMAM SOUSSA | 14107 | 21037 | 15603 |
| 1T | 12T | 123T | H AMMAM EL GHEZAZ | 7058 | 5430 | 3414 |
| 1T | 13T | 132T | H AMMAM ZRIBA | 7313 | 5257 | |
| 1T | 12T | 120T | H AMMAM-LIF | 37494 | 47009 | 35634 |
| 1T | 12T | 123T | H AMMAMET | 41137 | 30441 | 17295 |
| 1T | 13T | 130T | H ARRABA | 2153 | | |
| 3T | 31T | 312T | H ASSI JERBI | 8075 | | 2329 |
| 3T | 32T | 320T | H AZOUA | 3448 | | |
| 2T | 21T | 211T | H BIRA | 3134 | | |
| 2T | 21T | 210T | H ERGLA | 5622 | 3496 | 2410 |
| 3T | 31T | 312T | H OUMAT ESSOUK | 35627 | 28794 | 21912 |
| 1T | 12T | 121T | H EBEL EL OUST | 2518 | | |
| 2T | 22T | 220T | H EBINIANA | 6233 | 5864 | 4682 |
| 1T | 14T | 141T | H JEIDA | 20448 | 14989 | 6409 |
| 1T | 13T | 131T | H JEDELJENNE | 3324 | | |
| 2T | 22T | 221T | H ELMA | 5063 | 2974 | |
| 2T | 21T | 210T | H EMMEL | 35389 | 25804 | 19187 |
| 3T | 32T | 321T | H EMNA | 5574 | 4237 | 2942 |
| 1T | 11T | 111T | H ENDOUBA | 39731 | 23249 | 20168 |
| 1T | 13T | 131T | H ERISSA | 14166 | 14058 | 7553 |
| 2T | 21T | 212T | H AIROUAN | 102634 | 72254 | 54546 |
| 2T | 21T | 210T | K ALA KEBIRA | 39441 | 31406 | 23508 |
| 2T | 21T | 210T | K ALA SGHIRA | 18126 | 12476 | 9417 |
| 1T | 14T | 141T | K ALAAT EL ANDALOUS | 12480 | 10568 | 7761 |
| 1T | 13T | 131T | K ALAAT EL KHASBA | 3278 | 3354 | 4799 |
| 1T | 13T | 131T | K ALAAT ES SENAN | 5350 | 5050 | 3967 |
| 3T | 31T | 311T | K AMOUDA CHAREF | 2081 | | |
| 2T | 22T | 221T | K ASSERINE | 68258 | 47606 | 22594 |
| 3T | 32T | 321T | K EBILI | 16790 | 11780 | 6904 |
| 1T | 13T | 130T | K EF | 42449 | 34509 | 27939 |

| | | | | | | |
|----|-----|------|--------------------|-------|-------|-------|
| 1T | 12T | 123T | KELIBIA | 32162 | 24595 | 19279 |
| 2T | 21T | 211T | KERKER | 5103 | | |
| 1T | 13T | 131T | KESRA | 2367 | | 2104 |
| 3T | 31T | 310T | KETANA CENTRE | 2011 | | |
| 2T | 21T | 210T | KHENISS | 2300 | | |
| 2T | 21T | 210T | KHNISS | 8186 | 7774 | 5418 |
| 1T | 12T | 123T | KORBA | 28518 | 21894 | 13171 |
| 1T | 12T | 122T | KORBOUS | 3175 | 3362 | |
| 3T | 32T | 320T | KRIZ | 3121 | 2567 | 2027 |
| 2T | 21T | 210T | KSAR HELLAL | 31484 | 23946 | 18588 |
| 3T | 32T | 322T | KSAR OULED DEBBAB | 2057 | | |
| 2T | 21T | 210T | KSIBET EL MEDIOUNI | 8656 | 6834 | 5446 |
| 2T | 21T | 211T | KSOUR ESSAF | 21378 | 19415 | 14780 |
| 1T | 12T | 120T | LA GOULETTE | 66488 | 61609 | 41912 |
| 1T | 12T | 120T | LA MARSА | 54611 | 38319 | 35124 |
| 1T | 14T | 140T | LOUATA | 2515 | | |
| 2T | 22T | 222T | MDHILA | 13241 | 9801 | 8066 |
| 2T | 21T | 210T | M'SAKEN | 50603 | 41217 | 33559 |
| 1T | 12T | 123T | MAAMOURA | 5275 | | |
| 2T | 21T | 211T | MAHDIA | 22337 | 36828 | 21711 |
| 2T | 22T | 220T | MAHRES | 12833 | 9478 | 7747 |
| 2T | 22T | 221T | MAJAL BEL ABAS | 3491 | | |
| 1T | 13T | 131T | MAKTHAR | 12863 | 6672 | 6068 |
| 2T | 21T | 210T | MANZIL FARSI | 2576 | | |
| 3T | 31T | 310T | MARETH | 9315 | 5155 | 2185 |
| 1T | 14T | 140T | MATEUR | 28559 | 25041 | 19645 |
| 3T | 31T | 311T | MATMATA JEDIDA | 5690 | 4084 | |
| 3T | 32T | 322T | MATMATA KADIMA | 2244 | 2128 | |
| 3T | 31T | 311T | MEDENINE | 40509 | 26602 | 15826 |
| 1T | 14T | 141T | MEJEZ EL BAB | 18141 | 14211 | 7496 |
| 2T | 22T | 222T | MEKNASSY | 13037 | 8631 | 4478 |
| 3T | 31T | 312T | MELITA | 7514 | 6073 | 4621 |
| 2T | 22T | 220T | MELLITA | 3280 | 3383 | 3393 |
| 2T | 21T | 211T | MELLOULECHE | 5702 | | |
| 3T | 32T | 321T | MENCHIA | | 2465 | |
| 1T | 14T | 140T | MENZEL ABDERRAHMAN | 13425 | | 6737 |
| 1T | 14T | 140T | MENZEL BOURGUIBA | 63539 | 51399 | 42111 |
| 1T | 12T | 122T | MENZEL BOUZELFA | 14251 | 11182 | 9137 |
| 2T | 22T | 222T | MENZEL BOUZIANE | 4449 | 2306 | |
| 2T | 22T | 220T | MENZEL CHAKER | 2453 | 2099 | |
| 2T | 21T | 210T | MENZEL ENNOUR | 7415 | 5416 | 4113 |
| 2T | 21T | 210T | MENZEL HACHED | 9398 | | |
| 1T | 12T | 123T | MENZEL HEUR | 4202 | | |
| 1T | 14T | 140T | MENZEL JEMIL | 15684 | | 9179 |
| 2T | 21T | 210T | MENZEL KAMEL | 6840 | 3855 | 3445 |
| 1T | 13T | 131T | MENZEL SALEM | 2756 | | |
| 1T | 12T | 123T | MENZEL TEMIME | 28589 | 23753 | 18837 |
| 2T | 21T | 212T | MENZIL MEHIRI | 3365 | | |
| 2T | 21T | 210T | MESDOUR | 1939 | | |
| 2T | 21T | 210T | MESSADINE | 2410 | 3839 | 3028 |
| 2T | 22T | 222T | METLAOUI | 38086 | 29850 | 17748 |
| 1T | 14T | 140T | METLINE | 7003 | 5291 | 4802 |
| 1T | 14T | 140T | METLINE | | | 15824 |
| 3T | 31T | 310T | METOUIA | 9027 | 6339 | 5510 |
| 2T | 22T | 220T | MEZZOUNA | 4814 | | |
| 3T | 31T | 312T | MIDOUN | 20352 | 16448 | 12517 |
| 1T | 13T | 132T | MOGHRANE | 2460 | | |
| 1T | 12T | 120T | MOHAMMEDIA | 29775 | 21773 | 3275 |
| 2T | 21T | 210T | MOKNINE | 41656 | 31783 | 26035 |
| 2T | 21T | 210T | MONASTIR | 50743 | 35546 | 26759 |
| 1T | 12T | 121T | MORNAG | 21644 | 14149 | |
| 1T | 12T | 121T | MORNAGUIA | 10454 | 7072 | 2460 |
| 2T | 21T | 210T | MOURREDINE | 5366 | | |
| 1T | 12T | 123T | NABEUL | 49469 | 39531 | 30476 |
| 2T | 21T | 212T | NADOUR | 3797 | 2760 | |
| 3T | 32T | 321T | NAGGA | 2598 | 2020 | |
| 2T | 21T | 212T | NASR ALLAH | 5533 | 4489 | 3404 |
| 1T | 12T | 121T | NASSEN | 5645 | | |
| 1T | 13T | 130T | NEBEUR | 3271 | | |
| 3T | 32T | 320T | NEFTA | 18993 | 15511 | 12476 |
| 1T | 11T | 113T | NEFZA | 5329 | 3571 | |
| 1T | 12T | 122T | NIANOU | 2643 | 2088 | |
| 3T | 32T | 321T | NOUEIL | 2058 | 2435 | |
| 2T | 22T | 222T | OM LARAIES | 18896 | 21369 | 15467 |
| 3T | 32T | 321T | OM SOMAA | | 2302 | |
| 3T | 31T | 310T | OUADREF | 8345 | 8868 | 5988 |

| | | | | | | |
|----|-----|------|------------------------|---------|--------|--------|
| 1T | 11T | 111T | OUED MELLIZ | 1998 | | |
| 1T | 13T | 130T | OUED ZARGA | 4120 | 3132 | 2307 |
| 2T | 21T | 210T | OUERDANINE | 15191 | 10469 | 7833 |
| 2T | 21T | 212T | OUESSLATIA | 9143 | 6793 | 3228 |
| 2T | 21T | 210T | OULED ABDALLAH | 2835 | 2457 | |
| 2T | 21T | 210T | OULED AMEUR | 2096 | | |
| 2T | 21T | 211T | OULED CHAMEKH | 4920 | | |
| 2T | 22T | 220T | OULED HAFOUZ | 2182 | | |
| 3T | 32T | 321T | OULED MAJED | 3077 | 2164 | |
| 2T | 21T | 211T | OULED SALAH | 2006 | | |
| 3T | 32T | 321T | RABITA | 2534 | | |
| 3T | 32T | 321T | RABTA | | 2079 | |
| 1T | 14T | 140T | RAF-RAF | 8382 | 7316 | 5702 |
| 1T | 14T | 140T | RAS DJEBEL | 21310 | 15849 | 12772 |
| 2T | 22T | 222T | REDEYEF | 26944 | 17241 | 14493 |
| 2T | 22T | 220T | REGUEB | 5465 | 2570 | |
| 2T | 21T | 211T | REJICHE | 7135 | | 4296 |
| 3T | 32T | 322T | REMADA | 3864 | 2915 | |
| 1T | 13T | 131T | ROUHIA | 3933 | 2369 | |
| 3T | 32T | 321T | SABRIA OUEST | 2871 | | |
| 3T | 31T | 312T | SADOUIKECH | 8897 | 7191 | 5472 |
| 1T | 12T | 123T | SAHEB EL DJEBEL | 2141 | | |
| 2T | 21T | 210T | SAHILINE MOUAATAMAR | 11639 | 11510 | |
| 1T | 14T | 141T | SAIDA | 2689 | | |
| 1T | 13T | 130T | SAKIET SIDI YUCEF | 5950 | 4246 | 2729 |
| 2T | 21T | 211T | SALAKTA | 2576 | | |
| 2T | 21T | 210T | SAYADA LAMTA BOU HAJAR | 18907 | 14757 | 12336 |
| 2T | 22T | 221T | SBALAT OULED ASKAR | 1968 | | |
| 2T | 22T | 221T | SBEITLA | 18285 | 12022 | 8039 |
| 1T | 13T | 131T | SBIBA | 5240 | 3255 | |
| 2T | 21T | 212T | SBIKHA | 6299 | 3536 | |
| 1T | 11T | 112T | SEJENANE | 4335 | 3185 | 2334 |
| 2T | 22T | 222T | SENEB | 7097 | 3887 | |
| 1T | 13T | 131T | SERS | 10134 | 3643 | 2562 |
| 2T | 22T | 223T | SFAX | 395277 | 309584 | 256906 |
| 2T | 22T | 224T | SIDI ALI BEN AOUN | 5289 | 2496 | |
| 2T | 21T | 211T | SIDI ALOUANE | 5622 | 4231 | 3276 |
| 2T | 21T | 210T | SIDI AMEUR | 5035 | | 8476 |
| 2T | 21T | 210T | SIDI BENNOUR | 3420 | | |
| 2T | 21T | 210T | SIDI BOU ALI | 7464 | 5115 | 3481 |
| 1T | 13T | 131T | SIDI BOU ROUIS | 3096 | | |
| 1T | 12T | 120T | SIDI BOU SAÏD | 5188 | 4661 | 3788 |
| 2T | 22T | 220T | SIDI BOUAKAZIN | 2001 | | |
| 2T | 22T | 224T | SIDI BOUZID | 34315 | 19218 | 8843 |
| 1T | 12T | 122T | SIDI EL DAHAR | 2070 | | |
| 2T | 21T | 210T | SIDI EL HANI | 2551 | | |
| 1T | 12T | 122T | SIDI JEDIDI | 5950 | | |
| 1T | 14T | 141T | SIDI THABET | 7486 | 4833 | 3484 |
| 1T | 13T | 131T | SILIANA | 21341 | 12433 | 6982 |
| 2T | 22T | 220T | SKHIRA | 8011 | | |
| 1T | 13T | 130T | SLOUGUIA | 2623 | 2052 | |
| 1T | 12T | 122T | SOLIMANE | 21413 | 16559 | 13386 |
| 1T | 12T | 123T | SOMAA | 5342 | 4437 | 3481 |
| 3T | 31T | 310T | SOMBET | 4458 | 2522 | |
| 2T | 21T | 211T | SOUASSI | 3775 | | |
| 3T | 32T | 321T | SOUK LAHAD | 18726 | | |
| 2T | 21T | 210T | SOUSSE | 148556 | 83509 | 69530 |
| 1T | 11T | 110T | TABARKA | 12599 | 9810 | 3140 |
| 1T | 13T | 131T | TAJEROUINE | 18255 | 13883 | 5335 |
| 1T | 12T | 122T | TAKELSA | 18794 | | |
| 3T | 32T | 320T | TAMEGHZA | 1951 | | |
| 3T | 32T | 322T | TATAOUINE | 50532 | 30371 | 10399 |
| 1T | 12T | 123T | TAZERKA | 6503 | 4513 | 3544 |
| 3T | 31T | 310T | TEBELBOU | | | 2891 |
| 2T | 21T | 210T | TEBOULBA | 25364 | 21644 | 14284 |
| 1T | 14T | 141T | TEBOURBA | 21010 | 18775 | 8056 |
| 1T | 13T | 130T | TEBOURSOUK | 11787 | 10445 | 8666 |
| 1T | 13T | 130T | TESTOUR | 12351 | 10341 | 7375 |
| 1T | 13T | 131T | THALA | 14624 | 11767 | 8700 |
| 1T | 11T | 111T | TIBAR | 2538 | 2218 | |
| 3T | 32T | 321T | TOMBAR | 2555 | | |
| 1T | 13T | 130T | TOUIREF | 3015 | | |
| 2T | 21T | 210T | TOUZA | 5169 | 4239 | 3375 |
| 3T | 32T | 320T | TOZEUR | 28979 | 21604 | 16772 |
| 1T | 12T | 120T | TUNIS | 1319818 | 987897 | 724057 |
| 2T | 22T | 223T | TYNHA | | 11672 | 7391 |

| | | | | | | |
|----|-----|------|-----------|-------|-------|-------|
| 3T | 32T | 321T | ZAAFRAN | 3057 | | |
| 1T | 13T | 132T | ZAGHOUAN | 13644 | 10149 | 6828 |
| 1T | 11T | 113T | ZAHWA | | | 2557 |
| 3T | 31T | 312T | ZARZIS | 60405 | 49063 | 27712 |
| 2T | 21T | 210T | ZERAMDINE | 14002 | 10125 | 6751 |
| 1T | 14T | 141T | ZOU NAF | 2098 | | |
| 1T | 14T | 140T | ZOUAOUINE | 2117 | | |

Liste des cartes

Partie 1

| | |
|---|------|
| Carte n°1 : Limites des différents ensembles spatiaux. Un exemple marocain | p 49 |
| Carte n°2 : Limites des différents ensembles spatiaux. Un exemple algérien | p 51 |
| Carte n°3 : Limites des différents ensembles spatiaux. Un exemple tunisien | p 53 |
| Carte n°6 : Découpage par niveau 1 des pays du Maghreb | p 69 |
| Carte n°5 : Découpage par niveau 2 des pays du Maghreb | p 71 |
| Carte n°4 : Découpage par niveau 3 des pays du Maghreb | p 73 |
| Carte n°7 : Emboîtement des trois découpages des pays du Maghreb | p 75 |
| Carte n°8 : Relief, découpage administratif, et découpage par par unités spatiales | p 78 |
| Le cas du Maroc | |
| Carte n°9 : Relief, découpage administratif, et découpage par par unités spatiales. | |
| Le cas de l'Algérie. | p 80 |
| Carte n°10 : Relief, découpage administratif, et découpage par unités spatiales. | |
| Le cas de la Tunisie | p 82 |

Partie 2

| | |
|---|-------|
| Carte n °11 : Semis urbain et infra-urbain du Maghreb en 1994. | p 93 |
| Carte n°12 : Délimitation des grands ensembles géographiques pour le calcul des distances moyennes. | p 96 |
| Carte n°13 : Densités d'urbains (et d'infra-urbains) en 1994 par niveau 3. | p 102 |
| Carte n°14 : Tracé des transects. | p 101 |
| Carte n°15: Densités de population globale en 1994 par niveau 3. | p 106 |
| Carte n °16 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994. | |
| Par niveau 1, urbains et semi-urbains. | p 110 |
| Carte n°17 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994. | |
| Par niveau 2, urbains et semi-urbains. | p 114 |
| Carte n °18 : Taux d'urbanisation des pays du Maghreb en 1994. | p 118 |
| Par niveau 3, urbains et semi-urbains. | |
| Carte n°19 : Tracé des transects. | p 117 |
| Carte n°20 : Répartition annuelle des précipitations. | p 122 |
| Carte n°21 : Les différents types d'agriculture au Maghreb. | p 123 |

| | |
|---|-------|
| Carte n°22 : Peuplement berbèrophone au Maghreb. | p 127 |
| Carte n°23 : Economie du Maghreb. | p 130 |
| Carte n°24 : Les villes du Maghreb à la veille des colonisations. | p 140 |
| Carte n°25 : Les villes du Maghreb à la période de l'Indépendance. | p 142 |
| Carte n°26 : Taux d'augmentation d'urbains entre 1977 et 1994 dans les pays Maghreb | p 150 |
| Carte n°27 : Genèse des agglomérations semi-urbaines et infra-urbaines du Maghreb par niveau 3. | p 170 |

Partie 3

| | |
|---|-------|
| Carte n°28 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations infra-urbaines en 1994 par niveau 3. | p 197 |
| Carte n°29 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations semi-urbaines en 1994 par niveau 3. | p 199 |
| Carte n°30 : Poids des urbains résidant dans de petites agglomérations urbaines en 1994 par niveau 3. | p 201 |
| Carte n°31 : Poids des urbains résidant dans des agglomérations urbaines moyennes en 1994 par niveau 3. | p 203 |
| Carte n°32 : Poids des urbains résidant dans des grandes agglomérations urbaines en 1994 par niveau 3. | p 205 |

Partie 4

| | |
|---|-------|
| Carte n °33 : Les villes et leur poids au Maghreb en 1994 | p 249 |
| Carte n°34 : Les villes du Maghreb en 1994 et leur taux d'accroissement urbain moyen annuel entre les années 1970 et 1994 (urbains et infra-urbains). | p 253 |
| Carte n°35 : Le réseau routier au Maghreb. | p 258 |
| Carte n°36 : Attractions urbaines au Maroc (1994). | p 267 |
| Carte n°37 : Attractions urbaines en Algérie. | p 269 |
| Carte n°38 : Attractions urbaines en Tunisie. | p 271 |
| Carte n°39 : Attractions urbaines au Maroc (1994) et découpage administratif par provinces et préfectures. | p 279 |
| Carte n°40 : Attractions urbaines en Algérie (1994) et découpage administratif par wilayate. | p 281 |

| | |
|---|-------|
| Carte n°41 : Attractions urbaines en Tunisie et découpage administratif par gouvernorats (1994). | p 283 |
| Carte n°42 : Evolution des aires d'iso-influence urbaines entre 1971 et 1994 au Maroc (échelle locale). | p 288 |
| Carte n°43 : Evolution des aires d'iso-influence urbaines entre 1977 et 1994 en Algérie (échelle locale). | p 290 |
| Carte n°44 : Evolution des aires d'iso-influence urbaines entre 1975 et 1994 en Tunisie (échelle locale). | p 292 |
| Carte n°45 : Limites d'iso-influence urbaines du Maghreb en 1994 (échelle macro). | p 296 |
| Carte n°46 : Confrontation du découpage par niveau 1 et des limites d'iso-influence urbaine du Maghreb. | p 299 |
| Carte n°47 : Limites d'iso-influence urbaines du Maghreb pour les années 1970 (échelle macro). | p 302 |

Liste des graphiques

Partie 2

| | |
|--|-------|
| Graphique n°1 : Transects concernant les densités urbaines. | p 103 |
| Graphique n°2 : Transects concernant les taux d'urbanisation. | p 120 |
| Graphique n°3 : Evolution du taux d'urbanisation des pays du Maghreb au cours des trois dernières décennies. | p 147 |

Partie 3

| | |
|---|-------|
| Graphique n°4 : répartition par strate de la population urbaine des pays du Maghreb en 1994. | p 177 |
| Graphique n°5 : Répartition par strate de la population urbaine des pays du Maghreb pour les trois derniers recensements. | p 183 |
| Graphique n°6 : Transects concernant les masses urbaines. | p 207 |
| Graphique n°7: Approches comparées de la distribution urbaine hiérarchique du Maroc. | p 214 |
| Graphique n°8 : Approches comparées de la distribution urbaine hiérarchique de l'Algérie. | p 216 |

| | |
|--|-------|
| Graphique n°9 : Approches comparées de la distribution urbaine hiérarchique de la Tunisie. | p 218 |
| Graphique n°10 : Distribution hiérarchique urbaine du Maghreb en 1994. | p 222 |
| Graphique n°11 : Comparaison de la distribution hiérarchique urbaine du Maghreb en 1994 et pour les années 1970. | p 227 |
| Graphique n°12: Classement hiérarchique des 25 premières agglomérations urbaines des pays du Maghreb en 1994. | p 238 |
| Graphique n°13 : Gains et pertes de rangs des années 1970 par rapport à 1994 des 25 premières agglomérations urbaines des pays du Maghreb. | p 241 |

Partie 4

| | |
|--|-------|
| Graphique n°14 : Distributions hiérarchiques au Maroc par région. | p 306 |
| Graphique n°15 : Distributions hiérarchiques en Algérie par région. | p 308 |
| Graphique n°16 : Distributions hiérarchiques de la Tunisie par région. | p 310 |

Annexes

| | |
|---|-------|
| Graphique n°17 : Organisation administrative et fonctionnelle des trois pays du Maghreb au dernier recensement. | p 339 |
|---|-------|

Liste des Tableaux.

Partie 1

| | |
|---|------|
| Tableau n°1 : nombre de municipalités et autres centres officiels et sélectionnés en 1994 (Maroc). | p 32 |
| Tableau n°2 : Répartition des agglomérations issues des groupements principaux par niveau 1 entre 2000 et 5645 habitants en 1994 (Tunisie). | p 39 |
| Tableau n° 3: Répartition des agglomérations par strate pour les pays du Maghreb. | p 48 |
| Tableau n°4 : Le phénomène des périphéries intégrées. Le cas des agglomérations de plus de 100 000 habitants (1994) et leur évolution depuis les années 1970. | p 61 |
| Tableau n°5 : Taux d'accroissement urbain annuel et part de la population nouvellement urbaine depuis les années 1970 pour les trois pays du Maghreb. | p 63 |
| Tableau n°6 : Répartition des entités spatiales selon les niveaux. | p 83 |

Partie 2

| | |
|--|-------|
| Tableau n°7 : Distances moyennes et nombre d'agglomérations par grands ensembles géographiques du Maghreb en 1994. | p 97 |
| Tableau n°8 : Densités urbaines et globales par pays en 1994. | p 99 |
| Tableau n°9 : Evolution des distances entre les agglomérations urbaines par grands ensembles géographiques pour les trois derniers R.G.P.H du Maghreb. | p 153 |
| Tableau n°10 : Taux de mortalité des pays du Maghreb. | p 156 |
| Tableau n°11 : Taux de fécondité des pays du Maghreb. | p 156 |
| Tableau n°12 : Taux de natalité en milieu rural et urbain. | p 157 |
| Tableau n°13 : Taux d'accroissement global des trois pays du Maghreb. | p 158 |
| Tableau n°14 : Solde migratoire annuel (exode rural apparent) et part de la migration dans la croissance urbaine 1900-1982) | p 159 |
| Tableau n°15 : Part de l'exode rural dans l'accroissement urbain en Tunisie. | p 161 |
| Tableau n°16 : Part des différents facteurs dans l'accroissement urbain marocain. | p 161 |
| Tableau n°17 : Solde migratoire de trois régions tunisiennes en 1994 | p 171 |

Partie 3.

| | |
|---|-------|
| Tableau n°18 : Nombre d'agglomérations urbaines (et infra-urbaines) en 1994 au Maghreb | p 175 |
| Tableau n°19 : Les multiplicateurs des agglomérations urbaines et les taux d'accroissement urbain annuel (1970*/94) des trois pays du Maghreb. | p 180 |
| Tableau n° 20 : Nombre de villes et effectifs urbains des pays du Maghreb d'après les trois derniers recensements. | p 186 |
| Tableau n°21 : Effectifs urbains par strates et leurs taux d'accroissement urbain moyen annuel depuis les années 1970 pour les pays du Maghreb. | p 189 |
| Tableau n°22 : Distance moyenne et évolution entre les agglomérations urbaines et infra-urbaines du Maghreb par strates et pour les trois derniers R.G.P.H. | p 194 |
| Tableau n°23 : Evolution de la valeur de la pente entre les années 70 et 1994. | p 225 |
| Tableau n°24 : Répartition des urbains par classe de taille par rapport aux urbains simulés des trois derniers R.G.P.H marocains. | p 229 |
| Tableau n°25 : Répartition des urbains par classe de taille par rapport aux urbains simulés des trois derniers R.G.P.H algériens. | p 231 |
| Tableau n°26 : Répartition des urbains par classe de taille par rapport aux urbains simulés des trois derniers R.G.P.H tunisiens. | p 233 |
| Tableau n°27 : Paramètres de primauté de Casablanca, Alger et Tunis. | p 235 |

Partie 4.

Tableau n°28 : Situation du fait urbain sur la frange littorale et à l'intérieur des pays du Maghreb en 1994 et depuis les années 1970.

p 261

Liste des photographies.

Photographies n°1 : Hazoua, agglomération tunisienne ayant le statut urbain depuis 1994.

p 135

Photographies n°2 : Zaafrane, agglomération tunisienne n'ayant pas le statut urbain.

p 136

Liste des schémas.

Schéma n°1 : Armature urbaine du Maghreb.

p 314

Schéma n°2 : Synthèse du fait urbain au Maghreb (1994)

p 319

Table des matières

| | |
|---|-------------|
| Remerciements | p 2 |
| Sommaire | p 4 |
| Problématique | p 5 |
| | |
| Première partie : La méthodologie | p 14 |
| Chapitre 1 - Le cadre de la recherche. | p 16 |
| 1.1 - <i>La présentation des sources utilisées</i> | <i>p 16</i> |
| 1.2 - <i>Les organismes de recherche.</i> | <i>p 20</i> |
| | |
| Chapitre 2 - Les définitions officielles de l'urbain propres à chaque pays | p 23 |
| 2.1 - <i>La définition de la Direction de la statistique marocaine.</i> | <i>p 24</i> |
| 2.2 - <i>La définition de l'Office national des statistiques algérien.</i> | <i>p 26</i> |
| 2.3 - <i>La définition de l'Institut national des statistiques tunisien.</i> | <i>p 28</i> |
| | |
| Chapitre 3 - L'élaboration de la liste des agglomérations urbaines retenues | p 31 |
| 3.1 - <i>Première sélection des agglomérations urbaines à partir des définitions officielles.</i> | <i>p 32</i> |
| 3.2 - <i>Sélection approfondie : intégration d'agglomérations potentiellement urbaines</i> | <i>p 35</i> |
| 3.3 - <i>La projection algérienne de 1994 : raisons et fiabilité</i> | <i>p 40</i> |
| | |
| Chapitre 4 - Les agrégations | p 44 |
| 4.1 - <i>Les caractéristiques.</i> | <i>p 44</i> |
| 4.2 - <i>Les grandes agglomérations correspondant aux unités de niveau 3 (1994).</i> | <i>p 46</i> |
| | |
| Chapitre 5 - La classification par strate. | p 54 |
| 5.1 - <i>Le choix du seuil minimum</i> | <i>p 54</i> |
| 5.2 - <i>Les caractéristiques des strates dégagées.</i> | <i>p 56</i> |
| 5.3 - <i>Les facteurs endogènes et exogènes</i> | <i>p 58</i> |

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 6 - La réalisation de fonds cartographiques. | p 64 |
| 6.1 - <i>Les spécificités de nos fonds cartographiques.</i> | p 64 |
| 6.2 - <i>Les difficultés rencontrées.</i> | p 76 |
| 6.3 - <i>Les intérêts des fonds cartographiques créés.</i> | p 63 |
| | |
| Chapitre 7 - La préparation informatique des données statistiques. | p 85 |
| 7.1 - <i>Les étapes successives pour le codage liant cartographie et statistiques.</i> | p 85 |
| 7.2 - <i>Le choix du traitement statistique.</i> | p 87 |
| | |
| Conclusion de la première partie. | p 89 |
| | |
| Deuxième partie : La répartition spatiale du fait urbain. | p 90 |
| Chapitre 8 - Le semis urbain. | p 92 |
| 8.1 - <i>Localisation.</i> | p 92 |
| 8.2 - <i>L'analyse par distance.</i> | p 97 |
| | |
| Chapitre 9 - Un peuplement inégal. | p 99 |
| 9.1 - <i>Les densités urbaines</i> | p 99. |
| 9.2 - <i>Comparaison avec les densités globales.</i> | p 104 |
| | |
| Chapitre 10 - Les taux d'urbanisation. | p 108 |
| 10.1 - <i>Le paradoxe de la forte urbanisation aride.</i> | p 108 |
| 10.2 - <i>Le défi montagnard.</i> | p 112 |
| 10.3 - <i>Une urbanisation littorale prononcée.</i> | p 115 |
| | |
| Chapitre 11 - La recherche de corrélations. | p 121 |
| 11.1 - <i>L'impact du milieu naturel et des types d'agricultures.</i> | p 121 |
| 11.2 - <i>L'appartenance culturelle.</i> | p 126 |
| 11.3 - <i>Le rôle de l'économie.</i> | p 129 |
| 11.4 - <i>La particularité des implantations urbaines au Sahara.</i> | p 132 |
| 11.5 - <i>La tertiariisation.</i> | p 133 |

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 12 - La mise en place du processus d'urbanisation. | p 138 |
| 12.1 - <i>Une urbanisation ancienne.</i> | p 138 |
| 12.2 - <i>Littoralisation et concentration des agglomérations urbaines durant la période coloniale.</i> | p 141 |
| 12.3 - <i>Une poussée urbaine sans précédent depuis les Indépendances.</i> | p 145 |
| 12.4 - <i>Vers une homogénéisation du fait urbain.</i> | p 148 |
| | |
| Chapitre 13 - Les moteurs de cette poussée urbaine actuelle. | p 155 |
| 13.1 - <i>Le rôle de l'accroissement naturel.</i> | p 155 |
| 13.2 - <i>L'exode rural.</i> | p 159 |
| 13.3 - <i>Les politiques industrielles.</i> | p 162 |
| 13.4 - <i>Les politiques de promotion administrative.</i> | p 167 |
| | |
| Conclusion de la deuxième partie. | p 172 |
| | |
| Troisième partie : La hiérarchie urbaine. | p 173 |
| Chapitre 14 - La ventilation par strate urbaine. | p 175 |
| 14.1 - <i>La situation en 1994.</i> | p 175 |
| 14.2 - <i>Des mutations conséquentes depuis les années 70.</i> | p 180 |
| 14.3 - <i>Répartition spatiale de la masse urbaine selon la strate d'appartenance.</i> | p 192 |
| | |
| Chapitre 15 - La distribution hiérarchique. | p 211 |
| 15.1 - <i>Le choix du seuil minimum et ses conséquences.</i> | p 212 |
| 15.2 - <i>Les formes de distributions du Maghreb.</i> | p 220 |
| 15.3 - <i>Les indicateurs d'évolution dans la hiérarchie.</i> | p 224 |
| 15.4 - <i>Le degré de concentration urbaine.</i> | p 235 |
| 15.5 - <i>Les effets des politiques de développement sur le classement hiérarchique (cas des 25 premières villes).</i> | p236 |
| | |
| Conclusion de la troisième partie. | p 244 |

| | |
|--|--------------|
| Quatrième partie : les réseaux urbains. | p 245 |
| Chapitre 16 - Les villes et leur poids. | p 247 |
| 16.1 - <i>Situation en 1994.</i> | p 247 |
| 16.2 - <i>L'évolution de ces poids urbains depuis 1970.</i> | p 251 |
| 16.3 - <i>Paradoxe de la concentration littorale.</i> | p 259 |
| Chapitre 17 - Le partage urbain de l'espace. | p 264 |
| 17.1 - <i>Les attractions urbaines en 1994.</i> | p 264 |
| 17.2 - <i>Attractions urbaines et découpages administratifs.</i> | p 276 |
| 17.3 - <i>Evolution des limites d'iso-influence.</i> | p 286 |
| Chapitre 18 - L'armature urbaine du Maghreb. | p 294 |
| 18.1 - <i>Les aires d'attractions au niveau macro.</i> | p 294 |
| 18.2 - <i>L'évolution des aires d'attraction au niveau macro.</i> | p 300 |
| 18.3 - <i>Structuration des sous-réseaux maghrébins.</i> | p 304 |
| Conclusion de la quatrième partie. | p 313 |
| Conclusion Générale | p 315 |
| Bibliographie | p 320 |
| Annexes. | p 332 |
| Annexe 1 - Définitions de base. | p 333 |
| Annexe 2 - Population d'un autre centre soustraite à celle d'une commune rurale. | p 340 |
| Annexe 3 - Agrégations effectuées durant les recensements des années 70 et 80. | p 342 |
| Annexe 4 - Agrégations effectuées en 1994. | p 347 |
| Annexe 5 - Listes des codes et des agglomérations urbaines (et infra-urbaines) des trois pays. | p 352 |
| Liste des cartes. | p 379 |
| Liste des graphiques. | p 381 |
| Liste des tableaux. | p 382 |
| Liste des photographies. | p 384 |
| Liste des schémas. | p 384 |
| Table des matières | p 385 |

Résumé

A partir d'une base de données statistiques homogènes et de fonds cartographiques à différents niveaux spatiaux élaborés par nos critères, nous avons dressé un constat du fait urbain au Maghreb. La population urbaine progresse à un rythme soutenu mais donne lieu à une urbanisation qui est loin d'être un processus uniforme dans les territoires et entre les pays. La diversité des situations nationales, l'existence de traditions citadines... expliquent l'hétérogénéité des contextes urbains. L'explosion urbaine fulgurante que connaît l'ensemble du Maghreb est un phénomène récent mais dont le processus a démarré au début du 20^{ème} siècle engendré par la colonisation et les mutations démographiques.

Le système urbain des pays du Maghreb se modifie, les mutations sont particulièrement vigoureuses et elles affectent tous les échelons de la hiérarchie urbaine qui tend vers un équilibre. La volonté étatique de diffuser et d'harmoniser le fait urbain dans leur territoire s'est traduit par une stratégie reposant principalement sur les politiques économiques et administratives.

Les littoraux concentrent toujours l'essentiel des villes, mais un début d'équilibrage des disparités régionales se met progressivement en place.

Les dernières décennies ont vu exploser les tissus urbains et croître les populations urbaines, apparaître des métropoles, émerger des réseaux dynamiques de petites villes ce qui a profondément bouleversé l'armature urbaine de chaque pays. Cependant en près de 40 années, les pays du Maghreb ont construit et organisé des armatures urbaines répondant davantage à leurs objectifs.

Mots clés :

Maghreb, urbanisation, hiérarchie urbaine, réseaux urbains, armature urbaine.

ANALOGIES AND DISPARITIES OF THE URBAN REALITY IN THE MAGHREB

Summary

From a homogeneous statistical data base and cartographic sources at various spatial levels worked out by own criteria, we drew up a report of the urban reality in the Maghreb. The urban population progresses at a constant rate/rhythm but gives rise to an urbanization which is far from being a uniform process in the territories and between the countries. The diversity of the national situations, the existence of town traditions... explain the heterogeneity of the urban contexts. The brutal urban explosion throughout the Maghreb is a recent phenomenon, even though the process started at the beginning of the 20th century, and is generated by the colonization and demographic transfers.

The urban system of the Maghreb countries changes, the transfers are particularly vigorous and they affect all the levels of the urban hierarchy which tends towards a balance. The official will to diffuse and harmonize the urban phenomenon in their territory has resulted in a strategy resting mainly on the economic policies and administrative.

The majority of cities are still concentrated on the littorals, but we are beginning to see a rebalancing of the regional disparities.

The last decades saw an explosion of the urban fabric, the growth of the urban populations, the appearance of metropolises, and the emergence from the dynamic networks of small cities all of which deeply upset the urban reinforcement of each country. However in nearly 40 years time, the Maghreb countries have built and organized urban reinforcements which correspond more closely to their aims.

Key words :

The Maghreb, urbanization, urban hierarchy, urban networks, urban framework.

Formation doctorale « Espaces méditerranéens et relations Nord-Sud »

Université de Provence
U.F.R. des Sciences géographiques et de l'Aménagement
29, avenue Robert Schuman, 13621 Aix en Provence